



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 130^{ème} Assemblée de l'UIP

Genève

16-20 mars 2014

Table des matières

	<u>Page(s)</u>
Introduction	4
Ouverture de la 130^{ème} Assemblée	
· Discours de M. Abdelwahad Radi, Président de l'Union interparlementaire	5
· Discours de M. Michael Møller, Directeur général par intérim de l'Office des Nations Unies à Genève	6
· Hommage à M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général sortant de l'Union interparlementaire	7
Organisation des travaux de l'Assemblée	
· Ouverture du débat général	10
· Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	19
· Ordre du jour définitif	22
Débat général sur le thème <i>L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie</i>	10
· Discours de M. Mustafa Ben Jaafar, Président de l'Assemblée nationale constituante de la Tunisie	13
· Reprise du débat général	14
· Débat interactif avec M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale des Migrations	37
Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé <i>Contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité et à la consolidation de la démocratie en République centrafricaine : l'apport de l'UIP</i>	48
Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements <i>(Commission permanente de la sécurité et de la paix internationale)</i>	
· Adoption de l'ordre du jour	66
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 128 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Quito (mars 2013)	66
· Election du Bureau de la Commission permanente	66
· Présentation de l'avant-projet de résolution établi par les co-rapporteurs, suivie d'un débat	67

	<u>Page(s)</u>
· Préparation et adoption du projet de résolution.....	76
· Désignation d'un rapporteur à la 130 ^{ème} Assemblée	79
· Préparation des Assemblées suivantes	
a) Propositions de thème d'étude à examiner par la Commission	79
b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs	79
c) Propositions de programme de travail	79
Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles	
<i>(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)</i>	
· Adoption de l'ordre du jour	81
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 128 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Quito (mars 2013)	81
· Election du Bureau de la Commission permanente	81
· Présentation de l'avant-projet de résolution établi par les co-rapporteurs, suivie d'un débat	81
· Préparation et adoption du projet de résolution	90
· Désignation d'un rapporteur à la 130 ^{ème} Assemblée	90
· Préparation des Assemblées suivantes	
a) Propositions de thème d'étude à examiner par la Commission	91
b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs	91
c) Propositions de programme de travail	91
Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de conflit armé : le rôle des parlements	
<i>(Commission de la démocratie et des droits de l'homme)</i>	
· Adoption de l'ordre du jour	92
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 128 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Quito (mars 2013)	92
· Election du Bureau de la Commission permanente	92
· Présentation de l'avant-projet de résolution établi par les co-rapporteurs, suivie d'un débat	93
· Préparation et adoption du projet de résolution	101
· Désignation d'un rapporteur à la 130 ^{ème} Assemblée	101
· Préparation des Assemblées suivantes	
a) Propositions de thème d'étude à examiner par la Commission	101
b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs	103
· Divers	104
Commission permanente des Affaires des Nations Unies	
· Adoption de l'ordre du jour	105
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 129 ^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2013)	105
· Election du Bureau de la Commission permanente	105
· Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP ...	105
· Examen de la contribution parlementaire au processus onusien d'élaboration de la prochaine génération d'objectifs de développement, les objectifs de développement durable	112
· Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	118
· Réunion-débat sur le thème <i>Promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant : le cas des enfants migrants</i>	121
· Réunion-débat sur le thème <i>Les raisons du fort taux de renouvellement des parlementaires aux élections</i>	128

	<u>Page(s)</u>
Adoption des résolutions, documents finaux et rapports	
· Débat général	134
· Point d'urgence	134
· Commission permanente de la sécurité et de la paix internationale	134
· Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce ..	136
· Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	136
· Commission permanente des Affaires des Nations Unies	137
Approbation des thèmes d'étude à soumettre aux Commissions permanentes et désignation des rapporteurs	
	137
Clôture de l'Assemblée	138
Annexes	
I. Résumé des débats par le Président sur le thème <i>L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie</i>	140
II. <i>Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements</i> (Point 4) Texte de la résolution	142
III. <i>Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles</i> (Point 5) Texte de la résolution	146
IV. <i>Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de conflit armé : le rôle des parlements</i> (Point 6) Texte de la résolution	150
V. Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies (Point 7)	156
VI-A – VI-C Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	161
VII. <i>Contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité et à la consolidation de la démocratie en République centrafricaine : l'apport de l'UIP</i> (Point 9) Texte de la résolution	164
VIII. Déclaration du Président	167
IX. Liste des participants	168

Introduction

La 130^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire s'est tenue du 16 au 20 mars 2014 au Centre international de Conférences de Genève (CICG).

La participation a été la suivante :

Membres : (délégations des parlements nationaux de 145 pays) : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Palestine, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés : Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et Parlement latino-américain.

Observateurs : i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Banque mondiale, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); ii) Organisation internationale pour les migrations (OIM); iii) Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Assemblée parlementaire des pays de langue turque (TURKPA), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Confédération parlementaire des Amériques, Conseil consultatif maghrébin (CCM), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Union interparlementaire arabe, Union interparlementaire des Etats membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (UIP-IGAD), Union parlementaire africaine (UPA) et Union parlementaire des Etats Membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI); iv) Internationale socialiste; v) Association pour la prévention de la torture, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), et World Future Council.

Sur les 1 349 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 705 étaient parlementaires. Parmi eux, 47 étaient président(e)s de parlement, 34 vice-président(e)s et 214 étaient des femmes (30,4 %).

Ouverture de la 130^{ème} Assemblée

SEANCE DU LUNDI 17 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 11 heures, sous la conduite de M. A. Radi (Maroc), Président de l'Union interparlementaire (UIP).

Une vidéo commémorative, Réflexions sur l'UIP, est projetée, dans laquelle des parlementaires du monde entier évoquent les travaux et les réalisations de l'UIP au cours de ses 125 années d'existence.

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux délégués à la 130^{ème} Assemblée et souligne qu'il ne s'agit pas d'une réunion ordinaire, vu qu'elle marque le 125^{ème} anniversaire de l'Organisation, et qu'elle tiendra un débat sur le thème *L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie*. Il rappelle que l'UIP a été fondée en 1889 par les parlementaires Sir William Randal Cremer (sujet britannique) et Frédéric Passy (citoyen français), qui ont su convaincre que la clé de la paix et la stabilité mondiales résidait dans un ordre juridique établi sur des traités internationaux faisant obligation à leurs signataires, en cas de conflit, de préférer l'arbitrage à la guerre. En promouvant les concepts de paix et d'arbitrage international, l'UIP a jeté les bases de la forme actuelle de coopération multilatérale institutionnalisée, même si à l'époque elle ignorait la portée et l'envergure de son action, ou la justesse de la vision qu'elle défendait.

C'est l'action de plaider en faveur de la mise en place d'institutions intergouvernementales analogues qui a conduit à la création de l'Organisation des Nations Unies; depuis lors, l'UIP n'a pas ménagé ses efforts pour promouvoir l'idée que la paix et la stabilité sont réalisables par le dialogue et la négociation, conduisant à la coopération. Fait à ne point négliger, l'UIP a compté six lauréats du prix Nobel de la paix parmi ses membres dirigeants avant le début de la Première Guerre mondiale. En tant que doyenne des organisations multilatérales, l'UIP a emporté de nombreux succès dont elle peut être fière depuis ses tout débuts, quand ses Membres ne comptaient qu'une poignée de parlements européens. Seule tribune parlementaire de portée aussi ample, elle compte actuellement 164 Parlements membres, du monde entier, le multilatéralisme étant désormais une notion enracinée, comme en témoigne la multiplication des organisations internationales, dont la majeure partie ont leur siège à Genève.

Les Conférences antérieures et les présentes Assemblées de l'UIP ont toujours contribué à réunir les parties en conflit autour d'une table de négociation, l'Union interparlementaire intervenant comme un médiateur neutre, diplomate de l'ombre, ou diplomate parlementaire. Dans la période de l'entre-deux guerres et en période de conflit, l'UIP a constamment appelé à un règlement pacifique, par le dialogue et la négociation, de tous les différends. Elle croit en outre fermement en la valeur de consolidation de la paix et en la réconciliation nationale après les conflits, ce qu'elle a su montrer en plaçant les parlements au cœur de ces efforts, comme en Tunisie, où le Parlement a joué un rôle clé dans l'émergence du pays hors de la crise.

La vision des pères fondateurs de l'UIP, voici plus de 100 ans, demeure aussi valable et authentique que jamais. Parmi les nombreuses grandes leçons de l'Histoire figure le fait que la paix et la sécurité durables sont réalisables uniquement par le biais de processus inclusifs et participatifs, qui s'incarnent dans un Parlement élu et représentatif. De la Révolution française au Printemps arabe, l'autre leçon est que rien n'égale le pouvoir du peuple. Partout où l'oppression, le pillage des biens nationaux, la corruption, l'impunité et le mépris des droits de l'homme l'emportent, le sentiment public s'élève et les gens prennent la rue pour protester et réclamer le changement. Les citoyens doivent être en mesure d'exprimer leurs préoccupations, leurs espoirs et leurs besoins, notamment par le biais de leurs représentants élus. Certes loin d'être parfaite, la démocratie est par un large consensus le meilleur des systèmes politiques qui ont été tentés dans le monde, et les démocraties réussies sont invariablement des versions de ce principe nées des réalités nationales. L'évidence ultime est toutefois qu'il ne saurait y avoir de démocratie sans parlement, ni de parlement sans démocratie.

L'UIP a souvent servi de laboratoire d'expérience politique aux parlements qui en sont membres, s'attachant sans relâche à diffuser les connaissances et la culture parlementaires, et à renforcer les capacités des parlementaires à s'acquitter pleinement de leurs fonctions fondamentales, à savoir de légiférer, de contrôler l'action du Gouvernement, et de représenter les citoyens. Elle a encouragé les parlements nationaux à s'adapter aux temps, qui changent, et à combler les déficits de démocratie et d'accessibilité. Elle a aussi demandé aux parlements de se rapprocher des citoyens, de pallier leurs faiblesses pour devenir des institutions meilleures, d'accroître le nombre des femmes dans leurs rangs et de prendre en compte les besoins et les opinions de leurs membres.

La ville de Genève – haut lieu international – est un site privilégié pour célébrer les réalisations passées de l'UIP et le tournant qui s'amorce dans son histoire. La longue route à parcourir pour qu'elle accomplisse encore davantage doit néanmoins demeurer présente à l'esprit de tous; en présence d'armes de destruction massive, notamment nucléaires, qui subsistent hélas, le monde a bien du mal à être un lieu plus sûr que voici 125 ans. Outre leur aspiration à un monde dénucléarisé, les Commissions permanentes s'apprêtent à examiner les autres enjeux que représentent un développement résilient face aux risques liés à l'évolution démographique et aux contraintes naturelles, ainsi que les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, notamment en temps de guerre et de conflit. Quant au point d'urgence, les propositions reçues, notamment sur la situation en République centrafricaine, en République arabe syrienne et en Ukraine, indiquent autant de moments difficiles pour le multilatéralisme et la démocratie. Ce serait manquer au devoir des parlementaires, représentants élus des citoyens, de ne pas prendre position et de ne point réagir à des situations où la volonté populaire a été trahie ou impitoyablement écrasée. Le Président demande donc aux Membres de faire de cette 130^{ème} Assemblée un fait mémorable, pour célébrer à la fois les 125 années de succès de l'UIP et rappeler l'œuvre majeure restant à accomplir, et leur souhaite des délibérations fructueuses.

Dans ce contexte, le Président exprime un plaisir particulier à souhaiter la bienvenue à l'Assemblée à M. Michael Møller, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève; c'est ici, souligne-t-il, l'occasion de sceller l'union avec les partenaires de l'ONU, pour le moins au vu de la relation stratégique croissante et infiniment précieuse nouée entre les deux Organisations, qui a contribué à donner voix aux parlementaires sur la scène internationale et à combler le déficit démocratique dans les relations internationales.

M. M. MØLLER (Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève), félicitant l'UIP d'avoir franchi le cap de son 125^{ème} anniversaire, dit que les parlements jouent un rôle essentiel dans la promotion d'un monde meilleur pour tous, traduisant en actes, comme ils le font, les besoins de leurs électeurs. Ils doivent toutefois relever les défis de pallier le manque de confiance en les structures de gouvernance traditionnelles, qui continue de se manifester au travers de mouvements de contestation dans le monde entier, pour exiger des gouvernements attentifs, et des institutions et des dirigeants responsables. Les parlements sont eux aussi des partenaires importants de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines essentiels sur lesquels l'UIP a également axé ses travaux : la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable.

En ce qui concerne le premier de ces domaines, les éléments clés que sont le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires ont été les fondements d'un monde moins dangereux, sinon sécurisé, mais ils ont souvent été sous-utilisés. Loin d'être une utopie, un monde exempt de risques nucléaires est possible, impératif et constitue une obligation partagée, vu la menace que font peser les armes de destruction massive sur l'humanité. Les parlementaires se trouvent en position stratégique pour relever les enjeux politiques et institutionnels qui freinent le programme de désarmement, en raison de l'échec inacceptable de la Conférence du désarmement au cours des 17 dernières années à s'entendre sur un programme de travail. En sa qualité de Secrétaire général par intérim de cette Conférence, l'orateur invite donc à apporter cette contribution et à renforcer le cadre juridique pertinent pour que soient ratifiés sans délai les accords de désarmement, y compris le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le texte historique nouvellement adopté sur le commerce des armes, et à renforcer la sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération. Le prochain Sommet sur la sécurité nucléaire qui doit se tenir à La Haye sera lui aussi une occasion des plus utiles pour lancer des initiatives parlementaires.

Pour ce qui est du deuxième domaine, il convient d'intensifier les efforts conjoints pour contrer les menaces qui sont portées chaque jour dans le monde entier contre les droits fondamentaux de tous les êtres humains, qui constituent un droit natif qui doit être pleinement respecté. L'orateur a lui-même été témoin au cours des 20 dernières années de l'essor

spectaculaire de l'appareil des droits de l'homme dans le cadre du système des Nations Unies et de l'intégration des droits de l'homme dans toutes les activités mondiales, comme en témoigne l'accent qui est mis au plan national sur les droits de l'homme, souvent grâce à l'implication croissante des parlements. Les parlementaires jouent un rôle crucial, du fait de leurs fonctions législatives, dans la protection et la promotion des droits de l'homme dans tous les domaines. L'orateur se félicite donc de l'engagement volontariste de l'UIP auprès de la famille des Nations Unies sur les droits de l'homme, lequel prend pour pivot la coopération croissante entre l'UIP et le Conseil des droits de l'homme, notamment dans le processus de l'Examen périodique universel. Il encourage les parlementaires à développer cette dimension plus avant encore, et à se tenir au fait de la situation des droits de l'homme dans leurs pays et de la mise en œuvre des recommandations découlant du processus de supervision.

Pour ce qui est du troisième domaine, les parlementaires font partie intégrante du processus actuel d'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015, unifié et cohérent, imprégné des principes fondamentaux des droits de l'homme, de l'égalité et de l'équité, avec pour axe central le développement durable. Leur apport devra consister à identifier les priorités, à suivre les progrès accomplis, à mobiliser des ressources pour le développement, à accroître la responsabilité par le biais du contrôle législatif, et à prêter leur voix aux personnes les plus vulnérables par une juste représentation.

Les Nations Unies et les parlements ont contracté l'engagement de servir les peuples du monde et sont unis dans la responsabilité d'honorer la confiance qui est placée en eux en produisant des résultats, tâche moins facile que l'on ne croit mais dont dépend leur légitimité. Collaborer leur permet de mieux s'acquitter de ce devoir. La relation entre ces entités suppose une réciprocité, en ceci que l'efficacité est dans leur intérêt mutuel. Tout comme une dimension parlementaire a pu être injectée dans les travaux de l'ONU au cours de la dernière décennie, grâce à la volonté de l'UIP et à son engagement, des efforts conjoints doivent être fournis pour introduire une dimension relative à l'Organisation des Nations Unies dans les travaux des parlements, qui doivent être en mesure de faire connaître aux citoyens comme aux décideurs l'impact bénéfique de ses travaux sur la vie des gens et d'assurer le soutien à ce travail, y compris en période de priorités concurrentes. L'ONU partage également l'intérêt de l'UIP pour la promotion globale d'une gouvernance responsable à tous les niveaux, la bonne gouvernance et la démocratie étant déterminantes du progrès pour tous.

Le Secrétaire général de l'ONU publiera prochainement le tout récent rapport sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, l'UIP et les parlements, qui s'est grandement renforcée ces 20 dernières années, et l'Assemblée générale prévoit d'adopter une nouvelle résolution sur ce sujet. Défenseur infatigable de l'engagement aux côtés des Nations Unies, parlant d'une voix claire à l'appui des parlementaires sur la scène internationale, et ferme défenseur du dialogue et de l'échange, le Secrétaire général de l'UIP a su être une force motrice puissante dans cette relation qui n'a cessé de se consolider au cours de ses 16 années de mandat à la tête de l'Union interparlementaire. Il a en effet été un véritable ami et un solide pilier de la démocratie parlementaire. S'appuyant sur les fondations qu'il a établies avec son équipe, l'Organisation des Nations Unies se réjouit de la perspective de pousser les relations entre les deux Organisations plus loin encore et de renforcer leur partenariat stratégique, qui assurément ne pourra que contribuer de manière significative à la paix et à la démocratie dans le monde. L'orateur adresse tous ses vœux aux participants pour qu'ils tiennent une Assemblée inspirée.

Le PRESIDENT remercie M. Møller pour le message hautement encourageant qu'il a apporté à l'Assemblée, et pour avoir pris le temps d'en honorer la séance inaugurale.

Hommage à M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général sortant de l'UIP

Le PRESIDENT remercie M. Anders Johnsson, Secrétaire général sortant de l'Union interparlementaire, pour ses 23 ans de bons et loyaux services depuis sa nomination au poste de Secrétaire général adjoint en 1991. Il a été élu au poste de Secrétaire général sept ans plus tard, en 1998 et a établi un record en accomplissant quatre mandats consécutifs. Au cours de ses 16 années à la tête du Secrétariat, l'UIP a changé en de multiples façons et a accompli des progrès remarquables.

En termes de quantité, alors qu'ils étaient 111 en 1991 et 137 en 1998, le nombre des Parlements membres de l'UIP s'élève aujourd'hui à 164, ce qui représente une croissance de près de 50 pour cent sur la période de 23 ans de service de M. Johnsson, chiffre proche de la réalisation de l'objectif de représentation universelle à l'UIP pour sa Stratégie pour 2012-2017. La

participation aux Assemblées de l'UIP avait atteint 85 délégations et 736 participants en 1991 à Pyongyang – année où M. Johnsson y a pris part pour la première fois – pour passer à 118 délégations et 1 198 participants en 2013 à Quito, ce qui représente un accroissement de 60 pour cent. L'UIP a également organisé des réunions spécialisées : 17 en 2012, soit huit fois plus, et quelques, que les deux réunions organisées en 1992.

En termes de qualité, de nombreuses réformes importantes ont été introduites sous la houlette du Secrétaire général, dont la plus récente, avec la Stratégie pour 2012-2017, se caractérise principalement par la création d'un nouveau service de la communication et par l'adoption d'une nouvelle identité visuelle intégrant un nouveau logo. Quant à l'acquisition par l'UIP de la Maison des parlements, le Secrétaire général y a joué un rôle déterminant - choix du site, élaboration du projet, réunion des fonds supplémentaires nécessaires et suivi du chantier.

Au long de son mandat, M. Johnsson a fait la preuve de sa compétence, de sa sincérité et de son dévouement à l'œuvre de l'UIP, qui a été un élément central de sa vie, et a servi l'UIP avec abnégation, et avec une étoffe exceptionnelle qui inspire respect et estime. Ce faisant, il a servi les causes de la démocratie, de la paix, de la coopération entre les peuples, de l'égalité des sexes, du développement et de la justice. C'est un privilège et un honneur que de lui offrir, au nom de l'Union interparlementaire tout entière, un gage de satisfaction et de sincère remerciement pour le formidable héritage qu'il lègue à l'UIP.

Le Secrétaire général se voit remettre un tableau en pierre et en verre représentant la Maison des parlements.

Mme M.N. NASHA (Botswana), s'exprimant au nom du Groupe africain, salue le Secrétaire général pour ses longues années au service de l'UIP. Il a accompli un travail remarquable en pilotant l'UIP dans un dédale de défis, en faisant avancer le programme de prévention, de gestion et de résolution des conflits, en renforçant les démocraties émergentes et en veillant à ce que la démocratie parlementaire s'épanouisse dans le monde entier. L'oratrice veut également le saluer pour sa persévérance et son opiniâtreté à faire comprendre aux parlements, par d'innombrables lettres et courriels explicatifs, l'important message qui veut que l'égalité des sexes et la sensibilité à celle-ci ne soit désormais plus un choix, mais une réalité. Avec un dévouement et une passion immenses, il a su faire changer les mentalités et les perceptions de ce que doit être une démocratie sans borne. L'oratrice lui souhaite plein succès dans ses prochaines entreprises.

M. M. AL-GHANIM (Koweït), s'exprimant au nom du Groupe arabe, salue les efforts diligents et précieux qu'a longtemps déployés le Secrétaire général au bénéfice de l'UIP. Sa compétence éprouvée et sa responsabilité dans ses fonctions de Secrétaire général adjoint ont conduit les Membres à l'élire en qualité de Secrétaire général, en 1998, et l'engagement sincère qu'il a manifesté par la suite pour l'expansion des activités de l'UIP a stimulé cette confiance initiale, raison pour laquelle il a été réélu pour encore trois mandats consécutifs. Une grande partie de sa carrière a ainsi été consacrée à des initiatives dans les domaines de la diplomatie parlementaire, de la coopération internationale, des droits de l'homme et du renforcement de la démocratie, notamment grâce à l'assistance, technique et autre, aux parlements. Il laissera une empreinte durable sur l'Organisation qu'il a aussi fidèlement servie, et à laquelle il restera intimement associé dans l'esprit des Membres. Le Groupe arabe lui souhaite une vie riche et active en compagnie de ses proches dans les années à venir.

Mme B. BOUPHA (République démocratique populaire lao), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, dit ses sincères remerciements et sa profonde gratitude au Secrétaire général pour son immense contribution à la mission de l'UIP au long de ses 16 années de service. Depuis sa prise de fonctions en 1998, il a dédié des efforts sans relâche et toute son énergie au développement de l'Organisation et à la promotion de son rôle international. Il a aussi efficacement guidé et dirigé la mise en œuvre de divers projets destinés à renforcer la coopération entre les Parlements membres et renforcer les échanges entre parlementaires. Son dynamisme et son étoffe exceptionnelle sont bien connus, et continueront à inspirer le développement des activités de l'UIP. L'oratrice se joint à ses consœurs et confrères pour souhaiter au Secrétaire général toute la chance et le succès qu'il peut souhaiter dans la nouvelle vie qui s'offre à lui.

Mme V. PETRENKO (Fédération de Russie), prenant la parole au nom du Groupe Eurasie, déclare que les valeureux efforts du Secrétaire général tout au long de son mandat pour promouvoir la paix et la justice ont été très appréciés, de même que sa contribution au développement de la diplomatie parlementaire. On ne peut que louer son succès devant les

difficultés de la mise en œuvre des activités de l'UIP face aux nombreuses crises qui sont survenues dans le monde turbulent qui est le nôtre. Il a su, en outre, gagner la reconnaissance des femmes en particulier, pour avoir promu l'égalité des sexes, et il mérite un statut honorifique à l'UIP pour ses maints succès mémorables. L'oratrice lui souhaite tous les bonheurs possibles dans sa nouvelle vie.

M. D. VIVAS (Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, témoigne du sacrifice de soi et de l'engagement du Secrétaire général pour renforcer l'action des parlements dans le monde entier, et consolider et développer le rôle de l'institution qu'il a longtemps représentée. Il a apporté une approche de haute qualité à la promotion de la paix et de la démocratie, et sa solidarité et son soutien équitable aux Membres de l'UIP sont justement reconnus et appréciés. Le Secrétaire général a œuvré avec succès à la publicité de l'UIP et à son image au niveau international, ainsi qu'à la construction d'une relation toujours plus étroite avec les Nations Unies, comme en témoignent notamment les initiatives telles la transformation de la Commission des Affaires des Nations Unies en une commission permanente. Il nous manquera.

M. R. DEL PICCHIA (France), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, fait siennes les louanges exprimées à l'intention du Secrétaire général, dont les connaissances et la conduite sont aussi remarquables aujourd'hui que lorsque lorsqu'il a endossé ses fonctions voici plus de 15 ans. Tout désaccord qu'il peut avoir signifié a toujours été respectueux, conformément aux principes de l'UIP, et c'est grâce à ses efforts que l'UIP a désormais une plus grande visibilité et s'engage dans un éventail d'activités beaucoup plus large qu'auparavant. Il a fait la preuve de ses compétences en tant que maître, défenseur et négociateur, et ses efforts au nom des femmes parlementaires méritent un applaudissement tout particulier. Bref, il a placé très haut la barre pour ses successeurs. Le Groupe des Douze Plus adresse ses meilleurs vœux au Secrétaire général et à sa famille.

M. T.-B. GURIRAB (Namibie), s'exprimant en sa qualité d'ancien Président de l'UIP, évoque ses rencontres de qualité avec le Secrétaire général : d'abord, à l'Assemblée de l'UIP organisée à Windhoek par le Parlement de son propre pays, en 1998, au cours de laquelle M. Johnsson a été élu pour la première fois à la fonction qu'il quitte aujourd'hui; ensuite, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, où, en tant que Président de l'Assemblée générale, il a travaillé avec M. Johnsson pour mobiliser le soutien pour l'intégration, dans la déclaration du Millénaire, d'une mention du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'UIP, qui est maintenant une réalité établie; et enfin, à l'UIP au cours de son mandat de Président de l'Organisation. L'orateur est donc bien placé pour confirmer la justesse des hommages rendus au Secrétaire général, qui a fait preuve d'un zèle évangéliste pour servir l'humanité, d'une foi robuste en le multilatéralisme et d'un engagement déterminé pour renforcer la présence des femmes dans les parlements, lesquels ont produit des résultats concrets parfaitement dignes de félicitations. L'orateur espère qu'avec sa générosité de cœur, la puissance intellectuelle et l'admirable acharnement au travail qui le caractérisent, le Secrétaire général puisse continuer de servir l'UIP, même s'il passe plus de temps avec sa famille.

Le SECRETAIRE GENERAL remercie les délégués pour leurs félicitations et la bienveillance de leurs témoignages, qui le confondent véritablement. Ces mots vont aussi, il va de soi, au personnel de l'UIP, qui doit être applaudi pour son dévouement exceptionnel, ses résultats de haut niveau, sa haute compétence et son âpreté au travail. Sa mission à l'UIP aurait été tout aussi impossible sans le soutien de sa femme et de ses enfants, avec qui il pourra certainement maintenant passer plus de temps, tout en restant actif, quoique dans une moindre mesure.

Le Secrétaire général se souvient que son attention avait été initialement attirée par l'UIP du fait de son intrigant potentiel en tant qu'Organisation représentant tous les courants politiques du monde et, depuis son entrée dans ses rangs en 1991, il s'est convaincu du rôle qu'elle pouvait jouer sur la scène internationale, rôle essentiel dans la conduite de la démocratie directe et de la gouvernance démocratique à tous les niveaux. Il a perçu comme un privilège de travailler avec tant de politiques, hommes et femmes, hors pair et dignes de la plus haute estime. En effet, il ne saurait y avoir de démocratie sans la participation des femmes et le Secrétaire général appelle donc à des efforts vigoureux pour renforcer encore cette participation, lançant un appel instant aux parlementaires pour qu'ils saisissent l'occasion cruciale qui leur est actuellement offerte de contribuer au programme de développement pour l'après-2015.

Point 3 de l'ordre du jour**Débat général sur le thème*****L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie***

Tout au long du débat général, les délégations ont rendu hommage au Secrétaire général, certaines lui offrant aussi un cadeau en témoignage de leur reconnaissance.

M. M. AL MUR (Emirats arabes unis), ouvrant le débat, déclare que les succès de l'UIP alors qu'elle fête son 125^{ème} anniversaire atteste de la volonté des représentants des citoyens de travailler ensemble à la réalisation du but ultime que constituent la paix et la sécurité internationales. Les progrès considérables réalisés par les parlements et l'Union interparlementaire dans l'enracinement de la démocratie et des droits de l'homme se sont néanmoins heurtés aux graves défis de l'aggravation de la pauvreté, de la faim, du chômage, de la marginalisation et de l'instabilité provoqués par des phénomènes mondiaux. Il est donc vital pour les parlements d'ouvrir les portes à de nouveaux objectifs stratégiques, au-delà des Objectifs du Millénaire pour le développement, pour relever ces défis.

Les échecs passés dans l'application des résolutions et recommandations sur les questions d'intérêt universel montrent bien la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'UIP et de renforcer les efforts déployés par les organisations régionales et internationales, y compris l'ONU, pour trouver des solutions appropriées aux crises mondiales conformément au droit international. Un partenariat stratégique entre l'UIP et l'ONU est donc un outil fort utile pour la construction de la diplomatie internationale, afin de répandre la démocratie et la paix dans le monde entier. En effet, il est temps que les Nations Unies dans leur ensemble prennent en considération les opinions exprimées par les représentants des citoyens.

La démocratie et la paix ne peuvent toutefois coexister avec un régime de deux poids et deux mesures, ni avec la sélectivité. Les résolutions des Nations Unies doivent donc reposer sur les principes d'impartialité, d'équité et d'objectivité et sur un engagement collectif à préserver l'Etat de droit, éviter le recours à la force et respecter, sans distinction, toutes les cultures. La politique étrangère du pays de l'orateur est fondée sur les valeurs de tolérance et d'ouverture aux autres cultures, fondement de la stabilité, du développement et de la paix qui a sa source dans le dialogue, le respect mutuel de la souveraineté, les relations de bon voisinage et le règlement pacifique et négocié des différends, notamment par le biais de l'arbitrage international. Son pays participe également à des activités internationales dans des domaines comme les changements climatiques, les maladies et les droits de l'homme.

Mme R. KADAGA (Ouganda) déclare que, au cours des 125 années d'existence de l'UIP, le monde a connu des situations tragiques : guerres mondiales, conventionnelles, chimiques, guerre nucléaire, rébellion, insurrection, terrorisme et brutalités diverses, exploitation et retour à l'esclavage sous la forme de traite d'êtres humains, conséquence "collatérale" de la circulation des personnes facilitée par la mondialisation, l'aviation et les transports maritimes. Et c'est sans parler d'un autre fléau moderne : la traite d'enfants interne aux pays à des fins d'exploitation sexuelle, pornographique, par le travail, d'esclavage.

Les parlements doivent donc faire davantage pour remédier à la traite d'êtres humains, notamment instituer des mesures internes pour détecter ce fléau, en particulier dans le cas des mineurs, s'intéresser aux activités des autorités de l'immigration des pays d'origine, de transit et de destination, veiller à ce que les revenus de la traite n'entrent pas dans les recettes de l'Etat, mettre en place des commissions parlementaires pour assurer le suivi régulier de la traite et allouer des ressources budgétaires suffisantes pour y mettre un terme.

Les parlements doivent aussi s'attacher à améliorer les perspectives d'emploi et à pourchasser la publicité en ligne et autres offres d'emploi trompeusement attrayantes qui induisent tant de gens à vendre des biens de famille pour payer les coûts initiaux exigés de toute personne désireuse d'accepter l'offre. Il faut aussi encourager les ententes officielles avec les gouvernements hôtes qui doivent surveiller le respect des contrats d'emploi. De tels actes contribueraient à prévenir l'exploitation, les abus sexuels, l'esclavage et la traite des travailleurs, et à garantir une rémunération équitable du travail fourni. Il appartient aux parlements de travailler à la paix et à la stabilité, qui permettraient à leurs concitoyens de vivre, de travailler et d'étudier dans un environnement sécurisé.

M. A.F.I.E.D. AL MANSOUR (Soudan) déclare que les questions politiques et socioéconomiques peuvent être résolues directement en usant d'un dialogue objectif, libre et authentique à la manière des parlementaires. Une approche pacifique des problèmes et des différends politiques est essentielle pour prévenir la violence et faire prendre conscience du fait qu'un Etat moderne capable de répondre aux aspirations et aux besoins du public ne peut être construit que par la paix, fondée notamment sur la tolérance, la justice et le respect des libertés et des droits fondamentaux.

Le Soudan a fait sa priorité du dialogue et de la négociation pacifiques, seul moyen de mettre fin à la longue guerre dans le Sud du pays avec la conviction de longue date que la diversité culturelle, tribale et ethnique du Soudan était sa force, le partage du pouvoir et des richesses est désormais inscrit dans la politique, les générations nouvelles devant être instruites des valeurs telles que la paix sociale et l'identité mixte. Conformément à ses engagements aux termes des accords de paix et en dépit des pertes qui s'ensuivirent, de terres et de ressources essentielles, le Soudan a respecté le droit du Sud à l'autodétermination et a travaillé sans relâche à régler les problèmes en suspens avec le nouveau Soudan du Sud, dans un esprit de bon voisinage. Il a par ailleurs entrepris des initiatives pour mettre fin à l'effusion de sang actuelle dans ce pays, et assurer logement et assistance aux réfugiés sud-soudanais sur son territoire. Au Darfour, la paix a maintenant largement prévalu, à la suite de longues et difficiles négociations menées avec l'aide du Qatar, en particulier.

Dans le cadre de son engagement pour la démocratie, le Gouvernement soudanais a récemment annoncé des réformes constitutionnelles et législatives visant à étendre les libertés et à assurer des élections loyales, en tenant compte de questions telles la représentation proportionnelle et la participation aux élections de tous les groupes politiques. Un comité composé de tous les groupes politiques, d'acteurs de la société civile, d'experts et d'universitaires sera chargé de rédiger une constitution permanente.

M. SINH HUNG NGUYEN (Viet Nam) observe que l'UIP a poursuivi, depuis 125 ans, l'engagement de garantir la paix et la sécurité mondiales en promouvant la démocratie et les droits de l'homme, ainsi qu'un dialogue et une coopération internationale accrus, notamment sur des questions liées à la sécurité commune telles que le désarmement et la lutte contre le terrorisme. En effet, l'efficacité parlementaire pour laquelle l'UIP a constamment œuvré, dans l'intérêt de la justice, de la liberté et de l'égalité pour tous, a assis les fondements de la promotion et de la protection d'une démocratie mondiale, approche exprimée dans la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017. Des ajustements doivent toutefois être faits à la lumière des nouveaux défis et des possibilités d'un monde en constante évolution.

Ayant connu de longues années de lutte, le Viet Nam, et son peuple, aspirent à un monde de paix et de démocratie et appuient les objectifs de non-prolifération des armes de destruction massive et notamment des armes nucléaires, et du désarmement. L'orateur estime que des mesures de non-prolifération doivent être appliquées conformément au droit international, sans porter atteinte pour autant aux activités commerciales et économiques normales. Compte tenu de la pénurie d'énergie, des catastrophes naturelles et des progrès des sciences et des technologies, tous les pays devraient néanmoins pouvoir rechercher, développer, utiliser et transférer les technologies nucléaires, chimiques et biologiques à des fins pacifiques. Enfin, pour ce qui est de la lutte antiterroriste, les efforts de l'UIP pour renforcer la coopération parlementaire, notamment par le biais de l'échange d'information, sont les bienvenus.

Le Viet Nam a activement contribué aux activités de l'UIP et de l'ONU pour la promotion et la protection de la démocratie en tant que valeur humaine commune. Il convient de promouvoir de même les droits de l'homme, notamment par le biais de la législation nationale et du contrôle parlementaire. L'orateur sait gré à l'UIP de la confiance et du soutien que ses Membres ont témoignés au parlement de son pays en approuvant à l'unanimité la décision de tenir la 132^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï, en mars 2015. Il propose que le Parlement et le programme de développement pour l'après-2015 soit le thème du débat général auquel tous les Membres de l'UIP sont invités à prendre part.

Mme S.S. CHAUDHURY (Bangladesh) déclare que, compte tenu du rôle crucial qui est le leur pour assurer la démocratie et la paix dans des réalités mouvantes, les parlements ne peuvent ignorer les ramifications de conflits trop longs et de facteurs dominants comme la prolifération des armes nucléaires, le terrorisme et les conflits interethniques. Le lien inextricable entre la démocratie et la paix réside dans l'idée que la paix dépend principalement de la promotion des institutions démocratiques et du partenariat entre nations démocratiques. La démocratie est donc une forme de gouvernance représentative, qui contribue à la paix par le respect des droits de

l'homme, l'égalité devant la loi et le respect de la légalité dans un cadre de pluralisme politique. Bastions centraux de ce processus de démocratie, les parlements sont particulièrement bien placés pour promouvoir et propager les valeurs propices à la paix, mais la paix est un concept intégrant, dont le développement socio-économique est partie. Elle ne peut se faire sans relever les défis majeurs que sont la pauvreté, les inégalités sociales et les changements climatiques, ni sans répondre aux autres besoins des citoyens. La question est de savoir si le meilleur moyen d'y parvenir est de poursuivre le modèle de démocratie inclusive ou celui de la social-démocratie.

Le Bangladesh a considérablement progressé en matière de développement socio-économique grâce à des politiques globales visant l'obtention du statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2021. Son modèle de paix prônant l'émancipation des citoyens et le développement a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2012, et sa Constitution consacre même la promotion de la paix, à laquelle le Bangladesh a vigoureusement contribué par le biais de sa participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Le dixième Parlement récemment élu a l'intention de fonctionner avec l'efficacité nécessaire pour maintenir et consolider une démocratie saine et dynamique, notamment en défendant le respect de l'état de droit, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, et en continuant de délibérer de manière constructive dans un esprit de coopération, de tolérance et de consensus. C'est grâce à un régime démocratique constitutionnel que les aspirations publiques pourront être maintenues.

La séance est levée à 13 h.10.

Séance du lundi 17 mars

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.40 sous la conduite de M. A. Radi (Maroc), Président de l'Union interparlementaire (UIP).

Une vidéo commémorative “Réflexions sur l’UIP” est projetée, dans laquelle des parlementaires du monde entier évoquent le travail et les succès de l’Organisation depuis sa création, il y a 125 ans.

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue à M. Mustafa Ben Jaafar, Président de l'Assemblée nationale constituante de la Tunisie, invité à prononcer, devant l'Assemblée, un discours sur la Constitution tunisienne, récemment adoptée et qui marque une avancée historique dans la transition vers la démocratie. Le Parlement tunisien a fait beaucoup pour sortir le pays de la crise après la chute de l'ancien régime, montrant s'il le fallait l'importance de cette institution pour toute société qui aspire à la démocratie et à la paix.

Le plus remarquable, dans cette Constitution tunisienne, est qu'elle est bâtie sur le consensus : elle tient compte des groupes et convictions de la société tunisienne, dans leur diversité; elle répond aux besoins du peuple tunisien et garantit les droits et libertés fondamentaux, individuels et collectifs. L'exemple tunisien mérite d'être suivi par d'autres pays qui ont connu le Printemps arabe mais traversent une passe difficile. L'UIP ne demande pas mieux que d'accompagner le Parlement tunisien dont elle félicite les membres, notamment M. Ben Jaafar, pour la part qu'ils ont prise au service de leur pays à un moment critique de son histoire.

M. M. BEN JAAFAR (Tunisie), remercie l'UIP et ses Membres pour les efforts qu'ils ont fournis, notamment son Président qui a constamment soutenu le processus de transition de la Tunisie et qui a assisté à la cérémonie d'adoption de la nouvelle Constitution en février 2014. A l'approche du 125^{ème} anniversaire de l'UIP, le moment est bien choisi également pour affirmer sa fierté d'appartenir à la plus ancienne organisation multilatérale internationale, une institution unique permettant aux parlementaires du monde entier de se consulter pour mieux servir la paix, promouvoir la coopération, établir la démocratie représentative et protéger les droits de l'homme. Membre de l'UIP depuis l'indépendance de la Tunisie en 1957, le Parlement tunisien réitère sa volonté d'œuvrer au grand dessein des fondateurs de l'UIP : établir une démocratie transparente et responsable édifée sur la libre volonté du peuple et sa pleine participation, dans l'égalité, à la chose publique à tous les niveaux, nonobstant les différences culturelles et socio-économiques, ce qui est d'ailleurs son droit fondamental. Des institutions rendant publiquement compte et représentant toutes les composantes de la société sont indispensables à l'expression de la volonté du peuple, par la législation et le contrôle de l'action du gouvernement. Plus que jamais auparavant les parlementaires doivent réaffirmer, préserver et soutenir la dimension internationale de la démocratie, conformément aux principes énoncés dans la Déclaration universelle sur la démocratie.

Depuis longtemps, l'UIP soutient l'ONU et coopère avec elle dans nombre de ses domaines d'activité. Elle en a acquis le statut d'observateur en 2002. Or, les relations internationales n'ont pas encore été pleinement démocratisées. L'UIP doit donc œuvrer à la réforme d'un système international qui reste manifestement inégal, la puissance militaire étant trop souvent le facteur qui prime dans les relations internationales, puisque le droit de veto reste fermement tenu entre les mêmes mains au Conseil de sécurité et que des disparités économiques injustes entre les pays prospères et ceux en développement continuent de démentir les vaines palabres sur l'équité. Il faudra aussi remédier à l'incapacité flagrante de la communauté internationale à trouver des solutions justes et durables aux conflits, notamment au Moyen-Orient eu égard aux conséquences néfastes qui pourraient en découler pour la paix et la sécurité mondiales. Il faut que le peuple palestinien ait un Etat indépendant avec Jérusalem pour capitale; la question des réfugiés palestiniens doit être réglée et les parlementaires palestiniens injustement détenus être libérés. Pour ce qui est de la crise syrienne, le bain de sang ne pourra être stoppé que par la coexistence pacifique du peuple syrien, dans un Etat libre et démocratique englobant toutes les idéologies et les croyances.

Quant au peuple tunisien, il se réjouit de construire la paix et la démocratie après une longue lutte pour la liberté, la justice et le développement. C'est pour cela qu'il s'est engagé dans une révolution pacifique et civilisée qui a porté son premier fruit : la Constitution de la République

tunisienne. Dans un moment historique marqué par la volonté de réconciliation et de forte cohésion nationale; par le triomphe de l'unité sur la différence et de la tolérance sur la haine, près de 92 pour cent des parlementaires issus des premières élections libres et régulières tenues par le pays en 2011 ont approuvé ce nouveau texte qui exprime l'identité arabo-musulmane du peuple tunisien en épousant des valeurs telles que la justice et le compromis, et puise dans la richesse et la diversité culturelle de la Tunisie.

Mieux, les obstacles politiques, économiques et sociaux, les épisodes de violence et les atteintes à la sécurité pendant le processus de transition ont été surmontés grâce au peuple tunisien, juste et respectueux de la loi. Les pièges découlant des assassinats politiques, d'opérations terroristes et autres menées pour faire avorter le processus ont été déjoués afin que naisse une constitution progressiste, conforme aux normes internationales et fondée sur la transparence et la réconciliation. En somme, la Tunisie a pris le meilleur cap, quoique le plus ardu, en chargeant une assemblée nationale constituante, reflétant toutes les sensibilités politiques et idéologiques, de rédiger une constitution, en s'inspirant des transitions réussies ailleurs. S'appuyant sur un dialogue national sans exclusive avec la société civile, les politiques et autres acteurs, l'entreprise a été menée à bien dans la transparence et le consensus.

Moderne et révolutionnaire, ce texte exprime la volonté de respecter les valeurs humaines suprêmes et les principes de droits de l'homme. Il a été conçu en vue de construire un système républicain démocratique et participatif, dans le cadre d'un Etat civil, avec un système parlementaire fondé sur la séparation et l'équilibre des pouvoirs. Il sanctuarise l'indépendance du judiciaire et le respect des droits de l'homme et des libertés. Il garantit notamment l'égalité des droits et des devoirs à tous sans distinction : droit à la vie, à la dignité humaine et à la liberté de croyance, de conscience et d'observance religieuse; droits économiques, sociaux et culturels; droits et libertés politiques; droits des femmes, y compris l'égalité des chances et de représentation dans les instances élues. Il sanctuarise également la volonté de développer les capacités de la jeunesse, de promouvoir la décentralisation et de diffuser les valeurs de modération et de tolérance. Il interdit la torture, le *takfir* (excommunication) et l'incitation à la haine et à la violence. En outre, il institue des organes constitutionnels pleinement indépendants, chargés de promouvoir et de soutenir la démocratie, tels que la Haute Commission électorale indépendante, la Commission de la communication audiovisuelle et la Commission des droits de l'homme.

Suite à la restitution volontaire du pouvoir à un gouvernement provisoire, indépendant et neutre, de consensus national, la Tunisie est désormais entrée dans la phase finale de transition qui s'achèvera avec les élections prévues avant fin 2014 et qui se dérouleront en application d'une nouvelle loi électorale. Le pays a gagné sa bataille pour la liberté et sa Constitution jette les bases de la démocratie. La priorité étant fermement donnée aux questions économiques, sociales et de sécurité, la principale tâche sera de construire des institutions démocratiques et d'obtenir le développement nécessaire à la préservation des acquis. Pour cela, il faudra des efforts nationaux concertés et la solidarité des amis de la Tunisie, afin de donner à la jeunesse du pays un message d'espoir et de lisser les disparités. La Tunisie compte également sur l'aide de l'UIP pour récupérer - comme c'est son droit - les biens pillés et placés à l'étranger; pour l'aider aussi pendant le processus électoral et lui accorder encore sa coopération en vue de développer son Parlement. L'orateur souhaite un plein succès à l'Assemblée de l'UIP, une institution qui reste un phare de la démocratie, de la liberté, de la diversité et de la justice.

Le PRESIDENT remercie M. Ben Jaafar pour l'éclairage utile qu'il a donné et adresse, en retour, tous ses vœux de succès à l'Assemblée nationale tunisienne dont l'action rejallira, sans nul doute, sur l'ensemble du monde arabe.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème :

L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie

Reprise du débat

M. M. AL-GHANIM (Koweït), reprenant le débat, dit que le Koweït vient de célébrer son indépendance et sa libération, un anniversaire qui ancre à jamais les valeurs de paix et de démocratie dans l'esprit de son peuple. L'histoire édifiante du Koweït suscite, en outre, la volonté pionnière de construire sur ces valeurs, au bénéfice des générations futures, dans un pays de liberté et de paix.

L'UIP, qui célèbre son propre anniversaire, doit être saluée pour les services insignes qu'elle rend à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme dans le monde. Elle place légitimement l'homme au centre de son action et en fait son but premier. La démocratie est une aspiration de tous les hommes. Ceux-ci doivent donc, au-delà des différences de croyance et d'origine, être les bénéficiaires de la législation. La démocratie et la paix sont le diptyque sur lequel s'appuient les droits de l'homme partout dans le monde, notamment dans les jeunes démocraties qui doivent être soutenues et renforcées. Il est donc impératif de renouveler l'engagement de promouvoir l'une et l'autre, au service de tous les peuples.

Pour les mêmes raisons, les parlementaires doivent prendre un engagement moral en faveur de la paix et de la démocratie, en agissant concrètement face à des tragédies telles que celle du peuple palestinien qui vit sous le joug de l'occupation israélienne et celle des réfugiés syriens fuyant la crise qui frappe leur pays. Il faut accélérer les actions internationales pour remédier à ces situations qui risquent de déstabiliser la région. A cet égard, le Koweït a récemment accueilli – pour la deuxième fois – une conférence internationale de soutien aux Syriens victimes de la crise. L'engagement du Koweït en faveur de la paix et de la démocratie est inébranlable, et c'est pourquoi l'intervenant s'enorgueillit de s'adresser à cette assemblée comme le libre représentant de ses compatriotes libres.

Mme F. Diendéré Diallo (Burkina Faso) prend la conduite des débats.

M. H. ABRAHAMYAN (Arménie) observe que, depuis 125 ans qu'elle existe, l'UIP n'a cessé d'œuvrer pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie, dans tous ses domaines d'activité, notamment quand il s'agit de répondre à des situations urgentes et importantes pour le monde entier. Le même souci préside à la politique intérieure et extérieure de l'Arménie. Le pays a engagé des réformes visant à renforcer la démocratie, à développer la société civile et à protéger les droits de l'homme. Ainsi, son Assemblée a déjà accueilli la toute première réunion régionale de parlementaires sur les droits de l'enfant et elle est prête à accueillir d'autres réunions interparlementaires. Elle entend aussi collaborer avec la société civile, par divers canaux parlementaires, sur toutes sortes de questions d'intérêt public.

Rappelant qu'il a fallu 20 ans d'efforts internationaux pour trouver un règlement pacifique au conflit du Nagorno-Karabakh, sur la base de trois principes internationalement reconnus, à savoir l'autodétermination nationale, l'intégrité territoriale et l'interdiction de recourir à la menace de la force, l'orateur regrette que l'Azerbaïdjan n'en reconnaisse qu'un, celui de l'intégrité territoriale, d'où l'impasse inévitable. La rhétorique belliqueuse à laquelle se livrent depuis quelque temps les plus hautes autorités de Bakou, fait également reculer la perspective de règlement pacifique que les peuples de la République du Nagorno-Karabakh et de l'Arménie appellent de leurs vœux. La première nommée est, en fait, un Etat qui fonctionne et qui a tenu plusieurs élections parlementaires, présidentielles et locales, déclarées libres et régulières par des observateurs internationaux. D'amples réformes ont été entreprises et une société démocratique est en train d'apparaître dont la génération montante ne voit pas en l'Azerbaïdjan sa mère patrie.

Plus généralement, la culture démocratique nécessaire à une démocratie pérenne implique l'éducation incessante des citoyens et cette responsabilité incombe essentiellement à l'élite politique. C'est pourquoi les parlementaires sont tenus d'approfondir la démocratie, seul moyen de renforcer l'Etat, de développer le pays et d'assurer un avenir plus prospère à la société.

M. F. DRILON (Philippines) rend hommage à l'UIP pour sa contribution majeure à la quête de la paix et à la promotion de la démocratie. L'assistance technique qu'elle accorde aux parlements, surtout ceux de pays sortant de plusieurs années de conflit, est inestimable, de même que ses programmes pour les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes. Son action pour renforcer la participation des femmes à la politique commence, elle aussi, à donner des résultats. Au Congrès des Philippines, les femmes représentent 25 pour cent du Sénat et 27 pour cent de la Chambre des représentants, un record qui devrait encore s'améliorer.

L'UIP étant l'enceinte idéale pour débattre librement de questions internationales, la création de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies est des plus opportunes. Elle permettra aux parlementaires de veiller à ce que les gouvernements honorent les engagements pris en vertu de textes internationaux et de contribuer au règlement pacifique des conflits. D'ailleurs, l'Organisation des Nations Unies voit en l'UIP un partenaire essentiel pour la promotion de l'état de droit. Aussi les parlementaires doivent-ils agir du mieux qu'ils peuvent pour que des règles prévalent au service de la paix internationale et rester vigilants à l'égard de ceux qui seraient tentés par la loi du plus fort.

Après 15 ans de suspension sous la loi martiale, le Congrès des Philippines a repris ses activités en 1987, comme institution législative plus vivante que jamais, détenant son mandat du peuple, contrôlant l'exécutif et le judiciaire et défendant les idéaux démocratiques du pays. Il a démontré sa volonté de soutenir l'UIP non seulement en accueillant sa 112^{ème} Assemblée à Manille, mais aussi en contribuant activement aux travaux des organes et comités statutaires de l'UIP, y compris par le biais de parlementaires individuels comme lui-même. L'orateur exprime toute sa gratitude au Comité des droits de l'homme des parlementaires qui a puissamment contribué à la libération de son collègue, qui a ainsi pu assister à la présente Assemblée.

Mme T. EFUA ASANGONO (Guinée équatoriale) dit que les institutions créées aux termes de la Constitution de son pays, approuvée par référendum en 2011, comprennent notamment un parlement bicaméral propice au renforcement du pluralisme et à une démocratie participative et conforme aux aspirations du peuple qui veut la dignité, la paix, l'unité et la justice sociale. Le Parlement, qui représente les 13 partis politiques du pays, compte 100 députés et 70 sénateurs, dont 24 femmes. C'est grâce aux politiques de parité et d'égalité des chances mises en œuvre que l'oratrice a été élue Présidente du Sénat, devenant la première femme du pays à diriger une institution constitutionnelle. Son élection a donc été un succès pour les femmes, eu égard notamment aux diverses fonctions de contrôle exercées par le Sénat et à son devoir de veiller au bien-être des citoyens et de protéger leurs droits et libertés.

Même s'ils font de leur mieux pour s'acquitter de leurs fonctions, les parlementaires de la Guinée équatoriale connaissent les limites de leur jeune institution qui, pour servir le peuple, ne peut que bénéficier du soutien des institutions internationales et des pays amis. La démocratie participative et une paix pérenne sont les conditions préalables du développement durable. Aussi le Parlement de la Guinée équatoriale est-il résolu à œuvrer de concert avec les organisations internationales à la formulation de stratégies de développement permettant de réaliser ces objectifs dans l'intérêt d'un monde meilleur, sinon parfait.

Mme N.M. ZZIWA (Assemblée législative est-africaine) félicite l'UIP à l'occasion de son 125^{ème} anniversaire au service de la démocratie parlementaire et d'une représentation réelle sur des questions concernant toute l'humanité, telles que la réduction des catastrophes, la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance et les secteurs vulnérables de la société. Les principes démocratiques sont essentiels au travail des cinq Etats membres de la Communauté d'Afrique de l'Est. Ces derniers ont fait de grandes avancées vers la bonne gouvernance en prenant diverses mesures : élections régulières, réformes constitutionnelles portant sur tous les partis politiques et les principales parties prenantes et de vastes améliorations en matière de liberté des médias. L'Assemblée législative est-africaine soutient les actions régionales sur des questions telles que l'instauration de la paix et de la stabilité, la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de petit calibre, par le biais, par exemple, de programmes de désarmement et de subsistance.

L'Assemblée législative est-africaine n'a cessé, aussi, de soutenir les politiques de développement durable pour l'amélioration de la qualité de la vie, les droits de l'homme et l'égalité. Elle a notamment collaboré avec l'UIP sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, l'un de ses objectifs ultimes étant d'éradiquer la mortalité maternelle. Elle entend également mettre hors la loi les pratiques de mutilation génitales féminines infligées à un si grand nombre de fillettes africaines. Elle représente par ailleurs les exclus, notamment les enfants; soutient les efforts incessants visant à rétablir la paix au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo; mène l'action en faveur de la mise en œuvre des lois relatives à l'intégration régionale au titre du Protocole sur le Marché commun d'Afrique de l'Est. Elle a approuvé un projet de loi, actuellement en instance de consentement, ouvrant aux personnes touchées par le VIH/sida l'accès aux antirétroviraux; elle a proposé un projet de loi portant sur la gestion du risque de catastrophe suite aux pertes provoquées dans la région par de fortes précipitations, des inondations et des glissements de terrain; elle continue de mobiliser, entre autres, pour la construction de logements accessibles, pour des villes durables et des politiques d'accès qui réduisent les risques découlant des changements climatiques.

M. K.T. GEBREHIWOT (Ethiopie) observe que le thème choisi pour le présent débat est opportun, vu l'instabilité qui pèse sur la paix et la sécurité dans beaucoup de régions du monde. Cette instabilité est due à des problèmes multiples, complexes et liés entre eux : conflits armés, actes de terrorisme et trafic de drogue, entre autres. Il incombe aux parlementaires de contribuer à la solution en agissant pour la paix et la sécurité, mais aussi en construisant des sociétés démocratiques, sans lesquelles il ne peut y avoir de développement durable ni de progrès

socio-économiques. De telles mesures sont tout aussi prioritaires que la mise en place de bonnes institutions et pratiques de gouvernance. Il appartient à l'UIP de renforcer les capacités de ses Membres d'affronter des problèmes structurels profonds, grâce à des mécanismes leur permettant de réaliser ses objectifs de base, à savoir la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme. Sans une participation parlementaire active à la construction de la paix, à la réconciliation nationale et au règlement des conflits, la paix et la stabilité resteraient hors d'atteinte.

Malgré une croissance sans exclusive et créatrice d'emplois, la pauvreté reste un problème fondamental pour l'Éthiopie et son éradication un objectif prioritaire, dont la réalisation implique des moyens de subsistance durables et des services de base. A cette fin, il faut, entre autres, un développement social, la démocratie et une bonne gouvernance. Il y a eu des succès récents : meilleur accès à l'éducation, réduction de la mortalité des mères et des enfants et accroissement de l'autosuffisance alimentaire et de la productivité agricole. L'élément le plus remarquable de cette croissance large, impressionnante et équitable est le caractère participatif du processus de développement. Par ailleurs, l'Éthiopie continue d'apporter sa pierre à une nouvelle sécurité régionale et à un partenariat politique, économique et environnemental avec les États de la Corne de l'Afrique en vue d'aboutir à une région économiquement et politiquement intégrée. Elle se prévaut d'une longue participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, du début des années 1950 à ce jour, et son gouvernement reste attaché à un processus politique et démocratique régi par l'état de droit, ouvert et placé sous le sceau du droit et de la justice.

M. S.A. OUATTARA (Burkina Faso) dit que l'engagement en faveur de la paix et de la démocratie est un thème essentiel qui implique des mesures concrètes et quotidiennes, une nouvelle vision de la vie et de nouveaux rapports avec les gens et les institutions nationales. Même si ce thème s'accorde à souhait avec les problèmes mondiaux de l'heure, il reste qu'il faut plus que jamais soutenir la paix et renforcer la démocratie si l'on veut apaiser les tensions et les conflits mondiaux, avec toute leur complexité. Il faut absolument une nouvelle manière de gérer les crises. Les parlementaires doivent s'engager de plus belle, en tant que médiateurs entre les peuples et les institutions, et trouver de nouvelles solutions pour promouvoir la paix et la démocratie. Cela implique plus de coopération entre les parlements eux-mêmes, mais aussi entre les parlements et les institutions multilatérales concernées par la construction de la paix. La création récente, à l'UIP, de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies est, par conséquent, une réforme des plus heureuses.

Au niveau national, l'engagement en faveur de la paix et du développement n'a de chance de prospérer que si les parlementaires écoutent attentivement leurs électeurs, dans le respect de leur diversité et de leurs spécificités. Depuis plus de dix ans, le Burkina Faso sert activement la paix et la cohésion sociale en Afrique dans divers forums. En accord avec la conviction du Président, selon laquelle la paix est le fondement du développement et de la démocratie véritable, ses parlementaires œuvrent résolument à cette fin. Rendant hommage à tous les parlementaires qui, tous les jours, s'efforcent de réaliser l'objectif vital de la paix et de la démocratie, l'orateur rappelle l'importance du programme de travail dont l'Assemblée est saisie et adresse ses meilleurs vœux à l'UIP à l'occasion de son 125^{ème} anniversaire.

M. N. NIGMATULIN (Kazakhstan) dit que la contribution commune des Membres de l'UIP à la cause de la paix et de la sécurité prouve l'importance de la diplomatie parlementaire dans les relations internationales et pour le règlement des problèmes. L'UIP doit œuvrer à renforcer la confiance mutuelle et mettre à profit son aptitude certaine à faire face aux menaces et aux difficultés qui entravent le développement mondial, notamment la pauvreté, l'injustice, la dégradation de l'environnement et le terrorisme. A cette fin, elle peut compter sur son prestige et son influence en tant que forum du dialogue interparlementaire entre égaux, nonobstant les différences de taille, de pouvoir et de situation géographique, qui permet à ses Membres, entre autres, d'identifier les meilleures pratiques afin de s'en inspirer lors de la rédaction de lois nationales.

Le Kazakhstan qui abrite des nationalités et des confessions nombreuses et croit en les valeurs d'égalité des chances, de tolérance et de non-discrimination inscrites dans sa Constitution, est un modèle du dialogue inter-ethnique et inter-religieux. Se voulant un pont entre les civilisations, les religions et les cultures, il s'est doté d'un parlement efficace, représentatif de tous les groupes ethniques. En outre, il accueillera bientôt, pour la cinquième fois, le Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles et il est membre du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.

Le Kazakhstan a aussi pour priorité de se conformer aux normes internationales en matière de paix et de sécurité. Il a ainsi acquis la réputation d'être un Etat pleinement engagé en faveur de la préservation de la paix et de la stabilité mondiales, dans un monde où les crises se multiplient et où, en conséquence, les principes de multilatéralisme et de collégialité revêtent la plus haute importance. Il applique une politique responsable de désarmement nucléaire et de non-prolifération, ayant fermé son site nucléaire et signé le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Il a lancé la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie et accorde une assistance technique et financière substantielle à l'Afghanistan. Fort de toutes ces activités, il a posé sa candidature au statut de membre non permanent du Conseil de sécurité pour 2017-2018.

M. A. MARTINHO DE BARROS PINTO (Sao Tomé-et-Principe) dit que les idéaux et les valeurs prônés il y a 125 ans par les fondateurs de l'UIP restent pleinement vivants. L'UIP, depuis ses débuts, n'a cessé d'être sur la brèche, défendant la paix. Elle le fait avec encore plus de vigueur depuis la fin de la Guerre froide car elle s'attache à internationaliser ses principes de base relatifs au règlement des conflits par une diplomatie parlementaire efficace.

L'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-Principe s'est employée à surmonter tous les obstacles afin d'établir la paix sociale depuis l'avènement historique du multipartisme au début des années 1990. Elle entend apprendre des parlements plus expérimentés en tenant aussi compte de ses propres réalités. Le mandat électoral en cours approche de son terme et des élections suivies par des observateurs auront lieu avant la fin de 2014, de sorte qu'il y ait une alternance conformément aux vœux des électeurs. Pour l'instant, il n'y a que 10 femmes sur 55 parlementaires, mais on espère que le quota de 30 pour cent qui a été fixé sera atteint dans les prochaines élections sur lesquelles le pays compte pour consolider les acquis démocratiques. Le coût financier est, cependant, assez lourd et pourrait affecter l'équilibre macroéconomique.

L'évolution politique et l'escalade des conflits auxquelles on assiste aujourd'hui, avec notre information mondialisée, n'augurent rien de bon pour la paix, tout autant que d'autres problèmes tels que le terrorisme international, la traite d'êtres humains et l'esclavage. L'UIP et ses Membres doivent donc employer les mécanismes démocratiques dont ils disposent pour résoudre les problèmes de l'heure. Les parlementaires doivent répondre aux vœux des citoyens qu'ils représentent et être les premiers à construire la paix mondiale.

Mme C. ROTH (Allemagne) dit qu'au moment où le monde atteint de nouveaux sommets de fragilité, de conflits et de tragédies humaines, il faut renouveler l'engagement en faveur de la paix et de la démocratie. Ces deux idéaux sont constamment menacés, défiés et remis en cause et il incombe aux parlementaires de les défendre et de les développer, afin que les droits de l'homme et la démocratie soient respectés.

L'oratrice est affligée par les innombrables conflits qui couvent et éclatent dans le monde, notamment l'atteinte récemment portée à l'intégrité du territoire ukrainien et l'intervention militaire de la Fédération de Russie dans la péninsule de Crimée. Par cet acte, la Russie se met hors la loi internationale. L'Allemagne appelle au dialogue pour résoudre ce problème et non aux bruits de bottes qu'on entend au risque de déclencher une guerre. Parallèlement, le conflit continue de plus belle en République arabe syrienne. La catastrophe humanitaire est en train de devenir aussi une crise politique pour l'ensemble de la région.

Les problèmes posés par ces conflits sont aggravés par d'autres difficultés mondiales telles que les changements climatiques, la raréfaction des ressources, la pauvreté et les crises financières. Autant de raisons pour que la politique mondiale sorte de sa routine. La communauté internationale, si elle veut être à la hauteur des enjeux, doit développer la coopération, la connaissance et la compréhension des diverses cultures, valeurs et intérêts.

M. A. Radi (Maroc), Président de l'Union interparlementaire (UIP), prend la conduite des débats.

M. C. ÇIÇEK (Turquie) rend hommage au Secrétaire général sortant, M. Johnsson, pour sa contribution précieuse et dit qu'il espère que l'UIP, alors qu'elle célèbre son 125^{ème} anniversaire, poursuivra son action salutaire. De nombreux conflits dévastent le monde; il est donc important de renouveler l'engagement en faveur de la paix et de la démocratie. Le regain récent de tension en Ukraine doit être réglé conformément aux principes démocratiques et au droit international, en assurant la protection du peuple criméen.

Les comportements et postures du XX^{ème} siècle sont dépassés car nous faisons face à de nouvelles difficultés dues à la mondialisation. Il faut établir des principes pour répartir la richesse et la qualité de la vie plus justement, de sorte que le monde devienne plus sûr. Le XXI^{ème} siècle s'est ouvert sur une recrudescence du terrorisme, du crime organisé transfrontière, de la cybercriminalité et des clivages interculturels. Certes, la conflictualité entre Etats est sur le déclin, mais les conflits intérieurs se développent et ce sont les femmes et les enfants qui en paient le prix fort. La sécurité et la sûreté mondiales sont, en outre, menacées par la faim, la pauvreté et les changements climatiques. Les Etats doivent donc conjuguer leurs efforts pour résoudre pacifiquement les problèmes et empêcher le recours aux armes de destruction massive. Les mécanismes de non-prolifération s'inscrivent dans cette action.

La communauté internationale doit combattre le terrorisme mondial, promouvoir le respect de la diversité culturelle, prévenir la pauvreté et respecter les droits de l'homme. Avec la mondialisation qui accroît la mobilité sociale et les migrations, il est encore plus important de respecter et de gérer la diversité culturelle et ethnique. La Turquie qui a, depuis longtemps, une société multiculturelle, multiconfessionnelle, multilingue et multiethnique, croit que la diversité est une richesse et doit être valorisée. Chaque Etat doit veiller à ce que ses lois et ressources soient au service de tous, nonobstant les différences.

La devise du fondateur de la République turque : "Paix dans le pays, paix dans le monde", est le pilier de la politique étrangère turque. La Turquie est désormais un pays donateur émergent, bailleur d'aide au développement. Elle soutient depuis longtemps les peuples d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient dans leurs revendications de transformation démocratique. On assiste à une multiplication et à un durcissement des clivages dans le monde, y compris en Europe, et le seul moyen de garantir un avenir pacifique et stable pour tous est de construire une sensibilité démocratique et de veiller à ce que chaque pays en fasse son bien.

La Turquie espère, en particulier, que les questions tenaces liées à Chypre seront bientôt résolues par une reprise des négociations et que la situation palestinienne trouvera, elle aussi, une solution rapide.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

Le PRESIDENT annonce que quatre propositions de point d'urgence ont été soumises (A/130/2-Inf.1) :

- La contribution des parlements et de l'UIP à la lutte contre le terrorisme et à l'instauration de la sécurité et de la paix internationales par un règlement pacifique de la crise syrienne et le respect des résolutions légitimes de la communauté internationale et des principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats (République arabe syrienne);
- Contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité et à la consolidation de la démocratie en République centrafricaine : l'apport de l'UIP (Maroc);
- Aggression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine (Ukraine); et
- La crise en Ukraine (Canada).

Il invite chacune de ces quatre délégations à présenter sa proposition.

Le délégué de la REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE dit que la crise interminable dans son pays a détruit le tissu social. Les médias soufflent sur les braises et incitent au meurtre et aux actes terroristes. Tous les Syriens, qu'ils soient chrétiens ou musulmans, sont menacés et les effets du conflit rejailissent sur les autres pays de la région : nul n'est à l'abri de cette crise. Le gouvernement s'efforce de remédier à la situation, y compris par des initiatives internationales et en offrant une amnistie à ceux qui souhaitent regagner le pays. L'orateur espère que la proposition de sa délégation sera retenue comme point d'urgence de sorte que d'autres mesures soient prises en vue de régler le conflit.

M. H. KOUSKOUS (Maroc) dit que la situation en République centrafricaine est catastrophique : la barbarie s'y déchaîne avec son cortège d'épurations ethniques et religieuses. Malgré la présence de forces de maintien de la paix et la fourniture d'aide internationale, les choses ne s'améliorent guère. Etant donné l'incertitude qui règne, la transition prévue dans le pays au début de l'année prochaine sera difficile. Tous les rapports sur le conflit, rédigés par le Conseil

de sécurité de l'ONU, l'Union européenne, Amnesty International et d'autres, montrent que les massacres continuent, ainsi que les destructions de maisons et de lieux de culte, alors que les infrastructures de l'Etat s'effondrent.

L'orateur dit que le point d'urgence proposé par le Maroc est soutenu par les Groupes arabe et africain et il espère que les Membres voudront bien l'inscrire à l'ordre du jour.

Mme N. AGAFONOVA (Ukraine) dit que la question ukrainienne concerne non seulement la stabilité et la sécurité de l'Ukraine, mais celles du monde entier. Son pays s'alarme de la violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et du principe de souveraineté nationale que constitue l'intervention militaire de la Fédération de Russie dans la péninsule de Crimée. Des indications laissent penser que d'autres régions de l'Ukraine sont en danger. La Fédération de Russie viole les assurances qu'elle avait données dans le Mémorandum de Budapest et dans le Traité d'amitié, de coopération et de partenariat entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. De plus, le référendum organisé en Crimée n'a aucune validité, car il ne peut y avoir de référendum libre et régulier sous la contrainte et sous le coup d'une intervention militaire.

L'oratrice informe l'Assemblée qu'en raison de similitudes entre leurs deux propositions, les délégations ukrainienne et canadienne ont décidé de fusionner leurs textes. Elle espère que les Membres voudront bien retenir cette proposition de point d'urgence. L'Ukraine restera inébranlable dans sa volonté de rendre à la Crimée son statut légitime de partie intégrante de son territoire.

M. T. YOUNG (Canada) dit que la crise en Ukraine requiert l'attention de toute urgence de l'UIP, ne serait-ce qu'en raison du référendum illégal, tenu la veille, sur la sécession de la Crimée en faveur de la Fédération de Russie. Les résultats de cette consultation, organisée sous une occupation militaire illégale, ne sont ni valables ni légitimes. Cette crise est un événement majeur d'ampleur internationale et l'UIP, avec le prix qu'elle attache à la démocratie, au droit international et aux droits de l'homme, est le lieu idéal permettant aux parlementaires de prendre fermement position contre ce qui est en train de se produire.

La présence illégale de forces militaires russes dans cette péninsule est inacceptable et représente une violation claire du droit international, de la souveraineté de l'Ukraine et de son intégrité territoriale. Il faut que cette crise prenne fin dans l'intérêt de l'ordre, de la paix et de la stabilité internationales et pour la sécurité et la sûreté du peuple ukrainien. Le Canada, qui suit avec préoccupation le déroulement des événements depuis quelques semaines, croit qu'une résolution prise par l'Assemblée de l'UIP sur la question renforcerait les actions internationales et bilatérales entreprises dans d'autres forums. Toutes les parties doivent s'efforcer de résoudre leurs différends par le dialogue, la réconciliation et la coopération; réaffirmer leur engagement en faveur des principes du droit international et des droits des minorités; soutenir les valeurs de démocratie et promouvoir l'état de droit et la liberté d'expression et d'association.

M. A. KLIMOV (Fédération de Russie) dit que le référendum tenu la veille dans la péninsule de Crimée, avec la participation de 96 pour cent de la population qui a voté en faveur de l'adhésion à la Fédération de Russie, a été organisé conformément au droit universel à l'autodétermination, tel que proclamé par les Nations Unies. Ce référendum n'a pas été une décision de Moscou, mais celle du peuple de la Crimée.

Depuis des années, le Gouvernement ukrainien ne parvient pas à améliorer la qualité de vie de son peuple, ni à protéger les droits de la majorité russophone de Crimée qui, de plus, est menacée par les décisions récemment prises par Kiev. La Fédération de Russie est profondément préoccupée par la crise politique qui a éclaté en Ukraine depuis le début de l'année, car elle affecte désormais non seulement la Crimée, mais aussi d'autres régions du pays.

Pour respecter la décision de la population de la Crimée, la Fédération de Russie propose de reporter la discussion sur la situation jusqu'à plus ample informé, de sorte qu'une enquête en bonne et due forme soit effectuée sur les événements d'Ukraine, notamment sur la mort de plus de 100 personnes à Kiev.

M. T. QUBA'A (Palestine), relevant les commentaires des orateurs précédents selon lesquels la situation en Crimée est illégale, immorale et contraire au droit international, y compris au droit humanitaire, demande si l'occupation israélienne de la Palestine et les tortures et les souffrances qu'elle entraîne peuvent être considérées comme légitimes, légales et compatibles avec le droit international.

Le SECRETAIRE GENERAL rappelle la procédure à suivre conformément à l'article 11.2 de l'Assemblée, relatif au vote sur un point d'urgence pour son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée.

A l'issue d'un vote par appel nominal, la proposition du Maroc est adoptée et inscrite à l'ordre du jour, sous le point 9.

M. H. KOUSKOUS (Maroc) remercie toutes celles et ceux qui ont participé au vote et se félicite du résultat qui favorise la promotion de la paix et la sécurité en République centrafricaine.

Le SECRETAIRE GENERAL, répondant à des demandes d'éclaircissements quant au résultat du vote, dit qu'une proposition doit recueillir les deux-tiers des suffrages exprimés pour et contre. La proposition du Maroc et celle, commune, de l'Ukraine et du Canada ayant toutes deux obtenu les deux-tiers requis, les règles relatives au vote disposent que c'est la proposition ayant recueilli le plus de votes favorables qui doit être retenue. Dans le cas présent, c'est celle du Maroc, qui a obtenu plus de 900 voix pour.

Ordre du jour définitif

- Point 1 Election du Président et des Vice-Présidents de la 130^{ème} Assemblée
 - Point 2 Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
 - Point 3 Débat général sur le thème *L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie*
 - Point 4 Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
 - Point 5 Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles
(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)
 - Point 6 Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
 - Point 7 Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies
 - Point 8 Approbation des thèmes d'étude à soumettre aux Commissions permanentes et désignation des rapporteurs
 - Point 9 Contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité et à la consolidation de la démocratie en République centrafricaine : l'apport de l'UIP
-

Point 3 de l'ordre du jour**Débat général sur le thème :*****L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie****Reprise du débat*

M. F. DOS SANTOS (Angola) félicite l'UIP à l'occasion de son 125^{ème} anniversaire et dit que, malgré les idéaux pacifistes qui ont incité Sir William Randal Cremer et Frédéric Passy à fonder l'Organisation, les conflits prolifèrent dans le monde. En ces temps de crises exacerbées, le thème du débat est des plus opportuns.

Les Angolais, en raison de l'histoire récente de leur pays, savent à quel point la paix est précieuse et connaissent son importance pour le développement social et économique des Etats. Des indicateurs macroéconomiques successifs montrent que l'économie angolaise connaît l'une des croissances les plus fortes au monde. Un résultat manifestement imputable à la stabilité dont jouit le pays, mais aussi à la priorité qu'il donne à la paix, à la démocratie et à la justice sociale. Les parlementaires ont un rôle immense à jouer dans l'instauration de la paix et dans sa consolidation, notamment au sortir d'un conflit, comme en Angola. En Angola, les batailles militaires de jadis ont cédé la place aux batailles d'idées politiques, ce qui sert et renforce la construction de la paix et le processus de réconciliation.

Cependant, la démocratie n'a pas de recette toute faite. Elle se construit petit à petit, à partir d'un système politique pluraliste qui doit, avant tout, garantir les droits fondamentaux et les libertés du peuple. Or, la paix et la stabilité politique ne sont pas une réalité dans chaque pays. Les événements récents en République centrafricaine, en République arabe syrienne et en Ukraine ne sont que quelques exemples rappelant ce qu'il en coûte de ne pas résoudre les différends politiques par le dialogue et des moyens pacifiques, conformément au droit et à l'ordre internationaux.

M. M.V. SISULU (Afrique du Sud) dit que, si les parlementaires saluent les réussites exemplaires de l'UIP depuis sa création il y a 125 ans, ce n'est pas pour se tresser des lauriers, mais pour montrer qu'ils entendent colmater les brèches ouvertes aux remparts de la démocratie, partout dans le monde. Pour que la démocratie soit crédible, elle doit être tangible; elle doit toucher et enrichir la vie des gens ordinaires. L'Afrique du Sud est en train de célébrer 20 ans de démocratie, de paix et de stabilité; elle continue à suivre l'exemple et les enseignements du regretté Nelson Mandela. Les libertés fondamentales pour lesquelles il s'est battu sont inscrites dans la Constitution et protégées par la loi.

La démocratie évolue sans cesse et il n'en existe pas de modèle parfait dans le monde. Cependant, des peuples prennent les rênes de leur destin et participent activement à façonner leur avenir et celui du monde. La liberté est le pilier de la démocratie et la volonté du peuple doit toujours être la source de l'autorité du Gouvernement. L'UIP dit et répète qu'une démocratie saine suppose des institutions démocratiques et efficaces, à commencer par les parlements qui sont tenus de faire preuve de transparence et de responsabilité dans leur travail, leurs procédures et méthodes. Les parlements doivent faire œuvre d'intermédiation en cas de tensions et préserver l'équilibre entre les exigences rivales de la diversité et de l'uniformité. Ils doivent activement promouvoir et protéger la démocratie.

L'Afrique du Sud salue le Secrétaire général sortant qui a tant contribué au travail de l'UIP. Sous sa direction, l'Organisation est devenue encore plus dynamique et efficace, respectée partout dans le monde.

Mme A. VAN MILTENBURG (Pays-Bas) dit que le besoin de coopération internationale, et donc interparlementaire, ne cesse de croître depuis des décennies, en partie en raison de l'évolution technologique et de la masse d'informations disponibles, elle aussi en pleine expansion. Désormais, les parlementaires peuvent accéder à ces informations d'un clic, sachant qu'elles sont partagées par d'autres. La question est de savoir comment les parlementaires utilisent - ou doivent utiliser - cette information ? Ils sont tenus de montrer qu'ils remplissent le mandat à eux confié par leurs électeurs, mais savent que les nouveaux moyens de communication, d'acquisition et de partage de l'information, ont des conséquences certaines sur leur façon de travailler.

La facilité avec laquelle les jeunes parlementaires utilisent les médias modernes montre à quel point les progrès technologiques ont changé la nature des processus démocratiques. Malgré ces changements, toutefois, les parlementaires doivent attacher un grand prix aux possibilités que

leur donnent l'UIP et d'autres forums de se rencontrer. Car les démocraties sont très diverses et il est important de comprendre cette diversité pour développer la coopération. L'oratrice se félicite du fait que l'UIP continue de faciliter les échanges de savoirs et d'expériences entre parlementaires.

Dans de nombreux pays, les parlementaires ne peuvent accomplir librement leur travail. Beaucoup d'entre eux font l'objet de menaces, d'intimidations, de violences; subissent des tortures ou la prison, voire des disparitions forcées. Il est donc impératif que tous les parlementaires et le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP aident leurs collègues empêchés de s'acquitter de leurs obligations.

L'oratrice se félicite de la mise en place de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies et rappelle combien il est important que les parlements contrôlent les politiques des gouvernements relatives à la coopération internationale. Cette commission permanente, agissant comme un catalyseur, pourrait également veiller à ce que la voix des parlementaires soit entendue à l'ONU sur les questions relatives au programme de développement pour l'après-2015.

Les Pays-Bas saluent le Secrétaire général sortant pour le travail qu'il a accompli pendant tant d'années au service de l'UIP et lui adressent leurs meilleurs vœux.

Mme A. SOLVITA (Lettonie) dit qu'en 1989, des Estoniens, des Lettons et des Lituaniens ont formé une chaîne humaine entre leurs capitales en signe de solidarité et de liberté. Il faut continuer d'agir dans cet esprit car ni la liberté, ni la démocratie, ni la paix ne sont jamais acquises dans le monde d'aujourd'hui.

Les images de la Place Maïdan à Kiev rappellent des scènes de la capitale lettonne en 1991, quand on dressait des barricades autour du Parlement, du Siège du Gouvernement et d'autres édifices. De l'expérience de son pays, l'oratrice a retenu que la révolution est le "pain blanc", car le plus dur reste à faire : établir un Etat fondé sur la démocratie, les droits de l'homme, le droit et la bonne gouvernance, à savoir les principes universels qui, avec le temps, apportent la paix. Mais la démocratie ne prospère qu'avec un système politique pluraliste et une société civile réelle et active. Les gouvernements ne peuvent prendre de bonnes décisions sans écouter et entendre toutes les parties prenantes et sans reconnaître le droit des autres à la liberté d'exprimer leurs opinions.

Cependant, la démocratie et la liberté ne peuvent survivre isolément et la communauté internationale ne doit donc pas être indifférente aux événements du monde, notamment à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui aurait été impensable il y a peu. La Lettonie soutient fermement l'intégrité territoriale de l'Ukraine et considère que tout ce qui menace cette intégrité doit être vigoureusement condamné. L'usage de la force armée par la Fédération de Russie dans le territoire de l'Ukraine est une violation du droit international et du Mémoire de Budapest; une menace pour la sécurité internationale. Il ne peut y avoir d'engagement mondial en faveur de la paix et de la démocratie si un membre du Conseil de sécurité de l'ONU bafoue le droit international, la souveraineté des Etats et leur intégrité territoriale.

La séance est levée à 18 h.50.

Séance du mardi 18 mars

(Matin)

La réunion est ouverte à 9 h.15, sous la conduite de M. A. Radi (Maroc), Président de l'Union interparlementaire (UIP).

Une vidéo commémorative, Réflexions sur l'UIP, est projetée, dans laquelle des parlementaires du monde entier évoquent les travaux et les réalisations de l'UIP depuis sa création, il y a 125 ans.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème :

L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie

Reprise du débat

M. M.L. OULD KHELIFA (Algérie), relevant la constante évolution du rôle de l'UIP en tant que tribune de consultation et de coopération, déclare que la présente Assemblée démontre la volonté de promouvoir un dialogue interparlementaire franc sur les questions d'intérêt commun, et souligne que l'engagement pour la liberté, la paix et la démocratie constitue une priorité dans la défense des intérêts publics. En tant qu'institutions naturelles pour l'expression démocratique et la mise en œuvre des efforts communs en faveur de la paix et de la sécurité, les parlements offrent en effet le cadre démocratique participatif essentiel au maintien de la paix.

Fermement déterminée à bâtir un état de droit après les expériences douloureuses des années 90, l'Algérie a accompli des progrès considérables en matière de démocratie, de gouvernance et de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans l'intérêt de la paix et de la stabilité. Les importantes réformes mises en œuvre depuis 2000 ont notamment favorisé le dialogue et la concertation entre tous les intervenants dans une société pluraliste, avec une presse libre et diversifiée. Elles ont permis d'accroître le nombre des femmes au Parlement jusqu'à plus d'un tiers du total des parlementaires; encouragé la participation des jeunes à la vie politique et économique; et favorisé l'exercice des droits politiques.

L'Algérie s'est engagée à respecter des principes inaliénables comme le droit à l'autodétermination, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et la promotion d'un dialogue international global, ainsi qu'envers le règlement non militaire de la crise syrienne et l'intensification des efforts internationaux visant à soulager les souffrances des réfugiés syriens, dont elle accueille un grand nombre. Condition préalable au développement socio-économique, l'instauration de la stabilité passe nécessairement par la consolidation de la paix et la lutte contre le terrorisme, lequel n'a rien à voir avec la religion ou la nationalité, et est en revanche lié à la criminalité transnationale organisée, y compris au trafic d'armes et de stupéfiants. Le terrorisme est de même lié aux prises d'otages, qui doivent être criminalisées au plan international, tout comme doit l'être le paiement de rançons. Pour résumer, des efforts conjoints sont capitaux pour asseoir les valeurs de paix et de démocratie.

M. A.M. AL-JARWAN (Parlement arabe) fait observer que le thème du débat reflète l'effort constant de l'UIP pour faire en sorte que la priorité soit donnée à la paix et la sécurité, conditions préalables à la coopération internationale pour affermir la démocratie en tant que système de gouvernance permettant aux peuples de vivre librement et dans la dignité. Son Parlement s'attache à l'institution de ces deux principes dans une région sensible où le problème, présent de longue date, de la Palestine restera central jusqu'à ce que ses territoires soient entièrement libérés et sa population réinstallée. L'occupation israélienne, toutefois, entrave une paix juste née du plein respect de tous les droits et des résolutions internationales. Le Parlement arabe est fermement convaincu du droit du peuple palestinien à l'établissement d'un Etat indépendant, avec Jérusalem pour capitale, et appelle à ce qu'il soit mis un terme à l'expansion des colonies, aux fouilles sous la mosquée al-Aqsa et aux restrictions à la circulation, responsables de pertes exceptionnellement lourdes pour l'économie palestinienne. A ces fins, l'orateur attend que l'UIP continue de soutenir le processus de paix au Moyen-Orient.

Son parlement soutient aussi que le dialogue est la seule solution à la crise syrienne, rejetant toute forme d'intervention étrangère et appelant la communauté internationale à assumer ses responsabilités envers le peuple syrien, qui subit des attaques et des meurtres du seul fait qu'il

recherche la démocratie et la liberté. Il appelle à une solution pacifique à l'occupation iranienne de trois îles émiriennes par le biais de négociations directes, ou d'un arbitrage international, et au nom du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Le Parlement arabe réaffirme son engagement à servir la paix et la démocratie, notamment dans le cadre des efforts de l'Union interparlementaire pour la non-prolifération des armes de destruction massive dans l'espoir que soit créée une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il se réjouit de la poursuite des efforts de lutte contre le terrorisme et soutient les activités menées par l'UIP pour accroître la transparence dans les élections, renforcer les institutions représentatives et promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des sexes. L'orateur précise à ce sujet que les femmes comptent pour un tiers des membres du Bureau du Parlement arabe, certaines exerçant des fonctions de haute responsabilité.

M. M.C. BIADILLAH (Maroc) fait observer que, malgré les prédictions d'un monde pacifié et sûr pour la fin du siècle précédent, une nouvelle brassée de conflits sont apparus rapidement et la menace terroriste constitue l'un des plus grands défis de sécurité jamais rencontrés. Dans ce contexte complexe, le Maroc a construit avec succès un modèle démocratique dans une atmosphère générale de stabilité, de sécurité et de calme qui lui a permis de faire face à des défis tels que l'extrémisme, l'immigration clandestine et la criminalité transnationale, y compris la traite des êtres humains, et le trafic d'armes et de stupéfiants. Il mène également une politique nouvelle et hardie en matière de migration et d'asile, unique au Sud de la Méditerranée, et conforme au droit international, face à la situation des migrants africains et syriens, dont il garantit les droits, la dignité et l'intégration socio-économique dans la société marocaine.

En ce qui concerne le renouvellement de son engagement envers la paix et la démocratie, le Maroc continue de soutenir la cause palestinienne, y compris par la voie des résolutions et recommandations adoptées par le Comité Al-Qods, que préside par le roi Mohammed VI. La déclaration de Marrakech, récemment adoptée par les ministres arabes de l'intérieur sur la lutte contre le terrorisme fait partie des efforts visant à établir la stabilité et la sécurité mondiale. Le Maroc a présenté une proposition de point d'urgence sur la République centrafricaine, qui représente également un renouvellement de son engagement dans ce domaine.

Pour son 125^{ème} anniversaire, il convient de célébrer l'UIP pour sa promotion de la démocratie, de la liberté et de l'égalité; des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la gouvernance démocratique; du droit des peuples à vivre en sécurité et en paix, de participer au développement économique et de vivre dans un environnement sain; et, enfin, pour l'accent qu'elle met sur le rôle central de tous les citoyens dans tous les processus démocratiques, sociaux et économiques. Ces principes sont garantis par la Constitution marocaine, et le Parlement joue un rôle dans leur mise en œuvre, dans la diffusion de la culture démocratique et des droits de l'homme, et adopte les lois pertinentes.

M. S.D. DESRAS (Haïti), se félicitant de l'occasion offerte de renouveler l'engagement envers la paix et la démocratie, déclare que l'UIP a beaucoup fait en ces 125 ans pour faire de la démocratie représentative une réalité incontestable. Des liens ont été forgés dans le monde entre les peuples, les parlements et les acteurs politiques par le biais des réseaux modernes d'information, de commerce et de transport, qui facilitent la circulation des personnes, des biens et des capitaux au-delà des frontières, sans compter des maux comme les maladies transfrontières, le trafic de drogues et la pollution. L'UIP a ainsi travaillé en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour remédier à certaines des conséquences de la mondialisation, notamment les menaces qui pèsent sur les droits de l'homme et la souveraineté nationale, dans la volonté d'instaurer un monde meilleur. Les efforts pour promouvoir la démocratie et la paix mondiales mettent en effet l'accent sur le rôle des parlementaires dans la défense et la protection des droits de l'homme. A ce titre, la Déclaration universelle sur la démocratie demeure un instrument crucial, qui a une résonance énorme sur la vie des gens.

Institution singulière, l'UIP a aussi notablement promu le partenariat entre hommes et femmes et la participation des femmes à la vie politique, obligation non négociable pour tous les signataires des instruments internationaux connexes. Dans les zones de conflit, elle a œuvré pour la paix et la sécurité dans le cadre de toute une série d'interventions et de projets visant par ailleurs à favoriser la gouvernance démocratique. Elle a d'ailleurs dépêché une mission en Haïti en février 2014.

Au moment où elle célèbre son 125^{ème} anniversaire, l'UIP peut s'enorgueillir de ses contributions au large spectre des questions vitales pour l'humanité, qui vont des changements climatiques, à la santé, à la sécurité alimentaire et toutes les questions déjà citées, et d'autres encore. L'orateur rend hommage à l'UIP pour la trajectoire qu'elle a choisie et pour ses louables

efforts pour instaurer la démocratie parlementaire en s'appuyant sur le principe du dialogue dans lequel elle voit le meilleur outil de résolution des problèmes. Il rend également hommage aux parlements nationaux pour leur altruisme, leur vision et leur volonté d'améliorer la condition humaine.

M. D. MARK (Nigéria) salue l'attachement de l'UIP à ses objectifs déclarés, y compris l'objectif de promouvoir la paix mondiale par le biais de l'interparlementarisme et ses démarches constructives auprès des gouvernements et des acteurs de la société civile dans le monde entier. L'UIP a obtenu des résultats positifs dans les domaines du règlement pacifique des différends, de la réduction des armements, de la sécurité internationale et de la démocratie représentative, outre des progrès substantiels dans l'élaboration de mesures en faveur de la paix mondiale durable et de la bonne gouvernance, grâce aux relations de travail étroites qu'elle entretient avec les organisations internationales et régionales, notamment avec l'ONU.

Le 125^{ème} anniversaire de l'UIP est le moment de renouveler son engagement et de renforcer sa détermination à générer un environnement politique stable pour une paix prospère, fondée sur les principes de la démocratie, soutenue par le respect de la primauté du droit, la transparence, la responsabilité et un gouvernement représentatif. Face aux multiples défis présents dans les zones de conflit, il convient également d'envisager une évolution du rôle de l'UIP, les récentes crises politiques formant un rappel saisissant de la nécessité d'exercer une vigilance constante tout en s'efforçant à la coexistence pacifique. Plateforme transnationale, l'UIP doit sans relâche chercher à élaborer des stratégies pragmatiques pour atténuer les menaces qui pèsent sur la démocratie et la paix.

Le Parlement du Nigéria fait tout son possible, y compris au moyen d'une modification en cours de la Constitution, pour édicter des lois exigeant une contribution engagée dans tous les domaines face aux défis particuliers que connaît ce pays pour défendre la démocratie et en faire une culture acceptable et réalisable pour la majorité, compte dûment tenu de la multiplicité des ethnies, des tribus et des cultures. Les projets de loi actuellement à l'examen portent sur des questions comme la non-prolifération des armes de destruction massive et les droits des enfants touchés par les désordres civils, ainsi que sur l'engagement renouvelé du Parlement envers la paix et la démocratie. Pour que les démocraties en développement et émergentes survivent, la démocratie doit être construite en réponse à la myriade de problèmes qui menacent leur sécurité et la paix, et nuisent à leur développement socio-économique. L'UIP doit donc poursuivre sa mission, plus que jamais d'actualité, à savoir promouvoir et nourrir un ordre politique pacifique.

M. S. KINGA (Bhoutan) dit que la démocratie et la paix vont au-delà de la conduite d'élections et de l'absence de conflit. Pour le Bhoutan, monarchie prospère et respectée, la question est de savoir si la démocratie peut préserver la paix, que désigne le nom du pays depuis plus de 100 ans. Le Bhoutan a entrepris un voyage passionnant de transition et de consolidation démocratique, la délégation étant honorée de participer à cette Assemblée historique, après que son parlement est fièrement devenu le 163^{ème} Membre de l'UIP en 2013. La jeunesse de la délégation est emblématique de la jeune démocratie bhoutanaise et de son Parlement, et l'inclusion de la première femme ministre du Bhoutan est de bon augure pour la parité hommes-femmes encouragée par l'UIP comme norme de représentation et de gouvernance.

La voie pacifique sur laquelle le Bhoutan s'est engagé six ans plus tôt pour installer la démocratie, a intrigué les experts, qui sont habitués à ce que la démocratisation aille de pair avec des troubles civils et des actes de violence. La raison de cette réussite réside dans le pouvoir tel que l'exerce la monarchie bhoutanaise, qui a su mener à bien sa mission fondatrice d'offrir la paix et la prospérité, le Roi restant le symbole unificateur d'une société de petite taille mais ethniquement diversifiée. L'engagement du Bhoutan en faveur de la paix et de la démocratie a en fait été déclaré par le Roi précédent, qui avait déclaré la poursuite du bonheur collectif et le succès de la démocratie comme devant être les principaux thèmes de son règne, et avait entrepris des réformes politiques en conséquence.

La multiplication des partis politiques qui ont présenté des candidats aux élections libres et régulières maintenant tenues par deux fois au Bhoutan est la marque de la démocratie en action. Le processus de consolidation, cependant, a été dirigé par le concept de bonheur national brut, modalité alternative qui a inspiré à l'ONU la Journée internationale du bonheur et vise à favoriser le bien-être affectif et spirituel, la diversité culturelle et la préservation de la nature au moyen de lois et de politiques publiques s'inscrivant dans un programme de réforme économique progressiste. Le Bhoutan a néanmoins dû faire face à des défis nombreux sur le chemin de la paix et de la sécurité.

M. J.F. MUDENDA (Zimbabwe) affirme que l'on ne saurait trop insister sur l'intérêt d'un engagement renouvelé en faveur de la paix et de la démocratie, compte tenu notamment des menaces résurgentes contre la paix et la sécurité régionales et internationales. La politique internationale contemporaine est maintenant tellement interdépendante et mondialisée que l'absence de guerre entre Etats démocratiques est érigée en postulat d'une loi empirique des relations internationales. Sur ce fond théorique, les récents événements politiques dans le monde entier, notamment en Afrique, mettent en avant la paix, la stabilité et la croissance économique durable. La promotion de la démocratie et des droits de l'homme est en effet un impératif mondial pour éviter les risques liés à l'instabilité politique. La tendance croissante à plus de démocratie doit donc s'accompagner d'un renforcement des capacités institutionnelles visant à consolider les efforts en faveur de la paix et de la justice.

Le Zimbabwe continuera de contribuer à promouvoir la gouvernance démocratique, la paix et la stabilité en Afrique, notamment par son engagement en faveur de nombreux instruments pour la paix internationale et sa participation à des missions de maintien de la paix, aux efforts de médiation et aux activités d'observation des élections, notamment au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union africaine, d'autant plus qu'il exerce actuellement la vice-présidence de ces deux organisations. Le pays lui-même respecte pleinement les principes qui sous-tendent la définition commune du continent concernant la démocratie, tels qu'énoncés dans les déclarations pertinentes de l'Union africaine, à savoir l'adoption d'une constitution démocratique; la séparation des pouvoirs; la promotion du pluralisme politique; le changement démocratique; des élections libres et régulières; et la garantie des libertés et des droits fondamentaux.

Au niveau national, l'engagement envers ces principes a été démontré par des réalisations telles l'Accord pour l'unité et l'Accord politique global qui a conduit à la mise en place d'un gouvernement inclusif et à un processus participatif d'élaboration d'une constitution axé sur les citoyens. Des élections qui ont été déclarées libres, régulières et crédibles ont été tenues après l'entrée en vigueur de la Constitution en 2013, lesquelles ont plus que doublé le nombre de femmes au Parlement, où elles représentent désormais 34 pour cent des élus. La parité entre les sexes est en fait le but ultime dans tous les secteurs de la société.

M. J.D. NTAWUKULIRYAYO (Rwanda) déclare que les obstacles à la paix que sont la pauvreté, l'injustice et la mauvaise gouvernance doivent être surmontés, notamment dans l'intérêt du développement durable. Les membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, notamment le Rwanda, s'efforcent de sortir de l'instabilité et du conflit en identifiant les causes profondes des tensions récurrentes et en corrigeant les déséquilibres sociaux, économiques et politiques afin de bâtir les fondations d'une paix et d'un développement durables. Ayant connu les atrocités commises contre la population tutsie en 1994, le Rwanda s'est activement engagé dans diverses instances de paix et de sécurité dans la région, et il est signataire de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, en vertu de quoi il s'est engagé à "ne pas héberger ni fournir une protection de quelque nature que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'actes de génocide ou de crimes d'agression, ou aux personnes sous le régime de sanctions des Nations Unies".

Vingt ans après le génocide, le Rwanda est bien placé pour témoigner des bienfaits de la paix et exhorter les pays de la région à rechercher la paix partout où elle est menacée. Dans le cadre du processus de réconciliation après le génocide, les prisonniers soupçonnés de génocide ont été poursuivis, jusqu'en 2012, en vertu de la traditionnelle Gacaca, ou système judiciaire communautaire, qui a été généralement efficace et beaucoup plus rapide que les juridictions nationales. Le Rwanda continue maintenant à enraciner la démocratie pluraliste, le partage équitable du pouvoir et le respect des droits de l'homme inscrits dans sa Constitution. Les femmes comptent pour un taux exceptionnel de 64 pour cent parmi les parlementaires, et un bureau de l'Ombudsman et d'autres institutions ont été créés pour promouvoir le bien-être par la bonne gouvernance. Le Parlement a également travaillé à intégrer une culture de la paix et de respect de la loi, et à sensibiliser la population aux principes démocratiques. L'orateur invite les Membres à défendre les principes de la paix et de la démocratie pour un monde meilleur.

M. P.J. KURIEN (Inde) rend hommage à l'UIP pour avoir contribué remarquablement à nourrir et à entretenir le maintien d'un ordre mondial pacifique et démocratique. L'Organisation a contribué à établir des normes nouvelles relatives à la démocratie, aux élections et aux parlements. Sa déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières et sa déclaration universelle sur la démocratie ont en effet été une source d'inspiration et, depuis son adhésion à l'Organisation en 1949, le Parlement indien s'est activement associé aux travaux de l'UIP.

Dans diverses parties du monde toutefois la démocratie représentative reste un rêve lointain et la paix un mirage insaisissable. Les pouvoirs autoritaires, les conflits, la pauvreté et la prolifération des armes de destruction massive sont parmi les menaces les plus graves. C'est la voie efficace tracée par le Mahatma Gandhi vers la paix et la non-violence qui conduira à un ordre mondial démocratique, pacifique et durable, comme l'indique le résultat de la difficile lutte de libération de l'Inde. La Constitution du pays offre désormais un cadre pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, qui sert de guide à la politique étrangère, l'Inde exerçant un rôle volontariste à cette fin dans de nombreuses instances internationales et régionales. Dans le cadre profondément enraciné de la démocratie parlementaire, adopté après l'indépendance comme étant le meilleur système de gouvernance pour la société extrêmement plurielle de l'Inde, le pays compte maintenant parmi les économies où la croissance est la plus rapide et a connu une transmission pacifique du pouvoir par 15 élections générales tenues en 65 ans, de nouvelles élections, d'une ampleur gigantesque, devant prochainement se dérouler.

Tous les organismes internationaux doivent maintenant réfléchir au déficit démocratique visible dans leurs structures et leur fonctionnement, le fonctionnement des institutions de gouvernance doit être revu et restructuré à la lumière des réalités politiques, et les pays en développement doivent être plus largement représentés dans les processus décisionnels de ces institutions. Malgré le succès de la démocratie, il ne doit y avoir aucune place pour la complaisance face aux systèmes et aux idéologies hostiles. Les efforts visant à parvenir à un ordre mondial véritablement démocratique, engagé pour la paix et la non-violence, doivent donc se poursuivre sans relâche.

M. D. Mark (Nigéria) prend la conduite des débats.

M. M. UESUGI (Japon) relate que, depuis sa première adhésion à l'UIP en 1908, le Japon a continuellement participé aux activités de l'UIP, sauf pendant la Seconde Guerre mondiale, événement qui a incité sa ferme volonté de pacifisme dans une nation libre, moderne et démocratique. Actuellement, le pays poursuit infatigablement ses efforts de relance et de reconstruction à la suite du séisme, du tsunami et de la catastrophe nucléaire de 2011. Ce sont là des expériences qui font ressortir le rôle clé de l'UIP dans la promotion de la solidarité mondiale et de l'amitié entre les nations, ainsi que dans le développement de la démocratie, des droits de l'homme, de la paix et de la prospérité. C'est aussi en débattant à fond de ces sujets dans le noble esprit affiché par l'UIP tout au long de ses 125 ans que l'amitié peut être approfondie. En poursuivant sa propre réforme, l'UIP doit s'attacher à renforcer son autorité pour intervenir dans les cas où une action de l'ONU se révèle impossible, en donnant ainsi un bel exemple de dignité et en renforçant son statut de chef de file de la diplomatie parlementaire tant dans les faits que dans les mots.

En ce qui concerne les contributions mises en recouvrement, l'orateur estime que les Membres doivent verser à l'UIP des contributions financières proportionnelles à leur puissance et à leur pouvoir économique. En effet, s'acquitter dûment de ce devoir a été un élément fondamental de la réforme financière et conditionne aussi l'évolution future de l'UIP. En outre, pour renforcer l'Union interparlementaire, il conviendra de réadmettre les parlements qui ont été suspendus, et des efforts doivent être faits pour attirer les parlements qui ne sont pas encore membres. La participation à l'UIP du plus grand nombre possible de parlements, y compris du Congrès des Etats-Unis, favorisera la démocratie et la paix mondiale. En son 125^{ème} anniversaire, l'UIP doit adopter des objectifs plus ambitieux, mieux informer le monde de ses activités et développer ses relations avec l'ONU de manière intégrée.

M. K. WA KABANDO (Kenya), félicitant l'UIP pour son 125^{ème} anniversaire, note les étapes importantes franchies au service de la paix et de la coopération entre les peuples et dans la mise en place de la démocratie représentative dans le monde. En 2010, le Kenya a adopté l'une des Constitutions les plus progressistes du monde, y compris une déclaration fondamentale des droits de l'homme. La Constitution prévoit également des garanties suffisantes pour la représentation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des membres d'autres groupes ayant des besoins spéciaux. Le pays a en outre créé des commissions pleinement indépendantes et des bureaux indépendants chargés de protéger la souveraineté du peuple et de veiller à ce que, outre la promotion du constitutionnalisme, tous les organes de l'Etat observent les valeurs et les principes démocratiques. La Constitution garantit également l'intérêt public en permettant la participation du public au processus législatif, au renforcement de la démocratie, de la transparence et de la responsabilisation. Pour sa part, le Parlement kényan a

en toute conscience adopté une législation visant à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, pour traiter des infractions d'ordre sexuel, des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des mutilations génitales féminines et de l'enregistrement, de la réglementation et du financement des partis politiques.

Dans la grande région de l'Afrique orientale, le Kenya a joué un rôle déterminant dans la lutte pour la paix et la démocratie durable : tout d'abord, dans les négociations pour l'accord de paix qui ont abouti à l'indépendance du Soudan du Sud en 2011; et deuxièmement dans le processus de stabilisation de la Somalie par le biais de sa contribution aux forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie et à la mise en place de la gouvernance et des structures administratives de ce pays. L'orateur réitère l'appel aux Membres de l'UIP à se joindre aux efforts internationaux visant à promouvoir la paix durable et la stabilité dans ces deux pays. Son parlement continuera d'apporter un plein appui aux activités de l'UIP dans le cadre de son engagement pour la paix et la démocratie.

M. H. NAPOLEÃO (Brésil) observe que l'UIP est une tribune unique pour la promotion de la démocratie et la préservation de la paix mondiale par le biais de l'échange d'idées entre membres de différents horizons politiques sur des questions touchant des millions de vies. C'est une institution construite sur la diversité, mais qui a pour objectif unifié de renforcer la coopération internationale, et elle conservera sa vitalité du fait de ses réalisations et de son rôle dans la résolution des problèmes modernes dans des domaines tels que les droits de l'homme, le désarmement et le développement durable.

Pour illustrer au mieux la contribution essentielle de l'UIP à la paix et à la démocratie, l'orateur souligne trois de ses résolutions : tout d'abord, la résolution adoptée en 2004, à la 110^{ème} Assemblée à Mexico, sur la promotion de la démocratie parlementaire pour protéger les droits de l'homme, encourager la réconciliation entre les peuples et le partenariat entre les nations; ensuite, la résolution adoptée en 2005, à la 113^{ème} Assemblée à Genève, sur l'importance de la société civile et de l'interaction avec les parlements et autres assemblées démocratiquement élues pour la maturation et le développement de la démocratie; et enfin la résolution adoptée en 1992, à la 87^{ème} Conférence interparlementaire à Yaoundé, sur l'organisation et le fonctionnement de la démocratie, qui énonce les éléments clés pour la conception de mécanismes politiques plus inclusifs et participatifs.

Depuis son adhésion à l'Union interparlementaire en 1954, le Brésil participe activement aux nombreuses activités de l'UIP, il a accueilli deux Assemblées et a assuré la présidence de l'Union interparlementaire. Les Assemblées de l'UIP sont toujours l'occasion de partager des connaissances et des enseignements, de connaître les expériences réussies des autres, un exemple brésilien étant celui de la législation sur l'accès à l'information. En vertu de cette loi, la responsabilité et la transparence du Gouvernement ont progressé, et tous les citoyens ont accès aux données sur les activités des organismes publics, l'administration des biens publics, l'utilisation des fonds publics, les processus de passation de marchés et les contrats administratifs. L'orateur réaffirme la confiance que le Parlement brésilien place en l'UIP et en ses principes.

M. E.K.D. ADJAHO (Ghana) souligne que la démocratie prospère là où règne la paix, et déclare que les deux membres de l'équation sont des outils indispensables pour le développement. Le Ghana a donc bâti l'Etat sur ces deux éléments, avec sa Constitution de 1992, qui dessine le cadre fondamental d'un gouvernement démocratique. Le Parlement ghanéen, en s'acquittant efficacement de ses fonctions, a également joué un rôle majeur dans le renouvellement de l'engagement du pays dans le sens de la paix et de la démocratie. Est particulièrement significative à cet égard la création du Conseil national de la paix en 2011. Le Ghana s'est également engagé dans de nombreuses initiatives internationales de maintien de la paix dans la sous-région.

Conscient de sa responsabilité civique de sauvegarder la paix et de lancer des initiatives en faveur de celle-ci et de la démocratie, le Parlement est plusieurs fois intervenu pour résoudre des problèmes potentiellement explosifs, tant de violence ethnique que de politique. En effet, les parlementaires se sont rendus dans leur circonscription avant, pendant et après les élections afin d'y déceler d'éventuels signes avant-coureurs et de répondre rapidement aux risques d'embrasement. Outre qu'il a ratifié divers instruments internationaux et régionaux visant à la prévention des conflits, le Parlement a adopté plusieurs lois relatives à la paix et à la démocratie, et établi, par exemple, diverses commissions sur les élections, les droits de l'homme et l'éducation civique. Son action a ainsi été la clé qui a assuré des élections libres, régulières et transparentes, la protection des droits de l'homme et la dignité, ainsi que l'éducation du public quant à ses responsabilités civiles.

Dans le cadre de la création d'une société fondée sur la liberté et la justice et conformément à sa fonction de contrôle, le Parlement a assuré le vote en temps opportun des crédits budgétaires nécessaires pour mener les politiques visant à maintenir la paix et à renforcer la démocratie et leur bonne utilisation. Il a également participé à la planification et au fonctionnement de missions sur le terrain pour surveiller et rendre compte de la situation dans certaines zones de conflits. Il continuera de travailler avec l'UIP et les parties prenantes nationales pour faire en sorte que le Ghana reste un modèle de gouvernance démocratique, de primauté du droit et de stabilité.

Mme I.R. MONTENEGRO (Nicaragua) appelle tous les Membres à renouveler leur engagement envers la paix et la démocratie, le moment étant particulièrement opportun vu les crises économiques, politiques et environnementales que doivent affronter les peuples. Les parlementaires doivent réagir à ces situations difficiles et reconnaître le défi que constituent les relations commerciales déloyales qu'illustrent les prix des exportations des pays les plus pauvres. Au-delà de la simple absence de guerre, la paix signifie surmonter les écueils majeurs que sont la pauvreté, la malnutrition des enfants, le manque de débouchés, l'injustice sociale et les carences dans les domaines de la santé et de l'éducation. La paix est menacée par l'ingérence déstabilisatrice de certains gouvernements et sapée par l'incapacité de garantir l'égalité des sexes. La démocratie dépasse elle-aussi les seules élections; elle suppose de garantir la liberté d'expression et d'associer le peuple à la détermination de son propre avenir grâce à une participation au processus décisionnel.

Ayant subi des ingérences dans ses affaires intérieures et la guerre civile qui a détruit des vies et mis à bas l'économie, le pays de l'oratrice s'est clairement engagé en faveur de la paix, de l'indépendance, de la souveraineté, de l'autodétermination et d'un ordre international juste. Le Nicaragua chérit aussi les principes de la solidarité entre les peuples et les Etats, et du règlement pacifique des différends conformément au droit international. Il s'efforce maintenant avec succès de lutter contre la pauvreté et ses conséquences, en favorisant la réconciliation et l'unité, et en établissant des alliances rurales-urbaines et public-privé. Grâce à l'aide internationale et à la coopération, son taux de croissance annuel a progressé de 4,7 pour cent entre 2010 et 2013, ce qui n'est pas négligeable, et son économie structurée de 8 pour cent. Le pays est également réputé pour sa poursuite de l'égalité des sexes, les femmes étant représentées dans les sphères décisionnelles dans tout le pays. Le Parlement a en outre décidé de donner la priorité à l'égalité des sexes par le biais de la mise en œuvre du Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre.

M. A. MAJALI (Jordanie) constate qu'aucun pays n'est immunisé contre les répercussions des crises diverses et complexes telles que celles du Moyen-Orient. Parmi les mérites de l'UIP, il faut citer sa capacité d'influencer la politique mondiale, de promouvoir le règlement des conflits et d'ouvrir des perspectives pour la compréhension internationale. En proposant des solutions de rechange novatrices pour encourager de nouveaux comportements, et faire une différence réelle en faveur de la paix et de la stabilité, sa stature se trouvera encore renforcée.

La situation hautement explosive au Moyen-Orient constituera une menace terrible si l'on ne s'efforce pas, équitablement et avec prudence, notamment grâce à une perspective de l'Europe et des Etats-Unis rénovée, à rechercher des solutions radicales avec les partenaires de la région. La question primordiale est la question palestinienne, qui doit faire l'objet d'une intervention internationale obligeant Israël à mettre fin à ses attermolements et au non-respect des résolutions des Nations Unies. La mise en place d'un Etat palestinien souverain, avec Jérusalem pour capitale, n'est pas négociable, tout comme le droit des réfugiés au retour et à des réparations. Les frontières et la question de l'eau donnent aussi lieu à des inquiétudes, et la sauvegarde qui incombe à la Jordanie des lieux saints de Jérusalem est une ligne rouge. La résolution de la question palestinienne est la clé de la paix et de la sécurité pour Israël, ses voisins, la région et au-delà.

Les récents bouleversements politiques, sociaux et économiques dans la région arabe incluent le conflit sanglant en Syrie, auquel une solution politique acceptée par toutes les parties sera la seule réponse. Il faut, en effet, réévaluer l'ensemble de la situation au Moyen-Orient et ne plus prendre en compte les seuls intérêts occidentaux. La Jordanie a du mal à faire face à la charge supplémentaire de réfugiés syriens, et peine à comprendre l'absence de véritables partenariats pour construire la paix, la sécurité et la justice comme base des relations entre les Etats. La mise en place d'un Comité d'experts chargés d'évaluer les faits et de proposer des solutions à la situation de crise mondiale pourrait être un premier pas vers la promotion de la sécurité, et de la stabilité politique et économique.

M. M. NAGO (Bénin) constate la pertinence du thème du débat, qui porte sur une préoccupation essentielle en période de crise générale dans laquelle la plupart des pays cherchent à améliorer les conditions de préservation de la paix et de la démocratie, baromètres du développement. Un engagement renouvelé essentiel, qui appelle des efforts assidus pour renforcer les systèmes démocratiques, la primauté du droit et la bonne gouvernance, outre améliorer l'exercice du mandat parlementaire. Dans l'exercice de leur double rôle législatif et de contrôle, les parlementaires doivent édicter des lois à ces fins et de même s'acquitter de leur mission de défendre et de soutenir leur peuple, et de lui inculquer les valeurs de tolérance, d'acceptation de l'autre et de paix.

Au carrefour actuel de l'Histoire, des choix équitables, viables et décisifs s'imposent pour les générations futures, faute de quoi des conséquences frapperont, sans distinction de richesse, de puissance ou de force militaire. Les différends doivent être réglés par le dialogue et la consultation, et les énergies détournées de la destruction pour un développement partagé. En raison de la mondialisation, du développement effréné de la technologie, mais aussi de la porosité et de l'effacement des frontières, les problèmes de sécurité intérieure ont maintenant pris une dimension internationale qui nécessite des solutions régionales et mondiales, tandis que les crises financières et économiques, l'inflation galopante et le fort chômage sont les causes potentielles de troubles sociaux. Les mérites de la démocratie représentative doivent donc devenir un levier pour promouvoir un système véritablement participatif dans l'intérêt de la paix, de la démocratie et du développement partagé.

Se félicitant des efforts persistants de l'UIP à cet égard, y compris le renforcement des capacités parlementaires et l'adoption de nombreuses résolutions, l'orateur confirme que son Parlement est prêt à jouer son rôle pour maintenir la paix et la sécurité en Afrique et ailleurs. A cette fin, de nouvelles approches hardies doivent être déployées pour susciter la confiance mutuelle entre les peuples et les gouvernements.

M. Y. SEM (Cambodge) déclare qu'il est opportun de renouveler l'engagement envers la paix mondiale et la démocratie après 125 ans de fonctionnement fructueux de l'UIP dans des temps politiquement et financièrement difficiles. Les progrès et les réalisations remarquables de l'Organisation au cours de cette période sont bel et bien un reflet significatif de sa mission, à savoir favoriser la paix et la sécurité, promouvoir la démocratie et le respect des droits de l'homme, et contribuer au développement d'institutions représentatives efficaces. La paix continue d'être nourrie par la recherche, par l'UIP, du dialogue politique et de la négociation pour régler les différends et prévenir les conflits, ainsi que par son soutien aux opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. L'UIP a mené ses activités en conformité avec les normes et les règles internationales, en adoptant la Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières et la Déclaration universelle sur la démocratie, et a également organisé, en 2000, la première Conférence des Présidents des parlements nationaux, au cours de laquelle a été adoptée une déclaration sur la Vision parlementaire de la coopération internationale.

Le Cambodge a connu trois décennies de conflits, de troubles et de destructions qui ont entraîné des souffrances indicibles, des vies et des rêves brisés pour un peuple épris de paix. Les élections générales tenues en 1993 ont, toutefois, promu l'adhésion aux principes de la démocratie pluraliste, de l'économie de marché et du respect des droits de l'homme, de la liberté et de la dignité. La combinaison des élections suivantes en 1998 et la mise en œuvre réussie d'une politique de réconciliation nationale a apporté la paix à la nation et a assuré l'intégration de toutes les personnes dans le courant principal de la société. La coexistence sans violence, sans exploitation ou sans oppression est une condition incontournable pour la paix, comme le respect du droit à l'autodétermination. La paix et la démocratie vont de pair et sont indispensables à la sécurité, à la stabilité politique et au développement socio-économique. Les parlements doivent donc tout faire pour protéger et propager ces valeurs dans le monde entier.

M. P. MATIBINI (Zambie) déclare que, pour relever la pléthore de défis qui se dressent devant l'UIP dans sa mission de faire progresser la démocratie et d'aider les parlements à s'acquitter de leurs mandats, les efforts doivent être recentrés sur l'accélération du renforcement des institutions démocratiques; la construction d'une démocratie parlementaire pour que l'Exécutif soit réellement tenu de rendre des comptes; la promotion de la conscience civique pour améliorer la participation du public au processus démocratique; le renforcement de la collaboration avec les organisations de la société civile; et la liberté des médias de jouer leur rôle dans la consolidation de la démocratie.

De nombreux jalons ont été franchis dans la consolidation de la démocratie en Zambie depuis 1991, notamment avec l'adoption d'un code de conduite ministérielle et parlementaire; le renforcement de la liberté de la presse par le biais de dispositions constitutionnelles; l'adoption d'une loi prévoyant une plus grande indépendance de la justice; la création d'institutions démocratiques autonomes travaillant sur les droits de l'homme, la corruption, les questions relatives à la répression de l'usage de drogues et les élections; la mise en œuvre de réformes parlementaires; et l'adoption d'une politique de décentralisation révisée pour promouvoir la participation des citoyens à la gouvernance démocratique et à l'accélération du développement. Les six élections présidentielles et parlementaires tenues depuis 1991 ont été déclarées loyales, libres et par-dessus tout paisibles.

En dépit de ces efforts, il est urgent de porter attention à d'autres domaines, notamment : l'organisation des partis politiques afin d'accroître le nombre des femmes parlementaires et d'assurer l'égalité des chances en termes de financement; l'éducation des électeurs pour souligner l'importance de la participation à toutes les élections; l'examen et la modernisation du cadre juridique régissant les médias; la consolidation des réformes électorales lancées en 2003; la nécessité de promouvoir un consensus concernant la rédaction de la Constitution et son processus d'examen; enfin le taux de pauvreté élevé, qui dément la croissance économique positive du pays. En 2013, la Journée internationale de la démocratie a été célébrée pour inspirer le public et lui faire connaître la vie du Parlement zambien, qui se tient prêt à développer la coopération pour promouvoir les idéaux de l'UIP.

Le Président reprend la conduite des débats.

M. V.-A. STERIU (Roumanie), exprimant sa fierté de la longue association de son Parlement avec l'Union interparlementaire, réaffirme sa détermination à soutenir les idéaux, les valeurs et les objectifs de l'UIP. L'hommage à la contribution remarquable de l'UIP, depuis 125 ans, au renforcement des institutions parlementaires et à la promotion de la gouvernance démocratique est bien mérité. Pour générer des changements positifs dans les activités et les institutions parlementaires, l'UIP a contribué à renforcer leur légitimité et leur efficacité, notamment en fournissant des outils précieux pour accroître leur prestige et leur pertinence. Dans le cas des parlements d'Europe centrale et orientale, par exemple, l'UIP a un rôle incontestable à jouer pour promouvoir la réalisation de leur objectif récemment affirmé d'une implication plus grande et plus précoce dans des processus tels que l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme.

Le caractère unique de l'UIP et la valeur ajoutée qu'elle apporte découlent notamment de sa vocation universelle; de son expertise exceptionnelle en matière de démocratisation; de la protection des droits de l'homme des parlementaires; de sa relation particulière avec l'ONU; et de son rôle de tribune pour les parlementaires du monde entier pour débattre des vastes questions d'actualité, notamment des situations de crise qui menacent la sécurité internationale et la primauté du droit. Le Groupe interparlementaire roumain a activement contribué à ces débats et à la rédaction des résolutions qui en découlent.

L'UIP a également joué un rôle essentiel dans la sensibilisation des parlementaires à la nécessité de contribuer aux processus qui façonnent l'avenir, tels le Programme de développement pour l'après-2015, et la promotion d'un gouvernement honnête et réactif, identifié comme une priorité de premier plan dans les résultats de l'enquête My World. Le prochain débat de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire sera une excellente occasion de mettre en évidence la contribution parlementaire aux activités de l'ONU et le fait que le soutien parlementaire pour la mise en œuvre des accords multilatéraux renforce le rôle mondial de l'ONU, en le traduisant par des résultats effectifs au niveau national.

M. Y. CHIN (République de Corée), commentant l'occasion offerte par la présente Assemblée de réaffirmer la confiance mutuelle et les convictions partagées, déclare que ses fonctions antérieures au Comité exécutif lui ont enseigné que des points de vue différents peuvent être conciliés en visant l'objectif commun de faire progresser la démocratie. L'UIP sert également de lieu de convergence permettant de constituer des réseaux d'amis qui partagent les mêmes idées. L'orateur a eu le privilège, par exemple, de travailler avec le sénateur canadien Donald Oliver, qui, profondément préoccupé par les conséquences tragiques de la division de la Péninsule coréenne, a fourni de sincères efforts pour établir, à l'UIP, un comité qui aurait été chargé de promouvoir la paix et la réunification. Le Sénateur a depuis pris sa retraite politique mais son vif engagement pour la paix et la démocratie a laissé une impression profonde sur l'orateur et ses collègues. Partager ces souvenirs précieux est une façon de célébrer la glorieuse histoire de la démocratie telle que la prône l'UIP depuis 125 ans.

L'UIP s'est sans relâche efforcée d'atteindre les objectifs identifiés dans les trois orientations stratégiques énoncées dans sa Stratégie pour 2012-2017, qui est une initiative clé. La paix et la démocratie sont indéniablement les deux valeurs qui sous-tendent les travaux de l'Organisation; depuis sa création en 1889, celle-ci se donnant pour priorité de mettre fin aux conflits par le dialogue politique, la paix et la sécurité, et ayant répondu aux questions mondiales pressantes en adoptant des déclarations et des résolutions, en organisant des consultations avec les parlements et les responsables politiques locaux, et en déployant des missions d'enquête. L'orateur rend hommage à ces nombreux efforts, exprimant l'espoir que l'UIP continuera de mobiliser ses ressources pour traiter des questions en suspens, y compris celle de la Péninsule coréenne. Il se réjouit aussi à l'idée d'accueillir bientôt les délégations parlementaires à la Conférence sur l'e-Parlement, qui se tiendra à l'Assemblée nationale de son pays en mai 2014 pour trois jours, et salue les efforts concertés des Membres de l'UIP en direction des objectifs communs, par le biais de leur engagement renouvelé envers la paix et la démocratie.

M. A. AL MAJALI (Oman) appelle tous les Membres, tout en félicitant l'UIP pour son 125^{ème} anniversaire, à s'engager à renforcer encore la présence bien méritée de celle-ci sur la scène mondiale et son efficacité en tant qu'organisation mondiale impliquée dans le processus décisionnel international. Comme pour tous les sujets inscrits à l'ordre du jour, le renouvellement de l'engagement envers la paix et la sécurité mérite un examen attentif de questions telles que la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires et de la bonne gouvernance pour le développement durable, par le biais de politiques ciblées et dans le respect des normes internationales. Les disparités de développement doivent être prises en compte et l'utilisation de ressources naturelles moins abondantes doit être rationalisée pour le bien de l'environnement et des générations futures.

Des efforts concertés sont essentiels pour résoudre les crises dans le monde; comme il est clairement démontré dans le cas de la Palestine, les divergences de vues dans l'opinion internationale et le manque de volonté ont mené à l'échec, tant à garantir les droits de l'homme les plus élémentaires qu'à veiller au respect du droit international. Israël a lancé de nouvelles attaques contre la mosquée al-Aqsa et d'autres lieux saints à Jérusalem, occupés dans le cadre de sa tentative systématique de mettre la question de la Palestine sous le boisseau, avec l'accaparement de terres, le déplacement forcé et une politique de colonisation raciste. Une campagne internationale devrait être lancée pour garder sur scène la question d'exposer les réalités de cette stratégie et dénoncer les tactiques employées pour retarder les négociations.

En Oman, l'élaboration des politiques est fondée sur des éléments clés tels le dialogue, le respect de la diversité, la non-ingérence dans les affaires d'autrui et le rejet du recours à la force. Tous les peuples doivent jouir du droit à l'autodétermination, ainsi que du droit de choisir leur propre système de gouvernement et l'orientation de leur avenir. Bref, les civilisations doivent se rencontrer et coopérer contre la division culturelle afin de construire un monde multiculturel auquel tous contribuent selon leurs capacités et leurs particularités.

M. M. GAROYAN (Chypre) affirme que les Membres de l'UIP doivent travailler ensemble pour défendre leurs valeurs communes : dignité humaine, droits fondamentaux, démocratie et primauté du droit.

Tout en saluant les réalisations remarquables de l'UIP, il note qu'il faut étudier des moyens nouveaux et inventifs pour renforcer la coopération s'agissant des droits de l'homme et de la primauté du droit, qui sont les pierres de touche pour la démocratie et la paix dans le monde entier. En renforçant les structures de l'Union interparlementaire et la mise en œuvre de nouveaux plans d'action, les fondations d'une prospérité mondiale accrue, de la paix et de la sécurité pourront être coulées. Les racines historiques et les spécificités intellectuelles et culturelles doivent néanmoins être préservées. Promouvoir un sentiment de communauté démocratique tout en respectant les traditions qui ont fait leurs preuves doit donc demeurer une priorité pour l'Union interparlementaire.

Les parlementaires doivent être à la hauteur des attentes de leurs électeurs et démontrer au cours de leur action que les défis sont des occasions de changements positifs. Armés comme ils le sont pour cultiver la participation du public, ils ont un rôle important à jouer pour sauvegarder la paix et la démocratie. Par le biais de consultations intensives et continues avec l'Exécutif et l'électorat, ainsi que par celui de la coopération internationale, ils peuvent traiter des questions d'intérêt universel, alors que, comme garants des droits fondamentaux de l'homme et représentants de l'intérêt public, ils ont également un rôle important à jouer au niveau national et dans la diplomatie parlementaire, en particulier dans les situations de crise ou de conflit.

Pour ce qui est de la question de Chypre, une déclaration commune adoptée par les dirigeants chypriotes grecs et turcs, sous les auspices de l'ONU, signale une volonté de paix et d'effort renouvelé à cette fin. La déclaration a ouvert la voie à un dialogue démocratique qui devra conduire à une Chypre réunifiée en application du cadre convenu, la partie chypriote grecque exerçant des efforts persistants pour parvenir à une solution viable, fonctionnelle et durable, conforme au droit international, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, et aux valeurs et principes européens.

M. D. SQUARE (Sénégal), réaffirmant l'engagement de l'Assemblée nationale de son pays à travailler dans le cadre de l'UIP pour répandre la démocratie dans le monde entier, souscrit aux efforts de l'UIP pour promouvoir la dignité humaine et le respect des droits fondamentaux de l'homme, favoriser le développement socio-économique, renforcer la cohésion sociale et parvenir à la paix mondiale. Outre son rôle législatif, son Parlement est déterminé à garantir que les avantages de la démocratie se traduisent dans la pratique. Tous les parlements doivent se mobiliser, cependant, en instituant des mesures pour enraciner la paix et la démocratie aux niveaux national et international, en tenant compte du caractère transversal, transfrontière, ethnique et religieux des conflits actuels. Les initiatives à cette fin doivent donc s'intensifier par le biais d'organismes tels que l'UIP, qui doit aussi poursuivre ses efforts pour rapprocher les peuples au travers des parlements nationaux et promouvoir l'adaptation des législations nationales aux instruments visant à renforcer la démocratie et la prévention des conflits.

La démocratie est la voie choisie par le Sénégal, pays souverain de tradition démocratique depuis longtemps, qui a connu deux renouvellements pacifiques du pouvoir et s'est engagé dans les efforts de résolution des conflits, en Afrique et ailleurs. Né après l'indépendance et modelé par l'environnement culturel et l'héritage démocratique du pays, son jeune Président s'efforce de faire avancer la démocratie dans le pays comme à l'étranger. Sous sa direction, une loi de parité entre les sexes a été adoptée en 2010 pour être appliquée aux élections locales et nationales, de sorte que l'Assemblée nationale compte désormais 64 femmes parmi ses 150 membres. Cette dernière compte aussi des jeunes parlementaires et considère la diversité et la démocratie comme des questions majeures. La démocratie est le meilleur système pour garantir la liberté, la souveraineté et la fraternité, toutes conditions initiales pour la paix.

M. A. RIVADENEYRA HERNÁNDEZ (Mexique) exprime la volonté de garantir l'efficacité non démentie de l'UIP pour promouvoir et consolider la démocratie dans le monde entier, améliorer la communication entre les pays et soutenir les efforts internationaux de résolution des conflits. La diplomatie parlementaire a pris son importance présente en grande partie du fait de l'UIP, qui a contribué à promouvoir des relations plus étroites entre les Etats par un dialogue politique officiel. L'UIP a été au centre de la coopération institutionnelle internationale dès ses débuts, et son objectif initial visant la paix et la démocratie reste tout aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était alors, exigeant un engagement parlementaire absolu.

Convaincu qu'un ordre international plus équitable doit reposer sur le désarmement nucléaire et la résolution pacifique des conflits, le Mexique est un fervent partisan de l'élimination des armes de destruction massive comme seul moyen d'assurer la sécurité et la paix internationales. Les milliards de dollars dépensés chaque année pour les armes nucléaires sont disproportionnés en regard des exigences de dépenses de développement, d'autant qu'une explosion nucléaire déclencherait des catastrophes écologiques, humaines et économiques. L'argument en faveur des armes nucléaires préventives doit donc être abandonné, tout comme les armes elles-mêmes. La paralysie de 17 ans dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire est vraiment regrettable. Le multilatéralisme est la condition initiale pour résoudre les problèmes de sécurité mondiale, de même que la nécessité d'aborder la question des armes légères et des munitions de petit calibre, et de mettre en place les normes les plus strictes de réglementation du commerce des armes conventionnelles.

Une action internationale claire fondée sur le principe d'une responsabilité partagée et impliquant les parlements est également nécessaire pour lutter contre le commerce illicite et la consommation de drogues, par la prévention visant à en limiter les conséquences sanitaires et sociales, et par la coopération pour réduire les flux de drogues illicites et de l'argent dans la criminalité internationale. Les parlements doivent aussi s'attacher à consolider les principes défendus par l'Union interparlementaire tels que la non-discrimination dans la participation politique, l'inclusivité, la promotion des droits de l'homme et la participation des femmes à la vie publique, qui figurent parmi les défis à venir, surtout pour les démocraties naissantes.

M. T. HENARE (Nouvelle-Zélande) déclare que l'UIP a répondu aux attentes en tant qu'instance permettant aux politiciens de convictions différentes de se rejoindre en discutant des questions d'intérêt commun. Il observe l'énorme impact de l'UIP sur le monde et ses démocraties, lequel se situe sur une échelle plus proche des gens sur le terrain que l'on ne pourrait en dire de nombreuses autres organisations internationales. L'UIP ne doit pas, cependant, faire preuve de complaisance. Au contraire, elle doit porter la lutte pour la démocratie et la participation aux confins de la planète pour s'assurer que la famille humaine tout entière bénéficie de son travail acharné.

En venant à souligner le traitement indigne des peuples et des cultures autochtones, l'orateur rappelle qu'une langue indigène disparaît chaque semaine. Sans la langue qui a dit son histoire et façonné son mode de vie, une culture n'est plus rien. Il appelle donc à ce que puisse être pris en considération, dans le traitement des peuples autochtones, le soutien à la survie de leurs langues et de leurs cultures dans un monde moderne. Les cultures autochtones doivent bénéficier de mieux que des paroles bien-pensantes; elles doivent avoir l'occasion ultime de jouer leur rôle, à leur manière, dans un environnement toujours changeant. L'UIP doit donc être félicitée pour avoir organisé une réunion sur les peuples autochtones, qui se tiendra en Bolivie en avril 2014. Enfin, l'orateur implore le Congrès des Etats-Unis de revenir dans la famille de l'UIP et appelle également à un engagement plus grand, notamment dans la candidature à venir de son pays à un siège au Conseil de sécurité de l'ONU.

M. T. QUBA'A (Palestine) dit que les seuls fondements pour la paix au Proche-Orient sont les résolutions de légitimité internationale, qui exigent la fin de l'occupation israélienne des terres palestiniennes; la création d'un Etat palestinien dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale; le règlement de la question des réfugiés palestiniens; et la libération des prisonniers détenus dans les prisons israéliennes. Israël, toutefois, a fait échouer toutes les initiatives en faveur d'une paix juste et globale, préférant continuer de bafouer ces résolutions en accélérant la construction de colonies à hauteur de 123 pour cent en 2013. Malgré l'offre palestinienne de concessions douloureuses, Israël cherche maintenant à imposer des conditions telles que la reconnaissance de la judéité de l'Etat d'Israël, qui supprimerait le droit légitime au retour des Palestiniens déplacés. Mais la paix se heurte aussi à d'autres obstacles tels que la poursuite de la construction par Israël du mur de séparation, ses attaques contre les lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem, et son blocus de Gaza.

Pour résumer, la partie palestinienne a appelé à l'application des résolutions des Nations Unies et à ne pas jouer avec deux poids et deux mesures. Se félicitant des campagnes de boycott contre l'occupation israélienne et les activités de colonisation, l'orateur exhorte l'Union interparlementaire à adhérer à une directive courageuse de l'Union européenne (UE) intitulée "Lignes directrices concernant l'éligibilité des entités israéliennes établies dans les territoires occupés par Israël depuis juin 1967 et des activités qu'elles y déploient aux subventions, prix et instruments financiers financés par l'UE à partir de 2014", laquelle est conforme à ces résolutions. L'apartheid qui a pris fin en Afrique du Sud se poursuit dans les territoires palestiniens occupés par les Israéliens, où les Palestiniens sont victimes de discriminations dans l'accès à leurs propres ressources en eau. Les Palestiniens continueront leur lutte désespérée pour les mêmes droits légitimes que tous les peuples et pour une vie de paix dans un Etat palestinien indépendant.

Mme S. ATAULLAHJAN (Canada) affirme que les trois principaux piliers du cœur de métier de l'UIP, à savoir : la promotion de la démocratie représentative, la protection des droits de l'homme et la défense de l'égalité des sexes, doivent être renforcés en permanence. D'après les indicateurs de 2013, plus de déclin que de gains de démocratie ont été enregistrés dans le monde, et seuls 45 pour cent des pays ont été classés comme étant "libres". L'UIP est particulièrement bien placée pour remédier à cette situation en contribuant aux aspects qualitatifs de la démocratie représentative, par l'étude des institutions parlementaires; en élaborant des normes démocratiques, des lignes directrices, des principes et des outils; en fournissant conseils et assistance technique aux parlements; et en renforçant les capacités des parlementaires.

La capacité de veiller au respect des droits de l'homme protégés par le droit international, pierre angulaire de la primauté du droit, a été menacée par les dangers auxquels sont confrontés les défenseurs des droits de l'homme dans le monde, et l'espace dont ils disposent se rétrécit visiblement dans certaines régions. Les parlements ont manifestement un rôle clé à jouer pour promouvoir les éléments d'un environnement sûr et favorable à ces défenseurs, et leur fournir une voie de dialogue avec les gouvernements. Des parlementaires ont été empêchés d'exercer leur mandat et demeurent menacés d'intimidation, de représailles et de détention arbitraire. Les travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires sont donc fondamentaux pour la défense et la promotion des droits de l'homme.

En ce qui concerne l'égalité des sexes, les droits des femmes et la promotion des femmes dans les processus décisionnels, le travail essentiel de l'UIP a consisté notamment à adopter une résolution sur l'accès au droit fondamental à la santé, en lançant le message que les plus hautes normes possibles de santé des femmes et des enfants constituent une obligation internationale au titre des droits de l'homme. Autre outil de responsabilisation, le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre représente également un projet d'action et de mise en place de critères normatifs. Le Groupe interparlementaire du Canada attend avec intérêt la poursuite des travaux de l'UIP, et un engagement renouvelé dans ses domaines de compétence.

Débat interactif avec le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations

Le PRESIDENT accueille M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), à l'Assemblée et l'invite à s'adresser aux participants sur le thème des migrations, qui concerne tous les pays et a été inscrit parmi les priorités de l'UIP.

M. W. LACY SWING, *Directeur général de l'OIM*, sait gré à l'UIP de lui donner l'occasion de dialoguer avec les participants et déclare que les migrations à grande échelle sont inévitables, nécessaires et même hautement souhaitables. Sa thèse est que, une personne sur sept étant un migrant interne ou international, la migration est une "méгатendance" du nouveau siècle qui est extrêmement positive.

Les nombreux facteurs qui rendent les migrations inévitables incluent la démographie, la population mondiale ayant quadruplé au cours du siècle écoulé, ce qui ne s'était jamais vu auparavant; l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi arrivant dans les sociétés vieillissantes du monde industrialisé en provenance du jeune Sud; la révolution vers la numérisation complète; les catastrophes, anthropiques ou naturelles; les technologies qui rétrécissent les distances, et la possibilité de voyager à petit budget. Les migrations se produisent et dureront, et s'ils sont bien accueillis et intégrés, les migrants peuvent partager les valeurs dominantes dans leur pays d'accueil. Peu de pays peuvent prétendre que les migrations n'ont joué aucun rôle dans leur passé, leur présent, ni n'en joueront un dans l'avenir. Les migrations sont nécessaires pour pourvoir les postes vacants, disposer des compétences requises, et créer des économies prospères; ce qui est souhaitable si l'accueil se fait avec humanité, équité et dans les règles.

En octobre 2013, lors du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement à l'Assemblée générale des Nations Unies, une centaine de pays ont formulé, fait encourageant, une Déclaration conjointe transmettant un certain nombre de messages clés : le caractère central du respect des droits de l'homme des migrants légaux aussi bien qu'illégaux pour leur permettre de contribuer au développement; le lien critique et inextricable entre migrations et développement, sur la base de politiques adéquates, de la législation et de la pertinence des migrations pour le Programme de développement pour l'après-2015, avec une référence explicite à la nécessité de prendre en compte les migrations dans les stratégies de développement futures; et le souci des migrants en souffrance et des migrants piégés dans une situation de crise.

Le phénomène migratoire ne peut pas être traité isolément, comme le montrent les milliers de migrants morts dans les océans et déserts en 2013, les travailleurs migrants évacués et rapatriés par l'OIM au cours de la crise libyenne en 2011, les migrants sauvés par l'OIM face aux violences ethniques et religieuses en République centrafricaine, et les Syriens transportés vers les camps de réfugiés par l'OIM aux frontières jordanienne et libanaise. La protection des droits fondamentaux de tous les migrants est une condition préalable de leur développement humain et de leur contribution fructueuse à la vie dans leur pays d'origine comme dans leur pays d'accueil. Il est indispensable d'adopter des politiques adéquates pour les personnes contraintes à fuir les crises humanitaires avec l'aide dont elles ont besoin.

La nécessité impérieuse d'intégrer migrations et développement est soulignée par les milliards de dollars de transferts envoyés par des migrants vers les pays en développement en 2013, soit le triple du montant de l'aide publique au développement - APD et à peu près l'équivalent du PIB de petits et moyens pays européens, et l'équivalent de tous les investissements étrangers directs. Ces envois de fonds aident les bénéficiaires à payer la nourriture, la scolarité et les soins de santé. Beaucoup de migrants envoient également des contributions à des fonds sociaux pour aider écoles, hôpitaux et autres. Il convient de mettre en place des politiques intelligentes pour utiliser les réseaux des diasporas et accroître la mobilité entre les sociétés d'origine et d'accueil. L'OIM cherche à nouer des partenariats en vue d'établir des objectifs clairs

pour réduire les coûts matériels impliqués par les envois et les frais d'agence; les coûts humains de la traite, du trafic et de l'exploitation; et les coûts liés à la perte de prestations de sécurité sociale par manque de mobilité.

A l'ère de la mobilité humaine la plus grande de l'histoire, c'est une ironie cruelle que l'hostilité à l'immigration soit plus forte que jamais, surtout dans les pays développés industrialisés, où les migrants sont tenus en faible estime et soumis à des discours publics violents, à des politiques restrictives et à des lois qui reflètent ce sentiment profond. Il faut cesser de faire des migrants des boucs émissaires durant les crises économiques, par exemple en les associant à la maladie et au crime. Le manque de leadership national et mondial sur le phénomène est odieux et le courage politique minimal, des votes étant gagnés mesquinement aux dépens de personnes innocentes. Un changement fondamental dans la perception du public est nécessaire, vu que la xénophobie, la discrimination et les discours haineux mettent les migrants en péril et entravent leur contribution au développement.

Les éléments qui ont généré le sentiment, les politiques et les lois hostiles à l'immigration sont notamment la crise financière et économique mondiale; le syndrome sécuritaire post-11 septembre; les craintes de perte d'identité personnelle et nationale; et les faux stéréotypes et les mythes sur les migrations et les migrants. La migration est une réalité, et un dialogue plus constructif s'impose. L'orateur sollicite donc le soutien des parlementaires pour que soient adoptées des politiques migratoires et une législation plus favorable qui dépénalisent les migrants en situation irrégulière et leur donne la possibilité de s'intégrer dans la société et de lui apporter leur contribution. Les parlementaires sont en première ligne pour établir ce dialogue car ils sont idéalement placés pour informer le public du rôle positif des migrants et des compétences qu'ils ont mises et continuent à mettre au service des intérêts nationaux.

Le délégué du TCHAD rend hommage à l'OIM pour son soutien dans le service coûteux de rapatriement, au Tchad des milliers de migrants fuyant la République centrafricaine. L'OIM a affrété un avion à cet effet et aide maintenant au retour de nombreux Tchadiens dans leurs foyers à l'intérieur du pays.

M. W. LACY SWING, *Directeur général de l'OIM*, répond que l'OIM a été honorée de travailler en partenariat avec le Gouvernement tchadien pour rapatrier ces migrants et, en effet, pour traiter de la crise libyenne en 2011. Elle cherche maintenant avec confiance les fonds nécessaires pour aider des milliers d'autres personnes qui souhaitent échapper aux dangers auxquels elles sont exposées en République centrafricaine.

M. A. BURT (Royaume-Uni), exprimant son inquiétude que l'instabilité croissante et les conflits interminables renforcent les pressions migratoires pesant sur l'Europe, demande ce que les parlementaires peuvent faire pour faire prendre conscience des problèmes de migration aux gouvernements et pour plaider plus résolument pour le compte de l'OIM.

M. W. LACY SWING, *Directeur général de l'OIM*, indique que les parlementaires, qui sont mieux placés que quiconque pour exercer ces fonctions, pourraient privilégier davantage les questions de migration; informer et sensibiliser les électeurs sur le rôle historique, présent et futur des migrations; adopter des lois, notamment pour en finir avec la criminalisation des sans-papiers; utiliser les réseaux de la diaspora pour renforcer la contribution des migrants aux pays, tant d'origine que d'accueil; supprimer les mentions trompeuses dans le discours public et éviter les stéréotypes; et garantir l'accès des migrants à la santé, à l'éducation et aux autres services publics pour leur propre bénéfice et celui de l'ensemble de la communauté. Il évoque un dialogue actif avec les organismes compétents du Royaume-Uni, dont il escompte qu'il continuera.

Le délégué de l'IRAQ demande comment les tendances anti-immigration malheureusement croissantes dans certains pays peuvent être mieux combattues et comment l'intégration des migrants dans les pays d'accueil peut être conciliée avec la perspective d'un retour éventuel dans leur pays d'origine.

M. W. LACY SWING, *Directeur général de l'OIM*, observe que la connotation négative du mot migration, dans certaines langues au moins, fait problème. La mobilité humaine devrait entraîner la libre circulation des populations, ce qui exige des approches non traditionnelles pour fournir aux migrants un choix autre que de rester trop longtemps dans le pays d'accueil. L'orateur propose l'octroi de visas à entrées multiples ou, de façon plus controversée, la double nationalité et

des prestations de sécurité sociale mobiles, qui sont des options de bon sens plutôt qu'issues de peurs irrationnelles générées par les stéréotypes sur le rôle des migrants dans le chômage, la maladie, la criminalité et même le terrorisme.

Le délégué du VENEZUELA souligne qu'une exploration approfondie de ses motifs, allant des années de la colonisation européenne en Afrique et ailleurs, à la guerre, la pauvreté, la misère et l'espoir permettrait de mieux comprendre le phénomène migratoire. Les pays doivent assumer leurs responsabilités, à l'instar de la Jordanie, qui a assumé la charge d'une migration de masse malgré ses conséquences.

M. W. LACY SWING, *Directeur général de l'OIM*, convient que plusieurs leçons importantes doivent être tirées en mettant en relief les migrations dans une perspective historique. Il faut aussi donner plus de crédit et de reconnaissance aux pays qui ont généreusement ouvert leurs frontières à des milliers de migrants fuyant la crise, notamment la Jordanie, le Liban et les pays voisins de la Libye. Il faut également consentir plus d'efforts pour s'assurer que ces migrants puissent regagner leur lieu d'origine avec dignité et une chance de démarrer une vie nouvelle.

Le représentant de DJIBOUTI demande quels plans forme l'OIM pour travailler avec le Gouvernement djiboutien pour sauver la vie des migrants en transit dans le pays.

M. W. LACY SWING, *Directeur général de l'OIM*, dit que c'est là une question difficile, sans réponses immédiates. L'OIM administre un Centre d'aide aux migrants à Djibouti, mais elle doit encore trouver les moyens de dissuader les migrants arrivants de risquer la traversée de la mer Rouge vers le Yémen, pour se retrouver sans emploi, et s'assurer de la protection des droits de l'homme à l'arrivée pour ceux qui sont poussés par la pauvreté à prendre de tels risques. Il s'agit en fin de compte de lutter contre la pauvreté par le développement.

Le PRESIDENT remercie M. Lacy Swing de son excellente présentation et de ses réponses aux questions posées par les délégués.

La séance est levée à 13 h.15.

Séance du mardi 18 mars (Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.40 sous la conduite de Mme I.M. Montenegro (Nicaragua), Vice-Présidente de l'Assemblée.

Une vidéo commémorative, "Réflexions sur l'UIP" est projetée, dans laquelle des parlementaires du monde entier évoquent les travaux et les réalisations de l'UIP au cours de ses 125 années d'existence.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème :

L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie

Reprise du débat

M. P. SAWCZAK (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques - OIAC) évoque le succès remarquable de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction : elle met clairement hors-la loi toute une classe d'armes de destruction massive et prévoit la supervision de cette interdiction grâce à un système de vérifications et d'inspections internationales rigoureuses. L'OIAC compte 190 membres, ce qui équivaut à une adhésion quasiment universelle à la Convention et montre son importance pour la communauté internationale qui a toujours soutenu fermement la mission de l'OIAC. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1997, l'OIAC a contrôlé la destruction de près de 82 pour cent des armes chimiques déclarées. L'élimination des stocks restants est en vue et l'Organisation a mis en place des mesures efficaces pour en empêcher leur reconstitution. Elle a instauré des mécanismes visant à améliorer la protection contre l'impact des attaques et des accidents chimiques. Elle ne cesse, par ailleurs, de promouvoir la coopération pour l'utilisation pacifique de la chimie.

Une possibilité unique est offerte d'éliminer un arsenal chimique énorme grâce à la mission en cours en République arabe syrienne, où l'utilisation confirmée d'armes chimiques est venue rappeler leur visage abject et la nécessité d'étendre leur interdiction au monde entier. L'OIAC a donc redoublé d'efforts pour amener les six Etats non encore membres, à savoir l'Angola, l'Egypte, Israël, le Myanmar, la République populaire démocratique de Corée et le Soudan du Sud, à adhérer sans tarder et sans conditions, les arguments contre l'adhésion étant, en effet, indéfendables. Le désarmement chimique suscite la plus grande attention depuis que l'OIAC a obtenu le Prix Nobel de la paix en 2013; on espère donc que ces Etats vont reconsidérer leur position, ou accélérer leur processus interne d'adhésion s'il y a lieu. L'orateur invite les Membres de l'UIP à agir à cette fin dans le cadre de leurs relations interparlementaires et de leurs discussions avec les représentants des gouvernements des Etats en question. Il faut, par ailleurs, des lois nationales adéquates pour donner toute l'efficacité voulue à la Convention au plan mondial. L'OIAC est prête à informer sur toutes les actions visant à débarrasser à jamais le monde des armes chimiques.

Mme D. PASCAL-ALLENDE (Chili) rappelle que l'UIP ne cesse d'œuvrer au règlement pacifique des différends depuis que les pères fondateurs ont convoqué la première Conférence interparlementaire en 1889 pour prôner l'arbitrage et débattre de la paix. Ainsi, l'UIP a atténué des foyers de tension partout en appelant au dialogue et au débat. Le meilleur exemple en est le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et les bons offices mis en œuvre pour dénouer nombre de situations conflictuelles. L'UIP étudie aussi des questions telles que la réglementation des armes et l'élimination des armes de destruction massive et elle coopère avec la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies qui profite de son expérience en matière de règlement des conflits.

La défense des droits de l'homme et l'état de droit sont essentiels à la démocratie dans la région de l'oratrice et le soutien que l'UIP a apporté aux exilés des dictatures de jadis est dans toutes les mémoires, de même que sa condamnation des abus commis par les détenteurs du pouvoir. La dignité humaine, la justice sociale et le respect de la diversité font partie intégrante de la démocratie et doivent être mis en pratique pour répondre aux aspirations du plus grand nombre. Les chantiers qui s'ouvrent portent aussi sur l'égalité, sur les droits des citoyens, les conflits armés,

la criminalité organisée transfrontière, notamment la traite des femmes et des enfants ainsi que les trafics d'armes et de drogue qui mettent en péril la sécurité individuelle et nationale. Les parlements doivent mettre en commun leurs ressources en échangeant idées et expériences afin de combattre ces fléaux, ce qui implique aussi une coopération avec la société civile. Les conflits civils et les insurrections peuvent mettre à bas des institutions politiques qu'il faut, ensuite, reconstruire pour rétablir la stabilité et la paix. A cette fin, l'UIP a publié beaucoup d'ouvrages susceptibles d'aider les parlements à s'acquitter au mieux de leurs fonctions. Enfin les parlements doivent être plus représentatifs de leur société s'ils veulent éliminer les inégalités. Le Chili est présidé par une femme, de même que son Sénat.

M. M. MERŠOL (Slovénie) remarque que la paix et la stabilité sont de nouveau, éprouvées par les crises économiques et financières. Etrangement, la pauvreté augmente à la fois dans les pays développés et en développement, et les mesures d'austérité dissipent les espoirs d'embellie économique, de stabilité, de paix et de progrès. Etant donné la virulence de la révolte contre les gouvernements partout dans le monde, il serait plus que temps d'envisager un nouveau modèle de développement.

L'Union européenne représente la stabilité et le progrès aux yeux des membres prospectifs, dont six pays d'Europe du sud et de l'est, candidats à l'adhésion ou en cours d'adhésion, pour lesquels ce nouvel élargissement revêt donc la plus haute importance. L'espoir pour la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine est que, dans l'intérêt de l'ensemble de la région, l'Union européenne reprendrait la même méthode, décisive, qu'elle avait employée pour la Serbie et le Kosovo, afin d'éliminer les obstacles tenaces empêchant toute progression. L'intérêt public doit primer sur tout le reste. La population ne doit pas être tenue responsable des dissensions politiques internes, ni de la qualité des relations de voisinage.

La Slovénie soutient tous les efforts visant à renforcer la stabilité dans sa région, notamment les actions d'intégration entreprises par les organisations parlementaires régionales, appelées à se multiplier prochainement avec l'inauguration de l'Assemblée parlementaire du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, en mai 2014. L'extension de la diplomatie parlementaire dans le cadre de telles organisations, ainsi qu'au niveau bilatéral, ouvre de grandes perspectives, elle renforce les processus démocratiques et donne de nouvelles possibilités d'alliances stratégiques. Le développement de la coopération et de l'intégration parlementaires créera, en outre, des synergies. Le niveau parlementaire est, en effet, un excellent point de départ pour des débats élargis sur les sujets de l'heure. Il capte l'intérêt du public et offre, donc, un forum alternatif au dialogue politique. Les parlements, gardiens de l'intérêt public et catalyseurs d'idées de développement, sont bien placés pour renforcer la confiance mutuelle et l'amitié entre les pays et, partant, la stabilité et la prospérité régionales.

Mme M. ANDRÉ (France) rappelle que les pères fondateurs de l'UIP avaient été des militants de la paix et des visionnaires en associant les parlements aux actions visant à empêcher la guerre par l'arbitrage et la médiation. Pour mieux atteindre cet objectif suprême, ils ont aussi essayé de répondre aux aspirations politiques, économiques et sociales, comme le fait encore l'UIP aujourd'hui. La paix et la démocratie sont inséparables, sachant qu'un système parlementaire véritablement démocratique implique nécessairement la représentativité, la transparence, l'accessibilité, la responsabilité et l'efficacité. Un parlement représentatif présuppose des élections libres et régulières, des partis démocratiques et indépendants, le respect des droits des partis de l'opposition et de toutes les minorités, et la garantie de la liberté d'expression.

Les armes font planer aujourd'hui une telle menace sur le monde que, comme le montre le travail de l'Assemblée actuelle et de la précédente, l'UIP ne se contente plus de prôner leur limitation, mais demande carrément le désarmement et la ratification des textes internationaux y afférents. Pour ce qui est du développement, l'UIP travaille désormais avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sachant le lien qui existe – et qui est reconnu depuis la création de l'UIP – entre protectionnisme commercial, paix et sécurité. Les parlements doivent promouvoir les accords commerciaux multilatéraux garantissant l'accès au marché mondial dans des conditions favorables aux pays les plus vulnérables et, dans l'intérêt du développement durable, les décisions publiques doivent tenir compte d'indicateurs du bien-être touchant à l'éducation, à la santé et à la culture.

Il y a déjà 125 ans se faisaient entendre la voix de l'opposition à la colonisation et celle, nouvelle, de l'égalité des droits des femmes à l'éducation. On en retrouve l'écho dans tous les domaines d'action de l'UIP : outre les droits de l'homme, la parité, la diversité et l'égalité sont des thèmes omniprésents. L'UIP contrôle la composition des délégations par souci de parité, elle

sensibilise aux violences faites aux femmes et agit pour la présence des femmes au Parlement. Bref, elle reste fidèle aux idéaux des pères fondateurs et en étend l'influence par l'universalité de ses Membres et en agissant pour que les parlements soient des institutions vivantes et authentiquement démocratiques.

M. U. HOLM (Suède) dit que l'Histoire juge à l'aune des promesses tenues. Engagée au service de la paix, de la coopération entre les peuples, de la démocratie représentative et forte de la diversité de ses Membres, l'UIP est le centre du dialogue parlementaire mondial visant à trouver des solutions à des problèmes planétaires et locaux de plus en plus liés aux affaires nationales. S'agissant du programme de développement pour l'après-2015, question d'actualité s'il en est, les parlementaires doivent promouvoir la parité, les droits des femmes, et leur accession aux responsabilités, ainsi que l'intégration de la parité à tous les niveaux; en faire un objectif de rupture, à part entière. En effet, ces domaines accusent encore un retard alors que l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les filles est une condition essentielle pour la croissance, la prospérité et la durée.

En leur qualité de législateurs, les parlementaires déterminent la progression à cet égard car il leur incombe de traiter les causes premières de l'inégalité, de démanteler les barrières culturelles et de faire évoluer les mentalités, toutes choses qui supposent la coopération et la participation. Le maillon faible de cette chaîne est l'application des politiques, de même que pour le problème omniprésent des violences sexuelles ou à l'égard des femmes. Il est temps de cueillir les fruits de la participation des femmes à la politique, aux décisions et à la gestion des ressources économiques. Le droit des femmes à la santé sexuelle et reproductive, autre question importante, sera abordé lors de la Conférence parlementaire internationale qui doit se tenir prochainement à Stockholm. Elle permettra de débattre de la mise en œuvre du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement. Pour beaucoup, cet objectif reste lointain et il faudra plus de volonté et de ressources pour remédier à la forte mortalité due à des complications évitables des grossesses et des accouchements.

Les parlementaires doivent mettre leur savoir et leur expérience au service des consultations sur le développement pour l'après-2015 qui doit inclure la gouvernance démocratique, comme le préconise l'UIP. Etant donné que l'éradication de la pauvreté reste un objectif lointain, voire insaisissable, ils doivent aussi se mobiliser en faveur des populations vulnérables. Enfin l'UIP, avec tout ce qu'elle représente, doit prendre une position décisive sur la situation en Ukraine.

M. A. BURT (Royaume-Uni) dit sa fierté de s'inscrire dans la lignée de Sir William Randal Cremer, l'un des pères fondateurs de l'UIP qui est l'une des plus anciennes organisations internationales et la première organisation politique multilatérale, fondée précisément pour favoriser le dialogue international sur les problèmes d'intérêt commun. La promotion de la paix et de la démocratie a toujours été au cœur de son action, car l'UIP entend être l'un des principaux mécanismes de règlement des conflits entre nations par l'arbitrage et la médiation amicale, non par l'agression ou les actes de guerre. Les huit Prix Nobel décernés à des Membres de l'UIP au cours des premières décennies de son existence témoignent des succès remportés dans ce domaine. Elle a aussi été une pionnière de la coopération multilatérale institutionnalisée, incarnée par des structures intergouvernementales, telles que la Société des Nations et l'Organisation des Nations Unies. Dans l'après-guerre, elle s'est tenue prête à contribuer au rétablissement de relations constructives et mutuellement bénéfiques entre les nations, aidée dans sa renaissance par un parlementaire britannique et ancien Président de l'UIP, Lord Stansgate.

Par son action en faveur d'un système mondial fondé sur des règles applicables à ces relations, l'UIP a servi la démocratie, les droits de l'homme et le respect de l'état de droit. A cet égard, la valeur de l'Organisation a été reconnue par Margaret Thatcher, ancien Premier Ministre du Royaume-Uni qui, dans le discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la Conférence du Centenaire de l'UIP en 1989, a salué les efforts visant à établir des normes et critères permettant de mesurer et d'évaluer les progrès démocratiques, un domaine où l'UIP excelle. Le Groupe interparlementaire britannique est fier d'avoir facilité son entrevue avec le Président Gorbatchev de l'Union soviétique en 1984. Cette rencontre a, en effet, ouvert la voie vers la démocratie et la fin de la Guerre froide. Le temps est venu, à l'occasion du 125^{ème} anniversaire de l'UIP, d'œuvrer encore une fois pour l'avenir en dressant un bilan sans complaisance, afin d'ajouter de la valeur à l'action de l'UIP et de l'améliorer pour affronter un monde plus rude.

M. G. SILVA (Portugal) rend hommage aux pères fondateurs. Le monde est meilleur depuis que ces deux éminents pacifistes ont créé le premier forum permanent pour les négociations politiques multilatérales. Si l'UIP s'est maintenue depuis 125 ans comme organisation mondiale,

c'est parce qu'elle est le dépositaire de valeurs intemporelles et universelles, de principes humains qui gouvernent aujourd'hui encore l'ensemble de ses activités : règlement pacifique des conflits, état de droit, bonne gouvernance, droits de l'homme, non-discrimination et protection sociale, entre autres. Les distinctions obtenues par l'UIP, notamment les Prix Nobel décernés à huit de ses membres n'ont donc rien de surprenant. L'UIP met en pratique sa devise en profitant au mieux de la diversité de ses Membres et du pouvoir à eux confié par leurs électeurs.

L'UIP a contribué de façon décisive à l'arrêt de conflits régionaux ou à la prévention de leur escalade. La diplomatie parlementaire rapproche les peuples, et les parlementaires de pays, tels que la République centrafricaine, la République arabe syrienne et l'Ukraine doivent œuvrer à un règlement rapide des conflits et au rétablissement de la sécurité et de la démocratie. A cet égard, il faut rendre hommage à la Jordanie et au Liban qui accueillent des milliers de réfugiés syriens. Les valeurs portées par l'UIP doivent être soutenues à tout prix si on veut protéger les droits de l'homme et les libertés; empêcher les abus de pouvoir, promouvoir le changement et le progrès social. Il incombe aux parlementaires de sensibiliser aux effets des changements climatiques, à la protection de l'environnement et aux risques pesant sur le développement durable. En un mot, le travail accompli par l'UIP tout au long de ces 125 ans pour étendre au monde entier ses valeurs et principes perdurera tant que le legs de ses pères fondateurs sera transmis d'une génération à l'autre.

M. A.A. HUSEIN (Somalie), rappelant que le Parlement fédéral de la Somalie a réintégré l'UIP en 2013, dit que son pays est fier de renouer avec les forums interparlementaires à ce moment charnière de son histoire. La Somalie est, en effet, en train de sortir du chaos, des guerres civiles, des méfaits de la piraterie et elle se remet d'urgences environnementales récurrentes qui perpétuaient une famine chronique, les déplacements de populations et les conflits politiques et sociaux. L'horizon s'éclaircit après les succès remportés sur al-Shabab et la réduction des actes de piraterie et de leurs conséquences. La reconstruction économique et politique est en cours, soutenue par une croissance régulière du secteur privé.

Le pays a heureusement pu compter sur sa diaspora dynamique qui a relancé une économie chancelante en créant de petites entreprises, en encourageant l'investissement international, le développement de l'immobilier et l'emploi. Outre le règlement des problèmes de sécurité, le Parlement fédéral entend jouer pleinement son rôle en examinant les investissements du pays, les lois sur les banques et les compagnies d'assurance, en consultation avec les chefs d'entreprise et autres investisseurs. Il collabore en outre étroitement avec des partenaires importants du développement, notamment régionaux, afin de s'adapter aux nécessités actuelles. Bref, il ne demande pas mieux que de construire des relations permettant d'échanger des savoirs, de renforcer ses capacités techniques et de profiter des transferts de connaissances, le but étant de s'acquitter de ses obligations envers le peuple, à savoir légiférer, contrôler l'Exécutif et représenter les électeurs. L'orateur appelle de ses vœux une coopération bilatérale avec les Membres de l'UIP.

M. I. GIL LAZARO (Espagne) dit que le renouvellement de l'engagement au service de la paix et de la démocratie était la moindre des choses après 125 ans voués à leur cause, d'autant que la démocratie parlementaire est plus essentielle que jamais dans notre monde moderne si complexe. L'UIP doit donc définir un nouveau cadre d'action pour améliorer ses méthodes de travail et ses relations avec les parlements nationaux et les organisations internationales, telles l'ONU et l'OMC, mais aussi pour offrir des alternatives porteuses de changement face aux événements internationaux auxquels on assiste. Elle doit, par conséquent, rappeler l'inviolabilité du droit international et la primauté du droit; renforcer le dialogue et les négociations comme moyens de prévenir les conflits et de les résoudre; insister sur l'importance de la tolérance pour la stabilité et la paix mondiales; promouvoir le respect de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires internes des Etats.

L'exercice de la souveraineté dans le respect de la démocratie, des libertés et des droits de l'homme est également nécessaire à un développement équitable. Il suppose des politiques pour l'éradication de la pauvreté, pour des logements durables, pour l'emploi et l'éducation; des politiques propres à améliorer la qualité de la vie pour tous. Un état de droit fort est, de même, indispensable à l'exercice des libertés et les lois doivent être promulguées en conséquence. Les autres priorités absolues sont le pluralisme, l'environnement, l'égalité des sexes et les droits des femmes, ainsi qu'une représentation effective. La réalisation de tous ces objectifs jetterait les bases d'un ordre international stable, équitable et pacifique, avec des sociétés nationales libres et ouvertes. Les Membres de l'UIP, dans toute leur diversité, doivent œuvrer dans ce sens car l'enjeu en vaut la peine : un monde meilleur. C'est ce qu'attendent d'eux les millions d'êtres humains victimes de la faim et de l'injustice.

Mme A. HABIBOU (Niger) dit que le thème du débat correspond parfaitement à la quête de son pays pour la paix, la consolidation de la démocratie et l'état de droit qui sont les piliers de son programme de rénovation. L'instauration de la paix et de la sécurité est la priorité si on veut surmonter les difficultés nombreuses auxquelles se heurte la région saharienne du Sahel. Le Niger notamment se trouve dans une zone depuis longtemps menacée par les activités de mouvements rebelles armés, d'organisations criminelles et d'Al-Qaida. C'est précisément la raison pour laquelle il avait alerté la communauté internationale en 2011 sur le péril des armes libyennes déversées dans la région par des djihadistes et autres extrémistes. Le Niger a, par ailleurs, rapidement proposé la mise en commun des ressources pour affronter le terrorisme, y compris une intervention au Mali. Aussi est-il engagé, entre autres, dans le Processus de Nouakchott, lancé en 2013 sous les auspices de l'Union africaine pour développer la coopération en matière de sécurité et la mise en œuvre des mécanismes visant à assurer la paix et la sécurité dans la sous-région.

Alors que des tensions et des conflits persistent dans plusieurs pays voisins, le Niger est parvenu à maintenir la paix, ce qui lui a permis de se consacrer au développement socioéconomique. Des activités économiques, commerciales, culturelles et touristiques normales sont menées et le pays est devenu une destination sûre. Il accueille de nombreuses rencontres régionales et internationales. La démocratie et l'état de droit ont aussi été renforcés, comme le montrent la séparation des pouvoirs, des institutions constitutionnelles pleinement efficaces, une opposition politique au statut inégalé et une liberté de la presse quasi totale. Le problème, toutefois, est que certains médias, par des actions irresponsables, menacent de saper un équilibre patiemment établi par un pays en pleine construction et où le taux d'illettrisme est élevé. Ceux-là devraient, au contraire, aborder les questions les plus sensibles avec la prudence requise pour ne pas nuire à la cohésion et à l'unité nationales.

M. G. KONSTANTOPOULOS (Grèce) dit que le respect du droit international, la coopération publique et une éducation solide sont nécessaires au combat contre le fanatisme et l'intolérance. Ils permettent d'instaurer un climat social pacifique sans lequel la liberté, les droits et le développement des idéaux humanitaires restent inatteignables. Les droits des plus vulnérables, notamment des enfants, doivent être protégés et tous les enfants doivent achever leur éducation primaire pour devenir des citoyens responsables qui contribuent au progrès de leur pays. La démocratie suppose aussi la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la participation des femmes à la vie publique, l'élimination des violences à l'égard des femmes et des enfants, l'accès universel aux services de santé publique et l'égalité des chances pour des emplois dignes.

Au niveau mondial, la coopération est indispensable à un développement résilient au risque, porteur d'un avenir plus sûr. L'évaluation des risques de catastrophe est une condition préalable à la conception de modèles de développement durable, en concertation avec les autorités et les collectivités locales. La pérennité de l'environnement est, de même, une condition nécessaire et préalable à l'exercice des droits fondamentaux. Les principes d'une croissance durable doivent être intégrés aux politiques et mesures visant à prévenir la perte des ressources et de la biodiversité de l'environnement. Les changements climatiques constituent également une menace majeure pour ces droits : ils augmentent sans cesse le nombre des réfugiés climatiques et les mouvements de population, et annoncent des conséquences irréversibles si rien n'est fait pour réduire très nettement les émissions de gaz à effet de serre, conformément au Protocole de Kyoto. Enfin, l'accès égal au développement durable est, lui aussi, un droit universel qui doit être reconnu.

Les Etats dotés de l'arme nucléaire doivent, par ailleurs, respecter leurs engagements relatifs au désarmement nucléaire, conformément aux textes internationaux. Il faut mettre en place un système de contrôle pour faire en sorte que les matières nucléaires ne servent qu'aux fins déclarées et que les évaluations des risques et les obligations de sécurité dans toutes les installations nucléaires soient respectées, de même que des critères stricts pour les transferts et la gestion des substances radioactives. Il faut que tous conjuguent leurs efforts pour la paix et la démocratie, et l'instauration d'une société mondiale prospère où régnerait l'égalité des chances.

M. J. LATORCAI (Hongrie) rappelle que son Parlement, Membre fondateur de l'UIP, avait déjà accueilli deux Conférences de l'Organisation, au moment de sa naissance en 1944. Il ajoute que la leçon amère du XX^{ème} siècle est que la démocratie ne peut prospérer que dans la paix. Les démocraties libres, dans lesquelles vivent désormais près de 40 pour cent de l'humanité, doivent être protégées. En Ukraine, il n'y aura de solution pacifique à la situation actuelle que par le

respect scrupuleux du droit international et des droits démocratiques du peuple ukrainien, avec ses nombreuses minorités culturelles, linguistiques et ethniques. Toutes les menaces contre la souveraineté et l'intégrité territoriales de l'Ukraine doivent être condamnées.

Le système politique international créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et critiqué pour son incapacité à répondre aux grands problèmes du moment, doit être réformé et modernisé, mais sans remettre en cause la paix, les droits de l'homme et l'engagement au service du développement social. Bref, la démocratie, actuellement en crise, doit être améliorée pour pouvoir durer si l'on veut préserver la paix mondiale. Il faudra aussi mettre l'accent sur les questions sociétales, telles que la crise démographique, la protection de la famille et le rôle de la religion. Dans cet esprit, le Parlement de l'orateur œuvre à la préservation de la démocratie et de la paix en Hongrie. Il a ainsi adopté une nouvelle loi fondamentale qui dispose que l'apport de la Hongrie au développement mondial est une mission vitale de sa politique étrangère. C'est pourquoi la Hongrie s'attache, à l'ONU, à servir la cause du désarmement nucléaire, à promouvoir la diversité culturelle universelle, ainsi qu'une gestion durable de l'eau et la sécurité alimentaire dans le monde. Elle se dévoue depuis 24 ans et sans équivoque au renouveau démocratique et à la paix, démontrant que la démocratie et la paix, quand elles durent, donnent des résultats notables, de nature à garantir la pérennité et la prospérité aux générations futures.

M. H.C. SCHMIDT (Danemark) déclare que le présent débat tourne autour d'un mot essentiel : le respect. Respect de l'autre et respect des diversités. Or, le respect ne s'apprend pas du jour au lendemain, car il résulte d'une longue tradition de la démocratie telle qu'elle existe au Danemark. Le respect des minorités est un indicateur fiable de la démocratie dans un pays. Ainsi, les minorités nationales qui vivent de part et d'autre de la frontière tracée entre le Danemark et l'Allemagne après de nombreuses années de guerre, sont traitées par leurs autorités avec le même respect que la majorité. Les parlementaires, en particulier, doivent s'interdire toute incitation à la haine contre les minorités et la pire discrimination est celle qui vise les minorités sexuelles, comme c'est malheureusement le cas dans certains pays. De même, les discriminations pour des raisons génétiques sont absolument injustifiées et particulièrement inacceptables quand elles sont pratiquées par l'autorité publique censée protéger et assurer le respect de tous. Ces agissements engendrent des sociétés âpres. En fait, toute société incapable de protéger les faibles ne connaît jamais la paix ni la démocratie, mais reste vouée à l'échec.

M. V. GUMINSKY (Biélorus) note avec satisfaction que l'UIP est devenue une puissante union interparlementaire qui agit de plus en plus en coopération avec les Nations Unies, s'attache à renforcer la paix et la sécurité internationales, et abrite des discussions collectives sur les grands problèmes de l'heure. Elle donne aux parlementaires la possibilité précieuse de définir leurs positions. Le Parlement de l'orateur considère qu'une participation active au travail d'une organisation aussi prestigieuse est une priorité de la politique étrangère. Il sait gré à l'UIP du soutien qu'elle accorde aux initiatives prises par le Biélorus pour lutter contre les armes de destruction massive, les trafics et les effets des catastrophes provoquées par l'homme. Les Auditions parlementaires annuelles aux Nations Unies, qui sont maintenant une tradition, et les Conférences mondiales des Présidents de parlement, tout aussi importantes, renforcent considérablement la coopération parlementaire avec les Nations Unies sur les questions les plus diverses. Le Biélorus continuera de puiser, dans son intérêt national, dans l'expérience acquise dans le cadre de l'UIP.

Son gouvernement a fait des avancées notables en garantissant des valeurs aussi fondamentales que le droit à la vie, la liberté, la justice et la protection sociale. Il a atteint, avant le délai fixé, les OMD relatifs à la lutte contre la pauvreté et la faim, à l'alphabétisation et à l'enfant, à la lutte contre la mortalité du nouveau-né et de la mère. Il veille aussi à remplir scrupuleusement ses obligations aux termes des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Grâce à ces actions visant à promouvoir le développement démocratique, il jouit de la stabilité sociale et n'a pas de conflits inter-religieux, inter-ethniques ou sociaux. Pour ce qui est du programme de développement pour l'après-2015, les Membres doivent soutenir activement la contribution de l'UIP.

La menace à la sécurité internationale est un problème grave qui requiert des décisions politiques équilibrées et saines, ainsi que l'exercice de la responsabilité collective pour le maintien de la paix et de la stabilité. La contribution du Biélorus à la cause du désarmement et de la paix dans le monde s'incarne dans son refus du statut de puissance nucléaire et dans le retrait des armes nucléaires de son territoire. Le Biélorus entend continuer à soutenir les efforts communs visant à renforcer le système mondial de non-prolifération et à maintenir la sécurité internationale et la stabilité stratégique.

M. W. CAO (Chine) félicite l'UIP à l'occasion de son 125^{ème} anniversaire, ajoutant qu'elle a beaucoup contribué à la promotion de la paix et de la stabilité internationales, au progrès de la démocratie, à l'état de droit, aux droits de l'homme, au développement durable et à la coopération socioculturelle. Les bouleversements de la situation internationale actuelle engendrent de l'incertitude, sachant que les causes premières de la crise économique mondiale n'ont pas disparu. La sécurité régionale et le terrorisme posent des questions toujours plus aiguës.

Ces problèmes ne peuvent être surmontés sans solidarité au service de la paix, de la stabilité et d'un développement partagé, fondé sur le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies : intégrité territoriale, règlement pacifique des différends et interdiction de la menace de recourir à la force. Le terrorisme et le séparatisme doivent être condamnés, la diversité des civilisations respectée et la reprise économique mondiale maintenue. Il faut construire un système monétaire international ouvert et ordonné; instaurer une confiance mutuelle fondée sur une communication plus effective avec les moyens financiers permettant à tous les citoyens de se faire entendre, notamment dans les pays émergents. Le G20 doit aussi devenir une instance de gouvernance pour le long terme, soutenant les pays émergents et s'opposant au protectionnisme. A l'heure de la mondialisation, la sécurité internationale et régionale doit être recherchée par la coopération. Aussi la Chine est-elle disposée à concourir à un cadre ouvert, transparent et équitable de sécurité intégrée.

Le peuple chinois, épris de paix, aspire au développement et à la modernisation qui supposent une stabilité internationale durable. Les réformes récemment annoncées montrent la détermination de la Chine à rechercher la paix, le développement, la coopération et une stratégie d'ouverture profitable à tous. Tirant les enseignements de l'Histoire, la Chine entend participer activement aux activités des organisations internationales telles que l'UIP, contribuer de façon constructive au règlement des problèmes mondiaux, préserver la paix et la justice et œuvrer à un ordre international plus juste et rationnel. Une Chine prospère, développée, harmonieuse, stable et responsable, concourant par les voies de la coopération internationale au bien-être, à la stabilité mondiale et à un développement humain partagé sera plus à même de servir ces objectifs.

M. D. XIMENES (Timor-Leste) dit que le thème du débat tombe à pic vu les circonstances mondiales actuelles. Il rappelle que le règlement des conflits internationaux par l'arbitrage était à l'origine de l'UIP qui, au fil des ans, s'est énormément investie dans ce domaine, notamment par sa coopération avec l'ONU, ce dont témoigne sa Commission des Affaires des Nations Unies. Les parlements aussi ont joué un rôle majeur dans le règlement des conflits, les transitions de régime et la stabilisation, comme au Timor-Leste en 2008. Face à la persistance de conflits mondiaux, il faut absolument des institutions telles que l'UIP et, bien-sûr, l'ONU, qui doivent refléter la corrélation des forces et représenter les intérêts des acteurs mondiaux. Les responsables politiques doivent agir de façon plus décisive, hors de l'influence des intérêts économiques ou autres.

Le Timor-Leste renouvelle son engagement en faveur de la paix et de la démocratie et, bien que son indépendance soit relativement récente et ses ressources limitées, il reconnaît sa dette envers les autres comme la Guinée-Bissau, où il aide à la tenue d'élections libres et démocratiques visant à rétablir l'ordre constitutionnel. Il ne faut pas oublier que le développement et les institutions sont d'égale importance pour la prévention des conflits dans de tels contextes. Or, dans la région de l'intervenant, le différend sur le sud de la mer de Chine compromet la paix et la stabilité, et doit trouver une solution pacifique.

Rappelant que son pays a été victime d'espionnage pendant les négociations avec l'Australie sur le pétrole de la mer de Timor, il demande aux parlementaires de ce pays d'agir pour que leurs autorités fournissent les informations qui permettraient à la Cour internationale de justice de formuler une opinion indépendante sur cette question. Quand on veut être crédible, on ne doit faire preuve d'aucune complaisance face à des violations aussi flagrantes des droits de l'homme. La même règle vaut pour la République arabe syrienne, le Sahara occidental et l'Ukraine. Il faut que l'UIP se dote de structures plus actives pour pallier l'inefficacité des Nations Unies.

M. K. SVENDSEN (Norvège) dit qu'un long chemin a été parcouru depuis la fondation de l'UIP en 1889, mais des crises graves comme en Ukraine viennent rappeler qu'il faut rester vigilant sur les fondements de la démocratie. Cette situation, avec ses relents de Guerre froide, fait ressortir les carences de la diplomatie et ce qu'il en coûte lorsque les cadres institutionnels indispensables au fonctionnement des démocraties comportent des faiblesses. Dans ce pays, la Fédération de Russie se livre à un bras de fer, à une épreuve de force brutale suscitant les protestations de plusieurs démocraties occidentales. Un tel mépris de l'intégrité territoriale de

l'Ukraine est inacceptable. Certes, une question délicate est posée : comment assurer les droits civils, la sécurité et l'intégrité de la minorité russe de l'Ukraine, sans remettre en cause l'avenir du pays ? Les principes fondamentaux devant être adoptés par le nouveau Gouvernement ukrainien devront prévoir une constitution solide, capable de préserver les valeurs essentielles; protéger les droits civils dont celui de participer librement à un système démocratique ouvert à tous les citoyens, notamment aux minorités; et la mise en place d'institutions fortes et indépendantes pour contrôler l'Exécutif, sans abus de la part de la majorité, de sorte que l'Etat fonctionne dans l'intérêt public.

Si on veut renforcer la démocratie et éviter les conflits, il faut poser des questions vitales : lutte contre la corruption, sécurité démocratique et durable des minorités et des groupes religieux et sérieux avec lequel tous les crimes doivent être combattus. La Constitution norvégienne, rédigée il y a 200 ans par un petit groupe essentiellement constitué d'hommes privilégiés et riches, a été amendée plusieurs fois, mais ses principes demeurent. Ainsi, elle garde la société unie; protège les minorités contre les abus de pouvoir et garantit les droits démocratiques. Il ne faut pas, sous prétexte que le nombre des démocraties augmente, croire que l'âge d'or de la démocratie est arrivé. L'UIP doit renforcer les institutions démocratiques et protéger les principes démocratiques pour que la démocratie ne devienne pas un vain mot.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) dit que la célébration du 125^{ème} anniversaire de l'Organisation marque la volonté de renforcer ses valeurs et principes : paix, démocratie, développement et droits de l'homme. Son parlement est fier d'être Membre de l'UIP depuis 2002, année où il fut reconstitué après diverses réformes. Le Bahreïn adhère à tous les textes internationaux sur les droits de l'homme et il s'est doté d'une institution nationale chargée des droits de l'homme, ainsi que d'une commission des droits des prisonniers et des détenus, conformément aux recommandations de la Commission d'enquête indépendante du Bahreïn, établie de façon volontaire – une première mondiale – pour examiner les événements tragiques de 2011.

Bien que Membre depuis peu et qu'il appartienne à un petit pays, son parlement participe activement à deux Commissions permanentes et à deux autres comités. Il a aussi organisé des réunions de femmes parlementaires arabes. Il réitère sa volonté de soutenir énergiquement le travail de l'UIP et espère profiter de son expérience pour persévérer dans la même voie : celle d'une démocratie réussie dans un bref laps de temps.

La Constitution du pays garantit l'égalité des droits et la loi protège les minorités et leurs droits, dans l'esprit de tolérance que l'on reconnaît au peuple de Bahreïn. La liberté d'observance religieuse est également garantie et le pays accueille des lieux de culte d'autres religions divines et d'autres croyances. Les femmes jouissent de tous les droits civils. Elles représentent 20 pour cent du Parlement et une forte proportion des effectifs de la fonction publique et du secteur privé. Cette réussite est à mettre au crédit du peuple du Bahreïn qui attache le plus grand prix à la participation des femmes au développement humain. Grâce au dialogue national, les difficultés des années précédentes seront, sans aucun doute, surmontées. Le soutien de l'UIP aux actions visant à établir la sécurité et la stabilité politique, pour faire avancer le développement, sera le bienvenu.

M. A. Radi (Maroc), Président de l'UIP, prend la conduite des débats.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran) dit que la paix et la sécurité internationales sont essentielles si on veut instaurer une société idéale. Son pays a été le premier à rédiger une charte des droits de l'homme et n'a jamais envahi un autre pays mais a toujours su défendre ses frontières. Il est substantiellement uni, malgré les sanctions, et 87 pour cent de sa population ont participé au dernier scrutin présidentiel. Sa politique étrangère est fondée sur l'amitié avec tous les pays légitimes et il est disposé à aider à la résolution des problèmes internationaux.

Le monde restera injuste tant qu'il y aura des guerres et des conflits, la faim et la pauvreté, des décisions iniques et des comportements inhumains, une absence de parité et des violations des droits de l'homme, ainsi que l'inégalité dans les possibilités de jouir des bienfaits de la science. Les pays musulmans tels que le sien veulent un monde où tous ces éléments seraient inversés et où même les armes conventionnelles seraient interdites. Il faut donc éliminer les armes nucléaires; malheureusement certains pays continuent à en produire.

Les situations violentes dans diverses régions du monde doivent être réglées par la négociation et la diplomatie. Le pays de l'orateur est prêt à travailler avec la communauté internationale pour mettre fin aux pertes de vies humaines et pour servir les intérêts communs. Il est victime de sanctions qui sont le résultat d'un malentendu car, selon les inspections, il n'a jamais

cherché à produire d'armes nucléaires qui n'ont pas de place dans sa doctrine de défense. Mieux, ces armes ont été interdites par une fatwa reproduite dans les documents de l'ONU en cinq langues. Les autres pays doivent être réalistes et s'efforcer de coopérer avec tous. L'Islam enseigne que l'humanité est une. Des progrès vers un monde démocratique, débarrassé des armes de destruction massive, de la guerre et plein d'amitié, de parité et de respect mutuel, doivent donc être faits nonobstant les frontières, les langues et autres différences.

Point 9 de l'ordre du jour

Débat général sur le point d'urgence :

Contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité et à la consolidation de la démocratie en République centrafricaine : l'apport de l'UIP

Mme J. DURRIEU (France), ouvrant le débat, dit que le point d'urgence est un choix judicieux, mais elle observe qu'il avait été d'abord accueilli avec une certaine indifférence quand sa délégation l'avait proposé la première fois, à l'Assemblée précédente. De même, le Président français avait essayé, en vain, d'alerter la communauté internationale sur cette question, en décembre 2013. Bien que l'autre point d'urgence proposé, sur l'Ukraine, n'ait pas été retenu, il faut espérer que l'Assemblée adoptera une position ferme sur les événements graves qui ont lieu dans ce pays. Ils constituent, en effet, une occupation militaire incontestable et une attaque contre l'intégrité territoriale et la souveraineté qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales.

En République centrafricaine, près de la moitié de la population est aux prises avec les conséquences dramatiques de la situation sur les plans sécuritaire et humanitaire. L'ONU a autorisé la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et les 2 000 soldats français qui collaborent avec la MISCA à utiliser tous les moyens nécessaires à la protection des civils et au rétablissement de la paix. Un hommage doit être rendu aux pays africains qui apportent 6 000 hommes à la MISCA, ainsi qu'à ceux qui accordent une assistance matérielle. L'incapacité regrettable des Européens à respecter leurs engagements est décevante et inquiétante. La situation peut avoir des conséquences sérieuses, peut-être pour l'Europe elle-même. Il faut agir d'urgence face au harcèlement fondé sur des motifs religieux.

M. M. GAPES (Royaume-Uni) soutient la motion d'urgence, rappelant l'histoire difficile de la République centrafricaine et la succession de coups et de tentatives de coups d'Etat qui ont secoué le pays depuis 20 ans. La situation actuelle est pire qu'en 2007, lorsque l'Enquête sur les armes de petit calibre révélait que le pays était une poudrière, submergé par les armes de petit calibre en provenance de la République démocratique du Congo et du Tchad, écumés par de petites bandes armées, mieux équipées que l'armée. L'expérience de 2011 en Libye enseigne que les conflits sévissant dans un pays peuvent avoir des répercussions sur ses voisins.

Un article de presse récent a décrit la situation consternante de la République centrafricaine : exode massif de la population musulmane, déploiement insuffisant et tardif de forces de maintien de la paix et sous-estimation de la difficulté qu'il y aurait à désarmer les rebelles musulmans de la Séléka, à contenir les anti-balaka et à protéger la minorité musulmane. L'article concluait que la seule option désormais était de faciliter les évacuations, quitte à contribuer à l'épuration ethnique que les forces de maintien de la paix étaient censées empêcher. Au Mali, seule l'intervention française avait évité le désastre. La propagation des violences entre Chrétiens et Musulmans aurait de graves conséquences et serait exploitée par les groupes extrémistes d'autres pays pour étendre le conflit.

Le Royaume-Uni, qui partage les préoccupations internationales en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, a facilité l'adoption d'une résolution, en décembre 2013, mandatant les troupes de l'Union africaine et celles de la France pour répondre à la crise sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine. Il a aussi beaucoup contribué à une autre résolution du Conseil, de janvier 2014, visant à renforcer le mandat du Bureau intégré de consolidation de la paix de l'ONU en République centrafricaine; mettre en place à l'ONU un système de sanctions pour les spoliateurs politiques et les auteurs de violations des droits de l'homme et d'abus, et autoriser une opération militaire temporaire de l'UE.

Le Royaume-Uni est l'un des principaux donateurs en faveur du pays. Il a porté son aide à 15 millions de livres britanniques au total, à quoi s'ajoutent 2 millions de livres accordées à l'Union africaine pour couvrir une partie des coûts opérationnels de la MISCA. Il continue d'examiner sa contribution en fonction de l'évolution de la situation. En outre, il a fourni un soutien logistique à la

mission française, sur demande du Gouvernement français, à savoir trois vols pour transporter des équipements français vers le pays. Beaucoup reste à faire, cependant, et l'orateur invite les Membres à soutenir la motion.

M. H.K. DUA (Inde) se dit inquiet de la crise sécuritaire et humanitaire et de l'escalade de la violence en République centrafricaine, où l'appareil de sécurité s'est quasiment effondré et 600 000 personnes ont été déplacées. A court terme, il s'agit de rétablir la loi et l'ordre et de fournir une aide humanitaire immédiate car près d'un demi-million de personnes sont dans le dénuement. A moyen terme, la transition convenue par les parties prenantes doit être efficacement et durablement gérée. A long terme, la priorité est de reconstruire, ce qui ne sera possible que si les conditions minimales de sécurité sont réunies. Aussi est-il indispensable de renforcer la MISCA; de désarmer et de réinsérer les groupes armés. La Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale doit, elle aussi, faciliter la recherche d'une solution durable à la crise.

L'Inde est depuis longtemps présente en République centrafricaine au titre de la coopération pour le développement. Elle privilégie le renforcement des capacités, le développement des compétences et le renforcement des infrastructures sociales et matérielles, de manière à servir la paix, le développement durable et la démocratie. L'Inde participe régulièrement aux réunions du Groupe de contact international pour la République centrafricaine et elle soutient fermement la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de ce pays. La voix collective de l'UIP serait un encouragement pour les actions internationales visant à réaliser les objectifs à court, moyen et long termes déjà évoqués. La délégation de l'orateur espère participer activement aux délibérations sur le projet de résolution proposé par le Maroc.

M. T.-B. Gurirab (Namibie), Vice-Président de l'Assemblée, prend la conduite des débats.

Mme D. DLAKUDE (Afrique du Sud) dit que son pays est très préoccupé par le renversement violent du Gouvernement en République centrafricaine, l'effondrement des institutions de l'Etat et les massacres brutaux de civils innocents, actes qui doivent tous être condamnés avec la plus grande fermeté. La crise qui sévit dans ce pays avec toutes ses ramifications sécuritaires, humanitaires, de droits de l'homme et politiques a des conséquences graves pour l'ensemble de la région. En 2013, plus de 40 soldats sud-africains ont tragiquement perdu la vie ou ont été blessés dans des attaques menées par des rebelles. L'appel récemment lancé par l'Union africaine et l'ONU pour une réponse globale et intégrée à la crise est, par conséquent, le bienvenu.

Toute tentative de prise du pouvoir par la force doit être dénoncée. La volonté du peuple doit être la source de l'autorité du Gouvernement et il faut imposer des sanctions, ou d'autres mesures, aux auteurs de changements anticonstitutionnels. Il faut trouver une solution pacifique par un dialogue politique constructif entre toutes les parties et représentant toutes les religions et tous les secteurs. Toutes les violences doivent cesser.

Toujours prête à aider le peuple de la République centrafricaine, l'Afrique du Sud soutient l'appel lancé par l'Union africaine à la communauté internationale pour qu'elle réponde aux besoins humanitaires dans ce pays. L'oratrice prie les parlements de faire en sorte que leur gouvernement soutienne l'initiative en six points proposée par le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, afin que les engagements pris lors de la conférence de financement, récemment tenue à Bruxelles, soient suivis d'effet dans les meilleurs délais. Elle demande également à l'UIP de fournir une assistance technique à l'autorité électorale du pays pour qu'il y ait des élections libres, transparentes et crédibles, et d'envoyer une mission d'identification des besoins chargée de collaborer avec les autorités de transition. Par une action collective, conforme à la Charte des Nations Unies, il devrait être possible d'arrêter le carnage et d'aider le peuple dans sa quête de paix.

M. E. MOKOLO (République démocratique du Congo) se félicite du débat et se dit préoccupé par le drame humanitaire qui se déroule en République centrafricaine. Les mêmes groupes ethniques vivent de part et d'autre de la longue frontière commune entre la République centrafricaine et son pays. Sans même tenir compte des membres de la diaspora congolaise fuyant les violences, les statistiques officielles font état de plus de 43 000 réfugiés, venus de Bangui et ayant franchi la frontière en direction de la ville voisine de Zongo, en territoire congolais. Or, ce chiffre doit certainement être multiplié par deux en raison des innombrables personnes qui s'infiltrèrent à travers la frontière et dont certaines sont armées. Cette crise risque donc de déstabiliser le nord de son pays qui, malgré ses difficultés internes et les opérations qu'il mène à l'est, a promptement fourni un contingent à la MISCA. L'orateur demande à l'UIP et à ses Membres de tout faire pour rétablir la paix et la stabilité en République centrafricaine.

M. M.M. ZAHEDI (République islamique d'Iran) se dit très inquiet des violations des droits de l'homme commises en République centrafricaine. Son pays condamne les violences et les actes extrémistes perpétrés contre des civils, notamment des Musulmans. Il soutient l'action conduite par l'ONU en vue de rétablir la paix et la stabilité dans le pays et de désarmer les groupuscules. Il se félicite du choix de la Présidente de transition qui a su constituer un gouvernement représentatif des différents groupes politiques et sociaux du pays. Il espère que celui-ci fera tout son possible pour ramener la paix et l'ordre et organiser bientôt des élections. Si on y prend garde, les situations qu'on a pu déplorer dans d'autres régions du monde seront évitées. Il faut espérer que le présent débat facilitera la recherche d'une solution.

M. A. EL ZABAYAR (Venezuela) dit que le bellicisme qui sévit en République arabe syrienne et en Ukraine s'est aussi emparé de la République centrafricaine. Des intérêts coloniaux encouragent la guerre en Afrique, alors que l'envoi d'armes et de troupes n'est pas la réponse. Au contraire, la dette envers l'Afrique serait remboursée si on mettait un terme à la faim et à la pauvreté accablante. L'expérience vénézuélienne enseigne que ceux qui essaient de résoudre les problèmes sont, en fait, en train de créer des problèmes pour justifier leur présence militaire sur le terrain et que le traitement des causes profondes est la seule solution.

M. M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) regrette que certaines troupes de maintien de la paix déployées dans ce pays voisin du sien n'aient pas, récemment, levé le petit doigt quand des Musulmans et des mosquées étaient attaqués. Ce parti pris est condamnable. Les troupes françaises et autres en République centrafricaine doivent être neutres dans l'accomplissement de leur mission. Elles sont tenues d'exercer le droit de protéger en empêchant les agressions d'où qu'elles viennent. Le Soudan est opposé à tout changement de régime dans ce pays dont il recueille des dizaines de milliers de réfugiés sans soutien.

L'UIP doit soutenir les actions multinationales de maintien de la paix visant à rétablir la démocratie et la paix en République centrafricaine avant que les troubles ne s'aggravent. La paix est la condition préalable à la protection des droits de tous les citoyens, y compris ceux des minorités religieuses et ethniques, et à la stabilité de toute la région. Comme le Soudan l'a appris, un problème est à peine réglé qu'un autre surgit. C'est pourquoi il soutient toutes les actions internationales de maintien de la paix, mais rejette fermement les interventions qui ciblent tel ou tel groupe religieux ou ethnique. Toutes les populations ont le droit de coexister dans la paix et la sécurité. L'orateur appelle l'UIP à se tenir aux côtés du peuple de la République centrafricaine à cette fin.

M. G.N. GATTA (Tchad) soutient fermement le projet de résolution. Il dit que les conséquences des violences barbares et inhumaines déchaînées par la crise en République centrafricaine sont inimaginables et qu'elles affectent, en outre, les nombreux groupes ethniques qui vivent des deux côtés de la frontière de ce pays avec le Tchad. Sous des dehors religieux, cette violence n'est que l'expression de la haine nourrie par ceux qui rejettent l'autre dès lors qu'il n'a pas la même identité.

Même s'ils sont louables, les efforts internationaux en cours ne sont pas à la hauteur des enjeux dans un pays où la justice et l'autorité n'existent plus. Au-delà de la nourriture et de l'assistance matérielle, ces actions doivent avoir pour but d'instaurer le dialogue afin de reconstruire un pays dans lequel toutes les populations, sans exception, pourront vivre en paix et en sécurité. Les résolutions sont les bienvenues, certes, mais des initiatives pratiques et un dialogue politique seraient plus productifs. Plus de 100 000 Tchadiens et d'autres Musulmans d'Afrique de l'Ouest se sont réfugiés au Tchad, fuyant les troubles graves qui sévissent en République centrafricaine. Ce problème menace de déborder dans les pays voisins, voire au-delà. Il faut des solutions solides pour rétablir la paix et assurer la stabilité de toute la région.

Mme M. STOLBIZER (Argentine) soutient, elle aussi, le projet de résolution. Elle dit qu'il est absolument impératif d'arrêter immédiatement les violences armées en République centrafricaine et que tous les efforts visant à rétablir la paix doivent tenir compte, entre autres, de l'exclusion et du fait que la richesse est accaparée par quelques-uns. La paix, en effet, est indissociable de la justice; de la garantie que les atrocités ne resteront pas impunies; de l'assurance que de tels crimes ne se répéteront pas et de l'aide aux victimes, notamment les femmes, les enfants et les personnes déplacées.

L'UIP doit donc appeler à la ratification et à l'application des textes internationaux sur les droits de l'homme et à celle du Traité sur le commerce des armes et du Statut de Rome de la Cour pénale internationale qui ont, tous, un important effet dissuasif. De plus, le respect de ces textes conduit au respect des droits de l'homme; à une coexistence pacifique et à un ordre international juste, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Charte de l'ONU. L'autre question pertinente est de savoir si un code pénal universel contribuerait à améliorer la justice.

M. M.C. BIADILLAH (Maroc), en tant que membre de la délégation à l'origine du projet de résolution, dit que la barbarie constatée en Afrique est liée à l'effondrement d'un Etat où la justice et toutes les forces de l'ordre se sont évaporées. Outre les atrocités et l'épuration ethnique et religieuse massive qui s'y déroule, les anti-balaka détruisent les maisons, les écoles et les hôpitaux et des milliers de réfugiés terrifiés s'enfuient vers les pays voisins dont la sécurité est, à son tour, menacée.

Dans l'immédiat, il faut remettre le pays sur les rails, veiller au retour des réfugiés et aider le gouvernement de transition à rétablir la normalité, par le biais d'élections libres et transparentes, conduites dans un environnement sûr. Le Maroc a envoyé un contingent dans ce pays pour assurer la sécurité des bâtiments de l'ONU, mais tous ceux qui vivent et travaillent dans le pays sont pétrifiés par la peur.

L'UIP doit donc appeler au respect des droits de l'homme et à la protection des civils, notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées car des actes d'une brutalité inouïe et de cannibalisme ont été commis. Elle doit condamner les attaques qui ont été perpétrées à Bangui; la mort de milliers de civils et la violence déchaînée entre Musulmans et Chrétiens. Elle doit aussi demander le respect des engagements financiers qui ont été pris pour répondre aux besoins immédiats déjà cités et, par-dessus tout, pour garantir l'intégrité territoriale de la République centrafricaine dont des pans entiers restent sous le contrôle des anti-balaka. Il faut accorder une assistance d'urgence aux autorités de transition pour mettre fin aux tragédies quotidiennes infligées à ce pays. Même si on n'en a pas encore parlé, le problème du braconnage et du commerce illicite des animaux sauvages doit aussi être traité.

Le VICE-PRESIDENT annonce que le projet de résolution sur le point d'urgence sera finalisé par un comité de rédaction constitué, outre la délégation du Maroc qui en a pris l'initiative, de délégués des pays suivants : Allemagne, Cambodge, Finlande, France, Iran (République islamique d'), Japon, Mexique, Namibie, n, Tchad, Uruguay et Zimbabwe.

La réunion est levée à 18 h.05.

Séance du mercredi 19 mars

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.30 sous la conduite de M. A. Radi (Maroc), Président de l'UIP.

Une vidéo commémorative, "Réflexions sur l'UIP" est projetée, dans laquelle des parlementaires du monde entier évoquent les travaux et les réalisations de l'UIP au cours de ses 125 années d'existence.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème :

L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie

Reprise du débat

M. M. SHEETRIT (Israël) déclare que la vie privée des citoyens est un problème qui mérite d'être débattu et traité par les parlements, notamment en ce qui concerne l'internet. Alors que les médias ont récemment beaucoup insisté sur les données collectées par les gouvernements, il ne faut pas sous-estimer celles que recueillent les sociétés privées dont le volume est souvent plus grand encore. Il est particulièrement préoccupant de constater l'absence de sécurité de certaines bases de données contenant des informations confidentielles sur la clientèle. Il incombe aux parlements de prendre des mesures et de légiférer sur cette question, notamment en ce qui concerne le volume des données que les sociétés peuvent collecter et leur durée de conservation. L'UIP devrait aussi débattre de cette question à l'avenir.

Mme V. PETRENKO (Fédération de Russie) remarque que le pouvoir législatif n'est efficace que s'il existe une bonne communication avec les circonscriptions. Cette communication est indispensable pour définir les priorités et voter des lois qui répondent aux aspirations des citoyens. La promotion du dialogue, du respect et de la tolérance vis-à-vis des opinions des autres sont des éléments cruciaux et les parlementaires doivent se désolidariser des gens qui prônent la suprématie d'un groupe par rapport à un autre. Ils doivent, en outre, s'abstenir de tirer des conclusions hâtives sur la base d'informations non vérifiées; certains groupes n'hésitent pas à recourir au mensonge et à déformer des informations pour servir leurs propres intérêts. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par des Etats, des ONG et d'autres groupes au mépris de la Charte des Nations Unies pour intervenir ou s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays souverain constitue l'un des grands défis à la paix et à la sécurité internationales. S'agissant de l'Ukraine, la Fédération de Russie continue à appeler les responsables politiques ukrainiens et les responsables de l'Union européenne à négocier et à instaurer le dialogue. Le pays de l'oratrice appelle de ses vœux une Ukraine stable, prospère et dynamique mais des éléments extrémistes, qui bénéficient de la protection de gouvernements étrangers, favorisent la déstabilisation et la violence dans le pays. En ce qui concerne le référendum qui s'est récemment tenu en Crimée, la population de cette région a exprimé son désir de faire partie de la Fédération de Russie, pays résolument attaché à la démocratie et à la défense des droits de l'homme.

Mme M. LOHELA (Finlande) observe que d'importantes attentes sont associées au régime démocratique et aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes; néanmoins le Printemps arabe et les événements qui se sont récemment déroulés en République centrafricaine et en Ukraine ont montré que les choses n'évoluent pas toujours comme on l'attend. La gouvernance démocratique tire sa légitimité du peuple; il incombe aux parlementaires de mettre en évidence les avantages du régime démocratique et le lien entre électeurs et décideurs, et de montrer que les citoyens peuvent faire changer les choses par leur vote. Il est, en outre, crucial de continuer à ajuster la gouvernance démocratique, de s'assurer qu'elle est active et réactive, qu'elle reste à l'écoute des citoyens et répond à leurs besoins et à leurs aspirations. Les parlementaires doivent se souvenir qu'ils ont des responsabilités multiples, vis-à-vis de leurs électeurs, de leur pays tout entier et du reste du monde. L'UIP joue un rôle important au plan mondial car elle permet aux parlementaires de mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements de l'expérience, favorisant ainsi un renforcement et un meilleur fonctionnement des parlements. De plus, la gouvernance

démocratique contribue à l'édification d'un monde pacifique. Enfin, il est important que les parlementaires jouent un rôle actif dans l'élaboration des objectifs de développement durable de l'après-2015.

Mme G. REQUENA (Venezuela) commence par saluer le rôle d'ambassadeur joué par l'UIP entre les parlements du monde et l'ONU, et déclare ensuite qu'un autre pays s'efforce de déstabiliser le sien et de renverser son gouvernement légitimement élu. Ledit pays a déjà déployé des efforts impérialistes dans d'autres pays, avec l'objectif d'imposer son pouvoir économique sur le reste du monde. La propagande exercée par certaines puissantes sociétés de communication nationales et internationales, soutenues par des gouvernements, a transformé les droits de l'homme en une arme destinée à punir les gouvernements indépendants. Alors que la société vénézuélienne se trouve confrontée à un certain nombre de difficultés, notamment du point de vue de la sécurité et du développement économique productif, le Gouvernement actuel est attaché au dialogue et voit dans la paix le principe directeur de ce dialogue. Dans cette optique, le Président vénézuélien a invité tous les secteurs de la société à prendre part à une conférence nationale de la paix. Il convient de souligner que le Gouvernement vénézuélien bénéficie du soutien de nombreux mécanismes et organes régionaux, tels la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Mercosur et l'Organisation des Etats américains (OEA). L'oratrice encourage les Parlements membres à exprimer leur soutien à la déclaration sur la situation au Venezuela adoptée par le GRULAC.

Mme M. MAZLAN (Malaisie) dit que le chemin de la paix et de la démocratie est plus ou moins difficile suivant la façon dont les pays gèrent leur économie, leur développement social et leur sécurité. Au niveau mondial, les bouleversements politiques, l'instabilité économique et les changements environnementaux sont autant de menaces pour la démocratie; les gouvernements doivent donc rester dynamiques, vigilants et bien informés. La Malaisie est un pays qui présente une diversité culturelle d'une grande richesse et dont les habitants, de différentes religions, vivent ensemble selon des principes de respect, de tolérance et d'entente. Il n'est toutefois pas aisé de maintenir une société de ce type et la Malaisie a dû prendre des mesures pour combattre l'extrémisme, promouvoir la tolérance et protéger la liberté d'expression, de réunion et d'association des citoyens. En 2010, le Premier Ministre malaisien a d'ailleurs prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies un discours encourageant les pays à soutenir toutes les initiatives en faveur du respect mutuel et de la coexistence pacifique et à rejeter l'extrémisme. La Malaisie a, en outre, créé l'Institut de diplomatie et de relations étrangères, qui propose des cours de formation à des fonctionnaires locaux et étrangers dans les domaines des affaires publiques, des affaires étrangères et de la défense. L'oratrice salue le travail du Secrétaire général sortant, M. Anders B. Johnsson, et exprime les remerciements de son pays pour l'assistance qui lui a été apportée dans la recherche du vol MH370.

M. P.-F. VEILLON (Suisse) indique qu'il est important que l'UIP poursuive son action, notamment par le biais de discussions au sein du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient ou du Groupe de facilitateurs concernant Chypre. Le dialogue parlementaire est un outil de promotion de la paix, en particulier lorsque la diplomatie traditionnelle atteint ses limites. Néanmoins, l'orateur ne pense pas qu'il soit de la responsabilité de l'UIP ni de promouvoir un monde exempt d'armes nucléaires ni de chercher des solutions à des problèmes tels que le sida ou le paludisme. Les parlements peuvent échanger des opinions et élaborer des propositions dans le cadre de l'UIP, mais il convient de reconnaître que, au bout du compte, leur pouvoir est limité. En revanche, ce que l'UIP peut faire, c'est apporter son soutien au plan mondial à la démocratie parlementaire, sachant que la démocratie est un concept fluctuant qui a pris des formes multiples selon l'histoire, la culture et la taille de chaque pays. L'UIP peut aussi apporter son soutien aux parlements nationaux et aux démocraties émergentes, notamment sous la forme d'une aide à l'exercice du mandat parlementaire et à la défense des droits de l'homme des parlementaires ainsi que des principes fondamentaux de la démocratie. Enfin, l'orateur exprime l'avis que le travail par groupes géopolitiques ne fait qu'accroître les différences régionales et suggère que les Membres de l'UIP se regroupent plutôt sur la base de leurs opinions politiques.

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba) déclare que les problèmes tels que les changements climatiques et la prolifération des armes nucléaires menacent la survie de l'espèce humaine. La situation actuelle du monde représente un défi considérable : la pauvreté et la faim engendrent le désespoir, la crise économique a créé le chaos tandis que le terrorisme et le trafic de stupéfiants et d'êtres humains s'accroissent. En outre, certains pays ont recours à des politiques interventionnistes et à la subversion pour imposer un changement de régime dans d'autres Etats,

en violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Malgré l'adoption des OMD, la volonté politique a manqué pour les atteindre. La paix et le développement sont des objectifs interdépendants et les ressources financières qui sont gaspillées dans la guerre pourraient être consacrées à l'éradication de la pauvreté et de la faim. Il incombe aux parlementaires et à l'UIP de promouvoir la paix, la solidarité, la justice sociale et le développement durable. La Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) est attachée à la paix et à l'établissement d'une région exempte d'armes nucléaires. Cuba est un petit pays qui travaille sans relâche à améliorer la vie de ses citoyens; l'opposition de certains pays lui cause beaucoup de difficultés. L'oratrice rappelle le cas des "cinq Cubains" comme on les a surnommés; trois d'entre eux purgent toujours une injuste peine de prison aux Etats-Unis d'Amérique. Elle remercie les pays qui ont exprimé leur solidarité avec Cuba.

M. S. PARRY (Australie) déclare que les Parlements australien et néo-zélandais se concentrent sur les questions concernant la région Pacifique; il espère que l'UIP envisagera de créer un groupe géopolitique distinct pour cette région. De plus, même s'il faut mettre l'accent sur les démocraties émergentes, il est important de ne pas oublier les démocraties existantes car la démocratie est un principe qui nécessite des révisions et des actualisations permanentes.

M. S.S. AHMED (Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption - GOPAC) explique que son organisation, seul réseau international de parlementaires à se consacrer exclusivement à la lutte contre la corruption, compte des membres dans plus de 50 pays. Certaines formes de corruption sont si graves qu'elles devraient heurter la conscience de la communauté internationale et mobiliser les pays en faveur d'une action par-delà les frontières. La Convention des Nations Unies contre la corruption reconnaît clairement la nécessité de lutter contre la corruption au niveau international et avalise la création de mécanismes interétatiques à cette fin. Attirant l'attention sur la Déclaration du cinquième Forum des parlementaires adoptée lors de la cinquième Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'orateur dit que dans les prochaines années, GOPAC s'efforcera d'appliquer les dispositions de la Déclaration et encourage tous les parlementaires et l'UIP à rejoindre la lutte contre la corruption.

M. R. WALTER, s'exprimant au nom de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), attire l'attention sur ce qui a conduit à la création du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire. Il explique que l'APCE comprend désormais 47 parlements élus démocratiquement, y compris ceux de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. Il souhaite par conséquent condamner les récentes actions de la Fédération de Russie en Ukraine, y compris l'annexion de la Crimée; de telles actions représentent une violation du Statut et des principes du Conseil de l'Europe ainsi que des engagements du pays vis-à-vis de cet organe, qui consistent notamment à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres Etats. Il convient de rappeler les Etats au respect des règles des organisations dont ils font partie. L'orateur regrette que cette question n'ait pas été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée comme un point d'urgence et encourage tous les pays à condamner les actions de la Fédération de Russie car elles sont en violation directe avec le droit international. Il est, de plus, particulièrement préoccupant que le Conseil de la Fédération ait autorisé l'utilisation de la force militaire en Crimée et que les deux Chambres du Parlement russe aient fait des déclarations soutenant les appels au séparatisme et à la sécession dans une région où le climat était déjà tendu. Afin d'établir l'unité nationale en Ukraine, il est important qu'une nouvelle constitution soit adoptée et que des élections présidentielles se tiennent rapidement et soient suivies par des élections législatives aussi vite que possible. L'orateur espère que l'UIP se joindra à l'APCE pour proposer une assistance aux autorités ukrainiennes.

Mme R. RIKHARDSDOTTIR (Islande) remarque que les mouvements des femmes et leurs actions en faveur de l'égalité des sexes dans la société ont permis aux femmes d'acquérir des compétences de leadership et d'être ainsi capables de transformer les sphères politiques et d'accroître leur efficacité par le partage des connaissances et la sensibilisation. Les mouvements des femmes continuent à employer des méthodes innovantes et à rechercher de nouveaux canaux de promotion de l'égalité des sexes, notamment en jouant un rôle de premier plan dans les manifestations politiques de rue pendant et après des soulèvements. Même si des progrès ont été réalisés et si les femmes sont plus nombreuses en politique, elles restent rares à occuper des postes haut placés. L'éducation et l'émancipation des femmes sont étroitement liées au développement démocratique et, de ce fait, le renouvellement de l'engagement envers la paix et la

démocratie ne peut véritablement se concrétiser sans égalité entre les sexes. Les femmes ont des approches différentes de la résolution et de la hiérarchisation des problèmes qui ne doivent pas être sous-estimées. Il est crucial que tous les secteurs de la société, y compris les institutions et les partis politiques s'impliquent pour faire évoluer la représentation politique. La parité femme-homme doit être la priorité numéro un pour tous les pays.

M. T. QUBA'A, s'exprimant au nom de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), indique que cette Assemblée s'est activement employée à relever les grands défis posés par les transitions démocratiques dans la région. L'APM est très attachée à la recherche d'une solution rapide au conflit de la République arabe syrienne et a récemment envoyé une délégation à Damas pour transmettre d'importants messages de la part du Secrétaire général de l'ONU et de l'Union européenne. En outre, pendant la huitième session plénière de l'APM, un certain nombre de réunions bilatérales ont eu lieu entre les représentants du Parlement syrien et des parlementaires de pays arabes afin d'établir un dialogue interparlementaire à l'appui du processus de paix. La diplomatie et la démocratie parlementaires sont au cœur du travail de l'APM et ses délégués se sont récemment rendus dans un certain nombre de pays, parmi lesquels l'Égypte, Israël et la Jordanie, afin de promouvoir la paix, la stabilité, le respect du droit international, les transitions démocratiques, les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme. Des missions seront par ailleurs bientôt dépêchées en Libye et en Fédération de Russie. Le chômage est un défi majeur dans la région et des pays travaillent avec des institutions, notamment la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque mondiale, à la résolution des problèmes socio-économiques.

Mme P. KRAIRIKSH (Thaïlande) commence par saluer le travail accompli par l'UIP depuis 125 ans pour promouvoir la paix et la démocratie, puis observe que, malgré les progrès accomplis, des problèmes subsistent, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme et le développement durable. L'UIP doit par conséquent poursuivre ses efforts dans ces domaines. Beaucoup de pays continuent à avoir du mal à s'approprier la notion de démocratie; dans de nombreux pays en développement, la démocratie est considérée comme un concept occidental qui ne débouche pas toujours sur les résultats escomptés lorsqu'il est appliqué dans les contextes culturels et sociaux d'autres pays. Se pose une question particulièrement préoccupante, qui est de savoir si la société a un moyen de recours dans le cas où des personnes démocratiquement élues exercent l'autorité attachée à leur mandat de manière corrompue, totalitaire ou illégale. Des élections libres et régulières ne constituent pas les seuls préalables à la démocratie; l'état de droit, la transparence, le respect des droits de l'homme, le respect des minorités, la liberté d'expression, la liberté de la presse et des organes indépendants tels que les cours constitutionnelles sont autant d'éléments essentiels. L'oratrice exhorte donc l'UIP à mettre l'accent sur les facteurs de démocratie durable par le biais de recherches et d'études comparatives, la diffusion d'informations et des campagnes actives de sensibilisation. La démocratie est nécessaire en tant qu'élément facilitateur de la paix.

M. M. KITT (Irlande), qui salue les efforts de l'UIP dans des domaines tels que la construction de la démocratie, l'aide apportée aux femmes parlementaires, la participation des hommes aux débats sur l'égalité des sexes et les violences faites aux femmes, indique qu'il est maintenant largement reconnu que la prise en compte par les parlements de la dimension de genre est cruciale pour l'égalité entre hommes et femmes. Un récent bilan de l'engagement de l'Irlande dans le Programme du partenariat entre hommes et femmes a montré que des progrès avaient été accomplis, notamment que les capacités des femmes parlementaires avaient été renforcées et une aide et des conseils fournis sans interruption en matière de droits des femmes et d'égalité des sexes. L'Irlande s'est récemment engagée à fournir des fonds au Programme du partenariat entre hommes et femmes. En ce qui concerne l'APD, malgré une situation économique difficile, le Gouvernement irlandais a réussi à protéger son budget d'aide qui est resté stable. Le programme de coopération au développement de l'Irlande se concentrera sur la lutte contre la faim, la promotion d'une croissance durable et de la bonne gouvernance. L'orateur encourage les autres pays à augmenter leur aide si possible. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) entreprendra prochainement une analyse des engagements d'aide de l'Irlande, ce qui est important en termes de transparence vis-à-vis du public. L'Irlande prévoit de revoir sa collaboration avec les organisations multilatérales afin de s'assurer que leurs priorités sont en phase avec les siennes, de renforcer ses liens avec les pays africains et de continuer à renforcer les systèmes d'amélioration de la gestion et de la transparence de ses programmes d'aide.

M. Y. ASSAAD (République arabe syrienne) déclare que son pays connaît un conflit qui a été provoqué et financé par des pays étrangers; ce conflit entraîne la destruction systématique des infrastructures d'un pays qui avait joui précédemment de longues années de paix et de sécurité. Certains pays apportent même leur aide aux terroristes qui sévissent dans le pays sous couvert d'apporter un soutien au peuple syrien; ces méthodes ne contribuent pas à la démocratie et déforment la réalité de la situation. Le peuple syrien a le droit souverain de choisir ses représentants et de ce fait l'orateur exhorte tous les Parlements membres de l'UIP à respecter la Charte des Nations Unies, les Statuts de l'UIP et les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernant le conflit en Syrie. Le Gouvernement syrien est déterminé à protéger les droits de l'homme de ses citoyens et il est notamment disposé à accorder une amnistie aux détenteurs d'armes et à gracier les étrangers qui prennent part au conflit. Ce conflit a des répercussions sur la réputation du pays et en raison des embargos économiques qui lui sont imposés, la Syrie a du mal à se procurer les médicaments dont elle a besoin, ce qui est préjudiciable à la santé de sa population.

M. Y. JABER (Liban) déclare que, malgré les efforts déployés par l'UIP pour promouvoir la paix et la démocratie, des problèmes subsistent, en particulier dans sa région. En effet, de nombreux pays y ont connu par le passé et connaissent encore des conflits armés et se trouvent, en outre, confrontés à la menace du terrorisme. Ces événements ont provoqué le départ de milliers de personnes, contraintes de fuir leur pays; à lui seul, le Liban a reçu de nombreux réfugiés venus de Palestine et de la République arabe syrienne, ce qui a considérablement surchargé les infrastructures et l'économie nationales. En outre, il y a beaucoup de réfugiés non enregistrés qui vivent et travaillent au Liban, ce qui représente une menace pour la main-d'œuvre libanaise. Le Liban fait tout son possible pour secourir les réfugiés mais il a besoin du concours des autres pays et il est, en outre, nécessaire d'intensifier les efforts visant à mettre fin au conflit. La situation en République arabe syrienne constitue une importante menace pour la région qu'il faut traiter afin d'assurer la paix et la sécurité. L'orateur encourage ses collègues parlementaires à attirer l'attention sur la situation au Liban afin d'encourager leurs gouvernements à apporter une aide financière et matérielle.

M. I.M. HASSAN (Djibouti) demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire des soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) tués lors d'un attentat suicide à Bulo-Burde, en Somalie, le 18 mars 2014.

Une minute de silence est observée.

L'orateur fait remarquer que, tout au long de son histoire, l'UIP a œuvré sans relâche à la promotion de la paix, de la coopération et de la démocratie représentative. La démocratie représentative est en place dans son pays qui agit pour instaurer et entretenir la paix dans la région. Djibouti a pris des mesures pour encourager la participation des jeunes et des femmes à la vie politique. Depuis de nombreuses années, les femmes travaillent en politique côte à côte avec leurs collègues masculins et perçoivent la même rémunération; de fait, des femmes sont à la tête de nombreuses institutions publiques et l'un des partis politiques du pays est actuellement dirigé par une femme. L'orateur appelle l'UIP à continuer à apporter son assistance à Djibouti, notamment sous la forme de formations pour les parlementaires, d'aide à l'utilisation des TIC afin d'optimiser le travail des parlementaires et de contribuer à changer leur culture de travail, et d'aide à l'élaboration de la structure juridique d'un futur Sénat.

M. F. KABURA (Burundi) note que l'UIP a joué un rôle important dans le renforcement des capacités des parlements nationaux, en promouvant les droits de l'homme, en facilitant la participation des femmes à la vie politique, en prévenant les conflits et en consolidant la paix. Le Burundi a, par exemple, grandement bénéficié de sa collaboration avec l'UIP, et des possibilités qu'offre l'Organisation de tirer des enseignements des expériences d'autres parlements sur diverses questions ayant des impacts locaux, nationaux, régionaux et internationaux. L'orateur salue tout particulièrement le soutien qu'a reçu le Burundi de la part de l'UIP dans les domaines de la défense des droits de l'homme, notamment des droits de l'homme des parlementaires, de l'égalité entre hommes et femmes, et du renforcement des capacités des femmes parlementaires. En outre, avec l'appui du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, le Parlement du Burundi a mis sur pied un réseau parlementaire national sur le VIH/sida afin de renforcer la participation du Parlement à la lutte contre cette maladie. Le Burundi est sincèrement reconnaissant à l'UIP de l'aide et de la coopération qu'elle lui

a apportées. Aujourd'hui plus que jamais, le Parlement du Burundi fonctionne sur la base du respect de la démocratie participative et de la paix. Enfin, l'orateur rend hommage au Secrétaire général sortant.

M. M.A.S. AL-SHADADI (Yémen) souligne que cette Assemblée et le 125^{ème} anniversaire de l'UIP se déroulent dans une période sensible d'un point de vue politique, social et économique. Les droits de l'homme doivent être respectés et protégés et tous les pays doivent œuvrer à la paix et à la sécurité internationale. Les violations des droits de l'homme perdurent malheureusement dans de nombreuses régions du monde; l'UIP a un rôle important à jouer pour aider les parlements à défendre les droits de l'homme et à lutter contre la pauvreté, le terrorisme et le racisme. L'efficacité de l'UIP est un point crucial qui appelle une réforme structurelle. Le 125^{ème} anniversaire de l'Organisation est une occasion idéale pour faire le bilan de ce qui a été fait précédemment et de ce qui peut être fait pour relever les défis actuels. Le Yémen est attaché à la paix et à la démocratie et opposé au stockage et à l'emploi des armes nucléaires. L'orateur remercie le Secrétaire général sortant pour tous les efforts qu'il a déployés.

M. M. KÖCHL (Autriche) déclare qu'il est très important de renforcer la coopération internationale et qu'il est vital pour l'avenir de l'UIP que les pays dont l'affiliation a été suspendue puissent en redevenir membres. La démocratie est fondamentale pour la paix et la sécurité car seule une société ouverte qui respecte la liberté et les droits de l'homme de ses citoyens est en mesure de prospérer durablement. L'avidité des hommes est un important facteur de conflit; il est donc nécessaire de mettre en place des politiques qui répriment l'avidité et récompensent l'honnêteté et l'engagement au service du bien-être public. Il est nécessaire d'établir des lois au niveau mondial pour empêcher qu'un petit nombre de personnes fasse d'énormes profits aux dépens du plus grand nombre. Une autre façon de diminuer le nombre des conflits consiste à réduire la consommation des ressources naturelles et à adopter des formes d'énergies renouvelables. Il est aussi important d'utiliser des systèmes de mesure exacts pour discuter des liens de cause à effet au niveau mondial. Par exemple, alors que l'on parle des effets du trafic aérien sur les changements climatiques il faut savoir que 93 pour cent des gens n'ont jamais pris l'avion. Le 125^{ème} anniversaire de l'UIP est une excellente occasion pour les pays de renouveler leur engagement de renforcement et de diversification du dialogue international; le débat ne doit pas éviter les sujets polémiques et l'honnêteté est cruciale en la matière.

M. M. ZIÓLKOWSKI (Pologne) dit que l'UIP a apporté une importante contribution à l'édification et au maintien d'un ordre démocratique pacifique mais que ces efforts n'ont pas suffi à faire que le monde soit meilleur ou plus sûr. De nouvelles menaces sont apparues et la démocratie n'est toujours qu'un rêve dans certains pays. C'est ce que montrent les trois situations qui font l'objet d'une proposition de point d'urgence; il s'agit de situations tragiques qui menacent la stabilité régionale et entraînent d'importantes souffrances humaines. La situation en Ukraine est particulièrement grave car elle aura de lourdes répercussions sur l'intégrité territoriale du pays et constitue un précédent inquiétant pour les pays voisins et pour le monde entier. De nombreuses frontières internationales traversent des groupes ethniques, religieux et linguistiques; le fait que des frontières puissent ainsi être modifiées par un vote local constitue une violation flagrante du droit international. L'orateur encourage les Parlements membres à condamner un tel comportement et à faire tout leur possible pour résoudre ce conflit pacifiquement et dans le respect des règles internationalement reconnues.

M. M. NASEB (Libye) indique que, après 42 années de dictature, la population de son pays, qui a subi l'oppression et la tyrannie en l'absence d'institutions démocratiques, a maintenant, après la révolution de 2011, de grands espoirs pour l'avenir. Il exprime sa gratitude au Secrétaire général sortant pour les visites qu'il a effectuées en Libye. Grâce à son aide, et à celle de l'UIP, la Libye progresse vers la réalisation des objectifs de la révolution de 2011, en particulier la primauté du droit, la justice, les droits de l'homme et la liberté d'expression, tout en préservant son identité nationale et en établissement des institutions démocratiques. Des élections ont été organisées en 2012 et une commission a été chargée de rédiger une nouvelle constitution. Le dialogue national et la concertation avec tous les secteurs de la société sont des facteurs essentiels de l'unité nationale. Enfin, une commission a été chargée d'établir une feuille de route répertoriant les activités à mener dans l'attente de la nouvelle constitution; une décision est attendue dans un délai de 30 jours pour permettre la tenue d'élections présidentielles.

M. F. BUSTAMANTE (Equateur), qui rend hommage au dévouement et à l'engagement du Secrétaire général sortant, est d'avis que la citoyenneté universelle et un système mondial de droits et de garanties constituent une approche plus sensée que celle de pays garantissant individuellement les droits de leurs citoyens. Il est essentiel d'éviter que, en traversant une frontière, une personne se trouve contrainte de renoncer à des droits qui lui sont reconnus dans son propre pays. La citoyenneté est actuellement caractérisée par deux éléments principaux : la naissance et l'origine; l'orateur s'interroge sur l'aspect par trop arbitraire de ces caractéristiques, personne n'étant en mesure de choisir ni ses ancêtres ni son lieu de naissance. En revanche, des millions de personnes dans le monde choisissent le lieu où elles souhaitent vivre, la langue qu'elles souhaitent parler, l'endroit où elles veulent payer leurs impôts, se marier, élever des enfants et où elles veulent mourir. De tels choix n'impliquent-ils pas un sentiment d'appartenance volontaire à une communauté ou à une société ? Qui mérite davantage d'appartenir à un pays ? Quelqu'un qui y travaille, y paie ses impôts et contribue à la société ou quelqu'un qui y est né et jouit de droits *de facto* ? Il faudrait supprimer le concept d'extranéité qui est fondé sur le racisme et la xénophobie. De ce fait, le pays de l'orateur soutient fermement les accords bilatéraux et multilatéraux qui promeuvent la notion de portabilité des droits. Il est nécessaire que la communauté internationale poursuive le débat sur les notions de citoyenneté universelle et de portabilité des droits, y compris des droits à la propriété, à la vie et à la justice.

M. R. VAN RIET (Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement - PNND) explique que son organisation est composée de parlementaires individuels représentant l'ensemble du paysage politique, plus que de parlements nationaux. Le PNND a pour but d'aider les parlementaires à agir en faveur des objectifs de non-prolifération et de désarmement. Il s'efforce aussi d'introduire une dimension parlementaire dans les processus internationaux de désarmement nucléaire en organisant des réunions-débats lors de conférences et en participant à des initiatives telles que la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Le PNND a travaillé en étroite collaboration avec l'UIP sur la question du désarmement, notamment par l'organisation de groupes d'experts de haut niveau, de réunions en marge d'autres manifestations et par la production d'un guide visant à aider les parlementaires à faire progresser la non-prolifération et le désarmement. Ce guide, disponible en anglais, en français, en russe et en espagnol comprend des exemples de bonnes pratiques et des recommandations concrètes d'actions à mener. M. Van Riet se réjouit que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale débattenne d'un projet de résolution intitulé *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : La contribution des parlements*. Le PNND se tient prêt à apporter son aide aux parlementaires pour la mise en œuvre de cette résolution dès qu'elle aura été adoptée.

M. T. MAUNG (Myanmar) remarque que, malgré des efforts concertés visant à établir un monde pacifique, des situations de sécurité inquiétantes subsistent dans certaines parties du monde. Le désarmement nucléaire, le désarmement en général et l'élimination des armes de destruction massive étant des éléments essentiels pour la paix et la sécurité internationales, il convient de saluer le fait que l'Amérique latine et les Caraïbes aient été déclarés zone de paix. Quant au Myanmar, l'un des grands objectifs de sa politique étrangère est de contribuer activement à la préservation de cette paix et de cette sécurité. C'est la raison pour laquelle le pays, qui apporte un soutien constant au désarmement et s'oppose à la course aux armements ainsi qu'à la production et à la vente illégales de toutes les armes, a signé en septembre 2013 le Protocole additionnel à l'Accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Parlement du Myanmar appuie la volonté du pays de continuer à renforcer son statut de participation à d'autres conventions essentielles en matière de désarmement.

Depuis 2011, la démocratie s'est progressivement développée au Myanmar, où conformément à la Constitution, les instances de gouvernement sont aussi distinctes que possible et assurent un système de contrôles et de contrepoids réciproques. Le Parlement est maintenant une instance forte et viable qui joue un rôle crucial dans la construction de la démocratie et prend des mesures concrètes à cette fin, en conjonction avec toutes les autres parties prenantes du processus de réforme et de transition démocratique. En collaboration avec le Gouvernement, le Parlement a examiné, amendé, révoqué et adopté plus de 80 lois afin d'assurer leur conformité avec la Constitution, et a accepté des obligations et normes internationales. De plus, ses membres jouent aussi un rôle dans les processus de paix, notamment dans le cadre des pourparlers pour un accord national de cessez-le-feu suivi d'un dialogue politique.

Attentif à la contribution du développement durable à la paix et à la prospérité, le Myanmar a œuvré sans relâche à l'amélioration des conditions socio-économiques, faisant de la lutte contre la pauvreté une priorité stratégique de premier plan. Le pays est déterminé à surmonter les difficultés

qui subsistent et apprécie grandement le soutien qu'il reçoit de l'UIP depuis le renouvellement de son affiliation à l'Organisation en 2012. Il se réjouit à la perspective de poursuivre cette coopération.

M. V. MATEU (Andorre) déclare que les fondateurs de l'UIP étaient des visionnaires qui avaient compris qu'une union des nations par le biais de leurs parlements représentait un moyen exceptionnel d'établir durablement la paix et l'harmonie entre les peuples. Au vu de son objectif de promotion de la paix et de la démocratie par le dialogue politique, la création de l'UIP préfigurait la Ligue des Nations et l'Organisation des Nations Unies et dénotait une grande ambition et une grande confiance dans le dialogue et la coopération, pour permettre le progrès. De fait, les fondateurs de l'UIP ont pris l'engagement de se réunir chaque année dans la poursuite de cet objectif.

Au fil des 125 années écoulées depuis la création de l'UIP, la démocratie est devenue le système officiel d'une grande majorité de pays et est reconnue comme le meilleur moyen d'établir l'égalité, l'équité et le bien public; il reste toutefois beaucoup à faire pour garantir sa réalisation sur le terrain. Il est important de renouveler l'engagement vis-à-vis de la paix et de la démocratie afin d'éviter les situations susceptibles de remettre en cause l'avenir des organisations internationales avec lesquelles l'UIP doit travailler sur la base de ses principes fondateurs dont la validité reste entière. La paix étant un droit de l'homme et la violence n'étant jamais une solution, il convient d'intensifier les efforts pour promouvoir une culture de paix et mettre fin aux conflits armés. La réalisation de ce droit à la paix est liée à la démocratie et à l'absence d'absolutisme, y compris le monopole de la vérité et le recours à la force armée. Il convient en outre de s'attaquer aux causes sous-jacentes de conflit telles que l'exclusion sociale et le manque de justice socio-économique. Quoi qu'il en soit, une démocratie qui n'en aurait que le nom ne suffit pas à résoudre les situations qui requièrent le dialogue et une véritable entente. La démocratie est protéiforme mais doit fonctionner pleinement pour permettre de prévenir les conflits, de garantir les droits de l'homme et d'établir les conditions d'une paix durable. Tenus par leur mandat de poursuivre ces objectifs, les parlementaires peuvent trouver l'espoir dans l'exemple d'Andorre qui au cours de ses 700 années d'existence n'a connu aucun conflit armé.

M. S.N. QAMAR (Pakistan) déclare que l'UIP a toujours été le porte-drapeau et le défenseur attentif des droits démocratiques et parlementaires des peuples et leurs représentants. Toutefois, la promesse d'une véritable démocratie assurant des opportunités égales et équitables à tous, favorisant la paix et garantissant un développement durable n'est toujours pas pleinement réalisée. Les situations difficiles et fragiles que l'on connaît dans le monde arabe et les régions d'Asie et d'Afrique rappellent qu'en plus des élections, la démocratie suppose le développement d'une culture socio-économique de respect mutuel, d'entente, de primauté du droit et de responsabilité. La démocratie est en échec si elle sert les intérêts d'un petit nombre aux dépens des masses, alimente les obsessions expansionnistes et gaspille les ressources pour acheter des munitions au lieu de livres. Le premier devoir des représentants élus est celui qu'ils ont vis-à-vis de leurs électeurs.

Le Pakistan a lutté ardemment pour la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et des libertés, qui sont des idéaux inscrits dans sa Constitution. Le Parlement, qui représente la libre volonté du peuple, s'est activement attaché à établir un équilibre des forces au sein des institutions publiques et a promulgué d'importantes lois de réforme sociale portant sur les groupes marginalisés. La paix est le premier des défis d'une jeune démocratie dans un pays qui porte encore les stigmates de décennies de terrorisme mondial. C'est la raison pour laquelle, dans leurs efforts de promotion de la paix et de la réconciliation, les dirigeants pakistanais se tournent vers la communauté internationale pour lui demander de soutenir les choix de leur peuple qui a fait d'énormes sacrifices pour la paix du monde.

Le nouveau partenariat démocratique entre démocraties établies et émergentes doit adopter de nouvelles priorités, renforcer les forces de la démocratie, répondre aux exigences de sécurité mondiale, se centrer sur les besoins socio-économiques, créer un lien de solide confiance mutuelle, d'intérêts communs, et un engagement fort en faveur des valeurs partagées de liberté et de dignité humaine. Le Pakistan démocratique souhaite établir des liens de camaraderie avec les Membres de l'UIP sur cette base, afin de promouvoir la paix et la liberté dans le monde.

Mme T. MUSHELENGA (Namibie) observe que, compte tenu de l'émergence constante de nouveaux conflits et de dangers qui menacent la gouvernance démocratique, l'UIP constitue la plateforme idéale d'un engagement renouvelé pour la paix et la démocratie. On estime à 1,5 milliard le nombre des personnes vivant dans des pays touchés par des conflits violents

destructeurs de vies et de moyens de subsistance, qui ont des conséquences particulièrement graves pour les femmes et les groupes vulnérables. Tandis que l'écart s'accroît entre eux et les autres pays en développement, ces pays sont ceux qui sont les plus éloignés de la réalisation des OMD.

Paix, démocratie, droits de l'homme et bonne gouvernance sont interdépendants. En tant qu'avocats de la théorie d'une paix démocratique dans un monde de plus en plus volatile, les parlementaires ont une part croissante à prendre dans le maintien de la paix, de la démocratie et la promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils doivent chercher à renforcer les institutions chargées de désamorcer les tensions et s'efforcer de compléter le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'inclusivité des systèmes politiques et la justice sont deux éléments également cruciaux pour la construction d'une nation et son développement. La participation des citoyens au processus législatif est en effet essentielle au renforcement de la démocratie, de la paix et de l'harmonie.

En Afrique, le fléau des conflits contagieux qui ne connaissent ni limites politiques ni limites territoriales entraîne un certain nombre de phénomènes qui freinent les avancées vers la paix, la bonne gouvernance et l'amélioration des moyens de subsistance : déplacements de populations, flux de réfugiés, enlèvements, érosion du capital psychosocial pour n'en citer que quelques-uns. Ces dynamiques élèvent des obstacles complexes qui entravent les efforts de cohésion des communautés et de prévention de la violence. En leur qualité de législateurs et de représentants responsables devant le peuple, les parlementaires doivent donc actionner d'urgence des mécanismes visant à promouvoir la sécurité globale par la mise en commun des ressources et capacités régionales et internationales, à résoudre les situations de conflit, et à trouver des solutions garantissant durablement la paix et la démocratie, pour permettre aux nations de prospérer et de vivre en harmonie les unes avec les autres.

Mme P. KIKWEMBE (République-unie de Tanzanie) observe que les principes de démocratie, de société ouverte, de respect des droits de l'homme et d'égalité sont de plus en plus largement perçus comme des valeurs universelles. L'UIP promeut le dialogue politique pour la prévention et le règlement des conflits par le biais de négociations multilatérales et de la diplomatie parlementaire; cette action favorise la paix, facteur crucial de développement aux niveaux national et mondial.

Contrairement à nombre d'autres pays africains, la Tanzanie a largement réussi à éviter les conflits et l'instabilité. Le Gouvernement a travaillé dur à la promotion d'une bonne gouvernance sur le terrain de l'efficacité, de la responsabilisation, de la légitimation, de la transparence ainsi que d'un processus décisionnel tenant compte des aspirations et des besoins de tous les groupes sociaux, qui a fait ses preuves. Les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes aux termes de la Constitution et des efforts ont été faits pour favoriser leur émancipation politique, juridique et socio-économique et améliorer leur accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi. L'objectif est d'atteindre la parité hommes-femmes dans tous les organes de décision, y compris le Parlement. Les femmes représentent actuellement 36 pour cent des parlementaires et 30 pour cent des ministres.

La Tanzanie a participé aux missions de pacification et aux efforts de médiation visant à mettre fin aux conflits dans des pays tels que la République démocratique du Congo, le Soudan et la Somalie. Toutefois, il appartient à tout un chacun, et pas uniquement aux dirigeants, d'œuvrer pour la paix et cette responsabilité doit être prise au sérieux car la paix intérieure favorise la paix au sein d'une communauté, laquelle s'étend aux communautés voisines et au-delà. Vivre en observant le principe selon lequel la paix est la clé du développement a assuré à la Tanzanie sa place de pays le plus calme depuis son indépendance en 1961.

Mme I. DERVOZ (Bosnie-Herzégovine) rappelle les contributions non négligeables de l'UIP à la paix, à la sécurité et à la démocratisation, en particulier son rôle précoce et décisif dans la création des mécanismes d'arbitrage internationaux qui ont préparé l'établissement de la Cour internationale de justice, et son action de renforcement de l'institution parlementaire. Tandis que la Déclaration universelle sur la démocratie fait du partenariat véritable et équitable entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques une condition préalable à la démocratie, le pays de l'oratrice se classe 69^{ème} sur 145 sur ce chapitre et seulement 11 de ses 57 parlementaires sont des femmes. Bien que 40 pour cent des candidats soient obligatoirement des femmes, peu de candidates sont élues en raison d'un système d'élection ouvert. Par son action volontariste, l'UIP a fait beaucoup pour la représentation des femmes dans ses propres rangs et la réussite de ses efforts de promotion de la représentation des femmes dans les parlements est mise en évidence

par les chiffres : le nombre des femmes parlementaires est passé d'un total de 7,8 pour cent en 1975 à un record de 31,2 pour cent en 2013. Même si ces chiffres sont encourageants, il y a encore des possibilités d'amélioration.

Pendant la guerre qui a touché le pays de l'oratrice, on estime à 50 000 le nombre des femmes violées et, 18 ans plus tard, justice n'a toujours pas été faite. L'utilisation des femmes comme arme de guerre s'observe dans d'autres conflits et devrait peut-être faire l'objet d'un prochain débat à l'UIP. L'émancipation sociale des femmes, qui est un remède utile au sortir de conflits, est au centre des efforts non gouvernementaux en Bosnie-Herzégovine. Bien que très conscients des avantages de la paix, après les terribles expériences de guerre qu'ils ont connues, les citoyens de Bosnie-Herzégovine sont aussi conscients de la fragilité de cette paix dans une société non démocratique. L'UIP constitue une plateforme efficace d'échange de bonnes pratiques, outil précieux de promotion de la paix et de la démocratie. Tous les efforts possibles doivent être faits pour supprimer les menaces qui planent sur la paix; il n'y a pas d'alternative.

Mme A. RAMIREZ NAVA (Bolivie), qui félicite l'UIP à l'occasion de son 125^{ème} anniversaire, dit que son parlement s'enorgueillit de faire partie d'une organisation mondiale engagée dans des travaux aussi vitaux pour tous les pays, et en particulier dans les domaines de la paix, de la démocratie et de l'égalité des sexes. Il n'existe aucun système qui soit meilleur ou plus avantageux que la démocratie. L'oratrice invite les Membres à venir en Bolivie pour participer à la prochaine réunion sur les parlements et les droits des peuples autochtones organisée par son Parlement et l'UIP et se réjouit de les accueillir à Santa Cruz de la Sierra.

M. A.Q. SAHJADI (Afghanistan) observe que paix et démocratie sont inséparables et constituent un intérêt et un souhait communs à toute l'humanité; toutefois, leur réalisation exige une coopération soutenue entre nations et parlements, afin d'écarter les dangers qui les menacent et de garantir un monde civilisé, exempt de guerre et d'insécurité. La souveraineté populaire s'exerce dans un contexte de paix, la démocratie contribuant, quant à elle, à renforcer la paix par la prise en compte de l'opinion publique et la prévention des politiques bellicistes.

Le terrorisme et l'extrémisme sont des ennemis de la paix et de la démocratie et des menaces pour la société. L'Afghanistan espère par conséquent pouvoir compter sur la poursuite de l'aide et de la coopération internationales tandis que le pays continue à se battre pour anéantir ces ennemis au nom des nations pacifiques et déplore que des citoyens afghans innocents perdent la vie dans ce processus. De fait, les préoccupations du peuple afghan et de ses parlementaires à la perspective du retrait d'Afghanistan des forces de la coalition internationale en 2014 ne doivent pas être ignorées. Il faut impérativement éviter que l'Afghanistan ne redevienne un refuge ou une base de formation pour ce terrorisme qu'il s'attache à bannir de son territoire. Il importe par conséquent d'engager des efforts conjoints pour lutter contre ces ennemis communs que sont le terrorisme et l'extrémisme dans l'intérêt de la démocratie régionale et mondiale, et dans l'intérêt des générations futures.

M. G. TRENZI (Saint-Marin) évoque les débuts de l'UIP qui remontent au désir de ses fondateurs de plaider pour un règlement pacifique des différends internationaux. Les efforts déployés par l'UIP au service de la paix ont été remarquables dès le départ et l'installation de son Siège à Genève est la preuve d'une grande clairvoyance. Au moment de la Seconde Guerre mondiale, il a été décidé d'adopter la forme d'une organisation internationale des parlements que l'on connaît encore aujourd'hui et qui est devenue le principal forum de concertation parlementaire, de diplomatie parlementaire et de renforcement des institutions parlementaires. Au fil des années, les contributions concrètes de l'UIP ont continué à croître et se sont élargies à des activités et des programmes de promotion de la démocratie, de la paix et de la sécurité internationales, de la défense des droits de l'homme, du respect du droit international humanitaire, du développement durable, de l'égalité des sexes et de la diffusion de modèles culturels et de connaissances scientifiques. Il convient en particulier de noter la coopération croissante de l'UIP avec l'Organisation des Nations Unies, coopération qui a certainement contribué à son intronisation en tant que bras parlementaire de l'ONU pour le bénéfice mutuel des deux organisations.

L'UIP n'est pas seulement la plus ancienne organisation interparlementaire, elle est aussi la première organisation à avoir abordé la question de l'arbitrage international. Confrontée à d'innombrables crises mondiales, l'UIP a indéfectiblement poursuivi ses objectifs de paix et de renforcement des parlements. On peut donc mettre à son crédit l'innovation et l'institutionnalisation des négociations politiques multilatérales sur la base de la relation entre les parlementaires de pays très éloignés, tant géographiquement qu'idéologiquement mais appartenant à sa famille. Connaissant bien l'UIP à laquelle il participe depuis plus de 20 ans, l'orateur est bien placé pour

affirmer la réelle valeur de cette organisation qui a su créer un contexte propice à la coopération politique et dépasser les modèles traditionnels de la diplomatie en tirant profit du fait que, dans leur diversité, ses Membres ont des valeurs et des principes communs. Ce sont justement ces valeurs et ces principes qui ont toujours été l'héritage et la raison d'être de Saint-Marin qui s'appuie depuis des siècles sur une tradition de démocratie, de liberté, de paix et de respect des droits de tous les êtres humains.

Le Président reprend place au fauteuil présidentiel.

M. V. GAPSYS (Lituanie) souligne l'important rôle des parlements dans les affaires internationales, et notamment dans le renforcement de la coopération parlementaire régionale et internationale, du contrôle parlementaire et du respect des normes internationales et de l'état de droit. La mondialisation croissante d'ordre politique, socio-économique et culturel, les avancées technologiques et la crise économique ont entraîné des défis nouveaux pour la démocratie et la sécurité du monde. Il est regrettable que le XXI^{ème} siècle reste marqué par des guerres, des conflits, des occupations, la mort de civils et des violations des droits de l'homme.

La politique étrangère de la Lituanie s'appuie sur les valeurs universelles de liberté, de démocratie, de droits de l'homme et de justice, comme le démontre d'ailleurs le fait que le pays ait assumé la présidence de nombreuses institutions internationales, notamment le Conseil de sécurité de l'ONU au sein duquel il jouit maintenant d'un statut de membre non permanent pour une durée de deux ans. Sous la présidence lituanienne, le Conseil de sécurité a, notamment, publié des déclarations présidentielles sur la coopération entre l'ONU et l'UE, la protection des civils pendant les conflits armés et la primauté du droit, et a adopté à l'unanimité une résolution historique sur les questions humanitaires dans la République arabe syrienne. La Lituanie a également coparrainé des résolutions importantes portant sur différents pays, ainsi que sur la prévention des enlèvements et du financement du terrorisme par le versement de rançons.

A l'initiative de la Lituanie, le Conseil de sécurité s'est également occupé de la situation préoccupante en Ukraine. La Lituanie condamne fermement l'incursion et l'occupation russes en territoire ukrainien et appelle à un arrêt immédiat de l'agression contre la souveraineté de l'Ukraine qui menace dangereusement la paix et la stabilité de la région. La Lituanie appelle à un soutien international uni pour protéger l'Ukraine et défendre les principes du droit international. Tout en se réjouissant des changements démocratiques en cours en Ukraine et de la détermination des dirigeants de ce pays, la Lituanie est fortement préoccupée par la campagne russe de désinformation et de dénigrement. Enfin, l'orateur appelle à un renforcement continu du rôle des parlements nationaux, institutions essentielles de la démocratie, exhortant les gouvernements à se montrer plus réactifs face aux problèmes complexes auxquels elle se heurte à travers le monde.

M. M.H. NEJAD HOSSEINIAN (Assemblée parlementaire asiatique) déclare que l'Assemblée parlementaire asiatique (APA), qui regroupe 41 parlements membres et de nombreux observateurs de toute l'Asie, a la grande responsabilité de servir les peuples d'Asie, et du monde entier, à travers son objectif de promotion de la coopération entre ses membres et d'une meilleure intégration sur l'ensemble du continent. Secrétaire général de cette organisation, l'orateur appelle de ses vœux le jour où ces peuples vivront en paix et jouiront de la stabilité politique, du développement économique et du respect culturel. L'APA a à son programme beaucoup de points en commun avec l'UIP et une coopération serait certainement favorable à l'avancement de ses programmes et objectifs.

Comme l'UIP, l'APA tire profit de la force de ses parlements membres, élément vital dans une époque où la diplomatie parlementaire joue un rôle de plus en plus important dans les relations internationales. La diplomatie parlementaire qui, en de multiples occasions, a permis d'éviter la guerre, la violence et des opérations militaires, crée des opportunités de diplomatie traditionnelle et fournit d'excellents moyens d'échange d'expériences sur la coopération culturelle et politique et le dialogue interreligieux et interculturel. L'APA est une jeune organisation parlementaire et son engagement dans les activités de l'UIP lui fournira une occasion exceptionnelle d'échange en vue de gagner en efficacité.

M. B. SAIDYKHAN (Gambie) est aussi d'avis que, au vu des défis auxquels sont confrontées la démocratie, la paix et la sécurité dans le monde, il est impératif de continuer à renforcer les valeurs essentielles de l'UIP et de promouvoir les idéaux de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité. Dans la même optique, le Parlement gambien promeut les idéaux de bon fonctionnement du système législatif tel que défini par la Constitution et œuvrant à la paix et la sécurité en Afrique. Son engagement en faveur d'un monde débarrassé de tous les vices qui

menacent la dignité humaine transparaît dans sa participation au processus de démocratisation, aux négociations de recherche de la paix, à la diplomatie interparlementaire et au dialogue entre partenaires. Le pays restera ainsi un moteur de croissance et de développement pour la paix dans le monde.

La défense de la paix et de la sécurité est, en effet, un socle essentiel pour le développement d'une collaboration plus large et l'établissement de réseaux avec les principaux partenaires du développement, les partenaires potentiels et les groupes géopolitiques. La présente Assemblée marque une détermination à rendre le monde meilleur et à transformer les assemblées législatives de façon à favoriser la croissance et le développement en défendant les idéaux de l'UIP. Les politiques, les programmes et les actions pour la protection des minorités, des femmes et des enfants constituent un cadre solide pour l'établissement de la paix et de la stabilité tandis que des capacités adéquates et le développement d'infrastructures sont des facteurs clés d'un système législatif indépendant, efficace et efficient, fournissant aux électeurs un service de qualité caractérisé par l'esprit d'initiative, le dynamisme et la fonctionnalité. De plus, les parlementaires doivent élargir et diversifier leur base de connaissances afin de mieux remplir leurs fonctions essentielles. De telles évolutions seraient annonciatrices d'un renforcement de la compétence des assemblées législatives dans le processus de démocratisation.

L'adoption de bonnes pratiques pour renforcer les engagements vis-à-vis de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme doit se faire dans le respect des valeurs, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones. Imposer une culture ou une pratique prescrite de l'extérieur au nom de la démocratie ou des droits de l'homme constitue une contradiction du principe même de respect mutuel des différents modes de vie.

Mme S. MORONEY (Nouvelle-Zélande) reprend l'appel formulé précédemment en faveur des droits des peuples autochtones et rappelle fièrement que sa petite nation, qui défend depuis longtemps les principes de paix et de démocratie, a une solide réputation d'indépendance dans ses relations internationales et s'investit, de manière officielle et informelle, dans le soutien des efforts d'autres nations pour établir la paix et conforter la démocratie. Même si le maintien de la paix et de la démocratie est sans doute plus facile pour une nation insulaire, géographiquement isolée des intérêts concurrents et disposant des ressources naturelles nécessaires à sa prospérité, les politiques progressistes menées depuis longtemps par la Nouvelle-Zélande ont certainement aussi un effet positif en la matière. La Nouvelle-Zélande est le premier pays à avoir accordé le droit de vote aux femmes, en 1893; de ce fait, les femmes ont été assez tôt impliquées dans les processus décisionnels, ce qui a contribué à jeter les bases d'une démocratie inclusive à même d'appliquer de telles politiques.

Il a fallu néanmoins des décennies avant que les premières femmes ne soient élues au Parlement et n'accèdent à de hautes charges politiques. En outre, la présence des femmes au Parlement stagne à 34 pour cent depuis 15 ans. Il faut donc que l'UIP reste vigilante en matière d'égalité des sexes, comme l'a signalé le Secrétaire général, et se montre plus déterminée encore sur ce point. Les parlementaires doivent également veiller à ce que la présence des femmes au Parlement débouche sur des améliorations dans la vie quotidienne de ces dernières, notamment par l'accession à l'indépendance économique et au pouvoir, par une réduction et un arrêt des actes de violence qu'elles subissent, par la maîtrise de leur santé reproductive et sexuelle et par l'égalité des salaires.

La Nouvelle-Zélande n'étant menacée par aucun conflit armé, l'établissement de la paix y a pris une forme particulière. Trop de femmes font l'objet de violences et 27 pour cent des enfants de Nouvelle-Zélande vivent dans la pauvreté, un chiffre choquant qui montre que l'inégale distribution des ressources, même lorsque celles-ci sont abondantes, engendre la pauvreté. Là où les enfants connaissent la pauvreté, la paix n'existe pas. Il reste encore beaucoup à faire.

M. A.J. MARQUINA DIAZ (Venezuela), exprime lui aussi ses félicitations à l'UIP pour son 125^{ème} anniversaire et déclare que l'Organisation est née d'un désir de promotion du dialogue fondé sur le respect. L'UIP s'est distinguée par la représentation des peuples du monde, y compris des minorités dont la défense est un principe démocratique qui a présidé à la création du Comité des droits de l'homme des parlementaires puisque l'écrasante majorité des cas dont celui-ci s'occupe concerne des minorités parlementaires. Le Gouvernement vénézuélien cherche par exemple à nouveau à lever l'immunité d'une parlementaire de l'opposition afin de la traduire en justice pour des délits liés à son soutien à des manifestations publiques visant à dénoncer les pénuries alimentaires et l'inflation. Le pays est en pleine crise politique, sociale et économique et les citoyens meurent par milliers. L'orateur lance un appel à l'aide au nom du peuple vénézuélien et en particulier des jeunes étudiants universitaires.

M. K. NODA (Japon) exprime sa profonde gratitude pour le soutien international dont son pays a bénéficié après le tremblement de terre d'il y a trois ans. Le Japon a un grave problème humanitaire qui a trait à l'enlèvement de jeunes citoyens japonais emmenés de force en République populaire démocratique de Corée. Cette question a été portée à l'attention du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, deux jours auparavant, par un représentant des familles concernées. L'acte d'enlèvement est inhumain, il viole la dignité humaine et est intolérable. L'orateur appelle les Membres de l'UIP à apporter leur soutien au Japon pour que les personnes enlevées puissent rapidement regagner le pays. Il souligne par ailleurs un enseignement tiré de ses seize années d'expérience en tant que maire : la participation des citoyens et la collaboration de tous à l'administration locale, y compris les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, sont des éléments essentiels d'une bonne pratique de la démocratie.

M. O. HAV (Danemark) souligne le besoin planétaire de paix, d'entente et de coexistence, idéaux fondés sur le respect des autres, la reconnaissance de leurs spécificités et de leurs valeurs respectives, ainsi que sur l'égalité de la valeur de cultures différentes, comme l'exprime la Déclaration universelle des droits de l'homme. La façon dont on vit avec ses voisins, proches ou éloignés, doit refléter ce sens de l'égalité, inévitablement remis en question par des normes, cultures et traditions différentes. Il faut avoir le courage de formuler, de proclamer des idéaux et de vivre en les respectant, ce qui permettra de dissiper la défiance, l'envie et l'hostilité et au bout du compte dégagera d'énormes ressources qui pourront être consacrées à des dépenses bien plus sages que la production ou l'achat d'armes.

Il incombe aux parlementaires de prendre l'initiative de diffuser ces idéaux, dans le but de créer un monde meilleur, plus sûr et plus démocratique, par exemple en promouvant le commerce équitable, qui lui-même favorisera le développement durable. S'ils supprimaient leur budget d'armement, les pays développés seraient en mesure de payer des prix plus élevés pour les produits, en particulier si cela répondait à l'objectif visé. Il faut également prendre l'engagement de rejeter le recours à la violence et au terrorisme pour résoudre les problèmes. Le recours au terrorisme montre parfois que la défiance de l'autre est justifiée mais la parole pourrait s'avérer la plus puissante des armes.

Mme A. CLYWD (Royaume-Uni) souligne la place de l'UIP en tant que principal organisme mondial de promotion de la démocratie parlementaire et de travail des parlementaires. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires, créé en 1976, fournit une procédure de traitement des plaintes relatives aux violations des droits de l'homme des parlementaires dans le monde. Le travail de ce comité qui assiste les parlementaires dans ces situations et protège leurs droits se poursuit tout au long de l'Assemblée et au-delà. Son objectif est d'établir les faits pour chaque cas par une vérification croisée des allégations et des informations qui lui sont transmises auprès des autorités des pays concernés et des différentes sources. Le Comité examine les cas, dans le but d'obtenir un règlement satisfaisant des plaintes au vu de la législation des droits de l'homme applicable aux niveaux national, international et régional. Ce règlement peut, par exemple, déboucher sur la remise en liberté de parlementaires emprisonnés ou la réalisation d'une enquête approfondie sur des violations des droits de l'homme et une action en justice contre leurs auteurs. Le Comité multiplie les efforts pour alimenter le dialogue avec les pays concernés afin d'atteindre son objectif.

Après 30 années de participation au travail de l'UIP, l'oratrice continue à penser que le travail du Comité constitue sans conteste la meilleure et la plus constructive des activités de l'UIP : c'est une action qui est vraiment importante et produit des résultats. En tant que membre du Comité, elle appelle les parlementaires à soutenir ce travail et évoque les cas de parlementaires empêchés de remplir leurs mandats, emprisonnés ou assassinés.

M. A. FISCHER (Allemagne) remarque que, dans de nombreux conflits que connaît le monde, les parties concernées sont apparemment incapables de résoudre elles-mêmes leurs problèmes. Les peuples vivent dans la peur et la misère, ploient sous le joug de gouvernements corrompus et subissent des conflits armés. Certains luttent pour la liberté, la démocratie et des conditions de vie décentes qu'ils n'arrivent pas à obtenir.

En 2015, les compatriotes de l'orateur fêteront le 25^{ème} anniversaire de la réunification de l'Allemagne, fruit d'une révolution pacifique. Les Allemands vivent ensemble dans un Etat libre et démocratique depuis 1990 et les peuples d'Europe centrale jouissent d'une coexistence pacifique depuis près de 70 ans. Ces accomplissements sont en partie dus au succès des systèmes parlementaires européens et au dialogue entre les nations. Le Conseil de l'Europe contribue à l'entente internationale depuis des décennies, une réussite qu'il ne faut pas sous-estimer et qui, dans l'idéal, devrait être imitée dans le reste du monde. Dans la période actuelle qui est difficile, troublée et complexe, il est important de mettre en place un cadre de référence solide et fiable pour

la coexistence aux niveaux national et international. Il est par ailleurs important de garder constamment à l'esprit le défi que représente l'objectif d'une nouvelle ère de paix, de liberté et de démocratie. Il faut continuer à travailler sans relâche à la réalisation de cet objectif.

Mme F. DIAM (Sénégal) évoque les deux changements de gouvernement qu'a connus son pays depuis 2000 et déclare que les présidents sortants non reconduits dans leurs fonctions à l'issue d'élections libres ont tous deux reconnu leur défaite avec une maturité politique qui caractérise également les institutions et l'électorat sénégalais. Ayant ainsi évité l'impasse et les troubles post-électorales observés dans certains pays africains, le Sénégal s'enorgueillit d'être l'un des pays les plus stables du continent après avoir été à la pointe du mouvement de libéralisation politique.

En tant que jeune parlementaire, l'oratrice appelle, au nom de la jeunesse du monde, à la poursuite du développement de la démocratie. Les partis politiques doivent activement promouvoir la passation du pouvoir aux nouvelles générations et renforcer l'influence des jeunes en accroissant leur implication dans les organes décisionnels; la jeunesse représente après tout 70 pour cent de la population mondiale. L'oratrice appelle ses jeunes collègues à défendre la cause de la démocratie, seul garant de la paix.

Mme B. JONSDOTTIR (Islande) déclare qu'il n'y a pas de démocratie sans liberté d'information, d'expression et de parole ni sans protection de la vie privée. Des efforts concertés doivent être faits d'urgence pour assurer le bien commun de l'humanité et sensibiliser le public à la responsabilité des citoyens dans le processus démocratique. Il incombe aux parlementaires de contribuer à la création d'une société tendant à l'idéal et à l'établissement d'une confiance mutuelle grâce à la participation directe et la démocratie. Les parlementaires ne doivent jamais renoncer à la recherche de la paix, ni dans leur cœur ni dans le monde. Dans cet esprit, l'oratrice appelle à la reprise des pourparlers entre la Fédération de Russie et l'Ukraine ainsi qu'entre la Chine et les représentants du Dalai-Lama tibétain.

M. J. D'ARCY (Irlande) déclare que l'Irlande, de par son histoire, n'est que trop consciente des conséquences de la remise en question de l'intégrité ou de l'unité territoriale d'un pays. Heureusement, elle a réussi à résoudre le problème avec ses amis britanniques et les populations coexistent désormais dans un esprit d'unité, de paix, d'amitié et de démocratie. L'orateur exhorte par conséquent les éloquents délégués russes à faire usage de la voix de la raison parlementaire à leur retour dans leur pays afin que la priorité soit donnée au dialogue et à la négociation pour faire évoluer la situation, et à exercer ainsi leur fonction sans équivalent en la matière.

Mme V. PETRENKO (Fédération de Russie), exerçant son droit de réponse, regrette la tentative de diffusion d'informations fallacieuses, déplacées et infondées sur la situation en Ukraine. Son pays n'a lancé aucune incursion dans ce pays, où un coup d'Etat a engendré des tueries, des tortures et des humiliations à grande échelle de citoyens russes, imputables à des extrémistes qui se sont aussi attaqués à des biens. Le Président et le Parlement russes ont appelé le prétendu nouveau Gouvernement de l'Ukraine à s'asseoir à la table de négociation le 21 février 2014 et un accord garantissant la stabilité en Ukraine a été signé. Le jour suivant, cet accord a été violé, ce qui a provoqué des manifestations publiques en Ukraine contre le pouvoir illégitime et inconstitutionnel qui mettait en danger les intérêts du peuple. S'agissant du référendum sur la Crimée, la population a décidé quasi-unanimement de rejoindre la Fédération de Russie, en vertu de son droit légitime à le faire. L'oratrice appelle donc à une enquête impartiale qui fera la lumière sur la véritable situation en Ukraine.

M. S. ALHUSSEINI (Arabie saoudite), exerçant lui aussi son droit de réponse, dit que la République arabe syrienne a tenté à diverses reprises de détourner l'attention de la tragédie que connaît sa population persécutée par un régime répressif qui dépasse toutes les bornes dans l'agression de son propre territoire, déployant toutes les formes d'armement, terrorisant une population assiégée et perpétrant des massacres. Au lieu d'œuvrer au développement et à la prospérité du pays, le régime syrien a accompli le spectaculaire exploit de ruiner son peuple, de provoquer la fuite de 2,2 millions de réfugiés, plus de la moitié de la population ayant besoin d'assistance humanitaire. Au lieu de protéger ses enfants, le régime en tue une douzaine chaque jour. Tandis que le régime syrien continue de semer le chaos et la peur, l'Arabie saoudite apporte, quant à elle, une assistance humanitaire au peuple syrien. En tant que pays consacrant le plus haut pourcentage de son PIB à l'ADP, l'Arabie saoudite est fière de promouvoir la stabilité et le développement dans le monde et de se faire des amis plutôt que de se faire des ennemis en semant la tristesse et la destruction.

La séance est levée à 19 heures.

Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SEANCE DU LUNDI 17 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.15 sous l'autorité de M. Chowdhury (Bangladesh), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

(C-I/130/A.1)

Le PRESIDENT invite l'assemblée à considérer le projet d'ordre du jour de la Commission permanente et, en l'absence de commentaires et d'objections, conclut que celui-ci peut être adopté.

Il en est ainsi décidé.

Approbation des comptes rendus analytiques de la séance de la Commission tenue durant la 128^{ème} Assemblée de l'UIP à Quito (mars 2013)

Constatant l'absence de commentaires et de questions sur ce point, le PRESIDENT conclut que la Commission permanente souhaite approuver les comptes rendus analytiques.

Il en est ainsi décidé.

Election du Bureau de la Commission permanente

Le PRESIDENT indique que les importants changements apportés aux Statuts et Règlements de l'UIP par le Conseil directeur lors de la 129^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, octobre 2013) ont des conséquences sur le travail des Commissions permanentes. En particulier, le Bureau de chacune de ces commissions comptera désormais 18 membres, qui seront tous des "membres titulaires". Par ailleurs, la composition des Bureaux respectera un meilleur équilibre entre hommes et femmes.

Le Groupe arabe a nommé comme membres titulaires Mme S. Hajji Taqawi (Bahreïn), M. A. Omari (Maroc) et M. A. Al-Ahmad (Palestine); le Groupe Asie-Pacifique a nommé Mme S. Barakzai (Afghanistan) et M. M. Hosseini Sadr (République islamique d'Iran); le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes a nommé M. R. Godoy (Argentine) et Mme G. Fermín Nuesi (République dominicaine); le Groupe africain a nommé Mme Z. Drif Bitat (Algérie) et désignera une seconde personne ultérieurement; le Groupe des Douze Plus a nommé Mme J. Durrieu (France), M. A. Neofytou (Chypre) et M. D. Pacheco (Portugal). En outre, deux membres du Bureau sont rééligibles, à savoir M. G. Schneeman (Afrique du Sud) et M. S. Danusubroto (Indonésie). Compte tenu du grand nombre de nouveaux élus au Bureau, le Président et le Vice-président seront élus ultérieurement, lorsque tous les membres auront eu la possibilité de se réunir pour décider des personnes à nommer à ces deux postes.

En l'absence d'objection, le Président considère que la Commission souhaite approuver l'élection ou la réélection au Bureau des susnommés.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT présente ensuite M. L. Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). La coopération avec d'autres organisations internationales fait partie des compétences de la Commission permanente. La question de la non-prolifération et du désarmement nucléaires étant à l'ordre du jour de la Commission depuis plusieurs années et l'OTICE étant l'un des principaux acteurs dans ce domaine, M. Zerbo a été spécialement convié à s'exprimer devant la Commission permanente en préambule au débat sur le projet de résolution.

Présentation de l'avant-projet de résolution établi par les co-rapporteurs (C-I/130/DR, C-I/130/DR-am et C-I/130/M)

Le PRESIDENT rappelle que, lors de la 128^{ème} Assemblée de l'UIP (Quito, mars 2013), la Commission permanente a nommé deux co-rapporteurs, Mme Y. Ferrer-Gómez (Cuba) et M. B. Calkins (Canada), pour le sujet examiné à la présente session, intitulé *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements*. Il salue le travail des co-rapporteurs qui ont établi un projet de résolution solide et bien ciblé et un mémoire explicatif intéressant.

M. ZERBO, *Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'OTICE*, précise que l'OTICE est observateur officiel à l'UIP depuis 2007; son organisation a demandé ce statut en raison du rôle clé joué par les parlementaires dans le contrôle des armements, la non-prolifération et le désarmement en ratifiant les traités internationaux et en votant les lois d'application. En outre, l'OTICE sait que les parlementaires expriment la volonté et les aspirations de leurs électeurs, qu'ils incarnent l'émergence d'un consensus mondial en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires et qu'ils sont pratiquement mieux placés que quiconque pour diffuser le message d'interdiction des essais nucléaires.

M. Zerbo souligne la nécessité de donner effet rapidement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Plus de 2 000 essais nucléaires ont été effectués avant l'ouverture du Traité à la signature en 1996; aujourd'hui, près de dix-huit ans plus tard, la finalité première du Traité, c'est-à-dire l'interdiction de toute explosion nucléaire dans le monde, a pris une dimension normative. Un seul pays a effectué des essais depuis le début du siècle et le Traité est maintenant ratifié par 162 pays. Malgré ces progrès, le TICE n'est toujours pas entré en vigueur, la ratification de huit pays manquant encore (Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Pakistan et République populaire démocratique de Corée). Personne ne souhaite un retour aux jours sombres du passé; beaucoup d'obstacles ont été surmontés depuis 1996 et M. Zerbo se refuse à placer l'entrée en vigueur du Traité dans la catégorie des espoirs naïfs.

Il y a des raisons d'être optimiste, notamment en raison de la valeur avérée du régime de vérification qui a été mis en place. Ce régime transparent, ouvert à tous les Etats signataires, a démontré qu'il était possible de créer un mécanisme efficace et non discriminatoire de coopération en matière de sécurité. Il repose sur trois piliers qui se renforcent mutuellement : un système de surveillance international, un centre international de données et des inspections sur place. Les deux premiers fonctionnent d'ores et déjà tandis que les inspections ne pourront être menées qu'après l'entrée en vigueur du Traité.

Le régime de vérification fonctionne 24 heures sur 24 et constitue une entreprise sans précédent de par sa portée planétaire; aucun Etat n'aurait pu, à lui seul, créer et déployer un tel mécanisme. Il permet d'obtenir en moins de deux heures des informations sur le lieu, l'ampleur, le moment et l'intensité d'éventuels essais nucléaires et de détecter et de signaler toute explosion d'origine humaine, quel que soit le milieu dans lequel elle s'est produite. Les données recueillies sont aussi utilisées à des fins civiles et scientifiques; elles permettent, par exemple, de transmettre aux centres d'alerte aux tsunamis des renseignements en temps quasi réel sur les séismes sous-marins. L'OTICE s'emploie à entretenir et renforcer le régime de vérification, notamment par le dialogue politique, la prospective technologique et une évaluation permanente de ses capacités. Elle s'assure en outre, par de fréquents contacts avec la communauté scientifique que ce mécanisme reste à la pointe des connaissances scientifiques. Un exercice intégré à grande échelle sera effectué sur le terrain dans le courant de l'année. Il consistera à simuler un événement d'origine humaine dont on soupçonne qu'il s'agit d'un essai nucléaire afin d'évaluer le degré de préparation du mécanisme en matière d'inspections sur place.

Les capacités actuelles de l'OTICE, au stade de la commission préparatoire, témoignent du chemin déjà parcouru mais il n'y a pas lieu de pavoiser. Le *statu quo* ne saurait remplacer un engagement juridique mondial véritablement contraignant. Afin d'accélérer le processus de ratification et l'entrée en vigueur du TICE, un nouveau groupe d'observateurs éminents composé de hauts fonctionnaires, de personnalités politiques et d'experts de renommée internationale a été constitué. Ce groupe a pour mission de redynamiser les efforts internationaux en faveur du TICE.

M. Zerbo exprime l'espoir que les parlementaires seront nombreux à prendre prochainement contact avec ce groupe et souhaite à l'assemblée des débats fructueux.

Mme Y. FERRER-GÓMEZ, *co-rapporteuse*, indique que le projet de résolution établi par les co-rapporteurs à l'attention de la Commission est le fruit de longues et constructives négociations. Le texte tient compte des précieuses contributions apportées par les délégations à la précédente session de la Commission permanente et depuis lors. Les co-rapporteurs se sont efforcés de

gommer les divergences et de trouver une formulation qui soit acceptable pour l'un et à l'autre et, lorsque cela n'a pas été possible, ils ont choisi d'omettre le point concerné, sachant que les propositions d'amendements et la discussion du projet viendraient enrichir le débat.

Il revient aux parlementaires d'aborder le débat en mesurant pleinement les responsabilités qui sont les leurs en tant que législateurs et représentants des citoyens qui les ont élus. Ils doivent s'employer à faire avancer la non-prolifération et le désarmement, et à promouvoir le travail de fond qu'il est urgent d'accomplir en la matière. Afin de garantir un avenir meilleur à tous, il est essentiel d'interdire la mise au point, la production, l'acquisition, les essais, le stockage, le transfert, l'emploi et la menace d'emploi des armes nucléaires et de prévoir leur destruction. L'UIP peut apporter sa contribution en formulant des propositions claires et précises et en encourageant l'ouverture, dans les plus brefs délais, de négociations sur un instrument universel et juridiquement contraignant d'élimination de ces armes.

M. B. CALKINS, *co-rapporteur*, remercie à son tour les délégations qui ont formulé des commentaires et des propositions sur le projet de résolution. La plupart des Etats se sont déjà engagés, sur le plan tant juridique que politique, à poursuivre le double objectif de la non-prolifération et du désarmement. La question est maintenant de savoir comment obtenir des gouvernements qu'ils rendent des comptes sur ces engagements et comment les aider à atteindre ces objectifs. Faire un choix entre les diverses propositions visant la non-prolifération et le désarmement revient à déterminer celles qui seront les plus efficaces. De ce point de vue, le projet de résolution a cherché un juste équilibre : il souligne la nécessité de soutenir et de renforcer les mécanismes existants tout en appelant les Etats à dépasser le *statu quo* pour accélérer la progression vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Le choix des éléments à inclure dans le projet de résolution a été fait à la lumière des commentaires des délégations. C'est la raison pour laquelle le texte se concentre sur le rôle clé des parlementaires qui, en leur qualité de représentants du peuple, ont souvent une vision des choses qui diffère de celle des gouvernements. Les parlementaires doivent se préoccuper des risques nucléaires et établir les cadres législatifs et politiques qui permettront d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ils doivent également informer, sensibiliser et éduquer le public et s'efforcer d'obtenir son soutien.

Le projet de résolution aborde un certain nombre de questions précises. Il souligne que la non-prolifération et le désarmement sont complémentaires et tous deux indispensables; le lien entre les deux est au cœur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le projet reconnaît l'importance du TNP et s'appuie sur le consensus international qui s'est formé autour des trois piliers qu'il énonce. Il enjoint les parlements de tous les Etats dotés de l'arme nucléaire, y compris ceux des pays qui n'ont pas signé le TNP, d'exiger de leurs gouvernements des mesures de désarmement plus poussées et plus rapides et une plus grande transparence.

Le projet de résolution souligne aussi l'importance du TICE et appelle les Etats qui n'ont pas signé ce traité, ni le TNP, à accélérer le processus de signature et de ratification de ces deux accords internationaux essentiels, et à remplir les obligations qui en découlent. Un autre mécanisme multilatéral serait essentiel : un traité interdisant la production de matières fissiles; c'est la raison pour laquelle le projet de résolution recommande l'ouverture de négociations en ce sens dès que possible.

Le projet de résolution se réfère également à la proposition en cinq points du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement et reprend l'appel à l'ouverture de négociations sur une convention sur les armes nucléaires ou sur une série d'accords distincts mais complémentaires. Le projet souligne aussi l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires et appelle, en particulier, à l'organisation d'une conférence sur la création d'une zone de ce type au Moyen-Orient, qui est un objectif poursuivi de longue date.

Le PRESIDENT rappelle que l'UIP débat depuis de nombreuses années de la question de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Il cite à ce propos la résolution adoptée en 2009, *Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements*, la déclaration politique publiée à l'issue de la troisième Conférence mondiale des Présidents de parlement qui saluait la proposition en cinq points du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, ainsi que le débat de 2011 de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies sur le thème *Armes nucléaires – Vers l'option zéro*. La présente réunion marque une différence en ce sens que le projet de résolution aidera à progresser vers l'objectif final d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il s'agit d'un texte audacieux et ambitieux qui demande aux parlementaires de prendre l'initiative pour que cet objectif puisse être atteint.

Conformément aux Statuts de l'UIP, les Commissions permanentes peuvent débattre des amendements proposés à leurs projets de résolution en séance plénière ou au sein d'un comité de rédaction. A sa précédente session, la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a décidé – et c'était la première à le faire – d'établir son projet de résolution final en plénière. A la suite de cet exercice novateur, il a été décidé que toutes les Commissions permanentes suivraient la même procédure; toutefois, les locaux abritant la présente Assemblée posent des problèmes logistiques, deux salles seulement étant à la disposition des Commissions permanentes, ce qui signifie qu'il leur est impossible de débattre toutes les trois de leur projet de résolution en plénière en même temps. Exceptionnellement, la Commission permanente va donc créer un comité de rédaction réunissant des membres de tous les groupes géopolitiques pour étudier les amendements proposés et arrêter la version finale du projet de résolution.

Débat

M. A. AL-TOURAIGI (Koweït) déclare qu'il incombe aux parlementaires d'assurer la sécurité internationale nécessaire au développement; or, l'existence d'armes nucléaires est une menace pour cette sécurité. Tous les gouvernements doivent respecter les engagements qu'ils ont pris en vertu d'accords tels que le TNP. Tous les pays qui n'ont pas encore ratifié ce traité doivent être encouragés à le faire.

Il exhorte les parlementaires à œuvrer à l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, comme l'ont déjà proposé plusieurs résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, ne serait-ce que parce que cette région est en proie à de nombreux conflits et guerres. La République islamique d'Iran devra continuer à coopérer sur la question des armes nucléaires et, de son côté, Israël devra prendre des mesures pour réduire ses stocks d'armes qui menacent la sécurité du monde.

M. C.-C. ROMAN (Roumanie) précise que la Roumanie poursuit toujours l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, conformément au TNP, et promeut une approche exhaustive et équilibrée allant dans le sens des trois piliers de ce traité, qui ne sera viable à l'avenir que dans la mesure où il sera universellement appliqué.

La Roumanie a montré sa volonté de renoncer à employer de l'uranium hautement enrichi et de mettre en œuvre les politiques internationales de non-prolifération. Elle a pris des mesures législatives en conséquence, notamment afin de prévenir le trafic illicite de matières fissiles et les risques technologiques. En ce qui concerne le dernier des cinq points de la proposition du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, les commissions parlementaires de Roumanie étudient actuellement le Traité sur le commerce des armes, que l'Etat a signé en 2013, en vue de le ratifier.

La Roumanie défend le droit de tous les Etats à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, dans le respect des exigences de non-prolifération, de sûreté et de sécurité. La production d'électricité et de radio-isotopes à des fins médicales et industrielles est vitale pour le développement de nombreux pays, dont la Roumanie. M. Roman souligne la nécessité de poursuivre la formation du personnel chargé de veiller à la sécurité et au fonctionnement des installations nucléaires, en particulier de jeunes spécialistes en la matière.

M. E. KAWILARANG (Indonésie), après s'être déclaré favorable au projet de résolution, souligne que le désarmement nucléaire a progressé trop lentement : il existe encore près de 18 000 ogives nucléaires. Aussi les puissances nucléaires doivent-elles s'engager à désarmer et soumettre aux Nations Unies des rapports annuels sur les progrès accomplis.

L'UIP devrait inviter les Etats figurant à l'annexe 2 du TICE à rendre compte de leurs mesures de désarmement. Ces Etats doivent être encouragés à le faire, s'ils ne veulent pas qu'il apparaisse aux yeux de tous qu'ils n'ont pas la volonté nécessaire pour construire la paix et la sécurité internationales. Le nouveau Traité START entre la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique est certes un signe positif mais sa mise en application reste à démontrer et les deux pays se doivent de respecter les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence.

L'Indonésie a récemment ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et fait de gros efforts pour garantir la sûreté de l'emploi des instruments nucléaires; elle est néanmoins consciente que des groupes terroristes pourraient essayer d'utiliser ces instruments à leurs propres fins, mettant ainsi la société en danger. L'Indonésie souligne en outre l'importance d'appliquer le protocole au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est afin d'avoir un solide mécanisme régional pour prévenir la prolifération.

M. D.-E. KIM (République de Corée) souligne que, malgré les nombreux traités et accords signés depuis le milieu des années 1960, il faut redoubler d'efforts pour faire de la non-prolifération et du désarmement une réalité mondiale. Tous les Etats parties aux grands traités et conventions sur les armes nucléaires doivent en respecter scrupuleusement les dispositions et procéder à des échanges d'informations et de compétences, tandis que les pays qui ne les ont pas encore signés doivent s'efforcer de le faire.

Son pays est particulièrement préoccupé par la conduite de la République populaire démocratique de Corée qui, après avoir adhéré au TNP, s'en est ensuite retirée et continue à procéder à des essais nucléaires. On ne saurait fermer les yeux devant le programme d'armement nucléaire de ce pays; la République de Corée continue à s'employer à régler cette question par des moyens pacifiques mais, au plan mondial, il faudrait que les parlementaires surveillent de près la situation et encourageant la République populaire démocratique de Corée à mettre fin au développement de son armement.

L'UIP devrait mettre en place un mécanisme mondial intégré de supervision du régime de non-prolifération existant et aider les pays à appliquer une politique de non-prolifération. Il incombe à tous les parlementaires de s'assurer que leur pays dispose de la législation appropriée et des capacités techniques nécessaires pour garantir la sécurité nucléaire.

M. H. SOBHANI NIA (République islamique d'Iran) déclare que les milliers d'armes nucléaires qui existent dans le monde constituent une énorme menace pour la sécurité du monde; tant que ces armes existent, la menace de leur emploi subsistera. Il n'y a qu'une seule manière de garantir que ces armes ne soient jamais utilisées : les détruire sans délai. Vue sous cet angle, l'exécution par les puissances nucléaires des engagements pris à l'article VI du TNP est décevante, de même que le fait que certains pays conservent des armes nucléaires comme moyen de dissuasion.

S'agissant de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, les responsabilités des parlementaires ne sont pas les mêmes selon qu'ils appartiennent à des Etats qui détiennent ou ne détiennent pas de telles armes. Les premiers doivent voter un cadre législatif obligeant les gouvernements à remplir leurs obligations internationales de désarmement. Tout plan national de modernisation des armes existantes représentant un recul par rapport à ces engagements, les parlements doivent empêcher que des fonds budgétaires soient alloués à de telles fins.

Les parlements ont en outre un rôle clé à jouer pour entretenir la dynamique actuelle et promouvoir une convention internationale sur les armes nucléaires. Ils doivent poursuivre les négociations multilatérales en vue d'une interdiction officielle de la détention, de la mise au point et du stockage d'armes nucléaires et de leur destruction.

M. C. WINBÄCK (Suède) se rappelle avoir grandi sous la menace directe d'une attaque nucléaire et a toujours redouté de voir s'élever le fameux nuage en forme de champignon. Cette menace subsiste; de petits conflits peuvent dégénérer et il n'y a aucun moyen de savoir ce que pourrait décider un pays doté de l'arme nucléaire en situation de conflit ou de guerre.

Il incombe aux parlementaires de convaincre les gouvernements de signer les traités de non-prolifération et d'élimination des armes nucléaires et M. Winbäck espère que le projet de résolution contiendra de solides recommandations en ce sens. Il est également important que les parlementaires échangent leurs vues et confrontent leurs expériences sur la conduite à tenir face aux questions d'armement nucléaire, de paix et de sécurité. Ils font office de trait d'union entre la société civile et les gouvernements, et il leur incombe de garantir la légalité et la légitimité des politiques. M. Winbäck incite tous les parlementaires à rejoindre les Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), qui peuvent leur être très utile en facilitant leur coopération et en les informant régulièrement sur le nucléaire.

M. T. KUNISHIGE (Japon) estime que son pays, qui est le seul à avoir fait l'expérience de la bombe atomique, se doit de témoigner de l'inhumanité et de la barbarie des armes nucléaires, et de jouer un rôle de premier plan dans les efforts de dénucléarisation du monde. Le Japon s'emploie actuellement à tirer les enseignements de l'accident nucléaire de Fukushima, en réfléchissant notamment à la mise en place d'un cadre de coopération internationale pour la gestion des problèmes nucléaires.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a certes un rôle essentiel à jouer dans cette coopération internationale, mais le Japon plaide aussi en faveur d'une large sensibilisation aux effets dévastateurs de l'arme nucléaire, notamment avec l'aide des personnes qui ont survécu à la bombe atomique de 1945 et qui peuvent parler de leur expérience aux jeunes générations. La ville d'Hiroshima a été choisie à juste titre pour accueillir en avril 2014 une réunion de ministres des

affaires étrangères, organisée sous l'égide de l'Initiative de non-prolifération et de désarmement. 2015 marquera le 70^{ème} anniversaire de l'explosion de la bombe atomique et, à cette occasion, M. Kunishige appelle à l'organisation d'un sommet sur la dénucléarisation, à Hiroshima ou à Nagasaki.

Dénucléarisation et sécurité internationale ne sont pas contradictoires; la sécurité peut être assurée sans armes nucléaires, si l'on mise sur la confiance et l'amitié.

M. A. ALNUAIMI (Emirats arabes unis) dit que, malgré l'adoption de nombreuses résolutions contre le recours aux armes nucléaires, celles-ci représentent une menace croissante, principalement parce que la ratification du TNP n'est toujours pas universelle. Il existe toujours un grand risque que de telles armes tombent aux mains de groupes terroristes, ce qui pourrait avoir des effets dévastateurs sur la paix et la sécurité internationales. Plus d'un milliard de dollars est dépensé chaque année en armes nucléaires dans le monde; les Etats devraient plutôt utiliser cet argent à des fins de développement et il incombe aux parlements d'œuvrer à la réorientation de ces ressources.

Il est important de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et tous les Etats de cette région, en particulier Israël et la République islamique d'Iran, doivent remplir leurs obligations internationales en matière d'armement nucléaire. Les Emirats arabes unis ont appliqué un plan national pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui peut servir d'exemple aux autres pays de la région car il a été mis en œuvre en conformité avec les normes internationales, dans une complète transparence. M. Alnuaimi prône une amélioration des transferts de technologie qui facilitent l'emploi d'une énergie nucléaire renouvelable, notamment dans les pays en développement.

M. J. KUNIČ (Slovénie) admet que peu de progrès ont été réalisés sur cette question mais estime encourageant que, au travers du projet de résolution, les pays puissent aligner leurs positions et s'engager à atteindre des objectifs communs. Les parlementaires, en leur qualité de législateurs, ont un rôle important à jouer dans le processus de non-prolifération et de désarmement et le présent débat et le projet de résolution leur offrent la possibilité de prendre les mesures nécessaires pour avancer.

La Slovénie estime que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord doit rester une alliance nucléaire tant qu'il subsiste des armes nucléaires dans le monde; elle reconnaît toutefois que le désarmement doit être à long terme un objectif tangible pour la communauté internationale car un monde exempt d'armes nucléaires garantirait la sécurité des plus petits pays, dont la Slovénie fait partie.

La Slovénie soutient les efforts déployés en vue de l'ouverture de négociations sur un traité d'arrêt de la production des matières fissiles, car l'interdiction de ces matières poserait les fondements juridiques d'une interdiction de la fabrication de nouvelles armes nucléaires. Elle se réjouit par ailleurs des discussions entre la République islamique d'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne, qui témoignent de la volonté politique de la République islamique d'Iran de résoudre les problèmes relatifs à son programme nucléaire.

M. M. GAROYAN (Chypre) déclare que la sécurité imposée sous la menace d'une arme, quelle qu'elle soit, ne saurait contribuer à un monde pacifique et réconcilié. L'arrêt de la prolifération des armes nucléaires doit par conséquent être une priorité pour tous les pays. Il faut que tous unissent leurs efforts pour empêcher d'autres pays d'acquérir des armes nucléaires, réduire la disponibilité de ces armes et parvenir enfin à leur élimination complète. L'adhésion au TNP est un moyen essentiel de réaliser cet objectif.

Les parlementaires ont la possibilité de jouer un rôle clé en faisant naître la volonté politique nécessaire à la promotion des cadres législatifs et politiques appropriés. Il leur incombe également de soutenir le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires qui existent déjà et la création de nouvelles zones. Enfin, les parlementaires doivent aussi exercer une pression accrue sur les gouvernements pour les inciter à mettre en œuvre des programmes de non-prolifération et de désarmement.

Vu sa proximité géographique avec le Moyen-Orient, Chypre se réjouit qu'il soit question dans le projet de résolution de tenir une conférence pour l'instauration d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

M. V.E. LOMBANYA (Zambie) précise que la nécessité de prendre au sérieux le désarmement nucléaire s'est imposée au cours des dix dernières années, y compris parmi les Etats dotés de l'arme nucléaire. Pour des raisons stratégiques et politiques, ces derniers

souhaitent néanmoins conserver leur arsenal nucléaire. Même si les politiques changent, les progrès seront lents car il faut encore résoudre de nombreux problèmes : garantir la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires, procéder à la vérification et veiller au respect des obligations, faire la part des choses entre désarmement nucléaire et énergie nucléaire et veiller à la sécurité des matières fissiles notamment.

Si les efforts d'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires continuent de piétiner, c'est en partie à cause des faiblesses du régime nucléaire actuel qui n'est pas parvenu à empêcher totalement la prolifération. Les parlementaires doivent user de leur influence pour faire avancer la cause de la non-prolifération et du désarmement.

M. A. NIYAMAVEJA (Thaïlande) déclare que la Thaïlande est convaincue que la meilleure façon d'instaurer durablement la paix et la sécurité à l'échelle internationale est de travailler à la maîtrise des armements et au désarmement; la Thaïlande est partie à divers accords internationaux sur ces questions. Elle souhaite que le projet de résolution soit adopté et que ses dispositions soient appliquées dans les plus brefs délais, et se réjouit qu'il souligne l'importance du TNP et du TICE.

Les parlementaires ont une contribution essentielle à apporter car ils peuvent prendre des mesures législatives pour promouvoir un monde exempt d'armes nucléaires, notamment en favorisant la reddition des comptes, la transparence et la confiance mutuelle, la stabilité et la sécurité dans le monde. Ils doivent appeler les gouvernements à maintenir les moratoires sur les essais nucléaires, à arrêter la production de nouvelles armes nucléaires et faire de la réduction du nombre de ces armes un élément de leur politique de sécurité.

M. A. KLIMOV (Fédération de Russie) reconnaît la responsabilité de son pays, qui est l'une des deux plus grandes puissances nucléaires au monde, vis-à-vis de la paix et de la sécurité internationale et indique que la Fédération de Russie a travaillé en partenariat avec les Etats-Unis d'Amérique à une réduction de leurs arsenaux respectifs.

La Fédération de Russie a voté de nombreuses lois visant à réduire le nombre des armes et des vecteurs nucléaires. Lorsque ces réductions et la fermeture d'installations nucléaires ont entraîné des pertes d'emploi, la Fédération a fait tout son possible pour réemployer ailleurs les personnes touchées. Il reste encore beaucoup à faire et la Fédération de Russie reste préoccupée par les systèmes anti-missiles que mettent au point les Etats-Unis.

La Fédération de Russie est toute disposée à soutenir le projet de résolution, une fois que les amendements qu'elle a proposés auront été pris en considération.

M. X. CHEN (Chine) indique que, malgré une amélioration générale de la sécurité internationale due à une meilleure coopération, la situation reste complexe, notamment du fait de troubles régionaux. Les menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité sont étroitement liées et il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à ce monde exempt d'armes nucléaires auquel la communauté internationale aspire depuis longtemps et qui est l'un des grands objectifs de la Chine.

Le TICE représente un pas important vers la non-prolifération et le désarmement à l'échelle internationale et les Etats doivent unir leurs efforts pour qu'il puisse entrer en vigueur dans les plus brefs délais. Tous les pays doivent promouvoir un désarmement complet et les puissances nucléaires doivent s'engager à atteindre cet objectif et prendre la tête du mouvement en réduisant leurs arsenaux de manière vérifiable, comme les y contraignent les accords signés. En outre, tous les pays doivent se conformer au principe de la sécurité et de la stabilité pour tous.

La Chine, qui prône ardemment la destruction complète des armes nucléaires, a une stratégie nucléaire de légitime défense et de non-recours en premier, qui comprend l'engagement de ne pas employer ni menacer d'employer ces armes contre un Etat ne possédant pas l'arme nucléaire ou contre une zone exempte d'armes nucléaires, et ne saurait participer à une quelconque forme de course aux armements nucléaires.

Mme J. DURRIEU (France) précise que sa délégation salue le contenu du projet de résolution mais a néanmoins soumis des amendements dans le but de clarifier ou d'ajouter certains points. La France souhaite que le TNP soit mentionné dès les premiers paragraphes du texte, afin de mettre en valeur le rôle essentiel et l'importance des trois piliers de ce traité. Il faudrait que le texte précise en outre que les parlementaires doivent adopter l'approche de la non-prolifération et du désarmement nucléaires présentée dans le Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et souligne que la Conférence du désarmement est le plus important forum pour la négociation d'accords multilatéraux tels que le traité d'arrêt de la production des

matières fissiles. Il n'est néanmoins pas nécessaire d'attendre ce traité pour agir; la France et d'autres pays ont d'ores et déjà arrêté de produire des matières fissiles et démantelé leurs installations de production. Des mesures de ce type contribuent à réduire le risque de prolifération à la source.

La meilleure approche du désarmement nucléaire est celle qui est présentée dans le Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010; toute mention d'une autre approche dans le projet de résolution risquerait d'affaiblir le processus général. Le projet de résolution doit aussi évoquer le rôle clé de l'AIEA et l'importance de veiller à ce que son système de garanties reste efficace, et saluer les récentes avancées positives, telles que l'accord conclu entre la République islamique d'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne.

M. B. PUNJ (Inde) déclare que l'Inde souscrit pleinement à l'objectif mondial de non-prolifération et de désarmement vérifiable et irréversible mais estime qu'il ne pourra être atteint que si l'on procède étape par étape, chacune d'elles faisant l'objet d'un engagement universel et d'un cadre non discriminatoire. L'Inde est prête à négocier une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de ces armes et prévoyant leur élimination complète. Elle a maintenu unilatéralement son moratoire volontaire sur les essais d'armes nucléaires.

M. Punj salue la persévérance des efforts déployés par l'UIP en matière de désarmement mais exprime des réserves sur certains points du projet de résolution. L'Inde n'a adhéré ni au TICE ni au TNP, considérant ce dernier comme un traité discriminatoire, et elle ne pense pas que ces traités doivent être contraignants pour les Etats qui n'y sont pas partie. L'Inde est favorable à des négociations sur un traité non discriminatoire et vérifiable d'arrêt de la production des matières fissiles mais ne voit pas la nécessité d'un moratoire sur la production de ces matières, compte tenu de la priorité qu'elle donne depuis longtemps à un désarmement général. L'Inde a présenté des amendements au projet de résolution qui reflètent ses réserves.

M. D. McQUINTY (Canada) fait part du soutien de sa délégation au projet de résolution qui met en avant le rôle unique des parlementaires dans l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et trouve un juste équilibre entre la nécessité d'un respect complet des obligations existantes et l'appel à une accélération des progrès. Sa délégation souhaite néanmoins proposer quelques amendements.

Le Canada demande en particulier que le rôle central et distinctif du TNP, pierre angulaire du régime de non-prolifération, soit plus clairement mentionné et que les parlements soient priés instamment de renforcer la sécurité nucléaire en surveillant l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité et en veillant à ce que les traités multilatéraux pertinents soient ratifiés. Le Canada souhaite également qu'une formulation plus ferme soit adoptée à propos de l'AIEA, et qu'il soit demandé aux parlements de donner effet dès que possible à l'accord de garanties généralisées et au protocole additionnel, afin que cette organisation soit mieux à même d'accomplir son travail. Il faut également que le texte insiste sur l'objectif, fixé de longue date, d'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et sur la nécessité pour tous les Etats de la région de participer à une conférence dans ce but, selon des modalités dont ils conviendraient librement.

M. T. IQBAL (Pakistan) indique que son pays prône depuis longtemps l'élimination des armes nucléaires par le biais d'une convention universelle, non discriminatoire et vérifiable sur le sujet. Le Pakistan souscrit aux objectifs et aux principes inscrits dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (SSOD-I) qui donnait par consensus la priorité au désarmement nucléaire. Etat doté de l'arme nucléaire, le Pakistan mène une politique responsable, faite de retenue, dont le seul but est de maintenir la paix et la stabilité et de prévenir toute agression dans la région. Le Pakistan est tout disposé à travailler avec la communauté internationale à l'élimination des armes nucléaires à l'échelle mondiale.

Notant que le projet de résolution appelle à l'universalisation du TNP, il indique que le Pakistan n'a pas adhéré à ce traité en raison de l'impérieuse nécessité de maintenir un minimum crédible de dissuasion nucléaire dans l'Asie du Sud-Est au vu des problèmes de sécurité que connaît cette région. Le Pakistan n'est donc pas en position d'adhérer au TNP en tant qu'Etat doté de l'arme nucléaire. Par ailleurs, le Pakistan ne souscrit pas à l'idée d'un traité d'arrêt de la production des matières fissiles n'interdisant que la production future de ces matières mais défend une approche plus large prévoyant la réduction des stocks existants.

M. Iqbal espère que les préoccupations de son pays seront prises en compte durant le processus d'amendement du projet de résolution afin que le texte final puisse être accepté par tous.

M. B. NAMWANDI (Namibie) précise que la Constitution namibienne dispose que le pays doit promouvoir la coopération, la paix et la sécurité, et respecter le droit international et les obligations conventionnelles dans le cadre de sa politique de relations internationales. La Namibie, qui est l'un des principaux producteurs d'uranium du monde, demande instamment que cette ressource soit utilisée à des fins exclusivement pacifiques. Elle soumet régulièrement à l'IAEA des rapports sur ses exportations d'oxyde d'uranium et n'est favorable à son usage à des fins d'armement.

La Namibie est fortement opposée aux essais d'armes nucléaires et approuve la mise en place d'un système de contrôle des essais nucléaires sur son territoire. Le Parlement continuera à contribuer aux efforts mondiaux en matière de non-prolifération et de désarmement et de contrôler l'exécution, au plan national, des accords et traités pertinents.

M. P. CHAKONA (Zimbabwe) dit que le Zimbabwe continue à contribuer aux efforts internationaux de non-prolifération et de désarmement nucléaires; le pays est partie au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique qui interdit la recherche, la mise au point, la fabrication, le stockage, l'acquisition, l'essai et la possession d'armes nucléaires. Le Zimbabwe a également signé le TICE, qu'il n'a pas encore ratifié, et a adhéré au TNP.

L'objectif d'un monde sans armes nucléaires retient enfin l'attention à l'échelle mondiale mais, en même temps, les difficultés et la complexité d'une telle entreprise se font jour. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation de cet objectif, notamment de par leur fonction de ratification des traités et de mise en œuvre des lois d'application.

Il appelle l'UIP à dénoncer les sanctions imposées au Zimbabwe et à appeler à leur suspension sans condition car ces sanctions infligent au pays des souffrances d'une ampleur comparable à celles que cause une catastrophe nucléaire.

M. A. WARE (PNND) salue le projet de résolution et souligne le rôle vital des parlementaires en la matière. S'ils doivent connaître la position de leur gouvernement et être conscients des réalités politiques, les parlementaires ont aussi une grande responsabilité vis-à-vis de leurs électeurs, du Parlement national, de la communauté internationale et des générations futures. Dans cette optique, il leur incombe de défendre des propositions susceptibles de mener à un monde exempt d'armes nucléaires, notamment celles qui sont énoncées dans le projet de résolution.

L'orateur appelle en particulier l'attention sur la nécessité d'entamer des négociations sur une convention relative aux armes nucléaires et de défendre des mécanismes de sécurité fondés sur la coopération, de façon à rendre caduc le rôle de dissuasion assigné aux armes nucléaires. Il est important de noter qu'il n'existe pas de solution simple pour éliminer les armes nucléaires; une combinaison de mesures unilatérales, bilatérales et multilatérales est nécessaire. Le projet de résolution est centré à juste titre sur un éventail de mesures, plutôt que sur l'approche étape par étape qui bloque depuis de longues années la Conférence du désarmement dans sa progression.

Le groupe des PNND est prêt à soutenir les parlements dans leurs efforts pour mettre en œuvre les diverses mesures exposées dans le projet de résolution.

M. M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) se réjouit de l'attention portée par la Commission à la question des armes nucléaires qui reste une menace pour les populations du monde entier. La suppression des arsenaux nucléaires apparaît encore plus urgente au vu des récentes tensions entre l'Ukraine et la Fédération de Russie et des problèmes persistants au Moyen-Orient. Le Soudan comprend parfaitement le besoin de développer une énergie nucléaire renouvelable mais non celui de mettre au point des armes nucléaires.

M. Y. ASSAAD (République arabe syrienne) indique que, compte tenu du conflit qui se poursuit dans son pays, la République arabe syrienne est tout à fait consciente de l'importance de la paix et de la sécurité internationale. Les parlements doivent coopérer avec les gouvernements pour mettre un terme à la course aux armements et tous les Etats, en particulier ceux qui détiennent l'arme nucléaire, doivent ratifier le TNP. Il appelle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient; tous les pays de la région qui détiennent de telles armes doivent y renoncer, volontairement ou d'une autre manière.

Mme A. WAHOME (Kenya) déclare que son pays souscrit totalement à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires mais s'inquiète du discours de certains pays qui semblent se vanter de continuer à développer leurs arsenaux militaires et s'enorgueillir de leur taille. Malgré l'extension du TNP en 1995 et les engagements pris de poursuivre les négociations sur des mesures de désarmement efficaces, certains pays continuent à mettre au point des armes nucléaires et font ainsi planer une menace sur le monde entier.

Le Kenya reste favorable à une convention sur l'élimination totale des armes nucléaires et espère que tous les Etats respecteront l'engagement pris à la Conférence d'examen du TNP en 2010 d'ouvrir des négociations dans cette perspective. De nombreux pays d'Afrique sont menacés par la famine, les inondations ou les attaques terroristes; ils n'ont ni les capacités ni les moyens de s'opposer au développement d'armes de destruction massive par d'autres pays. Le Kenya ne saurait tolérer la menace que font planer sur le continent africain, et sur la paix et la sécurité de ce continent, ceux qui continuent à mettre au point ce type d'armes.

Mme Wahome demande une formulation plus ferme du projet de résolution qui ne doit pas se contenter d'inciter les parlementaires à prendre certaines mesures mais doit les engager à le faire.

M. T. BINO (Jordanie) déclare que le Moyen-Orient est l'une des régions qui connaît les plus fortes tensions; son pays s'inquiète particulièrement de la politique étrangère d'Israël dont l'armement nucléaire est une menace pour la sécurité de toute la région. Il exhorte Israël à faire le choix de la non-prolifération nucléaire pour permettre une coexistence pacifique des populations de la région. La Jordanie s'inquiète également des armes chimiques qui représentent un risque important pour de nombreuses populations. Les Etats ne devraient pas être autorisés à employer de telles armes contre leurs propres citoyens.

M. A. AL-AHMAD (Palestine) souligne combien il est important de débattre de la question délicate des armes nucléaires, en particulier pour son pays, qui est exposé aux agressions et à l'occupation depuis plus de 60 ans et continue à prôner l'élimination des armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il exhorte la communauté internationale à ne pas appliquer deux poids deux mesures en matière d'armes nucléaires; il n'est pas juste d'exercer autant de pression sur la République islamique d'Iran mais aucune sur Israël.

Les armes nucléaires détenues par Israël constituent une menace pour toute la région; tous les efforts possibles doivent être faits pour relâcher la tension, réduire le risque de guerre et obtenir la non-prolifération et l'élimination de ces armes à l'échelle mondiale. Tous les pays qui ne l'ont pas encore fait doivent ratifier le TNP dès que possible.

Mme S. BARAKZAI (Afghanistan) déclare que l'Afghanistan est sérieusement préoccupé par les capacités nucléaires de deux de ces voisins, le Pakistan et la République islamique d'Iran, d'autant que ces deux pays exercent une influence politique excessive en Afghanistan. Son pays s'inquiète aussi de la menace que les armes nucléaires font planer sur toute la région et demande instamment que l'on cesse d'appliquer deux poids deux mesures dans le traitement des Etats dotés d'armes nucléaires.

Mme F. AL FARSI (Oman) souligne que son pays a toujours eu la paix pour principal objectif et cherche à coopérer avec d'autres pays de la région à la promotion de la paix et de la sécurité. Elle exhorte tous les pays à adhérer au TNP, qui représente une étape capitale pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationale. Il faut en outre des mécanismes de supervision qui soient solides et universels.

Mme C. GOIC (Chili) indique que le Chili est un ardent défenseur de la non-prolifération, de l'élimination de toutes les armes de destruction massive et du droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme le prévoit le TNP. Le Chili soutient toutes les conventions internationales et les résolutions du Conseil de sécurité en matière de non-prolifération et de désarmement car il est vital d'éviter que des armes de destruction massive ne tombent aux mains de groupes terroristes.

Le Chili regrette que les travaux de la Conférence du désarmement soient dans l'impasse depuis 16 ans et qu'aucun plan de travail efficace n'ait été adopté. Il voit dans la Conférence du désarmement un forum multilatéral indispensable à l'élaboration de normes universelles contre les menaces à la paix et à la sécurité. Le Chili a participé activement à de nombreux forums sur la question du désarmement mais regrette que le droit international ne pose pas d'interdiction

généralisée des armes nucléaires. La menace persistante d'emploi de ces armes est contraire au droit international humanitaire; le Chili fait partie d'un groupe de travail qui a étudié cette question et qui, sur cette base, appelle à l'interdiction de ces armes.

La réalisation de l'objectif de non-prolifération et de désarmement nécessite la participation et l'engagement actifs des parlements dont l'influence est essentielle au maintien de la dynamique d'adoption et de mise en œuvre de politiques publiques en la matière. Il faut que les parlements établissent des plans de sécurité nationale prévoyant l'élimination des armes nucléaires et allouent des fonds pour faciliter la mise en place d'un régime de non-prolifération et de désarmement.

A la demande du PRESIDENT, la SECRETAIRE DE LA COMMISSION annonce qu'un comité de rédaction va être créé pour débattre du projet de résolution et que les représentants de l'Afrique du Sud, du Canada, de Cuba, de la Fédération de Russie, de la France, de la République islamique d'Iran, du Mali, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, du Venezuela et de la Zambie ont été proposés pour faire partie de ce comité. Le Groupe arabe n'a encore proposé aucune candidature au comité de rédaction.

La déléguée de JORDANIE demande si elle peut se joindre au comité de rédaction.

Le PRESIDENT se réjouit de sa candidature mais indique qu'elle devra être officiellement présentée par écrit par le groupe régional auquel appartient la Jordanie. Il croit savoir que deux autres candidatures seront soumises par le Groupe arabe.

En l'absence d'objection, il conclut que la Commission souhaite approuver la composition du comité de rédaction telle qu'elle est proposée.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h.15.

SEANCE DU MARDI 18 MARS

(Après-midi)

La séance est ouverte à 16 h.40 sous la conduite de M. S.H. Chowdhury (Bangladesh), Président de la Commission permanente.

Préparation et adoption du projet de résolution (C-I/130/DR-cr)

Mme C. GUITTET (France), *rapporteuse du comité de rédaction*, dit que le comité de rédaction a siégé l'après-midi du 17 mars et le matin du 18 mars pour discuter du projet de résolution sur le thème *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements* et des amendements proposés. Le comité, présidé par M. K. Graham (Nouvelle-Zélande), a d'abord accepté une série d'amendements qui restructuraient le texte, conformément à une proposition tendant à intervertir l'ordre des deux objectifs principaux de la résolution et à citer le désarmement en premier lieu et la non-prolifération ensuite. Pour montrer que la non-prolifération et le désarmement sont possibles, le texte fait état maintenant de divers accords récents, notamment le nouveau Traité START conclu entre la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique et l'accord intérimaire entre la République islamique d'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne. Il souligne aussi les contributions positives apportées par les Conférences sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires.

Le comité a aussi approuvé des amendements relatifs aux travaux de l'AIEA, et renforcé les passages où il est question de donner effet universellement à l'accord de garanties généralisées de l'AIEA et à son protocole additionnel. Les trois piliers du TNP et les obligations des pays en matière de désarmement sont maintenant mentionnés plus spécifiquement, de même que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité. Les pays qui n'ont pas encore signé le Traité sont invités à le faire. Des ajouts ont été faits à propos des matières fissiles et les parlements sont maintenant engagés à surveiller la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU et à inciter les gouvernements à instaurer un moratoire sur la production de matières fissiles. Enfin, des amendements ont été apportés pour appeler au respect de la Journée internationale pour l'élimination des armes nucléaires.

Le PRESIDENT considère que la Commission permanente est prête à prendre note du rapport présenté par la rapporteuse du comité de rédaction.

Il en est ainsi décidé.

M. T. IQBAL (Pakistan) dit que le Pakistan a des réserves sur certains passages du projet de résolution. Son pays est favorable à un traité sur un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable. C'est une position de principe qui n'a pas varié depuis longtemps. Il ne peut donc pas souscrire à une approche discriminatoire qui ignore les préoccupations légitimes de sécurité des Etats. Le projet de résolution ignore les préoccupations de sécurité régionale qui ont obligé le Pakistan à rester en dehors du TNP et il est contraire à la position du Pakistan sur la question.

Par ailleurs, le texte est axé sur l'ouverture de négociations sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles qui interdirait cette production à l'avenir mais ne tiendrait pas compte des stocks existants. Une telle démarche ne contribuerait que très accessoirement à un monde sans armes nucléaires. Le Pakistan préférerait un traité plus général prévoyant aussi la réduction des stocks existants.

Le Pakistan a exposé ses préoccupations au comité de rédaction dont il était membre et proposé des amendements dont beaucoup n'ont pas été repris dans le texte final. Etant pour le désarmement nucléaire, le Pakistan ne veut pas voter contre l'adoption d'un texte qui a ce désarmement pour principal objectif, mais il tient à émettre officiellement des réserves sur les alinéas 7, 10 et 20 du préambule et les paragraphes 6, 9, 10, 15, 16, 17 et 19 du dispositif du projet de résolution et à souligner qu'il ne sera pas lié par les dispositions de ces alinéas et paragraphes.

Lord JUDD (Royaume-Uni) dit que le Parlement de son pays compte encore des membres auxquels tient à cœur l'engagement solennel pris par les puissances nucléaires en signant le TNP de réduire leurs arsenaux. Le projet de résolution rappelle fermement à tous cet engagement et la responsabilité qui en découle. Cependant, cela ne va pas sans soulever des difficultés; il est beaucoup question au Royaume-Uni du renouvellement de la capacité nucléaire du pays, qui ne serait d'aucune utilité dans le contexte mondial actuel et vu les engagements pris en matière de sécurité internationale. On peut aussi regretter que tant d'argent soit dépensé pour les armes nucléaires alors que même une fraction de cette somme pourrait faire beaucoup pour le développement économique et social dans le monde. Le projet de résolution conforte ceux qui, de par le monde, critiquent les politiques nucléaires actuelles. Il ne faudrait cependant pas s'imaginer que le problème serait résolu si l'esprit de la résolution s'imposait de manière générale. Les guerres et conflits sont plus graves encore et il ne sert à rien d'essayer d'instaurer la paix et la sécurité si l'on ne s'efforce pas en même temps de venir à bout des causes de conflit.

M. B. PUNJ (Inde) dit que, après examen du projet de résolution, son pays a de sérieuses réserves à formuler sur certains passages. L'Inde est totalement acquise au désarmement nucléaire mondial et à la non-prolifération et croit à la nécessité d'un cadre mondial non discriminatoire. Malheureusement, l'approche actuelle reste discriminatoire, en particulier à l'égard des pays en développement, et l'Inde continue à trouver le TNP discriminatoire. Elle n'est pas partie non plus au Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, bien qu'elle ait été parmi les premiers à réclamer l'interdiction des essais nucléaires. Les dispositions de ces traités ne peuvent pas être contraignantes pour des Etats qui, comme l'Inde, n'y sont pas parties.

En outre, l'Inde n'a pas changé de position sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles et continue à privilégier l'objectif du désarmement. Bien qu'elle soit en faveur de négociations sur un traité relatif à l'arrêt de la production, l'Inde ne juge pas nécessaire un moratoire sur la production de matières fissiles.

Au vu ces préoccupations, l'Inde tient à émettre officiellement des réserves sur les paragraphes 6, 7 et 17 du dispositif du projet de résolution.

M. L. RAMATLAKANE (Afrique du Sud) salue le travail du comité de rédaction et propose que la Commission permanente adopte le projet de résolution par acclamation.

M. S. ALHUSSEINI (Arabie saoudite) se déclare favorable au projet de résolution mais dit que le texte aurait plus de poids s'il mentionnait le droit à la sécurité et à la sûreté des peuples qui vivent dans des pays voisins d'Etats dotés d'armes nucléaires ou de réacteurs nucléaires.

M. C. WINBÄCK (Suède), après s'être félicité du travail accompli par le comité de rédaction, reconnaît que certaines délégations voudraient que le texte en dise plus et d'autres qu'il en dise moins; il est important, cependant, que le texte final soit acceptable pour la plupart des parlementaires et représente un progrès dans le sens d'une réduction des armes nucléaires dans le monde. Il souscrit à la proposition faite d'adopter le projet de résolution par acclamation.

M. H. SOBHANI NIA (République islamique d'Iran) dit que son pays a des réserves à formuler sur certains passages du projet de résolution. Il n'est pas nécessaire de mentionner dans le texte l'accord entre son pays et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne; cette mention ne cadre pas avec l'orientation du projet de résolution sur les armes nucléaires. La République islamique d'Iran n'a jamais cherché à se doter de telles armes et ses activités nucléaires sont demeurées pacifiques, comme le confirment les rapports de l'AIEA. Elle désapprouve aussi la mention faite du protocole additionnel de l'AIEA; les parlements ont le droit de se demander s'ils souhaitent ratifier ou non cet instrument.

La République islamique d'Iran donne la priorité à l'objectif du désarmement nucléaire et à la négociation d'une convention sur les armes nucléaires, qui prévoirait notamment l'interdiction de la production et du stockage de matières fissiles; elle n'approuve donc pas les mentions faites dans le projet de résolution de la négociation d'un traité séparé sur les matières fissiles.

Compte tenu de ces préoccupations, la République islamique d'Iran tient à émettre des réserves sur les alinéas 11 et 21 du préambule et sur les paragraphes 11, 12 et 15 du dispositif du projet de résolution.

M. T. KUNISHIGE (Japon) se déclare favorable au projet de résolution. Tout en tenant compte des commentaires faits à propos du paragraphe 14 et en reconnaissant que plusieurs Etats, dont des puissances nucléaires, n'ont pas encore ratifié le TNP, il souligne la nécessité de mesures concrètes et réalistes qui préluderaient à une réduction globale du nombre des armes nucléaires.

Mme A. WAHOME (Kenya) reprend à son compte la suggestion faite d'adopter le projet de résolution par acclamation. Elle dit que les parlementaires devraient s'identifier non pas à leur gouvernement mais à leur parlement, institution ayant une mission de législateur, de contrôle et de mise en application; ils ont manifestement une fonction de contrôle à l'égard de toutes les résolutions adoptées, y compris celle qui est à l'examen.

Mme L.A. ROJAS HERNÁNDEZ (Mexique) se déclare favorable au projet de résolution. Elle recommande à tous les pays d'inclure des parlementaires, et pas seulement des représentants du gouvernement, dans leurs délégations aux prochaines réunions internationales qui traiteront des questions nucléaires.

Le PRESIDENT considère que la Commission permanente est prête à adopter le projet de résolution par acclamation, en prenant note des réserves formulées par l'Inde, la République islamique d'Iran et le Pakistan, qui figureront au bas du texte sous forme de note.

La Commission permanente adopte la résolution par consensus.

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba) félicite le comité de rédaction de son travail et de la résolution équilibrée qu'il a établie. Cuba n'a pas de réserve officielle à émettre sur tel ou tel passage de la résolution, mais des commentaires à formuler qu'elle tient à faire figurer au procès-verbal.

Sa délégation est désolée que le comité n'ait pas accepté les amendements proposés par Cuba concernant la nécessité d'entamer des négociations sur une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. La formulation finalement retenue dans la résolution ne fait pas clairement ressortir cet objectif, ce qui va ralentir les progrès vers un monde exempt d'armes nucléaires. Cuba craint également que, en mentionnant des mécanismes tels que la résolution 1540 du Conseil de sécurité, la résolution ne donne l'impression d'essayer de remplacer des conventions et cadres adoptés dans d'autres enceintes. Enfin, Cuba voit d'un œil favorable la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles mais est d'avis que cette démarche ne suffira pas si toutes les étapes à franchir pour atteindre l'objectif du désarmement ne sont pas bien définies. Un tel traité devrait obliger à déclarer l'existence de toute matière fissile, en prévoir l'élimination et interdire d'en produire à l'avenir.

Désignation d'un rapporteur à la 130^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT propose que Mme C. Guittet (France), qui a fait office de rapporteuse du comité de rédaction, soit nommée Rapporteuse de la Commission à la 130^{ème} Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Propositions de thème d'étude à examiner par la Commission

Le PRESIDENT dit que le Bureau s'est réuni et, après avoir examiné quatre sujets proposés comme thèmes d'étude à examiner par la Commission permanente aux 131^{ème} et 132^{ème} Assemblées de l'UIP, a adopté par consensus le sujet intitulé *La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale*, proposé par l'Uruguay. En l'absence de commentaire ou d'objection, il suppose que la Commission approuve le choix de ce thème d'étude.

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le PRESIDENT dit que le Bureau, lorsqu'il s'est réuni, a décidé que l'un des deux Co-rapporteurs serait M. J.C. Mahía (Uruguay) mais qu'il n'a pas reçu de candidature au poste de second co-rapporteur. N'entendant pas d'objection, il considère que la Commission permanente est prête à approuver la désignation de M. Mahía et à consentir à ce qu'un second co-rapporteur soit désigné dès que possible.

Il en est ainsi décidé.

c) Propositions de programme de travail

Le PRESIDENT explique que, du fait de la récente réforme au sein de l'UIP, les Commissions permanentes ont maintenant plus de possibilités de mener des activités entre les Assemblées et plus de latitude dans le type d'activités entreprises. Elles peuvent choisir, par exemple, de tenir des auditions, de mener des études ou d'organiser des missions sur le terrain.

Pour ce qui est du programme de travail, le Bureau de la Commission permanente a décidé qu'il allait revoir une ou deux résolutions adoptées par la Commission au cours des cinq à dix dernières années. L'objectif sera d'évaluer, à partir des rapports des pays, les progrès réalisés dans la mise en application, et de dégager les bonnes pratiques en fonction des résultats obtenus. De plus, il organisera, à la 131^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, octobre 2014), une séance interactive de deux heures pour permettre aux parlementaires de discuter de la cyberguerre et de la menace qu'elle représente pour la sécurité, sujet que la Commission étudiera à cette Assemblée.

Il suppose que la Commission permanente est prête à approuver le programme de travail proposé et à demander au Bureau de lui rendre compte de ses activités à une prochaine réunion.

Il en est ainsi décidé.

Election du Président et du Vice-Président de la Commission permanente

Le PRESIDENT dit que le Bureau s'est réuni et a décidé par consensus de nommer M. G. Schneeman (Afrique du Sud) Président de la Commission permanente et de conférer la vice-présidence au Groupe arabe.

En l'absence de commentaire ou d'objection, il considère que la Commission souhaite élire M. Schneeman à sa présidence et laisser le Groupe arabe choisir le Vice-Président.

Il en est ainsi décidé.

M. G. Schneeman (Afrique du Sud) prend place au fauteuil présidentiel.

Le PRESIDENT, s'exprimant aussi au nom du Groupe africain, remercie les membres de lui donner la possibilité de faire office de Président de la Commission permanente. Il se réjouit à la perspective de travailler avec tous les membres de la Commission, en particulier avec le Bureau et le Vice-Président ou la Vice-Présidente qui sera élu(e) sous peu. Il adresse ses vœux au Président sortant, M. Chowdhury, et le félicite de l'excellent travail réalisé pendant son mandat.

M. C. WINBÄCK (Suède), après avoir remercié le Président sortant de son travail, dit que maintenant que la Commission permanente a adopté la résolution, commence le vrai travail des parlementaires. Il les prie instamment, lorsqu'ils seront de retour dans leur pays et leur circonscription, de mettre de côté les divergences idéologiques et de militer avec des collègues d'autres partis pour la disparition des armes nucléaires. Ils auront tout intérêt à échanger leurs idées avec la société civile et des organisations telles que les Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND) et à entendre ce qu'elles ont à dire.

M. T. IQBAL (Pakistan) remercie le Président sortant de son travail et félicite M. Schneeman de son élection. Il félicite tous ceux qui se sont donné de la peine pour établir le texte de la résolution qui a été adoptée et exprime l'espoir que la Commission permanente poursuivra ses efforts pour débarrasser le monde de toutes les armes qui menacent l'existence même de l'humanité.

M. S. ALHUSSEINI (Arabie saoudite) rend hommage au Président sortant pour la part active qu'il a prise aux travaux de la Commission permanente pendant son mandat et présente tous ses vœux de succès au nouveau Président élu.

Après les échanges de politesses habituels, le PRESIDENT clôt la réunion de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale.

La réunion est close à 17 h.45.

Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

SEANCE DU MARDI 18 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.10 sous la conduite de M. F.-X. de Donnea, Vice-Président de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce.

Adoption de l'ordre du jour (C-II/130/A.1)

Le PRESIDENT présente le projet d'ordre du jour qui a été communiqué aux membres de la Commission (C-II/130/A.1) et, observant qu'aucune proposition n'a été faite, croit comprendre que l'ordre du jour est tacitement adopté.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 128^{ème} Assemblée de l'UIP à Quito (mars 2013)

Le PRESIDENT dit que le compte rendu de la session de la Commission permanente qui s'est tenue à Quito (Equateur) les 23 et 25 mars 2013 a été affiché sur le site web de l'UIP dans le cadre des comptes rendus analytiques des débats portant sur l'ensemble des actes de la 128^{ème} Assemblée. En l'absence de remarques ou de questions concernant le texte, il déclare que le compte rendu est approuvé.

Il en est ainsi décidé.

Election du Bureau de la Commission permanente

Le PRESIDENT annonce que la Commission doit élire de nouveaux membres du Bureau. Ceux-ci seront élus pour un mandat de deux ans et ne peuvent exercer que deux mandats consécutifs. Les membres actuels du Bureau dont le mandat n'a pas encore expiré sont donc rééligibles. Conformément à l'article 7.4 du Règlement des Commissions permanentes, les membres doivent être élus à la majorité des voix.

Les candidatures reçues des six groupes géopolitiques sont les suivantes : pour le Groupe africain - Mme C. Cerqueira (Angola), M. A. Cissé (Mali) et M. H.R. Mohamed (République-Unie de Tanzanie); pour le Groupe arabe - M. J. Al Omar (Koweït), M. Y. Jaber (Liban) et Mme Z. Ely Salem (Mauritanie); pour le Groupe Asie-Pacifique - Mme N. Marino (Australie) et M. I.A. Bilour (Pakistan); pour le Groupe Eurasie - M. K. Chshmaritian (Arménie) et M. S. Gavrilo (Fédération de Russie); pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes - M. R. León (Chili), M. F. Bustamante (Equateur) et Mme N. Huarachi Condori (Bolivie); enfin pour le Groupe des Douze Plus - M. F.-X. de Donnea (Belgique), M. O. Hav (Danemark) et Mme M. Obradovič (Serbie). Le Président considère que la Commission approuve ces candidatures.

Il en est ainsi décidé.

Présentation de l'avant-projet de résolution établi par les co-rapporteurs (C-II/130/M, C-II/130/DR, C-II/130/DR-am et C-II/130/DR-am.1)

Le PRESIDENT rappelle que, à la 128^{ème} Assemblée de l'UIP, la Commission avait nommé deux co-rapporteurs, MM. S.H. Chowdhury (Bangladesh) et P. Mahoux (Belgique) pour le thème d'étude à traiter à la présente session, à savoir : *Pour un développement résilient face aux*

risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles. Les co-rapporteurs ont établi la version finale du rapport qui a été distribué aux Membres de l'UIP le 31 janvier 2014. Il souligne que la teneur du rapport engage la responsabilité des seuls co-rapporteurs et que, comme par le passé, ce rapport a vocation à nourrir le débat et à donner un cadre aux travaux de la Commission.

Un avant-projet de résolution sur la question soumise au débat a également été établi et distribué aux Membres de l'UIP le 31 janvier 2014. Les Membres ont été en mesure de présenter des amendements au projet de résolution révisé jusqu'à la date limite réglementaire du 2 mars 2014. Bien que des amendements ne soient plus recevables, des sous-amendements peuvent être soumis au Secrétariat par écrit. Les éventuels sous-amendements ainsi reçus seront examinés en séance plénière le lendemain.

M. S.H. CHOWDURY, *co-rapporteur*, explique que selon lui il n'existe rien de tel qu'une catastrophe naturelle. Il existe cependant des risques naturels qui deviennent des catastrophes en raison du manque de résistance ou de capacité de réponse aux phénomènes. Par conséquent, les catastrophes sont directement liées à la planification et à la stratégie des pays concernés. Il appelle l'attention sur la note explicative établie par les co-rapporteurs et sur la référence à la tendance inquiétante à la croissance des pertes économiques causées par les catastrophes. Il observe également que, dans les processus internationaux actuels, tels que les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, les chances sont très minces que les parlementaires puissent s'exprimer. Le rôle des parlementaires est de représenter les citoyens, d'adopter les lois, d'approuver les budgets et d'exercer leur contrôle, et ce faisant, ils ont la possibilité d'influer de façon décisive sur la vie de gens et de renforcer le développement socio-économique. La gestion des risques de catastrophes est une question importante, car c'est un point d'entrée stratégique pour d'autres domaines, tels la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la santé, l'éducation et l'approvisionnement en eau.

M. P. MAHOUX, *co-rapporteur*, déclare que la démographie doit être considérée comme un élément fondamental en ce qui concerne les catastrophes naturelles et le développement durable. L'impact des catastrophes naturelles est lié aux décisions prises par les pays sur les questions de population, ce qui signifie que la démographie doit être considérée comme un facteur contributif. La Réunion des femmes parlementaires tenue la veille a fait plusieurs observations spécifiquement liées aux femmes, auxquelles la société dans son ensemble doit répondre. La réduction des risques, le développement durable et la politique démographique sont des éléments indissociables, qui doivent être inscrits au programme de tous les pays. Le co-rapporteur appelle l'attention sur les conséquences possibles de la croissance démographique, y compris de l'urbanisation croissante, telles notamment que l'impact sur la santé, la sécurité alimentaire et la santé des enfants.

Mme M. WAHLSTRÖM (Bureau des Nations Unies pour la prévention des risques de catastrophes - UNISDR) dit que le Cadre d'action de Hyogo offre une ouverture importante, parce qu'il est désormais clair que les catastrophes ne connaissent pas de frontières et ont inévitablement des répercussions humaines, sociales et économiques dans d'autres pays. Ce Cadre a permis de mettre en place de solides processus régionaux et mondiaux pour parer aux catastrophes, et appelle tous les pays à intégrer la réactivité aux catastrophes dans tous les plans de développement de la réactivité aux catastrophes. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a reconnu dans son Document final que les catastrophes sont également un enjeu du développement durable, car elles ont des conséquences à long terme et peuvent affecter n'importe quel pays, quel que soit son niveau de développement économique. L'UNISDR vise à aider les pays à reconnaître que prévenir vaut mieux que guérir quand il est question de catastrophes, et que mieux vaut intégrer la réduction des risques et leur gestion dans toutes les politiques. L'ampleur des pertes augmente, ce qui fait de la question un enjeu important et pressant.

Les discussions sur le Cadre d'action de Hyogo 2 pour l'après-2015 sont en cours, sur la base des principes d'un dialogue inclusif et participatif. L'ensemble de la société a besoin de s'engager sur la question, et en particulier les parlements. L'UNISDR a un programme de travail spécifique d'échange avec les parlementaires, qui ont un rôle important à jouer pour engager des programmes nationaux et élargir les perspectives. A ce titre, les parlementaires doivent jouer un rôle visible dans le processus de consultation. Des consultations régionales auront lieu en avril 2014, et la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes comptera des éléments multipartites qui permettront aux parlementaires de participer même s'ils ne font pas partie de la délégation nationale. L'année 2015 sera importante, et il est essentiel que le programme de la réduction des risques de catastrophes soit intégré dans le développement

durable pour l'après-2015 et dans les futurs accords sur les changements climatiques. Les activités visant à réduire les risques de catastrophes doivent tendre à prévenir la multiplication des risques futurs, à continuer de réduire les risques existants et à renforcer la résilience de la société aux catastrophes. L'UNISDR a noué des liens avec différents groupes, y compris ceux qui représentent les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées afin d'avoir une bonne compréhension des facteurs de résilience.

Débat

M. S.H. HOSSEINI (République islamique d'Iran) dit qu'un développement résilient face aux risques est un développement authentiquement durable; pour y parvenir, il faut des politiques nationales adéquates et un environnement économique international propice à l'investissement, à l'emploi et au développement durable de l'économie. La pleine participation des pays en développement à l'économie mondiale est aussi cruciale. La majorité des pays en développement ont compris au fil des ans qu'une approche des problèmes démographiques axée sur le développement était efficace. Plus de la moitié de la population iranienne a moins de 30 ans et il est largement admis que les jeunes sont la clé d'une société meilleure. Par conséquent, le gouvernement s'efforce d'offrir aux jeunes les possibilités qui leur permettront de participer pleinement à la vie de la société. Les programmes nationaux de jeunesse pour les années à venir s'axeront sur l'élimination de la pauvreté, l'aide juridique et un soutien renforcé dans les situations d'urgence et après des catastrophes naturelles. Bien que des progrès soient réalisés, il faut faire encore davantage pour créer des emplois et défendre l'importance de la famille. Bien que la population de l'Iran soit jeune, beaucoup d'autres pays subissent un vieillissement de leur population, qui conduira à une diminution du nombre des actifs et menacera la pérennité et la résilience du développement. Ces questions doivent être abordées, par exemple avec des efforts pour accroître le taux de fécondité.

Mme A. TORME PARDO (Espagne) fait remarquer que les pertes économiques et humaines croissantes du fait des changements climatiques et des catastrophes doivent être prises en compte dans toute l'action de définition des politiques. Elle s'inquiète de la vulnérabilité accrue aux catastrophes. Bien que la question ait été reconnue comme prioritaire et que divers enseignements en aient été tirés, l'humanité ne peut toujours pas contenir ni prévenir de telles catastrophes. Un autre point important qui doit être mis en évidence est celui des avantages économiques de l'investissement dans la réduction des risques. Selon un récent rapport de la Banque mondiale, un investissement d'un dollar E.-U. dans des mesures de réduction des risques permet d'économiser sept dollars E.-U.. Enfin, inclure les aspects de développement social dans les politiques et les approches de réduction des risques facilite la réduction de la pauvreté. Il y a des liens étroits entre développement durable, gouvernance, réduction de la pauvreté et réduction des risques, qui influent les uns sur les autres. Investir davantage dans la réduction des risques est fondamental, et les parlementaires devraient pouvoir participer à des débats pertinents au niveau international. Elle signale les amendements proposés par l'Espagne dans le document C-II/130/DR-am, dont l'objectif est d'améliorer la capacité des pays d'aborder la question dans le cadre d'une consultation élargie avec les communautés locales, les milieux scientifiques et les autres parties prenantes, et la participation des parlementaires sur la question par le biais de commissions parlementaires spécialisées traitant de questions comme le changement climatique, l'environnement et le développement durable.

Mme A. OSTERMAN (Slovénie), rappelant que son pays a récemment connu des conditions météorologiques défavorables qui auront des conséquences à long terme, se félicite de la volonté politique et de l'engagement qu'exprime le projet de résolution. La crise financière actuelle est une occasion majeure de modifier les politiques existantes et d'introduire des réformes. La croissance économique verte est une réforme clé qui contribuera à forger un nouveau modèle de développement. Dans les années à venir, la Slovénie s'attachera à développer son économie verte, en mettant l'accent sur les denrées alimentaires locales, le tourisme vert, les savoir-faire traditionnels dans les zones rurales, la gestion des déchets organiques et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables. Le pays de l'intervenante est également engagé sur la voie de l'intégration du modèle de développement durable dans les activités agricoles, appuyant ainsi l'autosuffisance. Le développement durable est non seulement une extension des politiques environnementales, mais aussi une approche globale de planification de l'avenir de la société; les parlementaires jouent un rôle important en adoptant les textes législatifs.

Mme V. RATTANAPIAN (Thaïlande) observe qu'il est impossible d'empêcher les catastrophes de se produire, mais qu'il est en revanche possible d'améliorer la résilience de la société, par exemple en reconnaissant les vulnérabilités et en éduquant le public. Le développement durable exige d'encourager la croissance économique tout en se concentrant sur les politiques vertes. Le développement doit être adapté aux conditions géographiques et sociales et la croissance économique doit aller de pair avec les principes de conservation et de mise en valeur durable des ressources naturelles. Les pays qui sont tributaires de l'agriculture font face à divers risques, tels que sécheresses, inondations, épidémies et déforestation, qui peuvent avoir des conséquences importantes pour la sécurité et les approvisionnements alimentaires dans le monde entier. Par ailleurs, dans une économie de plus en plus mondialisée, une crise économique dans un pays a un impact certain sur les régions voisines. Par conséquent il importe de renforcer les fondements économiques avant de se lancer plus avant dans le développement économique. A ce titre, l'intervenante se félicite des dispositions du paragraphe 8 du dispositif, au sujet de la sécurité alimentaire et du développement durable de l'agriculture. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer pour jeter les bases d'un développement durable en faveur des générations futures.

M. T. MIYAZAWA (Japon) exprime l'avis qu'outre le fait qu'elles doivent se préparer aux catastrophes, les grandes villes doivent également se doter de capacités pour aider les régions avoisinantes qui sont affectées. Il importe également que plusieurs grandes villes se dotent des moyens leur permettant de servir de capitale dans l'hypothèse où la capitale elle-même serait durement frappée par une catastrophe. Il convient aussi de se demander comment un pays pourrait continuer à fonctionner en cas de dommages catastrophiques dans de nombreuses villes. Rendre les zones suburbaines attrayantes permettrait d'éviter la surpopulation des villes et de décentraliser le risque de catastrophe. La proximité des villes avec les centrales nucléaires est aussi un problème important, qui pourrait avoir des impacts de grande portée sur l'ensemble de la zone. L'intervenant conclut que le développement durable est crucial pour l'avenir de la planète.

Mme S.-O. CHUN (République de Corée) fait observer que malgré les efforts internationaux pour limiter l'impact des catastrophes naturelles, la vulnérabilité à de tels événements a continué d'augmenter en raison de facteurs politiques, sociaux et économiques tels que les conflits politiques et l'essor des populations. Un développement résilient au risque est indispensable pour y parer, et les parlements nationaux doivent jouer un rôle actif dans cette entreprise. Les pays doivent élaborer ou renforcer les systèmes nationaux d'intervention en cas de catastrophe; la collaboration et la coopération avec d'autres pays est elle aussi vitale, et des organes consultatifs régionaux doivent être mis sur pied pour faciliter la confrontation des expériences et la mise en commun des bonnes pratiques. En outre, compte tenu de la menace que continuent de représenter les changements climatiques, il faut mettre davantage l'accent sur l'atténuation de leurs effets ainsi que ceux des catastrophes naturelles. Les parlements se doivent de procéder à un examen approfondi des processus pour s'assurer que la législation se fonde sur des projections objectives et précises, et doivent user de leur fonction de contrôle pour s'assurer que la législation est appliquée dans tout le pays.

M. H.K. DUA (Inde) dit qu'en sa qualité de signataire du Cadre d'action, l'Inde s'est engagée à atteindre les objectifs du Cadre de Hyogo et met en œuvre, avec l'UNISDR, diverses activités dans le domaine de la réduction des risques. Le pays a notamment adopté des lois et proposé des politiques sur la question. Ces efforts ont joué un rôle déterminant dans sa réponse aux cyclones et autres catastrophes. Bien qu'elle convienne de la majeure partie du texte du projet de résolution, l'Inde propose un certain nombre de modifications ayant trait aux changements climatiques et à la dynamique démographique, ainsi qu'à l'élaboration d'un nouvel accord sur les changements climatiques. Le résultat des négociations sur le programme relatif aux changements climatiques pour l'après-2015 façonnera l'avenir de la planète; de ce fait et au vu des tendances actuelles, il est essentiel d'intégrer la réduction des risques dans tous les travaux relatifs au développement.

M. V.-A. STERIU (Roumanie) fait observer que, ces dernières années, une utilisation inefficace des ressources naturelles a exercé des pressions sur la planète et que celles-ci ne s'atténueront pas si les choses ne changent pas. La croissance démographique et la consommation de ressources, si elles se maintiennent aux niveaux actuels, conduiront à une demande croissante de biens et de services, qui à son tour fera fortement monter les prix des matières premières essentielles et de l'énergie, générant aussi plus de pollution et de déchets et entraînant de façon encore plus prononcée la perte de biodiversité, la déforestation et la dégradation de l'environnement. La dynamique de la population a un effet direct sur la sécurité

alimentaire et sur la santé des écosystèmes, et doit donc être prise en compte dans les efforts en faveur du développement durable. La dimension sociale de ce développement doit également être envisagée ; les inégalités et les obstacles existants réduisent l'efficacité des efforts de lutte contre la pauvreté, ils nuisent à la pérennité de la croissance économique, augmentent le risque d'instabilité et de conflits internes et favorisent les migrations. Réduire ces inégalités nécessite une approche intégrée basée sur l'efficacité et des mécanismes participatifs de responsabilisation propices à des modes de croissance économique reposant sur la transparence, la prévisibilité, l'innovation et le courage politique. Les connaissances, l'innovation et l'éducation sont essentielles pour édifier une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux.

M. L. LI (Chine) constate que la société a créé des richesses matérielles qui surpassent celles de toutes les générations précédentes, mais qu'elle a également connu une explosion démographique, la dégradation de l'environnement et l'appauvrissement des ressources. L'objectif du développement durable est de promouvoir l'harmonie entre les êtres humains et leur environnement naturel et de coordonner la croissance économique avec l'utilisation des ressources et la conservation de l'environnement. Compte tenu des taux actuels de pollution et de dégradation de l'environnement, et sachant que les ressources sont limitées, il est vital de faire de la protection de la nature et des écosystèmes une priorité et d'intégrer cette dimension dans tous les plans sociaux et politiques. La Chine est engagée en faveur de la protection de l'environnement et donne priorité à sa restauration et à un développement vert. Elle n'épargnera aucun effort pour aider les pays en développement à réaliser un développement durable. L'intervenant forme le vœu que dans l'exécution des activités liées au développement durable, la communauté internationale confirmera le principe de la responsabilité commune mais différenciée tout en tenant compte du stade de développement de chaque pays et en recherchant l'équilibre entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Selon lui, il faut aussi apporter un soutien technologique et scientifique accru aux pays en développement.

M. J. AL-OMAR (Koweït), rappelant que son pays a récemment organisé une conférence de donateurs, encourage les pays développés à continuer à fournir une aide aux pays en développement pour les aider à construire les infrastructures nécessaires pour contribuer au bien-être de leur peuple. Il se dit préoccupé par les activités de certains Etats qui usent de la technologie nucléaire pour en menacer d'autres. L'ONU devrait prendre des mesures contre ces Etats ainsi que ceux qui exploitent ou pillent les ressources des pays en développement. Le monde est devenu un village planétaire et les catastrophes ne frappent pas un seul pays isolément. Par conséquent, la communauté internationale a la responsabilité collective de protéger la planète et d'assurer un développement durable. L'éducation et la volonté politique sont essentielles à cet égard.

M. H. LUCKS (Namibie) dit que la gestion de l'environnement est à la fois un élément facilitateur et un moteur de croissance économique. La Constitution namibienne prévoit spécifiquement que l'écosystème, les processus écologiques et la biodiversité du pays doivent être sauvegardés et être utilisés de manière durable. Des textes législatifs ont également été adoptés, lesquels prévoient des dispositions pour la mise en place d'institutions de gestion des risques de catastrophe et diverses interventions, notamment la création d'aires de conservation et des activités liées à la gestion des ressources hydriques. La Namibie a connu des catastrophes naturelles telles que sécheresses, inondations et incendies de forêt, qui ont menacé la sécurité alimentaire, causé des dommages considérables aux infrastructures et ont perturbé les moyens de subsistance de communautés rurales. Les parlements devraient veiller à ce que des crédits suffisants soient affectés aux institutions compétentes pour mettre en œuvre des programmes de gestion des risques de catastrophes. L'orateur se félicite de l'accent placé par le projet de résolution sur le contrôle parlementaire. Toutefois, il importe de noter qu'un contrôle efficace ne va pas sans une connaissance des enjeux, et que les parlementaires doivent donc être en mesure d'acquérir les connaissances pertinentes. L'UIP et les parlements dotés de ressources suffisantes se doivent de fournir une assistance aux parlements qui ont moins de moyens pour leur permettre d'exercer leur mission de contrôle.

M. P. MAHOUX, *co-rapporteur*, se félicitant des observations formulées, déclare qu'il est clair que beaucoup de pays ont déjà pris des mesures pour parvenir à un développement résilient aux risques; raison pour laquelle il importe de partager les expériences. Il est clair aussi que les parlements ont un rôle législatif et de contrôle précis à jouer. Le co-rapporteur salue les amendements qui ont été suggérés et observe que certains d'entre eux pourraient être retenus comme sous-amendements si la Commission en décide ainsi.

M. S.H. CHOWDURY, *co-rapporteur*, observe qu'un enjeu majeur est de savoir comment parvenir à un développement résilient aux risques. Les orateurs ont apporté leur éclairage sur des thèmes communs, tels que la gouvernance, sur la manière de donner un impact maximum à la résolution, sur le rapport coût-efficacité de mesures concrètes et sur la manière de rendre la législation pertinente au regard des enjeux.

M. M. EDWARDS (Chili) explique que son pays est particulièrement exposé aux catastrophes naturelles, et aux séismes en particulier. Ainsi le Chili a-t-il pris des mesures pour se préparer à de tels événements; il a adopté une législation qui stipule que les nouveaux bâtiments doivent pouvoir résister à un séisme de magnitude 9,5 sur l'échelle de Richter et le public a été instruit sur le comportement à adopter en cas de séisme, qui consiste notamment à se déplacer vers les hauteurs au cas où un tsunami se produirait. Le partage d'expérience entre les pays est vital. Le projet de résolution doit renvoyer à d'autres questions comme la construction, l'éducation, le tourisme vert, les énergies renouvelables et l'échange de bonnes pratiques. Il doit également présenter un lien plus tangible entre l'effet d'une population mondiale accrue et le développement durable. Les références aux résultats de la Conférence de Rio+20 devraient être supprimées, car ces résultats contiennent des éléments controversés par certains pays, ce qui pourrait compromettre l'adoption de la résolution.

M. A.O. AL MANSOORI (Emirats arabes unis) dit qu'il est crucial que les gouvernements et les parlements adoptent des mesures de résilience face aux risques pour protéger le pays des catastrophes naturelles. Son pays a pris des mesures diverses, notamment à caractère législatif, et s'est doté d'un système d'alerte rapide. Il importe de s'assurer que l'application des approches de développement durable se fasse aux niveaux national, régional et international et que les pays soient encouragés à s'assurer de la bonne utilisation des ressources et de la bonne gouvernance. Le partage d'expérience est crucial, mais il importe de prendre en compte les besoins spécifiques de chaque pays lors de l'élaboration des politiques et des programmes. Il convient de combler les lacunes dans les capacités des pays et il importe que les parlements nationaux s'efforcent d'accroître les fonds alloués aux projets de développement durable. Les parlementaires doivent aussi faire pression sur les gouvernements pour qu'ils mettent en œuvre les accords internationaux pertinents.

Mme L. ALGAUD (Bahreïn) fait observer que si de nombreux pays ont progressé sur la question depuis l'adoption du Cadre d'action de Hyogo, d'autres n'ont pu mettre en œuvre ce cadre faute de ressources budgétaires, de compétences, de formation ou de connaissances. Ces pays ont besoin d'une aide d'urgence, en particulier les pays de la région du Golfe où le manque d'expertise représente un problème particulier. Une autre préoccupation dans la région réside dans le travail accompli par certains pays sur des projets nucléaires. L'oratrice encourage les pays à s'unir sur la question afin de prévenir les projets nucléaires non pacifiques et de promouvoir des solutions énergétiques pacifiques. L'assistance technique aux pays en développement est également essentielle dans ce domaine. Sur la question du développement résilient aux risques, Bahreïn a adopté des politiques et des programmes de réduction des risques et des mesures ont été prises pour faire en sorte que le budget prévoie des financements en ce sens. L'oratrice encourage les pays à manifester leur solidarité et à travailler ensemble pour réduire les risques de tous types de catastrophes.

Mme R. MAKRI (Grèce) déclare que le développement durable nécessite une évaluation exacte du risque, en tenant compte des expériences et des problèmes rencontrés par les communautés locales, ainsi qu'une analyse du cadre de développement économique et géopolitique du pays. En Grèce, la crise économique actuelle a conduit à d'importantes restrictions budgétaires qui, avec des changements démographiques associés à l'urbanisation et au faible taux de natalité, limitent la capacité du pays d'atténuer les changements climatiques. Toute politique de développement durable dans le pays doit prendre en compte tous les défis existants, tels que l'extrême pauvreté, les changements climatiques, la crise économique, la dette, les inégalités sociales, l'évolution démographique et les défis de l'immigration, les conflits régionaux et les questions de sécurité. Le développement doit être directement lié au modèle de l'économie verte, et des objectifs réalistes et flexibles doivent être définis. La première priorité devrait être d'intégrer la réduction des risques et la résilience dans toutes les politiques et dans les plans de développement de tous les secteurs. La détermination et la volonté politique seront essentiels à cet égard.

M. S. KOURBI (République arabe syrienne) observe que le conflit dans son pays, qui a été causé par des extrémistes étrangers, a conduit à la destruction de l'infrastructure, à savoir centrales électriques, installations sanitaires, écoles et usines. En outre, la Syrie a été victime de politiques économiques oppressives, qui ont eu des répercussions sur les efforts de développement durable du pays. Malgré les sanctions, le gouvernement continue de fournir un appui, notamment sous forme de denrées alimentaires de base, aux personnes déplacées par le conflit, auquel il recherche une solution pacifique.

M. D.R.A. NOERDIN (Indonésie) exprime l'avis que les parlementaires ont la responsabilité de s'assurer que le développement soit toujours axé sur les besoins du peuple et basé sur le concept de durabilité. Il importe également de se concentrer sur la gestion des risques et sur la réponse en cas de catastrophe. La communauté internationale doit se concentrer sur la réduction des risques et en faire une priorité absolue, particulièrement en ce qui concerne la préparation, les systèmes d'alerte rapide et la réduction de l'exposition aux risques. Le Cadre d'action de Hyogo énonce des principes et des objectifs clairs, qui continuent d'être pertinents dans la situation mondiale actuelle. Ainsi, tout nouvel accord sur la réduction des risques devrait s'inscrire dans le droit fil de ce texte tout en intégrant des idées neuves. Les préparatifs de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques devraient être inclusifs et reprendre les observations des réunions régionales sur le sujet. Enfin, l'importance de lier le programme de développement pour l'après-2015 et la réduction des risques de catastrophe ne doit pas être négligée, car la question des catastrophes touche de nombreux secteurs, notamment l'eau, les soins de santé et l'éducation.

M. B. SAKET (Jordanie) explique que si son pays a certes une main-d'œuvre excédentaire et des ressources naturelles limitées, il a investi massivement dans sa population, et en particulier dans sa jeunesse, avec des effets positifs. Toutefois il continue de faire face à des défis, en particulier en ce qui concerne l'afflux, au fil des ans, d'un grand nombre de réfugiés des pays voisins, qui font peser une lourde charge sur son budget et ses infrastructures socio-économiques. Malgré les défis démographiques, matériels et climatiques que doit relever la Jordanie, le pays a fait des progrès significatifs grâce à ses politiques volontaristes de prévention et en mettant l'accent sur la résilience face aux risques, ce qui réduit sa vulnérabilité eu égard aux risques et aux menaces.

M. J. MWIIMBU (Zambie) fait observer qu'étant donné la fréquence croissante des catastrophes qui ont des répercussions socioéconomiques, un changement radical de modèle est nécessaire et doit conduire à inclure l'évaluation des risques des catastrophes comme condition préalable à la planification du développement. Un développement résilient au risque est essentiel, vu qu'il permet aux pays de protéger leurs gains socioéconomiques devant les catastrophes. La Zambie a lancé plusieurs mesures visant à remédier aux conséquences des catastrophes, telles que la formulation d'une politique de gestion des catastrophes nationales, l'application du Programme national d'action pour l'adaptation et la mise en place de l'Unité de gestion des catastrophes et d'atténuation de leurs effets au sein du Cabinet du Vice-Président. Des lois ont également été adoptées afin de fournir un cadre juridique à toutes les activités de gestion des catastrophes. Des commissions et des forums de concertation parlementaires ont également été mis sur pied pour exercer une supervision des questions environnementales et établir un consensus sur la conservation de l'environnement et sur les changements climatiques. Un développement résilient face aux risques doit être le but visé par tous les pays et l'orateur encourage donc tous les parlementaires à faire la preuve de leur engagement sur la question et à intensifier les investissements financiers dans les mesures de réduction des risques de catastrophe.

Mme P. CARDOSO (Portugal) déclare que la crise financière mondiale a mis en évidence la nécessité d'un modèle économique différent. Le modèle actuel n'a pu que creuser le fossé entre riches et pauvres et tout nouveau modèle devra promouvoir la cohésion sociale en corrigeant ce déséquilibre. Pour être durable, tout modèle économique devra aussi être respectueux de l'environnement, de la biodiversité, de la diversité culturelle et des droits de l'homme. En outre il importe de parvenir à une gestion et une gouvernance plus efficaces, sous une supervision claire et avec des procédures décisionnelles transparentes. Une économie régionalisée plutôt que mondialisée favoriserait un développement social accru; la croissance des investissements dans l'innovation est indispensable. En outre, l'égalité des sexes et la suppression des écarts salariaux entre hommes et femmes est cruciale, car si des solutions à ces problèmes ne se font pas jour les

pays seront condamnés à une faible productivité et à des taux de natalité trop bas. Les parlementaires ont un rôle important à jouer pour réduire les risques de catastrophes et protéger leur pays face aux grands défis sociaux, économiques et environnementaux.

M. A. ALGHAMDI (Arabie saoudite) dit qu'il importe d'examiner le concept de développement durable sous plusieurs angles, et pas seulement du point de vue économique. Bien que de nombreux pays en développement connaissent une croissance de leur PIB, la qualité de la vie ne progresse pas nécessairement au même rythme. Outre les catastrophes naturelles, les risques imputables à l'homme – violence armée et terrorisme – ont des répercussions sur la capacité des pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement. Malgré leurs promesses, peu de pays développés ont honoré leurs engagements d'aide publique au développement, et l'aide a souvent été conditionnelle. Les pays en développement doivent pouvoir commercer librement avec les nations développées, sans les restrictions que celles-ci leur imposent souvent. Le développement durable nécessite une vaste réforme économique et les programmes de développement doivent être conçus de manière à permettre une amélioration durable de l'économie, à créer des possibilités d'investissement et à réduire les goulets d'étranglement institutionnels et la propriété de l'Etat. Une telle approche permettrait de rendre les économies plus efficaces et plus novatrices.

Mme M.R. DOS REIS (Timor-Leste) reconnaît que les changements climatiques, les catastrophes et la croissance démographique constituent un défi important. En conséquence, elle appuie fortement le projet de résolution et appelle tous les Parlements membres à prendre d'urgence des mesures pour améliorer la situation dans leur pays.

M. A. CARDELLI (Saint-Marin), s'exprimant au nom du Forum des jeunes parlementaires, dit que les catastrophes sont un problème qui touche tous les pays. Davantage de ressources sont nécessaires pour résoudre le problème et il est particulièrement important de sensibiliser les populations. L'orateur demande ce que les parlementaires peuvent faire pour impliquer leurs mandants dans les activités de prévention.

Mme S. KSANTINI (Tunisie) pense que les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la réduction des risques de catastrophe et dans le développement durable. En Tunisie, la rédaction d'une nouvelle Constitution a permis de se concentrer sur l'utilisation durable des ressources naturelles. Une institution spécialisée dans le développement durable a été mise en place, et la Tunisie est désireuse de s'inspirer des expériences d'autres pays dans ce domaine. Le pays voit la population croître de manière exponentielle dans certaines régions, mais n'a pas de ressources suffisantes, notamment en eau, pour la soutenir. L'oratrice estime par ailleurs qu'il convient de renforcer l'action pour prévenir et corriger les effets des catastrophes causées par l'homme. Les médias et les organisations de la société civile ont un rôle important à jouer dans la réduction des risques, par exemple par le biais de campagnes de sensibilisation. Elle souhaite que l'UIP aide les pays en développement à élaborer des stratégies nationales et à mettre en œuvre les mesures appropriées pour résoudre la question d'un développement résilient face aux risques.

Mme C. MUKIITE (Kenya) fait observer qu'un développement résilient au risque ne se réduit pas à sauver des vies; il consiste également à assurer la pérennité de la société, de l'économie et de l'environnement en intégrant ce concept dans toutes les politiques et tous les programmes. En outre, des modes durables de production et de consommation sont nécessaires, et sont la marque distinctive d'une économie verte. La croissance démographique et l'évolution de la répartition géographique de la population du fait de l'urbanisation accroissent la vulnérabilité des pays aux catastrophes et ont un impact direct sur la sécurité alimentaire. Au Kenya, des mesures ont été adoptées pour encourager les agriculteurs à se lancer dans l'agro-industrie, et les jeunes et les femmes ont un accès plus facile aux micro-crédits pour leur permettre de lancer leur propre entreprise. L'oratrice appelle l'attention sur l'importance du Programme d'action de Beijing, qui constitue un modèle de développement soucieux d'équité sociale et d'autonomisation, et réactif à la dynamique des populations. Les parlements ont selon elle un rôle législatif important à jouer dans ce domaine.

Mme M. WAHLSTRÖM (UNISDR) signale que ses services sont prêts à offrir, en collaboration avec les partenaires du système onusien et avec l'UIP, des séances de mise à jour et des informations techniques aux parlementaires sur la réduction des risques de catastrophes. A cette fin, elle encourage les parlements à user des groupes géopolitiques de l'UIP comme agents de liaison.

M. A. HASHIM AL MAHDI (Soudan) fait remarquer que l'expansion des zones urbaines se fait souvent au détriment des terres agricoles; les institutions législatives devraient s'attacher à trouver des solutions à ce problème. Se félicitant que l'attention se concentre sur les groupes les plus pauvres de la société, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées, il dit que des mesures devraient être prises pour aider les personnes qui sont touchées par les changements climatiques. Il existe de nombreux programmes pour le développement durable des pays en développement, mais nombre de ces programmes ont été proposés par les pays développés et financés par des organisations internationales, et leurs budgets pour la majeure partie ont été absorbés par des dépenses administratives. L'orateur souligne le rôle des médias pour sensibiliser le public à ce problème.

Mme B. AMONGI (Ouganda), s'exprimant au nom de la Réunion des femmes parlementaires, déclare que celle-ci a proposé plusieurs amendements au projet de résolution pour qu'il y soit acté que les femmes sont souvent les plus touchées par les catastrophes et doivent donc prendre part au débat sur les priorités et les politiques. Les femmes ont également un rôle central à jouer pour prévenir l'accroissement de la population. Il est donc crucial que les pays garantissent et protègent les droits génésiques des femmes, leur permettant ainsi de décider quand et où avoir des enfants. En outre les femmes frappées par des catastrophes ont souvent des besoins spécifiques, en particulier les femmes enceintes ou allaitantes, qui doivent être prises en compte dans tous les processus de planification.

M. F. BUSTAMANTE (Equateur) dit que, si la plupart des catastrophes sont imputables aux activités économiques, sociales et humaines, une nouvelle approche de ces activités est alors nécessaire; les Etats doivent prendre la responsabilité de la question, non seulement au niveau des gouvernements, mais aussi à celui des citoyens. La participation et le consensus du public sont déterminants pour relever les défis présents. La gestion des risques en Equateur a été institutionnalisée, la prévention, les dédommagements et la reconstruction étant prévus. Le Parlement a joué un important rôle de contrôle auprès du Secrétariat national de gestion des risques, qui doit lui rendre compte trimestriellement de ses activités. Toutefois, il importe de noter que la question ne saurait être envisagée seulement d'un point de vue bureaucratique, car elle est directement liée à la vie quotidienne des citoyens.

M. E. DOMBO (Ouganda) fait observer que le rôle des parlements est de représenter le peuple, de mesurer les ressources appropriées et de façonner l'ordre du jour national. L'un des principaux problèmes en ce qui concerne la résilience face aux risques de catastrophe est que dans de nombreux pays, les parlements ne jouent pas un rôle important dans l'élaboration de politiques nationales sur la question. Par ailleurs, une autre difficulté se pose en matière de gestion des risques, à savoir que les catastrophes ont souvent des effets transfrontières. Les parlements devraient rechercher des accords régionaux et appliquer des stratégies permettant aux pays de travailler ensemble, le cas échéant. En outre, les parlements sont souvent ignorés par les instances internationales et intergouvernementales, même s'ils sont, en fin de compte, responsables d'adopter les politiques pertinentes et de réserver les ressources nécessaires. Il encourage une intégration plus grande des parlementaires dans ces instances.

M. Y. JABER (Liban) observe qu'en plus des catastrophes que l'on pourrait dire classiques, de nouveaux types de catastrophes sont constatés, qui hypothèquent gravement la stabilité des pays. Par exemple, le Liban doit affronter des défis majeurs du fait du nombre croissant de réfugiés syriens qui arrivent dans le pays chaque jour, leur effectif total représentant 20 pour cent de la population libanaise, ce qui fait peser une pression considérable sur les infrastructures et sur la sécurité alimentaire. L'orateur souhaite que la question des catastrophes liées aux guerres et aux conflits puisse être traitée par l'UIP.

M. A.Q. SAHJADI (Afghanistan) dit qu'étant un pays en développement, l'Afghanistan encourt un certain nombre de risques qui sont le résultat de problèmes économiques et sociaux à caractère historique. La pauvreté et des questions sociales telles que le terrorisme constituent des défis clés pour la communauté internationale dans son ensemble. En tant que représentants du peuple, les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour relever ces défis. La justice et la coopération entre les pays sont toutes deux vitales pour que la stabilité et la paix mondiales soient réalisées, et doivent devenir un élément central du programme de développement pour l'après-2015.

M. S.H. CHOWDURY, *co-rapporteur*, se félicitant de l'agrément général pour que la réduction des risques de catastrophes occupe une place centrale dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, reconnaît qu'il y a convergence entre la réduction des risques et l'adaptation aux changements climatiques. Le rôle des parlementaires ne se limite pas à la législation, mais s'étend à l'élaboration des politiques. Par ailleurs, la coopération et la communication régionales et transfrontières sont aussi indispensables. Il importe que les pays prennent en compte les effets indésirables éventuels de leurs actes sur les États voisins. En outre, il convient de noter que la réduction des risques ne relève pas seulement de la responsabilité des gouvernements et des parlements; les citoyens ont eux aussi un rôle important à jouer. Enfin, il est attendu que la protection des personnes contre les catastrophes devienne une obligation légale pour l'État.

M. P. MAHOUX, *co-rapporteur*, se félicitant de la richesse des débats, convient que la coopération transfrontière et régionale est vitale; les pays ne doivent pas prendre de mesures susceptibles de provoquer des catastrophes dans d'autres pays, ni d'y contribuer. Toutefois, l'activité au niveau local et national est aussi essentielle, et les autorités locales doivent être associées à la planification des politiques de prévention. Il est également nécessaire de trouver un juste équilibre entre les mesures collectives et les libertés individuelles, et le co-rapporteur note avec intérêt les amendements proposés dans ce domaine, par exemple en ce qui concerne l'avortement et la planification familiale, qui sont des questions relevant de la santé mais qui touchent aussi à la sécurité alimentaire et à la problématique de l'enfance. Ces amendements démontrent clairement la nécessité de prendre en compte la démographie en ce qui concerne la santé maternelle et infantile, ainsi que les politiques de développement durable. Les actions de sensibilisation et d'éducation en matière de gestion des risques sont cruciales, et la question doit être incorporée dans la législation et dans les décisions politiques.

La séance est levée à 12 h.35

SEANCE DU JEUDI 20 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h.35 sous la conduite de M. F.-X. de Donnea, Vice-Président de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce.

La Commission permanente a également siégé en plénière par deux fois le mercredi 19 mars, le matin, de 9 à 13 heures, et l'après-midi, de 14 h.30 à 18 h.30. Au cours de ces deux séances, elle a examiné le projet de résolution établi par les deux co-rapporteurs, ainsi que les 47 amendements proposés, de manière à finaliser le texte en vue de son adoption à la présente séance. Durant la phase de rédaction, la Commission permanente a adopté environ les deux tiers des amendements proposés, en totalité ou en partie.

Préparation et adoption du projet de résolution (C-II/130/DR-cr)

Le PRESIDENT, ayant constaté que la Commission permanente a souscrit à sa proposition visant à examiner le projet de résolution en bloc, considère qu'elle souhaite adopter le projet de résolution dans son intégralité.

Il en est ainsi convenu.

La résolution est adoptée dans son ensemble.

Désignation d'un rapporteur à la 130^{ème} Assemblée

Le PRESIDENT propose que M. F. Bustamante (Equateur) soit nommé rapporteur de la Commission à la 130^{ème} Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Propositions de thème d'étude à examiner par la Commission

Le PRESIDENT dit que le Bureau de la Commission permanente s'est réuni et a examiné les propositions de thèmes à soumettre à la Commission aux 131^{ème} et 132^{ème} Assemblées. Après un échange de vues, le Bureau a décidé que, compte tenu de la similitude des thèmes, les deux propositions soumises par les délégations du Bhoutan et du Viet Nam pourraient être combinées en un seul intitulé *Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine*, qu'il a ensuite adopté. En l'absence d'observations ou d'objections, le Président considère que la Commission permanente approuve le choix du thème d'étude.

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le PRESIDENT explique que deux co-rapporteurs doivent être désignés pour établir le rapport et l'avant-projet de résolution sur le thème d'étude aux 131^{ème} et 132^{ème} Assemblées de l'UIP. Conformément à la pratique habituelle, l'un devrait être désigné dans un pays en développement et l'autre dans un pays développé.

M. J. MWIIMBU (Zambie) déclare souhaiter proposer ses services pour remplir la fonction de co-rapporteur.

Le PRESIDENT croit comprendre que la Commission souhaite désigner M. J. Mwiimbu comme l'un des co-rapporteurs.

Il en est ainsi décidé.

Après s'être assuré qu'il n'y a pas de candidats à la fonction de co-rapporteur d'un pays développé, le PRESIDENT indique que le second co-rapporteur sera choisi à une date ultérieure.

c) Propositions de programme de travail

Le PRESIDENT déclare que le Bureau a examiné le programme de travail pour la 131^{ème} Assemblée, qui se tiendra à Genève et où le Commission permanente disposera de six heures pour mener ses travaux. Le Bureau a proposé que la Commission couple son travail à celui du Forum mondial de l'investissement, qui se tiendra en octobre 2014 et sera organisé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), compte tenu de l'objectif de l'UIP d'agir en tant qu'homologue parlementaire des représentants des secteurs public et privé, qui prendront part à ce Forum.

En l'absence de commentaire ou observation, il considère que la Commission permanente accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Election du Président et du Vice-Président

Le PRESIDENT dit que le Bureau s'est réuni et a décidé par consensus de réélire M. R. León (Chili) Président de la Commission permanente et M. O. Hav (Danemark) à la fonction de Vice-Président.

En l'absence de commentaire ou objection, il considère que la Commission approuve la nomination de ces personnes en qualité de Président et de Vice-Président.

Il en est ainsi décidé.

Après l'échange de courtoisies d'usage, le PRESIDENT déclare la session de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce close.

La séance est levée à 11 h.45.

Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

SEANCE DU LUNDI 17 MARS

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.45, sous la conduite du Président de la Commission permanente, M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana).

Adoption de l'ordre du jour

(C-III/130/A.1)

Le PRÉSIDENT présente le projet d'ordre du jour qui a été distribué aux membres de la Commission (C-III/130/A.1). Il considère que la Commission souhaite adopter le projet d'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 128^{ème} Assemblée à Quito (mars 2013)

Le PRÉSIDENT déclare que le compte rendu de la session de la Commission tenue à Quito (Equateur) les 23 et 26 mars figure dans le document des comptes rendus analytiques des débats de la 128^{ème} Assemblée de l'UIP qui a été affiché sur le site web de l'UIP. En l'absence de commentaire ou de question sur ce document, il considère que le compte rendu est approuvé.

Il en est ainsi décidé.

Election du Bureau de la Commission permanente

Le PRÉSIDENT explique que la Commission doit élire trois membres du Bureau pour chacun des six groupes géopolitiques, soit un total de 18 membres. Les membres du Bureau sont élus pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. Conformément à l'article 7.4 du Règlement des Commissions permanentes, ils sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les candidatures reçues des six groupes géopolitiques s'établissent comme suit : pour le Groupe africain, M. J.A. Agbre Touni (Côte d'Ivoire), M. D.P. Losiakou (Kenya) et Mme A. Diouf (Sénégal); pour le Groupe arabe, Mme J. Nassif (Bahreïn), M. R. Abdul-Jabbar (Iraq) et M. Y. Assaad (République arabe syrienne); pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme F.Z. Naderi (Afghanistan), M. S. Mahmood (Pakistan) et Mme K. Lork Kheng (Cambodge); pour le Groupe Eurasie, Mme A. Naumchik (Biélorus) et Mme E. Vtorygina (Fédération de Russie); pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, M. J.M. Galán Pachón (Colombie), Mme K. Sosa (El Salvador) et M. A. Misiakaba (Suriname); et pour le Groupe des Douze Plus, Mme K. Koutra-Koukouma (Chypre), Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande) et M. C. Janiak (Suisse). Le Président considère que la Commission souhaite approuver ces nominations.

Il en est ainsi décidé.

Présentation de l'avant-projet de résolution établi par les co-rapporteurs
(C-III/130/M, C-III/130/DR, C-III/130/DR-am et C-III/130/DR-am.1)

Le PRESIDENT déclare qu'à la 128^{ème} Assemblée de l'UIP (Quito, mars 2013), la Commission a nommé deux co-rapporteuses, Mme J. Nassif (Bahreïn) et Mme G. Cuevas Barrón (Mexique), pour le sujet à examiner à la présente session, à savoir *Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements*. Il souligne que les co-rapporteuses sont seules responsables de la teneur du rapport et que, comme par le passé, celui-ci a pour but de nourrir les débats et de donner un cadre aux travaux de la Commission. Les amendements au projet de résolution ne sont plus recevables mais des sous-amendements peuvent être présentés au Secrétariat par écrit. Les modifications proposées seront examinées en séance plénière le lendemain.

Mme J. NASSIF (Bahreïn), *co-rapporteuse*, explique que le projet de résolution est consacré aux violations des droits des enfants migrants et aux violations résultant de problèmes internes tels que les conflits et les manifestations pacifiques ou non, qui ont tous des répercussions physiques et psychiques pour les enfants. Ce sujet a été proposé au vu de l'intensification des conflits dans un certain nombre de pays et de ce que l'on appelle le Printemps arabe. Les co-rapporteuses ont également examiné un récent rapport du Comité des droits de l'enfant, selon lequel les partis politiques et les associations de certains pays se servent d'enfants pour défendre leur cause, en les affichant dans les médias par exemple. En outre, certaines familles font également participer les enfants aux conflits pour des raisons religieuses ou idéologiques. Dans certains cas, on encourage des enfants à diffuser des slogans qu'ils ne comprennent pas. Le projet de résolution aborde également la question de la conscription des enfants, ce qui est contraire aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et induit des conséquences néfastes aux niveaux pédagogique, physique et psychique pour les enfants concernés, qui sont souvent amenés à commettre des crimes, à l'instar des adultes. Il est essentiel que les pays signent les accords internationaux relatifs aux droits de l'enfant et les respectent; les parlementaires ont, à cet égard, un rôle important à jouer. En outre, les pays qui exploitent les enfants doivent rendre des comptes et tous les pays devraient élaborer des dispositions juridiques pour punir les individus qui exploitent les enfants. La co-rapporteuse encourage les membres de la Commission à plaider pour des amendements au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, en vue de fixer l'âge minimum de la conscription volontaire à 18 ans.

Mme G. CUEVAS BARRÓN (Mexique), *co-rapporteuse*, déclare que la situation des enfants migrants est un sujet délicat; de nombreux enfants à travers le monde quittent leur pays d'origine à la recherche de conditions meilleures ou pour échapper à une situation difficile. Selon le Comité des droits de l'enfant, les enfants migrants sont victimes d'importantes discriminations et sont souvent exposés à la violence sexiste et familiale. Une attention particulière doit également être accordée aux enfants réfugiés, dans la mesure où ils perdent souvent leur statut de réfugié à l'âge de 18 ans et peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine. Le projet de résolution traite aussi du sort des enfants dans les conflits armés, notamment des enfants soldats et des enfants détenus. Selon un rapport du Secrétaire général de l'ONU, 12 000 enfants ont été enrôlés dans des milices anti gouvernementales en 2012 et il est donc essentiel que la communauté internationale fasse entendre la voix de ces enfants et contribue à mettre fin à de telles pratiques. Bien qu'il existe un certain nombre de conventions et d'accords internationaux relatifs aux droits de l'enfant, de nombreux pays ne les mettent pas correctement en œuvre. Un certain nombre de principes et de droits fondamentaux doivent être garantis à tous les enfants, notamment aux enfants migrants non accompagnés, tels que le droit à la vie, le droit à la non-discrimination et à l'unité familiale, le droit d'exprimer une opinion et d'être entendu, le droit à une procédure régulière et le droit de ne pas être recrutés à des fins d'activités illégales. L'objectif du projet de résolution est d'aborder les questions relatives aux enfants migrants non accompagnés, comme la nécessité de fixer un âge minimum pour la conscription volontaire, d'identifier les problèmes et de faciliter la mise en commun des bonnes pratiques. Il est essentiel que les efforts ne s'arrêtent pas au projet de résolution; les parlementaires doivent s'engager à assurer le suivi de cette question dans leur propre pays; à revoir la législation pertinente et à veiller à ce qu'elle soit appliquée. Les enfants ne sont pas en mesure de voter ou d'exprimer des opinions politiques; il est donc important de faire entendre leur voix et d'agir au mieux de leur intérêt.

Débat

Mme M. JANKOWSKI (Namibie) relève qu'en dépit des dispositions du droit international humanitaire relatives à la protection des droits de l'enfant en période de conflit, et alors qu'ils constituent le groupe le plus vulnérable de la société, les enfants continuent à faire les frais de telles situations. La situation des enfants migrants non accompagnés mérite une attention particulière dans tous les pays, même de la part de ceux qui n'accueillent pas d'enfants migrants. Il s'agit par exemple de veiller à ce que les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant soient pleinement mises en œuvre et de prévoir des crédits suffisants pour renforcer les moyens d'action des intervenants concernés, comme les forces de l'ordre et les services de l'immigration. Le Parlement namibien examinera bientôt le projet de loi sur la protection de l'enfance, qui traitera de questions telles que l'adoption à l'étranger, la traite des enfants, les enfants soldats et les mariages forcés. Les enfants sont l'avenir et il est du devoir des parlementaires de protéger leurs droits, notamment ceux des enfants non accompagnés et des enfants victimes de situations de guerre et de conflit.

M. Y. AMER (République arabe syrienne), soulignant l'importance des instruments internationaux consacrés aux droits de l'enfant, déclare que la situation dans son pays illustre clairement les conséquences des conflits sur les enfants, comme l'atteinte portée à leur droit à l'éducation et leur exposition aux sévices et abus sexuels. Il exhorte ses collègues parlementaires à encourager leur propre gouvernement à faire pression sur les pays qui ont imposé des sanctions à son pays et à soutenir le travail des organisations non gouvernementales (ONG) qui sont déployées en République arabe syrienne. Il encourage également les pays accueillant des enfants syriens migrants à s'assurer à ce qu'ils disposent d'un cadre législatif permettant de protéger pleinement leurs droits.

M. Z. SANDUKA (Palestine) déclare que, bien qu'il soit fait mention de différents types de situations dans lesquelles les droits de l'enfant sont bafoués, le projet de résolution ne fait nullement référence à la situation des enfants en Palestine, qui vivent sous occupation. Cette situation diffère considérablement de celle d'un conflit armé et doit être prise en compte. A titre d'exemple, les écoliers palestiniens sont contraints de suivre le programme israélien et les enfants dont les parents sont incarcérés dans des prisons israéliennes sont souvent amenés à travailler pour aider leur famille à survivre, obérant d'autant leur éducation. En outre, une grande partie du peuple palestinien a été expulsée de ses terres et vit dans des camps dans les pays alentours où leurs droits sont également bafoués, notamment si l'on tient compte de la situation actuelle en République arabe syrienne. Les enfants palestiniens résidant dans ce pays et dans d'autres pays voisins n'ont souvent pas le droit d'aller à l'école et vivent dans des conditions difficiles.

Mme S. KOUKOUMA KOUTRA (Chypre) fait observer que les enfants émigrent pour de nombreuses raisons, pour demander l'asile, rejoindre leurs parents qui ont déjà émigré, fuir les mauvais traitements dans leur pays d'origine ou parce qu'ils sont victimes de l'esclavage ou de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. En outre, le nombre d'enfants migrants non accompagnés augmente; ces enfants sont plus vulnérables que les adultes migrants et il est important d'encourager les gouvernements qui n'ont pas encore ratifié les traités pertinents, en particulier les Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, à le faire au plus vite. Les parlementaires ont également le devoir de légiférer pour mettre en place des systèmes de protection efficaces, de veiller à ce que la législation soit conforme aux normes internationales en matière de protection des enfants non accompagnés et d'intégrer les principes de non-discrimination, de prévention de l'emprisonnement inapproprié des enfants, de prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et du droit des enfants d'être entendus dans les décisions les concernant. A cette fin, la coopération entre les parlements et les organes des Nations Unies, les ONG et la société civile dans son ensemble est essentielle, notamment en ce qui concerne la collecte de données utiles et fiables. Des protocoles d'accord et des accords bilatéraux et multilatéraux pourraient également constituer des instruments importants, avec la mise en commun des bonnes pratiques. L'UIP pourrait fournir un appui en élaborant des lois-types et suivre de près les observations émises par le Comité des droits de l'enfant à propos des rapports nationaux.

Mme I.-S. NAM (République de Corée) relève que l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit a également constitué un problème par le passé; beaucoup de femmes, y compris des jeunes filles, ont été soumises à l'esclavage sexuel en tant que "femmes de réconfort" par l'armée japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces dernières années,

le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU et le Comité des Nations Unies contre la torture ont émis des recommandations en matière de protection des droits des victimes, condamnant le révisionnisme du Gouvernement japonais au sujet de l'esclavage, mais celui-ci maintient cependant cette ligne de conduite. L'UIP devrait jouer un rôle plus actif dans la résolution des problèmes concernant l'exploitation sexuelle des jeunes femmes dans les situations de guerre et de conflit et encourager ses Parlements membres à y répondre par le biais d'un cadre législatif.

M. M. AL-HAJIRI (Koweït) note que la protection des droits de l'enfant revêt une importance particulière car elle a une incidence directe sur l'avenir des pays. Malgré les nombreux accords internationaux sur la question, la violation des droits de l'enfant et le travail forcé des enfants restent la norme dans de nombreux pays en développement. En outre, il est essentiel que la communauté internationale prenne des mesures pour protéger les réfugiés syriens, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées. Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer en matière de protection des droits de l'enfant, comme assurer le droit à l'éducation et créer les conditions économiques pour que les enfants n'aient pas à travailler en tant que soutien de famille. Le Koweït envisage d'adopter un cadre législatif pour protéger les droits de l'enfant.

Mme K. LORK KHENG (Cambodge), appelant l'attention sur les conventions internationales pertinentes auxquelles le Cambodge est partie, rapporte que son pays dispose d'un cadre législatif destiné à prévenir l'exploitation des enfants et leur implication dans les conflits armés. Le Cambodge est un pays pauvre et il est courant que les familles fassent travailler leurs enfants à un âge précoce, par exemple dans l'agriculture, pour augmenter les revenus du foyer. Le Code du travail contient néanmoins des dispositions régissant le type de travail qu'ils peuvent exercer; à titre d'exemple, les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à travailler en tant que salariés et ceux de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à travailler dans des conditions périlleuses sauf si leur sécurité est assurée. En outre, les enfants de moins de 12 ans ne sont autorisés à effectuer que des tâches légères. Un cadre législatif a également été adopté pour prévenir la traite des personnes et l'exploitation sexuelle, et des dispositions légales sont prises pour empêcher les enfants de moins de 18 ans d'être enrôlés dans les forces armées. Le Parlement a également entrepris d'impliquer les jeunes dans la vie politique et le processus démocratique. L'oratrice soutient le projet de résolution.

M. A. SANZ PÉREZ (Espagne) déclare que, bien que des progrès aient été accomplis en matière de protection des droits de l'enfant, il reste fort à faire, notamment en ce qui concerne les enfants migrants. Le nombre d'enfants soldats ne cesse de croître et celui des migrants non accompagnés qui fuient des situations de conflit augmente également. L'intervenante appelle l'attention sur les amendements déjà proposés par l'Espagne, qui encouragent les parlementaires à promouvoir l'adoption d'un protocole international sur les enfants migrants non accompagnés, défendent la création d'un registre international répertoriant les enfants migrants non accompagnés et les enfants séparés de leurs familles, et plaident pour une formation aux droits de l'homme des fonctionnaires directement concernés, parmi lesquels les membres des forces armées. La politique du deux poids deux mesures actuellement appliquée dans le domaine des droits de l'enfant est inacceptable; davantage d'efforts doivent être déployés pour s'assurer que les pays mettent en œuvre les accords internationaux qu'ils ont ratifiés à l'échelon national. Les engagements internationaux relatifs à l'enrôlement d'enfants dans les forces armées ou les milices doivent impérativement être pris en compte dans toutes les négociations de paix et de démobilisation afin que les auteurs de tels crimes puissent être traduits en justice.

Mme M. GREEN (Suède) fait observer que les enfants représentent l'avenir de l'humanité et que les mesures visant à les protéger contre toutes les formes de violence ou à aider ceux qui sont forcés de fuir leur foyer demeurent néanmoins insuffisantes. L'UNICEF a récemment publié un rapport indiquant que la République arabe syrienne est l'un des endroits les plus dangereux au monde pour les enfants; plus d'un million d'enfants ont besoin d'aide et toute une génération est marquée à vie. Au moins 5 000 enfants non accompagnés ont atteint les frontières syriennes pour fuir le pays et les efforts consentis pour les protéger sont insuffisants. En tant que membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, l'oratrice tient également à évoquer le sort des enfants en Palestine. Il reste fort à faire pour protéger les droits de l'enfant partout dans le monde; ce sujet pourrait constituer de façon tout à fait appropriée un point d'urgence à débattre par l'Assemblée de l'UIP.

M. M. MERŠOL (Slovénie) rapporte que, dans son pays, la tâche la plus difficile est la mise en œuvre d'un cadre législatif approprié. La Slovénie est souvent un pays de transit pour les enfants migrants non accompagnés dans leur périple vers les pays du Nord et de l'Ouest de l'Europe. Malgré le cadre législatif en vigueur, la Slovénie rencontre des difficultés en ce qui concerne l'éducation, le logement et la garde des enfants migrants non accompagnés en raison de la longueur des procédures administratives. En outre, la traite des enfants est un problème mondial croissant qui nécessite une collecte de données plus systématique, l'affectation de ressources budgétaires suffisantes et l'organisation d'activités de sensibilisation en vue d'alerter les enfants sur les dangers qu'ils encourent. Il salue donc le projet de résolution, en particulier l'accent mis sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Une coopération étroite et une approche coordonnée entre les pays d'origine, de transit et de destination sont essentiels en la matière; les parlementaires peuvent et doivent jouer un rôle actif dans ces activités.

Mme T. BOONTONG (Thaïlande) indique qu'en tant que partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses protocoles facultatifs, la Thaïlande a amendé et adopté de nombreuses lois relatives aux droits de l'enfant. Elle a également retiré ses réserves relatives à l'article 7 de la Convention concernant le droit à une nationalité et l'enregistrement des naissances. La Thaïlande travaille en étroite collaboration avec les organisations internationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'UNICEF pour trouver des solutions à l'immigration clandestine. Aucun cas d'enfant migrant non accompagné n'a été rapporté dans le pays et les enfants des travailleurs migrants sont tous enregistrés et sont soumis à la scolarité obligatoire pendant 12 ans. Le pays de l'intervenante accueille favorablement le projet de résolution, en particulier la référence à la collaboration avec toutes les entités de l'Organisation des Nations Unies. Bien que la collaboration doive être, en soi, essentiellement régionale, la Thaïlande est prête à s'associer à toutes les parties prenantes pour s'attaquer à un problème aussi grave.

M. A.-R. MESRI (République islamique d'Iran) attire l'attention sur le fait qu'en dépit des nombreux accords internationaux sur la question, le sort de nombreux enfants dans le monde demeure intolérable. La protection des enfants en temps de guerre et de conflit devrait relever en premier lieu de la responsabilité des gouvernements; les enfants migrants installés dans des camps de réfugiés hors de leur pays d'origine sont souvent mieux protégés que ceux qui y sont restés, dans la mesure où le HCR peut être actif dans ces camps mais ne peut pas s'immiscer dans les affaires internes des pays en situation de conflit. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'aide apportée par les ONG aux enfants touchés par les conflits. En outre, les gouvernements devraient élaborer des programmes permettant de répondre rapidement aux besoins des enfants et d'intégrer des réponses appropriées aux situations urgentes et particulières. La République islamique d'Iran est signataire de nombreux traités internationaux sur les droits de l'enfant et son arsenal législatif renferme des dispositions en faveur des enfants migrants, notamment en matière d'éducation, un droit dont bénéficient les enfants afghans et irakiens établis dans le pays. La guerre est la cause principale des flux de réfugiés et de migrants et le sort actuel des enfants palestiniens et syriens ne doit pas être ignoré.

M. B. GATOBU (Kenya), s'exprimant au nom du Forum des jeunes parlementaires, déclare que le Forum soutient le projet de résolution; protéger les droits de l'enfant revêt une importance capitale, notamment pour ce qui est de l'accès à une éducation et des soins de santé de qualité. Saluant l'amendement au paragraphe 25 proposé par la Suède, l'intervenante souligne également l'importance des dispositions du projet de résolution relatives à l'enregistrement des naissances.

Mme A.R. AGA (Inde) laisse entendre que les programmes et les fonds des Nations Unies compétents devraient se concentrer sur la protection de tous les enfants et sur le retour et la réinsertion des enfants migrants dans de bonnes conditions de sécurité. Bien qu'elle ne soit pas confrontée à une situation de guerre ou de conflit, l'Inde a créé un mandat de protection des enfants, notamment des enfants touchés par les conflits armés. Le cadre législatif indien définit comme enfant toute personne âgée de moins de 18 ans, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant; toutefois, une personne peut être recrutée au sein des forces armées à l'âge de 16 ans et demi et suivre une instruction jusqu'à l'âge de 18 ans, ce qui signifie qu'aucun soldat ne peut être déployé en deçà de cet âge. La Constitution renferme néanmoins des garanties visant à empêcher les citoyens de rejoindre les forces armées sous la contrainte. L'Inde s'engage à protéger les droits de l'enfant et alloue davantage de ressources budgétaires à cet objectif d'année en année.

M. A.J. AHMAD (Emirats arabes unis) relève que, par le passé, les débats sur les droits de l'enfant portaient sur des questions telles que la faim et la maladie. Néanmoins, le nombre croissant d'enfants migrants fait de la protection de leurs droits un enjeu plus important, en particulier pour les victimes de conflits armés et de l'occupation, dans la mesure où ces enfants sont victimes d'atteintes à leurs droits, tels que la violence sexuelle et la traite. Le projet de résolution est un document utile car il appelle les gouvernements et les parlements à prendre des mesures et à adopter un cadre législatif sur la question.

M. G. CERONI (Chili) déclare que, même si dans l'ensemble il est favorable au projet de résolution, il est préoccupé en ce qui concerne le paragraphe 9 du dispositif, qui n'est pas suffisamment explicite et pourrait prêter à confusion. Il est important de veiller à ce que les enfants aient le droit de participer à des manifestations s'ils le désirent mais que dans le même temps ils soient protégés des manœuvres des partis politiques qui tenteraient de se servir d'eux pour atteindre leurs objectifs sans qu'ils en soient conscients ou comprennent de quoi il retourne. Les jeunes sont souvent très actifs dans les mouvements contestataires et leur garantir le droit d'y participer et d'œuvrer au changement dans leur pays doit être assuré.

Mme D. DLAKUDE (Afrique du Sud) déclare que son pays attache une grande importance au bien-être des enfants et dispose d'un ministère qui se consacre aux questions concernant les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Les parlementaires du monde entier devraient veiller à ce que tout cadre législatif qui a été adopté dans leur pays en matière de droits de l'enfant soit correctement mis en œuvre. Il est également important de condamner publiquement les groupes qui utilisent des enfants pour en faire des soldats ou de la main-d'œuvre. Il est important de veiller à ce que les tribunaux et les fonctionnaires compétents aient le pouvoir et les moyens nécessaires pour poursuivre les individus qui portent atteinte aux droits de l'enfant. L'UIP devrait jouer un rôle plus actif pour renforcer l'action internationale visant à améliorer le sort des enfants en Palestine et à les protéger contre les atteintes à leurs droits fondamentaux.

M. A. NAGATSUMA (Japon) explique que la protection des enfants au Japon est fondée sur le principe de la sécurité humaine, qui constitue l'un des piliers de l'approche diplomatique du pays. La sécurité humaine est un concept qui consiste à prendre soin de chaque individu et à garantir durablement son indépendance ainsi que ses droits et sa dignité par des mesures de protection ou d'émancipation. En 1998, le Japon a mis en place le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, qui est utilisé pour soutenir les projets administrés par les organismes des Nations Unies pour lutter contre les menaces qui pèsent sur l'humanité, telles que la faim et la pauvreté. Le concept de sécurité humaine est important et l'orateur espère donc qu'il sera intégré au projet de résolution.

M. I. ALKOOHEJI (Bahreïn) attire l'attention sur le fait que les enfants sont l'avenir de tous les pays; si leurs droits ne sont pas protégés et s'il n'est pas possible de leur garantir un avenir sûr, alors les parlementaires n'assument pas leurs responsabilités de législateurs. L'orateur est favorable au projet de résolution car il est important de signifier clairement que les Parlements membres n'acceptent pas que les droits de l'enfant soient bafoués.

M. S. MAHMOOD (Pakistan) indique que son pays se trouve dans une région en proie à des conflits depuis de nombreuses années, notamment au plan interne; les questions ayant trait aux enfants qui sont évoquées dans l'exposé des motifs et le projet de résolution ne sont pas uniquement un concept abstrait mais une réalité de la région et du Pakistan. Il y a bel et bien des enfants soldats et des enfants utilisés dans des attentats-suicides et la traite et l'exploitation sexuelle des enfants sont des phénomènes avérés. Le conflit interne au Pakistan et la présence de plus d'un million de réfugiés afghans exercent une très forte pression sur les ressources. Cependant, et malgré les difficultés, le Pakistan s'efforce d'assurer un accès à l'éducation et aux soins de santé à tous les enfants, y compris les enfants réfugiés. L'orateur exhorte la communauté internationale à fournir une aide au Pakistan afin qu'il puisse prendre soin des réfugiés et créer les conditions de leur rapatriement.

M. Y. DURAND (France) accueille favorablement les références contenues dans le mémoire explicatif et le projet de résolution qui rappellent l'importance de respecter les conventions internationales pertinentes, lesquelles fournissent aux parlements des dispositions concrètes à mettre en œuvre dans leurs pays par la voie législative. La France a présenté dans les délais statutaires plusieurs amendements visant à renforcer davantage les efforts déployés pour la protection de l'enfance. L'intervenant appelle l'attention sur ces amendements, qui portent sur la

nécessité de disposer d'une personnalité indépendante pour coordonner les systèmes de protection de l'enfance, le droit pour les enfants qui fuient l'enrôlement illégal dans les forces armées de demander l'asile, la libération des enfants combattants ou prisonniers de guerre sans attendre des accords de paix ou un cessez-le-feu, ainsi que sur le renforcement des activités de sensibilisation dans le cadre de la Journée mondiale de l'enfance.

M. K. KIYINGI BBOSA (Ouganda) souligne l'importance de veiller à ce que tous les enfants, notamment les enfants migrants non accompagnés, reçoivent une éducation. Les droits des enfants ne peuvent être pleinement protégés si leur droit à l'éducation n'est pas assuré. L'éducation est particulièrement importante pour les enfants migrants non accompagnés dans la mesure où ces derniers émigrent souvent dans des pays dont ils ne parlent pas la langue.

Mme L. ALANSARI (Arabie saoudite), s'exprimant au nom de la Réunion des femmes parlementaires, explique que la Réunion a examiné le projet de résolution et a approuvé les amendements proposés dans le document C-III/130/DR-am.1. La Réunion est convenue que le projet de résolution devait clairement rendre compte de la vulnérabilité particulière des enfants migrants non accompagnés dans les situations de conflit armé et souligner le droit des jeunes filles d'être protégées de la traite, de la violence sexuelle et sexiste et d'autres formes de maltraitance telles que les mariages forcés et précoces et les mutilations génitales. La Réunion a également souligné le besoin urgent de traiter la question de l'exploitation sexuelle des enfants sur l'internet et dans le cadre de la pornographie mettant en scène des enfants. Il est important de pouvoir disposer de procédures efficaces pour repérer et identifier les enfants migrants non accompagnés et le projet de résolution devrait inclure une liste plus étoffée concernant les droits de l'enfant, en prenant en compte l'accès à l'éducation, les soins de santé, le soutien psychologique, l'aide à la réinsertion et l'aide juridictionnelle. Il a également été suggéré que les pays devraient mettre en place des systèmes d'intervention rapide pour faire face aux situations d'urgence et de crise. Les parlements ont un rôle crucial à jouer dans la résolution de ces questions en examinant et en modifiant la législation existante, tout en assurant l'application effective de ces lois et la disponibilité des ressources nécessaires. La question du rôle des médias dans la sensibilisation au sort des enfants migrants non accompagnés a également été examinée. Enfin, la Réunion a suggéré que les parlements envisagent d'établir des groupes spécifiques, composés d'hommes et de femmes, chargés de travailler sur cette question en établissant des partenariats avec les organismes gouvernementaux et les ONG et en échangeant avec les autres parlements des informations sur les bonnes pratiques.

M. D.R.A. NOERDIN (Indonésie) note que les enfants sont plus exposés à l'exploitation et à la violence en temps de guerre et de conflit, qu'ils peuvent être utilisés comme boucliers humains ou être victimes de violence ou d'exploitation sexuelle, autant de situations qui constituent une violation de leurs droits fondamentaux. Les parlementaires doivent donc veiller à ce que la protection des droits de l'enfant figure en bonne place parmi les priorités de leur gouvernement. La ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, est une étape essentielle à cet égard et l'Indonésie a déjà pris des mesures dans ce sens. L'intervenant encourage tous les pays à élaborer des politiques d'immigration qui garantissent le respect des droits de tous les migrants, y compris des enfants migrants non accompagnés. En outre, pour ce qui est des travailleurs migrants, les pays d'origine, de transit et de destination où ils trouvent un emploi, devraient coopérer plus étroitement afin de protéger les droits de ces travailleurs et de leurs familles.

Mme S. RAKOTOMALALA (UNICEF, Groupe de travail de l'ONU sur la protection de l'enfance), exprimant son soutien au projet de résolution, explique que le Groupe de travail sur la protection de l'enfance travaille avec des ONG et des institutions de l'ONU pour prendre des mesures de prévention et de lutte contre la violence, l'exploitation, la négligence et les abus dans tous les pays. Bien que les organisations humanitaires aient un rôle important à jouer dans ce domaine, la responsabilité ultime incombe aux gouvernements et donc aux parlementaires. L'oratrice espère par conséquent que le projet de résolution sera adopté et que les amendements proposés dans le document C-III/130/DR-am seront acceptés, dans la mesure où ils ajoutent des dimensions importantes au texte.

Mme Z. BENAROUS (Algérie), rappelant que son pays est partie à un certain nombre de conventions internationales pertinentes, déclare que l'Algérie a adopté des lois pour protéger les enfants. Le Code pénal, par exemple, contient des dispositions qui condamnent et punissent toutes

les formes de mauvais traitements, d'abus et de violence à l'encontre des enfants dans les écoles et les institutions sportives. Une loi adoptée récemment sanctionne les parents qui exploitent leurs enfants à des fins commerciales et une autre prévoit une peine pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement à vie pour les personnes qui enlèvent des enfants, un phénomène qui a pris une ampleur alarmante en Algérie.

Mme F.Z. NADERI (Afghanistan) déclare qu'il est choquant de constater qu'au XXI^{ème} siècle des enfants sont utilisés comme des armes à des fins politiques et se félicite par conséquent que cette question figure dans le projet de résolution. L'UIP devrait encourager les parlementaires à établir des relations avec leurs homologues dans les pays voisins pour permettre aux Etats de collaborer et de veiller à ce que la Convention relative aux droits de l'enfant soit appliquée dans tous les pays.

M. F. NDJAMONO (Gabon) s'inquiète de ce que l'accent mis sur l'exploitation des enfants en temps de guerre et de conflit pourrait porter à croire que les enfants ne sont pas exploités en temps de paix. Il est important de reconnaître que l'exploitation des enfants ne se limite pas aux périodes de guerre. Aussi suggère-t-il que toute législation relative aux droits de l'enfant contienne une disposition sur la prévention du travail des enfants, y compris en temps de guerre et de conflit.

M. B.V. NEATOBEI (Tchad) rappelle que la Commission permanente a eu un débat fructueux lors de la 129^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, octobre 2013) sur l'applicabilité de la législation et sur les moyens permettant de prévenir l'exploitation des enfants. La plupart des points de vue exprimés au cours de ce débat ont été pris en compte dans le mémoire explicatif et le projet de résolution. L'intervenant émet néanmoins des réserves quant à la formulation du paragraphe 9 du dispositif, ledit paragraphe pouvant donner lieu à diverses interprétations et devrait par conséquent être modifié ou supprimé.

Mme S. BOTCHWEY (Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), notant que la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dispose clairement que les enfants devraient pouvoir se forger une identité et prendre conscience de leur valeur dans un environnement sûr et favorable, déclare que les gouvernements ont une responsabilité à cet égard, mais que la responsabilité première incombe aux familles. Les gouvernements devraient fournir aux familles le soutien nécessaire afin de créer un environnement favorable pour leurs enfants. Les pays sont souvent prompts à signer des conventions et des protocoles, mais encore faut-il s'assurer que les dispositions de ces accords soient incorporées dans les lois, les politiques et les programmes nationaux. Un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest ont déjà élaboré des stratégies nationales de protection sociale, mais leur financement demeure un problème. Les parlements devraient analyser les lois, les politiques et les programmes destinés à protéger les droits de l'enfant et s'assurer que les budgets ont été examinés dans le détail, tant du point de vue de l'égalité entre hommes et femmes que de celui des droits de l'enfant.

M. J.M. GALÁN PACHÓN (Colombie) explique que des inquiétudes se font jour dans son pays quant au fait que le groupe rebelle des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) continue de recruter des enfants soldats en dépit du processus de paix en cours. Il est important de remédier au plus vite à cette situation et l'intervenant se félicite par conséquent du débat tenu en temps opportun par la Commission permanente sur cette question.

Mme K. SOSA (El Salvador) déclare que son pays, qui a connu les affres de la guerre, compte un grand nombre de citoyens installés à l'extérieur de ses frontières. Bien que le pays vive désormais en paix, l'émigration demeure un problème majeur. Il est donc essentiel de continuer à s'attaquer aux causes profondes des migrations et de protéger les droits des migrants. L'oratrice salue le texte du projet de résolution pour sa clarté ainsi que pour sa restitution fidèle des préoccupations et des points de vue exprimés par les pays en conflit et ceux qui accueillent les migrants. Elle note qu'il importe néanmoins de prendre aussi en compte la situation des enfants en Palestine. Elle partage les inquiétudes exprimées par les intervenants précédents au sujet du paragraphe 9 du dispositif, estimant que sa formulation n'est pas assez claire et que cette lacune pourrait être utilisée pour restreindre les droits de l'enfant à la liberté d'expression et au droit de prendre part aux décisions qui le concernent prévus aux articles 12 et 13 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Mme R.M. ALBERNAZ (Portugal) dit que les parlements ont un rôle de prévention et de coordination fondamental à jouer en matière de protection des droits de l'enfant. A cette fin, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes du problème, telles que la pauvreté et les discriminations. Les discriminations fondées sur l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge, la condition économique ou l'orientation sexuelle demeurent très répandues dans de nombreux pays, et l'intervenante tient à réitérer l'appel qu'elle avait lancé à la 126^{ème} Assemblée de l'UIP (Kampala, mars-avril 2012) au sujet de la criminalisation de l'homosexualité dans certains pays. Il sera toujours inacceptable de punir une personne pour la simple raison qu'elle donne libre cours à sa personnalité; une telle peine n'a pas sa place dans une société libre et inclusive. En outre, l'utilisation d'arguments religieux pour justifier une telle criminalisation dénature les messages d'inclusion et de paix présents dans les textes religieux. Les parlementaires, en tant que représentants des citoyens, doivent se faire l'écho des personnes qui appellent à la justice et au respect de tous les êtres humains. Il leur appartient de légiférer pour créer une société juste et équitable qui rejette les discriminations.

M. D.P. LOSIAKOU (Kenya) déclare que son pays a entrepris des efforts considérables pour protéger les droits de l'enfant. Le Kenya a une Constitution exhaustive qui renferme de nombreuses dispositions relatives à la protection de l'enfance, et plusieurs textes de loi ont également été adoptés. Le pays s'efforce de fournir nourriture et éducation aux réfugiés et aux enfants des rues et de garantir la protection de leurs droits. L'intervenant salue le texte du projet de résolution.

Mme J. NASSIF (Bahreïn), *co-rapporteuse*, se référant aux observations formulées par le représentant de la Palestine, déclare que, bien que l'aide accordée aux enfants en Palestine, notamment aux enfants emprisonnés, bénéficie d'un large soutien, le projet de résolution vise des situations générales plutôt que des situations particulières, et qu'il concerne donc tous les enfants, y compris les enfants palestiniens. En ce qui concerne le cas particulier des enfants en Palestine, aucun commentaire n'a été reçu dans les délais statutaires qui permettent de présenter des amendements. Pour ce qui est des commentaires relatifs au paragraphe 9 du dispositif, la *co-rapporteuse* déclare que son champ d'application a été mal interprété; le but de ce paragraphe est de condamner les personnes qui exploitent des enfants à des fins politiques ou militaires sans se préoccuper des enfants en question. Il ne limite pas le droit de l'enfant à la liberté d'expression.

Mme G. CUEVAS BARRÓN (Mexique), *co-rapporteuse*, se félicite des remarques qui ont été formulées par les intervenants et salue l'importance de la déclaration faite par le représentant de la Palestine. En ce qui concerne l'observation de la représentante de Chypre au sujet de la collecte des données, elle reconnaît qu'il y a peu de données disponibles sur les enfants migrants non accompagnés, les enfants dans des situations de conflit armé et ceux qui vivent sous occupation. Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes a recueilli des données sur la situation dans la région. Enfin, pour ce qui est de l'observation émise par la représentante du Groupe de travail de l'ONU sur la protection de l'enfance à propos des systèmes de protection, la *co-rapporteuse* rappelle que l'un des amendements au document C-III/130/DR-am traite précisément de cette question.

La séance est levée à 17 h.45.

SEANCE DU MERCREDI 19 MARS

(Après-midi)

La séance est ouverte à 16 h.40 sous la conduite de M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana), Président de la Commission.

La Commission a siégé en plénière à deux reprises le mardi 18 mars, le matin de 11 h.30 à 13 h.30, et l'après-midi de 14 h.30 à 18 h.30. Elle a examiné au cours de ces deux réunions le projet de résolution préparé par les deux *co-rapporteuses* ainsi que les 68 amendements proposés, en vue de finaliser le texte avant son adoption à la présente réunion. Elle en a adopté un grand nombre et a apporté de nouveaux sous-amendements au texte. Il était entre autres proposé de modifier le titre de la résolution en remplaçant l'expression "dans les situations de guerre et de conflit" par "dans les situations de conflit armé".

Préparation et adoption du projet de résolution (C-III/130/DR-cr)

Mme G. CUEVAS BARRÓN (Mexique), *co-rapporteuse*, se félicite des amendements proposés et des nombreux commentaires constructifs formulés au sujet du projet de résolution. Elle salue l'intégration de la perspective de genre et des principes fondamentaux des droits de l'homme dans ce texte, affirmant que le projet final est un document qui devrait pouvoir être appliqué dans tous les pays et tous les parlements.

Elle attire l'attention sur la réunion-débat tenue un peu plus tôt dans la journée autour du thème *Promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant : le cas des enfants migrants*. La non-détention des enfants migrants a été l'un des principes clés abordés par l'UNICEF et l'OIM au cours de la réunion. L'UNICEF et l'OIM ont rappelé que nul ne devrait être détenu et privé de sa liberté par un pays en raison de sa situation de migrant, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants. Notant que ce principe n'a pas été inclus dans le projet de résolution, la co-rapporteuse propose que la "non-détention" soit insérée dans le troisième alinéa du préambule, précisément dans la liste des principes fondamentaux déjà énoncés dans cet alinéa.

Le PRESIDENT considère que la Commission permanente approuve l'amendement proposé au troisième alinéa du préambule.

Il en est ainsi décidé.

Le délégué du GABON dit qu'il y a un problème de cohérence dans le texte; le terme "enfants" est défini au premier alinéa du préambule puis est utilisé dans la résolution, mais le terme "mineur" est également employé. La formulation devrait être harmonisée afin que seul le terme "enfant(s)" soit utilisé dans le texte.

Mme G. CUEVAS BARRÓN (Mexique), *co-rapporteuse*, dit qu'une telle modification n'est pas nécessaire dans la mesure où le terme "enfants" est déjà défini dans le projet de résolution, conformément à la définition de l'article 1 de la Convention relative aux droits de l'enfant, et qu'il n'y a aucune ambiguïté sur le sens donné à chacun des termes.

Le PRESIDENT relève que les termes "enfants" et "mineurs" sont employés de façon interchangeable dans d'autres traités et conventions. Il propose que la Commission permanente considère le projet de résolution dans son ensemble, plutôt que paragraphe par paragraphe, avant de l'approuver dans sa totalité.

M. P. MAHOUX (Belgique) appuie cette proposition.

Le PRESIDENT considère que la Commission souhaite approuver le projet de résolution dans son intégralité.

Il en est ainsi décidé.

La Commission permanente approuve la résolution dans son ensemble.

Désignation d'un rapporteur à la 130^{ème} Assemblée de l'UIP

Le PRESIDENT propose que Mme J. Nassif (Bahreïn) soit désignée rapporteuse de la Commission à la 130^{ème} Assemblée de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Propositions de thème d'étude à examiner par la Commission

Le PRESIDENT dit que le Bureau de la Commission permanente s'est réuni et a examiné les propositions pour le thème qui sera débattu par la Commission lors des 131^{ème} et 132^{ème} Assemblées de l'UIP. Le Bureau a décidé de soumettre à la Commission trois propositions pour examen, à savoir *Les parlements face aux violences conjugales*, présentée par le Viet Nam,

Le respect de la vie privée au XXI^{ème} siècle et l'avenir de la démocratie, présentée par l'Islande, et *La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international*, présentée par les Emirats arabes unis. La Commission permanente procédera à un vote pour choisir le thème d'étude.

Relevant qu'aucun représentant du Viet Nam n'est présent dans la salle, le PRESIDENT invite les auteurs des autres propositions à les présenter.

Mme B. JONSDÖTTIR (Islande) dit que, sans vie privée, aucune démocratie ne peut fonctionner. L'UIP est une enceinte particulièrement indiquée pour informer les parlementaires des moyens qui permettent de scruter la vie privée des gens en s'affranchissant des frontières des Etats. C'est une question qui doit être examinée à tous les niveaux, si l'on veut protéger la valeur fondamentale défendue par l'UIP, à savoir la promotion de la démocratie partout dans le monde.

L'oratrice rappelle qu'elle a elle-même été espionnée par un gouvernement étranger, et ce malgré sa position en tant que parlementaire siégeant à la Commission des affaires étrangères du Parlement islandais, et que l'affaire a été examinée par le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. La vie privée de tout un chacun est mise à l'épreuve non seulement à travers les médias sociaux, mais également par l'utilisation des téléphones portables et des ordinateurs, y compris via les webcams, et les informations recueillies pourraient être utilisées comme un instrument de guerre.

M. A.J. AHMAD (Emirats arabes unis) déclare qu'on assiste à un entremêlement des questions de droits de l'homme et d'ingérence dans la souveraineté nationale, dans la mesure où un certain nombre d'Etats participent à des discussions au niveau international et s'ingèrent dans les affaires intérieures d'autres pays au nom de la protection des droits de l'homme. Plutôt que de protéger les droits de l'homme, il ressort que ce type d'actions a souvent des répercussions sur les droits de l'homme et la souveraineté nationale.

Le droit à la souveraineté nationale est consacré dans le droit international des droits de l'homme et est repris dans tous les instruments internationaux. Le lien entre le droit national, le droit international et les droits de l'homme revêt une importance primordiale et il est essentiel de maintenir un équilibre entre les trois. Toutefois, certains événements récents ont ébranlé cet équilibre, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats se trouvant fragilisé dans divers accords bilatéraux ou multilatéraux. Les parlementaires doivent œuvrer pour que la loi puisse prémunir contre tout risque d'ingérence.

M. C. GAMOU (Uruguay) se félicite de la proposition des Emirats arabes unis, notant qu'il s'agit d'une question complexe qui exige un examen plus approfondi, notamment à la lumière des événements récents.

Le PRESIDENT engage les délégués à ne pas s'exprimer sur chaque proposition mais à écouter leurs auteurs et à consulter les mémoires explicatifs correspondants.

M. P. MAHOUX (Belgique) se demande si le thème d'étude proposé par les Emirats arabes unis est le mieux adapté à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme; il semble qu'il conviendrait mieux à la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, dans la mesure où cette question a déjà été soulevée au sein des Nations Unies.

Le PRESIDENT dit que les domaines de compétence des Commissions peuvent parfois se recouper. Lorsque le Bureau a examiné les thèmes d'étude proposés, il a jugé que la proposition des Emirats arabes unis cadrerait bien avec les fonctions et les responsabilités de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

M. A.J. AHMAD (Emirats arabes unis), notant que la Commission permanente n'a pas entendu s'exprimer l'auteur de la proposition vietnamienne, demande si la Commission soumettra au vote les trois propositions, ou uniquement celles de l'Islande et des Emirats arabes unis.

Le PRESIDENT dit que la proposition du Viet Nam sera bien soumise au vote, comme suggéré par le Bureau.

La Commission permanente se prononce par un vote en faveur de la proposition des Emirats arabes unis, "La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international", qui sera le thème débattu lors des 131^{ème} et 132^{ème} Assemblées de l'UIP.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le PRESIDENT déclare que deux co-rapporteurs doivent être désignés en gardant à l'esprit la nécessité d'assurer un équilibre géographique, notamment entre pays développés et en développement.

M. A.J. AHMAD (Emirats arabes unis) dit qu'il souhaite se porter candidat.

Le PRESIDENT déclare que, si sa candidature est approuvée, des consultations devront être menées pour désigner un autre candidat, afin de garantir un équilibre entre les représentants des pays développés et des pays en développement.

M. S. MAHMOOD (Pakistan) souhaite savoir si les Emirats arabes unis sont considérés comme un pays en développement ou un pays développé.

Le PRESIDENT dit qu'il s'agit d'un pays en développement.

M. Z. SANDUKA (Palestine) demande s'il peut se porter candidat.

Le PRESIDENT dit que de nouvelles consultations sont nécessaires avant que d'autres candidatures puissent être examinées dans la mesure où une candidature a déjà été reçue.

M. P. MAHOUX (Belgique) dit qu'il pensait que les co-rapporteurs devaient simplement être originaires de deux régions différentes, indépendamment de leur appartenance à un pays développé ou en développement.

Le PRESIDENT rappelle qu'il s'agit d'une convention généralement suivie par les Commissions permanentes pour assurer un bon équilibre. Il considère que la Commission souhaite nommer M. Ahmad pour assurer les fonctions de co-rapporteur, étant entendu qu'un second co-rapporteur sera nommé en temps voulu.

Il en est ainsi décidé.

Election du Président et du Vice-Président de la Commission permanente

Le PRESIDENT dit que le Bureau s'est réuni et qu'il a décidé par consensus de nommer Mme F.Z. Naderi (Afghanistan) et M. J.M. Galán Pachón (Colombie), respectivement Présidente et Vice-Président de la Commission permanente. En l'absence de commentaires et d'objections, il considère que la Commission souhaite approuver ces nominations et nommer ces personnes aux postes de Présidente et de Vice-Président.

Il en est ainsi décidé.

Mme F.Z. NADERI (Afghanistan) remercie la Commission permanente de l'avoir élue Présidente de la Commission et salue le travail accompli pour adopter la résolution et protéger les enfants partout dans le monde. C'est une joie pour elle de pouvoir représenter son pays dans ses nouvelles fonctions de Présidente, notamment parce que cela permettra de faire état des progrès réalisés par l'Afghanistan ces dernières années et de la manière dont le pays pourrait contribuer à faire avancer la démocratie et les droits de l'homme, tout en ouvrant des pistes pour faciliter la collaboration entre les pays dans l'optique de bâtir un monde plus sûr et plus pacifique pour tous.

M. J.M. GALÁN PACHÓN (Colombie) remercie la Commission pour sa nomination. Il dit que les questions de la démocratie et des droits de l'homme lui tiennent beaucoup à cœur, que la Colombie souffre depuis de nombreuses années d'un conflit armé interne et que la démocratie et les droits de l'homme sont des notions centrales sur lesquelles son pays doit s'appuyer pour avancer vers la paix. Il a hâte de travailler avec Mme F.Z. Naderi et le Bureau dans les mois à venir.

Divers

M. A. NAGATSUMA (Japon) dit qu'il souhaite réagir, au nom de son pays, aux observations formulées par la République de Corée à la première séance de la Commission permanente au sujet des femmes de réconfort. Cela fait longtemps que le Gouvernement japonais a reconnu les dommages et les souffrances considérables infligés par son pays pendant la Seconde Guerre mondiale et qu'il a exprimé ses profonds regrets à cet égard. Par le biais du Traité de paix et d'autres traités de paix bilatéraux qu'il a conclus par ailleurs, le pays a rendu hommage aux victimes du conflit et a répondu aux demandes de dédommagement et aux réclamations liées à la spoliation des biens.

Les questions relatives aux femmes de réconfort ont également été traitées dans le cadre d'accords bilatéraux avec la République de Corée. De plus, le Japon s'est efforcé d'offrir une assistance pratique et réaliste aux anciennes femmes de réconfort grâce aux accords de revendications passés entre les deux pays. Le Fonds pour les femmes asiatiques a été créé pour que le Gouvernement japonais finance une assistance médicale et sociale pour ces femmes et, au moment de la création du Fonds, le Premier Ministre leur a adressé un courrier dans lequel il leur a fait part de ses profonds regrets pour ce qui s'était passé pendant la guerre.

L'intervenant espère que la République de Corée acceptera les regrets sincères du Japon et de ses citoyens et qu'elle saura apprécier les mesures prises pour faire amende honorable.

Après les échanges habituels de politesse, le **PRESIDENT** déclare close la session de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

La séance est levée à 17 h.40.

Commission des Affaires des Nations Unies

SEANCE DU MERCREDI 19 MARS

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.15 sous la présidence de M. M. Traoré (Burkina Faso), Président de la Commission. M. Traoré souhaite la bienvenue à tous les participants en précisant qu'il s'agit de la première réunion de la Commission depuis que les réformes récemment mises en œuvre à l'UIP lui ont accordé le statut de Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour (C-IV/130/A.1.rev)

Le PRESIDENT considère qu'en l'absence d'observations, la Commission permanente souhaite adopter l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission lors de la 129^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2013)

Le PRESIDENT considère que, en l'absence d'observations ou de questions, le compte rendu de la dernière réunion de la Commission est approuvé.

Il en est ainsi décidé.

Election du Bureau de la Commission permanente

Le PRESIDENT annonce que, conformément aux nouveaux Statuts et Règlements de l'UIP, la Commission permanente doit élire un bureau. Il annonce les personnes désignées par les différents groupes géopolitiques, à savoir, pour le Groupe africain : M. A. Bouchouareb (Algérie), M. M. Traoré (Burkina Faso) et Mme C.N. Mukiite (Kenya); pour le Groupe arabe : Mme R. Benmassaoud (Maroc), M. M. El Hassan Al Amin (Soudan) et M. A.O. Al Mansouri (Emirats arabes unis); pour le Groupe Asie-Pacifique : M. S.H. Chowdhury (Bangladesh), M. A. Budimanta (Indonésie) et Mme V. Rattanapian (Thaïlande); pour le Groupe Eurasie : M. M. Margelov (Fédération de Russie); pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes : Mme G. Ortiz González (Mexique), Mme I. Montenegro (Nicaragua) et M. J.C. Mahía (Uruguay); et, enfin, pour le Groupe des Douze Plus : M. D. Dawson (Canada), Mme K. Komi (Finlande) et Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce).

En l'absence d'objections, il considère que la Commission souhaite approuver l'élection des personnes susmentionnées au Bureau.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT ajoute que le Bureau se réunira pour la première fois dans le courant de la journée pour désigner le Président et le Vice-Président de la Commission permanente.

Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP

LE PRESIDENT présente M. M. Møller, Directeur général en exercice de l'Office des Nations Unies à Genève, qui évoquera sa perspective sur les relations entre l'ONU, l'UIP et les parlements nationaux.

M. M. MØLLER, *invité spécial*, se référant à l'intervention qu'il a prononcée lors de l'ouverture du débat général de l'Assemblée en cours, insiste sur le rôle fondamental des parlements et de l'UIP dans la promotion de la paix, le développement, la démocratie et les droits de l'homme à l'échelle mondiale. Cet objectif étant partagé par l'ONU, il est convaincu que les parlementaires joueront un rôle à part dans la définition, puis la mise en œuvre, du programme de développement pour l'après-2015. Les parlementaires constituent une courroie de transmission

indispensable entre l'ONU et les peuples au service desquels elle se trouve, dans la mesure où ce sont eux qui adoptent la législation nationale donnant un tour concret aux engagements internationaux et qui demandent des comptes aux gouvernements quant à ces engagements.

Le lien entre l'ONU et l'UIP a continué à se développer depuis la signature de leur accord de coopération, voici presque vingt ans. Depuis, l'UIP n'a pas ménagé ses efforts pour donner une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU, à tous les niveaux. Il faut maintenant se concentrer sur la réciproque, à savoir donner une dimension onusienne aux travaux des parlements. L'UIP joue un rôle moteur en matière de transmission d'information et de participation aux travaux de l'ONU, mais il est tout aussi indispensable que les parlementaires aident leurs administrés à se rendre compte très concrètement et directement de l'action que l'ONU mène en leur nom, ainsi que de son incidence sur leur vie quotidienne. Il faut réussir à expliquer de façon plus convaincante aux citoyens et aux responsables politiques l'incidence du travail réalisé par l'ONU, afin de lutter contre la remise en cause progressive de sa légitimité et de son utilité.

Pour ce qui est du programme de développement pour l'après-2015, l'orateur souligne l'importance de la contribution parlementaire, indispensable pour que l'adhésion nationale aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies soit suffisamment forte. Tous les processus intergouvernementaux liés à ces objectifs ont pris de la vitesse et de plus en plus d'acteurs s'accordent à dire qu'il n'est ni souhaitable ni faisable de ravalier le développement au rang d'une question parmi d'autres. Le programme de développement pour l'après-2015 a permis de faire évoluer la perspective. Il s'appuie en effet sur les résultats obtenus dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour placer la question de l'éradication de la pauvreté, entre autre questions importantes, dans la perspective des trois piliers fondamentaux du développement durable que sont le développement économique, social et environnemental.

Le Secrétaire général de l'ONU a présenté sa vision du programme de développement pour l'après-2015, qui s'articule autour de six éléments fondamentaux : universalité; développement durable, l'accent devant être mis sur l'éradication de l'extrême pauvreté sous toutes ses formes; transformation économique n'excluant personne; paix et bonne gouvernance fondées sur l'état de droit et sur des institutions saines; nouveau partenariat mondial; et, enfin, capacité d'atteindre le but, ce qui veut dire faire en sorte que la communauté internationale soit dotée des institutions et des outils requis pour relever les défis que pose la mise en œuvre du programme.

Le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable travailleront beaucoup sur ces questions au cours de l'année à venir. Les Etats Membres de l'ONU débattront également d'un certain nombre de points importants, notamment l'établissement de responsabilités communes mais différenciées, les moyens mobilisés pour la mise en œuvre et le rôle du commerce et de l'aide publique au développement (APD). Ces discussions se dérouleront en parallèle des négociations sur les changements climatiques. Il est à espérer que toutes les contributions arriveront avant le mois de septembre 2014, avant le lancement officiel, par l'Assemblée générale, de la phase finale des négociations intergouvernementales, qui déboucheront ensuite sur la tenue d'un sommet en 2015.

Pour la définition et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, il faudra que les parlementaires se donnent pour objectif de mobiliser des ressources en faveur du développement, d'améliorer la transparence par le biais du contrôle législatif et de permettre aux populations les plus vulnérables de se faire entendre grâce à une représentation équitable. Il faudra que tous les partenaires du développement réussissent à élaborer, pour 2015 et au-delà, un programme de développement cohérent axé sur le développement durable et fondé sur les principes fondamentaux que sont les droits de l'homme, l'égalité et la pérennité.

Il ne manque pas de possibilités d'intensifier la coopération entre les Nations Unies et les parlements, que ce soit par l'intermédiaire de l'UIP ou directement à l'échelon national. M. Møller se réjouit de poursuivre la discussion afin de trouver des solutions permettant de relever les défis communs et d'atteindre des objectifs partagés.

Tour d'horizon des activités récentes

Le PRESIDENT remercie M. Møller de son intervention très positive et complète, et souligne le potentiel extraordinaire que recèle le partenariat entre l'UIP et l'ONU, qui est de nature à permettre aux parlementaires de faire entendre leur voix dans les négociations mondiales, mais aussi de transformer les engagements internationaux en réalités nationales.

Ceci peut être accompli de diverses façons. Il convient, dans ce contexte, de souligner l'importance de l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, destinée à donner une impulsion parlementaire aux processus onusiens. La toute dernière audition, qui date de

novembre 2013, a mis l'accent sur la définition des ODD dans le cadre plus général du programme de développement pour l'après-2015. Il faut que les parlements continuent à prendre une part active à l'établissement de ces objectifs, notamment en demandant que la bonne gouvernance figure dans la liste.

Le Président se félicite également du fait que la Commission UIP des Affaires des Nations Unies ait désormais le statut de Commission permanente à part entière. Celle-ci a désormais un rôle particulièrement important en sa qualité d'enceinte d'interaction régulière entre les parlementaires et les hauts responsables de l'ONU, chargée de superviser la mise en œuvre des grands engagements internationaux et de définir la contribution parlementaire aux négociations et pourparlers mondiaux. La Commission devra également soumettre aux autres Commissions permanentes des propositions concernant les points les plus importants du programme de travail de l'ONU, susceptibles de justifier une contribution parlementaire.

Discussion

M. F. ROSSI (Chili) estime que le programme de développement pour l'après-2015 prouve que la coopération internationale doit être renforcée. Il faut que l'UIP et les parlementaires conçoivent des politiques et des cadres publics tenant compte des ODD et réfléchissent à la nécessité d'améliorer la qualité de vie des populations, ainsi qu'aux difficultés que posera la poursuite de tels objectifs. Il faut notamment que les modèles économiques soient compatibles avec le développement durable.

Lors de sa 128^{ème} Assemblée, l'UIP a mis l'accent sur la question du bien-être de l'humanité et avait déjà envisagé, dans le cadre d'un de ses précédents projets, de donner la priorité à l'élaboration de politiques destinées à lier développement économique et social et pérennité environnementale. En dépit de l'attention consacrée à cette question, la suite du processus reste floue.

Dans certains pays, la procédure électorale est lacunaire, voire inexistante, et les droits de l'homme fondamentaux sont régulièrement bafoués. Il faut donc que la communauté internationale veille au respect des droits de l'homme et du droit à l'autodétermination et fasse en sorte que les accords passés à l'échelon mondial permettent d'atteindre les objectifs communs, défendant ainsi les valeurs que constituent la démocratie, les droits de l'homme et la pérennité du développement.

M. A.O. AL MANSOORI (Emirats arabes unis) demande à ce qu'on lui explique quelles sont les instances chargées en premier lieu du programme mondial de développement durable et se dit préoccupé de ce que les pays développés continuent à faire preuve de réticence à l'idée de transférer des connaissances et des technologies aux pays en développement, ce qui ne permet pas à ces derniers de développer leurs capacités et leur savoir-faire dans les différents secteurs concernés. De nombreuses règles, certaines légitimes, d'autres pas, continuent à entraver de tels transferts et il reste encore beaucoup à faire pour encourager l'instauration d'authentiques partenariats entre les pays. Il est important de ne pas se fixer uniquement sur les aspects techniques, la participation politique et les aspects économiques et humanitaires du développement méritant aussi d'être mis en relief.

M. D. XIMENES (Timor-Leste) invite instamment la communauté internationale à ne pas oublier la Guinée-Bissau, le développement durable ne pouvant devenir une réalité que si les populations vivent en paix, ce qui signifie qu'il faut aussi garantir la sûreté et la sécurité.

M. M. MERŠOL (Slovénie) se dit inquiet du fait que, même si certains OMD sont atteints d'ici 2015, tous ne le seront pas, tout particulièrement en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La Slovénie, qui fait partie depuis 2004 des pays donateurs d'aide au développement, a assumé sa part de responsabilité pour permettre un développement mondial harmonieux. Elle a donné une place particulière à l'amélioration de la condition de la femme, à la protection de l'environnement, ainsi qu'au renforcement de la bonne gouvernance et de l'état de droit. En ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015, la Slovénie appelle de ses vœux l'instauration d'un cadre mondial de nature à éradiquer progressivement la pauvreté et à permettre un développement durable.

La Slovénie se félicite de l'accession de la Commission des Affaires des Nations Unies au statut de quatrième Commission permanente de l'UIP, ce qui permettra aux parlementaires de mener des discussions plus approfondies en matière de développement mondial et offrira la possibilité d'accélérer la résolution des problèmes à l'étude. Les parlementaires sont les mieux

placés pour trouver des solutions législatives aux problèmes et la Slovénie se félicite du rôle joué par l'UIP en sa qualité d'organisation parlementaire mondiale unique en son genre et de partenaire de tout premier plan de l'ONU, à laquelle elle offre une dimension parlementaire.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) juge indispensable que les parlementaires soient associés à un stade précoce aux efforts visant à réaliser les ODD et demande à M. Møller qu'il précise la date à laquelle les gouvernements doivent signifier leur approbation des objectifs en question. Si les parlementaires connaissaient cette date, ils pourraient prévoir de débattre dans les meilleurs délais des questions de développement. Cela leur permettrait également de prévoir que l'UIP discute le moment venu de la façon dont les parlements seront impliqués dans le processus.

M. K. GRAHAM (Nouvelle-Zélande) évoque la question de savoir si l'UIP ne devrait pas, dans le projet de résolution qu'elle a l'intention d'adopter sur ces questions, chercher à instaurer entre les deux organisations une relation reposant sur un engagement réciproque plutôt que de miser avant tout sur le renforcement de sa contribution aux travaux de l'ONU. Il ne faut pas perdre de vue que l'UIP existait bien avant l'ONU et son prédécesseur, la Société des Nations. Proposer d'apporter une contribution aux travaux de l'ONU donne le sentiment que les deux partenaires ne sont pas sur un pied d'égalité, ce qui ne devrait pas être le message véhiculé par le projet de résolution.

Durant la présente Assemblée, les trois piliers que constituent la paix, la démocratie et les droits de l'homme, liés entre eux, ont été au centre des débats, alors qu'il n'a été que peu question de la prévention des changements climatiques, pourtant dangereux, en dehors de références rapides à ces questions dans les débats et le projet de résolution de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce. L'orateur se dit convaincu que l'ONU a du mal à déterminer quel degré de priorité accorder aux changements climatiques parmi tous les grands thèmes qu'elle aborde, ce qui signifie que cette question n'a pas bénéficié pour l'instant de toute l'attention qu'elle mérite. Il en va de même au sein de l'UIP, qui serait bien avisée d'accorder davantage d'importance aux changements climatiques dans son programme de travail et de ne pas limiter la discussion de cette question à la deuxième Commission permanente, qui offre un cadre trop restreint pour l'examen d'une question d'une telle envergure, qualifiée par le Secrétaire général de l'ONU de menace pour la paix et la sécurité internationales. Il faudrait faire de cette question un quatrième pilier ou une condition préalable des trois autres.

M. M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) considère la paix et la sécurité comme des questions prioritaires, puisqu'elles sont de nature à entraver le développement. De surcroît, il ne faudrait pas que les pays développés soient autorisés à laisser le reste du monde à la traîne. Le développement s'en ressentirait, ce qui alimenterait l'immigration en direction de ces pays. Il faut que les pays riches aident les pays qui en ont besoin à se développer afin que tous les peuples du monde puissent mener une vie digne et que personne ne doive plus risquer sa vie en émigrant dans des conditions dangereuses.

Tous les débats et les interventions doivent s'inscrire dans un cadre neutre et aucun Etat ne doit contrevenir au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays, ni au droit à la souveraineté nationale et à l'auto-détermination. Il faut que les parlementaires interviennent dans toutes les enceintes onusiennes afin de donner une part plus importante aux droits de l'homme et à l'instauration d'une coopération mondiale réellement équitable en matière de développement durable.

Mme A. AL-MUBARAK (Bahreïn) prie la Commission permanente de prôner la création, dans les parlements nationaux, de commissions parlementaires spécialisées dans les affaires des Nations Unies. Une telle initiative renforcerait les liens entre l'ONU et les parlements nationaux, comme l'exigent les ODD et comme le souhaite M. Møller. Il est essentiel que ces objectifs soient compatibles avec l'activité parlementaire et la législation nationale.

M. M. MØLLER, *invité spécial*, répondant aux diverses observations des délégués, précise que ce sont les Etats Membres qui décident de la façon de faire avancer le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, le rôle du Secrétariat, du Cabinet du Secrétaire général et du système des Nations Unies dans son ensemble se limitant à les épauler. Des négociations extrêmement complexes auront lieu dans les deux années à venir, toutefois, et la dimension parlementaire, ainsi que le contrôle exercé par le Parlement, y joueront un rôle important.

Les orateurs ont soulevé diverses questions importantes pour combler le fossé séparant les pays développés des pays en développement, en particulier celle du transfert de connaissances et de technologies. Toutes ces questions devront être abordées dans le cadre des discussions qui auront lieu dans les mois à venir et M. Møller invite les parlementaires à veiller à ce que leurs gouvernements respectifs tiennent compte de ces questions et les mentionnent. Dix-neuf indicateurs sont actuellement à l'étude et il souligne que la série définitive de paramètres fera l'objet de négociations complexes et approfondies avant d'être définitivement arrêtée.

Il ne peut pas donner une date précise au délégué de la France, mais considère sa proposition comme logique et intéressante et convient de l'opportunité de fournir dans les meilleurs délais aux parlements un calendrier indiquant les étapes clés des débats et des négociations qui se dérouleront dans les prochains mois. Si les parlementaires veulent que leur point de vue soit entendu lors des négociations, il faudrait également qu'ils déterminent le plus rapidement possible, lors de débats parlementaires, le rôle qu'ils souhaitent jouer dans ce processus.

Revenant sur les observations formulées par la Nouvelle-Zélande, M. Møller convient que l'objectif devrait être d'intensifier l'engagement et de renforcer le partenariat entre l'UIP et l'ONU. Les structures de gouvernance évoluent partout dans le monde et ne sont plus limitées exclusivement au Gouvernement. La voix des parlements, de la société civile et des autres partenaires doit également pouvoir être entendue et prise en considération lors de la définition des politiques. Les parlements joueront un rôle fondamental dans l'élaboration du programme de développement. Il faudrait toutefois qu'ils envisagent de renforcer les mécanismes de participation, de diffusion d'information et de prise de décision dans leurs pays respectifs afin d'être mieux placés pour influencer sur le cours des discussions à New York.

Les parlements ont aussi un rôle important à jouer pour veiller à ce que les changements climatiques occupent la place qui leur revient dans l'agenda de l'ONU. Ce sont les gouvernements qui ont le dernier mot en ce qui concerne la place à accorder aux diverses questions, mais les parlements pourraient néanmoins s'assurer que leur gouvernement prend en considération les souhaits de la population et que la contribution apportée à l'échelon mondial tient compte des priorités et des engagements pris à l'échelon national. M. Møller convient de la nécessité de faire plus en matière de changements climatiques et invite les parlementaires à prendre part au sommet que le Secrétaire général de l'ONU a convoqué dans le courant de l'année.

Le PRESIDENT, se référant à la remarque formulée par le Timor-Leste au sujet de la Guinée-Bissau, annonce que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a envoyé plusieurs missions sur place afin de consolider la paix, d'améliorer la sécurité et de renforcer la stabilité du système politique.

Il rappelle la visite réalisée en février 2014 à Haïti par le Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies dans le but de voir quelles activités l'ONU menait sur le terrain. Il présente ensuite M. S.D. Desras, Président du Sénat haïtien, qu'il invite à faire le point des progrès réalisés dans la reconstruction de son pays à la suite du tremblement de terre qui l'a dévasté en 2010 et à décrire les difficultés auxquelles il se heurte aujourd'hui.

Discussion concernant l'interaction entre les parlements et les équipes de pays de l'ONU à l'échelon national

M. S.D. DESRAS (Haïti), *invité spécial*, déclare que le Parlement haïtien a été enchanté d'accueillir le Groupe consultatif de la Commission des Affaires des Nations Unies lors de sa venue dans le pays pour dialoguer avec les différents organismes présents sur place.

La présence des Nations Unies à Haïti, qui remonte à une vingtaine d'années, a permis d'accomplir certains progrès en matière de stabilité politique, évolution qui a toutefois été remise en cause par le tremblement de terre de 2010, après lequel l'instabilité politique est de nouveau montée en flèche. Cela fait maintenant quatre ans que des élections législatives et locales sont prévues, ce qui crée un vide sur le plan du Gouvernement, empêche le Sénat de fonctionner et crée des difficultés évidentes pour les parlementaires. Dans certains cas, des maires ou des conseillers municipaux ont été désignés au lieu d'être élus, ce qui n'est pas tolérable. La coopération avec les institutions des Nations Unies doit continuer à s'intensifier pour accroître le soutien institutionnel offert à Haïti, qui en a bien besoin, notamment pour renforcer les institutions démocratiques, condition *sine qua non* de la tenue d'élections dans les plus brefs délais. La paix et la stabilité du pays entier en bénéficieront.

Quatre années se sont écoulées depuis le séisme mais il reste encore beaucoup d'Haïtiens déplacés qui vivent, pour nombre d'entre eux, sous des abris de fortune. L'Organisation internationale pour les migrations et l'UNICEF continuent, aux côtés de diverses institutions des

Nations Unies, à suivre de près la situation et à tenter de régler ces problèmes, parmi tant d'autres posés par la reconstruction d'Haïti. En dépit des efforts consentis, la reconstruction progresse très lentement, notamment en raison des difficultés relatives aux titres de propriété et à l'absence de cadre législatif pour les résoudre.

Le PRESIDENT déclare que, à son retour d'Haïti, le Groupe consultatif a rédigé un rapport contenant diverses recommandations et conclusions. Conscient de la difficulté de la situation, ainsi que de l'instabilité politique dénoncée par M. Desras, le Groupe consultatif y souligne l'importance du dialogue politique actuellement en train de s'instaurer, ainsi que son potentiel de réussite, tout particulièrement du point de vue des relations entre le Parlement et l'Exécutif, qu'il pourrait contribuer à assainir.

M. M.M. ZAHEDI (République islamique d'Iran) souhaite savoir quel type d'arrangements l'ONU et l'UIP pourraient mettre en place pour veiller à ce que les conventions, les traités et autres instruments internationaux adoptés par les Nations Unies soient ratifiés par le Parlement et puissent effectivement entrer en vigueur. Il souligne qu'imposer des sanctions économiques aux Etats va à l'encontre des OMD, les secteurs les plus touchés par les sanctions étant traditionnellement ceux de la santé et de l'éducation. Ces objectifs ne pourront pas être atteints si les sanctions ne sont pas interdites.

Mme H. SINDI (Arabie saoudite) déclare être au nombre des scientifiques choisis par le Secrétaire général de l'ONU pour composer le Conseil consultatif scientifique qu'il vient tout juste de créer, dans le but d'accroître la concertation entre les scientifiques et les responsables qui prennent des décisions ayant un impact social ou du point de vue des politiques et du développement durable. De son poste d'observation scientifique, l'oratrice constate que le monde et ses besoins évoluent. Elle souhaite savoir comment M. Møller envisage les changements qui devront intervenir dans le mode de pensée prévalant à l'ONU, afin qu'elle reste en prise avec la société et puisse mener à bien ses nombreux travaux et initiatives.

M. G. SILVA (Portugal), après avoir exprimé son soutien au délégué du Timor-Leste à propos de ses observations concernant la Guinée-Bissau, demande dans quelle mesure la réforme de l'ONU pourrait renforcer la coopération avec l'UIP et les parlements nationaux. Il se demande si ce processus pourrait renforcer la démocratisation de tous les Etats, et comment.

M. M. MØLLER, *invité spécial*, qui répond tout d'abord au délégué de la République islamique d'Iran, déclare essentiel que les parlements fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour veiller à la ratification la plus rapide possible des accords internationaux. C'est un point particulièrement important dans des domaines tels que le désarmement. Il souligne que les décisions visant à imposer des sanctions à un pays relèvent exclusivement des Etats Membres de l'ONU. Le Secrétariat n'appuie pas les sanctions, qui n'atteignent généralement pas leur objectif et ont des effets disproportionnés sur des innocents, mais cette question relève du seul Conseil de sécurité.

A l'instar du délégué de l'Arabie saoudite, l'orateur estime qu'il faut penser large. On a aujourd'hui une bien meilleure perception des problèmes et de leurs solutions, mais il reste encore beaucoup à faire pour garantir que les structures des Nations Unies réussissent à mettre ces solutions en œuvre. Les Etats Membres doivent faire preuve de la volonté politique requise pour que des réformes de fond soient entreprises, dans l'optique de permettre au système international dans son ensemble de faire face aux difficultés présentes et futures. La création du Conseil consultatif scientifique constitue un excellent exemple de ce type d'adaptation.

Renforcer le Parlement ne se résume pas à développer sa fonction de contrôle, il s'agit aussi de l'impliquer au premier chef dans l'élaboration des programmes d'action visant à trouver des solutions aux grandes questions. Les changements climatiques figurent au nombre des questions d'une portée trop vaste pour être traitées au seul échelon national et il faut que les parlements prennent part aux discussions visant à trouver des solutions novatrices.

Malgré les efforts déployés pour intensifier les relations entre l'ONU et l'UIP, l'intervenant estime que le processus pourrait être accéléré. Il en va de la responsabilité des deux organisations de continuer à étoffer l'accord de coopération signé 20 ans auparavant. Cette coopération revêt une importance particulière dans le contexte des discussions en cours, pour garantir que le programme de développement pour l'après-2015 fera le plus grand cas possible des souhaits et des aspirations des peuples.

Information sur le projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Interaction entre l'organisation des Nations Unies, les parlements et l'UIP

Mme A. FILIP, *Secrétaire de la Commission*, rappelle que, tous les deux ans, l'Assemblée générale des Nations Unies étudie, en tant que point à l'ordre du jour à part entière, la question de l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP et adopte une résolution à ce sujet. C'est en mai 2012 qu'a eu lieu le dernier débat sur cette question, au cours duquel a été adoptée une résolution cimentant l'idée que les parlements doivent contribuer aux grands processus onusiens portant sur les dossiers mondiaux du moment. Cette résolution reconnaissait que, pour que tel soit le cas, il fallait que les délégations nationales envoyées aux conférences des Nations Unies comprennent des parlementaires et évoquait l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, qui permet de faire entendre la voix des parlementaires à l'ONU. Elle plaidait également en faveur d'une contribution parlementaire au processus visant à formuler la nouvelle génération d'objectifs de développement, les ODD.

Le Comité exécutif de l'UIP s'est penché voici quelques jours sur le texte du nouveau projet de résolution, désormais mis à la disposition de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies. Lorsque ce texte aura été débattu à l'Assemblée de l'UIP et entériné par cette dernière, il sera remis à la Mission permanente du Maroc qui, en sa qualité de pays occupant la présidence de l'UIP, sera chargée de le soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen.

Le Secrétariat de l'UIP a travaillé, avec l'ONU, sur le projet de rapport du Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour, qui sera remis aux Etats Membres dans les semaines à venir. La résolution précédente a servi de base au nouveau projet et plusieurs nouveaux éléments ont été insérés dans le texte pour tenir compte de l'évolution de la situation enregistrée au cours des deux années écoulées. Parmi les ajouts figurent notamment la nécessité que les parlements contribuent au programme de développement pour l'après-2015; la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement, prévue en 2015, et l'occasion qu'elle pourrait offrir de développer la relation entre l'ONU, l'UIP et les parlements; la relation qui se développe entre l'UIP et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU; et l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, mécanisme officiel permettant aux parlements d'influer sur les processus onusiens.

La relation entre l'ONU et l'UIP est à double sens, mais exige de trouver un équilibre subtil entre deux aspects. D'une part, il faut continuer à sensibiliser et à mobiliser les parlements à la nécessité de veiller à ce que les Etats respectent leurs divers engagements internationaux. Il est, de toute évidence, de la responsabilité des parlements de traduire ces engagements internationaux en réalités nationales et cette responsabilité va croissant. D'autre part, il faut consentir davantage d'efforts pour faire entendre la voix des parlements sur la scène internationale, tout particulièrement dans des domaines tels que les ODD, qui offrent aux parlements la possibilité de contribuer à la définition des priorités mondiales en se faisant le relais des priorités des populations du monde.

M. H.K. DUA (Inde) estime que l'ONU joue un rôle fondamental en soutenant les efforts de développement consentis par les pays, tout particulièrement les pays en développement, et qu'il est donc de la responsabilité des parlements de coordonner et de répartir les responsabilités en matière de développement avec l'ONU afin d'obtenir de meilleurs résultats dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement. La tâche principale des parlementaires consiste à concevoir des lois et à assurer la supervision et le contrôle des efforts de développement.

Il faudrait également qu'ils présentent des propositions concernant l'approfondissement de la coopération avec l'ONU, tout particulièrement dans l'optique de l'échéance de 2015, qui se rapproche rapidement et laisse peu de temps pour réaliser les OMD. Des discussions visant à définir les ODD ayant démarré à l'ONU, il faudrait également que les parlements décident de fournir aux gouvernements toute l'aide législative requise par ces objectifs dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

L'Audition parlementaire annuelle qui s'est tenue aux Nations Unies s'est révélée très utile pour promouvoir et faciliter l'interaction entre l'ONU, l'UIP et les parlements nationaux. Cette interaction et cette coopération sont indispensables pour garantir la paix, la sécurité et le développement à l'échelle mondiale.

Mme A. IBRO NA-ALLA (Niger) évoque le contrôle des frontières des pays du Sahara, rendu difficile par leur porosité; le trafic d'armes est endémique et contraint les gouvernements à une lutte constante pour garantir la paix et la sécurité de leurs citoyens. Il faut que l'ONU et l'UIP prennent une part plus active aux mesures visant à instaurer la sécurité, condition fondamentale pour que ces pays puissent se développer durablement, notamment sur le plan économique.

M. K. GRAHAM (Nouvelle-Zélande) demande si la Commission permanente devrait soumettre à l'ONU des observations au sujet du projet de résolution.

Mme A. FILIP, *Secrétaire de la Commission*, précise que la Commission permanente a toute latitude pour présenter des observations sur ce texte d'ici le lendemain matin, le Conseil directeur devant traiter de cette question ce jour-là. L'UIP tiendra compte de tous les échos reçus pour mettre la dernière main au document qu'elle présentera dans le cadre des négociations qui auront lieu à New York.

M. K. GRAHAM (Nouvelle-Zélande) formule deux observations. En premier lieu, il considère qu'il faudrait renforcer la cohérence entre le premier paragraphe du dispositif du projet de résolution et le préambule, en faisant référence à la résolution 66/261 de l'Assemblée générale, ainsi qu'à la nécessité de donner un caractère plus systématique à la collaboration entre les deux organisations. Il considère également utile d'évoquer le dialogue noué par l'UIP et l'ONU sur la question des changements climatiques, en ce qui concerne les piliers thématiques.

Examen de la contribution parlementaire au processus onusien d'élaboration de la prochaine génération d'objectifs de développement, les objectifs de développement durable

Le PRESIDENT présente les trois intervenants, qui aborderont la question de la contribution parlementaire au processus onusien visant à définir les objectifs de développement durable. Il s'agit de MM. F. Bustamante et D. McGuinty, respectivement parlementaires équatorien et canadien, et de M. C. Chauvel, conseiller parlementaire auprès du Groupe de la gouvernance démocratique du PNUD.

M. F. BUSTAMANTE (Equateur), *intervenant*, affirme que l'une des conclusions les plus importantes de la 128^{ème} Assemblée de l'UIP a été le consensus qui s'est dégagé autour de l'idée que les stratégies et modèles de développement actuels devaient être revus et corrigés. Le Communiqué de Quito indiquait clairement qu'il était impossible de conserver les modèles actuels de développement et qu'il convenait de repenser toute la notion de développement pour que tous les peuples du monde soient en mesure d'accéder un jour au même niveau de développement. Le modèle capitaliste occidental ne peut pas être appliqué à l'échelle de la planète, car il risquerait de détruire l'environnement et de remettre en cause la pérennité des habitats et des ressources qui serviraient aux générations futures.

Tout un chacun nourrit sa vision de ce qui constituerait un mode de vie juste et souhaitable pour l'humanité entière, et les objectifs de développement doivent donc tenir compte des paramètres de base de ce "bien-vivre", afin de permettre à chaque civilisation d'offrir à ses membres un mode de vie adapté à leur histoire et leurs traditions. La croissance économique et matérielle débridée ne peut plus constituer une fin en soi. Il faut que la croissance aille de pair avec la justice et remplisse un rôle, à savoir permettre à l'humanité d'instaurer un mode de vie considéré comme souhaitable par tous.

La difficulté n'est pas de reconnaître la nécessité du changement, mais de comprendre comment procéder pour aider les sociétés, les gouvernements et les systèmes politiques au sens large à faire rapidement la place à un tel changement. Les objectifs de développement de l'après-2015 s'inscriront dans cette dynamique, mais il est essentiel qu'ils ne se contentent pas de prendre la relève des objectifs précédents. Il faut qu'ils s'en démarquent tant en termes de contenu que de portée. Il est important de réfléchir à des solutions permettant aux parlementaires de contribuer de manière constructive à l'élaboration de ces nouveaux objectifs et de cette nouvelle vision d'une vie de qualité, et d'intégrer cette contribution à l'action gouvernementale.

Il faut que les parlementaires saisissent l'occasion pour rompre le statu quo institutionnel et remplir des rôles traditionnellement accaparés par le pouvoir exécutif ou les technocrates, dans le but de donner de nouvelles bases à la société et au développement. La diplomatie parlementaire, y compris en matière d'affaires étrangères, est un outil essentiel pour permettre aux parlementaires de prendre part aux processus internationaux en matière de développement.

M. D. MCGUINTY (Canada), *intervenant*, déclare que l'élément le plus important à avoir à l'esprit en ce qui concerne les ODD est leur caractère planétaire, ce qui signifie qu'ils devront servir de fondement à la politique élaborée par les pays développés tout comme les pays en développement. Il se félicite de la prise de conscience, par l'ONU et d'autres organisations multilatérales, du rôle fondamental joué par les parlementaires, dont la participation aux processus requis a été reconnue comme cruciale. Il est désormais essentiel que les parlements déterminent

par quel biais ils rempliront ce rôle et qu'ils veillent à ce que les gouvernements prennent des mesures de mise en œuvre. Il faudra poser des questions difficiles, notamment la question de savoir si ces objectifs sont réalistes, si les parlementaires réussiront à convaincre leurs électeurs de leur utilité et si les citoyens comprendront la nécessité du changement.

Les nombreuses discussions sur ces questions ont confirmé qu'il est indispensable de cesser de considérer la croissance économique comme une fin en soi. Si la communauté internationale était prête à renoncer à l'indicateur que constitue le PIB, il faudrait trouver de nouveaux modes de gestion et critères de mesure de la richesse. Les parlementaires auront fort à faire pour déterminer comment réussir à mesurer le patrimoine naturel, raison pour laquelle l'intervenant juge si important que soient posées les questions incisives soulevées par son collègue équatorien.

Il ne faut pas que les parlementaires tombent dans le piège tendu par les économistes lorsqu'ils leur demandent d'attribuer une valeur aux services de l'écosystème et aux ressources naturelles ou de les "monétiser". Ils ont intérêt à leur retourner la question en les priant plutôt de prouver l'absence de valeur des services offerts par l'écosystème, par exemple la filtration gratuite de l'air et de l'eau. C'est sur ces bases que doit s'instaurer le dialogue concernant l'évaluation du patrimoine naturel.

M. C. CHAUVEL (PNUD), *intervenant*, présente son sujet, à savoir la collaboration que le PNUD pourrait nouer avec les parlements, grâce à ses programmes de renforcement parlementaire dont l'objectif est de faire en sorte que les parlements puissent exiger des comptes du Gouvernement quant à la réalisation des ODD, une fois ce cadre défini. Il convient tout d'abord de réfléchir à la question de savoir si les parlements et les structures dans lesquelles ils évoluent à l'heure actuelle sont bien outillés pour intégrer les trois piliers du développement durable. Des barrières artificielles séparant les commissions traitant de l'environnement, des questions sociales et de l'économie pourraient entraver la réalisation des objectifs. Il faut réfléchir à la façon dont les parlements pourraient surmonter ces obstacles structurels en collaborant avec le PNUD et d'autres.

Il convient ensuite de s'interroger sur la difficulté que pourraient rencontrer les parlements à faire entrer le programme de développement pour l'après-2015 dans leur procédure législative et budgétaire. Les parlements doivent veiller à se doter rapidement des commissions ou des structures appropriées si elles n'existent pas déjà. La dernière question que l'intervenant souhaite soulever est de savoir dans quelle mesure les parlementaires seront impliqués dans la conception de la stratégie nationale de développement durable dans laquelle s'inscriront les nouveaux ODD et s'ils disposeront des moyens requis pour superviser la mise en œuvre de ces objectifs de la part du Gouvernement. Il serait logique de s'inspirer du processus mis en place pour les OMD, notamment afin de trouver de nouvelles méthodes pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et s'assurer que les parlements pourront faire pression sur le gouvernement afin d'obtenir les résultats escomptés.

Mme V. RATTANAPIAN (Thaïlande) annonce que la Thaïlande a mis en place un programme baptisé "OMD plus", qui vise à atteindre des objectifs nationaux encore plus ambitieux que les objectifs internationaux. Plusieurs objectifs de ce programme ne pourront toutefois pas être réalisés dans les délais impartis. La Thaïlande a donc mené des recherches et chargé des groupes spécialisés de déterminer six grandes priorités, au nombre desquelles figurent l'éducation, l'amélioration des soins de santé, la droiture et la réactivité du Gouvernement, la protection contre la discrimination et la persécution, et les libertés politiques.

D'après les données recueillies, les personnes défavorisées souhaitent d'abord que l'Etat offre un enseignement de meilleure qualité n'excluant en outre ni les minorités ethniques, ni les personnes handicapées, ni les pauvres. Pour ce qui est des soins médicaux, les données recueillies par le groupe spécialisé ont permis de conclure que la couverture médicale universelle était certes une bonne chose, mais que la population souhaitait également une amélioration de la qualité des soins, considérée comme insuffisante dans le cas des femmes, particulièrement les femmes enceintes, des personnes handicapées, des travailleurs migrants et des pauvres.

En matière de gouvernance, les citoyens souhaitent que la corruption diminue et que le Gouvernement veille davantage à protéger l'intérêt général et les droits fondamentaux de la population. Toute la population doit bénéficier d'une certaine qualité de vie, qui doit primer sur l'intérêt du secteur privé.

M. H.K. DUA (Inde) déclare que les ODD joueront un rôle central dans le programme de développement de l'après-2015 et doivent donc privilégier l'action tout en étant concis, faciles à communiquer, motivants et universellement applicables. Ils doivent aussi tenir compte des réalités,

des capacités et des niveaux de développement nationaux. Le document final de la Conférence Rio+20 a réaffirmé de façon claire les principes ébauchés dans la première Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, à savoir l'existence de responsabilités communes, mais différenciées, ainsi que les principes devant aujourd'hui servir de fondement au nouveau programme de développement. Le programme de développement doit continuer à donner la priorité à l'éradication de la pauvreté, question qui, malgré des avancées considérables, continue à constituer un défi majeur pour l'humanité.

Il faut mettre avant tout l'accent sur une croissance économique rapide, durable et sans exclusive, qui contribuerait à éradiquer la pauvreté, favoriserait le développement humain et permettrait de protéger l'environnement. Il faut cependant aussi que des engagements sans équivoque soient pris en matière d'APD, de financement public, de transferts de technologie et de renforcement des capacités. Enfin, il est essentiel, dans le programme d'action mondial d'aborder les questions systémiques et structurelles, et d'inscrire dans les politiques la stabilité macroéconomique les mécanismes de règlement de la dette, le renforcement du régime commercial fondé sur des règles et la refonte du système onusien.

M. A.O. AL MANSOORI (Emirats arabes unis) considère que l'une des difficultés majeures du développement durable n'est pas la formulation d'idées et d'initiatives, mais leur adaptation aux différents cadres dans lesquels elles doivent être mises en œuvre. Il faut aussi veiller à l'équilibre des initiatives de développement, qui ne doivent pas accorder une part prépondérante aux processus politiques. Ces initiatives doivent tenir pleinement compte des aspects économiques, sociaux et tout particulièrement culturels, qui sont de nature à donner aux citoyens un sentiment d'appartenance et d'inclusion, ainsi qu'à leur offrir des chances équitables. Un programme de développement efficace exige un engagement fort, allant de pair avec une coordination à tous les échelons, afin que tous les secteurs puissent bénéficier dans une égale mesure du développement.

Le transfert de connaissances et de technologies continue à poser de sérieux problèmes. Il n'est pas rare que les pays développés détenteurs de technologies particulières ne souhaitent pas les partager avec les pays en développement. Ce problème est aggravé par la réticence à mettre en commun les savoir-faire et les connaissances permettant de développer l'infrastructure requise dans certains secteurs. Il faudrait donc que les pays développés fassent preuve à l'égard des pays pauvres d'un engagement majeur ne se limitant pas à leur vendre les services de consultants.

Les parlementaires doivent veiller à associer la société civile à la supervision des programmes de développement et faire en sorte que cette participation ajoute réellement un plus au processus, au lieu de mettre simplement en lumière les éventuelles erreurs commises. De surcroît, il importe de réviser la législation et la politique de nombreux pays pour réduire l'écart entre les objectifs fixés et ce que permet la législation nationale. Il faut absolument éviter que la bureaucratie n'entrave les efforts d'innovation réalisés par les pays.

M. S. AL-AZEMI (Koweït) prédit l'arrivée d'une ère nouvelle en 2015, lorsque les OMD laisseront la place aux ODD. Il ne faut toutefois pas oublier que nous sommes confrontés à une détérioration terrible de l'environnement, à l'augmentation de la pauvreté et à la nécessité croissante de réduire le fardeau de la dette sous lequel ploient les pays pauvres. Le Koweït espère que les pays souffrant encore terriblement de la faim et de la pauvreté, majoritairement situés en Afrique, pourront, avec l'aide des pays plus favorisés, offrir un niveau de vie correct à leur population et se doter de l'infrastructure requise en matière de technologie et d'information.

Le Koweït est convaincu que la Charte des Nations Unies doit servir de base aux efforts déployés pour garantir une démocratie durable. Ce pays plaide en faveur de la participation des parlementaires et de la société civile à la définition des réponses apportées aux défis mondiaux actuels. Il espère que les ODD permettront de combattre le terrorisme, la persécution et la discrimination sous toutes leurs formes et offriront à l'ensemble de l'humanité davantage de dignité, de paix et de prospérité.

Mme G. ORTIZ GONZÁLEZ (Mexique), rappelant la discussion antérieure sur le renforcement de la coopération avec les Nations Unies, considère qu'il faut étendre les conférences parlementaires à tous les processus et toutes les sessions des instances concernées, sans se limiter à la Commission de la condition de la femme.

Pour ce qui est des ODD, elle déclare que le Mexique et d'autres pays, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, œuvrent aux côtés du PNUD pour mettre sur pied un processus de consultation parlementaire régional facilitant la définition de la contribution régionale à la formulation du programme de développement pour l'après-2015.

Mme C. MUKIITE (Kenya) craint que la formulation du programme de développement pour l'après-2015 ne soit difficile et pense que l'on aurait tort de sous-estimer la complexité de cette tâche. Pour que le débat mondial soit pondéré et son issue bénéfique pour tous, il faudra veiller à tenir compte tant de la perspective des donateurs que de celle des pays bénéficiaires et à mener des recherches sur ces deux plans. Le Parlement est un partenaire incontournable en matière de développement, mais il est pourtant souvent négligé, ce qui risque de poser problème à l'échelon national. Sa contribution au processus doit lui permettre de relayer correctement la voix des citoyens pour que la prochaine génération d'objectifs de développement porte les fruits escomptés. De surcroît, le Parlement doit exiger du Gouvernement qu'il respecte les engagements qu'il a pris en matière de développement. Le Parlement, qui est chargé de la fonction législative, mais aussi des fonctions de contrôle et de représentation, se doit de veiller à ce que les politiques, la législation et le budget de l'Etat tiennent dûment compte du programme de développement pour l'après-2015.

Le Parlement, cheville ouvrière du contrôle exercé sur la conception et la mise en œuvre des politiques, ainsi que des comptes qui sont demandés au Gouvernement lui-même, est la pierre de touche de la bonne gouvernance et il doit pouvoir travailler efficacement. Il est donc indispensable de faciliter son implication, y compris par le biais de l'UIP et à l'échelon régional. Les nouveaux objectifs de développement resteront lettre morte si le Parlement ne joue pas un rôle clair dans le programme de développement pour l'après-2015 et ne peut pas adopter des lois donnant un tour concret aux engagements pris sur le papier.

Mme L. ALANSARI (Arabie saoudite) se fait l'écho des observations formulées par certains orateurs sur la nécessité de disposer d'indicateurs clairs pour les ODD. Il faut également que l'UIP s'efforce de définir des indicateurs quant aux travaux des commissions permanentes. Sans être nécessairement obligatoires, ces indicateurs contribueraient à renforcer l'influence de l'UIP sur les parlements, notamment s'il existait un mécanisme clair de présentation de rapports.

Il appartient en effet aux parlementaires, en leur qualité de législateurs, de prendre l'initiative de concevoir des indicateurs pour mesurer l'interaction avec le Gouvernement et évaluer les plans stratégiques, de façon à avoir des indicateurs suffisamment généraux et à limiter les risques de partialité et de conflit d'intérêt. Il faudrait que l'UIP explique aux parlements comment se préparer à remplir ce rôle et à veiller à ce que tous les ministères soient correctement supervisés, tant du point de vue de la structure que des compétences.

M. P. MARTIN-LALANDE (France) considère évident que l'UIP et les parlements ont encore fort à faire pour définir des indicateurs communs. Il serait absurde que les indicateurs varient d'un pays à l'autre, car cela ne permettrait pas d'avoir une vue d'ensemble réaliste. Il serait bon de créer au sein de l'UIP un petit groupe de travail sur cette question, qui réfléchirait notamment aux moyens d'améliorer les indicateurs et de veiller à ce qu'il soient compatibles et fondés sur les mêmes bases, afin de garantir la mise en œuvre et la réalisation des objectifs.

M. M. MULDER (Pérou) estime que les objectifs de l'après-2015 doivent se démarquer des OMD en tenant suffisamment compte de l'évolution économique, sociale et politique intervenue entre-temps. Le monde a adopté un modèle de croissance qui n'est pas durable et l'une des grandes difficultés consiste à réfléchir à la façon de résoudre ce problème et de faire évoluer la notion de qualité de vie. Il reste toutefois dans le monde des gens très pauvres en attente de croissance et de richesses matérielles. Il conviendrait de leur dire que la croissance matérielle n'est pas un objectif à long terme et de trouver les mots pour leur expliquer qu'elle est aussi source de problèmes. Il faut discuter du rôle que joueront les objectifs de l'après-2015 dans la promotion du développement, dans un cadre différent, et plus pérenne, que celui des OMD.

Ce ne sont pas les responsables politiques, mais les technocrates ou les spécialistes techniques qui seront chargés d'élaborer ces objectifs sur la base des décisions prises par les milieux politiques. C'est la procédure qui a été appliquée pour élaborer l'indice de développement humain, qui met les pays en concurrence, mais donne l'impression que la richesse est le seul objectif du développement. Il faut adopter une approche plus progressiste, voire changer radicalement d'optique, pour obtenir que des questions telles que l'égalité des sexes et la lutte contre les maladies figurent au nombre des objectifs.

M. F. NDJAMONO (Gabon) déclare que les résultats d'une étude décrivant le degré de misère et de précarité de la population gabonaise ont poussé l'Exécutif à adopter un "pacte social", un plan permettant au Gabon d'atteindre un certain nombre d'objectifs d'ici 2025. Celui-ci comporte une stratégie d'éradication de la pauvreté dont les principes seront présentés dans les jours suivants au Parlement par le Gouvernement.

M. R. SATTler (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques - INTOSAI) convient du fait que le succès du programme de développement pour l'après-2015 dépend pour une large part de la contribution des parlements. L'Organisation qu'il représente est le partenaire tout trouvé des parlements pour ce qui est du contrôle de l'action du Gouvernement et des comptes exigés de ce dernier en matière de mise en œuvre des objectifs de développement durable. La réussite de ces objectifs dépendra du degré de contrôle exercé et il conviendrait de tirer des enseignements des lacunes ayant caractérisé le contrôle des OMD, notamment l'absence de transparence, de reddition de comptes et d'évaluation.

Les parlements et les institutions supérieures de contrôle ont un rôle fondamental à jouer dans la promotion de la transparence et du respect des engagements, ce que souligne d'ailleurs une résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2011, dans laquelle sont définies huit conditions préalables indispensables pour permettre aux institutions de contrôle de réaliser un travail de qualité, notamment un accès plein et entier aux informations relatives aux activités gouvernementales, le droit de publier des informations et de présenter des rapports au Parlement et un mandat législatif suffisamment vaste. L'application de telles conditions placera l'Organisation de l'orateur dans un cadre idéal pour prêter main forte aux parlements dans le contrôle et la mise en œuvre des ODD.

M. J. LEÓN RIVERA (Pérou) souscrit aux observations de son collègue péruvien, qui décrivent bien les difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs fixés pour 2015. Dans nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes, il apparaît clairement que ce qui est proposé pour le programme de développement pour l'après-2015 ne tient pas compte du fait que les OMD ne seront pas atteints. Il faut prendre cet élément en considération dans la réflexion concernant les stratégies requises pour réaliser les objectifs suivants.

Dans le cadre de leurs prérogatives, les parlements doivent notamment réfléchir à la nécessité d'élaborer une stratégie alimentaire. Plusieurs déclarations et résolutions récentes portent sur ce point, mais l'intervenant juge indispensable d'adopter une nouvelle résolution proposant une marche à suivre claire pour inclure la question de la sécurité alimentaire, non seulement sur le plan de la quantité, mais aussi de la qualité, compte tenu de la question plus générale de la nutrition et de la faim.

M. E. KAWILARANG (Indonésie) déclare que son pays a suivi de près les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 et créé un groupe d'étude chargé de ces questions, par le biais duquel l'Indonésie a collaboré avec le Groupe de personnalités de haut niveau sur le Programme de développement pour l'après-2015 créé par le Secrétaire général de l'ONU. Les activités de ce groupe d'étude sont limitées et ses recommandations non contraignantes, mais des efforts ont été consentis, y compris par le biais d'amendements législatifs, pour renforcer le rôle joué par l'institution parlementaire et veiller à ce que la contribution des commissions permanentes, des commissions ad hoc et autres commissions ou instances, ainsi que celle du groupe d'étude, deviennent contraignantes. L'Indonésie est convaincue qu'il faudrait prévoir, dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015, un mécanisme de contrôle parlementaire à l'échelle mondiale, qui devrait être instauré et supervisé par l'UIP et les autres instances parlementaires.

M. D. McGUINTY, *intervenant*, s'associe aux nombreux orateurs qui ont insisté sur le fait que les stratégies et les initiatives doivent être applicables dans tous les contextes, qu'il s'agisse du Canada, du Burkina Faso, ou de tout autre pays. Il n'est toutefois pas réaliste de penser qu'il suffira de rassembler dans une même pièce des représentants du Gouvernement, de l'industrie, de la société civile, des milieux universitaires et autres pour qu'ils tombent automatiquement d'accord sur la façon de procéder. Il vaudra mieux leur demander d'évaluer les points d'accord et de désaccord sans oublier, ce qui est plus important encore, de les prier d'expliquer les motifs de désaccord. Il sera ainsi possible de déterminer quels sont les obstacles entravant les progrès et d'envisager des solutions acceptables pour tous.

Relevant que les orateurs ont évoqué un grand nombre de points importants leur semblant devoir être pris en considération, il attire leur attention sur la liste déjà longue des questions dont le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable préconise la discussion dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Il invite tous les parlementaires à prier leur gouvernement d'engager la discussion sur ces questions, afin de pouvoir exprimer leur perspective ou leurs inquiétudes avant que les représentants gouvernementaux et les technocrates ne se chargent de négocier le cadre définitif de l'après-2015.

M. F. BUSTAMANTE, *intervenant*, répète les propos qu'il a tenus antérieurement, à savoir qu'il est absurde que le développement soit considéré comme un moyen permettant de produire exclusivement des marchandises et non du bien-être. Se vanter des montants investis dans diverses initiatives de développement n'a aucun sens si l'on ne précise pas quels résultats ont été obtenus. Il faut que les indicateurs et les résultats soient définis en fonction de valeurs, et non de biens matériels. Réaliser de telles évaluations est toutefois loin d'être simple et leur mise en œuvre passe par des efforts en matière de recherche et d'innovation exigeant des transferts de curiosité et d'imagination au lieu de transferts de méthodes et de procédés.

En ce qui concerne les indicateurs, les parlements doivent réfléchir au moyen de mesurer efficacement l'incidence de certains paramètres. D'aucuns ont tenté de mesurer le degré de bonheur. La complexité de la tâche réside dans l'évaluation de la qualité de vie, des liens familiaux et du tissu social et dans la gradation de ces paramètres. Si la solidarité familiale était mesurée, par exemple, il serait plus aisé d'évaluer son incidence sur la société et les bienfaits qu'elle lui offre. En Equateur, un indicateur permet de savoir combien d'allocutions les parlementaires ont prononcées à la Chambre. Cet indicateur ne mesure toutefois pas la valeur des mots prononcés, ce qui présente un inconvénient. La personne ayant le meilleur score à cet indicateur pour avoir pris la parole le plus grand nombre de fois peut n'avoir rien dit d'utile ni d'intéressant.

Il est donc essentiel que la communauté internationale ait conscience du fait que les indicateurs ne peuvent pas se limiter à mesurer la richesse et les biens matériels. Il faut que les parlementaires exigent des objectifs et des indicateurs visant à améliorer la qualité de vie. Il faut qu'ils veillent à ce que les technocrates entendent leur appel avant de se réunir pour mettre au point un nouveau programme de travail ne reflétant que leur vision du monde et leur conception du développement.

M. C. CHAUVEL, *intervenant*, déclare que de nombreux délégués se sont fait l'écho des questions qu'il a évoquées dans ses remarques introductives au sujet de la mise en œuvre et de l'évaluation et que leurs observations ont été très pertinentes. Tous se sont accordés à dire que les parlements doivent pouvoir évaluer de façon globale les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Le PNUD continuera à collaborer avec l'UIP et d'autres sur ce point, ainsi que sur d'autres points évoqués, notamment les indicateurs précis que les parlements pourraient adopter.

Rappelant les observations formulées par le représentant d'INTOSAI, l'intervenant reconnaît qu'il faudra réfléchir attentivement à la façon dont le Parlement pourra se procurer les informations nécessaires pour mesurer les progrès accomplis par le Gouvernement dans la réalisation des ODD. Il convient que les parlements doivent collaborer avec les institutions supérieures de contrôle des finances publiques afin de garantir la diffusion de telles informations.

M. A.O. MANSOORI (Emirats arabes unis) évoque deux programmes ayant donné de bons résultats, à savoir le "triangle de la productivité" et le "triangle de la croissance". Le premier des deux, qui concerne la coopération entre le Gouvernement, l'industrie et le monde universitaire, vise à répondre à certains des problèmes également abordés par le biais des ODD. Le second instaure une coopération entre trois pays, le premier détenteur de la technologie, le second des capacités techniques et le troisième des ressources humaines. Ces programmes, qui contribuent au développement, permettent d'éviter les déplacements de population.

Après les habituels échanges de politesses, le PRESIDENT déclare close la séance de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies.

La séance est levée à 13 h.05.

Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

SEANCE DU LUNDI 17 MARS

(Matin)

La réunion est ouverte à 9 h.40, sous la conduite de M. D. Vintimilla (Equateur).

Adoption de l'ordre du jour

A défaut de commentaires, le PRESIDENT DE SEANCE considère que le Forum souhaite adopter l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Il est proposé aux délégués de se présenter et de mettre en avant les questions qu'ils jugent importantes. Les délégués parlent notamment de faire en sorte que la voix des jeunes soit entendue, d'instaurer un monde sans armes nucléaires, d'œuvrer à l'égalité entre hommes et femmes, d'encourager les jeunes à prendre part à la vie politique et de favoriser leur émancipation.

Contribution aux travaux de la 130^{ème} Assemblée

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, explique que trois des Commissions permanentes débattront d'un projet de résolution. Bien que le Forum des jeunes parlementaires ne puisse proposer d'amendements en l'état actuel des choses, il pourrait être utile qu'il désigne un représentant pour rendre compte de ses discussions sur chacun des projets de résolution à la réunion de la Commission concernée. Le Conseil directeur adoptera le projet de Règlement et de modalités de travail du Forum à la présente Assemblée, ensuite de quoi, le Forum pourra présenter, lors des Assemblées suivantes, des rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes aux co-rapporteurs des Commissions permanentes sur les questions à l'étude, de façon que le celui-ci puisse être pris en compte au moment de la rédaction.

Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements (Thème d'étude de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)

Les membres du Forum sont d'avis qu'il est capital pour l'avenir de la planète de libérer le monde des armes nucléaires et que la question mérite plus ample discussion. Ce sujet revêt une importance particulière pour les jeunes et il est essentiel que leur point de vue soit pris en compte tout au long des débats. Mme F.Z. Naderi (Afghanistan) accepte de rendre compte des délibérations du Forum à la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale.

Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles (Thème d'étude de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)

Les délégués sont globalement d'avis que, dans la mesure où les jeunes représentent 70 pour cent de la population mondiale, il est indispensable qu'ils puissent prendre part aux décisions touchant au développement durable. La question est de savoir comment les associer à ce processus. Pour eux, la surexploitation des ressources naturelles et les catastrophes résultant de l'activité humaine, entre autres, revêtent une importance particulière. De même, lorsqu'il est question du lien entre l'évolution démographique et les catastrophes naturelles, il importe de tenir compte, d'une part, de l'accès au logement et, d'autre part, de l'urbanisation. En sa qualité d'organisme interparlementaire, l'UIP devrait permettre de débattre de ces questions. Un délégué relève qu'il y a un décalage entre les financements que l'ONU accorde aux pays et leur évolution démographique. De même, alors que la proportion de jeunes augmente, on consacre de moins en moins d'argent à leur émancipation. Il faut encourager les gouvernements à y consacrer davantage de moyens. M. A. Cardelli (Saint-Marin) accepte de rendre compte des délibérations du Forum à la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce.

**Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de conflit armé : le rôle des parlements
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)**

La représentante de BAHREIN, qui est l'une des co-rapporteuses sur le thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, explique que le projet de résolution traite de deux questions distinctes, à savoir : les enfants migrants non accompagnés et les enfants dans les situations de conflit. Il y est notamment question de l'utilisation d'enfants par différents groupes à des fins de propagande, notamment lors de manifestations. Malgré de nombreux accords internationaux sur leurs droits, les enfants continuent à faire l'objet d'abus dans nombre de pays, en particulier dans les pays en proie à des conflits. Il faut faire davantage à cet égard. Dernièrement, on a vu augmenter le nombre de cas d'enfants exploités par des partis politiques à des fins de propagande, certains d'entre eux étant emmenés à des manifestations avec leurs parents et mis en avant par les médias alors qu'ils ne comprennent pas de quoi il retourne. Il y a lieu de s'inquiéter aussi de l'enrôlement d'enfants dans les forces armées et dans des milices, car cela peut avoir des répercussions durables et les rendre insensibles à la violence.

Le Forum est très favorable au projet de résolution. Un des représentants fait observer que la question des enfants migrants non accompagnés dans les situations de guerre et de conflit n'est pas sans importance dans la mesure où elle touche actuellement un certain nombre de pays de par le monde, parmi lesquels la République centrafricaine. De ce fait, son pays a proposé que la présente Assemblée examine la situation dans ce pays au titre du point d'urgence. D'autres délégués conviennent que la protection des droits des enfants, en particulier en période de conflit, est fondamentale car les enfants sont souvent les premiers à faire les frais de la guerre. En outre, les enfants faisant l'expérience du conflit, en particulier lorsqu'ils sont enrôlés dans les forces armées ou dans des milices, sont souvent victimes de troubles psychiques durables, qui se traduisent notamment par des comportements violents, même une fois le conflit terminé. Il est donc capital de veiller à l'éducation des enfants migrants et des enfants qui ont connu des situations de conflit. Un représentant suggère également d'encourager les gouvernements à signer des accords bilatéraux avec les pays voisins sur le sujet, ce qui permettrait de renforcer la protection et faciliterait en outre la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il est dit aussi, d'une part, que les parlementaires devraient s'efforcer davantage de remédier aux causes profondes des conflits et, d'autre part, qu'il faudrait des lois nationales pour éviter que des groupes ne se servent d'enfants dans des manifestations politiques. M. B. Gatobu (Kenya) accepte de rendre compte des délibérations du Forum à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

**Mise en application du Règlement et des modalités de travail du Forum
à la 131^{ème} Assemblée en octobre 2014**

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, appelle l'attention sur le projet de Règlement et de Modalités de travail du Forum qui figure dans le document CL/194/14c)-P.1.rev, qui a été rédigé à la demande du Conseil directeur suite à la création officielle du Forum à la 128^{ème} Assemblée de l'UIP, en 2013. Ce règlement a été rédigé par l'Equipe spéciale des jeunes parlementaires et approuvé par le Forum à la 129^{ème} Assemblée, puis soumis au Conseil directeur pour approbation à la présente Assemblée.

Un représentant demande si le Forum des jeunes parlementaires rédigera des rapports de synthèse sur les sujets à l'étude dans les Commissions permanentes. Un autre estime que les objectifs du Forum sont trop généraux. Il est important, selon lui, de définir des objectifs clairs et précis en ce qui concerne les travaux du Forum, qui doivent consister notamment à tisser des liens avec les organisations de la jeunesse et à donner la possibilité aux délégués de rendre compte des difficultés auxquelles se heurtent les jeunes dans leur pays. Il est convenu que ces objectifs feront l'objet d'un programme détaillé de l'UIP sur la présence des jeunes au Parlement.

Dernières informations et discussion sur les activités du Forum en 2014

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum*, félicitant les membres du Forum pour sa récente création, explique que son ancien Président, M. K. Dijkhoff (Pays-Bas), a été élu au Comité exécutif de l'UIP, ce qui signifie que le point de vue des jeunes sera désormais pris en compte dans les délibérations de ce dernier. De plus, dans la convocation de chaque Assemblée, les parlements sont invités à inclure de jeunes parlementaires dans leur délégation. Enfin, sur le

nouveau site web de l'UIP, une section sera consacrée aux travaux du Forum et la représentante de l'UIP invite en outre les délégués à se servir des médias sociaux, tels que Twitter, pour faire connaître le Forum et son travail. L'UIP a alloué des fonds aux activités concernant les jeunes et les donateurs commencent à s'intéresser aux travaux du Forum. Pour 2014, il est prévu que l'UIP entame des recherches sur la présence des jeunes dans les parlements. Par ailleurs, se tiendra dans le courant de l'année la première Conférence mondiale des jeunes parlementaires, peut-être au Japon. Des discussions sont en cours à ce sujet.

Le PRESIDENT explique que la composition du Conseil du Forum des jeunes parlementaires sera décidée en octobre. Il encourage celles et ceux que cela intéresse à présenter leur candidature à leur groupe géopolitique dès que possible.

Séance de questions et de réponses avec les candidats au poste de Secrétaire général de l'UIP

Le Forum tient une brève séance de questions et de réponses avec les trois candidats au poste de Secrétaire général de l'UIP, à savoir : M. M. Chungong (Cameroun, Secrétaire général adjoint), Mme S. Rafi (Pakistan) et M. G. Versnick (Belgique). Les candidats se présentent et exposent leur projet pour l'UIP, à la suite de quoi ils sont invités à répondre à des questions touchant précisément au lien qu'ils se proposent de créer avec les jeunes et avec le Forum.

Divers

Le PRESIDENT explique que le Forum doit choisir trois rapporteurs qui seront chargés d'établir les rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes sur les sujets à l'étude dans les Commissions permanentes à la prochaine Assemblée. Il se porte volontaire pour rapporter à la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, M. B. Gatobu (Kenya) se porte volontaire pour la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce et Mme F. Thiam (Sénégal) pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

La séance est levée à 12 h.30.

Réunion-débat sur le thème *Promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant : le cas des enfants migrants*

SEANCE DU MERCREDI 19 MARS

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.10 sous la conduite de Mme G. Guevara Espinosa (Mexique), Présidente de la Commission des migrations du Sénat du Mexique, agissant en qualité de modératrice.

La MODÉRATRICE, présentant le thème à l'examen par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, informe les participants qu'elle et des collègues parlementaires ont effectué la veille une visite de terrain dans un centre suisse s'occupant d'enfants migrants non accompagnés. Lors de cette visite, ils ont pu découvrir les activités quotidiennes du centre et discuter de questions telles que l'évolution des flux migratoires et les conséquences des migrations dans les pays d'origine et de destination.

L'oratrice présente le premier des trois intervenants, Mme A. Fonseca, spécialiste principale au sein de la Division d'aide aux migrants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), pour ouvrir le débat.

Mme A. FONSECA, *intervenante*, illustrant sa présentation à l'aide d'un diaporama, dit que l'OIM est une organisation intergouvernementale qui regroupe 155 Etats Membres représentant les pays d'origine, de destination et de transit des migrants. L'Organisation compte 8 400 employés, administre des milliers de projets à travers le monde et ses dépenses de fonctionnement ont augmenté au cours de la dernière décennie pour atteindre 1,3 milliard de dollars E.-U.. Créée en 1951, son objectif est d'aider les gouvernements à relever les défis internationaux que posent les flux migratoires; favoriser la compréhension des questions de migration; promouvoir le développement socio-économique à travers les migrations; et œuvrer au respect de la dignité et du bien-être des migrants.

Les enfants migrants non accompagnés constituent un groupe particulièrement vulnérable et représentent aujourd'hui une part importante des millions d'enfants qui migrent chaque année à l'étranger ou dans leur propre pays. Malgré leur nombre, ces enfants demeurent absents des débats sur les migrations et le développement, qui vont de pair avec ceux sur les droits de l'homme, la protection des migrants et la protection de l'enfance, domaines dans lesquels la coopération internationale est nécessaire pour garantir la mise en place de politiques exhaustives et efficaces. Il est difficile de déterminer combien des 33 millions de migrants internationaux de moins de 20 ans sont non accompagnés. Néanmoins, sur les 35 pour cent d'enfants figurant parmi les 25 000 victimes de la traite auxquelles l'OIM a porté assistance depuis 1997, la majorité étaient des migrants non accompagnés.

La recherche de perspectives de formation et de débouchés économiques et la fuite des conflits et des catastrophes naturelles sont autant de facteurs à l'origine des migrations, poussant un nombre toujours plus élevé de personnes à franchir les frontières, légalement ou clandestinement. Les enfants migrants sans-papiers sont particulièrement exposés aux risques de détention, d'exploitation et de mauvais traitements, tandis que les enfants migrants non accompagnés font notamment l'objet de débats hautement politisés dans les pays de destination en ce qui concerne les politiques d'immigration et les systèmes de protection de l'enfance. Toutes les politiques doivent tenir compte du caractère hétérogène du groupe que constituent les enfants migrants qui rencontrent diverses difficultés et opportunités tout au long du cycle migratoire.

Les grandes difficultés de mise en œuvre sont souvent prises en compte dans les nombreux projets de terrain, ou autres, de l'OIM, qui portent sur les questions liées à la réinstallation; au droit international de la migration; à la recherche et aux publications sur les migrations; à la santé des migrants; aux anciens combattants; aux personnes déplacées à l'intérieur des pays; à l'aide d'urgence et à l'aide humanitaire; à la lutte contre la traite; au traitement et à l'intégration des migrants; à l'aide au retour volontaire et à la réintégration; ainsi qu'à la coopération technique.

Les problèmes auxquels sont confrontés les pays de destination concernent la façon de gérer les flux migratoires tout en assurant la protection des mineurs non accompagnés compte tenu de leur vulnérabilité; l'adéquation de l'aide proposée en matière de protection, d'accueil et de traitement; la nécessité de concilier les obligations internationales de protection de l'enfance et les

responsabilités de l'Etat en matière d'immigration clandestine; l'identification des tuteurs légaux; le renforcement des systèmes de protection de l'enfance; et la détermination de l'âge des personnes concernées, en particulier pour les enfants les plus âgés. Lorsqu'il s'agit de déterminer l'intérêt supérieur des candidats, le manque d'informations sur le pays d'origine et l'impossibilité de retrouver les membres de la famille compliquent le choix entre l'intégration et la réintégration. Il est également difficile d'adopter une approche uniforme en raison de la nature spécifique de la tutelle légale d'un pays à l'autre, laquelle peut par exemple être assumée par les services sociaux, des tuteurs privés, ou encore par les services d'hébergement ou d'immigration.

Pour les pays d'origine, toute la difficulté consiste à maintenir les jeunes sur le territoire; établir un lien entre développement et migration des enfants; assurer la protection de leurs ressortissants à l'étranger et celle des enfants migrants qui ne reviennent pas dans le pays; proposer des établissements de soins capables de subvenir aux besoins fondamentaux de ceux qui reviennent; et offrir les conditions d'une réintégration véritable et durable qui tienne également compte de l'âge des enfants.

La mise en place de mesures durables exige l'adoption d'approches globales impliquant tous les pays concernés par l'ensemble du cycle migratoire; le renforcement des capacités des Etats, de la société civile et des réseaux de jeunes migrants; et la création de partenariats pour établir une vision coordonnée. Les recommandations clés que les parlementaires pourraient envisager portent sur l'instauration de nouveaux forums internationaux de discussion, le partage des bonnes pratiques entre les pays, et les approches transnationales; l'attention croissante accordée aux liens qui existent entre le développement et la migration des enfants; l'établissement de normes et de lignes directrices plus claires pour les tuteurs légaux; le renforcement de la coopération opérationnelle entre les tuteurs dans les pays d'accueil et d'origine en vue de proposer des solutions plus adaptées et plus globales; la participation des enfants migrants aux décisions et aux processus politiques grâce à la mise en place de systèmes participatifs adaptés; et l'amélioration de la recherche et des statistiques.

La MODERATRICE remercie Mme Fonseca pour sa précieuse contribution, qui met en lumière les problèmes que doivent traiter dans leurs pays les parlementaires en matière de migration. Elle souhaite la bienvenue au second intervenant, M. David Ponet, spécialiste parlementaire à l'UNICEF, et l'invite à prendre la parole.

M. D. PONET, *intervenant*, exposant la position de l'UNICEF pour ce qui est des droits de l'enfant dans le contexte des migrations, indique que, d'après les dernières données recueillies par l'UNICEF et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, près de 35 millions de migrants internationaux sont âgés de moins de 20 ans, soit 15 pour cent environ du total de la population migrante. Ventilé par âge, ce chiffre comprend 11 millions de migrants internationaux âgés de 15 à 19 ans, neuf millions âgés de 10 à 14 ans, huit millions âgés de 5 à 9 ans et sept millions âgés de 0 à 4 ans. Des millions d'autres migrent également à l'intérieur de leur pays et le nombre de migrants devrait continuer de croître sous l'effet de l'urbanisation rapide en cours. Le nombre de filles migrantes est sensiblement le même que celui des garçons et 22 millions de l'ensemble des enfants migrants, soit plus de 60 pour cent d'entre eux, vivent dans des pays en développement. Un nombre sans précédent de jeunes devrait encore faire évoluer la dynamique des populations en rejoignant l'exode massif engendré par les défaillances des Etats, les mariages forcés, la pauvreté et les pressions liées aux ressources et à l'environnement, notamment le changement climatique. Autant de facteurs qui s'ajoutent à ceux évoqués précédemment par Mme Fonseca.

Si le fait de migrer peut s'avérer bénéfique pour les enfants, ces derniers peuvent également faire face à de graves difficultés lorsqu'ils migrent. Les migrants clandestins sont notamment susceptibles d'être victimes de l'exclusion institutionnalisée en se voyant refuser l'accès aux services publics essentiels, à la protection sociale et même aux soins de santé d'urgence. Les enfants migrants sont ainsi exposés à l'exploitation et à la traite dans le travail agricole et domestique, surtout lorsqu'ils ne sont pas accompagnés. Un nombre important d'enfants migrent seuls à l'intérieur de leur pays en raison des différents facteurs énumérés précédemment, auxquels s'ajoute souvent un contexte familial instable ou difficile, ou encore pour gagner leur indépendance. Toutes les situations de migration comportent néanmoins des risques qui réclament des mesures de protection adaptées à l'âge des enfants concernés. Sans réseaux de soutien, ils peuvent être vulnérables sur le plan émotionnel ou faire face à d'autres épreuves lorsque leur statut non officiel les exclut des dispositifs d'aide.

Plus de la moitié des migrants légaux dans le monde habitent en ville. Parmi eux, les femmes et les enfants sont exposés non seulement à l'exploitation et à la traite mais aussi au harcèlement et à la violence sexiste. Les enfants et les adolescents réfugiés et demandeurs d'asile

sont particulièrement vulnérables pendant la phase de réinstallation, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés par des adultes, tandis que les enfants nés de parents migrants peuvent se retrouver apatrides et empêchés de jouir des droits que confère la citoyenneté. Les personnes déplacées peuvent également être dépourvues de ressources financières et donner l'impression d'être en concurrence avec les citoyens pauvres pour bénéficier des services sociaux. Dans de tels cas, il est particulièrement difficile pour les communautés d'accueil, les gouvernements nationaux et la communauté internationale de fournir une aide efficace. Les enfants restés dans leur pays après le départ de leurs parents endurent également des souffrances d'ordre physique, éducatif et psychosocial, qui peuvent être atténuées par des soins, un suivi psychologique et d'autres mesures de soutien.

Les migrations sont un phénomène véritablement universel qui requiert l'attention de tous les Etats. Les accords internationaux et la coopération multilatérale sont donc essentiels afin de garantir l'adoption de normes cohérentes, compatibles et fondées sur le droit - comme énoncé dans la Convention relative aux droits de l'enfant - pour les politiques et les procédures relatives aux enfants migrants. L'UNICEF appuie sans réserve l'engagement pris en octobre 2013 par les Etats Membres de l'ONU pour protéger les droits fondamentaux des enfants migrants et garantir leur santé, leur éducation et leur développement psychosocial.

L'élément central sur lequel doivent reposer les mesures destinées à concrétiser cet engagement exige que les réponses politiques s'appliquent à tous les enfants concernés par le fait migratoire, les traitent avant tout comme des enfants et tiennent compte des besoins de protection propres à chaque catégorie, sans établir de hiérarchie dans la protection des droits. Par ailleurs, les migrations des enfants doivent être encadrées par une politique publique et être appréhendées selon un principe d'égalité en établissant des politiques propres aux enfants migrants et en réformant les politiques sociales de façon à tenir compte de ces enfants en tant que groupe particulier qui, indépendamment de leur statut, ont droit aux soins de santé, à l'éducation, à un logement, à la protection sociale et à un enregistrement à l'état civil. Enfin, il faut promouvoir l'émancipation et la participation des enfants dans le contexte de la migration en reconnaissant aux enfants leurs droits et en leur permettant de les faire valoir, de dénoncer les discriminations et de saisir toutes les opportunités qui s'offrent à eux.

L'intervenant attire l'attention sur cinq des nombreuses recommandations qui permettent d'établir une feuille de route adaptée pour faire appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant par le biais d'actions concrètes et qui figurent dans le rapport de la journée de débat général 2012 du Comité des droits de l'enfant sur les droits de tous les enfants dans le contexte des migrations internationales.

La première recommandation concerne la nécessité d'inclure dans le rapport périodique présenté au Comité des mesures relatives aux enfants touchés par les migrations et de faire surveiller leur situation par les institutions nationales des droits de l'homme. La seconde dit que les enfants migrants ne doivent jamais être placés en détention et que le regroupement familial ne doit jamais servir d'argument pour placer les enfants dans des centres de détention. L'UNICEF participe en fait à une campagne menée par la Coalition internationale sur la détention pour mettre fin à la détention des enfants migrants. Un engagement des Etats doit être prononcé en ce sens lors de la prochaine session du Conseil des droits de l'homme en juin 2014.

La troisième recommandation mentionnée par l'intervenant porte sur la nécessité de veiller au respect du droit de l'enfant à la vie familiale dans les politiques, la législation et les mesures relatives aux migrants et de s'assurer qu'aucun enfant ne se retrouve séparé de ses parents du fait de l'action ou de l'inaction de l'Etat. La quatrième concerne les ressources mises à disposition pour mener des études d'impact sur les droits de l'enfant, s'assurer que les enfants peuvent effectivement exercer leurs droits, garantir une procédure régulière, fournir une aide juridique gratuite et garantir le droit des enfants d'exprimer leurs points de vue dans toutes les décisions qui les concernent eux ou leurs parents. La cinquième porte sur la mise en place de systèmes nationaux de protection de l'enfance qui assurent la primauté de l'intérêt supérieur de tous les enfants exploités et maltraités et de ceux privés de soins parentaux.

Il reste néanmoins difficile de formuler des politiques fondées sur les faits compte tenu du manque de données sur la situation des enfants restés dans leur pays après le départ de leurs parents, des enfants en situation irrégulière et de ceux nés de parents migrants clandestins. Il est donc important de recueillir de meilleures données pour mesurer à quel point le fait de migrer affecte la vie, les droits et le bien-être de tous les enfants.

Les parlementaires jouent un rôle essentiel dans la protection des droits des enfants migrants en adoptant des lois qui garantissent l'accès aux services de base pour tous les enfants, en ratifiant des budgets suffisants et en assurant la bonne mise en œuvre des politiques et des

engagements du Gouvernement. Les parlementaires devraient également être associés à l'élaboration des rapports périodiques présentés au Comité des droits de l'enfant et veiller à ce que la situation des enfants migrants soit prise en compte.

Les enfants n'interviennent d'aucune manière dans la création des facteurs de différenciation. S'ils naissent dans des sociétés profondément inégalitaires, ils ne doivent cependant pas être considérés comme victimes de forces qui échapperaient à leur contrôle. Au contraire, ils doivent pouvoir être en mesure de façonner leur vie. L'intervenant espère que les parlementaires useront de leur influence dans les débats en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 afin d'attirer l'attention sur les besoins et les droits des enfants migrants.

La MODERATRICE remercie M. Ponet pour son exposé détaillé. Elle note également le soutien inébranlable accordé aux pays par l'UNICEF sur la question de la migration des enfants et convient que les parlementaires doivent s'attaquer sans plus tarder aux problèmes qui viennent d'être soulevés.

Elle souhaite la bienvenue au troisième et dernier intervenant, M. Rolf Widmer, qui dirige depuis dix ans la Fondation suisse du Service social international (SSI - www.ssiss.ch) et est responsable d'un centre d'adoption suisse baptisé Schweizerische Fachstelle für Adoption (www.adoption.ch). Il préside également depuis 1986 la branche suisse de la Fédération internationale des communautés éducatives (FICE - www.fice-inter.net). Elle l'invite à se joindre au débat.

M. WIDMER, *intervenant*, dit que l'action du SSI repose sur l'idée que tous les enfants ont le droit de grandir dans un environnement sûr et stable et qu'il incombe à la société de créer un cadre qui leur permette de façonner leur propre avenir. Présent dans 140 pays, le réseau SSI soutient depuis 90 ans des enfants et des familles par-delà les frontières en misant sur la coopération plutôt que sur la capacité financière. Le SSI axe avant tout son action sur les besoins des enfants, indépendamment de leur statut, et son réseau promeut l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant aux enfants migrants. Il participe également à la mise en place dans les pays de services de soutien à destination des enfants en difficulté.

Grâce à ses équipes d'experts, le réseau SSI œuvre pour proposer aux enfants dans les pays d'accueil un accès aux soins, des informations sur leurs droits, des moyens pour assurer leur subsistance de base, ainsi qu'une éducation et une formation professionnelle pour faciliter leur intégration. Il est important de désigner une personne référente sur place pour aider les enfants à s'adapter au pays d'accueil et organiser le regroupement familial dans le pays d'origine ou, le cas échéant, dans le pays d'accueil ou un pays tiers. Les procédures doivent être adaptées à la situation et aux besoins de chaque enfant et un tuteur légal doit également être nommé pour protéger ses droits. Les enfants doivent être associés à toutes les décisions ayant trait à leur avenir, qu'il s'agisse de l'intégration dans le pays d'accueil ou de la réintégration dans le pays d'origine ou un pays tiers, sans que la question ne soit jamais posée en termes de rapatriement.

Citant des exemples de bonnes pratiques, l'intervenant déclare que la Finlande a demandé au SSI des rapports d'évaluation sociale pour l'aider à définir sa position en matière de demandes d'asile; et que l'Espagne, en vertu de sa Constitution, a examiné la situation de mineurs protégés en fonction de leur capacité d'intégration une fois leur majorité atteinte. Lorsqu'ils arrivent dans le pays d'accueil, les enfants devraient être accueillis personnellement, selon des modalités adaptées à leur âge; avoir accès à l'éducation et à la formation de la même manière que les autres enfants; se voir remettre des brochures d'information destinées aux jeunes; bénéficier d'une évaluation de compétences; et percevoir des allocations. Un site internet facilitant les contacts entre les membres de la diaspora de leur pays devrait également être mis à leur disposition et, comme cela a déjà été dit, chaque enfant devrait avoir un représentant légal et être rattaché à une personne référente, éventuellement bénévole.

En ce qui concerne la réintégration, des programmes devraient être mis en place pour mener des évaluations sociales et préparer les enfants à ce qui les attend; l'accent devrait être mis sur ce qu'apportent les migrations; un suivi devrait être assuré pour soutenir les enfants une fois rentrés dans leur pays d'origine; et une attention particulière devrait être accordée aux enfants arrivés dans les pays d'accueil alors qu'ils étaient mineurs et qui regagnent leur pays d'origine une fois adultes. Ces dernières années, le SSI a accompagné plus de 3 000 enfants via le réseau qu'il a établi en Afrique de l'Ouest pour aider à la réintégration (www.resao.ch). En résumé, la question clé est de savoir comment coordonner au mieux les actions entre les pays dans l'intérêt supérieur de l'enfant. La création d'un environnement sûr permettant aux enfants de se forger un avenir relève intrinsèquement d'une responsabilité collective.

La MODERATRICE remercie M. Widmer pour son exposé instructif et demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Mme T. BOONTONG (Thaïlande) indique que, d'après un récent rapport de l'OIM, environ 15 pour cent du total des migrants en Thaïlande sont des enfants, dont 128 000 enfants de travailleurs migrants légaux, 54 000 enfants de personnes déplacées et 82 000 enfants de migrants clandestins. La Thaïlande procède actuellement à la révision de sa politique d'immigration en vue de l'intégration économique des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) prévue en 2015, laquelle devrait faciliter la circulation des travailleurs entre les Etats membres du bloc. Dans la mesure où elle constitue une destination très prisée par les migrants, la Thaïlande a mis en œuvre des politiques pour promouvoir les droits des quelque 2,5 millions de travailleurs migrants recensés dans le pays. Grâce à la législation du travail, ces derniers bénéficient d'une protection établie en vertu d'un programme national de vérification.

Tous les enfants nés dans le pays peuvent désormais être inscrits à l'état civil, même si leurs parents ne sont pas thaïlandais. Bien qu'elle ne confère pas la nationalité, l'inscription à l'état civil constitue un enregistrement officiel du lieu de naissance et des parents, ce qui contribue à prévenir l'apatridie des enfants réfugiés, lesquels peuvent ensuite utiliser leur certificat de naissance pour demander leur naturalisation lorsqu'ils regagnent leur pays d'origine. Les enfants de déplacés ont également accès sans discrimination aux services de protection et autres droits prévus par la Convention relative aux droits de l'enfant.

Mme A.R. AGA (Inde) se demande si les enfants ne seraient pas mieux dans un centre de rétention aux côtés de leurs parents, étant entendu que leurs droits à l'éducation, à la santé et à la sécurité sont effectivement garantis. Elle pose également la question du rôle central joué par l'accompagnement des enfants pour prévenir les séquelles psychiques qui pourraient compromettre leur scolarité. En outre, tout en convenant que l'intérêt supérieur de l'enfant doit l'emporter sur toute autre considération, l'oratrice explique que les moyens mis en œuvre pour servir cet intérêt dépendent des ressources disponibles et elle se demande donc si les pays en développement peuvent se permettre d'accorder une plus grande attention aux droits des enfants migrants qu'à ceux de leurs propres enfants.

M. D. PONET, *intervenant*, répond que le regroupement familial dans les centres de rétention peut être utilisé comme un mode de détention et qu'il est donc préférable d'éviter de s'aventurer sur ce terrain glissant. En outre, les descriptions qui présentent ces centres comme des environnements sains, propices au regroupement et proposant des services de base sont tout à fait trompeuses. L'intervenant convient que le suivi psychosocial constitue l'un des services primordiaux dont doivent bénéficier les enfants migrants, lesquels peuvent connaître un état de détresse affective effectivement susceptible de nuire à leur scolarité ou de les empêcher de profiter de certaines opportunités.

M. E. KAWILARANG (Indonésie) demande quelles sont les exigences minimales acceptables en ce qui concerne les centres de rétention et dans quelle mesure il pourrait être envisagé de renforcer la collaboration entre les pays d'origine, de transit et de destination sur les questions migratoires.

Mme A. NAUMCHIK (Biélorussie), décrivant l'expérience de son pays, déclare qu'en vertu d'une loi adoptée en 1995, les réfugiés ont les mêmes droits sociaux et économiques que les citoyens nationaux et que les enfants réfugiés ont accès gratuitement à l'éducation et aux soins de santé. De nombreux centres ont été créés pour fournir des services sociaux aux familles et aux enfants dans des situations extrêmes et il existe tout un arsenal de lois et de décrets présidentiels portant sur des questions telles que le mariage et la famille, l'aide aux familles avec enfants, les droits des enfants et les enfants orphelins. En vertu d'un plan d'action destiné à améliorer la situation des enfants et à protéger leurs droits, les pouvoirs publics ont pour obligation de garantir les droits des enfants réfugiés à l'éducation et de superviser leurs conditions de vie.

Mme N. TOKASHIKI (Japon) suggère qu'il pourrait être utile d'incorporer au projet de résolution en rapport avec le thème débattu dans cette enceinte, un concept traditionnel japonais appelé "wa", qui signifie harmonie. Ce concept, qui porte sur la primauté des intérêts de la communauté, a joué un rôle déterminant pour permettre au Japon de se relever après le terrible tremblement de terre qu'il a connu il y a trois ans. Populariser le concept de "wa" au sein des communautés pourrait permettre d'améliorer la protection des enfants vulnérables.

M. Z. SANDUKA (Palestine) note que la situation des personnes contraintes de migrer sous la menace de la force brutale, à l'instar du peuple palestinien lorsqu'Israël a été créé sur une grande partie du territoire palestinien en 1948, n'a pas été évoquée. Les Palestiniens ont été dispersés de force vers la Cisjordanie et la bande de Gaza et dans les pays voisins, où les familles et leurs enfants continuent à croupir dans des camps de réfugiés. Plusieurs centaines d'enfants palestiniens sont incarcérés dans des prisons israéliennes, tandis que de nombreux autres se voient refuser l'accès à l'éducation en raison des restrictions imposées aux déplacements ou sont contraints d'abandonner l'école pour prendre le relais des soutiens de famille détenus en Israël.

M. R. NOROUZI (République islamique d'Iran), citant les situations en Afghanistan, en Iraq, en Palestine et en République arabe syrienne à titre d'exemples, se demande quel type de protection devrait être fourni aux enfants migrants qui ont un besoin urgent d'assistance. Son pays accueille 250 000 enfants migrants dont les droits sociaux, à l'éducation et à la santé, entre autres, doivent être protégés, posant un véritable défi aux parlementaires, qui se doivent de garantir cette protection.

Mme A. KHALID PERVEZ (Pakistan) demande quel type de subventions et de soutien psychologique les pays en développement comme le sien pourraient prodiguer aux enfants migrants, en particulier à ceux qui retournent dans leur pays. En outre, qui serait chargé de superviser le soutien psychologique et de veiller à ce qu'il soit approprié ?

Mme E. CHAPIDZE (Géorgie) dit que la situation dans son pays, où 300 000 personnes ont été déplacées depuis les territoires géorgiens occupés par la Russie, l'incite à demander quelle serait la meilleure façon de protéger le droit à l'éducation et les autres droits des enfants migrants qui vivent dans des conditions économiques difficiles.

M. M. ANIH (Parlement de la CEDEAO) demande si l'OIM exerce des pressions sur les pays qui facilitent le départ de migrants non accompagnés en permettant, par exemple, que des enfants africains embarquent à bord de navires surchargés à destination de l'Europe qui périssent en mer. Il demande par ailleurs si une aide à l'élaboration des politiques est fournie aux pays en développement pour décourager l'exode rural et atténuer les problèmes qui lui sont associés ?

Mme F. ALJAMANI (Parlement arabe) fait remarquer que le nombre d'enfants migrants, toutes catégories confondues, ne peut qu'augmenter pour toutes les raisons évoquées par les intervenants et que ces enfants sont d'autant plus exposés qu'ils ne bénéficient d'aucun soutien. Les crises au Moyen-Orient ont déjà engendré une recrudescence d'enfants migrants qui travaillaient malgré leur jeune âge pour nourrir et aider leurs familles. Rien qu'en Jordanie, on dénombre 323 044 migrants originaires de la République arabe syrienne qui subsistent dans des camps avec une aide minimale sans avoir accès à l'éducation ou aux soins de santé. Le Parlement arabe veillera à ce que les instruments internationaux relatifs aux enfants migrants soient correctement mis en œuvre dans sa région et réclame l'aide et le soutien de la communauté internationale pour protéger les enfants.

M. D. PONET, *intervenant*, répondant à la question sur les normes en vigueur dans les centres de rétention, dit que l'UNICEF est opposée par principe au placement des enfants dans les centres de rétention; cela revient à les placer dans des institutions, alors qu'ils sont particulièrement vulnérables et exploitables et vivent mal leur séjour dans ce type de centres. Il n'en reste pas moins que certains enfants transitent effectivement par des centres de rétention. Ces centres doivent donc au minimum employer des professionnels proposant des services psychosociaux, de santé et d'éducation. Lesdits professionnels doivent également être sensibles aux différences culturelles et à la cause des enfants et les protéger contre les risques que comporte la prise en charge par des institutions.

En ce qui concerne la coordination entre les pays d'origine, de transit et de destination, elle est souvent inexistante et est de surcroît compliquée par les aléas des facteurs de migration et l'imprévisibilité des circonstances qui conduisent les enfants d'un endroit à un autre. La coordination est inévitablement limitée dans les situations de crise, où la migration peut être interprétée comme un mécanisme d'urgence pour faire face à des circonstances difficiles. Néanmoins, comme l'a indiqué un orateur, certains pays cherchent à prévenir l'émigration.

En ce qui concerne les enfants migrants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, les parlementaires pourraient par exemple légiférer pour leur assurer la gratuité des soins de santé, de la scolarité et des repas de cantine, en gardant à l'esprit que, dans certains pays, les enfants nés de parents migrants peuvent avoir le statut d'apatride. Pour autant, les solutions législatives doivent être étayées par des engagements financiers.

M. R. WIDMER, *intervenant*, ajoute qu'aucune solution idéale n'a été trouvée à ce jour pour faire face aux situations de crise qui jettent sur les routes un grand nombre d'enfants migrants, lesquels doivent tous être traités comme des personnes à part entière, pouvoir manger à leur faim et aussi avoir accès aux installations de loisirs et autres pour leur permettre tout simplement de profiter de leur enfance. La voie à suivre est la solidarité mondiale. On pourrait fournir une aide aux pays en difficulté par le biais, par exemple, de partenariats avec les pays riches qui ont les ressources nécessaires pour prêter main forte dans diverses situations.

Pour ralentir les flux migratoires, il pourrait être envisagé d'améliorer la coordination au niveau national afin d'identifier les besoins locaux et ainsi élaborer et mettre en œuvre les stratégies appropriées pour répondre à ces besoins. Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans l'instauration d'une telle coordination pour éviter les efforts inutiles, renforcer l'efficacité et venir en aide aux enfants, ne serait-ce qu'en mettant par exemple à leur disposition des aires de jeu et des jouets, ce qui représente un investissement simple et peu onéreux.

Mme A. FONSECA, *intervenante*, réagissant elle aussi aux questions soulevées au cours du débat, souligne à nouveau le rôle clé joué par les parlementaires pour faire évoluer l'image négative des migrations, ce qui constitue une première étape vers la recherche de solutions plus audacieuses et plus durables face à un phénomène complexe et inévitable. Les politiques restrictives ne parviennent pas toujours à enrayer les flux migratoires. L'un des exemples cités qui illustre cette situation est celui des flux de migrants à destination de l'Europe qui se maintiennent en dépit des politiques restrictives et du nombre de personnes qui périssent en tentant de traverser la Méditerranée, constat que l'OIM ne cesse de rappeler. Une approche plus constructive doit être trouvée pour identifier les flux migratoires de demain et les types de populations qui viendront les alimenter, notamment les enfants.

Les mesures proposées doivent permettre de mieux comprendre la dynamique des flux de migrants entre les pays d'origine et de destination, et d'instaurer un dialogue pour s'attaquer aux causes profondes des migrations; d'identifier de véritables alternatives au placement des migrants en détention, en particulier les enfants, ce qui est contraire aux principes internationaux des droits de l'homme et empêche d'en garantir d'autres comme le droit à l'éducation; de déterminer l'intérêt supérieur des enfants migrants; et de mieux répondre aux situations de crise en déployant sur le terrain des équipes de protection civile pour porter assistance aux populations les plus vulnérables.

La MODERATRICE remercie les intervenants et les participants pour leurs exposés instructifs sur un sujet aussi complexe. Avec le concours des organisations, ainsi que des parties prenantes et des acteurs engagés sur le terrain, il est possible de réaliser des progrès face à l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir.

La séance est levée à 15 h.55.

Réunion-débat sur le thème *Les raisons du fort taux de renouvellement des parlementaires aux élections*

SEANCE DU JEUDI 20 MARS

(Après-midi)

La réunion-débat est ouverte à 14 h.35, sous la présidence de M. J.C. Mahía (Uruguay).

Le MODERATEUR déclare que le thème du débat est important car il aborde la question du fonctionnement des parlements dans un système démocratique et implique diverses conséquences, aussi bien positives que négatives. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et présente les deux intervenants, Mme M.-A. Rose et M. A. Burt, parlementaires des Seychelles et du Royaume-Uni, respectivement.

Mme M.-A. ROSE (Seychelles), *intervenante*, dit que dans son pays il n'est pas rare que les parlementaires choisissent de ne pas briguer un nouveau mandat en raison de la complexité de la tâche et des opportunités qu'offre le secteur privé. Se pose alors la question de savoir si les conditions proposées aux parlementaires, en termes de rémunération et autres avantages, pèsent dans leur décision de se représenter ou non aux élections. Aux Seychelles, les candidats sont élus sur la liste d'un parti et les partis politiques sont souvent peu enclins à présenter des candidats, y compris des parlementaires en exercice, lesquels courent le risque de perdre leur siège.

Lors des dernières élections, 71 pour cent des candidats élus l'étaient pour la première fois; cela signifie que le Parlement a été presque entièrement renouvelé. Cette situation s'explique entre autres par le remplacement naturel des membres les plus âgés par des candidats plus jeunes et par le fait que les électeurs ont choisi des candidats présentant des qualifications et une expérience professionnelle formelles pour remplacer les militants de carrière issus des partis traditionnels. En outre, la proportion de femmes élues au Parlement a augmenté pour atteindre 43 pour cent, notamment en raison du nombre accru de femmes présentées pour remplacer les candidats de sexe masculin. La proportion des jeunes parlementaires a elle aussi augmenté.

Les Seychelles relèvent des avantages et des inconvénients dans le fait d'avoir un taux de renouvellement élevé. Cette situation implique de toute évidence une perte de la mémoire institutionnelle et un manque de continuité dans le travail parlementaire, en particulier au niveau des commissions. Cela implique également de consacrer davantage de moyens à la formation et à la visibilité des nouveaux parlementaires. Cependant, avec une plus forte proportion de femmes et de jeunes parlementaires, le Parlement est dorénavant beaucoup plus inclusif et reflète une plus grande variété d'intérêts et d'opinions. Cette nouvelle configuration a permis d'examiner et d'évaluer les perspectives et les pratiques traditionnelles et récentes et d'en comparer les avantages.

Le fait qu'un plus grand nombre de groupes d'intérêts soit représenté au Parlement, notamment les entreprises, le secteur privé, les ONG, les militants locaux et les militants écologistes, permet également de renforcer l'indispensable fonction de contrôle qu'exerce l'institution sur l'action du Gouvernement et les résultats de sa politique.

M. A. BURT (Royaume-Uni), *intervenant*, dit que, dans son pays, le taux moyen de renouvellement des parlementaires aux élections ou pendant la législature est de l'ordre de 25 pour cent, une proportion beaucoup moins élevée que celle constatée aux Seychelles. Néanmoins, ce taux peut parfois évoluer de façon significative en fonction d'autres facteurs; un récent scandale sur les notes de frais des parlementaires a par exemple conduit à un renouvellement de 35 pour cent aux dernières élections législatives de 2010.

Le scrutin organisé à la suite de ce scandale a été l'occasion d'introduire de nouvelles perspectives au sein du Parlement et de donner un nouvel élan au système des commissions parlementaires. Pour la première fois, la composition des commissions n'a pas été dictée par les présidents de groupe, mais par d'autres membres du Parlement. Ce changement renforce le statut des commissions et affaiblit le pouvoir d'influence qui existait jadis. L'intervenant exprime son accord avec Mme Rose sur la nécessité de trouver un équilibre entre les nouvelles idées et les pratiques traditionnelles, soulignant que les parlements modernes ne doivent pas avoir peur du changement, mais qu'ils doivent aussi se montrer déterminés à défendre les anciennes pratiques

si elles continuent à produire les résultats escomptés. Vingt-deux pour cent des parlementaires nouvellement élus sont des femmes, ce qui représente la plus forte proportion de femmes jamais élues au Parlement britannique, même si ce chiffre est encore bien en-deçà de l'objectif visé.

Le fait qu'une majorité d'élus puissent décider de se retirer plutôt que d'attendre d'être réélus ou d'être écartés par les électeurs lors d'un scrutin est un élément déterminant dans la question du renouvellement. Plusieurs raisons peuvent amener un élu à se retirer, notamment l'image qu'a le public des responsables politiques. Lorsque cette image est dégradée et que la popularité des responsables politiques est en berne, les candidats potentiels peuvent décider de ne pas entrer tout de suite en politique ou, s'ils sont déjà au Parlement, de ne pas briguer un nouveau mandat. Les parlementaires contribuent souvent à leur propre impopularité. Ils doivent donc toujours veiller à respecter les normes de conduite qui s'imposent, y compris en se rendant mutuellement comptables et en continuant à représenter les intérêts des électeurs qui les ont amenés au Parlement.

La rémunération et les indemnités des parlementaires ont aussi une influence sur le taux de renouvellement. Au Royaume-Uni, une forte pression émane de la population pour s'assurer que les parlementaires perçoivent une rémunération qui ne soit pas démesurée, c'est-à-dire équivalente au traitement d'un fonctionnaire de catégorie moyenne. Si une telle rémunération se situe au-dessus du salaire moyen du pays, elle demeure bien moins élevée que celle pratiquée à des niveaux de responsabilité comparables dans d'autres milieux, notamment dans le secteur privé. Cette question suscite parfois des remous tant il est difficile de déterminer un niveau de rémunération acceptable pour les parlementaires.

Le fait de considérer la fonction parlementaire comme un objectif de carrière ou non influe également sur le taux de renouvellement au Parlement. Les nouveaux membres élus issus du monde de l'entreprise ou du secteur privé sont habitués à un environnement où il est de plus en plus commun d'accéder à de nouvelles fonctions ou de bénéficier d'une promotion au bout de trois ans. De par sa nature, le Parlement offre beaucoup moins de possibilités de promotion, si bien que certains élus finissent par se retirer faute de pouvoir prendre de nouvelles responsabilités. Parallèlement, d'autres peuvent décider d'emblée de n'effectuer qu'un ou deux mandats avant de retourner travailler dans le secteur dont ils sont issus. Bien que cela ait une incidence sur le taux de renouvellement, il existe des avantages à avoir à la fois des parlementaires de carrière qui accumulent une expérience considérable et d'autres, issus du secteur privé, qui effectuent un passage temporaire au Parlement en proposant de nouvelles idées ou manières de travailler sans courir le risque de "s'institutionnaliser".

Enfin, reste la situation particulière des femmes parlementaires, qui se retrouvent souvent défavorisées par les processus de sélection des candidats. Un certain nombre de femmes ayant obtenu un premier mandat lors des dernières élections législatives britanniques ont récemment déclaré qu'elles ne se représenteraient pas, pour diverses raisons. Ces déclarations ont donné lieu à des spéculations sur le climat ambiant au Parlement, où les femmes peinent à trouver leur place. Si des preuves ont été avancées à l'appui de ces allégations, certains les contestent, y compris des femmes qui estiment qu'il faut être fort pour survivre en politique, que l'on soit un homme ou une femme, et qu'on ne peut pas espérer recevoir un quelconque traitement de faveur. Néanmoins, il ressort clairement que les responsabilités familiales, qui ont tendance à être assumées davantage par les femmes que par les hommes, ont une incidence. Souvent, les femmes consacrent une grande partie de leur temps à s'occuper de leurs enfants et de leurs parents âgés et se retrouvent ainsi soumises à une pression qui n'est pas toujours propice à une carrière parlementaire.

Débat

M. A.O. AL MANSOORI (Emirats arabes unis) dit que, contrairement aux systèmes politiques très perfectionnés de certains pays, celui des Emirats arabes unis continue de reposer sur des pratiques traditionnelles. Par exemple, traditionnellement, les dirigeants ont toujours adopté une politique de la porte ouverte, ce qui signifie que quand il s'agit de voter, les électeurs se montrent plus critiques dans leur évaluation des candidats et se demandent pourquoi ils devraient voter pour telle ou telle personne alors qu'ils disposent d'un accès direct à leur dirigeant. De plus, dans certains pays dotés d'une longue tradition parlementaire, le fonctionnement de l'institution peut être entravé par la bureaucratie et les pratiques établies au fil du temps, tandis que le fonctionnement du Parlement aux Emirats arabes unis s'avère plus souple, y compris dans la façon dont les alliances peuvent se former entre les petits groupes et les partis.

Divers facteurs ont une incidence sur la participation parlementaire aux Emirats arabes unis. Au fur et à mesure que le pays se développe et qu'émergent de nouveaux secteurs, les mêmes tendances évoquées précédemment se font jour, certains estimant qu'ils ont plus de chances de décrocher un bon emploi dans le secteur privé ou hors du champ politique, avec une meilleure rémunération à la clé. Deux niveaux d'administration des affaires publiques coexistent : l'un fédéral et l'autre local, le premier n'ayant aucun pouvoir sur le second. Cette configuration a largement contribué à réduire la corruption.

Si l'on compare les pouvoirs du Gouvernement national et ceux du Parlement, le premier endosse probablement davantage de responsabilités et les outils dont il dispose sont également plus importants et plus variés, notamment pour ce qui a trait à l'établissement de stratégies. Cela signifie que le Gouvernement jouit d'une plus grande stabilité que le Parlement lorsqu'il souhaite adopter des politiques de changement. Ceci s'explique en partie par le fait que les attentes du public vis-à-vis des deux institutions ne sont pas les mêmes; les attentes vis-à-vis des parlementaires sont plus fortes dans la mesure où ces derniers font parfois des promesses sur leur rôle législatif ou de contrôle qu'ils ne peuvent ensuite tenir car ils ne disposent pas des outils nécessaires.

La participation parlementaire pâtit également des préjugés sur les responsables politiques. La mauvaise réputation qui semble être la leur dans toutes les cultures est souvent due au fait que certains d'entre eux entrent en politique avec de bonnes intentions avant de s'apercevoir, une fois aux responsabilités, qu'ils sont pieds et poings liés. Ils ne maîtrisent pas toujours l'art du compromis ou se révèlent incapables de concilier les intérêts de différents groupes et de gérer les conflits. Certains se rendent alors compte qu'ils n'arrivent pas toujours à se conformer au système et décident de se retirer.

Le taux de renouvellement varie d'un pays à l'autre en fonction de la stabilité du système parlementaire. Certains pays ont également connu des révolutions. De plus, sous l'effet de la mondialisation, les peuples expriment des attentes plus fortes et souhaitent être davantage en mesure de faire entendre ce qu'ils attendent des gouvernements et d'atteindre leurs objectifs. La note explicative sur le présent débat indique que les parlementaires voient leurs compétences renforcées au terme de leur premier mandat. Afin d'assurer leur réélection, ils doivent donc disposer de l'ensemble des informations et de la formation nécessaires, notamment pour apprendre à modérer leurs attentes et établir des compromis.

M. A. NAGATSUMA (Japon) dit que le taux de renouvellement des parlementaires varie d'un pays à l'autre, en fonction de divers facteurs propres au système et à la culture de chaque pays. Les systèmes électoraux ont une incidence notable sur la composition des parlements. Ainsi, il a été dit que le système de circonscriptions uninominales a tendance à créer un système bipartite, donnant lieu à des changements de gouvernement plus fréquents.

Au Japon, la dernière élection à la Chambre des représentants, la chambre basse, s'est tenue en 2012. Elle s'est soldée par un taux de renouvellement de près de 40 pour cent des élus. Le fait qu'un nombre aussi élevé de parlementaires sortants aient cédé leur siège à de nouveaux élus a des conséquences considérables sur la capacité du Parlement de superviser l'action du Gouvernement. En outre, l'activité législative de la Chambre a également été réduite. L'UIP devrait envisager de mener une étude sur les systèmes électoraux, notamment sur le processus de validation des candidatures et les quotas fixés par circonscription. Cela permettrait de s'assurer que les parlementaires en exercice disposant de connaissances spécialisées peuvent poursuivre leur travail au sein du Parlement.

M. H.K. DUA (Inde) estime comme les autres orateurs que si les raisons du fort taux de renouvellement des parlementaires varient d'un pays à l'autre, cela a des effets à la fois positifs et négatifs. Le renouvellement permet aux nouvelles générations de représentants de faire leurs premiers pas au Parlement, d'apporter un nouveau souffle à l'institution, et est également l'occasion de renforcer la représentation des femmes, des jeunes et des groupes minoritaires. Cependant, on peut se demander si un fort taux de renouvellement ne risque pas d'avoir une incidence négative sur l'efficacité du travail qu'accomplissent les parlements. Un juste équilibre doit être trouvé entre les parlementaires expérimentés et ceux nouvellement élus qui apportent une nouvelle vigueur et de nouvelles idées à l'institution.

En Inde, un candidat sortant peut se représenter autant de fois qu'il le souhaite, même si les partis politiques jouent un rôle majeur dans le choix des candidats, en se fondant d'abord sur les chances de victoire du candidat plutôt que sur des considérations liées à son âge, son expérience, son sexe ou son statut social. Cependant, aux prochaines élections législatives, prévues en avril et

mai 2014, le nombre d'électeurs de 18 à 19 ans devrait augmenter pour atteindre 2,88 pour cent de l'électorat, une donnée dont les partis politiques devront tenir compte au moment de choisir leurs candidats.

Lorsque l'Inde a obtenu son indépendance, des inquiétudes avaient été soulevées à travers le monde sur la capacité des franges pauvres et analphabètes de la population de choisir parmi les candidats et de voter aux élections. Cette interrogation appartient désormais au passé puisque depuis bien longtemps les populations les plus pauvres de la société indienne sont celles qui affichent le taux de participation le plus élevé aux élections, sentant qu'elles ont grand intérêt à voir perdurer la démocratie en Inde. En effet, lors des dernières élections, certains des taux de participation les plus faibles ont été enregistrés dans des circonscriptions parmi les plus riches du pays.

Les femmes sont toujours plus nombreuses à aller voter et des revendications ont vu le jour ces dernières années pour demander que 30 pour cent des sièges du Parlement leur soient réservés. Une loi a déjà été adoptée en ce sens à la chambre haute, mais aucun consensus n'a encore été trouvé à la chambre basse en raison des nombreuses divergences de points de vue sur la question. Certaines femmes rejettent l'idée d'obliger les partis politiques à réserver un tiers des sièges aux femmes, craignant que les partis ne les présentent à des sièges plus risqués car plus difficiles à gagner.

En ce qui concerne les jeunes électeurs, l'utilisation accrue des médias sociaux a eu un impact considérable sur leur participation à la vie politique. Les prochaines élections seront là pour en témoigner. Il est probable que la proportion de jeunes parlementaires qui prennent le relais de leurs aînés augmente. Mais certaines pratiques pernicieuses continuent d'avoir cours en Inde. Parfois, quand un parlementaire âgé se retire, il arrive que ce soit son fils ou sa fille qui soit retenu comme candidat pour reprendre son siège. Malgré la présence d'un candidat plus jeune, ce qui a priori n'est pas une mauvaise chose en soi, les sièges sont ainsi souvent accaparés par des notables locaux. Dans d'autres cas, lorsque les responsables politiques voient leur pouvoir décliner ou qu'ils ne pensent pas être en mesure de remporter un siège, ils invitent des célébrités, comme des joueurs de cricket ou des stars du cinéma, à se présenter dans l'espoir de gagner le siège. Si ces célébrités apportent probablement une note glamour au Parlement, ils n'apportent pas toujours une valeur ajoutée aux débats.

M. C. GAMOU (Uruguay) relève avec intérêt que des femmes du Parlement britannique ont déclaré ne vouloir effectuer qu'un seul mandat en raison des difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions. Personnellement, il est opposé à une loi de discrimination positive sur le point d'entrer en vigueur dans son pays, qui dispose qu'au moins un tiers des candidats aux élections législatives doivent appartenir au sexe le moins représenté, à savoir le sexe féminin. Selon lui, la légitimité d'une assemblée législative n'a rien à voir avec le sexe des personnes qui la composent et une telle loi pourrait laisser penser que telle ou telle parlementaire a été élue pour sa qualité de femme plutôt que pour ses compétences.

En Uruguay, les partis politiques, majorité et opposition confondues, s'inquiètent de la mauvaise image dont pâtissent les parlementaires, laquelle semble être exacerbée par l'utilisation accrue des médias sociaux. Toutefois, à la fin de la dictature militaire, s'est produit un phénomène que l'on pourrait qualifier de "printemps démocratique", qui s'est accompagné d'une très nette amélioration de l'image des responsables politiques et des parlementaires. Il en a été de même dans d'autres pays qui ont connu des situations analogues, comme en Espagne après la mort de Franco. Ce degré élevé d'adhésion et de confiance a ensuite diminué avant de stagner. Bien qu'aucune étude sérieuse n'ait été réalisée sur l'opinion que le public a des parlementaires, l'orateur estime que leur image actuelle auprès de la population n'est pas plus mauvaise que par le passé. Selon lui, l'image des responsables politiques a toujours été à peu près la même et s'est même considérablement améliorée à la fin de la dictature, où elle a culminé avant de retomber à un niveau moyen.

Des institutions démocratiques fortes permettent de garantir la continuité institutionnelle quel que soit le taux de renouvellement. Les parlements ne doivent ni craindre ni forcer une plus grande participation des jeunes; l'apport de nouvelles idées est une bonne chose mais en voulant accorder une trop grande importance au point de vue des jeunes on aurait par exemple privé le monde de plusieurs grands parlementaires comme Nelson Mandela ou Ho Chi Minh.

M. A. VIEIRA (Trinité-et-Tobago) dit que les travaux parlementaires de son pays sont diffusés en direct et que des rediffusions sont régulièrement programmées, ce qui a largement contribué à mieux faire connaître le processus parlementaire auprès du public. Il souligne l'importance du personnel administratif au sein des parlements; son propre parlement emploie

d'excellents greffiers et secrétaires généraux qui assurent une mémoire institutionnelle vitale. L'investissement dans les nouvelles technologies et dans le renforcement du personnel administratif contribue à améliorer le fonctionnement du Parlement, indépendamment du taux de renouvellement des parlementaires.

L'orateur se dit préoccupé par la tendance constatée dans certains pays qui veut que les électeurs votent non plus en fonction d'un candidat, mais sur une base partisane, pour un groupe donné.

M. A. RIVADENEYRA HERNANDEZ (Mexique) dit que le système électoral de son pays l'empêche de faire des commentaires sur le taux de renouvellement des parlementaires aux élections. Au Mexique, il ne sera possible de briguer un nouveau mandat qu'à partir de 2018, année où entreront en vigueur les amendements constitutionnels qui ont été adoptés cette année. Ces amendements porteront un coup d'arrêt à l'interdiction de se représenter instituée après la révolution qu'a connue le pays au début du XX^{ème} siècle.

Le parti politique dont est issu l'orateur a réclamé pendant de nombreuses années l'autorisation pour les parlementaires de briguer un nouveau mandat, considérant qu'il s'agit là d'un outil de la volonté citoyenne. Ce n'est pas aux responsables politiques sinon aux électeurs de décider si un parlementaire mérite un nouveau mandat. Il pense qu'une réforme de la Constitution visant à inclure des dispositions sur la réélection conférerait divers avantages au Parlement mexicain. Cela permettrait notamment de renforcer le professionnalisme et la transparence de l'institution.

Mme M.-A. ROSE (Seychelles), *intervenante*, dit que la déclaration de l'orateur de Trinité-et-Tobago sur l'accroissement de la participation du public au processus parlementaire soulève une question intéressante. Compte tenu de l'utilisation accrue des médias sociaux et du fait que les gens s'informent et s'intéressent de plus en plus à ce processus, les parlementaires doivent trouver de nouvelles façons de convaincre les électeurs de les élire et de les réélire.

La question de l'accroissement de la présence des femmes au Parlement a déjà été évoquée plusieurs fois. L'intervenante dit partager le point de vue de l'orateur de l'Uruguay; le Parlement des Seychelles compte une importante proportion de femmes sans qu'il y ait eu besoin de mettre en place un quelconque système de quotas ou de discrimination positive. L'importante participation féminine est en partie le fait de femmes qui ont démontré leur efficacité. M. Burt a fait état des difficultés qu'éprouvent les femmes en politique; l'intervenante estime néanmoins que les choses sont difficiles non seulement pour les femmes mais aussi pour les hommes. Quelle que soit la personne concernée, elle ne devrait pas briguer un nouveau mandat si elle n'est pas à la hauteur des tâches exigées d'un parlementaire.

Il est important d'accroître l'efficacité des parlements, en renforçant notamment le personnel administratif. Il faut également tenir compte du fait que la dynamique de la politique a évolué au fil du temps, même si les principes fondamentaux restent les mêmes. La mesure dans laquelle les parlementaires encouragent les citoyens à prendre leurs responsabilités et à favoriser l'engagement du public doit aussi être prise en compte. Il est vrai que les parlementaires ne souhaitent pas être impopulaires, ce qui les amène souvent à dire à leurs électeurs ce qu'ils veulent entendre. Mais il vaut mieux être honnête sur certaines questions et prendre les décisions difficiles qui servent en fin de compte les intérêts des citoyens et du pays.

M. A. BURT (Royaume-Uni), *intervenant*, dit qu'il est évident que la nature du travail du parlementaire a changé. L'idée selon laquelle les députés, tout du moins au Royaume-Uni, prennent toujours des décisions importantes sur le plan national ou international a tendance à s'estomper à mesure que s'accroissent les attentes des électeurs concernant la vie locale. Et ces attentes ne feront qu'augmenter avec l'utilisation accrue des médias sociaux. Les parlementaires ne doivent pas oublier que leur responsabilité première est de s'occuper de leurs électeurs au niveau local. En effet, certains estiment aujourd'hui que leur fonction implique qu'ils soient autant, voire parfois davantage, un supra élu local ou travailleur social qu'une personnalité nationale. Certains trouvent cela plus gratifiant, et d'autres moins, notamment lorsqu'il faut tenir compte des attentes de plus en plus fortes exprimées par les électeurs.

L'intervenant convient que les parlementaires doivent être honnêtes dans leurs échanges avec le public. La politique des partis conduit souvent à une course aux voix et à la popularité. Lorsqu'un parti ne parvient pas à apporter une réponse à un problème qui soit conforme aux attentes, l'opposition amplifie souvent le problème en affirmant qu'elle a la solution, avant d'essayer à son tour de le résoudre sans pouvoir y parvenir. Les attentes de la population seraient plus réalistes et mieux satisfaites si tous les partis faisaient preuve d'honnêteté et convenaient que le problème ne peut pas être résolu, ou du moins pas par un seul parti.

Le Japon a souligné à juste titre que le renouvellement variait en fonction des systèmes électoraux. Les statistiques montrent néanmoins que cette variation n'est pas aussi marquée qu'on pourrait le croire, même si cela n'exclut pas le besoin de choisir un système électoral adapté aux spécificités nationales et qui permette d'assurer autant que possible l'équilibre entre continuité et changement au sein du Parlement. Le représentant de l'Inde a également soulevé un point intéressant sur l'évolution de la participation à la vie politique dans son pays, thème qui a été développé dans un article paru récemment dans le *New York Times*. Beaucoup de personnes qui ne s'identifiaient pas auparavant à la classe politique se sentent aujourd'hui en mesure de s'impliquer; il s'agit de membres des professions libérales ou de spécialistes qui ne sont pas issus du monde politique, à l'image des personnes que les électeurs souhaitent voir davantage siéger au Parlement. La poursuite de cette tendance aura un impact évident sur le taux de renouvellement des parlementaires.

En ce qui concerne la participation des femmes, l'intervenant précise qu'il ne voulait pas dire que toutes les femmes impliquées dans la vie politique au Royaume-Uni trouvent la tâche éreintante. Le débat se poursuit, certaines femmes étant de cet avis, et d'autres pas. Le plus important est de comprendre pourquoi la proportion de femmes au Parlement demeure toujours aussi faible, étant entendu que les avantages et les inconvénients des listes de présélection exclusivement féminines sont l'un des éléments centraux de la question. Certains partis sont favorables à ces listes, tandis que d'autres y sont fermement opposés. En l'absence de telles listes ou de quotas, l'interrogation sur la façon de favoriser une plus grande participation des femmes demeure entière, tout du moins au Royaume-Uni.

Enfin, l'intervenant exprime son accord avec le délégué de Trinité-et-Tobago sur la nécessité de renforcer le personnel administratif du Parlement, d'autant que les parlements modernes doivent fonctionner comme n'importe quelle entreprise, en assurant la gestion du personnel et la formation continue, ce qui devrait contribuer à renforcer l'institution.

Le MODERATEUR remercie les deux intervenants et les autres orateurs pour leurs nombreux éclairages sur la question. Ces contributions offrent une bonne base pour poursuivre l'examen des tendances en matière de renouvellement et comprendre la façon dont les parlements – le cas échéant – s'adaptent aux nouvelles manières de mener la vie politique.

La séance est levée à 15 h.55.

Séance du jeudi 20 mars (Après-midi)

La séance est ouverte à 15 h.55, sous la conduite de M. A. Radi (Maroc), Président de l'UIP.

Une vidéo commémorative, "Réflexions sur l'UIP" est projetée, dans laquelle des parlementaires du monde entier évoquent les travaux et les réalisations de l'UIP au cours de ses 125 années d'existence.

Point 3 de l'ordre du jour

**Débat général sur le thème :
L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie**

Reprise du débat

Le Président donne lecture de son résumé du débat général, tel qu'il figure dans le document A/130/3-R.

Le résumé du débat est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Point 9 de l'ordre du jour

Point d'urgence : Contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité et à la consolidation de la démocratie en République centrafricaine : l'apport de l'UIP

Mme T. MUSHELENGA (Namibie), rapporteuse pour le point d'urgence, dit que le comité de rédaction de la résolution relative au point d'urgence s'est réuni la veille. Le débat en plénière sur ce point a permis aux participants d'échanger leurs préoccupations authentiques, en particulier sur la situation présente des réfugiés et des personnes déplacées en République centrafricaine. Un appel a été lancé pour l'arrêt immédiat de la violence armée, de nombreux intervenants ayant mis l'accent sur la nécessité d'établir, de toute urgence, un climat propice aux négociations de paix dans le pays.

La résolution, qui est le résultat des travaux du comité de rédaction, reflète la véritable alarme de la communauté internationale au sujet de la situation humanitaire de plus en plus grave qui touche le peuple centrafricain, en particulier la multiplication des violations des droits de l'homme. Le texte fait également état du fardeau imposé aux pays voisins qui accueillent des réfugiés et de la nécessité que la communauté internationale apporte un soutien suffisant à ces pays.

Le PRÉSIDENT demande si l'Assemblée peut adopter le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Point 4 de l'ordre du jour

Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)

M. J.A. AGBRE TOUNI (Côte d'Ivoire), parlant au nom de Mme C. Guittet (France), rapporteuse de la Commission, dit que le comité de rédaction s'est réuni dans l'après-midi du 17 mars et la matinée du 18 mars pour étudier le projet de résolution de la première Commission permanente. Diverses modifications importantes ont été apportées au texte au cours du processus de rédaction.

Tout d'abord, une série d'amendements a été convenue pour modifier l'ordre des deux principaux objectifs de la résolution. Ainsi, le désarmement est devenu le premier objectif, et la non-prolifération le second. Le texte souligne également la contribution positive des conférences

tenues sur l'impact humanitaire des armes nucléaires et fait référence aux diverses ententes récentes qui montrent que la voie de la non-prolifération et du désarmement est possible, notamment avec le nouveau traité START entre la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique, et l'Accord intérimaire entre la République islamique d'Iran, d'une part, et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et l'Allemagne, d'autre part. En outre, des modifications ont été approuvées en ce qui concerne les références à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la nécessité de l'application universelle du système de garanties de l'AIEA et son protocole additionnel.

Des références importantes ont été ajoutées s'agissant des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et des obligations faites aux pays en matière de désarmement, ainsi qu'au regard du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), de sa Commission préparatoire et de son système de surveillance. La résolution appelle également tous les Etats qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE à le faire, et appelle en outre les Etats à respecter les moratoires existants sur les essais nucléaires. Des ajouts ont aussi été apportés au projet de texte en ce qui concerne les matières fissiles, exhortant les parlements à superviser la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, et appelant les gouvernements à établir un moratoire sur la production de matières fissiles. Enfin, des modifications ont été apportées pour inclure un appel à une journée internationale pour l'élimination des armes nucléaires.

Le projet de résolution a été adopté par consensus par la Commission permanente, mais des réserves ont été exprimées sur certains points par les délégations de Cuba, de l'Inde, du Pakistan et de la République islamique d'Iran.

M. H.K. DUA (Inde) confirme les réserves exprimées par sa délégation quant aux paragraphes 6, 7 et 17 du dispositif de la résolution et souligne l'engagement sans faille de l'Inde pour une non-prolifération et un désarmement global, et son adhésion aux références faites dans la résolution au désarmement mondial, à la réduction du rôle des armes nucléaires et à la lutte contre le terrorisme nucléaire. Il est nécessaire, toutefois, de disposer d'un cadre multilatéral non discriminatoire.

Le pays de l'intervenant a une position cohérente et affirmée de longue date contre le TNP, qu'il juge être un traité discriminatoire. Bien que n'étant pas partie à ce Traité, l'Inde est favorable à un désarmement nucléaire global, non discriminatoire et vérifiable selon un calendrier spécifié. L'Inde n'est pas non plus partie au TICE, même si elle a été l'un des premiers Etats à appeler à l'interdiction des essais nucléaires. Elle estime qu'un tel texte doit s'ancrer dans le cadre du désarmement.

L'Inde a également de longue date pris position sur le Traité d'interdiction de la production de matières fissiles; le pays appuie les négociations sur cette interdiction au sein de la Conférence sur le désarmement, et ne voit donc pas la nécessité d'un moratoire sur la production de matières fissiles dans l'attente de nouvelles négociations au sein de cette instance.

M. T. IQBAL (Pakistan) dit que sa délégation a expliqué en détail sa position sur les aspects du projet de résolution au cours des réunions de la Commission permanente, et souhaite réitérer les réserves du Pakistan au sujet des alinéas 7, 10 et 20 du préambule et des paragraphes 6, 9, 10, 15, 16, 17 et 19 du dispositif. Le Pakistan ne sera pas lié par les dispositions contenues dans ces paragraphes.

Le Pakistan demeure résolument attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais croit que ce ne sera possible que grâce à des mesures non discriminatoires assurant une sécurité égale et non diminuée à tous les Etats.

M. M.M. ZAHEDI (République islamique d'Iran), après avoir salué le travail acharné qui a été consacré à la rédaction de la résolution, déclare que sa délégation a exprimé les raisons de ses réserves dans les séances tenues par la Commission permanente. Il souhaite que soient bien enregistrées les réserves de sa délégation sur les alinéas 11 et 21 du préambule et sur les paragraphes 11, 12 et 15 du dispositif du texte.

Le délégué de la FEDERATION DE RUSSIE déclare que, bien que sa délégation appuie l'esprit de la résolution, elle émet des réserves sur les paragraphes 1 et 2 du dispositif.

Le PRESIDENT considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté par consensus, et les réserves émises sont enregistrées.

Point 5 de l'ordre du jour

Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles

(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)

M. H.R. MOHAMED (République-Unie de Tanzanie), *rapporteur de la Commission*, dit que la rédaction de la résolution par la Commission permanente a eu lieu en séance plénière le jour précédent. La Commission a examiné les 42 amendements proposés par les Parlements membres et cinq autres proposés par la Réunion des femmes parlementaires, et a fait de son mieux pour faire droit au plus grand nombre possible de propositions. Globalement, les deux-tiers des amendements proposés ont été incorporés dans le projet de texte final. La Commission a travaillé efficacement et de manière coopérative, et a adopté le texte de la résolution dans son ensemble à sa dernière séance, plus tôt dans la journée. Le rapporteur recommande à l'Assemblée d'adopter la résolution.

Le PRESIDENT considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour

Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de conflit armé : le rôle des parlements

(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)

Mme J. NASSIF (Bahreïn), *rapporteuse de la Commission*, dit qu'il y a 45 millions d'enfants migrants dans le monde, qui doivent quotidiennement échapper aux menaces qui pèsent sur leur vie et leur avenir. Ils souffrent de de la discrimination, de l'exploitation, de l'extrémisme religieux et d'abus sexuels, n'ont pas accès aux services d'éducation ou de santé et ne peuvent vivre comme des enfants normaux. Le projet de résolution proposé à l'Assemblée vise à formuler un message clair affirmant les droits des enfants, des enfants migrants en particulier, et visant à prévenir leur exploitation dans les situations de conflit.

Bon nombre des observations écrites présentées par les délégations ont été incorporées dans le projet de texte et toutes les délégations présentes aux séances de la Commission ont participé activement à la finalisation du texte et au règlement d'éventuels problèmes. Un changement important apporté à la résolution concerne son titre; les membres de la Commission sont convenus qu'il était plus approprié de faire référence à des situations de "conflit armé", plutôt qu'à des situations "de guerre et de conflit".

Le projet de résolution appelle les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Il recommande aussi que l'âge minimum pour le service militaire soit fixé à 18 ans et appelle les parlements à interdire toute discrimination contre les enfants. En outre, ce texte exhorte les parlements à assurer la prestation des services nécessaires, y compris traitement médical et conseils, aux enfants; cela importe particulièrement pour ceux qui ont été séparés de leur famille. Enfin, il invite les parlements à travailler en étroite collaboration avec l'UIP, en particulier avec ses groupes géopolitiques, pour développer et renforcer les systèmes permettant d'assurer la protection des enfants et de leurs droits.

Le PRESIDENT considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution et la modification de son titre.

Il en est ainsi décidé.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Point 7 de l'ordre du jour**Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies**

M. M. TRAORE (Burkina Faso), rapporteur de la Commission, dit que celle-ci s'est réunie pour la première fois la veille, en tant que quatrième Commission permanente, en lieu et place de l'ancienne Commission ad hoc de l'UIP. Le Bureau de la Commission a également été constitué au cours de cette réunion, après quoi il s'est réuni et a décidé de nommer Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) et M. M. El Hassan Al Amin (Soudan), respectivement comme Présidente et Vice-Président de la Commission permanente.

La Commission permanente a choisi de débattre de l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire, et a entendu M. M. Møller, Directeur général par intérim de l'Office des Nations Unies à Genève, donner son point de vue sur le sujet. Il a été souligné au cours du débat que les parlements sont un facteur clé dans les engagements contractés par les gouvernements, car ce sont eux qui traduisent ces engagements en actes par le biais des lois et par le contrôle de leur mise en œuvre. La Commission a également examiné le projet de résolution intitulé *interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire*, qui sera examiné par l'Assemblée générale plus tard dans l'année.

L'ONU et ses organes ont beaucoup travaillé dans ce domaine; la Commission a entendu M. S.D. Desras, Président du Sénat haïtien, qui a rendu compte de la situation dans son pays et de ce que fait l'Organisation des Nations Unies sur le terrain pour aider à reconstruire le pays après le séisme de 2010. Le débat a aussi porté sur les conclusions d'une mission que l'UIP a dépêchée en Haïti en début d'année, notamment sur le degré de récupération du système parlementaire.

La Commission a également examiné le Programme de développement pour l'après-2015, notamment les objectifs de développement durable qui devront être adoptés. Trois intervenants, M. F. Bustamante (Equateur), M. D. McGuinty (Canada) et M. C. Chauvel (PNUD), se sont exprimés sur le sujet. Différents points sont ressortis du débat, en particulier que tant l'UIP que les parlements nationaux doivent être clairement associés à la définition des objectifs, qu'il faut une approche holistique du développement durable et que les objectifs doivent être universels dans leur portée, mais adaptés aux spécificités régionales et nationales ainsi qu'aux contextes locaux. La bonne gouvernance sera également vitale pour atteindre les objectifs, et les pays devront s'assurer que des systèmes robustes de gouvernance sont établis. Enfin, le rôle crucial des femmes doit être reconnu et faire l'objet d'un objectif à part entière.

L'Assemblée prend acte du rapport.

Point 8 de l'ordre du jour**Approbation des thèmes d'étude à soumettre aux Commissions permanentes et désignation des rapporteurs**

Le PRÉSIDENT dit que les quatre Commissions permanentes se sont réunies et ont approuvé les thèmes d'étude et la désignation des rapporteurs pour les 131^{ème} et 132^{ème} Assemblées, qui se tiendront respectivement à Genève (Suisse) et à Hanoï (Viet Nam). Un second co-rapporteur sera désigné en temps utile pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale.

Les thèmes d'étude proposés pour les 131^{ème} et 132^{ème} Assemblées sont approuvés, ainsi que la liste de rapporteurs.

Clôture de l'Assemblée

Le PRÉSIDENT déclare que l'Assemblée a achevé ses travaux officiels. Il observe que les débats tenus au cours de l'Assemblée ont été contemporains de plusieurs crises, et que de nombreuses déclarations ont été faites, en particulier sur la situation en République centrafricaine, en République arabe syrienne et en Ukraine. Si l'Assemblée a voté pour retenir la proposition visant la République centrafricaine comme point d'urgence, les autres crises ne revêtent pas moins un caractère d'urgence.

L'UIP appelle à la retenue en Syrie depuis le début de la crise, et continue à condamner les actes de violence qui sont commis. Elle exhorte la communauté internationale à apporter une assistance aux millions de personnes qui ont été déplacées par le conflit et réaffirme régulièrement la nécessité que toutes les parties négocient une solution pacifique et mettent fin aux hostilités. Seul un dialogue politique inclusif peut mettre fin à la guerre et aux destructions, et panser les plaies du peuple syrien.

Les événements présents en Ukraine sont extrêmement préoccupants. L'UIP se fonde sur la conviction que les crises doivent trouver une issue pacifique et continue à prôner le dialogue inclusif, fondé sur le respect mutuel et la compréhension, ce qui n'est pas moins important en Ukraine qu'ailleurs.

Les débats au cours de l'Assemblée ont fait apparaître que les Membres restent attachés à ces principes fondamentaux, et l'UIP continue donc d'appeler à des solutions pacifiques aux trois crises en cours.

M. J. FAKHRO (Bahreïn), s'exprimant au nom du Groupe arabe, rend hommage au Président de l'Assemblée, M. Radi, pour avoir aussi bien conduit les débats de la semaine. Le Groupe arabe félicite également M. Chungong pour son élection à la fonction de Secrétaire général de l'UIP, et affirme son engagement à collaborer avec lui pour faire aboutir les objectifs de l'Organisation. Le Groupe arabe félicite le Secrétaire général sortant, M. Johnsson, pour tout ce qu'il a fait dans ses fonctions et lui souhaite plein succès dans l'avenir.

M. P.-F. VEILLON (Suisse), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, félicite tout d'abord M. Chungong pour son élection à la fonction de Secrétaire général, puis se réjouit du débat de haut niveau tenu au cours de l'Assemblée sur l'UIP qui célèbre ses 125 ans, ainsi que de l'attention soutenue portée à la paix et à la démocratie. Rappelant les réformes de l'UIP qui ont récemment pris effet, il souligne la nécessité d'une plus grande efficacité, ce qui relève de la responsabilité des Bureaux, et de plus de professionnalisme et de visibilité, ce qui relève de la responsabilité du Secrétariat. L'UIP doit faire en sorte que les conclusions et les résolutions des Assemblées soient mieux entendues.

Le Groupe se félicite de la qualité du document portant sur l'examen à mi-parcours de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017, et note que l'UIP doit éviter le saupoudrage, en se concentrant sur ce qui est essentiel à sa mission pour se muer en une Organisation plus forte. Sur la question du budget, le Groupe des Douze Plus appelle à redoubler d'efforts pour faire baisser les coûts et les dépenses de l'UIP, et remercie le Comité exécutif pour le travail qu'il a effectué sur le budget.

Mme B. BOUPHA (République démocratique populaire lao), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, salue le travail des membres du Groupe au cours de l'Assemblée et des réunions connexes, qui se sont déroulées dans un esprit de compréhension mutuelle, de confiance, de solidarité et de coopération parlementaires. Elle appelle, cependant, à une plus grande coopération entre les pays et le Secrétariat de l'UIP et demande que des informations sur certains points soient communiquées dès que possible.

Le Groupe demeure résolu à promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale, notamment dans le cadre de l'UIP.

Le délégué du MEXIQUE, s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, félicite chaleureusement M. Chungong pour sa nomination au poste de prochain Secrétaire général de l'UIP, avant de rendre hommage à M. Johnsson pour tout le travail qu'il a accompli dans ce rôle et pour le soutien qu'il a apporté au Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes au fil des années.

Le Groupe se félicite du choix du thème d'étude proposé par l'Uruguay, à savoir *La cyber-guerre – une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale*, qui sera examiné par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale à la prochaine Assemblée, et

exprime ses remerciements pour le soutien qu'a apporté à la présente session la co-rapporteuse mexicaine dans les débats de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme sur les enfants migrants.

M. V. SENKO (Biélorus), s'exprimant au nom du Groupe Eurasie, salue le travail productif accompli par les Membres lors de l'Assemblée, qui montre que l'UIP est sur la bonne voie pour gagner en efficacité et en visibilité, et renforcer le rôle des parlements dans la recherche de solutions à des problèmes internationaux de premier plan.

En agissant dans un esprit de coopération, de respect mutuel, de dialogue et de tolérance, l'UIP et les parlementaires de tous horizons jouent un rôle toujours plus important pour garantir la paix et la stabilité et promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit.

Le Groupe Eurasie rend hommage à M. Johnsson pour tout ce qu'il a réalisé au cours de ses mandats de Secrétaire général, et félicite son successeur, M. Chungong, pour son élection.

M. M.V. SISULU (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe africain, félicite l'UIP en ce 125^{ème} anniversaire, affirmant que les débats de ces derniers jours ont souligné le rôle précieux que l'Organisation a joué dans la poursuite de la paix, de la démocratie et de la liberté dans le monde. Le Groupe africain rend hommage au Secrétaire général sortant, M. Johnsson, pour sa contribution exceptionnelle à la mission de l'UIP, qu'il a notamment aidée à moderniser et au sein de laquelle il a promu la diversité et une représentation équilibrée des femmes. Le Groupe se félicite en particulier du rôle de premier plan qu'il a joué dans le renforcement des parlements africains, soulignant que des démocraties solides ont besoin d'institutions démocratiques fortes, notamment de parlements forts.

Le Groupe africain note avec préoccupation les conflits qui se poursuivent dans le monde, notamment en République arabe syrienne et en République centrafricaine. Ce sont autant de rappels tragiques de l'intérêt du dialogue pour la paix et la démocratie. L'UIP doit continuer à jouer son rôle central dans la résolution des conflits, et la promotion de la paix et de la démocratie.

Le Groupe félicite M. Chungong, non seulement pour son élection au poste de Secrétaire général, mais aussi parce qu'il devient le premier Africain à exercer la fonction de Secrétaire général de l'UIP, et l'assure de son plein soutien. Avec l'expérience qu'il apportera à sa fonction, l'Organisation sera en de bonnes mains.

Le SECRETAIRE GENERAL DE L'UIP, M. Anders B. Johnsson, félicite son successeur, M. Chungong, qui est non seulement un collègue mais aussi un ami; il sera assurément un Secrétaire général fort capable et digne de louanges. Le Secrétaire général assure l'Assemblée qu'il y aura une période suffisante de chevauchement entre eux deux, et qu'il aidera M. Chungong dans tous les sens possibles pour que la passation de pouvoir se fasse en douceur le 1^{er} juillet 2014.

Il s'est senti confus au cours de l'Assemblée des nombreux messages, empreints de chaleur, qui lui ont été adressés pour ses mandats en qualité de Secrétaire général. Il quittera l'UIP en se souvenant de l'amitié qui lui a été si généreusement accordée par tant de personnes.

Le PRESIDENT fait siennes les félicitations adressées à M. Chungong pour son élection comme nouveau Secrétaire général, et déclare qu'il attend avec intérêt de travailler avec lui avant que son propre mandat de Président de l'UIP ne prenne fin. Il remercie le Secrétaire général sortant du précieux travail qu'il a accompli pour l'Organisation, et lui souhaite, à lui-même et à sa famille, tous les bonheurs.

L'Assemblée est close à 17 h.25.

L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie

Résumé des débats par le Président

entériné par l'Assemblée de l'UIP
(Genève, 20 mars 2014)

A l'occasion de la 130^{ème} Assemblée de l'UIP (17-20 mars 2014), 715 parlementaires venus de 150 parlements nationaux se sont réunis à Genève (Suisse). Ils y ont réfléchi au travail qu'accomplit l'UIP depuis qu'elle a vu le jour en 1889 et ont réaffirmé leur engagement indéfectible en faveur de la paix et de la démocratie.

Depuis 125 ans, le monde a été le théâtre de deux guerres mondiales, d'attaques à l'arme chimique et de frappes nucléaires, de révoltes, d'insurrections et d'actes terroristes. Pendant tout ce temps, l'UIP s'est battue sans répit pour promouvoir la paix et la stabilité par le dialogue et la négociation, et aussi pour protéger les démocraties naissantes.

Tout au long de son histoire, l'UIP n'a cessé de se développer : elle compte à présent 164 parlements des quatre coins du monde et les activités qu'elle mène sont toujours plus nombreuses et diverses. Exemple emblématique de coopération multilatérale institutionnalisée depuis sa création, l'UIP est aujourd'hui le foyer mondial de la concertation parlementaire, forum essentiel dans lequel les parlementaires du monde entier peuvent interagir, échanger des idées, confronter des expériences et entreprendre des projets communs, prônant la paix et la coopération entre les peuples et œuvrant sans relâche à l'enracinement de la démocratie représentative.

Organisation mondiale de parlements nationaux, l'UIP donne une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU. Elle offre aux parlementaires un cadre unique dans lequel discuter des enjeux mondiaux et leur permet de faire entendre leur voix dans les organes de décision de l'ONU. Le partenariat stratégique solide qu'elle a bâti avec l'ONU, un partenariat qui repose sur le dialogue et l'échange, contribue à créer les conditions de la paix et de la démocratie partout dans le monde. C'est cette vision qui s'exprime dans la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017, *De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes*.

Dans le monde de plus en plus globalisé qui est le nôtre, nul ne peut prétendre vivre en autarcie. Les progrès rapides des technologies de l'information et de la communication font que les habitants de la planète sont de plus en plus interdépendants. Les citoyens exigent plus de répondant de la part de leurs élus et ils attendent les bonnes réponses. Lorsque leurs droits sont déniés et leurs libertés bafouées, les citoyens perdent confiance dans les structures du pouvoir et protestent, quitte à le payer de leur vie. Les soulèvements populaires auxquels nous venons d'assister montrent tout ce que peut le peuple. Partout dans le monde, les gens veulent des gouvernements responsables et comptables de leurs actes, ils veulent la stabilité et ils veulent la paix. Les parlements ne peuvent rester sourds à ces aspirations. Pour fonctionner, la démocratie doit être native du pays où elle s'exerce et adaptée aux réalités nationales.

Le monde n'est pas plus sûr qu'il y a 125 ans : criminalité transnationale organisée, cybercriminalité, terrorisme et prolifération des armes de destruction massive, pour ne citer que ces fléaux, font peser une lourde menace sur la paix, la sécurité et les droits fondamentaux. La paix est bien plus que l'absence de conflit et de violence; elle est la garantie que les citoyens pourront exercer leur droit de participer au développement de la société par la démocratie représentative. La plupart des opérations menées pour consolider la paix et la sécurité après un conflit servent donc les mêmes objectifs : élire un parlement pour un gouvernement par le peuple et pour le peuple et bâtir la paix sur la concertation, la coopération et la compréhension mutuelle.

Le désarmement est le fondement d'un monde plus sûr, et les parlementaires sont appelés à jouer dans ce domaine un rôle de premier plan en évaluant les risques, en légiférant pour les limiter et en contrôlant l'action du gouvernement pour s'assurer qu'il respecte lois nationales et obligations internationales. Les parlementaires peuvent mettre en place le cadre législatif d'un monde sans armes. La paix et la sécurité ne s'obtiennent pas par la menace et l'abus de pouvoir; il faut les cultiver par le dialogue, la compréhension, le respect mutuel et la démocratie.

Les violations des libertés fondamentales, comme la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de voyager, sont des atteintes à la démocratie. La liberté a son prix : le respect, la confiance et l'égalité. La pauvreté, la faim et la marginalisation engendrent le mécontentement et la révolte et exposent à l'exploitation ceux qui croient aux promesses d'une vie meilleure.

La traite des êtres humains, l'exploitation par le travail, l'exploitation sexuelle et la brutalité ne sont hélas que trop répandues. Ces formes modernes d'esclavage constituent une violation grave des libertés et droits fondamentaux consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au niveau national, ce sont les parlements qui doivent encadrer la promotion et la protection des droits de l'homme, principe fondamental de la démocratie. Les parlementaires peuvent légiférer pour protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ils peuvent contrôler le respect par l'exécutif de ses obligations internationales et ils doivent être la voix des membres les plus vulnérables de la société. Les parlementaires, à qui le peuple confie le mandat d'édifier une société plus juste et plus équitable, ne peuvent se soustraire à cette responsabilité.

Or, dans certains pays, même les parlementaires voient leurs droits fondamentaux bafoués. Ils sont muselés, persécutés, emprisonnés, voire assassinés, parce qu'ils parlent au nom des citoyens. L'UIP joue un rôle crucial, par l'intermédiaire de son Comité des droits de l'homme des parlementaires, pour mettre fin à ces injustices. Par le dialogue et la négociation, l'UIP obtient des résultats remarquables, par exemple : la libération de prisonniers politiques et une réparation pour les victimes.

Il ne saurait y avoir de démocratie véritable sans égalité et sans respect mutuel. La participation des femmes à la vie politique est essentielle. Malheureusement, les femmes restent largement sous-représentées dans la vie politique de nombreux pays. Les efforts de l'UIP visant à promouvoir leur présence dans les parlements n'ont pas été vains et il importe de poursuivre sur cette voie. De même, il faut respecter les droits des peuples autochtones, dont les moyens d'existence sont souvent en péril. Les parlementaires sont tenus de parler au nom de tous les citoyens, et en particulier des minorités sous-représentées. Associer tous les groupes de la société – les peuples autochtones, les femmes, les jeunes – aux processus politiques et à la prise de décision est la seule manière d'assurer une égalité réelle et de renforcer la paix, la stabilité et la sécurité.

La bonne gouvernance et la démocratie sont indispensables au progrès dans tous les domaines, et les parlements ont un rôle décisif à jouer pour que chacun puisse prétendre à un monde meilleur. Aujourd'hui, à l'heure où la communauté internationale s'apprête à convenir d'un nouveau programme de développement, l'apport des parlements est plus nécessaire que jamais. Les parlementaires se doivent de relever le défi et d'assumer le rôle essentiel qui leur revient dans cette entreprise. Il devront guider les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable, créant ainsi les conditions de l'égalité, de la protection des droits civils, politiques, sociaux et économiques fondamentaux et, à terme, de la paix et de la sécurité.

Les objectifs de développement durables pour l'après-2015 doivent faire une place de choix à la gouvernance démocratique. La transparence, la responsabilité, le respect et la démocratie représentative sont autant d'éléments de ce nouveau programme de développement, auquel il convient d'associer les parlements du monde pour que chacun puisse en recueillir les fruits.

Si la démocratie internationale a beaucoup évolué depuis 1889, c'est en grande partie grâce à l'UIP, qui a contribué à instaurer, sous des formes diverses, la gouvernance démocratique aux échelons national et international. Tout au long de son histoire, l'UIP a montré un attachement sans faille à la cause de la paix et de la sécurité, aux droits de l'homme et au principe du développement durable.

Dans un monde en mutation, alors que 125 ans se sont écoulés, le projet des pères fondateurs de l'UIP n'a rien perdu de sa pertinence ni de son actualité. Bien des enseignements ont été tirés de l'histoire, et s'il fallait n'en retenir qu'un seul, c'est que, faute de parlements représentatifs élus, issus de processus participatifs sans exclusive, il ne peut y avoir de paix ni de sécurité durables.

Les parlements sont la voix du peuple. Le moment est venu de tirer des enseignements de ces 125 ans d'existence et de s'en servir pour faire face aux changements à venir. C'est pourquoi les Parlements membres de l'UIP renouvellent leur engagement envers la paix dans le monde, fondée sur la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit.

Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements

Résolution adoptée par consensus par la 130^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 20 mars 2014)*

La 130^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

convaincue de la nécessité d'instaurer et de préserver un monde sans armes nucléaires,

affirmant le rôle fondamental des parlements et des parlementaires pour réduire les risques nucléaires et établir un cadre législatif et politique permettant d'instaurer un monde sans armes nucléaires,

rappelant les résolutions antérieures de l'UIP sur le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier la résolution adoptée par la 120^{ème} Assemblée de l'UIP (Addis-Abeba, avril 2009),

notant avec une profonde préoccupation qu'il y a dans le monde plus de 17 000 armes nucléaires, qui constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, et que tout emploi d'armes nucléaires, qu'il soit intentionnel, accidentel ou qu'il relève d'une erreur d'appréciation, aurait des conséquences dévastatrices sur les êtres humains et l'environnement,

se félicitant de la tenue de la Conférence intergouvernementale sur les conséquences humanitaire des armes nucléaires, à Oslo (Norvège), en 2013, puis à Narayit (Mexique), en février 2014, ainsi que de la conférence qui se tiendra à Vienne (Autriche),

soulignant la nature complémentaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, qui se renforcent mutuellement,

consciente de l'importance du Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui consacre le consensus international sur la nécessité de mettre en œuvre les piliers interdépendants que sont le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques,

réaffirmant que tous les Etats doivent veiller à respecter leurs obligations en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et en particulier celles découlant du Traité de non-prolifération,

réaffirmant en outre les obligations en matière de désarmement des Etats dotés d'armes nucléaires qui, selon l'article VI du Traité de non-prolifération, doivent notamment poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces en vue de mettre fin rapidement à la course aux armements nucléaires et de parvenir au désarmement nucléaire, ainsi que celles de tous les Etats parties, qui doivent continuer de négocier en vue d'un désarmement général et complet,

ayant à l'esprit le Plan d'action en 64 mesures adopté par la Conférence d'examen du TNP de 2010 qui, entre autres choses, "demande à tous les Etats dotés d'armes nucléaires d'adopter des mesures de désarmement concrètes et affirme que tous les Etats doivent faire un effort particulier pour établir le cadre nécessaire à l'instauration et à la préservation d'un monde sans armes nucléaires",

* La délégation de la Fédération de Russie a formulé des réserves sur les paragraphes 1 et 2 du dispositif. La délégation de l'Inde a formulé des réserves sur les paragraphes 6, 7 et 17 du dispositif. La délégation de la République islamique d'Iran a formulé des réserves sur les alinéas 11 et 21 du préambule et sur les paragraphes 11, 12 et 15 du dispositif. La délégation du Pakistan a formulé des réserves sur les alinéas 7, 10 et 20 du préambule et sur les paragraphes 6, 9, 10, 15, 16, 17 et 19 du dispositif.

affirmant sa forte adhésion à l'action essentielle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et à l'universalisation de ses systèmes d'accords de garanties et leurs protocoles additionnels, outils essentiels du renforcement du régime de non-prolifération,

affirmant également sa forte adhésion à l'action de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à son système de surveillance,

notant la contribution partielle que représentent les initiatives unilatérales et bilatérales de désarmement, *réaffirmant* que l'action et les cadres multilatéraux n'ont rien perdu de leur pertinence et de leur importance, et *soulignant* qu'il est urgent d'aller de l'avant,

prenant acte de la proposition en cinq points du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ainsi que du discours qu'il a prononcé sur le désarmement nucléaire, le 21 janvier 2014, à l'ouverture de la session plénière de la Conférence sur le désarmement,

prenant acte, en outre, du nouveau Traité START et des efforts déployés par la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique pour le mettre en œuvre,

affirmant le rôle fondamental de la Conférence sur le désarmement dans la négociation d'accords multilatéraux visant à instaurer un monde sans armes nucléaires,

consciente de l'importante contribution qu'un certain nombre de pays ont apportée à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire en créant des zones exemptes d'armes nucléaires et en renonçant d'eux-mêmes à leurs programmes d'armement nucléaire ou en supprimant toutes les armes nucléaires présentes sur leur territoire,

affirmant que tous les Etats doivent faire respecter sans condition les zones exemptes d'armes nucléaires,

se félicitant de la tenue de la toute première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, le 26 septembre 2013,

encouragée par l'émergence d'autres initiatives multilatérales, notamment la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de créer un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'ouvrir des discussions sur les éléments qui pourraient figurer dans un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire,

se félicitant de l'Accord intérimaire de Genève du 24 novembre 2013 entre la République islamique d'Iran, d'une part, et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et l'Allemagne, d'autre part, qui ouvre la voie à la levée progressive des sanctions économiques frappant l'Iran, en échange d'une révision approfondie de son programme nucléaire; *invitant* toutes les parties à l'Accord à en appliquer fidèlement et rapidement toutes les dispositions,

résolue à travailler avec les gouvernements et la société civile afin de faire émerger la volonté politique requise pour instaurer un monde sans armes nucléaires,

1. *demande* à tous les Parlements membres et à tous les parlementaires de promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires, en faisant valoir que ces objectifs sont de la plus haute urgence et constituent une priorité absolue;
2. *encourage* les parlementaires à nouer un dialogue et à créer, à tous les niveaux, des réseaux et coalitions multipartites en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires;
3. *en appelle* aux parlementaires pour qu'ils sensibilisent les citoyens, en les éduquant, aux dangers que les armes nucléaires continuent à faire peser, ainsi qu'à la nécessité et aux avantages de les éliminer totalement;
4. *demande* à tous les parlementaires de promouvoir et de marquer, le 26 septembre de chaque année, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, en application de la résolution 68/32 de l'Assemblée générale des Nations Unies;

5. *demande* aux parlements d'encourager leurs gouvernements respectifs à promouvoir l'objectif d'un monde durablement libéré des armes nucléaires dans toutes les enceintes internationales appropriées et tous les organes conventionnels et à prendre les mesures concrètes nécessaires à cette fin;
6. *appelle de ses vœux* l'universalisation du Traité de non-prolifération et *demande* aux parlements de veiller à ce que les Etats qui ne l'ont pas encore fait le signent ou le ratifient sans délai et sans condition;
7. *souligne* l'importance d'assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et *demande instamment* aux Etats répertoriés à l'Annexe 2 du Traité, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, qui ne l'ont pas encore fait, d'en accélérer la procédure de signature et de ratification, à titre prioritaire, ce qui témoignerait de leur volonté politique et de leur engagement à l'égard de la paix et de la sécurité internationales et, dans l'intervalle, de respecter les moratoires qu'ils ont adoptés sur les essais nucléaires;
8. *demande* à tous les Etats de s'abstenir de procéder à tout type d'essai d'arme nucléaire;
9. *souligne* la nécessité que les parlementaires travaillent avec leurs gouvernements respectifs afin de garantir le plein respect de toutes les dispositions du Traité de non-prolifération, ainsi que de tous les engagements pris dans le cadre de la Conférence d'examen du TNP de 2000 (les 13 mesures concrètes) et de la Conférence d'examen du TNP de 2010 (le Plan d'action);
10. *demande* à tous les parlements de travailler ensemble, ainsi qu'avec les gouvernements et la société civile, afin de créer la dynamique voulue pour que la Conférence d'examen du TNP de 2015 soit constructive;
11. *demande aussi instamment* aux parlements de renforcer la sécurité de tous les matériaux nucléaires, y compris ceux à destination militaire, en surveillant la mise en oeuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU et en assurant la ratification des traités multilatéraux pertinents tels que la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires ainsi que l'Amendement à cette convention adopté en 2005;
12. *demande enfin* aux parlements des Etats qui ne l'ont pas encore fait de donner effet dès que possible à l'accord de garanties généralisées et au protocole additionnel qui, ensemble, constituent les éléments essentiels du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);
13. *demande* aux parlementaires d'utiliser tous les moyens à leur disposition, notamment des commissions, afin de surveiller étroitement la mise en oeuvre des engagements susmentionnés à l'échelon national, notamment en passant au crible la législation, les budgets et les rapports de mise en oeuvre;
14. *recommande* aux parlements d'engager leurs gouvernements respectifs à ouvrir des négociations sur une convention sur les armes nucléaires ou sur une série d'accords propres à contribuer à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires, comme prescrit dans la proposition en cinq points du Secrétaire général de l'ONU et dans le Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010;
15. *recommande également* aux parlements d'engager leurs gouvernements respectifs à ouvrir des négociations multilatérales sur un traité multilatéral solide, vérifiable et non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs;

16. *encourage* les parlements d'Etats dotés d'armes nucléaires à exiger, conformément à l'article VI du Traité de non-prolifération, une action renforcée et accélérée sur le désarmement, une transparence accrue de la part de leurs gouvernements quant aux arsenaux d'armes nucléaires, aux stocks de matières fissiles et aux informations sur les programmes et dépenses correspondants;
17. *invite* les parlements, dans l'attente d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles, à inciter leurs gouvernements qui ne l'ont déjà fait à instaurer un moratoire sur la production de matières fissiles en cessant unilatéralement cette production et en démantelant leurs installations de production;
18. *encourage* les parlements à travailler avec leurs gouvernements respectifs à la mise en place de mesures propres à renforcer la confiance, notamment par la suppression de la place ménagée aux armes nucléaires dans les doctrines et politiques de sécurité;
19. *encourage également* les parlements d'Etats dotés d'armes nucléaires à exiger, conformément à l'Action 5(e) du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, de réduire les niveaux d'alerte des armes nucléaires;
20. *encourage enfin* les parlements à renforcer les zones exemptes d'armes nucléaires, à en soutenir l'expansion et à encourager la création de nouvelles zones;
21. *demande* aux parlementaires de soutenir l'organisation, à une date aussi rapprochée que possible, d'une conférence en vue de l'instauration d'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive, à laquelle participeraient tous les Etats de la région, selon des modalités dont ils conviendraient librement;
22. *demande instamment* aux parlements d'exiger la reprise des travaux de fond de la Conférence des Nations Unies sur le désarmement;
23. *réitère* la nécessité de parvenir sans tarder à un accord à la Conférence du désarmement sur un instrument efficace, universel, inconditionnel et juridiquement contraignant pour donner des garanties aux Etats non dotés d'armes nucléaires concernant l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires;
24. *invite* les parlementaires à se servir du forum mondial qu'est l'UIP pour cristalliser l'attention politique sur la nécessité d'un désarmement nucléaire effectif, irréversible et vérifiable et sur les mesures pratiques et concrètes qui peuvent être prises dans l'immédiat pour progresser vers cet objectif.

Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 130^{ème} Assemblée de l'UIP
(Genève, 20 mars 2014)*

La 130^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

exprimant sa vive préoccupation face à l'incidence et au risque de catastrophes qui s'accroissent dans le monde entier, menaçant aussi bien la vie que les moyens de subsistance des populations, entravant le développement socioéconomique et nuisant à l'environnement,

notant que les modes de développement, notamment une urbanisation insuffisamment planifiée et encadrée, l'augmentation de la population dans les zones à haut risque, la pauvreté endémique, la faiblesse de la gouvernance et des institutions, et la dégradation de l'environnement sont d'importants facteurs de risque de catastrophe,

relevant que les catastrophes, tout particulièrement celles qui sont provoquées par les changements climatiques et aggravées par l'accroissement de la population et sa répartition sur le territoire, et d'autres facteurs comme la mauvaise utilisation et la mauvaise gestion des ressources, ont été dénoncées par la communauté internationale, notamment dans le Document final de la Conférence de Rio+20, qui les qualifie d'obstacles majeurs au développement durable,

réaffirmant le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, et *soulignant* la nécessité d'en accélérer la mise en œuvre aux niveaux international, régional, national et surtout local,

consciente de l'urgence d'intégrer et de relier davantage les politiques et programmes axés sur la réduction des risques et le relèvement après les catastrophes, les changements climatiques, le développement économique et social à long terme, l'urbanisme, les dynamiques démographiques et la protection de l'environnement, de façon à pouvoir traiter les risques de catastrophe à la racine,

également consciente du fait que l'accroissement de la population mondiale, qui ne devrait pas fléchir avant plusieurs décennies, et sa répartition sur le territoire, notamment la densification de l'habitat et l'urbanisation croissante, accentuent le risque de catastrophe et que, dans les régions exposées aux famines et à la malnutrition à cause de la sécheresse, le facteur démographique a un effet direct sur la sécurité et l'autonomie alimentaires,

soulignant que les dynamiques démographiques contribuent pour une large part aux changements climatiques et aux risques de catastrophe, en ce qu'elles soumettent les ressources naturelles à des contraintes supplémentaires, aggravent la vulnérabilité des communautés face aux aléas naturels et accentuent les effets de l'activité humaine sur les écosystèmes, surtout en raison des besoins accrus en nourriture, en eau potable, en bois d'œuvre et en bois de chauffe qui en découlent,

affirmant que toutes les femmes ont le droit de planifier leur vie et, notamment, de décider si et quand elles souhaitent avoir des enfants, et *soulignant* que les grossesses non désirées sont le facteur de croissance de la population le plus susceptible d'être modifié par des mesures d'orientation,

convaincue que les gouvernements sont des acteurs essentiels s'agissant de la résilience face aux risques et les dynamiques démographiques dans le contexte du développement durable, domaine qui relève de leur responsabilité politique, tandis que les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer pour mobiliser la volonté politique requise et obtenir des résultats grâce à l'action législative, au contrôle des politiques et à l'affectation des ressources,

constatant que les femmes et les enfants sont particulièrement exposés à des souffrances physiques et psychiques lors des catastrophes et pendant la période de reconstruction et de relèvement,

prenant acte que les femmes doivent être associées à la gestion des catastrophes, de la prévention jusqu'au redressement,

soulignant qu'il faut prendre des mesures en faveur de l'éducation à tous les niveaux, et qu'il importe de mobiliser les acteurs locaux afin de sensibiliser la population à la nécessité de la résilience face aux risques et aux questions démographiques connexes, et de rallier le public aux mesures qui s'imposent pour accroître la résilience,

1. *demande* à tous les parlementaires de s'informer sur les questions liées à l'évolution des risques et des catastrophes, afin d'améliorer le contrôle qu'ils exercent pour réduire l'incidence et les risques de catastrophe, améliorer la résilience et protéger les populations et les fruits du développement des catastrophes et des effets des changements climatiques, tout en veillant à ce que cette question reçoive l'attention qu'elle mérite au plan national et que les mesures qui s'imposent soient prises;
2. *demande également* à tous les parlementaires de commencer immédiatement à réviser la législation existante en matière de réduction des risques, en partant de la réalité des collectivités, de leur environnement, de leur habitat et de la population, qui sont les principales ressources sur lesquelles fonder l'action à mener et de déterminer s'il convient d'obliger les intervenants principaux, notamment les responsables politiques et le secteur privé, à assumer leurs responsabilités quant aux conséquences de politiques de développement ou d'investissement entraînant une forte augmentation des risques;
3. *invite* l'Organisation des Nations Unies à poser le principe d'une indemnisation des victimes de catastrophes naturelles et d'une réparation des dommages causés par les Etats qui mettent en œuvre des stratégies de développement contraires aux prescriptions de la Conférence de Rio sur le développement durable de 1992;
4. *appelle* tous les gouvernements à entreprendre dans les plus brefs délais un réexamen des politiques et réglementations nationales afin de garantir un développement socioéconomique qui tienne compte des risques de catastrophe à long terme, pour la population et l'économie, car un nouvel élan s'impose pour garantir la cohérence des politiques et pratiques relatives au développement et leur harmonisation avec les politiques de réduction des risques, de protection de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques;
5. *appelle également* tous les gouvernements à améliorer leurs mécanismes de réduction des risques et à veiller à ce que les politiques et stratégies de développement renforcent la résilience de la population et de l'économie du pays, en dressant des cartes des zones à risques, par type de risque, en mettant en place des systèmes d'alerte rapide et en assurant la sûreté des bâtiments, ainsi qu'en améliorant les cadres institutionnels et législatifs, politiques et redditionnels et en accroissant les ressources budgétaires en faveur d'un développement résilient face aux catastrophes en veillant, comme il convient, aux besoins des femmes et en prêtant une attention particulière à ceux des personnes handicapées;
6. *prie instamment* les parlements et les gouvernements de mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour ce qui touche à la propriété des terres et du bétail, et de faciliter l'accès des femmes au crédit, de façon à renforcer leur résilience;
7. *appelle* les gouvernements et les parlements à intégrer les perspectives de genre et d'âge dans la conception et la mise en œuvre de toutes les phases de la gestion des risques;
8. *encourage* les gouvernements et les parlements à évaluer les risques et à favoriser la résilience aux catastrophes en investissant dans des infrastructures parasismiques et dans des systèmes de protection sociale inclusifs, en particulier pour les communautés vulnérables ou exposées aux risques;

9. *appelle* les gouvernements et les parlements à renforcer la sécurité alimentaire et à promouvoir un développement agricole durable, en mettant l'accent sur les stratégies qui donnent la priorité aux besoins des communautés rurales et à leurs conditions de vie, car ce sont des facteurs clés de la résilience de ces communautés;
10. *exhorte* les gouvernements et les parlements à investir dans des systèmes d'alerte rapide et à les intégrer dans leurs stratégies de réduction des risques, les outils politiques et décisionnels en la matière, et les systèmes de gestion de l'urgence;
11. *engage* le système des Nations Unies et autres organisations internationales et intergouvernementales à promouvoir la résilience face aux risques et aux chocs, en tant qu'aspect fondamental du développement, à veiller à ce que les évaluations de la résilience et des risques s'intègrent dans les efforts internationaux d'élimination de la pauvreté et de développement durable, et à donner l'exemple d'une gouvernance de qualité en matière de réduction des risques de catastrophe en respectant les principes et en faisant preuve de transparence et de responsabilité eu égard aux décisions relatives aux programmes et aux investissements à l'échelon des pays;
12. *engage également* le système des Nations Unies à apporter un soutien spécial aux pays en développement pour qu'ils puissent donner suite aux conclusions contenues dans différents rapports et pour faciliter le financement des travaux d'aménagement dans lesdits pays;
13. *demande instamment* aux gouvernements d'intégrer la croissance démographique, la planification familiale et les dynamiques démographiques dans les mesures de développement durable, qui devraient aussi promouvoir la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques;
14. *demande* aux parlements d'œuvrer, aux échelons national, régional et international, à l'inclusion d'un indicateur sur la santé génésique dans les objectifs de développement pour l'après-2015 touchant à la santé, à l'équité et à l'émancipation des femmes, de défendre une approche de la santé génésique fondée sur les droits et de prendre les mesures législatives et budgétaires qui s'imposent pour offrir un accès universel à des services de planification familiale volontaire;
15. *demande instamment* aux gouvernements de prendre une part active aux consultations en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 et le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe, de façon à disposer des informations, des connaissances et de l'appui technique requis pour élaborer un programme national de développement résilient face aux risques de catastrophe pour l'après-2015, le programme de développement et le cadre d'action pour l'après-2015 étant indissociables de la promotion d'un développement durable et résilient et d'une réduction de la pauvreté;
16. *demande aussi instamment* aux gouvernements et au système des Nations Unies de veiller à ce que le programme de développement et le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 se renforcent mutuellement;
17. *demande* à tous les parlements d'accompagner leur gouvernement dans l'élaboration de politiques et de stratégies de développement faisant une place suffisante, du stade de la planification des programmes à celui de leur réalisation, à l'évaluation des risques, compte tenu notamment des facteurs démographiques, car il ne saurait y avoir de développement durable sans résilience face aux catastrophes;
18. *invite* les gouvernements, lorsqu'ils élaborent des lois, des politiques ou des plans visant à réduire les risques de catastrophe, à tenir compte du rôle particulier que jouent les femmes, notamment celles qui exercent des fonctions dans l'administration locale et celles qui font partie d'organisations populaires, dans la réduction des risques, la planification, la réinstallation, le logement et le développement des infrastructures;

19. *rappelle* que la réduction des risques de catastrophe et la protection des populations relèvent de la responsabilité de tous les représentants élus et *encourage* donc tous les parlements à se doter d'un forum national sur la réduction des risques de catastrophe et le développement résilient;
20. *demande* que, outre les gouvernements et les parlements, la société civile, le secteur privé et les milieux scientifiques soient associés à la réduction des risques de catastrophe et à la promotion des mesures visant à résoudre les problèmes résultant des changements climatiques;
21. *appelle* les parlements à contrôler les politiques et les initiatives de leur gouvernement en matière de réduction des risques de catastrophe, de changements climatiques et de développement durable, et de faire usage de tous les instruments disponibles, y compris législatifs, notamment des études d'impact environnemental des politiques publiques pour garantir que la réduction des risques de catastrophe et les mesures d'adaptation aux changements climatiques soient prises en compte dans la planification et l'élaboration du budget;
22. *demande* que soient créées des commissions spécialisées dans les parlements où elles n'existent pas encore, pour qu'elles puissent se tenir au courant et analyser tous les problèmes liés au développement durable et puissent promouvoir des mesures et des stratégies vouées à les prévenir ou les atténuer;
23. *exhorte* les pays donateurs et les agences internationales de développement à adopter une démarche responsable et à jouer un rôle de premier plan dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et des mesures en faveur de la santé génésique, notamment de tenir compte du droit de chaque personne à la santé sexuelle et génésique dans la planification et l'exécution des programmes de développement, afin de s'assurer que les activités financées par l'aide au développement contribuent à un développement résilient;
24. *appelle* tous les parlementaires à faire une priorité de la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, ces pratiques nuisant considérablement à la mobilisation et à la bonne affectation des ressources au détriment des composantes environnementales des programmes de développement durable;
25. *prie instamment* les pays donateurs et les pays bénéficiaires de s'attacher de plus en plus à améliorer la gestion et l'utilisation des ressources nationales, en particulier de l'eau et des ressources énergétiques, afin de prévenir et d'atténuer les principaux risques de catastrophe, de renforcer la résilience et de contribuer ainsi au développement durable;
26. *prie aussi instamment* les parlements, les gouvernements et les organisations internationales de faire en sorte que la coopération internationale serve davantage la gestion des risques et le développement résilient en accroissant l'assistance technique et le renforcement des capacités, selon que de besoin, dans les pays en développement;
27. *demande* à tous les parlements de faire le nécessaire pour obtenir l'adhésion de leurs gouvernements respectifs et mobiliser la volonté politique requise pour obtenir des résultats concrets en matière de développement durable et limiter les modifications de l'environnement provoquées par l'homme qui favorisent et aggravent les catastrophes naturelles, tout particulièrement en raison des changements climatiques; *demande en particulier* que soit conclu, d'ici à 2015, un accord mondial ambitieux qui ait force de loi conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et s'applique à toutes les Parties;
28. *invite* tous les Parlements membres de l'UIP à prendre des mesures d'urgence pour donner suite, dans leurs régions et pays respectifs, aux recommandations formulées dans la présente résolution.

Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de conflit armé : le rôle des parlements

*Résolution adoptée à l'unanimité par la 130^{ème} Assemblée de l'UIP
(Genève, 20 mars 2014)*

La 130^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

considérant que l'article premier de la Convention relative aux droits de l'enfant définit l'enfant comme "tout être humain âgé de moins de dix-huit ans",

sachant que des efforts sont déployés à l'échelon mondial pour promouvoir la protection et le respect des droits fondamentaux des enfants migrants non accompagnés, des enfants séparés et des enfants impliqués dans des conflits armés, conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant,

prenant acte des principes et droits fondamentaux qui doivent être garantis à tous les enfants, en particulier aux enfants non accompagnés ou séparés, garçons ou filles, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, et aux autres obligations des Etats en vertu du droit international, à savoir : l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination, la non-sanction, la non-détention, le non-refoulement, l'unité familiale, le droit à la protection physique et juridique, le droit à une identité, le droit à la vie, à la survie et au développement, le droit d'être entendu et de donner son opinion dans les décisions qui le concernent, le droit d'être protégé contre la violence, le droit à l'éducation, le droit aux garanties d'une procédure équitable, le droit de bénéficier de soins de santé et d'un soutien psychologique, ainsi que d'avoir accès à une aide à la réintégration et à une aide juridictionnelle,

rappelant que le paragraphe 7 de l'Observation générale n°6 (2005) du Comité des droits de l'enfant sur le traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine définit comme "enfant non accompagné" "un enfant [...] qui a été séparé de ses deux parents et d'autres membres proches de sa famille et n'est pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume", et que le paragraphe 8 définit comme "enfant séparé", "un enfant [...] qui a été séparé de ses deux parents ou des personnes qui en avaient la charge à titre principal auparavant en vertu de la loi ou de la coutume, mais pas nécessairement d'autres membres de sa famille",

rappelant aussi le paragraphe 13 de l'Observation générale n°13 (2011) du Comité des droits de l'enfant sur le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence, qui se lit comme suit : "les États parties sont tenus, en vertu de la Convention, de combattre et d'éliminer la forte prévalence et l'incidence de la violence contre les enfants. L'application et la promotion des droits fondamentaux des enfants et le respect de leur dignité humaine et de leur intégrité physique et psychologique, par la prévention de toutes les formes de violence, sont essentiels à la promotion de l'ensemble des droits de l'enfant consacrés par la Convention",

consciente de l'importance de la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des recommandations générales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et des résolutions suivantes sur les femmes, la paix et la sécurité appelant à des mesures spéciales pour protéger les filles de la traite, de la violence sexuelle et sexiste, de l'exploitation sexuelle et des nombreuses formes de pratiques dangereuses, telles que les mariages d'enfants, les mariages précoces, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines, dont l'incidence augmente en situation de conflit et au sortir des conflits,

considérant que le cadre juridique international traitant des enfants et des conflits armés se compose des instruments suivants : le Protocole II aux Conventions de Genève de 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (1977), la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention n°182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999) et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000),

considérant également que le cadre juridique international traitant des enfants et de la criminalité transnationale organisée renferme des instruments tels que la Convention contre la criminalité transnationale organisée (2000); le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2003); le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (2004); et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2002),

sachant que, conformément aux Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées et aux groupes armés (Principes de Paris, 2007), un enfant associé à une force armée ou à un groupe armé est "toute personne âgée de moins de 18 ans qui est ou a été recrutée ou employée par une force ou un groupe armé, quelle que soit la fonction qu'elle y exerce" et qu' "il peut s'agir, notamment mais pas exclusivement, d'enfants, filles ou garçons, utilisés comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou à des fins sexuelles",

rappelant que, conformément aux articles 26 et 27 de la Convention de Vienne sur le droit des traités (1969), tout Etat partie à la Convention relative aux droits de l'enfant est tenu de veiller à ce que les droits et principes énoncés dans la Convention soient pleinement intégrés dans le droit interne des Etats et dotés d'un effet juridique,

sachant que les parlements ont un rôle crucial à jouer qui consiste à ratifier les instruments juridiques internationaux sur la protection des droits de l'enfant et à les intégrer dans le droit interne,

soulignant que l'action des parlements dans la protection des droits de l'enfant, en particulier de l'enfant migrant non accompagné, des enfants dans les situations de conflit armé ou aux prises avec la criminalité organisée, doit être conforme au droit international et se fonder sur l'intérêt supérieur de l'enfant,

considérant que les politiques de criminalisation des enfants migrants empêchent ces enfants d'exercer leurs droits fondamentaux,

1. *invite* les parlements des Etats qui n'ont pas encore signé les trois Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant à engager leurs gouvernements respectifs à les signer et à y adhérer sans réserve;
2. *engage* les parlements à interdire toutes les formes de violence et de discrimination contre les enfants et à adopter des lois nationales propres à donner pleinement effet à la Convention relative aux droits de l'enfant;
3. *demande* aux parlements, en particulier ceux de pays en proie à des conflits armés ou à des conflits internes ou qui sont sous occupation, de modifier la législation existante pour prévenir et réprimer le recrutement d'enfants en vue de leur participation directe aux hostilités et leur exploitation dans de telles situations; *demande aussi* aux parlements de prévenir, d'interdire et de réprimer l'exploitation d'enfants par des groupes criminels organisés, conformément au droit international applicable;
4. *demande également* aux parlements de concevoir des instruments législatifs efficaces pour assurer la protection juridique des enfants et établir ainsi un cadre juridique garantissant effectivement les droits des enfants et d'adopter des lois instaurant des systèmes de protection complets et efficaces assortis de ressources suffisantes et coordonnés par un haut responsable du gouvernement, pour défendre l'intérêt supérieur de l'enfant;

5. *prie instamment* les parlements d'adopter des lois spécifiques visant à protéger les filles migrantes non accompagnées et les filles dans les situations de conflit armé ou d'après conflit contre la traite, l'exploitation sexuelle et les violences sexuelles et sexistes telles que le viol, et contre les nombreuses formes de pratiques dangereuses, telles que les mariages d'enfants et mariages précoces, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines;
6. *encourage* les parlements à légiférer pour répondre aux besoins spéciaux des enfants séparés et non accompagnés, ainsi que des enfants impliqués dans des conflits armés, par des lois fixant des procédures précises conformes à l'état de droit;
7. *demande instamment* aux gouvernements d'agir pour que les enfants séparés et non accompagnés qui fuient un recrutement illégal par des forces armées soient en mesure de franchir les frontières et d'exercer leur droit de demander l'asile et qu'aucun enfant entrant dans cette catégorie ne soit reconduit à la frontière d'un État où il existe un risque réel pour sa vie;
8. *engage* les parlements des pays où le service militaire est obligatoire à en porter l'âge minimum à 18 ans et à interdire l'enrôlement volontaire d'enfants de moins de 18 ans; *engage en outre* les parlements à prendre les mesures nécessaires pour faire amender l'article 2 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, l'article 77 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) et l'article 4 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II), en vue d'interdire l'enrôlement volontaire de personnes de moins de 18 ans;
9. *encourage* les parlements à faire valoir l'importance de travailler avec les organes de l'ONU, les organisations non gouvernementales et d'autres entités en vue de recueillir des données exactes et fiables sur le nombre d'enfants migrants séparés ou non accompagnés, et d'enfants impliqués dans des conflits armés et internes ou aux prises avec la criminalité organisée dans leurs pays respectifs;
10. *encourage en outre* les parlements à respecter, protéger et réaliser les droits des enfants impliqués dans des manifestations et des rassemblements politiques, notamment leur droit d'être à l'abri de la violence et leurs droits à la liberté d'association et d'expression;
11. *prie instamment* les parlements d'ériger en crime l'utilisation préméditée d'enfants dans des manifestations violentes;
12. *demande* aux parlements de pays en proie à des conflits armés d'engager leurs gouvernements respectifs à libérer, en étroite collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le sort des enfants en temps de conflit armé, les enfants combattants ou prisonniers de guerre et à trouver, si possible, des solutions durables telles que le regroupement familial en signant des plans d'action à cette fin;
13. *invite* les parlements à mutualiser les bonnes pratiques en matière de protection de l'enfance dans une perspective de justice réparatrice avec les gouvernements, les parlements et les organisations des droits de l'homme des pays en proie à un conflit armé ou aux prises avec la criminalité organisée;
14. *demande* aux parlements de veiller au respect des normes internationales relatives à la protection des enfants migrants séparés et non accompagnés, notamment des principes de non-discrimination et de non-sanction, d'interdiction de l'utilisation inappropriée de la détention, de l'intérêt supérieur de l'enfant, du droit de l'enfant à la vie et au développement, et de son droit de donner son avis sur les décisions qui le concernent;

15. *demande également* aux parlements de veiller à ce que des ressources suffisantes soient affectées, dans les budgets nationaux, à la mise en application des lois et des politiques et à l'amélioration des pratiques de protection des enfants, en particulier des enfants migrants séparés ou non accompagnés et des enfants dans les situations de conflit armé, et de veiller à ce que ces budgets soient établis dans un souci d'égalité des sexes;
16. *invite* les parlements à tenir des auditions et des consultations afin d'évaluer l'efficacité des lois, politiques et pratiques en vigueur en matière de protection de l'enfance, en particulier des enfants migrants séparés ou non accompagnés et des enfants dans des situations de conflit armé, de recueillir des données ventilées par âge et par sexe sur le nombre des enfants concernés et de trouver des solutions appropriées;
17. *invite aussi* les parlements, en partenariat avec l'UNICEF et en concertation avec INTERPOL, à promouvoir la mise en place d'un registre international complet et actualisé des mineurs étrangers séparés et non accompagnés, et à en faire un outil efficace pour protéger les droits de ces enfants et à confier la responsabilité de coordonner ces informations à une autorité nationale unique;
18. *prie instamment* les parlements d'engager les gouvernements à s'acquitter de leur responsabilité humanitaire de fournir aux enfants, en particulier aux enfants migrants séparés ou non accompagnés et aux enfants dans les situations de conflit armé, les services nécessaires pour garantir la jouissance de leurs droits fondamentaux, notamment en matière d'éducation, de traitement médical, de soutien psychologique, de réadaptation et de réinsertion, de garde, d'hébergement et d'assistance juridictionnelle, sans perdre de vue les besoins particuliers des filles; les *prie instamment, en outre*, de soutenir la mise en place de mécanismes nationaux d'orientation à cette fin;
19. *appelle en outre* les gouvernements à veiller à ce que les mineurs de 18 ans qui ont été enrôlés illégalement au sein de forces armées et sont accusés de crimes au regard du droit international soient d'abord considérés comme des victimes de violations du droit international et non comme des présumés coupables;
20. *invite* les parlements à appuyer les efforts de sensibilisation, en particulier en travaillant avec les médias pour lutter contre la xénophobie et les violations des droits des enfants, en particulier des enfants migrants séparés ou non accompagnés et des enfants dans les situations de conflit armé et *note* que la Journée mondiale de l'enfance, le 20 novembre, est un cadre propice pour mobiliser et sensibiliser l'opinion concernant la protection des mineurs;
21. *invite également* les parlements à appuyer les efforts de sensibilisation à la discrimination dont font l'objet les enfants qui ont été exploités dans des conflits armés et à l'importance du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration;
22. *invite en outre* les parlements à soutenir les initiatives visant à assurer la formation continue, l'éducation et le perfectionnement constant des professionnels de la protection de l'enfance, et en particulier la formation au droit international des droits de l'homme de tous les membres des forces armées, des fonctionnaires des services de police et d'immigration, des gardes-frontières et des autres personnes et entités amenées à protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants séparés ou non accompagnés et des enfants dans des situations de conflit armé ou aux prises avec la criminalité organisée;
23. *encourage* les parlements à travailler à la mise en œuvre des Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire et à veiller à ce qu'ils soient intégrés aux politiques officielles de protection des enfants, en particulier des enfants migrants séparés et non accompagnés et des enfants dans les situations de conflit armé, afin que toutes les parties prenantes, notamment les fonctionnaires et agents du gouvernement, les représentants des institutions des Nations Unies et les représentants de la société civile en aient connaissance;

24. *prie* les parlements de promouvoir des mesures visant à prévenir la migration de mineurs séparés ou non accompagnés, en renforçant la coopération avec les pays d'origine et en promouvant la conclusion d'accords bilatéraux;
25. *demande* aux parlements d'adopter les instruments juridiques nécessaires tels que des protocoles d'accord et des accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à la collaboration avec les organisations internationales et à l'assistance technique et financière, pour renforcer la coopération internationale en matière de protection des droits des enfants séparés et non accompagnés, en particulier des enfants migrants et des enfants dans des situations de conflit armé;
26. *demande en outre* aux parlements de promouvoir la mise en place d'un cadre juridique international garantissant que les Etats, les entreprises, les groupes non gouvernementaux et les individus qui exploitent des enfants dans des manifestations ou des conflits armés, que ce soit en temps de guerre ou en temps de paix, aient à répondre de leurs actes et à indemniser les victimes de ces crimes imprescriptibles et leur famille;
27. *demande* que soient révisées les conventions du droit international et du droit international humanitaire en vue d'harmoniser les mesures de tutelle spéciale applicables aux mineurs de 18 ans;
28. *prie instamment* les parlements de prendre les mesures appropriées pour qu'un système efficace d'enregistrement des naissances soit en place pour tous les enfants, y compris les enfants migrants et les enfants dans des situations de conflit armé;
29. *prie* les parlements de promouvoir un protocole international en faveur des mineurs non accompagnés établissant des lignes d'action élémentaires et uniformes, quel que soit le pays où se trouve le mineur, et permettant de coordonner le travail de toutes les institutions et administrations concernées, ainsi que de faciliter la prompt identification des enfants en danger, qu'ils soient filles ou garçons, en particulier des enfants migrants séparés et non accompagnés, ainsi que des enfants dans des situations de conflit armé, afin qu'ils puissent être pris en charge et amenés dans une structure globale de protection garantissant tous leurs droits et facilitant le regroupement familial;
30. *invite* les parlementaires et les gouvernements à sensibiliser les communautés d'accueil aux droits des enfants et à œuvrer activement à une coordination optimale entre les organismes responsables de l'accueil des enfants non accompagnés, compte tenu de la fréquence du stress post-traumatique chez ces enfants, et à prévoir toute mesure de nature à aider les enfants concernés;
31. *appelle* les parlements et les gouvernements à ouvrir les frontières nationales dans le plein respect de l'état de droit, de la démocratie, des droits de l'homme et des conventions internationales, en gardant à l'esprit que les enfants sont les premières victimes de manquements à cet égard, et à trouver un moyen d'allier le respect de la protection des frontières au droit de demander asile;
32. *appelle aussi* les parlements à veiller à ce que les mineurs non accompagnés qui doivent être renvoyés dans leur pays d'origine, fassent l'objet d'une évaluation valable de la part de personnes qualifiées, et à trouver des moyens de garantir à ceux dont la demande d'asile a été définitivement rejetée un rapatriement dans de bonnes conditions et en toute sécurité, de sorte qu'aucun mineur ne soit renvoyé dans son pays sans l'assurance d'y trouver un accueil sûr et approprié, sachant qu'il est important, dans ce processus, de s'assurer que les mineurs retrouvent leurs parents, de toujours tenir compte de la parole de l'enfant et de veiller à ce que les droits de chaque enfant soient respectés;
33. *invite* les parlements et d'autres institutions à communiquer à l'UIP leurs bonnes pratiques dans le domaine de la protection des droits de l'enfant, en particulier ceux de l'enfant migrant séparé ou non accompagné, et de l'enfant en situation de conflit armé, en vue de l'élaboration d'une loi-type sur ce sujet;

34. *invite aussi* les parlements à travailler en liaison étroite avec l'UIP, en particulier avec ses groupes géopolitiques, pour encourager l'organisation de forums régionaux sur les réponses à apporter à des situations spécifiques appelant des solutions individualisées, et à promouvoir ainsi la mise en place de systèmes de protection complets;
35. *demande* aux parlements et aux gouvernements d'assumer leur responsabilité de protection à l'égard des droits de l'enfant, en particulier de l'enfant migrant séparé ou non accompagné, de l'enfant vivant en situation de conflit armé ou sous occupation, ainsi que des enfants aux prises avec la criminalité organisée, et de s'acquitter de leurs obligations de protection envers les enfants réfugiés et demandeurs d'asile;
36. *demande instamment* aux parlements et aux gouvernements de mettre davantage l'accent sur les enfants dans la législation, le budget et l'élaboration des politiques et d'y intégrer le point de vue des mineurs, afin que les voix des jeunes et des enfants soient mieux entendues;
37. *appelle* les parlements et les gouvernements à intégrer toutes les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant dans leur législation nationale, de façon que tous les enfants bénéficient des mêmes droits.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 130^{ème} Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 20 mars 2014)*

La Commission UIP des Affaires des Nations Unies a tenu sa première séance en tant que Commission permanente à part entière le 19 mars. Après avoir élu son nouveau Bureau, elle a tenu un débat de fond sur le renforcement de la coopération entre l'ONU, les parlements et l'UIP.

La Commission a entendu une allocution du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Michael Møller, qui s'est félicité des efforts menés par l'UIP pour insuffler une dimension parlementaire dans les travaux de l'ONU, aux niveaux national et international. Selon lui, les parlementaires devaient jouer un rôle central dans la définition et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015; la contribution parlementaire serait indispensable pour une appropriation nationale forte des objectifs de développement durable (ODD).

Au cours du débat qui a suivi, les participants ont insisté sur les principaux objectifs et les modalités d'interaction entre l'ONU et les parlements nationaux, soulignant que l'UIP avait un rôle de catalyseur à cet égard. D'une part, c'était aux parlementaires qu'il incombait de veiller à ce que les engagements internationaux se transforment en réalités nationales. De l'autre, ils se devaient d'apporter leur éclairage aux discussions qui se déroulaient au niveau mondial, pour que les attentes des citoyens soient prises en compte et que l'appropriation nationale des engagements pris s'en trouve renforcée. A mesure que l'interaction entre l'ONU et les parlements se transformait, les citoyens comprenaient mieux les travaux menés par l'ONU et les appréciaient davantage.

La Commission convenait qu'une part importante de l'interaction entre l'ONU et les parlements avait lieu au niveau national, où il existait encore une grande marge d'amélioration pour adopter une approche plus structurée et plus intégrée. Une récente mission de terrain en Haïti du Groupe consultatif de la Commission UIP sur les Affaires des Nations Unies s'était intéressée aux efforts de stabilisation et à l'action humanitaire que l'ONU menait dans le pays, afin de déterminer quels efforts répondaient aux besoins de la population locale; dans quelle mesure les partenaires onusiens sur le terrain associaient l'institution parlementaire à leurs activités et, plus précisément, quel rôle les parlements jouaient dans l'action menée pour assurer une paix durable, la primauté du droit et le développement durable. Le Président du Sénat haïtien, M. Simon Desras, a évoqué les difficultés avec lesquelles le pays était aux prises, et notamment le Parlement, depuis le séisme dévastateur de 2010, dans une société marquée par l'instabilité politique et par la faiblesse des institutions de gouvernance. Les conclusions de la mission, qui ont été présentées à la Commission, seraient officiellement communiquées au Parlement et au Gouvernement haïtiens, ainsi qu'à l'ONU, à l'appui du dialogue politique qui se faisait jour en Haïti et en vue d'assurer au Parlement haïtien la place qui était la sienne sur la scène politique nationale.

L'Assemblée générale des Nations Unies examinerait à sa 68^{ème} session un rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP, sujet sur lequel elle adopterait une nouvelle résolution. La Commission a examiné le texte d'un avant-projet de résolution et proposé quelques amendements. Chaque parlement devrait pouvoir compter sur le ferme soutien de son ministère des affaires étrangères pour que l'Assemblée générale adopte une résolution forte, fondée sur la résolution de consensus adoptée en 2012 (A/66/261) (voir avant-projet de résolution à l'Annexe).

M. Fernando Bustamante (Equateur), M. David McGuinty (Canada) et M. Charles Chauvel, conseiller parlementaire du Groupe de la gouvernance démocratique du PNUD, ont exposé leurs vues sur la manière dont les parlements et les parlementaires pourraient influencer le processus devant déboucher sur la nouvelle génération d'objectifs de développement, les ODD. Les ODD auraient une portée universelle, puisqu'ils s'adresseraient aux pays en développement comme aux pays développés et seraient axés sur l'élimination de la pauvreté dans une perspective de développement durable. Un nouveau partenariat mondial serait nécessaire pour encadrer les indispensables financements et transferts de technologie à destination des pays en développement.

Au cours du débat qui a suivi, les participants ont indiqué que les ODD devraient pouvoir s'appuyer sur des institutions de gouvernance solides, à mêmes de favoriser l'intégration des trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable. Plusieurs participants ont souligné l'importance d'aborder, dans le débat sur le développement durable, la question plus vaste des changements climatiques, qui faisaient peser une lourde menace sur toute la planète. Les progrès de l'ONU sur cette question d'importance critique demeurant modestes, les parlements devraient prendre l'initiative. Le Sommet du climat qui serait organisé par le Secrétaire général de l'ONU dans le courant de l'année serait une bonne occasion de le faire.

Les membres sont convenus de la nécessité de mettre en place un cadre général pour les ODD qui pourrait effectivement être mis en œuvre. Les parlementaires se devaient de "faire" les politiques et non de les "subir" : en participant aux négociations dès les premiers stades, ils pourraient avoir l'assurance que les ODD tiennent compte de la perspective parlementaire.

Beaucoup s'accordaient à penser que les ODD devaient avoir la souplesse nécessaire pour pouvoir s'adapter à différents contextes nationaux. C'était la seule manière d'assurer la "localisation" du nouveau programme de développement, qui devait se traduire par de grandes orientations au niveau national. La nouvelle conception du développement devait être élargie pour s'intéresser au bien-être humain dans toutes ses dimensions et inclure de nouvelles mesures qualitatives de l'impact réel des politiques publiques sur la vie des citoyens.

Pour mettre efficacement en œuvre les ODD, il fallait abandonner le cloisonnement qui présidait actuellement à l'élaboration des politiques. De nouvelles structures de coordination, comme l'équipe spéciale chargée des OMD mise en place par le Parlement indonésien, seraient utiles à cet égard. Une autre bonne pratique consisterait à faire en sorte que toutes les propositions législatives s'accompagnent d'une évaluation d'impact sous l'angle du développement durable. Plus généralement, les parlements devaient être associés plus étroitement à l'élaboration des stratégies nationales de développement durable. Il fallait s'employer davantage à renforcer la capacité des parlements de s'acquitter de leurs fonctions essentielles.

La Commission est convenue de continuer à participer au processus de l'ONU devant déboucher sur l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Elle a recommandé que les parlements continuent à discuter de ces questions au niveau national dans des commissions parlementaires spécialisées et de faire rapport à l'UIP sur tout élément nouveau en la matière.

* * *

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

*Au cours de la présente session, l'Assemblée générale examinera un point de son ordre jour intitulé "Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire" et adoptera une résolution sur le sujet. Le Secrétariat de l'UIP a collaboré étroitement avec le Département des affaires politiques sur le projet de rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur ce point de l'ordre du jour, qui devrait être distribué à tous les Etats Membres dans les prochaines semaines. Sur la base de la résolution historique 66/261 (jointe en annexe) que l'Assemblée générale a adoptée en mai 2012 et des activités menées conjointement par l'UIP et l'ONU depuis deux ans, le texte ci-après est proposé pour une nouvelle résolution de l'Assemblée générale (**nouveau texte en gras**).*

Tous les Membres de l'UIP sont encouragés à contacter leurs ministères des affaires étrangères et leur mission permanente auprès de l'ONU à New York en vue d'obtenir le soutien de leurs gouvernements respectif pour que la nouvelle résolution puisse être adoptée par consensus et avec le soutien d'un grand nombre d'Etats auteurs.

Projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies

Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général, qui montre combien vaste et concrète a été, ces deux dernières années, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire,

Prenant note des résolutions adoptées par l'Union interparlementaire et distribuées en son sein, ainsi que des nombreuses activités que l'Union mène à l'appui de l'action de l'Organisation des Nations Unies,

Prenant note également des textes issus des conférences mondiales des présidents de parlement tenues en 2000, 2005 et 2010, dans lesquels il était réaffirmé que les parlements des différents pays et l'Union interparlementaire étaient déterminés à soutenir les travaux de l'Organisation des Nations Unies et à continuer de s'efforcer de combler le déficit démocratique qui existe dans les relations internationales,

Ayant à l'esprit l'Accord de coopération de 1996 entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire¹, qui définit les bases de la coopération entre les deux organisations,

Rappelant la Déclaration du Millénaire² ainsi que le Document final du Sommet mondial de 2005³, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de renforcer encore la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements, représentés par leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire, dans tous les domaines d'activité de l'Organisation,

Rappelant également sa résolution 57/32 du 19 novembre 2002, dans laquelle elle a invité l'Union interparlementaire à participer à ses travaux en qualité d'observateur, ainsi que ses résolutions 57/47 du 21 novembre 2002, 59/19 du 8 novembre 2004, 61/6 du 20 octobre 2006 et 63/24 du 18 novembre 2008,

Rappelant et confirmant ses résolutions 65/123 du 13 décembre 2010 et 66/261 du 29 mai 2012, dans lesquelles elle a notamment décidé de participer plus systématiquement avec l'Union interparlementaire à l'établissement d'une composante parlementaire et à son intégration dans les travaux des principaux organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies et l'examen des engagements internationaux,

Se félicitant des auditions parlementaires qui ont lieu chaque année à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des autres réunions parlementaires spécialisées que l'Union interparlementaire organise avec l'Organisation en marge des grandes conférences et réunions des Nations Unies,

Se félicitant en particulier du travail accompli par l'Union interparlementaire à mobiliser les parlements dans l'action menée aux fins de la réalisation, d'ici à 2015, des objectifs du Millénaire pour le développement, et à apporter une contribution des parlements à l'élaboration de la prochaine génération d'objectifs de développement mondiaux,

¹ A/51/402, annexe.

² Voir résolution 55/2.

³ Voir résolution 60/1.

Consciente du rôle croissant que joue la Commission UIP pour les affaires des Nations Unies en offrant une tribune d'interaction régulière entre parlementaires et représentants de l'ONU, en suivant la mise en œuvre d'accords internationaux, en facilitant le resserrement des liens entre les équipes de pays des Nations Unies et les parlements nationaux et en contribuant à la formulation des contributions parlementaires dans les grands processus des Nations Unies,

Consciente également de l'action que mène l'Union interparlementaire dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ainsi que de la coopération étroite et systématique qui existe entre l'Union interparlementaire et les entités compétentes des Nations Unies, dont l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Commission de la condition de la femme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes,

Sachant le rôle que jouent les parlements nationaux et la responsabilité qui leur incombe en ce qui concerne les stratégies et plans nationaux, ainsi que le développement, tant à l'échelon mondial que national, de l'application des principes de transparence et de responsabilité,

1. *Se félicite des actions entreprises* par l'Union interparlementaire pour que les parlements **soient plus systématiquement associés aux travaux** de l'Organisation des Nations Unies;
2. *Encourage* l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire à continuer, compte tenu de l'importance des effets bénéfiques de la coopération entre les deux organisations, dont témoigne le rapport du Secrétaire général¹, de collaborer étroitement dans différents domaines, en particulier ceux de la paix et de la sécurité, du développement économique et social, **de la protection face aux changements climatiques**, du droit international, des droits de l'homme, de la démocratie et de la problématique hommes-femmes;
3. **Encourage également l'UIP à continuer de s'employer activement à mobiliser les parlements dans l'action menée aux fins de la réalisation, d'ici à 2015, des objectifs du Millénaire pour le développement et à apporter une contribution des parlements à l'élaboration de la prochaine génération d'objectifs de développement mondiaux, et l'Organisation des Nations Unies et l'UIP à poursuivre leur étroite collaboration pour définir clairement un rôle pour les parlements au niveau national et pour l'UIP au niveau mondial dans la réalisation du programme de développement pour l'après-2015;**
4. **Accueille favorablement** les préparatifs en cours en vue de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement qui se tiendra en 2015, qui devrait encore renforcer entre les parlements des Etats Membres de l'ONU et l'UIP, et **demande** que ces préparatifs soient menés en étroite collaboration avec l'ONU afin d'optimiser le soutien politique en faveur des résultats du Sommet des Nations Unies de 2015;
5. *Se félicite* de la pratique consistant à ce que, selon que de besoin, des législateurs fassent partie des délégations nationales aux grandes conférences et réunions tenues sous l'égide des Nations Unies, **y compris dans les nouvelles enceintes que sont le Forum politique de haut niveau de l'ONU et le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social** et invite les Etats Membres à poursuivre cette pratique de façon plus régulière et systématique;
6. *Invite* les Etats Membres à continuer d'étudier les moyens de collaborer régulièrement avec l'Union interparlementaire pour aider à ce que les grandes conférences des Nations Unies comportent une composante parlementaire et pour associer plus étroitement les auditions parlementaires tenues tous les ans à l'Organisation des Nations Unies aux principaux processus de l'Organisation, afin que les délibérations y reçoivent un éclairage parlementaire;

7. ***Encourage* les Etats Membres à envisager d'étendre l'expérience qu'ils ont acquise dans le cadre des auditions parlementaires à d'autres réunions parlementaires organisées à l'occasion de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme, en vue d'inscrire ces sessions à l'ordre du jour de l'ONU et assurer une contribution et une suivi parlementaires dans le cadre de ces processus;**
8. ***Se félicite* des progrès accomplis s'agissant d'associer plus étroitement l'UIP aux travaux du Conseil des droits de l'homme, notamment en apportant plus systématiquement une contribution parlementaire à l'Examen périodique universel et aux organes créés en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en s'inspirant de la coopération qui s'est instaurée ces dernières années entre l'Union interparlementaire, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les parlements des pays à l'examen;**
9. *Invite* ONU-Femmes à collaborer étroitement avec l'Union interparlementaire dans des domaines tels que l'autonomisation des femmes, l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes, l'appui aux parlements en faveur de l'adoption de textes soucieux de cette problématique, de la lutte contre la violence faite aux femmes et l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;
10. *Engage* l'Union interparlementaire à continuer d'aider à renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux, notamment dans le sens du renforcement des capacités parlementaires, de la consolidation de l'état de droit et de l'aide à la mise en conformité de la législation nationale avec les engagements internationaux;
11. *Demande* aux équipes de pays des Nations Unies d'élaborer une manière plus organisée et intégrée de collaborer avec les parlements nationaux, notamment en faisant participer ceux-ci à des consultations sur les stratégies de développement des pays et sur l'efficacité de l'aide au développement;
12. *Engage* les organisations et organes du système des Nations Unies à faire appel plus systématiquement aux compétences exceptionnelles de l'Union interparlementaire et des parlements qui en sont membres en matière de renforcement des institutions parlementaires, particulièrement dans un pays sortant d'un conflit ou en transition vers la démocratie;
13. *Souhaite* que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et la direction de l'Union interparlementaire se rencontrent annuellement en vue de renforcer la cohérence des activités menées de part et d'autre, de faire en sorte que les parlements soient le plus favorables possible à l'ONU et d'aider à nouer des relations de partenariat stratégique entre l'Union interparlementaire et l'ONU;
14. *Recommande* que soit dressé un nouvel accord de coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire, qui tienne compte des progrès accomplis et des événements survenus ces dernières années **et que la relation institutionnelle entre les deux organisations repose sur une assise plus ferme;**
15. *Décide*, sachant que les parlements nationaux concourent singulièrement à l'action de l'Organisation des Nations Unies, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session la question intitulée "Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire", sur laquelle elle invite le Secrétaire général à lui faire rapport.

La contribution des parlements et de l'UIP à la lutte contre le terrorisme et à l'instauration de la sécurité et de la paix internationales par un règlement pacifique de la crise syrienne et le respect des résolutions légitimes de la communauté internationale et des principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la République arabe syrienne pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives.....210 Total des voix positives et négatives..... 637
Voix négatives427 Majorité des deux tiers..... 425
Abstentions.....923

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan			14	Gambie			11	Palestine	10		
Afrique du Sud			17	Géorgie			11	Pays-Bas			13
Albanie		absent		Ghana			14	Pérou		absent	
Algérie	15			Grèce	13			Philippines		absent	
Allemagne		19		Guatemala			10	Pologne		15	
Andorre	10			Guinée équatoriale			11	Portugal		13	
Angola			12	Haiti			13	Qatar		8	
Arabie saoudite		14		Hongrie			13	Rép. arabe syrienne	13		
Argentine			16	Inde			23	Rép. de Corée			17
Arménie			11	Indonésie	11		11	Rép. de Moldova		absent	
Australie		14		Iran (Rép. islam. d')	18			Rép. dém. du Congo			17
Autriche			12	Iraq	4		10	Rép. dém. pop. lao			12
Bahreïn		10		Irlande			11	Rép. dominicaine			12
Bangladesh		absent		Islande		10		République tchèque	13		
Bélarus	13			Israël		10		Rép.-Unie de Tanzanie			10
Belgique		12		Italie			10	Roumanie			14
Bénin			12	Japon		20		Royaume-Uni		18	
Bhoutan			10	Jordanie		12		Saint-Marin			10
Bolivie		2	10	Kazakhstan		absent		Samoa		absent	
Bosnie-Herzégovine		absent		Kenya			14	Sao Tomé-et-Principe			10
Botswana			11	Koweït			11	Sénégal			12
Brazil			20	Lesotho			11	Seychelles		absent	
Burkina Faso		13		Lettonie		11		Singapour			12
Burundi		12		Liban		absent		Slovaquie			12
Cabo Verde		absent		Libye		11		Slovénie			11
Cambodge			13	Liechtenstein		absent		Somalie		absent	
Cameroun			13	Lituanie		11		Soudan			15
Canada		15		Malaisie			14	Sri Lanka		absent	
Chili		6	7	Mali			12	Suède		12	
Chine	23			Malte		absent		Suisse		12	
Chypre			10	Maroc			15	Suriname		absent	
Colombie		absent		Maurice		absent		Tchad			13
Congo			10	Mauritanie			10	Thaïlande			18
Costa Rica		absent		Mexique			20	Timor-Leste	11		
Côte d'Ivoire			13	Monaco		absent		Togo			12
Cuba	13			Mozambique			13	Tonga		10	
Danemark		10		Myanmar			10	Trinité-et-Tobago		absent	
El Salvador			12	Namibie			11	Tunisie		13	
Emirats arabes unis			11	Nicaragua			10	Turquie		18	
Equateur			13	Niger			10	Ukraine		17	
Espagne		15		Nigéria			20	Uruguay			11
Estonie		11		Norvège		12		Venezuela	13		
Ethiopie			18	Nouvelle-Zélande			10	Viet Nam			18
Fédération de Russie	20			Oman	10			Yémen			10
Finlande		12		Ouganda			13	Zambie			13
France		18		Pakistan			21	Zimbabwe			13
Gabon		11		Palaos		absent					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité et à la consolidation de la démocratie en République centrafricaine : l'apport de l'UIP

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Maroc pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives..... 914 Total des voix positives et négatives..... 1123
Voix négatives 209 Majorité des deux tiers..... 749
Abstentions..... 437

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	14			Gambie	11			Pays-Bas			13
Afrique du Sud	17			Géorgie			11	Pérou		absent	
Albanie		absent		Ghana			14	Philippines		absent	
Algérie	15			Grèce			13	Pologne			15
Allemagne		19		Guatemala			10	Portugal		13	
Andorre			10	Guinée équatoriale	11			Qatar	8		
Angola	12			Haïti	13			Rép. arabe syrienne			13
Arabie saoudite	14			Hongrie			13	Rép. de Corée	17		
Argentine	16			Inde	23			Rép. de Moldova		absent	
Arménie			11	Indonésie	22			Rép. dém. du Congo	17		
Australie		14		Iran (Rép. islam. d')	18			Rép. dém. pop. lao			12
Autriche			12	Iraq	14			Rép. dominicaine	12		
Bahreïn	10			Irlande		11		République tchèque	7		6
Bangladesh		absent		Islande		10		République-Unie de Tanzanie	10		
Bélarus			13	Israël			10	Roumanie			14
Belgique			12	Italie	10			Royaume-Uni		18	
Bénin	12			Japon			20	Saint-Marin			10
Bhoutan			10	Jordanie	12			Samoa		absent	
Bolivie	12			Kazakhstan		absent		Sao Tomé-et-Principe	10		
Bosnie-Herzégovine		absent		Kenya	14			Sénégal	12		
Botswana	11			Koweït	11			Seychelles		absent	
Brésil	20			Lesotho	11			Singapour			12
Burkina Faso	13			Lettonie		11		Slovaquie			12
Burundi	12			Liban		absent		Slovénie			11
Cabo Verde		absent		Libye	11			Somalie		absent	
Cambodge			13	Liechtenstein		absent		Soudan	15		
Cameroun	13			Lituanie		11		Sri Lanka		absent	
Canada		15		Malaisie	14			Suède		12	
Chili	6	7		Mali	12			Suisse		12	
Chine	23			Malte		absent		Suriname		absent	
Chypre			10	Maroc	15			Tchad	13		
Colombie		absent		Maurice		absent		Thaïlande			18
Congo	10			Mauritanie	10			Timor-Leste		11	
Costa Rica		absent		Mexique			20	Togo	12		
Côte d'Ivoire	13			Monaco		absent		Tonga			10
Cuba	13			Mozambique	13			Trinité-et-Tobago		absent	
Danemark		10		Myanmar	10			Tunisie	13		
El Salvador	6		6	Namibie	11			Turquie	18		
Emirats arabes unis	11			Nicaragua	10			Ukraine			17
Equateur	13			Niger	10			Uruguay	11		
Espagne			15	Nigéria	20			Venezuela			13
Estonie		11		Norvège		12		Viet Nam	18		
Ethiopie	18			Nouvelle-Zélande			10	Yémen			10
Fédération de Russie	20			Oman	10			Zambie	13		
Finlande		12		Ouganda	13			Zimbabwe	13		
France			18	Pakistan	21						
Gabon	11			Palaos		absent					
				Palestine	10						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

L'agression contre l'Ukraine

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Canada pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives.....	524	Total des voix positives et négatives.....	780
Voix négatives	256	Majorité des deux tiers.....	520
Abstentions.....	780		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan			14	Gambie			11	Pays-Bas	13		
Afrique du Sud			17	Géorgie	11			Pérou			absent
Albanie		absent		Ghana			14	Philippines			absent
Algérie			15	Grèce			13	Pologne	15		
Allemagne	19			Guatemala	10			Portugal	13		
Andorre	5		5	Guinée équatoriale			11	Qatar		8	
Angola			12	Haïti			13	Rép. arabe syrienne		13	
Arabie saoudite			14	Hongrie	13			Rép. de Corée			17
Argentine			16	Inde			23	Rép. de Moldova			absent
Arménie			11	Indonésie	11		11	Rép. dém. du Congo			17
Australie	14			Iran (Rép. islam. d')			18	Rép. dém. pop. lao			12
Autriche	12			Iraq	7		7	Rép. dominicaine			12
Bahreïn		10		Irlande	11			République tchèque	10	3	
Bangladesh		absent		Islande	10			République-Unie de Tanzanie			10
Bélarus		13		Israël	10			Roumanie	14		
Belgique	12			Italie	10			Royaume-Uni	18		
Bénin			12	Japon	20			Saint-Marin	10		
Bhoutan			10	Jordanie		12		Samoa			absent
Bolivie		6	6	Kazakhstan			absent	Sao Tomé-et-Principe			10
Bosnie-Herzégovine		absent		Kenya			14	Sénégal			12
Botswana			11	Koweït			11	Seychelles			absent
Brésil			20	Lesotho			11	Singapour	12		
Burkina Faso		13		Lettonie	11			Slovaquie	10		2
Burundi		12		Liban			absent	Slovénie	11		
Cabo Verde		absent		Libye			11	Somalie			absent
Cambodge			13	Liechtenstein			absent	Soudan		15	
Cameroun			13	Lituanie	11			Sri Lanka			absent
Canada	15			Malaisie			14	Suède	12		
Chili	11		2	Mali			12	Suisse	12		
Chine		23		Malte			absent	Suriname			absent
Chypre			10	Maroc			15	Tchad			13
Colombie		absent		Maurice			absent	Thaïlande			18
Congo			10	Mauritanie			10	Timor-Leste			11
Costa Rica		absent		Mexique	20			Togo	6		6
Côte d'Ivoire			13	Monaco			absent	Tonga	10		
Cuba		13		Mozambique			13	Trinité-et-Tobago			absent
Danemark	10			Myanmar			10	Tunisie		13	
El Salvador			12	Namibie			11	Turquie			18
Emirats arabes unis			11	Nicaragua		10		Ukraine	17		
Equateur		13		Niger			10	Uruguay			11
Espagne	15			Nigéria	10	10		Venezuela		13	
Estonie	11			Norvège	12			Viet Nam			18
Ethiopie			18	Nouvelle-Zélande	10			Yémen			10
Fédération de Russie		20		Oman			10	Zambie			13
Finlande	12			Ouganda			13	Zimbabwe		13	
France	18			Pakistan		2	19				
Gabon		11		Palaos			absent				
				Palestine		10					

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité et à la consolidation de la démocratie en République centrafricaine : l'apport de l'UIP

Résolution adoptée à l'unanimité par la 130^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 20 mars 2014)

La 130^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

vivement préoccupée par l'insécurité qui continue de s'aggraver en République centrafricaine et qui s'accompagne de la faillite de l'ordre public, de la déliquescence de l'état de droit et de la recrudescence des tensions interconfessionnelles et intercommunautaires,

vivement préoccupée aussi par la multiplication et l'intensification des violations du droit international humanitaire, les violations généralisées des droits de l'homme et les exactions qui sont commises, aussi bien par d'anciens éléments de la Séléka que par des milices, en particulier celles connues sous le nom de "anti-balaka", et par l'Armée de résistance du Seigneur, notamment les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires, les actes de torture, les violences sexuelles commises sur des femmes et des enfants, ainsi que l'enrôlement et l'emploi d'enfants,

réaffirmant que certains de ces actes pourraient constituer des crimes au regard du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, auquel la République centrafricaine est partie, et que leurs auteurs doivent être amenés à en répondre,

considérant le risque que les tensions interconfessionnelles et intercommunautaires qui règnent dans le pays dégénèrent en fracture religieuse et ethnique à l'échelle nationale et mettent en péril l'unité nationale et l'intégrité territoriale du pays, ce qui aurait des répercussions graves sur la région de l'Afrique centrale,

soulignant que la situation alarmante dans ce pays risque de créer un climat propice au développement d'activités criminelles transnationales, notamment le trafic d'armes et l'exploitation illicite des ressources naturelles,

considérant que la situation en République centrafricaine constitue une menace pour la stabilité nationale et régionale ainsi que pour la paix et la sécurité internationales,

prenant acte de la volonté exprimée par l'Union européenne, à la réunion du Conseil du 20 janvier 2014, d'envisager la mise sur pied d'une opération temporaire à l'appui de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA) et de l'accord donné par les autorités centrafricaines à ce déploiement,

rappelant les résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) 2134 (2014), du 28 janvier 2014, 2127 (2013), du 5 décembre 2013, et 2121 (2013), du 10 octobre 2013,

1. *affirme* son adhésion à l'Accord de Libreville du 11 janvier 2013, à la Déclaration de N'Djamena du 18 avril 2013, à l'Appel de Brazzaville du 3 mai 2013 et à la déclaration que le Groupe de contact international pour la République centrafricaine a adoptée à sa troisième réunion, tenue à Bangui le 8 novembre 2013;
2. *condamne fermement* la poursuite des violations du droit international humanitaire et les exactions et violations généralisées des droits de l'homme en République centrafricaine perpétrées par des groupes armés, en particulier d'anciens éléments de la Séléka, les éléments "anti-balaka" et l'Armée de résistance du Seigneur, qui mettent en péril la population, et *souligne* que les auteurs de ces violations doivent être amenés à répondre de leurs actes;

3. *condamne également* l'escalade des violences interreligieuses et intercommunautaires en République centrafricaine et *exige* de tous les protagonistes qu'ils cessent immédiatement à tout acte de violence quel qu'en soit le motif, notamment les actes de violence qui auraient des motifs religieux, ethniques ou sexistes;
4. *exige en outre* de toutes les parties au conflit qu'elles ménagent aux organisations humanitaires et à leur personnel l'accès sans délai, en toute sécurité et en toute liberté, aux zones où se trouvent les populations dans le besoin, afin qu'ils puissent leur apporter rapidement l'aide humanitaire nécessaire, dans le respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs à l'aide humanitaire d'urgence;
5. *engage* les Parlements membres de l'UIP à agir auprès de leurs gouvernements respectifs pour qu'ils répondent rapidement aux appels demandant une aide humanitaire d'urgence pour faire face aux besoins pressants et croissants des populations et à ceux des réfugiés qui ont fui vers les pays voisins, à savoir la République démocratique du Congo, le Tchad, le Cameroun, la République du Congo et le Soudan, et *encourage* les organisations internationales et leurs partenaires à mettre en œuvre sans délai leurs projets humanitaires;
6. *souscrit* à l'action entreprise par les autorités religieuses du pays au niveau national pour tenter d'apaiser les relations et prévenir les violences entre les communautés religieuses et *estime* que leur message doit être relayé avec force au niveau local;
7. *salue* l'action de la MISCA, des pays qui lui fournissent des contingents et celle des forces françaises, qui s'emploient, depuis l'adoption de la résolution 2127 (2013), à protéger les civils et à stabiliser la situation sur le plan de la sécurité, et *remercie* les partenaires qui ont fourni des moyens aériens pour hâter le déploiement des troupes;
8. *se félicite* de la nomination par le Conseil national de transition, le 20 janvier 2014, du Chef de l'Etat de transition et du Premier Ministre de transition; *assure* le gouvernement de transition de son soutien et *souligne* qu'il incombe au premier chef aux autorités de transition de la République centrafricaine de protéger la population et de garantir la sécurité et l'unité nationale et territoriale du pays;
9. *salue* la création, le 22 janvier 2014, d'une commission d'enquête internationale chargée d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises en République centrafricaine, par quelque partie que ce soit depuis le 1^{er} janvier 2013;
10. *exige* de toutes les parties au conflit armé qui sévit en République centrafricaine, aussi bien des anciens éléments de la Séléka que des éléments "anti-balaka" et de l'Armée de résistance du Seigneur, qu'ils cessent immédiatement toutes violations et exactions à l'encontre des femmes et des enfants, ainsi que les actes de violence sexuelle et les actes de violence extrémiste ou sectaire et *demande* aux autorités de transition de prendre, et d'honorer, l'engagement ferme et exprès, lorsqu'il est fait état de violences à l'égard de femmes et d'enfants, d'ouvrir des enquêtes dans les meilleurs délais et d'engager des poursuites judiciaires afin que leurs auteurs soient amenés à répondre de leurs actes;
11. *se réjouit* de la décision du Conseil de sécurité de l'ONU de planifier l'application de sanctions ciblées, dont une interdiction de voyager et un gel des avoirs, aux personnes qui, par leurs agissements, compromettent la paix, la stabilité et la sécurité, en se livrant notamment à des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, à l'enrôlement d'enfants et à leur emploi dans le conflit armé, ainsi qu'à des violences sexuelles, ou en apportant leur soutien à des groupes armés illégaux ou à des réseaux criminels se livrant à l'exploitation illicite des ressources naturelles de la République centrafricaine;

12. *exhorte* les autorités de transition à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement; et *souligne* qu'il importe de renforcer la capacité des institutions policières, judiciaires et pénitentiaires d'assurer la primauté du droit;
13. *exhorte également* les autorités de transition à lancer un dialogue national sans exclusive entre toutes les parties prenantes du pays – politiques, sociales et religieuses -, qui devra déboucher, dans un futur proche, sur la restauration de l'autorité de l'état et l'institutionnalisation d'un processus crédible et équitable de réconciliation nationale;
14. *se réjouit* de la création d'un fonds d'affectation spéciale grâce auquel les Etats et les organisations internationales, régionales et sous-régionales pourront verser des contributions financières à la MISCA; et *s'inscrit en faveur* de la tenue d'une conférence internationale des donateurs pour solliciter le versement, dans les meilleurs délais, de contributions, en particulier à ce fonds;
15. *se réjouit également* de la mise en place de "l'Autorité nationale des élections" le 16 décembre 2013, *souligne* combien il importe que les autorités de transition, avec le concours du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), organisent dans les meilleurs délais des élections libres et régulières, en pourvoyant notamment à la participation des femmes (si possible, dans le courant du deuxième semestre de 2014 et au plus tard en février 2015);
16. *recommande* au Conseil de sécurité des Nations Unies de déployer, dans les plus brefs délais, d'une mission de l'ONU pour le maintien de la paix en République centrafricaine dont le mandat devra être élargi au processus de transition politique, à la restauration de l'autorité de l'Etat sur tout le pays, à l'organisation d'élections, à la protection de la livraison de l'aide humanitaire et au retour des réfugiés et des personnes déplacées par les violences;
17. *prend acte* de l'évaluation des besoins que l'UIP a déjà entreprise et *demande* à l'Organisation d'assurer un suivi d'urgence avec le Conseil national de transition, notamment en lui offrant des conseils d'expert dans le cadre du processus de réforme constitutionnelle qui vient d'être engagé;
18. *prie* le Secrétaire général de transmettre la présente résolution à tous les Membres, Membres associés et observateurs de l'UIP, ainsi qu'aux autres organisations internationales.

Déclaration du Président

*entérinée par la 130^{ème} Assemblée de l'UIP
(Genève, 20 mars 2014)*

L'Assemblée qui s'achève à Genève s'est déroulée alors que des crises étaient en cours dans bien des parties du monde. Dans nombre de leurs interventions, les délégués ont évoqué la situation en République centrafricaine, en République arabe syrienne et en Ukraine, pour ne citer que ces trois exemples.

L'Assemblée a décidé, à la majorité, d'inscrire à son ordre du jour un point d'urgence sur la situation en République centrafricaine et a adopté à l'unanimité une résolution appelant à mettre fin aux hostilités dans ce pays et à renforcer l'aide internationale.

Pour autant, les autres crises n'en sont pas moins urgentes.

Depuis le début de la crise en Syrie, l'UIP appelle à la retenue. Elle a condamné les actes de violence commis par toutes les parties et engagé la communauté internationale à fournir appui et assistance aux millions de personnes qui ont été déplacées par le conflit, non seulement sur le territoire syrien, mais aussi par-delà ses frontières.

L'UIP a réaffirmé à de nombreuses reprises que les parties devaient cesser les hostilités et négocier un règlement pour sortir du conflit. La guerre et la destruction ne font qu'accroître les souffrances du peuple syrien et ne contribuent en rien à créer les conditions d'une sortie de crise. La seule solution est un dialogue sans exclusive.

Les événements en Ukraine sont préoccupants. L'UIP a été bâtie sur l'idée que les crises doivent se régler pacifiquement. Elle prône le dialogue inclusif, fondé sur la compréhension et le respect mutuels, qui est aussi important en Ukraine que partout ailleurs.

Les délibérations de l'Assemblée montrent que les Membres de l'UIP demeurent attachés à ces principes fondamentaux et l'UIP appelle par conséquent les parties aux conflits et aux crises qui sévissent en République centrafricaine, en République arabe syrienne et en Ukraine à trouver des solutions pacifiques, par la voie du dialogue.

LIST OF PARTICIPANTS ***LISTE DES PARTICIPANTS***

Mr./M. Abdelwahad Radi

President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Mr./M. Anders B. Johnsson

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS - MEMBRES**AFGHANISTAN**

SAHJADI, Abdul Qaium (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of the People, Chairman, Foreign Affairs Committee / <i>Membre de la Chambre du Peuple, Président de la Commission des affaires étrangères</i>
BARAKZAI, Shukria (Mrs./Mme)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i>
NADERI, Farkhunda Zahra (Ms./Mme)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i>
BAHADURI, Munawar Shah (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i>
NIAMATI, Humaira (Ms./Mme)	Member of the House of Elders <i>Membre de la Chambre des Anciens</i>
AZAMI, Gul Ahmad (Mr./M.)	Member of the House of Elders <i>Membre de la Chambre des Anciens</i>
JANAB, Sayed Farukh Shah (Mr./M.)	Member of the House of Elders <i>Membre de la Chambre des Anciens</i>
HASSAS, Mohammad Dawood (Mr./M.)	Member of the House of Elders <i>Membre du Conseil des Anciens</i>
AKIFI, Shah Sultan (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General of the House of Elders <i>Secrétaire général adjoint du Conseil des Anciens</i>
HUSSAINI, Samiullah (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, Inter-Parliamentary Relations, House of the People / <i>Directeur des relations interparlementaires, Chambre du Peuple</i>
ARMAN, Mohammad Shah (Mr./M.)	Assistant to the Speaker of the House of the People <i>Assistant du Président de la Chambre du Peuple</i>

ALBANIA – ALBANIE

DADE, Arta (Mrs./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament, Chair, Foreign Affairs Committee <i>Membre du Parlement, Président de la Commission des affaires étrangères (SP)</i>
ULQINI, Musa (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (SP)</i>
PALOKA, Edi (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (DP)</i>
RAMA, Luan (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (SMI)</i> ⁴

ALGERIA – ALGERIE

OULD KHELIFA, Mohamed Larbi (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National People's Assembly <i>Président de l'Assemblée populaire nationale (FL)</i>
GOBBI, Adem (Mr./M.)	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation (FLI)</i>
DRIF BITAT, Zohra (Mrs./Mme)	Member of the Council of the Nation <i>Membre du Conseil de la Nation</i>
BOUCHOUAREB, Abdesselam (Mr./M.)	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale (RND)</i>
DJELLOUT, Ahmed (Mr./M.)	Member of the National People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale (FLN)</i>

⁴ (SMI: Socialist Movement for Integration
(SP: Socialist Party
(DP: Democratic Party

/ *Mouvement socialiste pour l'intégration*)
/ *Parti socialiste*)
/ *Parti démocratique*)

BENAROUS, Zahia (Mrs./Mme)
Member of the Committee on Middle East
Questions, Advisor / *Membre du Comité sur les
questions relatives au Moyen-Orient, Conseillère*

Member of the Council of the Nation
Membre du Conseil de la Nation (RND)

ATEK MEFTALI, Yamina (Ms./Mme)
Member of the Committee to Promote Respect
for International Humanitarian Law / *Membre du
Comité chargé de promouvoir le respect du droit
international humanitaire*

Member of the National People's Assembly
Membre de l'Assemblée populaire nationale (FLN) ⁵

AMRANI, Hafnaoui (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the Council of the Nation
Secrétaire général du Conseil de la Nation

MOKHTARI, Mourad (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the National People's Assembly
*Secrétaire général de l'Assemblée populaire
nationale*

SELLAMI, Farid (Mr./M.)

Head of Protocol to the Speaker of the National
People's Assembly / *Directeur du protocole du
Président de l'Assemblée populaire nationale*

SIBACHIR, Noureddine (Mr./M.)

Head of Studies, National People's Assembly
Chef d'études à l'Assemblée populaire nationale

DELMI, Boudjemâa (Mr./M.)
Ambassador, Permanent Representative of
Algeria in Geneva / *Ambassadeur, Représentant
permanent de l'Algérie à Genève*

KHELIK, Hamza (Mr./M.)
Permanent Mission of Algeria in Geneva
Mission permanente de l'Algérie à Genève

ANDORRA – ANDORRE

MATEU, Vicenc (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

President of the General Council
Président du Conseil général (DA)

GONZALEZ, Mariona (Ms./Mme)

Member of the General Council
Membre du Conseil général (PS) ⁶

RODRÍGUEZ, Arantxa (Mrs./Mme)
Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation

ANGOLA

DOS SANTOS, Fernando (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (MPLA)

CERQUEIRA, Carolina (Ms./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)

DANDA, Raul (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (UNITA)

PRATA, Guilhermina (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)

GAMBOA, Exalgina (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

⁵ (FLN: National Liberation Front
(RND: National Democratic Rally

⁶ (DA: Democrats for Andorra
(PS: Social Democratic Party

/ *Front de libération nationale)*
/ *Rassemblement national démocratique)*
/ *Démocrates pour Andorre)*
/ *Parti social-démocrate)*

TITO, Lindo (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (Casa/CE)</i>
ELIAS, Carolina (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i>
SALUCOMBO, Nvunda (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)</i> ⁷
JOSÉ, Larissa (Ms./Mme) Advisor / <i>Conseillère</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
NERI, Pedro (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
MEDEIROS, Maria (Mrs./Mme)	Chief of Staff, Speaker's Office <i>Chef du Secrétariat du Président</i>
De BRITO, Domingas (Ms./Mme)	Head, International Division <i>Chef de la Division internationale</i>
ESCÓRCIO, Rui (Mr./M.)	Protocol Director / <i>Directeur du protocole</i>
MAKEMBA, Mauricio (Mr./M.)	Head of Communication / <i>Chef de la communication</i>
QUICOLO, Salvador José (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
TUSAMBA KINKELA NTEKA, Alice (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
DINAMENE, Luis (Mrs./Mme)	Communication Officer / <i>Chargée de la communication</i>
MATEUS, Adélio (Mr./M.)	Communication Officer / <i>Chargé de la communication</i>

ARGENTINA – ARGENTINE

GIUSTINIANI, Rubén (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Senator / <i>Sénateur</i> (PS)
LINARES, Jaime (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i>
LATORRE, Roxana (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i>
HIGONET, María de los Angeles (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i> (PJ) ⁸
URTUBEY, Jaime (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i>
STOLBIZER, Margarita (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
GIACCONE, Claudia (Ms./Mme) Substitute Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
FIAD, Mario (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
CIMADEVILLA, Mario Jorge (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i>

⁷ (MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / *Mouvement populaire pour la libération de l'Angola*)
(UNITA: National Union for the Total Independence of Angola / *Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola*)
(Casa/CE: Convergence Angola Salvation Wide-Electoral Coalition / *Convergence ample de sauvetage de l'Angola-Coalition électorale*)

⁸ (PS: Socialist Party / *Parti socialiste*)
(PJ: Justicialist Party / *Parti justicialiste*)

ESTRADA, Juan Hector (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	Parliamentary Secretary, Senate <i>Secrétaire parlementaire, Sénat</i>
URRIOLABEITIA, Gonzalo (Mr./M.)	Ministry of Foreign Affairs <i>Ministère des affaires étrangères</i>
ELJATIB, Axel (Mr./M.)	Deputy Director, International Relations of the Senate <i>Sous-directeur des relations internationales du Sénat</i>
PEYRANI, Julia (Ms./Mme)	Advisor, Senate / <i>Conseillère au Sénat</i>
VEZZARO, Sonia (Ms./Mme)	Advisor, International Relations, Chamber of Deputies <i>Conseillère aux relations internationales de la Chambre des Députés</i>
STAMPONE, Franco (Mr./M.)	Advisor, Chamber of Deputies <i>Conseiller, Chambre des Députés</i>

ARMENIA – ARMENIE

ABRAHAMYAN, Hovik (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	President of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i> (HHK)
CHSHMARITIAN, Karen (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (HHK)
BISHARYAN, Heghine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (ROLF)
ATSEMYAN, Karine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (HHK) ⁹
GHAZARYAN, Zabela (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Senior Specialist of the External Relations Department <i>Chargée principale des relations extérieures</i>
MKRTOUMIAN, Valery (Mr./M.)	Head, International Relations Department <i>Chef du Département des relations internationales</i>
POGHOSYAN, Gohar (Mrs./Mme)	Head, Public Relations Department <i>Chef du Département des relations publiques</i>
SARGSYAN, Andranik (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
BARSEGHYAN, Bagratuni (Mr./M.)	Aide to the President / <i>Aide du Président</i>
MURADYAN, Tigran (Mr./M.)	Adviser to the President <i>Conseiller du Président</i>
HARYTUNYAN, Garik (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>

AUSTRALIA – AUSTRALIE

PARRY, Stephen (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy President of the Senate <i>Vice-Président du Sénat</i> (LP)
STEPHENS, Ursula (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i> (ALP)
BOYCE, Sue (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénateur</i> (LP)
MARINO, Nola (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (LP)
THORP, Lin (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i> (ALP) ¹⁰

⁹ (HHK: Republican Party of Armenia
(ROLF: "Rule of Law" Faction)

/ *Parti républicain arménien*
/ *Parti "L'Etat de droit"*

RADCLIFFE, Jeanette (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Committee Secretary, Department of the Senate
Secrétaire de commission, Département du Sénat

TRY, Talitha (Ms./Mme)

Adviser to the Deputy President of the Senate
Conseillère du Vice-Président du Sénat

HALLETT, Brien (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Clerk Assistant, Committees, Department of the Senate
Greffier de commission adjoint, Département du Sénat

AUSTRIA – AUTRICHE

GERSTL, Wolfgang (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the National Council
Membre du Conseil national (ÖVP)

KARLSBÖCK, Andreas (Mr./M.)

Member of the National Council
Membre du Conseil national (FPÖ)

KÖCHL, Matthias (Mr./M.)

Member of the National Council
Membre du Conseil national (G)

LINTL, Jessi (Ms./Mme)

Member of the National Council
Membre du Conseil national (FRANK)

BAYR, Petra (Ms./Mme)
Member of the IPU Advisory Group on HIV/AIDS
and Maternal, Newborn and Child Health /
*Membre du Groupe consultatif sur le VIH/sida et
pour la santé de la mère, du nouveau-né et de
l'enfant*

Member of the National Council
*Membre du Conseil national (SPÖ)*¹¹

WINTONIAK, Alexis (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Deputy Secretary General / *Secrétaire général
adjoint*

RUND, Petra (Ms./Mme)

Head of the Division of Multilateral Relations and
Development Cooperation / *Chef de la Division des
relations multilatérales et de la coopération au
développement*

VELBERG, Sophie (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

BAHRAIN – BAHREIN

FAKHRO, Jamal (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

First Deputy Speaker of the Shura Council
Premier Vice-Président du Conseil consultatif

TAQAWI, Sawsan (Ms./Mme)

Member of the Council of Representatives
Membre du Conseil des Représentants

AL-MUBARAK, Aysha (Ms./Mme)

Member of the Shura Council, Chairperson of the
Committee on Human Rights / *Membre du Conseil
consultatif, Présidente de la Commission des droits de
l'homme*

¹⁰ (LP: Liberal Party
(ALP: Australian Labour Party

/ *Parti libéral*
) / *Parti travailliste australien*

¹¹ (ÖVP: People's Party
(FPÖ: Freedom Party
(G: Greens
(FRANK: Team Stronach for Austria
(SPÖ: Social Democratic Party

/ *Parti populaire*
) / *Parti de la liberté*
) / *Les Verts*
) / *Equipe Stronach pour l'Autriche*
) / *Parti social démocrate*

NASSIF, Jameela (Ms./Mme) Member and Co-Rapporteur of the Standing Committee on Democracy and Human Rights <i>Membre et co-rapporteuse de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme</i>	Member of the Shura Council, Deputy Chair, Committee on Foreign, Defence and National Security Affairs <i>Membre du Conseil consultatif, Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité nationale</i>
ABDULLAH, Ali (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives, Chair of the Sub-Committee on Supporting the Palestinian Issue <i>Membre du Conseil des Représentants, Président de la Sous-Commission de soutien à la question palestinienne</i>
ALKOOHEJI, Isa (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives, Committee on Foreign, Defence and National Security Affairs <i>Membre du Conseil des Représentants, Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité nationale</i>
ALGAUD, Lateefa (Ms./Mme)	Member of the Council of Representatives, Economic and Financial Affairs Committee / <i>Membre du Conseil des Représentants, Commission des affaires économiques et financières</i>
HUSSAIN, Saeed (Mr./M.)	Member of the Shura Council, Deputy Chair of the Sub-Committee on Youth / <i>Membre du Conseil consultatif, Vice-Président de la Sous-Commission de la jeunesse</i>
ALJOWDER, Somaya (Ms./Mme) Member of the IPU Advisory Group on HIV/AIDS and Maternal, Newborn and Child Health, Adviser <i>Membre du Groupe consultatif sur le VIH/sida et pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, Conseillère</i>	Member of the Council of Representatives, Committee on Services / <i>Membre du Conseil des Représentants, Commission des services</i>
ALROWAIE, Yousif (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Director / <i>Directeur</i>
ALGHATHITH, Saleh (Mr./M.)	Head of the Legal Advisors Service, Council of Representatives / <i>Chef du Service des conseillers juridiques, Chambre des Représentants</i>
AL QATTAF, Aameera (Ms./Mme)	Staff Member / <i>Secrétariat</i>
ADWAN, Haifa (Ms./Mme)	Media Specialist / <i>Spécialiste des médias</i>
ALBASSI, Saud (Mr./M.)	Administrative Assistant / <i>Assistante administrative</i>

BANGLADESH

CHAUDHURY, Shirin Sharmin (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of Parliament / <i>Présidente du Parlement (AL)</i>
UDDIN, Shahab (Mr./M.)	Whip of Parliament / <i>Chef de file du Parlement (AL)</i>
CHOUDHURY, Tajul Islam (Mr./M.)	Chief Whip, Opposition <i>Chef de file de l'opposition (J)</i>
CHOWDHURY, Saber Hossain (Mr./M.) President of the Standing Committee on Peace and International Security / <i>Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale</i>	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (AL)</i>

CHOWDHURY, A.B.M. Fazle Karim (Mr./M.) Substitute Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (AL)
BISWAS, Panchanan (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (AL)
FARAJI, Rustum Ali (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (Ind)
HOSSAIN, Farhad (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (AL)
PRODHAN, Nazmul Haque (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (JSD) ¹²
CHAKRABORTY, Pranab (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary of the Group <i>Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe</i>	Secretary / <i>Secrétaire</i>
PERVIN, Farida (Ms./Mme)	Joint Secretary / <i>Co-Secrétaire</i>
BILLAH, Kamal (Mr./M.)	Private Secretary to the Speaker <i>Secrétaire particulier du Président</i>
ASHRAF, Ali (Mr./M.)	Senior Assistant Secretary <i>Secrétaire assistant principal</i>

BELARUS

GUMINSKY, Viktor (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Chairman of the House of Representatives <i>Vice-Président de la Chambre des Représentants</i>
SENKO, Vladimir (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Council of the Republic, Chairman of the Standing Committee for Foreign Affairs and National Security / <i>Membre du Conseil de la République, Président de la Commission permanente des affaires étrangères et de la sécurité nationale</i>
NAUMCHIK, Alla (Ms./Mme)	Member of the Council of the Republic, Deputy Chairperson of the Committee on Issues of Ecology, Environmental Management and Chernobyl Disaster <i>Membre du Conseil de la République, Vice-Présidente de la Commission des questions écologiques, de la gestion de l'environnement et de la catastrophe de Tchernobyl</i>

BELGIUM – BELGIQUE

de DONNEA, François-Xavier (Mr./M.) Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law, Vice-President of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Leader of the delegation / <i>Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, Vice-Président de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives, State Minister, President of the Committee on Foreign Relations, Chair, Draft Resolutions Workgroup, Vice-Chair, Special Committee, Police Services Monitoring / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Ministre d'Etat, Président de la Commission des relations extérieures, Président du Groupe de travail Propositions de résolutions, Vice-Président de la Commission spéciale de contrôle des services de police</i> (MR)
VAN EETVELDE, Miranda (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (N-VA)

¹² (AL: Bangladesh Awami League
(J: Jatiya Party
(Ind: Independent
(JSD: Jatiya Samajtantric Dal)

/ *Ligue Awami du Bangladesh*)
(/ *Parti Jatiya*)
(/ *Indépendant*)

MAHOUX, Philippe (Mr./M.)	Senator, Co-Chairman of the Committee on European Affairs, Chairman of the Working Group "IT and Fundamental Rights" / <i>Sénateur, Co-Président du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes, Président du Groupe de travail "Informatique et libertés"</i> (PS)
VANLOUWE, Karl (Mr./M.)	Senator, President of the Committee on Foreign Relations and Defence / <i>Sénateur, Président de la Commission des relations extérieures et de la défense</i> (N-VA)
VERSTREKEN, Johan (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (CD&V) ¹³
HONDEQUIN, Hugo (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
VAN DER HULST, Marc (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General of the House of Representatives <i>Secrétaire général adjoint de la Chambre des Représentants</i>
DE ROUCK, Marc (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	Director, European Affairs and Inter-Parliamentary Relations Department, Senate / <i>Directeur du Service des affaires européennes et des relations interparlementaires du Sénat</i>
PELEMAN, Martin (Mr./M.) Deputy Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire adjoint du Groupe et de la délégation</i>	Senior Executive Adviser, House of Representatives <i>Premier Conseiller de direction à la Chambre des Représentants</i>
BENIN	
NAGO, Mathurin (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i> (FCBE)
SANI GLELE, Yibatou (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PRD)
GONROUDOBOU, Orou Dèkè (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (FCBE)
TCHOCODO, Gabriel (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
QUENUM, Epiphane (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (RDR) ¹⁴
OLORI-TOGBE D'ALMEIDA, Claude (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General <i>Secrétaire général adjoint</i>
GUIDI, Kouassi (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
BONOU, Lucien (Mr./M.) Aide de camp	

¹³ (MR: Liberal Party (French)
(N-VA: New Flemish Alliance
(PS: Socialist Party (French)
(CD&V: Christian Democratic and Flemish

/ Parti libéral (francophone))
/ Nouvelle Alliance flamande)
/ Parti socialiste (francophone))
/ Chrétiens-démocrates et flamands)

¹⁴ (FCBE: Cauri Forces for an Emerging Benin
(PRD: Democratic Renewal Party
(RDR: Rally for Democracy and the Republic

/ Forces Cauris pour un Bénin Emergent)
/ Parti du renouveau démocratique)
/ Rassemblement pour la démocratie et la république)

BHUTAN

KINGA, Sonam (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Council <i>Président du Conseil national</i>
WANGCHUK, Jigme (Mr./M.)	Member of the National Council, Chairman of the Social and Cultural Affairs Committee / <i>Membre du Conseil national, Président de la Commission des affaires sociales et culturelles</i>
NIMA (Mr./M.)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national</i>
MONGER, Dhan Bdr (Mr./M.)	Member of the National Council, Social and Cultural Affairs Committee / <i>Membre du Conseil national, Commission des affaires sociales et culturelles</i>
WANGDI, Ugyen (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Legislative Committee, Human Rights Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission législative, Commission des droits de l'homme</i>
DRUKPA, Pema (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Legislative Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission législative</i>
CHODEN, Dorji (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
NORBU, Tshewang (Mr./M.)	Secretary General of the National Council <i>Secrétaire général du Conseil national</i>
KINLEY (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	
DEKI, Kezang (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	

BOLIVIA – BOLIVIE

RAMIREZ NAVA, Agripina (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (MAS)</i>
SANCHEZ HEREDIA, David (Mr./M.)	Vice-President of the Senate <i>Vice-Président du Sénat (MAS)</i>
SALVATIERRA, Herberth (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (C)</i>
HUARACHI CONDORI, Ninfa (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (MAS)</i> ¹⁵
CLISAYA, Raúl (Mr./M.)	Assistant
ALARCÓN JUSTINIANO, Javier (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>

BOSNIA AND HERZEGOVINA – BOSNIE-HERZEGOVINE

KALABIĆ, Drago (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (SNSD)</i>
CEMALOVIĆ, Nermina (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (SDP BiH)</i>

¹⁵ (MAS: Movement for Socialism
(C: Convergencia)

/ *Mouvement pour le socialisme*)

FRANJIČEVIĆ, Mato (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (HDZ)</i>
DERVOZ, Ismeta (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (SBB-BiH)</i> ¹⁶
MIJAČEVIĆ, Marina (Ms./Mme)	Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>

BOTSWANA

NASHA, Margaret N. (Ms./Mme)	Speaker of the National Assembly <i>Présidente de l'Assemblée nationale</i>
Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	
MAELE, Prince (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Public Service and its Management <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission de la gestion des services publics (BDP)</i>
HOBONA, Habaudi (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Women's Caucus <i>Membre de l'Assemblée nationale, Caucus des femmes (BCP)</i>
TSOGWANE, Slumber (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Health and HIV/AIDS / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission de la santé et du VIH/sida (BDP)</i>
TSHIRELETSO, Bothhogile Mogogi (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Women's Caucus <i>Membre de l'Assemblée nationale, Caucus des femmes (BDP)</i> ¹⁷
NFILA, Christopher (Mr./M.)	Deputy Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	
KEEKAE, Lesedi (Mr./M.)	Senior Clerk Assistant / <i>Assistant Greffier principal</i>
Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	

BRAZIL – BRESIL

SANTOS, Alexandre (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PMDB)</i>
Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	
VASCONCELOS, Jarbas (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur (PMDB)</i>
MUDALEN, Jorge Tadeu (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (DEM)</i>
PETEÇAO, Sergio (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur (PSD)</i>
NAPOLEÃO, Hugo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (PSD)</i>
CAJADO, Claudio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés (DEM)</i> ¹⁸
CABRAL de ARAÚJO, Silvia (Ms./Mme)	Parliamentarian Assistant / <i>Assistante parlementaire</i>
Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	

¹⁶ (SNSD: Party of Independent Social Democrats / *Parti social-démocrate indépendant*)
(SDP BiH: Social Democratic Party of Bosnia and Herzegovina / *Parti social-démocrate de Bosnie-Herzégovine*)
(HDZ: Croatian Democratic Union / *Parti démocratique croate*)
(SBB-BiH: Union for a Better Future of Bosnia and Herzegovina / *Alliance pour un avenir meilleur de la Bosnie*)

¹⁷ (BDP: Botswana Democratic Party / *Parti démocratique botswanais*)
(BCP: Botswana Congress Party / *Parti du Congrès du Botswana*)

¹⁸ (PMDB: Brazilian Democratic Movement Party / *Parti du mouvement démocratique brésilien*)
(DEM: Democrats / *Démocrates*)
(PSD: Social Democratic Party / *Parti social-démocrate*)

FERNANDES, Vinícius (Mr./M.)
Permanent Mission of Brazil in Geneva
Mission permanente du Brésil à Genève

BURKINA FASO

OUATTARA, Soungalo Appolinaire (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i> (CDP)
DIENDÉRÉ DIALLO, Fatoumata (Ms./Mme) Member of the Executive Committee, ex officio Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre du Comité exécutif, Membre de droit du Comité de coordination des Femmes parlementaires</i>	Fourth Vice-President of the National Assembly <i>Quatrième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale</i> (CDP)
OUEDRAOGO, Safo Théodore (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (ADJ)
SAMBARÉ, Palguim (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (CFR)
LANKOANDÉ, Folga Ildevert (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (ADF-RDA)
DRABO-OUEDRAOGO, Zénabou (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (CDP)
ABGAS, Armand (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (UPC)
TRAORE, Mélégué (Mr./M.) Acting President of the Advisory Group of the IPU Committee on United Nations Affairs / <i>Président par intérim du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (CDP) ¹⁹
ZOBILMA, Emma (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire générale</i>
CAMPAORE OUATTARA, Maïmounata (Ms./Mme)	Director, Parliamentary Diplomacy <i>Directrice de la diplomatie parlementaire</i>
TRAORE KARAMOGO, Jean-Marie (Mr./M.)	Protocol Director / <i>Directeur du protocole</i>
ZOUNGRANA-DIBOULO, Jeanne d'Arc (Ms./Mme) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administrative du Groupe</i>	Parliamentary Administrator / <i>Administratrice parlementaire</i>
YAGUIBOU, Issa (Mr./M.) Aide de camp	

BURUNDI

KABURA, François (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Second Vice-President of the National Assembly <i>Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale</i> (UPRONA)
NIRAGIRA, Félix (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chair, Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des droits de l'homme des parlementaires</i> (CNDD-FDD)

¹⁹ (CDP: Congress for Democracy and Progress
(ADJ: Alliance for democracy and justice
(CFR: Convention of Republican Forces
(ADF/RDA: Alliance for democracy and Federation /
African Democratic Rally
(UPC: Union for Progress and Change

/ *Congrès pour la démocratie et le progrès*
/ *Alliance pour la démocratie et la justice*
/ *Convention des forces républicaines*
/ *Alliance pour la démocratie et la fédération /
Rassemblement démocratique africain*
/ *Union pour le progrès et le changement*

NDURURUTSE, Gaudence (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (CNDD-FDD) ²⁰
NIZIGIYIMANA, Liliane (Ms./Mme)	Director, Human resources, Senate <i>Directrice des ressources humaines, Sénat</i>
BARINAKANDI, Juvénal (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>

CABO VERDE

LOPES CORREIA, Júlio (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Parliament / <i>Vice-Président du Parlement</i> (PAICV) ²¹
BRITO, Libéria (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire générale</i>
GOMES, Joaquim Augusto (Mr./M.)	Adviser to the Speaker / <i>Conseiller du Président</i>

CAMBODIA - CAMBODGE

SEM, Yang (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Senator, Chairman of the Commission on Human Rights, Reception of Complaints and Investigation / <i>Sénateur, Président de la Commission des droits de l'homme, de l'instruction des plaintes et des enquêtes</i>
NHEM, Thavy (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the National Assembly, Chairman of the Commission on Human Rights and Complaints <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des droits de l'homme et des plaintes</i>
YARA, Suos (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Vice Chairman of the Committee on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias</i>
LORK, Kheng (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
EM, Ponna (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
SAR, Sokha (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
OUM, Sariith (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
CHHIM, Sothkun (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director of the Protocol and International Relations Department of the Senate / <i>Directeur du Département du protocole et des relations internationales du Sénat</i>
HOK, Bunly (Mr./M.)	Advisor to the First Vice-President of the National Assembly, Chief of the Multilateral Relations Office <i>Conseiller du premier Vice-Président de l'Assemblée nationale, Chef du Service des relations multilatérales</i>
OUDAM, Khlang (Mr./M.)	Deputy Director of the International Relations Department, National Assembly / <i>Directeur adjoint du Département des relations internationales de l'Assemblée nationale</i>
SOK, Pisey (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Deputy Chief of the Multilateral Relations Office, National Assembly / <i>Chef adjoint du Bureau des relations multilatérales de l'Assemblée nationale</i>

²⁰ (UPRONA: Union for National Progress / *Union pour le progrès national*)
(CNDD: National Council for the Defense of Democracy / *Conseil national pour la défense de la démocratie*)
(FDD: Front for the Defense of Democracy / *Forces pour la défense de la démocratie*)

²¹ (PAICV: African Party for the Independence of Cape Verde / *Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert*)

LIM, Chan Seiha (Ms./Mme)

Assistant / *Assistante*

KHOY, Leang Houy (Ms./Mme)

Assistant / *Assistante***CAMEROON – CAMEROUN**

NIAT NJIFENJI, Marcel (Mr./M.)

Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

FOTSO, Joséphine (Mrs./Mme)

TJOUES, Geneviève (Ms./Mme)

EMAH ETOUNDI, Vincent (Mr./M.)

TSOMELOU, Jean (Mr./M.)

HAMADOU, Sali (Mr./M.)

YÉNÉ OSSOMBA, Victor (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

NJOMACHOUA, Justin (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

ESSEBA, Cyriaque (Mr./M.)

Administrative Secretary of the Group

Secrétaire administratif du Groupe

NTONGA NGASSA, Elvis Mr./M.)

NDOUMEN FONDJA, Berenger Arnel (Mr./M.)

BOUBA, Simala (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

MAKONGO DOOH, Alexandre (Mr./M.)

Adviser / *Conseiller*

NKOU, Anatole (Mr./M.)

Ambassador of Cameroon to Geneva

Ambassadeur du Cameroun à Genève

NGANTCHA, Francis (Mr./M.)

Permanent Mission of Cameroon in Geneva

Mission permanente du Cameroun à Genève

ETEKI, Aurélien (Mr./M.)

Permanent Mission of Cameroon in Geneva

Mission permanente du Cameroun à Genève

BIDIMA, Bertin (Mr./M.)

Permanent Mission of Cameroon in Geneva

Mission permanente du Cameroun à Genève

BATIBONAK, Paul Roger (Mr./M.)

Permanent Mission of Cameroon in Geneva

Mission permanente du Cameroun à Genève

President of the Senate

Président du Sénat (RDPC)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)Senator / *Sénatrice* (RDPC)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)Senator / *Sénateur* (SDF)

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)²²

Secretary General of the National Assembly

Secrétaire général de l'Assemblée nationale

Director, Office of the President of the Senate

Directeur du Cabinet du Président du Sénat

Director, General Administration Service

Directeur de l'administration générale

Officer, Office of the President of the Senate

Fonctionnaire au Cabinet du Président du Sénat

Officer, Office of the President of the Senate

Fonctionnaire au Cabinet du Président du Sénat

Officer, Speaker's Bureau

*Fonctionnaire au Cabinet du Président*²² (RDPC: Cameroon People's Democratic Movement
(SDF: Social Democratic Front/ *Rassemblement démocratique du peuple camerounais*)
/ *Front social démocratique*)

CANADA

ATAULLAHJAN, Salma (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation <i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Senator / <i>Sénatrice</i> (CPC)
DAWSON, Dennis (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (LPC)
CALKINS, Blaine (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes</i> (CPC)
YOUNG, Terence (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes</i> (CPC)
MATHYSSEN, Irene (Ms./Mme)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes</i> (NDP/NPD))
McGUINTY, David (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes</i> (LPC) ²³
GRAVEL, Line (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Association Secretary / <i>Secrétaire d'association</i>
BOSC, Marc (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Clerk, House of Commons <i>Sous-Greffier, Chambre des Communes</i>
GOODY, Allison (Mrs./Mme) Advisor / <i>Conseillère</i>	Analyst / <i>Analyste</i>

CHAD – TCHAD

KADAM, Moussa (Mr./M.) Rapporteur of the Group, Leader of the delegation <i>Rapporteur du Groupe, Chef de la délégation</i>	First Deputy Speaker of the National Assembly <i>Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale</i> (MPS)
NEATOBEI, Bidi Valentin (Mr./M.)	Member of the National Assembly, General Policy Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission politique générale</i> (PAP/JS)
TCHARI, Madi Maïna (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Vice-President of the Finance Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des finances</i> (RDP)
GATTA, Gali Ngothé (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Economy and Development / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission de l'économie et du développement</i> (UFD/PR)
HAMID, Kodya Moustapha (Mr./M.) Treasurer of the Group / <i>Trésorier du Groupe</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (MPS)
NDOUBANADJI, Taram Delphine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (FAR)
ISSAKHA HAROUN, Fatouma (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (MPS) ²⁴
GALI, Massa Harou (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
MBAÏAMMADJI, Béaïn Joël (Mr./M.) Administrative Secretary <i>Secrétaire administratif</i>	Director, Administrative and Legislative Affairs <i>Directeur des affaires administratives et législatives</i>

²³ (CPC: Conservative Party of Canada
(LPC: Liberal Party of Canada
(NDP/NPD: New Democratic Party

²⁴ (MPS: Patriotic Salvation Movement
(RDP: Rally for Democracy and Progress
(FAR: Front of Action Forces for the Republic

/ *Parti conservateur du Canada*
/ *Parti libéral du Canada*
/ *Nouveau parti démocratique*

/ *Mouvement patriotique du salut*
/ *Rassemblement pour la démocratie et le progrès*
/ *Front des forces d'action pour la République*

CHILE – CHILI

COLOMA, Juan Antonio (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Senator / <i>Sénateur</i> (UDI)
CERONI, Guillermo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (PDC)
ROSSI, Fulvio (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (PS)
EDWARDS, Manuel (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (RN)
GOIC, Carolina (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i> (PDC)
HASBÚN (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (UDI)
LETELIER, Juan Pablo (Mr./M.) President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Senator / <i>Sénateur</i> (PS) ²⁵
PASCAL-ALLENDE, Denise (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i>
LABBÉ, Mario (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
OSES, Juan (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Deputy Director, Foreign Affairs Department of the Senate / <i>Directeur adjoint du Département des affaires étrangères du Sénat</i>
PEILLARD GARCÍA, Jacqueline (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	Director, International Relations, Chamber of Deputies <i>Directrice des relations internationales à la Chambre des Députés</i>
SMOK, John (Mr./M.)	Senior Secretary / <i>Secrétaire principal</i>
ROJAS, Luis (Mr./M.)	Deputy Secretary, Chamber of Deputies <i>Secrétaire adjoint à la Chambre des Députés</i>

CHINA – CHINE

CAO, Weizhou (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member and Deputy Secretary General of the Standing Committee of the National People's Congress, Vice- Chairman of the Committee of Foreign Affairs / <i>Membre et Secrétaire général adjoint de la Commission permanente de l'Assemblée populaire nationale, Vice- Président de la Commission des affaires étrangères</i>
LI, Lihui (Mr./M.)	Member of the National People's Congress, Committee on Financial and Economic Affairs / <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale, Commission des affaires financières et économiques</i>
CHEN, Xiaogong (Mr./M.)	Member of the National People's Congress, Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale, Commission des affaires étrangères</i>
PANG, Lijuan (Ms./Mme)	Member of the National People's Congress, Education, Science, Culture and Public Health Committee <i>Membre de l'Assemblée populaire nationale, Commission de l'éducation, des sciences, de la culture et de la santé publique</i>

²⁵ (UDI: Independent Democratic Union
(PDC: Christian Democratic Party
(PS: Socialist Party
(RN: Renovación nacional)

/ *Union démocrate indépendante*)
(Parti démocrate-chrétien)
(Parti socialiste)

WANG, Wen (Mr./M.)	Deputy Director General, Foreign Affairs Bureau <i>Directeur général adjoint du Bureau des affaires étrangères</i>
LIU, Deyu (Mr./M.)	Deputy Director, Foreign Affairs Bureau <i>Directeur adjoint du Bureau des affaires étrangères</i>
XIE, Jifeng (Mr./M.)	Deputy Director of the Department of International Organizations and Conferences, Ministry of Foreign Affairs / <i>Directeur adjoint du Département des organisations internationales et des conférences du Ministère des affaires étrangères</i>
SUN, Ming (Mr./M.)	Staff, Foreign Affairs Bureau <i>Secrétariat du Bureau des affaires étrangères</i>
WANG, Yixing (Ms./Mme)	Staff, Foreign Affairs Bureau <i>Secrétariat du Bureau des affaires étrangères</i>
JIA, Yongmei (Ms./Mme)	
Interpreter / <i>Interprète</i>	
WANG, Xunjia (Ms./Mme)	
Interpreter / <i>Interprète</i>	
LU, Yuqi (Ms./Mme)	
Interpreter / <i>Interprète</i>	
LIU, Ming (Mr./M.)	
Permanent Mission of China in Geneva <i>Mission permanente de la Chine à Genève</i>	

COLOMBIA – COLOMBIE

TORRADO GARCÍA, Efraín (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	First Vice-President of the Senate <i>Premier Vice-Président du Sénat (U)</i>
GALÁN PACHÓN, Juan Manuel (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Constitutional Standing Committee / <i>Sénateur, Président de la Commission permanente constitutionnelle (PL)</i> ²⁶

CONGO

KIGNOUMBI KIA MBOUNGOU, Joseph (Mr./M.) Acting President and Secretary of the Group <i>Président délégué et Secrétaire du Groupe</i>	Member and Second Secretary of the National Assembly <i>Membre et deuxième Secrétaire de l'Assemblée nationale (UPADS)</i> ²⁷
MBOUNGOU BILONGI, Eugène (Mr./M.)	Director, Office of the Second Secretary of the National Assembly / <i>Directeur de Cabinet du deuxième Secrétaire de l'Assemblée nationale</i>

COSTA RICA

ALFARO ZAMORA, Oscar (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly, Chairman of the Committee on International Relations and External Trade, Chair, Human Rights Committee / <i>Membre de l'Assemblée législative, Président de la Commission des relations internationales et du commerce extérieur (PLN)</i> ²⁸
-------------------------------	--

²⁶ (CP: Conservative Party
(U: Partido de la « U »)
(PL: Liberal Party
(PL: Liberal Party

/ *Parti conservateur)*

/ *Parti libéral)*

/ *Parti libéral)*

²⁷ (UPADS: Pan-African Union for Social Democracy

/ *Union panafricaine pour la démocratie sociale)*

²⁸ (PLN: National Liberation Party

/ *Parti de libération nationale)*

COTE D'IVOIRE

AGBRE TOUNI, Jean Albert (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly, External Relations Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des relations extérieures</i> (RDR)
YACE DE MEL, Laurette Andrée (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Security and Defence Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de la sécurité et de la défense</i> (PDCI-RDA)
OUATTARA, Siaka (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on General and Institutional Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires générales et institutionnelles</i> (RDR)
GNANGBO, Kacou (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Committee on Economic and Financial Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires économiques et financières</i> (Esp)
ZIMBRIL, Kouamenan Alphonse (Mr./M.)	Member of the National Assembly, External Relations Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des relations extérieures</i> (PDCI-RDA) ²⁹
LATTE, N'Drin Ahouanzi (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General <i>Secrétaire général adjoint</i>
ACAKPO-ADDRA, Alain Bonaventure Yaovi (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Director, Legislative Services <i>Directeur des Services législatifs</i>

CUBA

MARI MACHADO, Ana María (Mrs./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Vice-President of the National Assembly of the People's Power / <i>Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire</i>
FERRER GÓMEZ, Yolanda (Mrs./Mme) Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians <i>Membre suppléant du Comité de coordination des Femmes parlementaires</i>	Member of the National Assembly of the People's Power, Chairperson of the Committee on Foreign Affairs <i>Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire, Présidente de la Commission des affaires étrangères</i>
SÁNCHEZ CUÉLLAR, Yoerky (Mr./M.)	Member of the National Assembly of the People's Power, Deputy Chairman of the Committee on Youth, Children and Equality of Women's Rights / <i>Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire, Vice-Président de la Commission de la jeunesse, de l'enfance et de l'égalité des droits de la femme</i>
ROMERO PUENTES, Yusnier (Mr./M.) Permanent Mission of Cuba to Geneva <i>Mission permanente de Cuba à Genève</i>	

²⁹ (RDR: Rally of Republicans
(PDCI: Democratic Party of Côte d'Ivoire
(RDA: African Democratic Rally
(Esp: Espérance)

/ *Rassemblement des Républicains*
/ *Parti démocratique de Côte d'Ivoire*
/ *Rassemblement démocratique africain*

CYPRUS – CHYPRE

NEOFYTOU, Averof (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives, Chairman of the Standing Committee on Foreign and European Affairs <i>Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission permanente des affaires étrangères et européennes</i> (DISY)
GAROYAN, Marios (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (DIKO)
KOUTRA-KOUKOUUMA, Skevi (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives, Chairperson of the Standing Committee on Refugees, Enclaved, Missing, Adversely Affected Persons <i>Membre de la Chambre des Représentants, Présidente de la Commission des réfugiés, des personnes enclavées, des personnes disparues et des personnes en situation difficile</i> (AKEL)
VARNAVA, George (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Committee on Defence / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission de la défense</i> (EDEK) ³⁰
ANASTASSIADOU, Vassiliki (Mrs./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire générale</i>
CHRISTOU, Avgousta (Mrs./Mme) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	International Relations Officer A <i>Chargée des relations extérieures A</i>

CZECH REPUBLIC – REPUBLIQUE TCHEQUE

KONECNA, Katerina (Mrs./Mme) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies, Vice-Chair of the Committee on Foreign Affairs / <i>Membre de la Chambre des Députés, Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères</i> (CP)
GUZIANA, Petr (Mr./M.)	Senator, Deputy Chairman of the Committee on Health and Social Policy / <i>Sénateur, Vice-Président de la Commission de la santé et de la politique sociale</i> (ČSSD)
ADAMEK, Frantisek (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (ČSSD)
DOUBRAVA, Jaroslav (Mr./M.)	Senator, Deputy Chair, Committee on EU Affairs <i>Sénateur, Vice-Président de la Commission des affaires de l'Union européenne</i> (S.cz)
LOBKOWICZ, Jaroslav (Mr./M.) Member of the Group of Facilitators for Cyprus <i>Membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre</i>	Member of the Chamber of Deputies, Deputy Chairman of the Committee on European Affairs / <i>Membre de la Chambre des Députés, Vice-Président de la Commission des affaires européennes</i> (TOP09-S)
MAXOVA, Radka (Mrs./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (ANO2009)
VAHALOVA, Dana (Mrs./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (ČSSD) ³¹

³⁰ (DISY: Democratic Rally
(DIKO: Democratic Party
(AKEL: Progressive Party of the Working People
(EDEK: Movement of Social Democrats

³¹ (CP: Communist Party
(ČSSD: Czech Social Democratic Party
(S.cz: Severocesí)

/ *Rassemblement démocratique*)
/ *Parti démocratique*)
/ *Parti progressiste des masses laborieuses*)
/ *Mouvement social-démocrate*)
/ *Parti communiste*)
/ *Parti social-démocrate tchèque*)

UKLEIN, Jiri (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
KYNŠTETR, Petr (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Chamber of Deputies <i>Secrétaire général de la Chambre des Députés</i>
KRBEC, Jiri (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Head of the International Relations Department of the Senate <i>Chef du Département des relations internationales du Sénat</i>
TUCKOVA, Alena (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Secretary / <i>Secrétaire</i>

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO – REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MOKOLO, Edouard (Mr./M.) Co-President of the Group, Leader of the delegation / <i>Co-Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	First Vice-President of the Senate <i>Premier Vice-Président du Sénat (Ind)</i>
MBUKU-LAKA, Boris (Mr./M.) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (ARC)</i>
SHEOKITUNDU, Léonard (Mr./M.) Rapporteur of the Group <i>Rapporteur du Groupe</i>	Senator / <i>Sénateur (PPRD)</i>
BOKONA, Wipa François (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PPRD)</i>
GOYA, Bijoux (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i>
EKOMBE, Mpetshi Toussaint (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PDC)</i>
MASUKA, Saini Fifi (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (FIDEC)</i>
MAYAMBA, Massaka Serge (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UDPS)</i>
LOMBEYA BOSSONGO, Eugène (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur (UDR)</i> ³²
BYAZA-SANDA, David (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
MADJUBOLE MODRIKPE, Patrice (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
KATAKO, Josue (Mr./M.)	Director, Office of the First Vice-President of the Senate <i>Chef du Cabinet du premier Vice-Président du Sénat</i>
KABANGU DIBA-NSESE, François (Mr./M.) Administrative Joint Secretary of the Group <i>Co-Secrétaire administratif du Groupe</i>	Adviser and Coordinator, Senate Research Office <i>Conseiller coordonnateur du Bureau d'études du Sénat</i>
MUTEBA, Ngoy Baudoin (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Senior Adviser, Research Office, National Assembly <i>Conseiller principal au Bureau des études de l'Assemblée nationale</i>

³² (Ind: Independent / *Indépendant*)
 (ARC: Alliance for Congo's Renewal / *Alliance pour le renouveau du Congo*)
 (PPRD: People's Party for Reconstruction and Democracy / *Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie*)
 (PDC: Democratic Christian Party / *Parti démocrate chrétien*)
 (FIDEC: Independent Christian Democrats Front / *Front des Indépendants pour la Démocratie Chrétienne*)
 (UDPS: Union for Democracy and Social Progress / *Union pour la démocratie et le progrès social*)
 (UDR: Union for Democracy and the Republic / *Union pour la démocratie et la République*)

MUTUMBE, Mbuya Crispin (Mr./M.)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Parliamentary Advisor, National Assembly
Conseiller parlementaire à l'Assemblée nationale

SWEDI, Claude (Mr./M.)

Logistical Adviser / *Conseiller logistique*

MBOMBO KAYALA, Roger (Mr./M.)

Secretariat, General Services
Secrétariat de la Direction des Services généraux

DENMARK – DANEMARK

SCHMIDT, Hans Christian (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the Folketing / *Membre du Folketing (LP)*

HAV, Orla (Mr./M.)

Member of the Folketing / *Membre du Folketing (SD)*

CHRISTIANSEN, Kim (Mr./M.)

Member of the Folketing / *Membre du Folketing (DPP)*

JOSEFSEN, Birgitte (Ms./Mme)

Member of the Folketing / *Membre du Folketing (LP)*³³

VESTERGAARD, Mette (Ms./Mme)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

Secretary / *Secrétaire*

LARSON, Claudius (Mr./M.)

Advisor / *Conseiller*

DJIBOUTI

HASSAN, Ilmi Moussa (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

DAOUD, Ali Mohamed (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

GOUMANEH, Hassan Said (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

DOMINICAN REPUBLIC – REPUBLIQUE DOMINICAINE

FERMIN NUESI, Graciela (Ms./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the Chamber of Deputies, International Relations and Cooperation Committee, Human Development Committee, Justice Committee, External Affairs Committee / *Membre de la Chambre des Députés, Commission de la coopération et des relations internationales, Commission du développement humain, Commission de la justice, Commission des affaires extérieures*

ARIAS MEDRANO, Orfelina (Ms./Mme)

Member of the Chamber of Deputies, Justice Committee, Human Rights Committee, Education Committee, Public Ministry Committee / *Membre de la Chambre des Députés, Commission de la justice, Commission des droits de l'homme, Commission de l'éducation, Commission du Ministère public*

ECUADOR – EQUATEUR

BUSTAMANTE, Fernando (Mr./M.)
Vice-President of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade / *Vice-Président de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (AP)

³³ (LP: Liberal Party
(SD: Social Democratic Party
(DPP: Danish Peoples' Party

/ *Parti libéral*
/ *Parti social-démocrate*
/ *Parti populaire danois*

OCLES, Alexandra (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (AP)</i>
VINTIMILLA, Diego (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (AP)</i> ³⁴
RIVAS, Libia (Mrs./Mme) Member of the ASGP, Secretary of the Group <i>Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe</i>	Secretary General / <i>Secrétaire générale</i>
VERCOUTERE, Tamia (Ms./Mme)	Advisor / <i>Conseillère</i>
ANDRADE, Alejandra (Ms./Mme)	Assistant / <i>Assistante</i>
CARVAJAL, María José (Ms./Mme) Press / <i>Presse</i>	
GALLEGOS, Luis (Mr./M.) Ambassador, Permanent Representative of Ecuador to Geneva / <i>Ambassadeur, Représentant permanent de l'Equateur à Genève</i>	
MORALES, Alfonso (Mr./M.) Ambassador, Deputy Permanent Representative of Ecuador to Geneva / <i>Ambassadeur, Représentant permanent adjoint de l'Equateur à Genève</i>	
AVILÉS, León Pablo (Mr./M.) Permanent Mission of Ecuador in Geneva <i>Mission permanente de l'Equateur à Genève</i>	

EL SALVADOR

SOSA, Karina (Mrs./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Legislative Assembly, Chairperson of the Committee on Foreign Relations, Central American Integration and Expatriate Salvadorans / <i>Membre de l'Assemblée législative, Présidente de la Commission des affaires étrangères, de l'intégration centraméricaine et des Salvadoriens vivant à l'étranger (FMLN)</i>
PONCE, Mario (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly, Chairman of the Municipal Affairs Committee, Electoral and Constitutional Reforms Committee, Special Committee on Finance and Budget / <i>Membre de l'Assemblée législative, Président de la Commission des affaires municipales, Commission des réformes électorales et constitutionnelles, Commission spéciale des finances et du budget (CN)</i>
GARCÍA, César (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly, Committee on Foreign Relations, Central American Integration and Expatriate Salvadorans, Agricultural Committee, Economy Committee <i>Membre de l'Assemblée législative, Commission des affaires étrangères, de l'intégration centraméricaine et des Salvadoriens vivant à l'étranger, Commission de l'agriculture, Commission de l'économie (GANA)</i> ³⁵
ROSALES Ivan (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary to the delegation <i>Membre de l'ASGP, Secrétaire de la délégation</i>	Head of the Department of International Relations and Parliamentary Diplomacy / <i>Chef du Département des relations internationales et de la diplomatie parlementaire</i>

³⁴ (AP: Alianza Pais)³⁵ (FMLN: Farabundo Marti National Liberation Front
(CN: National Conciliation Party
(GANA: Grand Alliance for National Unity/ *Front de libération nationale Farabundo Marti*
/ *Parti de conciliation nationale*)
/ *Grande alliance pour l'unité nationale*)

EQUATORIAL GUINEA – GUINEE EQUATORIALE

EFUA ASANGONO, Teresa (Ms./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate <i>Présidente du Sénat</i> (PDGE)
ELA NTUGU NSA, Atanasio (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (PDGE)
ONDO NSE, Juan (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (PDGE)
ESIMI MANGUE, Juliana (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies <i>Membre de la Chambre des Députés</i> (PDGE) ³⁶
NKA OBIANG MAYE, Victorino (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
OWONO EFUA, Perla Divina (Ms./Mme)	Director General of the Speaker's Office <i>Directrice générale du Cabinet du Président</i>
NSUE NSUE, Simon (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

ESTONIA – ESTONIE

KÕIV, Tõnis (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Riigikogu, European Union Affairs Committee / <i>Membre du Riigikogu, Commission des affaires de l'Union européenne</i> (ERP)
ÕUNAPUU, Jaan (Mr./M.)	Member of the Riigikogu, Vice-Chairman of the Economic Affairs Committee, Security Authorities Surveillance Select Committee / <i>Membre du Riigikogu, Vice-Président de la Commission des affaires économiques, Commission sectorielle de sécurité et surveillance</i> (SDE)
TUUS-LAUL, Marika (Mrs./Mme)	Member of the Riigikogu, Legal Affairs Committee <i>Membre du Riigikogu, Commission des affaires juridiques</i> (ECeP) ³⁷
ALAJÕE, Maria (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Riigikogu <i>Secrétaire générale du Riigikogu</i>
OTSEPP, Riina (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	Deputy Head of the Foreign Relations Department <i>Chef adjoint du Département des relations extérieures</i>

ETHIOPIA – ETHIOPIE

GEBREHIWOT, Kassa Teklebirhan (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of the Federation <i>Président de la Chambre de la Fédération</i> (EPRDF)
DEJENE TILAHUN, Meles (Mr./M.)	Member of Parliament, State Minister / <i>Membre du Parlement, Ministre d'Etat</i> (EPRDF)
FARIS BUAYALEW, Yohannes (Mr./M.)	Member of the House of the Federation, Chairman of the Standing Committee on Constitutional and Regional Affairs / <i>Membre de la Chambre de la Fédération, Président de la Commission permanente des affaires constitutionnelles et régionales</i> (EPRDF)
BARAMO TESSEMA, Tekle (Mr./M.)	Member of Parliament, Deputy Chairman of the Standing Committee on Foreign Security and Defence Affairs <i>Membre du Parlement, Vice-Président de la Commission permanente de la sécurité étrangère et de la défense</i>

³⁶ (PDGE: Democratic Party of Equatorial Guinea³⁷ (ERP: Reform Party(SDE: Estonian Social Democratic Party
(ECeP/ *Parti démocratique de Guinée équatoriale*)/ *Parti de la réforme*)/ *Parti social-démocrate d'Estonie*)

: Estonian Centre Party

/ *Parti estonien du centre*)

WOLDESEMAYAT ESHETE, Ayelech (Mrs./Mme)	Member of Parliament, Chairperson of the Standing Committee on Women, Children and Youth Affairs <i>Membre du Parlement, Présidente de la Commission permanente des questions relatives aux femmes, aux enfants et à la jeunesse</i> (EPRDF)
ZEGEYE, Asmelash Weldeslassie (Mr./M.)	Member of Parliament, Minister / <i>Membre du Parlement, Ministre</i> (EPRDF)
AYENEW, Worku Adamu (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (EPRDF)
ANKO, Daniel Demissie (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (EPRDF) ³⁸
MAHDI, Beshir Ali (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of Parliament, Whip <i>Membre du Parlement, Chef de file</i>
WAKO LEMA, Megersa (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the House of the Federation <i>Membre de la Chambre de la Fédération</i>
LEMMA GEBRE, Negus (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of Peoples' Representatives <i>Secrétaire général de la Chambre des Représentants du Peuple</i>
DERRA, Debebe Barud (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of the Federation <i>Secrétaire général de la Chambre de la Fédération</i>
CHEWAKA, Estifanos Alemayehu (Mr./M.)	Chief of Protocol / <i>Chef du protocole</i>

FINLAND – FINLANDE

LOHELA, Maria (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation <i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Eduskunta, Foreign Affairs Committee <i>Membre de l'Eduskunta, Commission des affaires étrangères</i> (PS)
HEMMILÄ, Pertti (Mr./M.)	Member of the Eduskunta, Chair of the Parliamentary Auditors / <i>Membre de l'Eduskunta, Président des audits parlementaires</i> (KOK)
SKINNARI, Jouko (Mr./M.)	Member of the Eduskunta / <i>Membre de l'Eduskunta</i> (SDP)
RUOHONEN-LERNER, Pirkko (Ms./Mme)	Member of the Eduskunta / <i>Membre de l'Eduskunta</i> (PS)
AHVENJÄRVI, Sauli (Mr./M.)	Member of the Eduskunta / <i>Membre de l'Eduskunta</i> (KD)
SOININVAARA, Osmo (Mr./M.)	Member of the Eduskunta / <i>Membre de l'Eduskunta</i> (Vihr) ³⁹
VUOSIO, Teemu (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Secretary, International Affairs <i>Secrétaire aux affaires internationales</i>
HUTTUNEN, Marja (Mrs./Mme) Assistant Secretary of the Group <i>Secrétaire adjointe du Groupe</i>	Assistant to the International Affairs <i>Assistante aux affaires internationales</i>

³⁸ (EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / *Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie*)

³⁹ (PS: True Finns / *Finlandais authentiques*)
(KOK: National Coalition Party / *Coalition nationale*)
(SDP: Social Democratic Party / *Parti social-démocrate*)
(KD: Christian Democrats / *Chrétiens-démocrates*)
(Vihr: Green League / *Alliance des verts*)

FRANCE

ANDRÉ, Michèle (Mrs./Mme) President of the Group, Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the delegation <i>Présidente du Groupe, Membre suppléant du Comité de coordination des Femmes parlementaires, Chef de la délégation</i>	Senator, Deputy Chairperson of the Finance Committee <i>Sénatrice, Vice-Présidente de la Commission des finances (SRC)</i>
DEL PICCHIA, Robert-Denis (Mr./M.) President of the Twelve Plus Group <i>Président du Groupe des Douze Plus</i>	Senator, Deputy Chairman of the Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces / <i>Sénateur, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (UMP)</i>
DURRIEU, Josette (Ms./Mme)	Senator, Deputy Chairperson of the Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces <i>Sénatrice, Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (PS)</i>
GUITTET, Chantal (Ms./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions <i>Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the National Assembly / <i>Députée (SRC)</i>
MARTIN-LALANDE, Patrice (Mr./M.) Member of the Advisory Group of the IPU Committee on United Nations Affairs <i>Membre du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies</i>	Member of the National Assembly / <i>Député (UMP)</i>
DURAND, Yves (Mr./M.)	Member of the National Assembly / <i>Député (SRC)</i> ⁴⁰
LUQUIENS, Corinne (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire générale de l'Assemblée nationale</i>
MEUNIER-FERRY, Dominique (Ms./Mme) Executive Co-Secretary of the Group <i>Co-Secrétaire exécutive du Groupe</i>	Deputy Director, National Assembly <i>Directrice adjointe à l'Assemblée nationale</i>
BOURASSÉ, Philippe (Mr./M.) Executive Co-Secretary of the Group <i>Co-Secrétaire exécutif du Groupe</i>	Deputy Director, Senate / <i>Directeur adjoint au Sénat</i>
FAUCONNIER, Inès (Ms./Mme) ASGP Secretariat / <i>Secrétariat de l'ASGP</i>	Administrator, Senate / <i>Conseillère au Sénat</i>
VELASCO, Karine (Ms./Mme) ASGP Administrative Secretariat <i>Secrétariat administratif de l'ASGP</i>	Secretary, National Assembly <i>Secrétaire à l'Assemblée nationale</i>
WALFARD, Adrien (Mr./M.) Proceedings of the Twelve Plus Group <i>Compte rendu du Groupe des Douze Plus</i>	Analyste des débats, Sénat / <i>Analyst, Senate</i>

GABON

NZOUBA-NDAMA, Guy (Mr./M.)	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (PDG)</i>
----------------------------	---

⁴⁰ (SRC: Socialist, Republican and Citizen Group
(UMP: Union for a Popular Movement
(PS: Socialist Party

*/ Groupe socialiste, républicain et citoyen)
(Union pour un mouvement populaire)
(Parti socialiste)*

OWONO NGUEMA, François (Mr./M.)	Fifth Vice-President of the Senate <i>Cinquième Vice-Président du Sénat</i> (PDG)
MOULENGUI-MOUELE, Sophie (Mrs./Mme) Member of the Executive Committee, <i>ex officio</i> Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre du Comité</i> <i>exécutif, Membre de droit du Comité de</i> <i>coordination des Femmes parlementaires</i>	Senator / <i>Sénatrice</i> (PDG)
NDJAMONO, François (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PDG)
NDONG OBIANG, Albert (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PDG)
ANGARA, Alphonse (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PDG)
EDZEBA BICKE, Steve Thierry (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PDG) ⁴¹
NONGOU LOUEMBET, Pauline Olive (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Rapporteur, Economic Affairs Committee / <i>Membre de</i> <i>l'Assemblée nationale, Rapporteuse de la</i> <i>Commission des affaires économiques</i>
OWANSANGO DEACKEN, Félix (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
SOUMOUNA, Edmond (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary of the Group <i>Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe</i>	Deputy Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale</i>
ROSSATANGA, Lygie (Ms./Mme)	Director, Parliamentary Relations, Senate <i>Directrice des relations parlementaires du Sénat</i>
BOULE, Dieudonné (Mr./M.) Aide de camp to the Speaker <i>Aide de camp du Président</i>	

GAMBIA – GAMBIE

SAIDYKHAN, Bafaye (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
KOLLEY, Abdou (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
CHAM, Samba (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
JALLOW, Foday A. (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
SANNEH, Buba Ayi (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
CARDOS, Daniel (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Deputy Clerk, Legislative Business and Programmes/Projects / <i>Greffier adjoint des affaires</i> <i>législatives et des programmes et projets</i>

GEORGIA – GEORGIE

CHAPIDZE, Eliso (Mrs./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament / <i>Member of Parliament</i>
---	--

⁴¹ (PDG: Gabonese Democratic Party/ *Parti démocratique gabonais*)

BEZHUASHVILI, David (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (UNM) ⁴²
MARAKVELIDZE, Zurab (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
PERADZE, Lika (Ms./Mme) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	Inter-Parliamentary Relations Division <i>Département des relations interparlementaires</i>

GERMANY – ALLEMAGNE

LAMMERT, Norbert (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Bundestag <i>Président du Bundestag</i> (CDU/CSU)
FISCHER, Axel (Mr./M.)	Member of the Bundestag, Committee on Budget <i>Membre du Bundestag, Commission du budget</i> (CDU/CSU)
HOCHBAUM, Robert (Mr./M.)	Member of the Bundestag, Defence Committee <i>Membre du Bundestag, Commission de la défense</i> (CDU/CSU)
SÜTTERLIN-WAACK, Sabine (Ms./Mme)	Member of the Bundestag, Committee on Legal Affairs and Consumer Protection / <i>Membre du Bundestag,</i> <i>Commission des affaires juridiques et de la protection</i> <i>des consommateurs</i> (CDU/CSU)
FREITAG, Dagmar (Ms./Mme)	Member of the Bundestag, Committee on Foreign Affairs, Sports Committee / <i>Membre du Bundestag,</i> <i>Commission des affaires étrangères, Commission des</i> <i>sports</i> (SPD)
ROTH, Claudia (Ms./Mme)	Deputy Speaker of the Bundestag, Council of Elders, Committee on Economic Cooperation and Development <i>Vice-Présidente du Bundestag, Conseil</i> <i>des aînés, Commission de la coopération économique</i> <i>et du développement</i> (Bündnis 90/Grüne) ⁴³
WINKLER, Josef Philip (Mr./M.) Honorary Member, Advisor <i>Membre honoraire, Conseiller</i>	Former member of the Bundestag <i>Ancien membre du Bundestag</i>
SCHÖLER, Ulrich (Mr./M.) Vice-President of the ASGP / <i>Vice-Président de</i> <i>l'ASGP</i>	Deputy Secretary General of the Bundestag <i>Secrétaire général adjoint du Bundestag</i>
KREBS, Andrea (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	Head, International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag / <i>Chef de la Division des</i> <i>Assemblées parlementaires internationales du</i> <i>Bundestag</i>
MERATI-KASHANI, Jasmin (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag / <i>Division des Assemblées parlementaires</i> <i>internationales du Bundestag</i>
SARENIO, Susanne (Mrs./Mme) Assistant to the delegation <i>Assistante de la délégation</i>	International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag <i>Division des Assemblées parlementaires</i> <i>internationales du Bundestag</i>

⁴² (UNM: United National Movement⁴³ (CDU: Christian Democratic Union

(CSU: Christian Social Union

(SPD: Social Democratic Party

(Bündnis 90/Grüne: Green Party

/ *Parti du mouvement national*)/ *Union chrétienne démocrate*)/ *Union chrétienne sociale*)/ *Parti social démocrate*)/ *Les Verts*)

BEATRICE, Gelsomina (Mrs./Mme)
Assistant to the delegation
Assistante de la délégation

International Parliamentary Assemblies Division,
Bundestag
*Division des Assemblées parlementaires internationales
du Bundestag*

GHANA

ADJAHO, Edward Korbly Doe (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the
delegation
Président du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of Parliament / *Président du Parlement* (NDC)

KUNBUOR, Benjamin (Mr./M.)

Member of Parliament, Majority Leader
Membre du Parlement, Chef de la majorité (NDC)

KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr./M.)

Member of Parliament, Minority Leader
Membre du Parlement, Chef de la minorité (NPP)

AGBODZA, Kwame Govers (Mr./M.)

Member of Parliament, Majority Chief Whip
Membre du Parlement, Chef de file de la majorité (NDC)

SIAKA, Stevens (Mr./M.)

Member of Parliament / *Membre du Parlement* (NPP)

AZUMAH-MENSAH, Juliana (Ms./Mme)

Member of Parliament / *Membre du Parlement* (NDC) ⁴⁴

ANYIMADU, Emmanuel (Mr./M.)

Clerk of Parliament / *Secrétaire général*

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

BREFO-BOATENG, Evelyn (Ms./Mme)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

Principal Assistant Clerk / *Adjointe du Greffier principal*

BOTCHWAY, Linda Teye (Ms./Mme)

Secretary to the Speaker / *Secrétaire du Président*

GREECE – GRECE

DERMENTZOPOULOS, Alexandros (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the Hellenic Parliament, Committee on
Economic Affairs, Committee on National Defence and
Foreign Affairs, Committee on Budget and Finance /
*Membre du Parlement hellénique, Commission des
affaires économiques, Commission de la défense
nationale et des affaires étrangères, Commission du
budget et des finances* (ND)

KONSTANTOPOULOS, Georgios (Mr./M.)

Member of the Hellenic Parliament, Committee on
Educational Affairs, Committee on Social Affairs, Sub-
Committee on Drugs / *Membre du Parlement hellénique,
Commission de l'éducation, Commission des affaires
sociales, Commission des drogues* (ND)

KATRIVANO, Vassiliki (Ms./Mme)

Member of the Hellenic Parliament, Committee on Public
Administration, Public Order and Justice, Committee on
Social Security / *Membre du Parlement hellénique,
Commission de l'administration publique, de l'ordre public
et de la justice, Commission de la sécurité sociale*
(SYRIZA)

RIGAS, Panagiotis (Mr./M.)

Member of the Hellenic Parliament, Whip, Committee on
Public Administration, Public Order and Justice, Committee
on Institutions and Transparency, Committee on Greeks
Abroad / *Membre du Parlement hellénique, Chef de file,
Commission de l'administration publique, de l'ordre public
et de la justice, Commission des institutions et de la
transparence, Commission des Grecs à l'étranger*
(PASOK)

⁴⁴ (NDC: National Democratic Congress
(NPP: New Patriotic Party

/ *Congrès démocratique national*)
/ *Nouveau parti patriotique*)

MAKRI, Rachil (Mrs./Mme)

Member of the Hellenic Parliament, Committee on Production and Trade, Committee on Social Security, Committee on Environmental Protection / *Membre du Parlement hellénique, Commission de la production et du commerce, Commission de la sécurité sociale, Commission de la protection de l'environnement (AE)* ⁴⁵PAPAIOANNOU, Athanasios (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Secretary General / *Secrétaire général*GEORGOPOULOU, Varvara (Mrs./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Secretary General's Associate
*Secrétaire générale associée*KARTSAKLI, Katerina (Mrs./Mme)
Secretary of the Group and to the delegation
*Secrétaire du Groupe et de la délégation*Head of the Department for the IPU and other International Organizations / *Chef du Département de l'UIP et autres organisations internationales***GUATEMALA**BARRIOS, Jorge Mario (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Deputy Speaker of the Congress of the Republic
Vice-Président du Congrès de la République (BT) ⁴⁶**HAITI**DESRAS, Simon Dieuseul (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the Delegation
*Président du Groupe, Chef de la délégation*President of the Senate / *Président du Sénat (L)*

THIMOLEON, Jacques Stevenson (Mr./M.)

Speaker of the National Assembly, Justice Committee
Président de l'Assemblée nationale, Commission de la justice (L)

ANDRIS, Riché (Mr./M.)

Vice-President of the Senate / *Vice-Président du Sénat (OPL)*

BENOIT, Steven Irvenson (Mr./M.)

Senator, First Secretary of the Senate
Sénateur, Premier Secrétaire du Sénat (A)

ETIENNE, Marie Jossie (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Chairperson of the Committee on Social Affairs / *Membre de l'Assemblée nationale, Présidente de la Commission des affaires sociales (PSP)*

BENJAMIN, Guerda (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ANF)

DESCOLLINES, Abel (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (L) ⁴⁷DESIR, Guideze (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Deputy Secretary General / *Secrétaire général adjoint*

⁴⁵ (ND: New Democracy
(SYRIZA: Coalition of the Radical Left
(PASOK: Panhellenic Socialist Movement
(AE: Independent Greeks

⁴⁶ (BT: Bloque Todos)

⁴⁷ (L: LAVNI)
(OPL: People's Struggle Party
(A: Alternativ)
(PSP: Socialist People's Party
(ANF: Ansanm Nou Fò)

/ *Nouvelle démocratie*
/ *Coalition radicale de gauche*
/ *Mouvement socialiste panhellénique*
/ *Parti des Grecs indépendants*

/ *Organisation du peuple en lutte*

/ *Parti socialiste populaire*

HUNGARY – HONGRIE

HORVÁTH, János (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)</i>
LATORCAI, János (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly <i>Vice-Président de l'Assemblée nationale (KDNP)</i>
GRUBER, Attila (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)</i>
HORVÁTH, András (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MSZP)</i> ⁴⁸
SUCH, György (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
SOMFAI ÁDÁM, Katalin (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Senior Councillor of the Office for Foreign Relations <i>Conseillère principale au Bureau des relations extérieures</i>
OSVÁTH, Réka (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	

ICELAND – ISLANDE

RIKHARDSDOTTIR, Ragnheidur (Mrs./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Althingi / <i>Membre de l'Althingi</i>
JONSDOTTIR, Birgitta (Mrs./Mme)	Member of the Althingi / <i>Membre de l'Althingi</i>
DADASON, Asmundur Einar (Mr./M.)	Member of the Althingi / <i>Membre de l'Althingi</i>
MAGNUSSON, Thorsteinn (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
BANG, Arna (Ms./Mme) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Adviser on International Affairs <i>Conseillère des affaires étrangères</i>

INDIA – INDE

KURIEN, P.J. (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Chairman of the Rajya Sabha <i>Vice-Président du Rajya Sabha (INC)</i>
PUNJ, Balbir (Mr./M.)	Member of the Rajya Sabha / <i>Membre du Rajya Sabha (BJP)</i> ⁴⁹
DUA, H.K. (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
AGA, Arnavaz Rohington (Ms./Mme)	Member of the Rajya Sabha / <i>Membre du Rajya Sabha</i>
SHERIFF, Shumsher (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Rajya Sabha <i>Secrétaire général du Rajya Sabha</i>
SINGH, Devender (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Joint Secretary, Lok Sabha Secretariat <i>Co-Secrétaire, Secrétariat du Lok Sabha</i>
GANGULI, S.K. (Mr./M.)	Consultant, Rajya Sabha / <i>Consultant au Rajya Sabha</i>
ANTONY, P.J. (Mr./M.)	Secretary to the Deputy Chairman of the Rajya Sabha <i>Secrétaire du Vice-Président du Rajya Sabha</i>

⁴⁸ (FIDESz: Hungarian Civic Union
(KDNP: Christian Democratic People's Party
(MSZP: Hungarian Socialist Party

⁴⁹ (INC: Indian National Congress
(BJP: Bharatiya Janata Party

/ *Union civique hongroise*
/ *Parti chrétien-démocrate du peuple*
/ *Parti socialiste hongrois*
/ *Parti du Congrès national indien*
/ *Parti Bharatiya Janata*

JASON, S. (Mr./M.)	Joint Director, Rajya Sabha Secretariat <i>Co-Directeur, Secrétariat du Rajya Sabha</i>
RAMANA, L.V.	Deputy Secretary, Lok Sabha Secretariat <i>Secrétaire adjoint, Secrétariat du Lok Sabha</i>
ROY, Rashmi (Mrs./Mme)	Protocol Officer, Lok Sabha Secretariat <i>Chargée du protocole au Secrétariat du Lok Sabha</i>
SINGH, Bhupendra (Mr./M.)	Senior Protocol Assistant, Rajya Sabha Secretariat <i>Assistant principal du protocole, Secrétariat du Rajya Sabha</i>

INDONESIA – INDONESIE

CAKRA WIJAYA, Andi Anzhar (Mr./M.) President of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law, Leader of the delegation / <i>Président du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives, Vice-Chairman of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation <i>Membre de la Chambre des Représentants, Vice-Président de la Commission de la coopération interparlementaire (PAN)</i>
ALI ASSEGAF, Nurhayati (Ms./Mme) President of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Member of the Executive Committee <i>Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires, Membre du Comité exécutif</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PD)</i>
QOSASIH, Achsanul (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PD)</i>
NOERDIN, Dodi Reza Alex (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PG)</i>
KAWILARANG, Edwin (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PG)</i>
BUDIMANTA, Arif (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P)</i>
KIEMAS, Nazarudin (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P)</i> ⁵⁰
AMRAN, Herlini (Mrs./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions <i>Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PKS)</i>
LUBIS, Iskan Qolba (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PKS)</i>
PURBA, Parlindungan (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the Regional Representatives Council <i>Membre du Conseil régional des Représentants</i>
ISTIBYAROH, Istibyaroh (Ms./Mme) Advisor / <i>Conseillère</i>	Member of the Regional Representatives Council <i>Membre du Conseil régional des Représentants</i>
ABDURRASYID, Muslihuddin (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the Regional Representatives Council <i>Membre du Conseil régional des Représentants</i>
KOMALA, Ella M. Gri (Mrs./Mme)	Member of the Regional Representatives Council <i>Membre du Conseil régional des Représentants</i>

⁵⁰ (PAN: National Mandate Party
(PD: Democrats Party
(PG: Golkar Functional Groups Party
(PDI-P: Indonesian Democratic Party - Struggle
(PKS: Prosperous Justice Party

/ *Parti du mandat national*
/ *Parti démocrate*
/ *Parti des groupes fonctionnels Golkar*
/ *Parti démocrate indonésien en lutte*
/ *Parti de la justice et de la prospérité*

SWASANANY, Winatuningtyastiti (Mrs./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire générale</i>
SUTARSONO, Slamet (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
SUTHARSA, Tatang (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Head of the Bureau of the Secretary General <i>Chef du Bureau du Secrétaire général</i>
PURBA, Robert Juheng (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group and to the delegation / <i>Secrétaire administratif du Groupe et de la délégation</i>	Parliamentary Official / <i>Secrétariat du Parlement</i>
RETNOASTUTI, Endah (Ms./Mme) Secretary to Ms. Ali Assegaf <i>Secrétaire de Mme Ali Assegaf</i>	Parliamentary Official / <i>Secrétariat du Parlement</i>
HARDJONO, Sartomo (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistant de la délégation</i>	Parliamentary Official / <i>Secrétariat du Parlement</i>
ALFIAH, Warsiti (Ms./Mme) Member of the ASGP, Secretary to the delegation <i>Membre de l'ASGP, Secrétaire de la délégation</i>	Parliamentary Official / <i>Secrétariat du Parlement</i>
MULDIYANTI, Iis (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation <i>Secrétaire assistante de la délégation</i>	Parliamentary Official / <i>Secrétariat du Parlement</i>
ANGGORO, Heriyono Adi (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Parliamentary Expert Staff / <i>Expert parlementaire</i>
WISHNU KRISNAMURTHI, Bambang (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
MULYONO, Pauline Theresa (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
TANSIL, Yuliana (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
INDRIANI, Hadia Alpha (Ms./Mme)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
AROFAH, Bani (Ms./Mme)	Secretary / <i>Secrétaire</i>

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) – IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

HOSSEINI SADR, Moayed (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran, Secretary General / <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran, Secrétaire général</i>
HOSSEINI, S. Hadi (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
JALALI, Kazem (Mr./M.) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
MESRI, Abdol-Reza (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
SOBHANI NIA, Hossain (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
ZAHEDI, Mohamad Mahdi (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>

NOROUZI, Rahmatollah (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
AKHAVAN, Nayereh (Mrs./Mme)	Member of the Islamic Parliament of Iran <i>Membre du Parlement islamique de l'Iran</i>
AFRASHTEH, Ali (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Deputy Director of Administrative Affairs / <i>Secrétaire général, Directeur adjoint des affaires administratives</i>
SHAIKHOLESLAM, Hossein (Mr./M.)	Chief of the Speaker's Bureau, Director General, International Department / <i>Chef du Cabinet du Président, Directeur général du Département international</i>
GHASSEMPOUR, Amir Abbas (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administratif du Groupe</i>	Deputy Head of the International Department of the Islamic Consultative Assembly / <i>Chef adjoint du Département international de l'Assemblée consultative islamique</i>
GHASHGHAVI, Mehdi (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
SHAMOHAMMAD, Parisa (Ms./Mme)	Advisor / <i>Conseillère</i>
ALAVI, Ali (Mr./M.) Press / <i>Press</i>	
KERDABADI, Mohammad Hanif (Mr./M.) Press / <i>Press</i>	

IRAQ

AL-RIKABI, Sadiq (Mr./M.)	Member of Parliament, Foreign Relations Committee <i>Membre du Parlement, Commission des affaires étrangères (SLC)</i>
KHOSHNAW, Rawaz (Mr./M.)	Member of Parliament, Foreign Relations Committee <i>Membre du Parlement, Commission des affaires étrangères (KA)</i>
ALJOURBARI, Nada (Mrs./Mme)	Member of Parliament, Foreign Relations Committee <i>Membre du Parlement, Commission des affaires étrangères (IB)</i>
ALSOUHAIL, Safia (Mrs./Mme)	Member of Parliament, Foreign Relations Committee <i>Membre du Parlement, Commission des affaires étrangères (Ind)</i> ⁵¹
NAMIK MAJID, Ayad (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
RADHI, Mustafa Mohamad (Mr./M.)	Secretary, Foreign Affairs Committee <i>Secrétaire de la Commission des affaires étrangères</i>
ALMANDALAWI, Nihal (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
ALHAIDARI, Mustafa (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>

IRELAND – IRLANDE

KITT, Michael (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Dáil Éireann <i>Vice-Président de Dáil Éireann (FF)</i>
HAYDEN, Aideen (Ms./Mme)	Member of Seanad Éireann <i>Membre de Seanad Éireann (L)</i>

⁵¹ (SLC: State of Law Coalition
(KA: Kurdistan Alliance
(INA: Iraqi National Alliance
(IB: Iraqia Block
(Ind: Independent

/ Coalition pour l'état de droit
(Alliance kurde)
(Alliance nationale iraquienne)
(Indépendant)

BANNON, James (Mr./M.)	Member of Dáil Éireann <i>Membre de Dáil Éireann (FG)</i>
D'ARCY, Jim (Mr./M.)	Member of Seanad Éireann <i>Membre de Seanad Éireann (FG)</i> ⁵²
DOODY, Bridget (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Head of Inter-Parliamentary Affairs <i>Chef des affaires interparlementaires</i>

ISRAEL

SHEETRIT, Meir (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Knesset <i>Membre de la Knesset (H)</i> ⁵³
--	--

ITALY – ITALIE

FARINA, Gianni (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies, European Union Politics Committee / <i>Membre de la Chambre des Députés, Commission de la politique de l'Union européenne (PD)</i> ⁵⁴
RADONI, Susanna (Mrs./Mme) Advisor / <i>Conseillère</i>	Protocol Officer, Chamber of Deputies <i>Chargé du protocole, Chambre des Députés</i>
LASORSA, Antonella (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Chamber of Deputies / <i>Chambre des Députés</i>
OLMEDA, Claudio (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	Senate / <i>Sénat</i>

JAPAN – JAPON

UESUGI, Mitsuhiro (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (LDP)</i>
NAGATSUMA, Akira (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (DPJ)</i>
TOKASHIKI, Naomi (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (LDP)</i>
MIYAZAWA, Takahito (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (JRP)</i>
KUNISHIGE, Toru (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (NK)</i>
NODA, Kuniyoshi (Mr./M.)	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (DPJ)</i> ⁵⁵
SANO, Keiko (Ms./Mme)	Director, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / <i>Directrice de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants</i>

⁵² (FF: Fianna Fáil)
(L: Labour Party) / *Parti travailliste*

⁵³ (FG: Fine Gael)
(H: Hatenua (The movement)) / *Hatenua (Le Mouvement)*

⁵⁴ (SCI: Scelta Civica)
(PD: Democratic Party) / *Parti démocrate*
(M5S: Five Stars Movement) / *Mouvement cinq étoiles*

⁵⁵ (LDP: Liberal Democratic Party) / *Parti libéral démocrate*
(DPJ: Democratic Party of Japan) / *Parti démocrate japonais*
(JRP: Nippon Ishin no Kai)
(NK: New Komeito)

SATO, Hiroshi (Mr./M.)	Assistant Director, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives <i>Directeur adjoint de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants</i>
NISHIKOBE, Natsuko (Ms./Mme)	Assistant Director, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives <i>Directrice adjointe de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants</i>
SUGIYAMA, Jin (Mr./M.)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / <i>Secrétaire de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants</i>
KONO, Miho (Ms./Mme)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / <i>Secrétaire de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants</i>
SUZUKI, Yuko (Ms./Mme)	Assistant Director, International Conferences Division, International Affairs Department, House of Councillors <i>Directrice adjointe, Division des conférences internationales, Département des affaires internationales, Chambre des Conseillers</i>
TAKEUCHI, Kenta (Mr./M.)	Secretary, International Conferences Division, International Affairs Department, House of Councillors / <i>Secrétaire de la Division des conférences internationales, Département des affaires internationales, Chambre des Conseillers</i>

JORDAN – JORDANIE

MAJALI, Abdulhadi (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
BINO, Tamer (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
AL-BARAISEH, Mohammed (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
OWAIS, Samer (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
SAKET, Bassam (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i>
BARAKAT, Salwa (Mrs./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i>
SHBOUL, Hashem (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i>
JEBREEN, Mohammad (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
AL ZOUBI, Fawwaz (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i>
AL-GHRIR, Hamad (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of Representatives <i>Secrétaire général de la Chambre des Représentants</i>

ALARAJ, Hamdi (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Secretary / <i>Secrétaire</i>
AL WAKED, Abdelrahim (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director of the Speaker's Affairs Department <i>Directeur du Département des affaires présidentielles</i>
ALMASHAKBEEH, Adnan (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Director of the International Affairs Department, Senate <i>Directeur du Département des affaires internationales du Sénat</i>
AL-TARAWNEH, Hassan (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Head of the International Affairs Section <i>Chef de la Section des affaires internationales</i>
AL-KHALLAILEH, Ali (Mr./M.) ALAMIR, Majed (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	Advisor / <i>Conseiller</i>

KAZAKHSTAN

NIGMATULIN, Nurlan (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Mazhilis / <i>Président du Mazhilis</i> (Nur Otan)
ASHIMBAYEV, Maulen (Mr./M.)	Member of the Mazhilis, Chairman of the Committee on Foreign Affairs, Defence and Security / <i>Membre du Mazhilis, Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité</i> (Nur Otan)
DOSMUKHAMBETOV, Temirkhan (Mr./M.)	Member of the Mazhilis, Committee on International Affairs, Defence and Security / <i>Membre du Mazhilis, Commission des affaires internationales, de la défense et de la sécurité</i> (Nur Otan)
BAZARBAYEV, Askar (Mr./M.)	Member of the Mazhilis, Committee on Economic Reforms and Regional Development / <i>Membre du Mazhilis, Commission des réformes économiques et du développement régional</i> (Nur Otan) ⁵⁶
NESTEROVA, Nadezha (Mrs./Mme)	Member of the Mazhilis, Committee on Economic Reforms and Regional Development / <i>Membre du Mazhilis, Commission des réformes économiques et du développement régional</i>
AITAKHANOV, Kuanysh (Mr./M.)	Senator, Committee on Agricultural Issues, Use of Natural Resources, Rural Development / <i>Sénateur, Commission des questions sur l'agriculture, l'utilisation des ressources naturelles et le développement rural</i>
BEKBANOVA, Zhanar (Mrs./Mme)	Deputy Head of the Secretariat of the Speaker of the Mazhilis / <i>Chef adjoint du Secrétariat du Président du Mazhilis</i>
MAKHAYEV, Dastan (Mr./M.)	Deputy Head of the Secretariat of the Speaker of the Mazhilis / <i>Chef adjoint du Secrétariat du Président du Mazhilis</i>
SMAGULOV, Danay (Mr./M.)	Deputy Head of the Secretariat of the Speaker of the Mazhilis / <i>Chef adjoint du Secrétariat du Président du Mazhilis</i>

⁵⁶ (Nur Otan: People's Democratic Party)/ *Parti populaire et démocratique*)

KASSYMBEKOV, Talgat (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Head of the International Relations and Protocol Department / <i>Chef du Département des relations internationales et du protocole</i>
SMAGULOV, Nurlan (Mr./M.) Security Officer / <i>Agent de sécurité</i>	Head of Personal Security to the Speaker <i>Chef de la sécurité du Président</i>
KELSEITOV, Yergali (Mr./M.)	Deputy Head of the International Relations and Protocol Department / <i>Chef adjoint du Département des relations internationales et du protocole</i>
BOTABAYEVA, Botagoz (Ms./Mme)	Desk Officer, International Relations and Protocol Section <i>Fonctionnaire, Section des relations internationales et du protocole</i>
ABRAMOVA, Olga (Mrs./Mme)	Senior Adviser of the Press Service of the Mazhilis <i>Conseillère principale du Service de la presse du Mazhilis</i>
TUREKHANOV, Bagdaulet (Mr./M.)	Senior Expert of the International Relations and Protocol Department / <i>Expert principal du Département des relations internationales et du protocole</i>
MADIYEV, Ardaj (Mr./M.)	Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs <i>Directeur adjoint, Ministère des affaires étrangères</i>
KENYA	
ETHURO, Ekwee (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate / <i>Président du Sénat</i> (URP)
WA KABANDO, Kabando (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (TNA)
WAHOME, Alice (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (TNA)
LOSIAKOU, David Pkosing (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (URP)
GATOBU, Boniface (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (Ind)
JUMA, Mishi (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (ODM)
MUKIITE, Catherine (Mrs./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i>
SANG, Stephen (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (URP) ⁵⁷
SHABBIR, Shakeel (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
NYEGENYE, Jeremiah (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk of the Senate / <i>Secrétaire général du Sénat</i>
SIALAI, Michael (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Senior Deputy Clerk of the National Assembly <i>Secrétaire général principal adjoint de l'Assemblée nationale</i>
ALI, Mohammed (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Director, Office of the Speaker of the Senate <i>Directeur du Bureau du Président du Président</i>
CHANIA, Daniel (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Clerk Assistant / <i>Greffier assistant</i>

⁵⁷ (TNA: The National Alliance
(URP: United Republican Party
(Ind: Independent Party
(ODM: Orange Democratic Movement

/ *Alliance nationale*
/ *Parti républicain uni*
/ *Parti indépendant*
/ *Mouvement démocratique orange*

KAIRU, Rachel (Ms./Mme)
Secretary to the delegation / *Secrétaire de la délégation*

EDUNG, Edward (Mr./M.)

Personal Assistant to the Speaker
Assistant particulier du Président

KUWAIT – KOWEIT

AL-GHANIM, Marzouq (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale

AL-SHAYEE, Faisal (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

AL-OMAR, Jamal (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

ASHOUR, Saleh (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

AL-AZEMI, Saif (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

AL-TOURAIGI, Abdullah (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

AL-HAJIRI, Madi (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

AL-KANDARI, Allam (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

AL-ENEZI, Shehab (Mr./M.)

Section Head of International Affairs
Chef de la Section des affaires internationales

AL-ENEZI, Meshal (Mr./M.)

Section Head of Arabic Affairs
Chef de la Section des affaires arabes

AL-AWADI, Abdullah (Mr./M.)

Staff / *Secrétariat*

ALDEGAISHEM, Jamal (Mr./M.)

Director / *Directeur*

BOHAMDEE, Ahmed (Mr./M.)

Director / *Directeur*

HASSAN, Ameer (Mr./M.)

Director / *Directeur*

AL-ENEZI, Abdulaziz (Mr./M.)

Director / *Directeur*

AL-MUTAWA, Amal (Mr./M.)

Staff / *Secrétariat*

AL-SUBAIEE, Muslat (Mr./M.)

Staff / *Secrétariat*

AL-MUTAWA, Bader (Mr./M.)

Staff / *Secrétariat*

AL-HARBAN, Talal (Mr./M.)

Deputy Director / *Directeur adjoint*

SHESHTARI, Bader (Mr./M.)

Deputy Director / *Directeur adjoint*

ALDOWAIHE, Nasser (Mr./M.)

Deputy Director / *Directeur adjoint*

ALMONIAKH, Fahad (Mr./M.)

Deputy Director / *Directeur adjoint*

AL-LOGANEE, Maha (Mrs./Mme)

Deputy Director / *Directeur adjoint*

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

PHOMVIHANE, Xaysomphone (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Vice-President of the National Assembly
Vice-Président de l'Assemblée nationale (LPRP)

BOUPHA, Bounngong (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Deputy Chairperson of the Foreign Affairs Committee, Chairperson of the Women Parliamentarians Caucus / *Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères, Présidente du Groupe des femmes parlementaires*

SIHALATH, Ketkeo (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Economic Planning and Finance Committee / *Membre de l'Assemblée nationale, Commission de la planification économique et des finances*

SADETTAN, Sanexay (Mr./M.)

Secretary to the delegation

*Secrétaire de la délégation*Director / *Directeur*

ARCHKHAWONG, Soukhanxay (Mr./M.)

Permanent Mission of Lao People's Democratic Republic in Geneva / *Mission permanente de la République démocratique populaire lao à Genève***LATVIA – LETTONIE**

SOLVITA, Aboltina (Mrs./Mme)

Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Speaker of the Saeima / *Présidente du Saeima (V)*

REIZNIECE-OZOLA, Dana (Mrs./Mme)

Member of the Saeima, Chairperson of the Committee on Education, Culture and Science Committee / *Membre du Saeima, Présidente de la Commission de l'éducation, de la culture et des sciences (ZS)*

OZOLINS, Janis (Mr./M.)

Member of the Saeima, Chairman of the Economic, Agricultural and Regional Policy Committee / *Membre du Saeima, Président de la Commission de l'économie, de l'agriculture et de la politique régionale (RP)*⁵⁸

PAURA, Sandra (Mrs./Mme)

Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*Head of the Inter-Parliamentary Relations Bureau
Chef du Département des relations interparlementaires

ELFERTS, Peteris Karlis (Mr./M.)

Advisor to the Speaker / *Conseiller de la Présidente***LEBANON – LIBAN**

JABER, Yassine (Mr./M.)

Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Member of the National Assembly, Foreign Affairs and Emigrants Committee, Budget and Finance Committee
Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères et des émigrés, Commission du budget et des finances (DLB)

HAJJAR, Mohamad (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Committee on Education and Culture, Committee on Public Works, Transport, Energy and Water / *Membre de l'Assemblée nationale, Commission de l'éducation et de la culture, Commission des travaux publics, des transports, de l'énergie et de l'eau (FM)*

RAHMÉ, Émile (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Administration and Justice Committee, Information and Telecommunications Committee
Membre de l'Assemblée nationale, Commission de l'administration et de la justice, Commission de l'information et des télécommunications (FPM)

⁵⁸ (V: Vienotiba) Unity
(ZS: Union of Greens and Farmers
(RP: Reform Party

/ *Unité*
/ *Union des Verts et des paysans*
/ *Parti de la réforme*

ZOUËIN, Gilberte (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Chairperson of the Committee on Women and Children, Committee on Agriculture and Tourism / *Membre de l'Assemblée nationale, Présidente de la Commission de la femme et de l'enfant, Commission de l'agriculture et du tourisme* (FPM)
59

DAHER, Adnan (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Secretary General of the National Assembly
*Secrétaire général de l'Assemblée nationale***LESOTHO**

MOTANYANE, Sephiri Enoch (Mr./M.)

Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale

HOOHLO, Futho (Mr./M.)

Senator, Chairman of the MDGs Committee
Sénateur, Président de la Commission des OMD (ABC)

MOTSAMAI, Ntlhoi (Ms./Mme)

Member of the Executive Committee, ex officio Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / *Membre du Comité exécutif, Membre de droit du Comité de coordination des Femmes parlementaires*Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (DC)⁶⁰

LETHUNYA NTSIENG, Lydia (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

PHEKO THABANG, Michael (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale

MADUMA, Tsepame (Mr./M.)

Secretary to the delegation
*Secrétaire de la délégation*Advisor, Senate / *Conseiller au Sénat***LIBYA – LIBYE**

HAWEI, Mansaf (Mr./M.)

Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Member of the General National Congress, Foreign Affairs Committee / *Membre du Congrès général national, Commission des affaires étrangères*

WAGDE, Asia (Ms./Mme)

Member of the General National Congress
Membre du Congrès général national

MAGNE, Taher (Mr./M.)

Member of the General National Congress
Membre du Congrès général national

ELMNIFI, Mohamed (Mr./M.)

Member of the General National Congress
Membre du Congrès général national

RAGEH, Abdalfattah (Mr./M.)

Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

AMIN, Murad (Mr./M.)

Advisor / *Conseiller***LIECHTENSTEIN**

LANTER-KOLLER, Violanda (Mrs./Mme)

Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Vice-President of the Parliament (Landtag)
Vice-Présidente du Parlement (Landtag) (VU)⁵⁹ (DLB: Development and Liberation Bloc
(FM: Future Movement/ *Bloc de développement et libération*)
/ *Courant du futur*)

(FPM: Free Patriotic Movement

/ *Mouvement patriotique libre*)⁶⁰ (ABC: All Basotho Convention/ *Convention des Basotho*)

(DC: Democratic Congress

/ *Congrès démocratique*)

BÜCHEL, Helmuth (Mr./M.)

Member of the Parliament (Landtag)
Membre du Parlement (Landtag) ⁶¹WACHTER, Gabriela (Ms./Mme)
Deputy Secretary of the Group
*Secrétaire adjointe du Groupe***LITHUANIA – LITUANIE**GAPSYS, Vytautas (Mr./M.)
President of the Group, Leader of the delegation
*Président du Groupe, Chef de la délégation*Member of the Seimas, Committee on Legal Affairs
Membre du Seimas, Commission des affaires juridiques (L)

BILOTAITE, Agne (Ms./Mme)

Member of the Seimas, Committee on State Administration
and Local Authorities / *Membre du Seimas, Commission de
l'administration d'Etat et des autorités locales* (TS-LKD) ⁶²ALEKSONIS, Gedeminas (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Deputy Secretary General / *Secrétaire général adjoint*SUMSKIENE, Laura (Ms./Mme)
Secretary of the Group and to the delegation
*Secrétaire du Groupe et de la délégation*Adviser, International Relations Department
*Conseillère du Département des relations internationales***MALAYSIA – MALAISIE**MAZLAN, Maznah (Mrs./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Senator / *Sénatrice* (UMNO)

CHIEW, Lian Keng (Mr./M.)

Senator / *Sénateur* (BN-MCA)

LIM, Lip Eng (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (DAP)

ATIQUILLAH, Ahmad Baihaki (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants (PAS) ⁶³ZAMRIZAM, Samsuri (Mr./M.)
Secretary of the Group and to the delegation
*Secrétaire du Groupe et de la délégation*IKMAL, Nurhana Muhammad (Ms./Mme)
Permanent Mission of Malaysia in Geneva
Mission permanente de la Malaisie à Genève

AHMAD RAZIF, Ahmad Rusydan (Mr./M.)

Advisor / *Conseiller***MALDIVES**WAHEED, Hussain (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Member of the People's Majlis
Membre du Majlis des Citoyens (MDP)

NAEEM, Yoosuf (Mr./M.)

Member of the People's Majlis
Membre du Majlis des Citoyens (Ind) ⁶⁴⁶¹ (VU: Patriotic Union
(FBP: Progressive Citizens' Party/ *Union patriotique)*
/ *Parti des citoyens progressistes)*⁶² (L: Labour Party/ *Parti du travail)*⁶³ (TS-LKD: Homeland Union – Lithuanian Christian Democrats/ *Union de la patrie – Démocrates-chrétiens de Lituanie)*

(UMNO: United Malays National Organization

/ *Organisation malaisienne nationale unie)*

(BN: National Front

/ *Front national)*

(MCA: Malaysian Chinese Association

/ *Association sino-malaisienne)*

(DAP: Democratic Action Party

/ *Parti d'action démocratique)*

(PAS: Pan-Malaysian Islamic Party

/ *Parti islamique pan-malaisien)*⁶⁴ (MDP: Maldives Democratic Party/ *Parti démocratique des Maldives)*

(Ind: Independent

/ *Indépendant)*

MALI

CISSE, Amadou (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Third Vice-President of the National Assembly <i>Troisième Vice-Président de l'Assemblée nationale</i>
MAIGA, Amadou (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Second Parliamentary Secretary / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Deuxième Secrétaire parlementaire</i>
DRAME, Maïmouna (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Sixth Parliamentary Secretary / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Sixième Secrétaire parlementaire</i>
DIALLO, Madou (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>

MALTA – MALTE

ABELA, Carmelo (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives, Government Whip, House Business Committee / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Chef de file, Commission des questions internes (LP)</i>
GONZI, Michael (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PN)</i> ⁶⁵

MAURITANIA – MAURITANIE

EL HACEN EL HADJ, Mohamed (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate, Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces / <i>Président du Sénat, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (UPR)</i>
COULIBALY, Yaye N'daw (Mrs./Mme)	Senator, Committee on Cultural and Social Affairs <i>Sénatrice, Commission des affaires culturelles et sociales (T)</i>
GHADOUR, Boubacar (Mr./M.)	Senator, Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces <i>Sénateur, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (UPR)</i> ⁶⁶
AHMED, Sid Ahmed (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ELY SALEM, Zeïnebou (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
BABA SY, Marième (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
TALEBNA, Ahmed Salem (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
LEKOUERY, Mohamed Vall (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
EL KEBIR BA, Mohamed (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
TALL ZEID, Ahmed (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>

MAURITIUS – MAURICE

PEEROO, Abdool Razack M.A. (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
JUGGOO, Kalyanee Bedwantee (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PTR)</i>

⁶⁵ (LP: Labour Party

(PN: Nationalist Party

⁶⁶ (UPR: Union for the Republic

(T: Tewassoul)

/ *Parti du travail*)/ *Parti nationaliste*)/ *Union pour la République*)

NAGALINGUM, Darmarajen (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MMM)⁶⁷**MEXICO – MEXIQUE**CUEVAS BARRÓN, Gabriela (Ms./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Senator, Chairperson of the Committee on International
Affairs *Sénatrice, Présidente de la Commission des affaires*
internationales (PAN)ORTIZ GONZÁLEZ, Graciela (Ms./Mme)
Substitute Member of the Standing Committee
on Democracy and Human Rights / *Membre*
suppléant de la Commission permanente de la
*démocratie et des droits de l'homme*Senator, Chairperson of the Committee on Legislative Study
Sénatrice, Présidente de la Commission de l'étude
législative(PRI)

GUERRA CASTILLO, Marcela (Ms./Mme)

Senator, Chairperson of the Committee on External
Relations, North America / *Sénatrice, Présidente de la*
Commission des relations extérieures pour l'Amérique du
nord (PRI)ROJAS HERNÁNDEZ, Laura Angélica
(Ms./Mme)Senator, Chairperson of the Committee on Foreign Affairs
and International Organisms / *Sénatrice, Présidente de la*
Commission des affaires étrangères et des organismes
internationaux (PAN)

MONREAL ÁVILA, David (Mr./M.)

Senator, Chairman of the Committee on Jurisdictional
Affairs
Sénateur, Président de la Commission des affaires
juridictionnelles (PT)

RIVADENEYRA HERNÁNDEZ, Alfredo (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés (PAN)

BLANCO DEAQUINO, Silvano (Mr./M.)

Member of the Chamber of Deputies
Membre de la Chambre des Députés (PRD)

GUEVARA ESPINOSA, Gabriela (Ms./Mme)

Senator / *Sénatrice* (PT)⁶⁸

SÁNCHEZ DE TAGLE, Gonzalo (Mr./M.)

Director / *Directeur*ENRIQUEZ BALDAZO, Arelí (Ms./Mme)
Secretary of the Group
*Secrétaire du Groupe*Director, International Affairs
*Directrice des affaires internationales***MONACO**ALLAVENA, Jean-Charles (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Member of the National Council, Chairman of the
Committee on External Relations / *Membre du Conseil*
national, Président de la Commission des relations
extérieures (HM)

FICINI, Alain (Mr./M.)

Member of the National Council, Deputy Chairman of the
Committee on Legislation / *Membre du Conseil national,*
Vice-Président de la Commission de législation (HM)⁶⁹COLOMBO-PASTORELLI, Mariam (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
*Secrétaire de la délégation*International Relations / *Relations internationales*⁶⁷ (PTR: Labour Party/ *Parti travailliste*)

(MMM: Militant Mauritian Movement

/ *Mouvement militant mauricien*)⁶⁸ (PAN: National Action Party/ *Parti de l'Action nationale*)

(PRI: Institutional Revolutionary Party

/ *Parti révolutionnaire institutionnel*)

(PRD: Democratic Revolution Party

/ *Parti de la révolution démocratique*)

(PT: Labour Party

/ *Parti travailliste*)⁶⁹ (HM: Monaco Horizon/ *Horizon Monaco*)

MOROCCO – MAROC

BIADILLAH, Mohamed Cheikh (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the House of Councillors <i>Président de la Chambre des Conseillers (PAM)</i>
KOUSKOUS, Hamid (Mr./M.)	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (PAM)</i>
OMARI, Abdelaziz (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PJD)</i>
BOUAMER, Taghouan (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PI)</i>
LAZRAK, Noureddine (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (RNI)</i>
BENMASSAOUD, Rachida (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (USFP)</i>
EL ABDI, Rachid (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PAM)</i>
ALAMI, Mohamed (Mr./M.)	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (USFP)</i>
TOUIZI, Ahmed (Mr./M.) Adviser / <i>Conseiller</i>	Member of the House of Councillors <i>Membre de la Chambre des Conseillers (PAM)</i> ⁷⁰
ELKHADI, Najib (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of Representatives <i>Secrétaire général de la Chambre des Représentants</i>
KHOUJA, Abdelouahed (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the House of Councillors <i>Secrétaire général de la Chambre des Conseillers</i>
CHIBAN, Omar (Mr./M.)	Head of the Office of the Speaker of the House of Councillors <i>Chef de Cabinet du Président de la Chambre des Conseillers</i>
IDBELHAJ, Hafida (Ms./Mme) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administrative du Groupe</i>	Head, Division of External Relations and Cooperation, House of Representatives / <i>Chef de la Division des relations extérieures et de la coopération de la Chambre des Représentants</i>
DRIOUICHE, Abdelwahad (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Head of External Relations and Protocol Division, House of Councillors / <i>Chef de la Division des relations extérieures et du protocole de la Chambre des Conseillers</i>

MOZAMBIQUE

KATUPHA, José Mateus (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (FRELIMO)</i>
FAZTUDO, Izidora (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (FRELIMO)</i>
CINQUENTA NAULA, Mário (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (RENAMO)</i> ⁷¹
CORREIA, Armando (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
BONIFÁCIO, César João (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, Standing Committees Division <i>Directeur de la Division des Commissions permanentes</i>

⁷⁰ (PAM: Authenticity and Modernity Party
(PJD: Justice and Development Party
(USFP: Socialist Union of Popular Forces
(PI: Istiqlal

⁷¹ (FRELIMO: Mozambican Liberation Front
(RENAMO: Mozambican National Resistance

/ *Parti authenticité et modernité*
/ *Parti de la justice et du développement*
/ *Union socialiste de forces populaires*
/ *Parti de l'Istiqlal*
/ *Front de libération du Mozambique*
/ *Résistance nationale du Mozambique*

MYANMAR

TOE, Maung (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Member of the House of Representatives, Joint Public Accounts Committee / *Membre de la Chambre des Représentants, Commission mixte des comptes publics (USDP)*⁷²

NAMIBIA – NAMIBIE

GURIRAB, Theo-Ben (Dr./M.)
President of the Group, Honorary IPU President, Leader of the delegation / *Président du Groupe, Président honoraire de l'UIP, Chef de la délégation*

MENSAH-WILLIAMS, Margaret (Mrs./Mme)
Vice-Chairperson of the National Council
Vice-Présidente du Conseil national (SWAPO)

LUCKS, Heiko (Mr./M.)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (RDP)

JANKOWSKI, Maureen (Mrs./Mme)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)

NAMWANDI, Barakias (Mr./M.)
Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)

MUSHELENGA, Teopolina (Ms./Mme)
Member of the National Assembly
*Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)*⁷³

SHEKUTAMBA, Bernadinus (Mr./M.)
Advisor / *Conseiller*

JACOBS, Johannes Jakes (Mr./M.)
Member of the ASGP, Secretary of the Group
Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe

SHIMUTWIKENI, Panduleni (Ms./Mme)
Member of the ASGP, Secretary of the Group
Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe

ISAAK, Willem H. (Mr./M.)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

SHALI, Auguste (Mrs./Mme)
Co-Secretary of the Group
Co-Secrétaire du Groupe

SHIPIKI, Ndapandula (Ms./Mme)
Personal Assistant to the Speaker
Assistante particulière du Président

KAUKUNGUA, Ndahafa (Ms./Mme)
Advisor / *Conseillère*

BÖHLKE-MÖLLER, Sabine (Ms./Mme)
Ambassador of Namibia to Geneva
Ambassadrice de la Namibie à Genève

NGHIFITIKEKO, Absalom (Mr./M.)
Permanent Mission of Namibia in Geneva
Mission permanente de la Namibie à Genève

NETHERLANDS – PAYS-BAS

VAN MILTENBURG, Anouchka (Ms./Mme)
Speaker of the House of Representatives

⁷² (USDP: Union Solidarity and Development Party
⁷³ (SWAPO: South West Africa People's Organization
(RDP: Rally for Democracy and Progress
(RP: Republican Party

/ *Parti de la solidarité et du développement de l'Union*
/ *Organisation du peuple du Sud-Ouest africain*
/ *Rassemblement pour la démocratie et le progrès*
/ *Parti républicain*

Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	<i>Présidente de la Chambre des Représentants</i> (VVD)
FRANKEN, Hans (Mr./M.)	Member of the Senate of the States General
Member of the Committee on Middle East Questions / <i>Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	<i>Membre du Sénat des Etats généraux</i> (CDA)
SCHRIJVER, Nico (Mr.M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (PvdA)
DE BOER, Margreet (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i> (GL) ⁷⁴
HAMILTON, Geert Jan (Mr./M.)	Secretary General of the Senate of the States General
Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	<i>Secrétaire général du Sénat des Etats généraux</i>
POS, Maxime (Ms./Mme)	Advisor / <i>Conseillère</i>
NIEUWENHUIZEN, Bas (Mr./M.)	Head of the Inter-Parliamentary Relations Office
Secretary to the delegation	<i>Chef du Bureau des relations interparlementaires</i>
<i>Secrétaire de la délégation</i>	
BRANGER, Peter (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>

NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZELANDE

HENARE, Tau (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Committee on Maori Affairs / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission des affaires maori</i> (NP)
Member of the Committee on Middle East Questions, Leader of the delegation / <i>Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Chef de la délégation</i>	
GRAHAM, Kennedy (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Deputy Chairman of the Committee on Foreign Affairs, Defence and Trade / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et du commerce</i> (G)
MORONEY, Sue (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives, Chief Whip / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Chef de file</i> (L) ⁷⁵
CUTTING, Steve (Mr./M.)	Manager, Parliamentary Relations, Office of the Clerk / <i>Directeur des relations parlementaires du Bureau du Secrétaire général</i>
Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	

NICARAGUA

MONTENEGRO, Iris Marina (Ms./Mme)	First Vice-President of Parliament, Chairperson of the Parliamentarian Group to Promote Gender Equity, Committee on Health and Social Security, Modernization Committee / <i>Première Vice-Présidente du Parlement, Présidente du Groupe parlementaire pour la promotion de l'équité entre les sexes, Commission de la santé et de la sécurité sociale, Commission de modernisation</i> (FSLN) ⁷⁶
Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	
MEDINA, Eda Cecilia (Ms./Mme)	Member of Parliament, Vice-Chair of the Labour and Trade Affairs Committee, Production, Economics and Budget Committee / <i>Membre du Parlement, Vice-Présidente de la Commission du travail et du commerce, Commission de la production, de l'économie et du budget</i>

⁷⁴ (VVD: People's Party for Freedom and Democracy
(CDA: Christian Democratic Appeal
(PvdA: Labour Party
(GL: Green Left

⁷⁵ (NP: National Party
(G: Green Party
(L: Labour Party

⁷⁶ (FSLN: Sandinista National Liberation Front

/ *Parti populaire pour la liberté et la démocratie*
/ *Rassemblement chrétien-démocrate*

/ *Parti travailliste*
/ *Verts-gauche*

/ *Parti national*
/ *Les verts*

/ *Parti travailliste*

/ *Front sandiniste de libération nationale*

NIGER

HABIBOU, Aminatou (Ms./Mme) Vice-President of the Group, Leader of the Delegation <i>Vice-Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly, Committee on Rural Development and Environment / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission du développement rural et de l'environnement</i> (PNDS)
MAÏ ZOUMBOU, Laoual Amadou (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Economic Affairs and Planning Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires économiques et du plan</i> (ARN)
IBRO NA-ALLA, Aoua (Ms./Mme) Deputy Treasurer of the Group <i>Trésorière adjointe du Groupe</i>	Member of the National Assembly, Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères</i> (PNDS)
NOUHOU, Daoudou (Mr./M.) Rapporteur of the Group <i>Rapporteur du Groupe</i>	Member of the National Assembly, Finance and Budget Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des finances et du budget</i> (MDN)
SAMAÏLA, Ali (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PNDS) ⁷⁷
SABO, Boubacar (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
ALIO, Issa (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, Cooperation / <i>Directeur de la coopération</i>

NIGERIA

MARK, David (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	President of the Senate / <i>Président du Sénat</i> (PDP)
IHEDIOHA, Chukwuemeka Nkem (Mr./M.)	Deputy Speaker of the House of Representatives <i>Vice-Président de la Chambre des Représentants</i> (PDP)
USMAN, Abdulaziz (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Committee on Inter-Parliamentary Affairs / <i>Sénateur, Président de la Commission des affaires interparlementaires</i> (PDP)
ESUENE, Helen (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice</i> (PDP)
UZAMERE, Ehigie Edobor (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (ACN)
BARATA, Ahmed Hassan (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Committee on Culture, Tourism and National Orientation / <i>Sénateur, Président de la Commission de la culture, du tourisme et de l'orientation nationale</i> (PDP)
REYEMEJU, Daniel (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Committee on Inter-Parliamentary Relations <i>Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission des relations interparlementaires</i> (PDP)
BELLO, Binta Fatimah (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants</i> (PDP)
DOGUWA, Alhassan Ado (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the MDG's / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Président des OMD</i> (APC)

⁷⁷ (PNDS: Niger Party for Democracy and Socialism / *Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme*)
(ARN: Alliance for National Reconciliation / *Alliance pour la réconciliation nationale*)
(MDN: Moden Fa Lumana - Niger Democratic Movement / *Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine*)
for an African Federation

SANI, Idris Mohammed (Mr./M.)	Member of the House of Representatives <i>Membre de la Chambre des Représentants (PDP)</i> ⁷⁸
SOLOMON, Ganiyu (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Senator / <i>Sénateur</i>
EFETURI, Ben (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk of the Senate / <i>Secrétaire général du Sénat</i>
AUDU, Rabi (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	
LASISI, Bukoye (Mr./M.)	Director, Finance and Accounts <i>Directeur du Département des finances</i>
GARBA, Lawal (Mr./M.) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Deputy Director / <i>Directeur adjoint</i>
ISAH, Ibrahim (Mr./M.)	Foreign Affairs Officer / <i>Chargé des affaires étrangères</i>
ASHIEKAA, Christopher (Mr./M.)	Special Assistant to the Clerk of the National Assembly <i>Assistant spécial du Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
OBASI, Ijeoma (Mrs./Mme)	Legal Officer / <i>Chargée des affaires légales</i>
BADAMASI, Abubakar (Mr./M.)	Committee Clerk / <i>Greffier de commission</i>
ONYEUKWU CHIBUIKE, Gideon (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
OKOH, Bernard (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
NDIWE, Arthur (Mr./M.)	Director of Protocol to the President of the Senate <i>Directeur du protocole auprès du Président du Sénat</i>
MARK, Igoche (Mr./M.)	Personal Assistant to the President of the Senate <i>Assistant particulier du Président du Sénat</i>
CHIKEZIE, Emerenin Samuel (Mr./M.)	Chief Detail to the Deputy Speaker of the House of Representatives / <i>Secrétaire particulier du Vice-Président de la Chambre des Représentants</i>
MUMEH, Paul (Mr./M.)	Chief Press Secretary / <i>Attaché de presse</i>

NORWAY – NORVEGE

SVENDSEN, Kenneth (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Storting, Committee on Scrutiny and Constitutional Affairs / <i>Vice-Président du Storting, Commission du scrutin et des affaires constitutionnelles (PP)</i>
LØDEMEL, Bjørn (Mr./M.)	Member of the Storting, Committee on Local Government and Public Administration / <i>Membre du Storting, Commission du gouvernement local et de l'administration publique (CP)</i>
TRETTEBERGSTUEN, Anette (Ms./Mme)	Member of the Storting, Committee on Labour and Social Affairs / <i>Membre du Storting, Commission du travail et des affaires sociales (LP)</i>
HILLE, Sigurd (Mr./M.)	Member of the Storting, Committee on Finance and Economic Affairs / <i>Membre du Storting, Commission des finances et des affaires économiques (CP)</i>
HAUKELAND LIADAL, Hege (Ms./Mme)	Member of the Storting, Committee on Family and Cultural Affairs / <i>Membre du Storting, Commission de la famille et des affaires culturelles (LP)</i> ⁷⁹

⁷⁸ (PDP: People's Democratic Party
(ACN: Action Congress of Nigeria
(APC: All Progressives Congress)

/ *Parti démocratique populaire*
/ *Congrès du Nigéria pour l'action*

BRUN, Sølvi (Ms./Mme)
Adviser to the delegation / *Conseillère de la délégation*
HØGE, Anne Laila (Ms./Mme)
Secretary of the Group and to the delegation
Secrétaire du Groupe et de la délégation

Advisor / *Conseillère*

OMAN

AL MAJALI, Abdullah (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Deputy Speaker of the Majles A'Shura
Vice-Président du Majles A'Shura

AL SHAMSI, Rashid (Mr./M.)

Member of the Majles A'Shurah
Membre du Majles A'Shura

AL MAHRI, Maktoom (Mr./M.)

Member of the Majles A'Shurah
Membre du Majles A'Shura

AL FARSI, Fawziya (Mrs./Mme)

Member of the Majles Addawla
Membre du Majles Addawla

AL HARTHI, Aseelah (Ms./Mme)

Member of the Majles Addawla
Membre du Majles Addawla

AL MASHANI, Said (Mr./M.)
Member of the ASGP, Adviser to the Group
Membre de l'ASGP, Conseiller du Groupe

Assistant Secretary General for Information and Public
Relations / *Secrétaire général adjoint de l'information
et des relations publiques*

AL FARSI, Mashal (Mr./M.)

Director / *Directeur*

AL SAIDI, Khalid (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General of the Majles Addawala
Secrétaire général du Majles Addawala

AL TOOBI, Juma (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Director / *Directeur*

AL MARHOON, Altaf (Mrs./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary / *Secrétaire*

PAKISTAN

SADIQ, Sardar Ayaz (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (PML-N)

KHALID PERVEZ, Arifa (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)

QAMAR, Syed Naveed (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PPPP)

MAHMOOD, Shafqat (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PTI)

IQBAL, Tahir (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)

SIDDIQI, Khalid Maqbool (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MQM)

HAYAT HARRAJ, Mohammad Raza (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (PML-N)

RAZA RABBANI, Mian (Mr./M.)
Member of the Executive Committee
Membre du Comité exécutif

Senator / *Sénateur (PPPP)*

NAEK, Farooq H. (Mr./M.)

Senator / *Sénateur (PPPP)*

⁷⁹ (PP: Progress Party
(CP: Conservative Party
(LP: Labour Party

/ *Parti progressiste*
) / *Parti conservateur*
) / *Parti travailliste*

KHAN, Baz Muhammad (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (ANP)
NASIR, Sardar Muhammad Yakoob Khan (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Senator / <i>Sénateur</i> (PML-N) ⁸⁰
NIAZI, Karamat Hussain (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée nationale</i>
PERVEZ, Amjed (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General, Senate / <i>Secrétaire général du Sénat</i>
ANWAR, Muhammad (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Joint Secretary, Senate / <i>Co-Secrétaire au Sénat</i>
HASHMI, Syed Shamoan (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Joint Secretary, Speaker's Chamber <i>Co-Secrétaire, Bureau du Président</i>
SIAL, Anwar (Mr./M.)	Director of Protocol to the Speaker <i>Directeur du protocole du Président</i>
CHAUDHARY, Waseem Iqbal (Mr./M.)	Deputy Director / <i>Directeur adjoint</i>
ARSHAD, Muhammad (Mr./M.)	Senior Private Secretary <i>Secrétaire particulier principal</i>

PALAU – PALAOS

REKLAI, Phillip P. (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Vice-President of the Senate, Chairman of the Committee on Tourism Development and Culture / <i>Vice-Président du Sénat, Président de la Commission du développement du tourisme et de la culture</i>
WHIPPS, Mason (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Committee on Resources, Commerce, Trade and Development / <i>Sénateur, Président de la Commission des ressources, du commerce et du développement</i>

PALESTINE

QUBA'A, Taysir (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Palestine National Council <i>Vice-Président du Conseil national palestinien</i>
AL-AHMAD, Azzam (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
AL-WAZIR, Intisar (Ms./Mme) Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / <i>Membre suppléant du Comité de coordination des Femmes parlementaires</i>	Member of the Palestine National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
SANDUKA, Zuhair (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
QASEM, Belal (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council <i>Membre du Conseil national palestinien</i>
KHREISHI, Ibrahim (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
HASHISH, Abu (Mr./M.)	Administrative Assistant / <i>Assistant administratif</i>

⁸⁰ (PML-N: Pakistan Muslim League Nawaz
(PPPP: Pakistan People's Party Parliamentarians
(PTI: Pakistan Tehreek-e-Insaf
(MQM: Muttahida Quami Movement
(ANP: Awami National Party

/ *Ligue musulmane pakistanaise Nawaz*
/ *Parlementaires du Parti du peuple pakistanaise*

/ *Mouvement Mohajir Quami*
/ *Parti national Awami*

HAMAYEL, Omar (Mr./M.)

Administrative Assistant / *Assistant administratif***PAPUA NEW GUINEA – PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE**

TUKE, Johnson (Mr./M.)

Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Member of the National Parliament, Vice-Minister
*Membre du Parlement national, Vice-Ministre (PPP)*⁸¹

PULI, Danny (Mr./M.)

First Secretary to the Speaker
Premier Secrétaire du Président

KONIVARO, Vela (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Clerk of Parliament / *Secrétaire général*

WHITCHURCH, Richard P. (Mr./M.)

Secretary to the delegation / *Secrétaire de la délégation*Parliamentary Counsel / *Conseiller parlementaire***PERU – PEROU**

LEÓN RIVERA, José (Mr./M.)

Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Member of the Congress of the Republic, Vice-Chair, Audit Committee, Agrarian Committee, Citizen Security Committee / *Membre du Congrès de la République, Vice-Président de la Commission de contrôle, Commission agraire, Commission de la sécurité citoyenne (PP)*

MULDER, Mauricio (Mr./M.)

Member of the Congress of the Republic, Audit Committee, Justice Committee / *Membre du Congrès de la République, Commission de contrôle, Commission de la justice (PAP)*⁸²**PHILIPPINES**

DRILON, Franklin (Mr./M.)

Vice-President of the Executive Committee, Leader of the delegation / *Vice-Président du Comité exécutif, Chef de la délégation*President of the Senate / *Président du Sénat*

CAYETANO, Pia (Ms./Mme)

Senator / *Sénatrice*

PIMENTEL, Aquilino III (Mr./M.)

Senator / *Sénateur*

TRILLANES, Antonio IV (Mr./M.)

Senator / *Sénateur*

FARIÑAS, Rodolfo (Mr./M.)

Member of the House of Representatives
Membre de la Chambre des Représentants

UNGAB, Isidro (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Chairman of the Appropriations Committee / *Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission des crédits*

BANAL, Jorge Jr. (Mr./M.)

Member of the House of Representatives, Deputy Majority Leader / *Membre de la Chambre des Représentants, Chef adjoint de la majorité*

YABES, Oscar (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Secretary General of the Senate
Secrétaire général du Sénat

BANTUG, Renato Jr. (Mr./M.)

Chief of Staff of the President of the Senate
*Chef du Secrétariat du Président du Sénat*⁸¹ (PPP: People's Progress Party/ *Parti du progrès populaire*)⁸² (PP: Perú Possible)

(PAP: Peruvian Aprista Party

/ *Parti "apriste" péruvien*)

De GUZMAN, Antonio Jr. (Mr./M.) Adviser, Secretary of the Group <i>Conseiller, Secrétaire du Groupe</i>	Director General / <i>Directeur général</i>
BUENDIA, Efrén (Mr./M.) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Legislative Staff Officer / <i>Fonctionnaire législatif</i>
OCTAVO, Riza (Ms./Mme)	Protocol Officer / <i>Chargée du protocole</i>
REBONG, Cecilia (Ms./Mme) Ambassador, Permanent Representative of the Philippines to the UN in Geneva / <i>Ambassadrice, Représentante des Philippines auprès des Nations Unies à Genève</i>	
BAJA, Noralyn (Ms./Mme) Permanent Mission of the Philippines to Geneva <i>Mission permanente des Philippines à Genève</i>	
FOS, Enrico (Mr./M.) Permanent Mission of the Philippines to Geneva <i>Mission permanente des Philippines à Genève</i>	
TE, Elizabeth (Ms./Mme) Permanent Mission of the Philippines to Geneva <i>Mission permanente des Philippines à Genève</i>	
AGDUMA, Sharon (Ms./Mme) Permanent Mission of the Philippines to Geneva <i>Mission permanente des Philippines à Genève</i>	
VALDERRAMA, Celeste (Ms./Mme) Permanent Mission of the Philippines to Geneva <i>Mission permanente des Philippines à Genève</i>	

POLAND – POLOGNE

ZIÓLKOWSKI, Marek (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Senator / <i>Sénateur</i> (PO) ⁸³
STEFANIUK, Franciszek (Mr./M.)	Member of the Sejm / <i>Membre du Sejm</i> (PSL)
RACZKOWSKI, Damian (Mr./M.)	Member of the Sejm / <i>Membre du Sejm</i> (PO)
SEWERYNSKI, Michal (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur</i> (PiS)
POLKOWSKA, Ewa (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire générale du Sénat</i>
KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	Director, Analysis and Documentation Office, Chancellery of the Senate / <i>Directrice du Bureau de l'analyse et de la documentation, Chancellerie du Sénat</i>
GRUBA, Wojciech (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group and to the delegation / <i>Secrétaire administratif du Groupe et de la délégation</i>	

PORTUGAL

SILVA, Guilherme (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Assembly of the Republic <i>Vice-Président de l'Assemblée de la République</i> (PSD)
--	--

⁸³ (PO: Civic Platform
(PSL: Polish Peasant Party
(PiS: Law and Justice

/ *Plate-forme civique*)
/ *Parti paysan polonais*)
/ *Droit et justice*)

COSTA, Alberto (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PS)</i>
PACHECO, Duarte (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PSD)</i>
CARDOSO, Paula (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PSD)</i>
ROSA, José (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PSD)</i>
JESUS, Fernando (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PS)</i>
ALBERNAZ, Rosa Maria (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Republic <i>Membre de l'Assemblée de la République (PS)</i>
AMARAL, Helder (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (CDS)</i> ⁸⁴
ARAÚJO, José Manuel (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
BOTELHO LEAL, Isabel (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Head, Division of International Relations <i>Chef de la Division des relations internationales</i>
ISIDORO, Ana Margarida (Ms./Mme) Advisor to the Group / <i>Conseillère du Groupe</i>	Parliamentary Official / <i>Assistante parlementaire</i>

QATAR

AL-KUBAISI, Mohamed Ajaj (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Advisory Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
AL-MISNAD, Ibrahim (Mr./M.)	Member of the Advisory Council <i>Membre du Conseil consultatif</i>
AL-MAJID, Abdulreda Mahdi (Mr./M.)	Head of the Editing and Translation Section, Secretariat of the Majlis Al-Shura / <i>Chef de la Section de la publication et de la traduction du Secrétariat du Majlis Al-Choura</i>
AL-DELAIMI, Ahmad Mubarak (Mr./M.)	Data Entry Administrative Section <i>Section de saisie de données</i>

REPUBLIC OF KOREA – REPUBLIQUE DE COREE

CHIN, Young (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly, Legislation and Judiciary Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission législative et judiciaire (SP)</i>
CHUN, Soon-Ok (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Trade, Industry and Energy Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission du commerce, de l'industrie et de l'énergie (DP)</i>
NAM, In-Soon (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Health and Welfare Committee, Gender Equality and Family Committee, Special Committee on Budget and Accounts / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de la santé et de la protection sociale, Commission de l'égalité entre les sexes et de la famille, Commission spéciale du budget et des comptes (DP)</i>

⁸⁴ (PSD: Social Democratic Party
(PS: Socialist Party
(CDS: Democratic and Social Centre

/ *Parti social démocratique)*
/ *Parti socialiste)*
/ *Centre démocratique et social)*

KIM, Do-Eup (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Legislation and Judiciary Committee, Special Committee on Budget and Accounts / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission législative et judiciaire, Commission spéciale du budget et des comptes</i> (SP) ⁸⁵
JI, Sung-Bae (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
JANG, Ji-Won (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Director / <i>Directeur</i>
SHIN, Moon-Keun (Mr./M.)	Director of the Inter-Parliamentary Conference Department <i>Directeur du Département des conférences interparlementaires</i>
HWANG, Sun-Ho (Mr./M.)	Deputy Director of the Inter-Parliamentary Conference Department / <i>Directeur adjoint du Département des conférences interparlementaires</i>
KIM, Min-Jae (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Director of the Protocol Division <i>Directeur adjoint de la Division du protocole</i>
KIM, You-Jeong (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Protocol Officer / <i>Chargée du protocole</i>
CHO, Seo Yeon (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	Protocol Officer / <i>Chargée du protocole</i>
OH, Nam-Gyun (Mr./M.)	Programme Coordinator / <i>Coordinateur de programme</i>
SO, Seo-Young (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	

REPUBLIC OF MOLDOVA – REPUBLIQUE DE MOLDOVA

VLAH, Irina (Mrs./Mme) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Présidente du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of Parliament, Committee on Legal Affairs, Appointments and Immunities / <i>Membre du Parlement, Commission des affaires juridiques, des nominations et des immunités</i> (PCRM)
ZAPOROJAN, Lilian (Mr./M.)	Member of Parliament, Committee on Legal Affairs, Appointments and Immunities / <i>Membre du Parlement, Commission des affaires juridiques, des nominations et des immunités</i> (PLDM) ⁸⁶
BURCA, Tatiana (Ms./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Chief Adviser, Foreign Relations Division <i>Conseillère principale, Division des relations étrangères</i>

ROMANIA – ROUMANIE

STERIU, Valeriu-Andrei (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Chamber of Deputies, Committee on Agriculture, Forestry, Food Industry and Specific Services / <i>Membre de la Chambre des Députés, Commission de l'agriculture, de la sylviculture, de l'industrie alimentaire et des services spécifiques</i> (SPD)
OPREA, Mario Ovidiu (Mr./M.)	Senator, Committee on Investigation of Abuses, Corrupt Practices and Petitions / <i>Sénateur, Commission d'enquête des abus, de la corruption et des pétitions</i> (NLP)

⁸⁵ (SP: Saenuri Party)

(DP: Democratic Party

⁸⁶ (PCRM: Party of Moldovan Communists
(PLDM: Liberal Democratic Party of Moldova/ *Parti démocratique*)/ *Parti communiste de Moldova*)/ *Parti libéral-démocrate de Moldova*)

ROMAN, Cristian-Constantin (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies, Committee on Defence, Public Order and National Security / <i>Membre de la Chambre des Députés, Commission de la défense, de l'ordre public et de la sécurité nationale (DLP)</i>
MARCU, Viorica (Mrs./Mme)	Member of the Chamber of Deputies, Committee on Agriculture, Forestry, Food Industry and Specific Services, Committee on Equal Opportunities for Women and Men <i>Membre de la Chambre des Députés, Commission de l'agriculture, de la sylviculture, de l'industrie alimentaire et des services spécifiques, Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes (NLP)</i> ⁸⁷
DUMITRESCU, Cristina (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Director, External Multilateral Relations, Senate <i>Directrice des relations multilatérales extérieures</i>

RUSSIAN FEDERATION – FEDERATION DE RUSSIE

KLIMOV, Andrey (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Chairman of the Council of the Federation, Foreign Affairs Committee / <i>Vice-Président du Conseil de la Fédération, Commission des affaires étrangères</i>
BABAKOV, Alexander (Mr./M.)	Member of the State Duma, Committee on International Affairs / <i>Membre de la Douma d'Etat, Commission des affaires internationales (United Russia)</i>
MISHNEV, Anatoly (Mr./M.)	Member of the Council of the Federation, Committee on Agrarian and Food Policy and Environmental Management <i>Membre du Conseil de la Fédération, Commission de la politique agricole et alimentaire et la gestion de l'environnement</i>
PETRENKO, Valentina (Mrs./Mme) Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law / <i>Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire</i>	Member of the Council of the Federation, Committee on Social Policy / <i>Membre du Conseil de la Fédération, Commission de la politique sociale</i>
VTORYGINA, Elena (Ms./Mme)	Member of the State Duma, Committee on Construction <i>Membre de la Douma d'Etat, Commission de la construction (United Russia)</i>
ROMANOVICH, Alexander (Mr./M.)	Member of the State Duma, Deputy Chairman of the Committee on International Affairs / <i>Membre de la Douma d'Etat, Vice-Président de la Commission des affaires internationales (A Just Russia)</i> ⁸⁸
KARTSEV, Nikolay (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Division Head, International Department, Council of the Federation / <i>Chef du Département international, Conseil de la Fédération</i>
SHCHERBAKOV, Stanislav (Mr./M.)	Advisor, International Department, Council of the Federation <i>Conseiller au Département international du Conseil de la Fédération</i>
BOGDANOVA, Natalia (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
OSOKIN, Boris (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	
BELOUSOVA, Veronika (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	

⁸⁷ (SDP: Social Democratic Party
(NLP: National Liberal Party
(DLP: Democratic-Liberal Party

⁸⁸ (United Russia
(A Just Russia

/ *Parti social démocrate)*
(*Parti libéral national)*
(*Parti libéral national)*
(*Russie unifiée)*
(*Russie juste)*

RWANDA

NTAWUKULIRYAYO, Jean Damascene (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Senate / <i>Président du Sénat</i> (PSD)
MUKARUGEMA, Alphonsine (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies, Deputy Chairperson, Social Affairs Committee / <i>Membre de la Chambre des Députés, Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales</i> (FPR-Inkotanyi)
MURUMUNAWABO, Cécile (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies, Public Accounts Committee / <i>Membre de la Chambre des Députés, Commission des comptes publics</i> (FPR-Inkotanyi) ⁸⁹

SAMOA

LAUTAFI, Fio Selafi Purcell (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Legislative Assembly, Foreign Affairs, Trade and Revenue Committee / <i>Membre de l'Assemblée législative, Commission des affaires étrangères, du commerce et des revenus</i> (HRPP) ⁹⁰
---	--

SAN MARINO – SAINT-MARIN

TERENZI, Gianfranco (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Great General Council <i>Membre du Grand Conseil général</i> (PDCS)
MULARONI, Antonella (Ms./Mme)	Member of the Great General Council <i>Membre du Grand Conseil général</i> (AP)
CARDELLI, Alessandro (Mr./M.)	Member of the Great General Council <i>Membre du Grand Conseil général</i> (PDCS)
MICHELOTTI, Augusto (Mr./M.)	Member of the Great General Council <i>Membre du Grand Conseil général</i> (SU) ⁹¹
MARFORI, Lucia (Ms./Mme) Secretary of the Group <i>Secrétaire du Groupe</i>	International Relations Official <i>Chargée des relations internationales</i>

SAO TOME AND PRINCIPE – SAO TOME-ET-PRINCIPE

MARTINHO DE BARROS PINTO, Alcino (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i> (MLSTP/PSD)
BOA MORTE, Octávio (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (ADI)
DOS RAMOS, Guilherme Octaviano (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Economic and Financial Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires économiques et financières</i> (MLSTP/PSD)
DOS PRAZERES, Filomena (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PCD) ⁹²
VIANA XAVIER DA TRINDADE, Ludmila (Ms./Mme)	Parliamentary Technician / <i>Technicienne parlementaire</i>

⁸⁹ (PSD: Social Democratic Party

(FPR: Rwandan Patriotic Front

⁹⁰ (HRPP: Human Rights Protection Party⁹¹ (PDCS: Christian Democratic Party

(AP: Popular Alliance

(SU: United Left

⁹² (MLSTP: São Tomé and Príncipe Liberation Movement

(ADI: Independent Democratic Action

(PCD: Democratic Convergence Party

/ *Parti socialiste démocratique*)/ *Front patriotique rwandais*)/ *Parti pour la protection des droits de l'homme*)/ *Parti démocrate-chrétien*)/ *Alliance populaire*)/ *Gauche unie*)/ *Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe*)/ *Alliance démocratique indépendante*)/ *Parti démocratique de convergence*)

COELHO LIMA, Edgar (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité*

SAUDI ARABIA – ARABIE SAOUDITE

ALSHEIKH, Abdullah (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the Shura Council <i>Président du Conseil de la Choura</i>
ALHUSSEINI, Saleh (Mr./M.)	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil de la Choura</i>
ALANSARI, Lubna (Ms./Mme)	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil de la Choura</i>
ALGHAMDI, Ahmed (Mr./M.)	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil de la Choura</i>
SINDI, Hayat (Ms./Mme)	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil de la Choura</i>
ALDOSARY, Khalifa (Mr./M.)	Member of the Shura Council <i>Membre du Conseil de la Choura</i>
ALAMER, Mohammed (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
ALMANSOUR, Khalid Mohammed (Mr./M.)	General Manager of the Inter-Parliamentary Relations Department / <i>Directeur général du Département des relations interparlementaires</i>
ALIBRAHIM, Mohammed (Mr./M.)	Protocol Director / <i>Directeur du protocole</i>
HUBROM, Akram (Mr./M.)	Speaker's Office / <i>Bureau du Président</i>
ALHAMLAN, Manosur (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
AL HARBI, Yousif (Mr./M.)	Speaker's Office / <i>Bureau du Président</i>
ALSAEED, Anas (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	Parliamentary Relations / <i>Relations interparlementaires</i>
ALMUBARAK, Khalid (Mr./M.)	Secretary, Secretary General's Office <i>Secrétaire au Bureau du Secrétaire général</i>
ALSHUBAILI, Rasha (Ms./Mme)	Public Relations / <i>Relations publiques</i>
ALBATI, Mishael (Ms./Mme) Interpreter / <i>Interprète</i>	
ALSOBEI, Khaled bin Feheid (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
ALAJMI, Mohammed (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>

SENEGAL

SQUARE, Djimo (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (BBY)</i>
DIENG, Penda Seck (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (BBY)</i>
DIOUF, Aissatou (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (BBY)</i>

THIAM, Fatou (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (LB) ⁹³
GUEYE, Alioune Abatalib (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
CISSE, Baye Niass (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General of the National Assembly <i>Secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale</i>

SEYCHELLES

ROSE, Marie-Antoinette (Ms./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PL)
ARNEPHY, Bernard (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (PL) ⁹⁴
ERNESTA, Azarel (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire générale</i>

SINGAPORE – SINGAPOUR

LEE, Ellen (Ms./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (PAP)
SAPARI, Zainal (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (PAP) ⁹⁵
JAMAL, Faizah (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
QUAH, Anne (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Senior Assistant Clerk / <i>Principale assistante greffière</i>

SLOVAKIA – SLOVAQUIE

ČÍŽ, Miroslav (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Council, Chairman, Mandate and Immunity Committee / <i>Membre du Conseil national, Président de la Commission des mandats et des immunités</i> (SMER)
KANIK, L'udovít (Mr./M.)	Member of the National Council, Vice-Chairman, Social Affairs Committee / <i>Membre du Conseil national, Vice-Président de la Commission des affaires sociales</i> (SDKÚ-DS) ⁹⁶
GUSPAN, Daniel (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>

SLOVENIA – SLOVENIE

MERŠOL, Mitja (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Assembly, Deputy Chair of the Constitutional Commission / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission constitutionnelle</i> (PS)
KUNIČ, Jožef (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Chair of the Committee on Foreign Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i> (PS)

⁹³ (BBY: Benno Bokk Yaakaar)
(LB: Liberals and Democrats

/ *Libéraux et démocrates*)

⁹⁴ (PL: Parti Lepep)

⁹⁵ (PAP: People's Action Party

/ *Parti d'action populaire*)

⁹⁶ (SMER: Social Democracy

/ *Démocratie sociale*)

(SDKÚ-DS: Slovak Democratic and Christian Union

/ *Coalition démocratique slovaque et Union chrétienne*)

OSTERMAN, Aleksandra (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Deputy Chair of the Committee on EU Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Présidente de la Commission des affaires européennes (PS)</i> ⁹⁷
PANDEV, Tanja (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Head of the International Relations Department <i>Chef du Département des relations internationales</i>

SOMALIA – SOMALIE

HUSEIN, Abdulahi Ahmed (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i>
ABDI, Dahir Hassan (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i>
HAJINOOR, Ibrahim Suleiman (Mr./M.)	Member of the House of the People <i>Membre de la Chambre du Peuple</i>

SOUTH AFRICA – AFRIQUE DU SUD

SISULU, Max Vuyisile (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (ANC)</i>
SCHNEEMAN, Gregory (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (ANC)</i>
RAMATLAKANE, Leonard (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (COPE)</i>
DLAKUDE, Dorries (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (ANC)</i>
SMUTS, Mudene (Ms./Mme)	Member of the National Council of Provinces (DA) ⁹⁸
PHINDELA, Eric (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
PAULSE, Cheryl Ann (Ms./Mme) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	Acting Team Leader / <i>Chef d'équipe par intérim</i>
LEBEKO, Peter (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
SAIT, Lynette (Ms./Mme)	Advisor / <i>Conseillère</i>

SOUTH SUDAN – SOUDAN DU SUD

MAGOK RUNDIAL, Manasseh (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of National Legislative Assembly <i>Président de l'Assemblée législative nationale</i>
NHIAL MAJEED, Nyanchiek (Ms./Mme)	Member of National Legislative Assembly <i>Membre de l'Assemblée législative nationale</i>
APINYI MODESTO, Edward (Mr./M.)	Legal Advisor / <i>Conseiller juridique</i>
MARBOTO KATAS, James (Mr./M.)	Secretary, Office of the Speaker <i>Secrétaire du Bureau du Président</i>
KOANG WAL, William (Mr./M.)	Official / <i>Secrétariat</i>
SUBEK LORO, Emmanuel (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

⁹⁷ (PS: Positive Slovenia/ *Slovénie positive*)⁹⁸ (ANC: African National Congress/ *Congrès national africain*)

(COPE: Congress of the People

/ *Congrès du Peuple*)

(DA: Democratic Alliance

/ *Alliance démocratique*)

SPAIN – ESPAGNE

GIL LAZARO, Ignacio (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the Congress of Deputies <i>Membre du Congrès des Députés (PP)</i>
MOSCOSO DEL PRADO HERNÁNDEZ, Juan (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies <i>Membre du Congrès des Députés (PSOE)</i>
GARCÍA-TIZÓN LÓPEZ, Arturo (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies <i>Membre du Congrès des Députés (PP)</i>
MONTESERÍN RODRÍGUEZ, María Virtudes (Ms./Mme)	Member of the Congress of Deputies <i>Membre du Congrès des Députés (PSOE)</i>
PICÓ I AZANZA, António (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies <i>Membre du Congrès des Députés (CiU)</i>
SANZ PÉREZ, Antolín (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur (PP)</i>
BURGOS BETETA, Tomás (Mr./M.)	Senator / <i>Sénateur (PP)</i>
TORME PARDO, Ana (Ms./Mme)	Senator / <i>Sénatrice (PP)</i> ⁹⁹
CAVERO GÓMEZ, Manuel (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General of the Senate <i>Secrétaire général du Sénat</i>
BOYRA AMPOSTA, Helena (Mrs./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	Head, Institutional Relations Department <i>Chef du Département des relations institutionnelles</i>
JUÁREZ HIDALGO, M. Rosa (Ms./Mme) Administrative Secretary of the Group <i>Secrétaire administrative du Groupe</i>	International Relations Department <i>Département des relations internationales</i>

SRI LANKA

DE SILVA, Nimal Siripala (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of Parliament, Minister of Irrigation and Water Resources Management / <i>Membre du Parlement, Ministre de la gestion de l'irrigation et des ressources hydriques (UPFA)</i>
SAMARASINGHE, Mahinda (Mr./M.)	Member of Parliament, Minister of Plantation Industries <i>Membre du Parlement, Ministre du Secteur des plantations (UPFA)</i>
MURUGESU, Chandrakumar (Mr./M.)	Member of Parliament, Deputy Chairman of Committees <i>Membre du Parlement, Vice-Président de commissions (UPFA)</i>
KIRIELLA, Laksham Bandara (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (UNP)</i>
ATUKORALE, Thalatha (Mrs./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement (UNP)</i> ¹⁰⁰
IDDAWALA, Wijesundara Mudiyanse N.P. (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>

SUDAN – SOUDAN

AL MANSOUR, Al Fatih Izz El Den (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
EL HASSAN AL AMIN, Mohamed (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>

⁹⁹ (PP: People's Party
(PSOE: Spanish Socialist Workers' Party
(CiU: Convergence and Union

¹⁰⁰ (UPFA: United People's Freedom Alliance
(UNP: United National Party

/ *Parti populaire)*
/ *Parti socialiste ouvrier espagnol)*
/ *Convergence et union)*
/ *Alliance de la liberté populaire unifiée)*
/ *Parti national unifié)*

OSMAN GAKNOUN, Marwa (Ms./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
HASHIM AL MAHDI, Alfa (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i>
ABDALLA KHALAFALLA, Abdelgadir (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
AL TAYEB, Ali Ahmed (Mr./M.)	Executive Director, Speaker's Office <i>Directeur exécutif, Bureau du Président</i>
FADUL ABDEL GADIR, Thana (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Administrative Secretary / <i>Secrétaire administrative</i>
ABDELKARIM, Ahmed (Mr./M.)	Secretary, Speaker's Office <i>Secrétaire au Bureau du Président</i>
EID, Mahoud Mohamed (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	
ALJEED, Yousf Awad (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

SURINAME

SIMONS, Jennifer (Ms./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Présidente de l'Assemblée nationale</i>
MISIEKABA, André (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (NDP)</i>
RATHIPAL, Mahindersad (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (VHP)</i>
POKIE, Diana (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (BEP)</i> ¹⁰¹

SWEDEN – SUEDE

HOLM, Ulf (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of the Riksdag <i>Vice-Président du Riksdag (mpg)</i>
AVSAN, Anti (Mr./M.)	Member of the Riksdag / <i>Membre du Riksdag (m)</i>
ÖRNFJÄDER, Krister (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Riksdag / <i>Membre du Riksdag (s)</i>
NILSSON, Ulf (Mr./M.) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the Riksdag / <i>Membre du Riksdag (fp)</i>
GREEN, Monica (Ms./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions <i>Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the Riksdag / <i>Membre du Riksdag (s)</i>
WINBÄCK, Christer (Mr./M.)	Member of the Riksdag / <i>Membre du Riksdag (fp)</i>
GUNNARSSON, Jonas (Mr./M.)	Member of the Riksdag / <i>Membre du Riksdag (s)</i> ¹⁰²

¹⁰¹ (NDP: National Democratic Party
(VHP: Progressive Reform Party
(BEP: Brotherhood and Unity in Politics

¹⁰² (mpg: Green Party
(m: Moderate Party
(s: Social Democratic Party
(fp: Liberal Party

/ *Parti démocratique nationale)*
/ *Parti progressif de réforme)*
/ *Unité et fraternité en politique)*
/ *Verts)*
/ *Parti modéré)*
/ *Parti social-démocrate)*
/ *Parti libéral)*

MÅRTENSSON, Claes (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General / <i>Secrétaire général adjoint</i>
EKLÖF, Lena (Ms./Mme) Secretary to the delegation / <i>Secrétaire de la délégation</i>	Secretary, International Department <i>Secrétaire au Département international</i>
LUNDSTEDT, Helena (Ms./Mme) Deputy Secretary to the delegation <i>Secrétaire adjointe de la délégation</i>	Deputy Secretary, International Department <i>Secrétaire adjointe au Département international</i>
DERAKSHANDE-TOMADJ, Begmohammed (Mr./M.)	Intern / <i>Stagiaire</i>

SWITZERLAND – SUISSE

VEILLON, Pierre-François (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (SVP/UDC)</i>
BIERI, Peter (Mr./M.)	Member of the Council of States <i>Membre du Conseil des Etats (CVP/PDC)</i>
KIENER NELLEN, Margret (Mrs./Mme) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (SP/PS)</i>
MEIER-SCHATZ, Lucrezia (Ms./Mme)	Member of the National Council <i>Membre du Conseil national (CVP/PDC)</i>
JANIAK, Claude (Mr./M.)	Member of the Council of States <i>Membre du Conseil des Etats (SP/PS)</i> ¹⁰³
SCHWAB, Philippe (Mr./M.) Member of the Executive Committee of the ASGP / <i>Membre du Comité exécutif de l'ASGP</i>	Secretary General of the Federal Assembly <i>Secrétaire général de l'Assemblée fédérale</i>
BUOL, Martina (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Secretary General of the Federal Assembly <i>Secrétaire générale adjointe de l'Assemblée fédérale</i>
ZEHNDER, Daniel (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation <i>Secrétaire du Groupe et de la délégation</i>	Deputy Head, International Relations Division <i>Chef adjoint de la Division des relations internationales</i>
WILDI-BALLABIO, Elena (Ms./Mme)	Substitute Secretary / <i>Secrétaire suppléante</i>
EQUEY, Jérémie (Mr./M.) Substitute Secretary to the delegation <i>Secrétaire suppléant de la délégation</i>	
BAERISWYL, Yves (Mr./M.)	Intern / <i>Stagiaire</i>

SYRIAN ARAB REPUBLIC – REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

NEMR, Hanin (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée du Peuple</i>
ASSAAD, Youssef (Mr./M.)	Member of the People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée du Peuple</i>
KOURBI, Safwan (Mr./M.)	Member of the People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée du Peuple</i>
HAFIZ, Najla (Mrs./Mme)	Member of the People's Assembly <i>Membre de l'Assemblée du Peuple</i>

¹⁰³ (SVP/UDC: Swiss People's Party
(CVP/PDC: Christian Democrat People's Party
(SP/PS: Social Democratic Party

/ *Union démocratique du centre)*
/ *Parti démocrate-chrétien)*
/ *Parti socialiste)*

AMER, Yehia (Mr./M.)

Member of the People's Assembly
*Membre de l'Assemblée du Peuple***THAILAND – THAILANDE**KRAIRIKSH, Pikulkeaw (Mrs./Mme)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*Senator, Chairperson of the Committee on Foreign Affairs of
the Senate / *Sénatrice, Présidente de la Commission des*
*affaires étrangères du Sénat*BOONTONG, Tassana (Ms./Mme)
Substitute Member of the Executive Committee
*Membre suppléant du Comité exécutif*Member of the Senate / *Membre du Sénat*

RATTANAPIAN, Vichuda (Ms./Mme)

Member of the Senate / *Membre du Sénat*

NIYAMAVEJA, Anurak (Mr./M.)

Member of the Senate / *Membre du Sénat*

LERKSAMRAN, Lalita (Mrs./Mme)

Honorary Member, Advisor
*Membre honoraire, Conseillère*Former Member of the House of Representatives
*Ancien Membre de la Chambre des Représentants*PRECHATANAPOJ, Somphong (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Adviser on Legislative System, House of Representatives
*Conseiller, Système législatif de la Chambre des Représentants*CHAOWALITTAWIL, Saithip (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Deputy Secretary General of the House of Representatives
Secrétaire générale adjointe de la Chambre des
*Représentants*ANAMVAT, Chanpen (Ms./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Deputy Secretary General of the House of
Representatives / *Secrétaire générale adjointe de la*
*Chambre des Représentants*TANTIVONG, Anuvat (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Deputy Secretary General of the House of Representatives
Secrétaire général adjoint de la Chambre des Représentants

KHAMASUNDARA, Supasinee (Ms./Mme)

Advisor on Foreign Affairs
Conseillère des affaires étrangères

KUNKLOY, Chollada (Mrs./Mme)

Director of the Bureau of Inter-Parliamentary Organizations
Directrice du Bureau des organisations interparlementaires

TAIPIBOONSUK, Steejit (Ms./Mme)

Director of the Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of
Inter-Parliamentary Organizations / *Directrice de la Division*
de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations
interparlementaires

KOTTHEN, Panya (Mr./M.)

Foreign Affairs Officer / *Chargé des affaires étrangères*

WIBOONPANUVEJ, Tana (Ms./Mme)

Foreign Relations Officer / *Chargée des relations étrangères*

SAIKRACHANG, Chulatas (Mr./M.)

Trade Officer / *Chargé des questions commerciales*NOPPAWONG, Monton (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*Director of the Association of Parliaments and Association
of Secretaries General of Parliaments Division, Bureau of Inter-
Parliamentary Organizations / *Directeur de la Division de*
l'Association des parlements et de l'Association des
Secrétaires généraux de parlements, Bureau des organisations
*interparlementaires*SIKKHABANDIT, Phinissorn (Mrs./Mme)
ASGP Assistant Secretary
*Secrétaire assistante pour l'ASGP*Foreign Relations Officer / *Chargée des relations étrangères,*
Division de l'Union interparlementaire, Bureau des
organisations interparlementaires du Secrétariat de la
*Chambre des Représentants*HOMPIROM, Wittawat (Mr./M.)
ASGP Assistant Secretary
*Secrétaire assistante pour l'ASGP*Foreign Relations Officer, Bureau of Foreign Languages
Chargé des relations étrangères, Bureau des langues
*étrangères*THONGPHAKDI, Thani (Mr./M.)
Ambassador of Thailand in Geneva
Ambassadeur de la Thaïlande à Genève

TIMOR-LESTE

XIMENES, David (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the National Parliament, Chairman of the Committee on Foreign Affairs, Defence and National Security <i>Membre du Parlement national, Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité nationale (FRETILIN)</i>
CORREIA, Brigida (Ms./Mme)	Member of the National Parliament, Economy and Development Committee / <i>Membre du Parlement national, Commission de l'économie et du développement (CNRT)</i>
SOARES, Izilda (Ms./Mme)	Member of the National Parliament, Deputy Chairperson of the Public Finance Committee <i>Membre du Parlement national, Vice-Présidente de la Commission des finances publiques (CNRT)</i>
GUTERRES LOPES, Aniceto (Mr./M.)	Member of the National Parliament, Constitutional Matters, Justice, Local Administration and Anti-Corruption Committee <i>Membre du Parlement national, Commission sur les questions constitutionnelles, la justice, l'administration locale, la lutte contre la corruption (FRETILIN)</i>
DOS REIS, Maria Rangel (Ms./Mme)	Member of the National Parliament, Public Finance Committee / <i>Membre du Parlement national, Commission des finances publiques (FRETILIN)</i>
CONCEIÇÃO, Anselmo (Mr./M.)	Member of the National Parliament, Committee on Infrastructures, Transport and Communications <i>Membre du Parlement national, Commission des infrastructures, des transports et des communications (CNRT)</i> ¹⁰⁴
XIMENES BELO, Mateus (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
VAZ, Rui (Mr./M.) Adviser to the delegation <i>Conseiller de la délégation</i>	
DOS REIS, Vitorino (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
PEREIRA, Jemmy (Mr./M.) Technical Support / <i>Soutien technique</i>	
LOPES, Julio (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	

TOGO

DRAMANI, Dama (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale (Unir)</i>
DAGBAN, Ayawavi Djigbodi (Ms./Mme)	Third Vice-President of the National Assembly <i>Troisième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (Unir)</i>
PENN, Laré Batouth (Mr./M.)	Member of the National Assembly, First Parliamentary Secretary / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Premier Secrétaire parlementaire (Unir)</i>

¹⁰⁴ (FRETILIN: Revolutionary Front for an independent East Timor/ *Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste*)
(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / *Congrès national pour la reconstruction du Timor*)

LAWSON-BANKU, Boevi Patrick (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Standing Committee on Environment and Climate Change <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission permanente de l'environnement et des changements climatiques (ANC-ADDI)</i>
APEVON, Kokou Dodji (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Law Committee <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des lois (Arc-en-ciel)</i> ¹⁰⁵
KANSONGUE, Yambandjoi (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
GOMINA, Yassimiou (Mr./M.) Aide de camp to the Speaker <i>Aide de camp du Président</i>	
TCHAYE, Kondi (Mr./M.)	Head of Protocol / <i>Directeur du protocole</i>

TONGA

FAKAFANUA, Lord (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Legislative Assembly <i>Président de l'Assemblée législative</i>
---	--

TRINIDAD AND TOBAGO – TRINITE-ET-TOBAGO

DOUGLAS, Lincoln (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the House of Representatives, Joint Select Committee, Special Select Committee / <i>Membre de la Chambre des Représentants, Commission restreinte mixte, Commission restreinte spécialisée</i>
BALDEO-CHADEESINGH, Diane (Mrs./Mme)	Senator, Public Accounts Committee / <i>Sénatrice, Commission des comptes publics</i>
VIEIRA, Anthony (Mr./M.)	Senator, Joint Select Committee <i>Sénateur, Commission restreinte mixte</i>
JACOB, Keiba (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Procedural Clerk / <i>Greffière à la procédure</i>

TUNISIA – TUNISIE

BEN JAAFAR, Mustapha (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	President of the National Constituent Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale constituante (FDTL)</i>
CHAABANE, Nadia (Ms./Mme)	Member of the National Constituent Assembly, Committee on Rights, Freedom and External Relations <i>Membre de l'Assemblée nationale constituante, Commission des droits, libertés et des relations extérieures (GD)</i>
ELTAIEF, Fathi (Mr./M.)	Member of the National Constituent Assembly, Committee on Social Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale constituante, Commission des affaires sociales (Ind)</i>
KSANTINI, Soulef (Ms./Mme)	Member of the National Constituent Assembly, Committee on Energy and Production Sector / <i>Membre de l'Assemblée nationale constituante, Commission de l'énergie et des secteurs de production (E)</i> ¹⁰⁶

¹⁰⁵ (Unir: Union for the Republic
(ANC: National Alliance for Change
(Arc-en-ciel: Rainbow Coalition

¹⁰⁶ (FDTL: Democratic Forum for Labour and Liberties
(GD: Democratic Group
(Ind: Independent
(E: Ennahdha)

/ *Union pour la République)*
/ *Alliance nationale pour le changement)*
/ *Alliance Arc-en-ciel)*
/ *Forum démocratique pour le travail et les libertés)*
/ *Groupe démocratique)*
/ *Indépendant)*

HADIDANE, Moncef (Mr./M.) Director / *Directeur*
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

MSSEDI, Mofdi (Mr./M.) Communication Officer / *Chargé de la communication*
Press / *Presse*

TURKEY – TURQUIE

DAĞCI CIĞLIK, Fazilet (Ms./Mme) Member of the Grand National Assembly
President of the Group, Member of the Coordinating
Membre de la Grande Assemblée nationale (AKP)
Committee of Women Parliamentarians, Leader of the
delegation / *Présidente du Groupe, Membre du*
Comité de coordination des Femmes parlementaires,
Chef de la délégation

ÇIÇEK, Cemil (Mr./M.) Speaker of the Grand National Assembly
Président de la Grande Assemblée nationale

YILDIRIM, Murat (Mr./M.) Member of the Grand National Assembly
Membre de la Grande Assemblée nationale (AKP)

KAVAKLIOĞLU, Alpaslan (Mr./M.) Member of the Grand National Assembly
*Membre de la Grande Assemblée nationale (AKP)*¹⁰⁷

NEZIROGLU, Irfan (Mr./M.) Secretary General / *Secrétaire général*
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

AGAÇ, Isa Yusuf (Mr./M.) Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

ER AS, Hatice (Mrs./Mme) Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

TÜRKMEN, Elif (Ms./Mme) Adviser to the Speaker / *Conseillère du Président*

YAKUT, Bahadır (Mr./M.) Adviser to the Speaker / *Conseiller du Président*

ARSLAN, Mücahit (Mr./M.) Adviser to the Speaker / *Conseiller du Président*

SEN, Erdeniz (Mr./M.) Adviser to the Speaker / *Conseiller du Président*

ATIK, Tolga Sakir (Mr./M.) Deputy Director / *Directeur adjoint*

AKINCIOGLU, Rüçhan (Mr./M.) Adviser to the Speaker / *Conseiller du Président*

UGANDA – OUGANDA

KADAGA, Rebecca (Ms./Mme) Speaker of Parliament / *Présidente du Parlement (NRM)*
Member of the Executive Committee, ex officio
Member of the Coordinating Committee of Women
Parliamentarians, Leader of the delegation /
Membre du Comité exécutif, Membre de droit du
Comité de coordination des Femmes
parlementaires, Chef de la délégation

AMONGI, Betty (Ms./Mme) Member of Parliament / *Membre du Parlement (UPC)*
Second Vice-President of the Coordinating
Committee of Women Parliamentarians / *Deuxième*
Vice-Présidente du Comité de coordination des
Femmes parlementaires

¹⁰⁷ (AKP: Justice and Development Party
(CHP: Republican People's Party
(MHP: Nationalist Movement Party

/ *Parti de la justice et du développement*
/ *Parti populaire républicain*
/ *Parti d'action nationaliste*

OKUMU, Reagan (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (FDC)
DOMBO, Emmanuel (Mr./M.) Substitute Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law <i>Membre suppléant du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire</i>	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (NRM)
KIYINGI BBOSA, Kenneth (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i> (Ind) ¹⁰⁸
BALYEJJUSA, Suleiman (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
KIBIRIGE, Jane (Ms./Mme) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk to Parliament / <i>Secrétaire générale</i>
WABWIRE, Paul (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Deputy Clerk, Legislative Services <i>Greffier adjoint, Services législatifs</i>
KASIRYE, Ignatius (Mr./M.)	Assistant Director, International Collaboration <i>Directeur adjoint de la collaboration internationale</i>
MUKYASI, Alice (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Principal Clerk Assistant <i>Greffière principale adjointe</i>
ODEKE, Peter (Mr./M.)	Senior Public Affairs Officer / <i>Chargé du protocole</i>
BAMUWAMYE, James (Mr./M.)	Senior Protocol Officer / <i>Chargé principal du protocole</i>
KASULE, Ali Kabuye (Mr./M.)	Senior Protocol Officer / <i>Chargé principal du protocole</i>
MUTESI, Ruth (Ms./Mme) Aide de camp to the Speaker <i>Aide de camp de la Présidente</i>	

UKRAINE

PATSKAN, Valerii (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the Verkhovna Rada, Chair, Committee on Human Rights, National Minorities and International Relations / <i>Membre du Verkhovna Rada, Président de la Commission des droits de l'homme, des minorités nationales et des relations internationales</i> (UDAR)
PAVELKO, Andrii (Mr./M.)	Member of the Verkhovna Rada, Chair, Committee on Energy and Nuclear Safety / <i>Membre du Verkhovna Rada, Président de la Commission de l'énergie et de la sécurité nucléaire</i> (B)
POLOCHANINOV, Volodymyr (Mr./M.)	Member of the Verkhovna Rada, Deputy Chair, Foreign Affairs Committee / <i>Membre du Verkhovna Rada, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i> (B)
AGAFONOVA, Nataliia (Ms./Mme)	Member of the Verkhovna Rada, Committee on Legal Policy <i>Membre du Verkhovna Rada, Commission de politique législative</i> (UDAR)
TARASYUK, Borys (Mr./M.)	Member of the Verkhovna Rada, Committee on European Integration / <i>Membre du Verkhovna Rada, Commission de l'intégration européenne</i> (B) ¹⁰⁹
ZAICHUK, Valentyn (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
PACHESIUK, Yulia (Mrs./Mme) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	

¹⁰⁸ (NRM: National Resistance Movement
(UPC: Uganda People's Congress
(FDC: Forum for Democratic Change

/ *Mouvement de la Résistance nationale*
/ *Congrès populaire de l'Ouganda*
/ *Forum pour un changement démocratique*
/ *Indépendant*

¹⁰⁹ (UDAR: Ukrainian Democratic Alliance for Reform
(B: Batkivschina)

/ *Parti de l'alliance démocratique ukrainienne pour les réformes*)

PAVLENKO, Yuliia (Ms./Mme)
Secretary of the Group / *Secrétaire du Groupe*

KLIMENKO, Yurii (Mr./M.)
Ambassador, Permanent Representative of Ukraine
in Geneva / *Ambassadeur, Représentant permanent
de l'Ukraine à Genève*

BESHTA, Petro (Mr./M.)
Deputy Permanent Representative of Ukraine in
Geneva / *Représentant permanent adjoint de
l'Ukraine à Genève*

LISUCHENKO, Yevgen (Mr./M.)
Permanent Mission of Ukraine in Geneva
Mission permanent de l'Ukraine à Genève

UNITED ARAB EMIRATES – EMIRATS ARABES UNIS

AL MUR, Mohammad (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker of the Federal National Council <i>Président du Conseil national de la Fédération</i>
AL QUBAISI, Amal Abdulla (Ms./Mme)	First Deputy Chairperson of the Federal National Council <i>Première Vice-Présidente du Conseil national de la Fédération</i>
AL SHURAIQI, Rashed Mohammed (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
AL MANSOORI, Ahmed Obaid (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
AHMAD, Ali Jasem (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
ALTENAIJI, Faisal (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
ALNUAIMI, Ali (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
SAMAHI, Sultan (Mr./M.)	Member of the Federal National Council <i>Membre du Conseil national de la Fédération</i>
AL MAZROOEI, Mohammad (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
AL SHAMSI, Abdulrahman Ali (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Assistant Secretary General of the Federal National Council <i>Secrétaire général adjoint du Conseil national de la Fédération</i>
AL SHEHHI, Abdulrahman (Mr./M.)	Head, Communication Section <i>Chef de la Section de la communication</i>
AL AQILI, Ahmed (Mr./M.)	Parliamentary Researcher / <i>Chercheur parlementaire</i>
AL SHAMSI, Omar (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
AL HAMMOUDI, Samyah (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
YAMMAHI, Khaseibah (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>
AL BLOUSHI, Hamda (Mr./M.)	Head of Research and Parliamentary Studies <i>Chef de la recherche et des études parlementaires</i>
AL MEHARI, Saeed (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
AL MUHAIRI, Juma (Mr./M.)	Advisor / <i>Conseiller</i>

UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI

Rt. Hon. BURT, Alistair (Mr./M.) President of the Group, Leader of the Delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
WALTER, Robert (Mr./M.) Member of the Executive Committee <i>Membre du Comité exécutif</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
Rt. Hon. CLWYD, Ann (Mrs./Mme) Vice-Chair of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / <i>Vice-Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires</i>	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (L)</i>
Rt. Hon. DHOLAKIA OBE DL, Navnit (Lord)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (Lib Dems)</i>
JUDD OF PORTSEA, Frank (Lord) Chairman of the Committee on Middle East Questions <i>Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient</i>	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (L)</i>
MILLER OF CHILTHORNE DOMER, Susan (Baroness)	Member of the House of Lords <i>Membre de la Chambre des Lords (Lib Dems)</i>
LIDDELL-GRAINGER, Ian (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (C)</i>
CORBYN, Jeremy (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (L)</i>
GAPES, Mike (Mr./M.)	Member of the House of Commons <i>Membre de la Chambre des Communes (L)</i> ¹¹⁰
NIMMO, Rick (Mr./M.)	Director / <i>Directeur</i>
LIBEROTTI-HARRISON, Gabriella (Mrs./Mme)	International Project Manager <i>Chef de projets internationaux</i>
HOLLOWAY, Charlie (Ms./Mme)	International Project Manager <i>Chef de projets internationaux</i>
LAYFIELD, Jonathan (Mr./M.) <i>Advisor / Conseiller</i>	
PICHÉ, Nicole (Ms./Mme) Human Rights Advisor <i>Conseillère aux droits de l'homme</i>	
KENNON, Andrew (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	
KEITH, Brendan (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	
STURT, Jenny (Ms./Mme) ASGP Secretariat / <i>Secrétariat de l'ASGP</i>	
COMMANDER, Emily (Ms./Mme) ASGP Secretariat / <i>Secrétariat de l'ASGP</i>	
PIERCE, Karen (Ms./Mme) Ambassador and Permanent Representative of the UK Mission to the UN / <i>Ambassadeur, Représentante permanente du Royaume-Uni</i>	
POLLARD, Guy (Mr./M.) Deputy Permanent Representative of the UK	

¹¹⁰ (C: Conservative Party
(L: Labour Party
(Lib Dems: Liberal Democrats

/ *Parti conservateur*
/ *Parti travailliste*
/ *Démocrates libéraux*

Mission to the UN / *Représentante permanente adjointe du Royaume-Uni*

BROWN, Philip (Mr./M.)

UK Mission / *Mission permanente du Royaume-Uni*

RIDDELL, George (Mr./M.)

UK Mission / *Mission permanente du Royaume-Uni*

ROWLAND, Matthew (Mr./M.)

UK Mission / *Mission permanente du Royaume-Uni*

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA – *REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE*

MAKINDA, Anne (Ms./Mme)

President of the Group, Leader of the delegation
Présidente du Groupe, Chef de la délégation

Speaker of the National Assembly

Présidente de l'Assemblée nationale (CCM)

MOHAMED, Hamad Rashid (Mr./M.)

Substitute member of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade
Membre suppléant de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Member of the National Assembly

Membre de l'Assemblée nationale (CUF)

LYIMO, Susan (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Spokesperson of the Committee on Education and Vocational Training
Membre de l'Assemblée nationale, Porte-parole de la Commission de l'éducation et de la formation professionnelle (CHADEMA)

KAFULILA, David (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (NCCR-Mageuzi)

KIKWEMBE, Pudenciana (Ms./Mme)

Member of the National Assembly
*Membre de l'Assemblée nationale (CCM)*¹¹¹

UKHOJYA ELIUFOO, Daniel (Mr./M.)

Director/Adviser, Speaker's Office
Directeur/Conseiller au Bureau de la Présidente

WARBURG, James (Mr./M.)

Secretary of the Group, Member of the ASGP
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Assistant Director, Table Office Department
Directeur adjoint du Service de l'ordre du jour

MWAKASYUKA, Jossey (Mr./M.)

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Director, Foreign Affairs Department
Directeur du Département des affaires étrangères

BEREGE, Herman Edgar (Mr./M.)

Private Secretary to the Speaker
Secrétaire particulier du Président

MWAKASEGE, Alphonse Martin (Mr./M.)

Aide de camp to the Speaker
Aide de camp de la Présidente

HOKORORO, Suzan Peter (Ms./Mme)

Assistant Aide de camp to the Speaker
Aide de camp adjointe de la Présidente

URUGUAY

PASSADA, Ivonne (Mrs./Mme)

Member of the Executive Committee, ex officio Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the delegation (11-15/03 and 18-20/03)

Member of the House of Representatives

Membre de la Chambre des Représentants (FA)

¹¹¹ (CCM: Revolutionary Party of Tanzania
(CUF: Civic United Front
(CHADEMA: Party of Democracy and Development
(NCCR-Mageuzi: National Convention for Construction and Reform - Mageuzi

*/ Parti révolutionnaire de Tanzanie)
(Front civique unifié)
(Parti de la démocratie et du développement)
(Convention nationale pour la construction et la réforme - Mageuzi*

Membre du Comité exécutif, Membre de droit du Comité de coordination des Femmes parlementaires, Chef de la délégation (du 11 au 15/03 et du 18 au 20/03)

TAJAM, Héctor (Mr./M.)

Senator / Sénateur (FA)

Leader of the delegation (16-17/03)

Chef de la délégation (du 16 au 17/03)

PENADÉS, Gustavo (Mr./M.)

Senator / Sénateur (PN)

GALLINAL, Francisco (Mr./M.)

Senator / Sénateur (PN)

MAHÍA, José Carlos (Mr./M.)

Member of the House of Representatives

Member of the Advisory Group of the IPU

Membre de la Chambre des Représentants (FA)

Committee on United Nations Affairs

Membre du Groupe consultatif de la Commission

UIP des Affaires des Nations Unies

LAURNAGA, María Elena (Mrs./Mme)

Member of the House of Representatives

Membre de la Chambre des Représentants (FA)

GAMOU, Carlos (Mr./M.)

Member of the House of Representatives

Membre de la Chambre des Représentants

BIANCHI, Daniel (Mr./M.)

Member of the House of Representatives

*Membre de la Chambre des Représentants (PC)*¹¹²

MONTERO, José Pedro (Mr./M.)

Secretary General of the House of Representatives

Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secrétaire général de la Chambre des Représentants

PIQUINELA, Oscar (Mr./M.)

Head of the International Relations Department

Secretary of the Group and of the GRULAC

Directeur du Département des relations internationales

Secrétaire du Groupe et du GRULAC

GALVALISI, Carina (Mrs./Mme)

International Relations Department

Adviser to the Group, GRULAC Secretariat

Département des relations internationales

Conseillère du Groupe, Secrétariat du GRULAC

DUPUY, Laura (Mrs./Mme)

Ambassador of Uruguay to Geneva

Ambassadrice de l'Uruguay à Genève

GONZÁLEZ, Cristina (Ms./Mme)

Permanent Mission of Uruguay in Geneva

Mission permanent de l'Uruguay à Genève

VENEZUELA

VIVAS VELASCO, Dario (Mr./M.)

Deputy Speaker of the National Assembly

Member of the Executive Committee, Leader of the Delegation / *Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation*

Vice-Président de l'Assemblée nationale (PSUV)

REQUENA, Gladys del Valle (Mrs./Mme)

Member of the National Assembly, Chairperson of the Committee on Culture and Recreation / *Membre de l'Assemblée nationale, Présidente de la Commission de la culture et des loisirs (PSUV)*

JABOUR TANNOUS, Yul (Mr./M.)

Member of the National Assembly, Chairman of the Foreign Affairs Committee / *Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères*

¹¹² (FA: Frente Amplio (Broad Front)
(PN: National Party
(PC: Colorado Party

/ *Front élargi*
(Parti national)
(Parti Colorado)

HIDROBO AMOROSO, Elvis Eduardo (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Internal Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires intérieures</i> (PSUV)
MARQUINA DIAZ, Alfonso José (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale</i> (UNT)
EL ZABAYAR, Adel (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Defence and Security Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission de la défense et de la sécurité</i> (PSUV) ¹¹³
GARCÍA, Fenix (Ms./Mme)	Assistant to the Deputy Speaker <i>Assistante du Vice-Président</i>
ÁVILA, José (Mr./M.) Interpreter / <i>Interprète</i>	

VIET NAM

SINH HUNG NGUYEN (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	President of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
TRAN VAN HANG (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères</i> (CPV)
NGUYEN VAN GIAU (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman, Economic Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission de l'économie</i>
TRUONG THI MAI (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Chairman, Social Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Présidente de la Commission des affaires sociales</i>
VU HAI HA (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Vice-Chair, Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i> (CPV) ¹¹⁴
HA HUY THONG (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Vice-Chair, Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères</i>
NGUYEN THUY ANH (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Vice-Chair, Social Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales</i>
HA MINH HUE (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Foreign Affairs Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Commission des affaires étrangères</i>
LE MINH THONG (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly, Vice-Chair, Law Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des lois</i>
LE VIET TRUONG (Mr./M.) Advisor / <i>Conseiller</i>	Member of the National Assembly, Vice-Chair, Defence and Security Committee / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission de la défense et de la sécurité</i>
PHAN MINH TUAN (Mr./M.)	Secretary / <i>Secrétaire</i>
PHAM THI KIM ANH (Ms./Mme)	Secretary / <i>Secrétaire</i>

¹¹³ (PSUV: United Socialist Party of Venezuela
(UNT: (Un Nuevo Tiempo) A New Era

¹¹⁴ (CPV: Communist Party

/ *Parti socialiste uni du Venezuela*
/ *Un nouveau temps*
/ *Parti communiste*

DAO DUY TRUNG (Mr./M.) Secretary of the Group / <i>Secrétaire du Groupe</i>	Head, Inter-Parliamentary Division, Foreign Affairs Department / <i>Chef de la Division interparlementaire du Département des affaires étrangères</i>
LY DUC TRUNG (Mr./M.)	<i>Secretary / Secrétaire</i>
LE THI YEN (Ms./Mme)	<i>Secretary / Secrétaire</i>
PHAM THI NGOC HA (Ms./Mme)	<i>Secretary / Secrétaire</i>
NHAN HUU SANG (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	<i>Media / Médias</i>
LE MINH LOI (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	<i>Media / Médias</i>
VAN NGHIEP CHUC (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	<i>Media / Médias</i>
VU LAM HIEN (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	<i>Media / Médias</i>
PHAN NGOC THACH (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	<i>Media / Médias</i>
CAO DUC TRI (Mr./M.) Press / <i>Presse</i>	<i>Media / Médias</i>

YEMEN

AL-SHADADI, Mohamed Ali Salem (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Deputy Speaker of Parliament <i>Vice-Président du Parlement</i>
SOFAN, Abdullah Ahmed (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
ESSA, Ahmed Abdulqader (Mr./M.)	Head, Parliamentary Affairs <i>Chef des affaires parlementaires</i>

ZAMBIA – ZAMBIE

MATIBINI, Patrick (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation <i>Président du Groupe, Chef de la délégation</i>	Speaker of the National Assembly <i>Président de l'Assemblée nationale</i>
MONDE, Greyford (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Minister for Agriculture and Cooperatives / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Ministre de l'agriculture et des coopératives (UPND)</i>
MWIIMBU, Jacob (Mr./M.) Vice-President of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade <i>Vice-Président de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce</i>	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Legal Affairs, Governance, Human Rights, Gender Matters and Child Affairs / <i>Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires juridiques, de la gouvernance, des droits de l'homme, de l'égalité entre hommes et femmes et de la protection de l'enfance (UPND)</i>
NG'ONGA, Maxas J.B. (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PF)</i>
CHUNGU, Annie M. (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (MMD)</i>
LOMBANYA, Villie E. (Mr./M.)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (UPND)</i>
MPHANDE, Ingrid M. (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly <i>Membre de l'Assemblée nationale (PF)</i> ¹¹⁵

¹¹⁵ (UPND: United Party for National Development
(PF: Patriotic Front
(MMD: Movement for Multi-Party Democracy

/ *Parti uni pour le développement national)*
/ *Front patriotique)*
/ *Mouvement pour la démocratie pluraliste)*

MWINGA, Katai Doris (Ms./Mme)
Member of the ASGP, Secretary of the Group
Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe

Clerk of the National Assembly
Secrétaire générale de l'Assemblée nationale

MANDA, Iréné (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

Assistant Principal Clerk for Public and International
Relations / *Chargée principale adjointe des relations
publiques et internationales*

NGULUBE, Roy (Mr./M.)

Executive Assistant to the Speaker
Assistant exécutif du Président

MONGA, Pauline (Ms./Mme)

Protocol Officer / *Chargée du protocole*

CHELU, John (Mr./M.)
Aide de camp

ZIMBABWE

MUDENDA, Jacob Francis (Mr./M.)
Leader of the delegation / *Chef de la délégation*

Speaker of the National Assembly
Président de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)

MANDI MANDITAWAPEI, Chimene (Ms./Mme)

Member of the National Assembly, Deputy Chief Whip
*Membre de l'Assemblée nationale, Chef de file adjointe
(ZANU/PF)*

MUTOMBA, William (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)

CHAKONA, Paradzai (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)

MACHINGURA, Raymore (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (ZANU/PF)

CHIBAYA, Amos (Mr./M.)

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MDC-T)

KHUMALO, Thabitha (Ms./Mme)
Vice-President of the IPU Advisory Group on
HIV/AIDS and Maternal, Newborn and Child Health
*Vice-Présidente du Groupe consultatif sur le
VIH/sida et pour la santé de la mère, du nouveau-
né et de l'enfant*

Member of the National Assembly
Membre de l'Assemblée nationale (MDC-T) ¹¹⁶

ZVOMA, Austin (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Clerk of Parliament / *Secrétaire général*

NYAMAHOWA, Frank (Mr./M.)

Director, Speaker's Office
Directeur du Bureau du Président

MARIMO, Ndamuka (Mr./M.)

Director, Clerk's Office
Directeur du Bureau du Secrétaire général

GWAKWARA, Cleophas (Mr./M.)

Principal External Relations Officer
Chargé principal des relations extérieures

KHUMALO, Nosizi (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

SIBANDA, Robert (Mr./M.)
Security Officer / *Agent de sécurité*

¹¹⁶ (ZANU/PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe)
(MDC-P: Movement for Democratic Change / Mouvement pour un changement démocratique)

II. ASSOCIATE MEMBERS – MEMBRES ASSOCIES**ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE**

AL JARWAN, Ahmed Mohamed (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	President / <i>Président</i>
LABDAG, Abderrahmane (Mr./M.)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
GHARBI MAMOGLI, Fatma (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
ALJAMANI, Falak (Mrs./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
FAWZY, Maye (Ms./Mme) Adviser / <i>Conseillère</i>	External Relations / <i>Relations extérieures</i>

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE (ALEA)**

ZZIWA, Nantongo Margaret (Ms./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker / <i>Présidente</i>
KIMBISA, Adam (Mr./M.)	Member / <i>Membre</i>
RWIGEMA, Pierre Célestin (Mr./M.)	Member / <i>Membre</i>
NGA'RU, Agnes Mumbi (Ms./Mme)	Member / <i>Membre</i>
MADETE, Kenneth (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Clerk / <i>Secrétaire général</i>
BARINDA, Elizabeth (Ms./Mme) Secretary to the delegation <i>Secrétaire de la délégation</i>	Senior Clerk Assistant / <i>Greffière assistante principale</i>
KALIBA, Winifred (Mrs./Mme)	Personal Assistant to the Speaker <i>Assistante particulière de la Présidente</i>

**INTER-PARLIAMENTARY COMMITTEE OF THE WEST AFRICAN ECONOMIC
AND MONETARY UNION (WAEMU)
COMITE INTERPARLEMENTAIRE DE L'UNION ECONOMIQUE
ET MONETAIRE OUEST-AFRICAINE (UEMOA)**

DANGNON, Victor (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	President / <i>Président</i>
EL HADJ AMADOU, Nana Mariama (Ms./Mme)	Member of Parliament / <i>Membre du Parlement</i>
IDI GADO, Boubacar (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>

**PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)**

EKWEREMADU, Ike (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Speaker / <i>Président</i>
MOREIRA MONIZ, Martina (Mrs./Mme)	Deputy Speaker / <i>Vice-Présidente</i>
TOUNGARA, Aminata (Mrs./Mme)	Member, Deputy Chairperson, Committee on Human Rights and Child Protection / <i>Membre, Vice-Présidente de la Commission des droits de l'homme et de la protection de l'enfance</i>
BOTCHWEY, Shirley (Mrs./Mme)	Member, Vice-Chair, Committee on NEPAD and the African Peer Review Mechanism / <i>Membre, Vice-Présidente de la Commission du NEPAD et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs</i>

QUADRI CISSE, Sekou Abdul (Mr./M.)	Member, Committee on Political Affairs, Peace and Security <i>Membre, Commission des affaires politiques, de la paix et de la sécurité</i>
ALABA OBENDE, Domingo (Mr./M.)	Member, Committee on Trade, Customs and Free Movement of Persons / <i>Membre, Commission du commerce, des douanes et de la libre circulation des personnes</i>
DANSOKO, Cheick A. (Mr./M.) Member of the ASGP, / <i>Membre de l'ASGP</i>	Secretary General / <i>Secrétaire général</i>
DUDUYEMI, Lawal (Mr./M.)	Director, Parliamentary Affairs and Research <i>Directeur des affaires parlementaires et de la recherche</i>
SOME, Bertin (Mr./M.)	Committee Clerk / <i>Greffier de commission</i>
SOTUMINU, Adesina (Mr./M.)	Committee Clerk / <i>Greffier de commission</i>
FWANGDER, Ezekiel (Mr./M.)	Protocol Officer / <i>Chargé du protocole</i>
ANIH, Martin (Mr./M.)	Executive Assistant to the Speaker <i>Assistant exécutif du Président</i>
UDE, Ada (Mrs./Mme)	Special Assistant to the Speaker <i>Assistante spéciale du Président</i>

**LATIN AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT LATINO-AMERICAIN**

ALCALÁ, Blanca (Ms./Mme) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Secretary General, Senator (Mexico) <i>Secrétaire générale, Sénatrice (Mexique)</i>
RIVADENEIRA, Gabriela (Ms./Mme)	Alternate President, Member of Parliament (Ecuador) <i>Présidente suppléante, Membre du Parlement (Equateur)</i>
GAVIDIA, Walter (Mr./M.)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations, Member of Parliament (Venezuela) / <i>Secrétaire des relations interparlementaires, Membre du Parlement (Venezuela)</i>
WIMMER, Carolus (Mr./M.)	Vice-President (Venezuela) / <i>Vice-Président (Venezuela)</i>
GARCIA, Francisco (Mr./M.)	Member of Parliament (Venezuela) <i>Membre du Parlement (Venezuela)</i>

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)**

WALTER, Robert (Mr./M.) Leader of the delegation / <i>Chef de la délégation</i>	Member of the British Parliament <i>Membre du Parlement britannique</i>
SAWICKI, Wojciech (Mr./M.) Member of the ASGP / <i>Membre de l'ASGP</i>	Member of the Polish Parliament, Secretary General <i>Membre du Parlement polonais, Secrétaire général</i>

III. OBSERVERS – OBSERVATEURS**JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)**

TIMBERLAKE, Susan (Mrs./Mme), Chief, Human Rights and Law Division
Responsable de la Division lois et droits de l'homme

BURZYNSKI, Richard (Mr./M.), Senior Advisor / *Conseiller principal*

KIRAGU, Karusa (Ms./Mme), Senior Prevention Advisor / *Conseillère principale pour la prévention*

**UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM (UNDP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**

CHAUVEL, Charles (Mr./M.), Parliamentary Advisor, Democratic Governance Group
Conseiller parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique

KEUTGEN, Julia (Ms./Mme), Programme Specialist / *Spécialiste de programme*

**UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE**

PONET, David (Mr./M.), Parliamentary Specialist / *Spécialiste parlementaire*

**UNITED NATIONS INTERNATIONAL STRATEGY FOR DISASTER REDUCTION (UNISDR)
STRATEGIE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES
(ONU-SIPC)**

WAHLSTRÖM, Margareta (Ms./Mme), United Nations Special Representative of the Secretary-General
Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies

KAN, Feng Min (Ms./Mme), Senior Coordinator / *Coordinatrice principale*

THORLUND, Ana Cristina (Ms./Mme), Programme Officer / *Chargée de programme*

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

AVILÉS, Sandra (Ms./Mme), Senior Liaison Officer, Head of the Liaison Office with the United Nations in Geneva
Fonctionnaire principale de liaison, Chargée du Bureau de liaison avec les Nations Unies à Genève

**INTERNATIONAL LABOUR OFFICE (ILO)
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)**

MARTINOT-LAGARDE, Pierre (Mr./M.), Special Adviser, Partnership and Field Support Department / *Conseiller spécial, Département des partenariats et de la coopération au développement*

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (IOM)
ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)**

LACY SWING, William (Mr./M.), Director General / *Directeur général*

FONSECA, Ana (Ms./Mme), Senior Specialist, Migrant Assistance Division
Spécialiste principale, Division de l'aide aux migrants

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

TEMMERMANN, Marleen (Ms./Mme), Director, Department of Reproductive Health and Research
Directrice du Département Santé reproductive et recherche

DE FRANCISCO SERPA, Luis Andres (Mr./M.), Deputy Director / *Directeur adjoint*

SCOLARO, Elisa (Ms./Mme), Technical Officer, Department of Reproductive Health and Research
Responsable technique du Département Santé reproductive et recherche

WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

EL HACHIMI, Said (Mr./M.), Adviser, Information and External Relations Division
Conseiller, Division de l'information et des relations extérieures

BHAT, Paroma (Ms./Mme), Intern, Information and External Relations Division
Stagiaire, Division de l'information et des relations extérieures

COMPREHENSIVE NUCLEAR-TEST-BAN TREATY ORGANIZATION (CTBTO)
ORGANISATION DU TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES (OTICE)

ZERBO, Lassina (Mr./M.), Executive Secretary / *Secrétaire exécutif*

DU PREEZ, Jean (Mr./M.), Chief, External Relations and International Cooperation / *Chef des relations extérieures et de la coopération internationale*

ORGANIZATION FOR THE PROHIBITION OF CHEMICAL WEAPONS (OPCW)
ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (OIAIC)

SAWCZAK, Peter (Mr./M.), Head, Government Relations and Political Affairs Branch / *Chef de la Division des relations gouvernementales et des affaires politiques*

WORLD BANK
BANQUE MONDIALE

TRUHINA, Alina (Mrs./Mme), External and Corporate Relations / *Relations extérieures et institutionnelles*

PIDUFALA, Oksana (Mrs./Mme), Policy Officer / *Chargée des politiques*

JACKSON, Selina (Mrs./Mme), Special Representative to the WTO and UN / *Représentante spéciale auprès de l'OMC et des Nations Unies*

* * * * *

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE (UPA)

N'ZI, Koffi (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

CHEROUATI, Samir (Mr./M.), Director / *Directeur*

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE

NEJAD HOSSEINIAN, Mohammad Hadi (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

MOSHIRVAZIRI, Bijan (Mr./M.), Assistant Secretary General / *Secrétaire général assistant*

ISLAMI, Masoud (Mr./M.), Assistant Secretary General / *Secrétaire général assistant*

CONFEDERATION OF PARLIAMENTS OF THE AMERICAS (COPA)
CONFEDERATION PARLEMENTAIRE DES AMERIQUES

GÓMEZ, Zulma (Ms./Mme), President, Member of the Senate of Paraguay / *Présidente, Membre du Sénat paraguayen*

LÓPEZ HALL, Lourdes (Ms./Mme), Advisor / *Conseillère*

* * * * *

ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE (UIPA)

BOUCHKOUJ, Nouredine (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

INTER-PARLIAMENTARY UNION OF THE INTERGOVERNMENTAL AUTHORITY ON DEVELOPMENT (IPU-IGAD)
UNION INTERPARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'AUTORITE INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT (UIP-IGAD)

NAIB, Mousa Hussein (Mr./M.), Member / *Membre*

**MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB**

MOKADEM, Said (Mr./M.), Secretary General, Member of the ASGP / *Secrétaire général, Membre de l'ASGP*

**ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE PARLIAMENTARY ASSEMBLY (OSCE PA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN
EUROPE**

OLIVER, Spencer (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC CO-OPERATION (PABSEC)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE**

NISTOR, Gheorghe Vlad (Mr./M.), Vice-President / *Vice-Président*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE (APM)**

QUBA'A, Tayseer (Mr./M.), Vice-President / *Vice-Président*

PUTMAN-CRAMER, Gerhard (Mr./M.), Permanent Observer to the UN / *Observateur permanent auprès des Nations Unies*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE TURKIC-SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCIQUE**

ALAKBAROV, Fuad (Mr./M.), Deputy Secretary General / *Secrétaire général adjoint*

HASANOV, Emin (Mr./M.), Secretary of the Committee on International Relations / *Secrétaire de la Commission des relations internationales*

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND THE RUSSIAN FEDERATION
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE**

SENKO, Vladimir (Mr./M.), Committee Chairman / *Président de commission*

BORTSOV, Nikolay (Mr./M.), Committee Deputy Chairman / *Vice-Président de commission*

STRELCHENKO, Sergey (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

LEYKAUSTAS, Audryus (Mr./M.), Deputy Head of Department, Secretary to the delegation / *Chef adjoint de département, Secrétaire de la délégation*

**PARLIAMENTARY UNION OF THE ORGANIZATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE MEMBER STATES
(PUIC)
UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
(UPCI)**

EROL KLIC, Mahmud (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr./M.), Assistant Secretary General / *Secrétaire général adjoint*

* * * * *

**GENEVA CENTRE FOR THE DEMOCRATIC CONTROL OF ARMED FORCES (DCAF)
CENTRE POUR LE CONTROLE DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES - GENEVE**

GYA, Giji (Ms./Mme), Head, Programmes on Asylum, Migration and Counter-Human Trafficking (THB) / *Chef des programmes sur l'asile, les migrations et la traite des êtres humains*

HAGEMANN, Daria (Ms./Mme), Programme Assistant / *Assistante de programme*

STOCKER, Sara (Ms./Mme), Programme Coordinator / *Coordinatrice de programme*

**THE GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA
LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME**

ROBINSON, Svend (Mr./M.), Senior Adviser, Parliamentary Relations and Special Initiatives / *Conseiller spécial des relations parlementaires et des initiatives spéciales*

**GLOBAL ORGANIZATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)
ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION (OMPCC)**

AZIZ, Donya (Ms./Mme), Vice-Chair of the Women in Parliament Network
Vice-Présidente du Réseau Femmes parlementaires

SOOD, Priya (Ms./Mme), Program Advisor / *Conseillère des programmes*

AHMED, Shakeel Shabbir (Mr./M.), Chair of APNAC / *Président de l'APNAC*

**INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)**

HELLE, Daniel (Mr./M.), Diplomatic Advisor / *Conseiller diplomatique*

BOUVIER, Antoine (Mr./M.), Legal Adviser / *Conseiller juridique*

MEYER, Michel (Mr./M.) Legal Adviser / *Conseiller juridique*

PELLANDINI, Cristina (Ms./Mme), Advisory Service Unit / *Services consultatifs*

**PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)
PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT**

PRESERN, Carole (Ms./Mme), Executive Director / *Directrice exécutive*

McDOUGALL, Lori (Ms./Mme), Senior Technical Officer, Policy and Advocacy
Conseillère technique principale, Politiques et sensibilisation

DE FRANCISCO, Andres (Mr./M.), Deputy Executive Director / *Directeur exécutif adjoint*

**SOCIALIST INTERNATIONAL
INTERNATIONALE SOCIALISTE**

AYALA, Luis (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

PERRY, Latifa (Ms./Mme), Coordinator / *Coordinatrice*

**ORGANIZATIONS INVITED TO FOLLOW THE WORK OF THE 130th ASSEMBLY
OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
ORGANISATIONS INVITEES A SUIVRE LES TRAVAUX DE LA 130^{ème} ASSEMBLEE
DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

**ASSOCIATION FOR THE PREVENTION OF TORTURE
ASSOCIATION POUR LA PREVENTION DE LA TORTURE**

THOMSON, Mark (Mr./M.), Secretary General / *Secrétaire général*

NORTON, Tanya (Ms./Mme), Detention Monitoring Adviser / *Conseillère pour le contrôle des conditions de détention*

**PARLIAMENTARIANS FOR NUCLEAR NON-PROLIFERATION AND DISARMAMENT (PNND)
PARLEMENTAIRES POUR LA NON-PROLIFERATION ET LE DESARMEMENT NUCLEAIRES (PNDN)**

WARE, Alyn (Mr./M.), Global Coordinator / *Coordinateur global*

JEDLICKOVA, Jana (Ms./Mme), Central European Coordinator / *Coordinatrice pour l'Europe centrale*

COLLIN, Jean-Marie (Mr./M.), France Coordinator / *Coordinateur pour la France*

VAN RIET, Rob (Mr./M.), UK Coordinator / *Coordinateur pour le Royaume-Uni*

MAKHAMREH, Muna (Ms./Mme), Coordinator for Arab Countries / *Coordinatrice pour les pays arabes*

NAJIBULLAH, Heela (Ms./Mme), South Asia Coordinator / *Coordinatrice pour l'Asie du Sud*

ASHANEY, James (Mr./M.), Caribbean Coordinator / *Coordinateur pour les Caraïbes*

BOTTERLI, Vegard (Mr./M.), North Europe and Nordic Countries Coordinator / *Coordinateur pour l'Europe du Nord et les pays nordiques*

WORLD FUTURE COUNCIL

VAN RIET, Rob (Mr./M.), Coordinator, Peace and Disarmament / *Coordinateur, Paix et désarmement*

HEISECKE, Karin (Ms./Mme), Senior Project Management, Ending Violence Against Women and Girls
Direction générale du projet Eliminer la violence faite aux femmes et aux filles

HEINDORF, Ingrid (Ms./Mme), Human Rights Officer and Coordinator of the Geneva Office
Spécialiste des droits de l'homme et Coordinatrice du Bureau de Genève

**PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE ASSOCIATION OF SECRETARIES GENERAL
OF PARLIAMENTS (ASGP) AND WHOSE NAMES DO NOT ALREADY APPEAR UNDER A
NATIONAL DELEGATION, AN OBSERVER OR ANY OTHER BODY**

**PARTICIPANTS AUX TRAVAUX DE L'ASSOCIATION DES SECRETAIRES GENERAUX DES PARLEMENTS
(ASGP) DONT LE NOM NE FIGURE PAS DEJA AU TITRE D'UNE
DELEGATION NATIONALE, D'UN OBSERVATEUR OU D'UNE AUTRE ENTITE**

BULGARIA – BULGARIE

GLADILOVA, Petya (Mrs./Mme)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Acting Secretary General of the National Assembly
Secrétaire générale par intérim de l'Assemblée nationale

PIPERKOV, Ivan (Mr./M.)
Ambassador, Permanent Repres

entative of Bulgaria to the UN in Geneva /
*Ambassadeur, Représentant permanent de la
Bulgarie auprès des Nations Unies à Genève*

ZAKOV, Dragomir (Mr./M.)
Permanent Mission of Bulgaria in Geneva
Mission permanente de la Bulgarie à Genève

EUROPEAN PARLIAMENT – PARLEMENT EUROPEEN

VERGER, Christine (Ms./Mme)

Director, Relations with National Parliaments
Directrice des relations avec les parlements nationaux

MONTENEGRO

DAVIDOVIC, Damir (Mr./M.)
Member of the ASGP / *Membre de l'ASGP*

Secretary General / *Secrétaire général*

MIJANOVIC, Irena (Ms./Mme)

Secretary / *Secrétaire*

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION
OF THE 130th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION**
**INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION
DE LA 130^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

MOLLER, Michael (Mr./M.), Director-General of UNOG / *Directeur général de UNOG*

BEN JAAFAR, Mustapha (Mr./M.), President of the National Constituent Assembly of Tunisia / *Président de l'Assemblée nationale constituante de la Tunisie*

LACY SWING, William (Mr./M.), Director General of IOM / *Directeur général de l'OIM*

OFFICE OF THE PRESIDENT OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
BUREAU DU PRESIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

EL KHETTAR, Hassan (Mr./M.)

Head of the Office of the President
Chef du Bureau du Président